



The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

Histoire simple et véritable

Les Annales de L'Hôtel-Dieu de Montréal : 1659-1725

par
Marie Morin

Édition critique par Ghislaine Legendre

Source: Courtesy of Jean Bartkowiak

Copyright: Public Domain

Digitized: March 2015

son établissement de
ur ent mis sur Monsieur
les jusqu'au 10^e May de 600^e

LES ANNALES
DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL
1659-1725



ces
helle
Mon
pres
Le
La Colonie de montréal

histoire
simple
et
VÉRITABLE

marie morin

ÉDITION CRITIQUE PAR
GHISLAINE LEGENDRE

645
La fondation de l'Hôpital
*Mademoiselle * Arnauld pour*
pour venir dans le Canada

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Rédigé par Marie Morin, Hospitalière, «dépositaire», supérieure à deux reprises et première annaliste de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, *Histoire simple et véritable* est le premier texte sur Montréal. Son histoire, sa fondation et son établissement, son développement entrecoupé des guerres iroquoises et des tentatives d'invasion anglaises, se greffent à celle de la communauté de Montréal et de l'Hôtel-Dieu.

Marie Morin ne se contente pas de faire de ces différentes histoires un récit événementiel ; deux tiers de son ouvrage sont consacrés aux commencements (1630/1642-1672) et aux fondateurs : Maison-neuve, Jeanne Mance, La Dauversière et les premières sœurs.

Comme toile de fond, la faim, le froid, la peur des Iroquois ; au premier plan, toutes les difficultés à vivre et à durer, l'échec d'une entreprise et sa survie.

Cette édition critique présente pour la première fois, après une adaptation partielle en 1921, le texte intégral du premier écrivain né en Nouvelle-France.



MARIE MOULIER

EDITION CRITIQUE PAR CHISLAINE LEGENDRE

LES ANNALES DE
L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL, 1659-1725

Histoire
simple
et
véritable

« BIBLIOTHÈQUE
DES LETTRES QUÉBÉCOISES »

Saint-Denys Garneau, Œuvres. Texte établi, annoté et présenté par Jacques Brault et Benoît Lacroix, 1971

Le Missionnaire, l'apostat, le sorcier. Relation de 1634 de Paul Lejeune. Édition critique par Guy Laflèche, 1973

LES ANNALES DE
L'HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL, 1659-1725

MARIE MORIN

Histoire
simple
et
véritable

édition critique
par
GHISLAINE LEGENDRE

1979

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succ. « A », Montréal, Qué., Canada H3C 3J7

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des études humaines, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Le ministère des Affaires culturelles du Québec a également subventionné cette publication.

ISBN 2-7606-0421-7

DÉPÔT LÉGAL - 3^e TRIMESTRE 1979

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction réservés

© Les Presses de l'Université de Montréal, 1979

*Vous cuillié des roses et
elles ont eu les espines.*
(Marie Morin)

Nous remercions les religieuses hospitalières de Saint-Joseph de nous avoir permis de publier cette édition. Nous remercions sœur Julienne Boisvert, archiviste, et sœur Thérèse Payer, supérieure de la maison de Montréal, de leur aide soutenue et toujours amicale.

INTRODUCTION

LE MANUSCRIT

Le manuscrit de *l'Histoire simple et véritable de l'établissement des Religieuses hospitalières de Saint Joseph en l'isle de Montreal, diste a presant Ville Marie, en Canada, de l'année 1659...* de Marie Morin est conservé au monastère des Hospitalières de Saint-Joseph, à Montréal, sous le titre *Annales de sœur Morin, première annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1659-1725*. Ce manuscrit de 317 pages (31,5 x 20,5 cm) est suivi des *Annales* des sœurs Véronique Cuillerier (34 pages) et Catherine Porlier (9 pages). Les cahiers contenant les *Annales* ont été défaits et les feuilles assemblées dans deux cartons à une date relativement récente. Des papiers ont été collés de nombreuses fois le long des marges de gauche, plus rarement à l'intérieur du texte. Dans ce cas, une autre main (moderne) a recopié sur ces papiers le texte de Marie Morin ainsi que les renvois de l'auteur en marge. Le manuscrit est bien conservé et l'écriture, grosse et ferme, lisible. Les pages contiennent en moyenne 32 lignes. Le recours à l'alinéa reste exceptionnel et les intitulés de chapitre ne sont pas dégagés du reste du texte. Les mots omis au cours de la rédaction sont ajoutés par l'auteur, au fur et à mesure ou lors de sa relecture du texte, dans l'interligne et en début de ligne ou sont renvoyés dans la marge avec signe de renvoi (#) dans l'interligne.

Il existe deux paginations dans la marge supérieure. Celle de Marie Morin, souvent fautive par répétition ou omission de chiffres, est dans la marge extérieure et suit les rectos et les versos. La deuxième pagination, récente, est centrale et faite au crayon rouge. (C'est elle que nous indiquons en marge.) Marie Morin emploie trois numérotations : la première (1-184) va jusqu'à la page 209 du manuscrit, la deuxième (1-40) correspond à une nouvelle partie : «*Chapitre 1 : Ma tres honoree sœur Le Jumeau...*» et aux pages 210-247, la troisième (1-90) : «*Petit recueil de ce qui c'est passé...*» va de la page 248 à la page 317 et regroupe une série d'appendices.

L'Histoire simple et véritable... de Marie Morin a fait l'objet d'adaptations partielles à deux reprises :

Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (rédigées par la sœur Morin), A. Fauteux, E.-Z. Massicotte et C. Bertrand, Mémoires de la Société historique de Montréal, douzième livraison, L'Imprimerie des Éditeurs limitée, Montréal, 1921, 252 p. [ms. 1-209].

Pages inédites du premier écrivain canadien, Léo Pariseau, Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal, n° 3, mai-juin 1937, p. 121-142 [ms. 248-261]; *ibid.*, n° 4, juillet-août 1937, p. 185-203 [ms. 262-268, 273-280].

MARIE MORIN ET L'HISTOIRE SIMPLE ET VÉRITABLE...

Marie Morin est née à Québec le 19 mars 1649. Son père, Noël Morin, charron de métier, né en 1616 dans le Perche, arrivé à Québec vers 1636 et mort en 1680, devient en 1663 seigneur de Saint-Luc. Sa mère, Hélène Desportes, serait née au Canada vers 1620. La famille compte douze enfants¹.

Marie Morin étudie quelques années chez les Ursulines de Québec et s'y trouve en 1659 pendant le court séjour de Jeanne Mance et des trois premières Hospitalières de Montréal. C'est à ce moment qu'elle décide, semble-t-il, de se faire Hospitalière à Montréal, lieu privilégié à ses yeux de tous les martyres. L'été 1662, à l'âge de 13 ans, elle entre chez les Hospitalières où elle est seule novice jusqu'en 1666. Elle fait ses premiers vœux en 1665 et sa profession en 1671. Nommée dépositaire (économe) en 1672, de nouveau en 1676, 1681, 1689 et 1696, elle doit, à ce titre, diriger les travaux de construction (1688) et de reconstruction (1696) de l'Hôtel-Dieu. Elle est supérieure de 1693 à 1696 et de 1708 à 1711. C'est dans cette fonction qu'elle assiste à l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1695.

Marie Morin meurt le 8 avril 1730 après une longue maladie. Véronique Cuillerier, deuxième annaliste de la communauté de Montréal, écrit: «On la voyait avec admirations catéchiser les barbares, les caresser pour les gagner à la foi dans le tems même que ces malheureux cherchoient l'occasion de la tuer, et quand nos meres la pressois de ne se point exposer, elle leurs repondoit: «Mes meres, le desir de vous obeir est aussy grand que celui de gagner des ames». [...] Jamais l'esprit du monde n'a eut d'antré dans son cœur, au contraire elle avoit un éloignement entier de toutes ses maximes et de ses façons de parler. Cepen-

1. Voir l'article d'Hélène Bernier, «Marie Morin», *Dictionnaire biographique du Canada*, II, 1969, p. 511-513.

dant, s'était un esprit vif, solide et pénétrant, une mémoire des plus heureuses. Elle eu besoin de l'un et de l'autre ayant toujours été employé dans les grands emplois desquelles elle s'est acquittée avec applaudissement du dehors et du dedans².

En 1697, Marie Morin entreprend la rédaction de *l'Histoire simple et véritable...* à la demande des Hospitalières de Saint-Joseph de France qui veulent connaître la vie de la communauté de Montréal. Le texte qu'elle écrit ne s'adresse pas cependant à ces seules religieuses (qui ne le liront jamais) et ne se limite pas à consigner par ordre chronologique, année par année, les faits les plus marquants de la vie de la communauté depuis 1659, année de l'arrivée des Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal. À l'histoire de la communauté de Montréal et de l'Hôtel-Dieu, s'ajoute l'histoire de Montréal, sa fondation et son établissement, son développement entrecoupé des guerres iroquoises et des tentatives d'invasion anglaises. Si l'histoire de la communauté de Montréal sous-tend celle de Montréal, de la même façon elle sous-tend l'histoire de sa propre origine: *l'Histoire simple et véritable...* raconte donc la fondation des Hospitalières de Saint-Joseph. Tâche d'importance pour l'auteur puisqu'en 1697 on ignore déjà le fondateur d'il y a soixante ans.

Marie Morin ne se contente pas de faire de ces différentes histoires un récit événementiel : les acteurs sont souvent plus importants, à ses yeux, que les faits eux-mêmes, car ils sont à l'origine des événements — c'est là sa perception de l'Histoire — et ils créent leur(s) rôle(s). Les acteurs sont les « fondateurs » et les événements leur(s) fondation(s) : Le Royer de La Dauversière, Maisonneuve, Jeanne Mance et les sœurs de Brésoles, Macé, Maillet et Le Jumeau instituent les Hospitalières, Montréal, l'Hôtel-Dieu et la communauté de Montréal qui, de leur côté, les présupposent. Marie Morin insiste sur ces rapports de fondateur/fondation : les faits sont sériés et exposés dans une perspective diachronique où chaque point d'évolution est rattaché non à celui qui le précède immédiatement mais au point initial, le fondateur. Ainsi, sans être tout à fait négligés, les rapports entre « événements » sont peu exploités.

Les fondateurs expliquent et garantissent leur(s) fondation(s). C'est suivant cette manière de voir que Marie Morin trace un portrait de chacun d'eux. Portraits intégrés au récit dans le cas de

2. Ghislaine Legendre, *Les Annales de Véronique Cuillerier, 1725-1747*, Montréal, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 1978, p. 5-6 (Manuscrit ARHSJ, 322-3.)

Maisonneuve et de Jeanne Mance, servant en quelque sorte de préambule à *l'Histoire simple et véritable...* dans le cas de La Dauversière, ou composant une partie détachée de l'ensemble pour ce qui est des sœurs fondatrices de la communauté de Montréal.

Marie Morin consacre les deux tiers de son ouvrage à ces portraits et aux commencements, soit la période qui va de 1630 et 1641 à 1672, — le reste du récit couvre les événements jusqu'à 1725, année où elle cesse d'écrire. Dans tous les cas, la présentation des faits s'articule autour de deux pôles : un pôle humain et quotidien pour la *recreation* et un pôle religieux pour la *meditation*. L'objectif visé est didactique : l'homme ou l'événement doivent enseigner et trouver leur justification. À l'auteur de *marquer* et de *juger*, *l'Histoire simple et véritable...* devant servir de mémoire collective et de modèle.

Les sources de Marie Morin sont orales. Si elle ne fait qu'apercevoir Maisonneuve, elle connaît davantage Jeanne Mance, qui meurt en 1673, sinon par contact personnel du moins par l'intermédiaire des sœurs fondatrices. On n'a qu'à lire *l'Histoire du Montréal* de Dollier de Casson pour se rendre compte que les deux textes ont une source commune, soit Jeanne Mance, soit les sœurs venues en 1659. La vie de La Dauversière et la fondation des Hospitalières lui sont maintes fois racontées par les sœurs de la première génération, l'histoire de la communauté par la sœur Le Jumeau dont elle partage les vues. La bataille de Québec de 1690 est rapportée d'une façon presque identique dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Source populaire cette fois dont l'origine est le sermon du vicaire général La Colombière qui attribue la victoire à la Vierge. *l'Histoire simple et véritable...* est ainsi récit d'époque. Rien de neuf, mais une histoire conservée et qui résume toutes les autres, l'important étant la mémoire de l'auteur.

C'est par commodité et habitude qu'on a désigné sous le terme d'Annales *l'Histoire simple et véritable...* Un sort identique est réservé à *l'Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec...* Si ce dernier texte rejoint le genre des annales, il n'en est pas ainsi de *l'Histoire simple et véritable...* de Marie Morin. Le projet est d'une autre envergure et il peut difficilement s'accommoder d'un genre aussi restrictif et neutre. Les faits isolés de leur contexte historique ne serviraient à rien, ni de mémoire ni de réalité. Le passé étant oublié, c'est son histoire qu'il faut rappeler et, de cette façon, créer la tradition, du même coup se justifier. Les Hospitalières sont une communauté nouvelle

tout comme Montréal. C'est de cela qu'il faut parler avant d'entreprendre des annales, et fonder les faits et les gestes avant d'en voir la répétition. Parlant de son texte, Marie Morin utilise les mots *histoire*, *recueil*, *détail*, *narré*, etc., ou encore *ouvrage*, et les personnages sont *saints* ou *amazones*. Une épopée, le premier texte d'une littérature.

LE RÉCIT

On peut diviser l'*Histoire simple et véritable...* en quatre parties:

LA DAUVERSIÈRE ET LE DOUBLE PROJET

Cette partie raconte la fondation des Hospitalières de Saint-Joseph par La Dauversière et les motifs de son geste, la constitution du couvent de La Flèche, les premières entrées, la vie de la communauté et son extension en France [ms. 27-43, 58-63].

Parallèlement à ce premier projet de La Dauversière réalisé dans les années 1630 et 1640, Marie Morin rapporte le projet d'une nouvelle colonie à Montréal, le hasard qui fait naître chez Madame de Bullion l'idée d'un Hôtel-Dieu et chez Jeanne Mance le désir d'un *service* dans cette nouvelle colonie, enfin l'arrivée des fondateurs à Québec en 1641 et à Montréal en 1642 [ms. 43-58].

L'HISTOIRE DE MONTRÉAL / L'HISTOIRE DES HOSPITALIÈRES

Cette partie, la plus considérable de l'*Histoire simple et véritable...*, 93 pages [ms. 63-110, 119-165], est presque essentiellement «montréaliste». Dans un premier temps, l'auteur raconte l'histoire de l'établissement de Montréal et la vie de ses habitants, qui ils sont et ce qu'ils font, la venue de la *recrue* de 1653 et l'arrivée de Marguerite Bourgeoys. Fait charnière de cette partie : l'accident de Jeanne Mance en 1657 et son voyage en France pour recruter des Hospitalières. Le récit continue avec l'arrivée des trois premières Hospitalières à Québec et à Montréal, les sœurs de Brésolles, Macé et Maillet, la description de leurs premières années à Montréal, l'état de l'Hôtel-Dieu et les pressions que les autorités exercent sur elles pour les inciter à quitter Montréal [ms. 63-110].

Cette tranche de l'histoire est alors interrompue et Marie Morin donne une «copie fidèle» d'une lettre de Fancamp qui relate la mort de La Dauversière en 1659, année de l'arrivée des Hospitalières à Montréal [ms. 110-119].

La seconde tranche de cette partie raconte l'histoire ponctuelle de la communauté par regroupement des années : 61, 61 à 63, 63 à 70. «Ce qui se passa de plus remarquable dans la communauté», la vie quotidienne, le premier «donné», les premières novices et la première de toutes : Marie Morin. C'est aussi la demande des vœux solennels, la venue en 1669 de trois nouvelles sœurs, du Ronceray, Babonneau et Le Jumeau, le rappel en France de la supérieure du Ronceray quelque temps après, un nouvel Hôtel-Dieu qu'on construit et une nouvelle dépositaire : Marie Morin [ms. 119-165].

LA VIE DES SŒURS FONDATRICES

La troisième partie raconte la vie des sœurs françaises venues dans la communauté de Montréal en 1659 et 1669, à l'exception de celle de la sœur du Ronceray demeurée trop peu de temps au Canada. Marie Morin rapporte donc, pour l'exemple et la mémoire, la vie des sœurs de Brésoles [ms. 166-189], Macé [ms. 189-201], Maillet [ms. 201-206], Babonneau [ms. 206-210] et Le Jumeau [ms. 210-248]. Le récit suit dans chaque cas à peu près le même plan, avec une partie française et une partie montréalaise : 1) famille et enfance; 2) entrée chez les Hospitalières de Saint-Joseph; 3) vie religieuse en France; 4) venue et vie à Montréal; 5) «oraison».

Les sœurs Maillet et Babonneau font l'objet de *remarques*. L'accent est mis davantage sur la sœur de Brésoles, première supérieure (23 pages), et surtout sur la sœur Le Jumeau (38 pages), modèle que Marie Morin a choisi. Cette partie est intéressante sinon importante puisqu'elle nous renseigne sur Marie Morin elle-même par l'intérêt qu'elle porte à tel ou tel comportement ou situation et par le choix qu'elle fait des événements décrits [ms. 166-248].

APPENDICES

La quatrième partie apparaît comme surajoutée à l'*Histoire simple et véritable*... Elle présente une série de courts textes indépendants les uns des autres et qui se détachent de l'ensemble de l'*Histoire simple et véritable*... quant à leur présentation et à leur facture : la division en chapitres est abandonnée et les récits sont thématiques plutôt qu'événementiels comme auparavant.

On trouve à la suite :

- Le récit du premier incendie de l'Hôtel-Dieu en 1695 [ms. 248-284].
- La relation de l'offensive anglo-américaine contre Québec en 1690 [ms. 284-285].

- Celle de 1711, incluant le désastre de l'Île-aux-Œufs [ms. 285-292].
- Le récit du deuxième incendie de l'Hôtel-Dieu en 1721 [ms. 292-301].

Marie Morin revient, à la fin de cette partie, à la chronique de la communauté. Les événements racontés concernent, en grande partie, la reconstruction de l'Hôtel-Dieu après le deuxième incendie, les oppositions soulevées, les retards apportés, les difficultés pécuniaires, etc. S'entremêlent à ces événements les faits de la vie quotidienne des années 1721 à 1724, années pénibles et lourdes pour la communauté [ms. 301-317].

	France	Canada
Préface [ms. 1-23]		
Description de Montréal [ms. 24-27]		
Le double projet	La Flèche [ms. 27-43] Extension de la communauté [ms. 58-63]	Fondation de Montréal [ms. 43-58]
Histoire de Montréal		Débuts de Montréal jusqu'à environ 1659 — les Hospitalières à Montréal [ms. 63-110]
Histoire des Hospitalières à Montréal	Mort de La Dauversière [ms. 110-119]	Débuts de la communauté de Montréal jusqu'à environ 1673 — Montréal et l'Hôtel-Dieu [ms. 119-162] Mort de M. Geneviève Archambault, sœur canadienne [ms. 162-165]
Vie des sœurs fondatrices		
Brésoles	Famille, enfance Vocation, vie religieuse [ms. 166-177]	Vie à Montréal Mort, oraison [ms. 178-189]
Macé	Famille, enfance Vocation, vie religieuse [ms. 189-194]	Vie à Montréal Mort, oraison [ms. 195-201]
Maillet	«Remarques» Vie religieuse [ms. 201-203/204]	Vie à Montréal [ms. 203/204-206]
Babonneau		Vertus religieuses [ms. 206-210]
Le Jumeau	Famille, enfance Vocation, vie religieuse Vertus religieuses [ms. 210-232]	Vie à Montréal Mort, oraison Vertus d'obéissance et d'humilité [ms. 233-247]
Appendices		
		Incendie de l'Hôtel-Dieu de 1695 [ms. 248-284] Guerre de 1690 [ms. 284-285] Guerre de 1711 [ms. 285-292] Incendie de l'Hôtel-Dieu de 1721 [ms. 292-301] Reconstruction, vie de la communauté [ms. 301-317]

Le récit s'organise, nous l'avons dit, autour de trois séries de faits : l'histoire de la communauté de Montréal, l'histoire de la fondation des Hospitalières, celle enfin de Montréal, la première se fondant sur les deux autres. Les événements rapportés sont ceux qui aux yeux de Marie Morin servent à éclairer ces différentes histoires et à les rendre exemplaires. Non seulement ils ne sont pas la totalité de chaque histoire, mais ils sont, dans le récit, dénués de leur contexte réel pour n'apparaître que comme éléments de convergence. La distance entre les années de composition (1697-1725) — non indiquées au fur et à mesure en marge des chapitres — et les événements rapportés, distance qui dans certains cas va jusqu'à 40 à 50 ans, crée par ailleurs une telle réduction dans la présentation des faits. (Cela explique certaines absences : le tremblement de terre de 1663 (objet d'une lettre cependant), la mort de Jeanne Mance en 1673, le massacre de Lachine en 1689, etc.) Au bout du compte/*conte* les événements ne sont qu'un événement, qu'une histoire ramifiée mais unique : l'établissement des Hospitalières à Montréal.

Il y a loin de la sécheresse du sujet au récit. Écrivant quand le temps et le lieu le lui permettent — il lui faut 28 ans pour rédiger *l'Histoire simple et véritable...* — Marie Morin n'a rien d'une historienne « en forme ». Elle ignore les préceptes de l'Histoire et elle est sans modèles, ses lectures, les *Relations* des Jésuites et les *Fondations* de Thérèse d'Avila, ne lui en donnent pas. Elle connaît cependant les vies de saints, bâties sur l'anecdote, et l'efficacité du procédé. Elle l'applique dans *l'Histoire simple et véritable...* si bien que les événements racontés apparaissent comme la somme des anecdotes qui les entourent. L'« étagement » des événements s'en trouve modifié. Un événement en appelle un autre plus ou moins largement dépendant du premier et l'événement principal dont il est alors question — résumé dans l'intitulé du chapitre — est souvent suspendu pour laisser place à l'anecdote. Cette chaîne de « propos » est soumise au temps de composition : entre deux chapitres ou deux pages, il y a un mois comme un jour. Aussi, ce n'est pas l'événement qui commande son *détail*, qui organise son récit, mais la mémoire lointaine de l'auteur qui s'ajuste, à chaque reprise de *l'Histoire simple et véritable...*, plus à l'immédiat du texte précédemment quitté qu'au thème du chapitre. Sur le plan strict du récit, le *détail* ou l'anecdote sont éclairants plutôt qu'explicatifs, non critiques et présentés sous le jour d'une vérité commune, acquise à tous et incontestée. Que cette vérité soit celle de la communauté, non nécessairement vérifiée, qu'elle soit plus ou moins conforme à la réalité, que les faits rapportés soient sujets à caution importent peu : ils sont ce que dit Marie Morin, la vérité de l'auteur. C'est au moment où Marie Morin reprend son récit, à la suite d'une série d'anecdotes, que l'établissement des Hospitalières à Mont-

réal constitue une histoire quotidienne, où l'on parle du lieu et de l'époque, de la faim, du froid et du feu, de la peur des Iroquois et des Anglais.

La dimension «Amérique» s'arrête là. L'essentiel du récit est autre : la justification de la colonie de Montréal et des Hospitalières. L'étroite dépendance de leur fondation par La Dauversière suffit à Marie Morin à légitimer l'existence de l'une et la présence des autres, car pour Marie Morin et la communauté, l'une ne va pas sans l'autre. En quelque sorte, une «défense et illustration» conforme à la vérité de l'auteur, en filigrane, une trame nécessaire et importante qui motive le récit dès le début et qui fixe sinon le plan du moins quelques-uns des thèmes. Il faut dire les origines de la communauté et de Montréal, convaincre des intentions du fondateur La Dauversière, (s')expliquer l'attitude de Laval, l'évêque de Pétrée, ses refus répétés d'une nouvelle communauté d'Hospitalières, le départ de Maisonneuve et l'affaire des 22 000 livres du fonds de l'Hôtel-Dieu. De là, un texte politico-religieux d'où les Iroquois sont exclus et où la vie d'Amérique se résume à l'historiette. Une histoire de Blancs qui se passe entre Blancs.

Québec ne veut pas d'une colonie indépendante qui ne peut que nuire à son autorité et à ses politiques de développement, et Laval, vicaire apostolique, refuse la dispersion des communautés. Aux Jésuites les missions et la cure de Québec, aux Ursulines l'enseignement, aux Hospitalières de Saint-Augustin, déjà établies à Québec, le soin des malades et aux Sulpiciens Montréal. Les Hospitalières de Saint-Joseph (tout comme les Récollets) n'ont pas leur place dans ce schéma. Marie Morin ne comprend pas cette vue d'administrateur si peu conforme à la vision de La Dauversière. Elle s'en plaint, et comme elle hésite à blâmer l'évêque, elle s'en prend au vicaire de Queylus qui a promis son soutien aux Hospitalières de Québec. À elle de justifier la présence des Hospitalières de Saint-Joseph du droit du fondateur, et de raconter les pressions exercées sur les premières religieuses qu'on hésite à considérer comme telles puisque sans vœux solennels et sans clôture déclarée, nées dans ce XVII^e siècle dévot d'un fondateur laïc.

Marie Morin ne s'arrête pas au statut primitif de la communauté voulu par La Dauversière, disciple de Vincent de Paul (vœux temporaires, ouverture au monde). L'interprétation qu'elle fait de l'histoire de la fondation et l'image déformée qu'elle donne de La Dauversière lui sont inspirées surtout par les sœurs venues en 1669 (Ronceray, Le Jumeau et Babonneau) qui défendent la clôture et les vœux solennels. Elle-même ne peut concevoir une vie religieuse hors du cadre rigide du cloître, qu'elle rappelle par les mots *regularité, stabilité, vœux solennels*. Ignorante des origi-

nes, elle ne peut expliquer les réticences de Laval par ce biais³, d'autant plus que les trois premières sœurs, arrivées en 1659, doivent peu à peu modifier leur attitude originelle et demander les vœux solennels, le milieu ne leur étant pas favorable. Marie Morin ne voit que le résultat : la demande des vœux solennels. Elle amalgame cette demande à ses propres désirs. L'*Histoire simple et véritable...* est fautive sur ce point, elle est cependant l'histoire de son auteur et de son choix.

Marie Morin ne relie pas Jeanne Mance à l'œuvre de La Dauversière, d'où le silence relatif à son sujet dans l'*Histoire simple et véritable...* Au nom du fondateur, Maisonneuve réalise la fondation de Montréal et Marie de la Ferre celle des Hospitalières à La Flèche. Jeanne Mance, qui fonde l'Hôtel-Dieu à l'instigation de Madame de Bullion (et tout autant Montréal que Maisonneuve), apparaît dans l'*Histoire simple et véritable...* seulement comme l'administratrice temporelle d'un Hôtel-Dieu fondé «pour les Hospitalières», et même ses actions qui concernent Montréal sont vues sous cet angle, hors du temps et des débuts de la colonie.

Trop de distance sépare le personnage Jeanne Mance de Marie Morin. Une différence de 43 ans, l'état laïc, un tempérament mystique et une perception plus vaste de la «Colonie»: avant tout établissement d'évangélisation, Montréal intègre l'Hôtel-Dieu comme élément actif de sa survie et de son développement. Les Hospitalières servent l'Hôtel-Dieu qui sert Montréal. Si Jeanne Mance pense «fonction» et «société», Marie Morin pense — les années le lui permettent — «vocation/action» et «communauté». La Communauté doit être forte et se développer et l'Hôtel-Dieu en tirera avantage.

Autant Marie Morin sympathise avec Maisonneuve, image montréaliste de La Dauversière, met en relief ses qualités et ses actions et s'afflige du sort que les autorités coloniales lui réservent, autant elle reste étrangère et souvent perplexe devant certaines attitudes et décisions de Jeanne Mance. L'attitude pour le moins querelleuse de Laval à l'égard de Jeanne Mance ne l'aide pas à comprendre le personnage, d'autant plus qu'elle ignore la dureté de l'évêque à l'endroit de Maisonneuve et la part qu'il prend à son rappel en France.

Le conflit entre Laval et les deux fondateurs de Montréal est total. Ce n'est qu'un hasard s'il se concentre sur un point, un

3. Sur les rapports de Laval avec les Hospitalières de Saint-Joseph, voir l'article de Lucien Campeau, «Mgr de Laval et les Hospitalières de Montréal (1659-1684)», dans *l'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973*, Montréal, Cahiers du Québec / HMH, 1973, p. 103-123.

fait parmi d'autres que l'évêque soulève et exploite, sûr de son droit : le transfert de 22 000 livres du fonds de l'Hôtel-Dieu, en 1653, pour lever une *recrue* afin de défendre Montréal du péril iroquois et assurer sa survie. En 1651, Montréal est au bord de la destruction, seule la venue de nouveaux «habitants-soldats» peut garantir sa survie. À la demande de conseil de Maisonneuve, Jeanne Mance propose de dégager 22 000 livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu pour faire venir environ 150 hommes à Montréal si Maisonneuve, qui passe en France, obtient le consentement de Madame de Bullion. Permission accordée, sans preuve écrite cependant, et que met en doute Laval qui réclame la restitution de la somme à l'Hôtel-Dieu. Quand en 1665, Maisonneuve est invité à quitter le Canada pour aller régler ses «affaires personnelles», il faut comprendre l'affaire des 22 000 livres. Jeanne Marie Morin écrit : «Quelques uns croient qu'elle informa de tout cela Madame de Bullion et qu'elle l'an aprouva, d'autres au contraire dise que non. Quand a moy, je n'an say rien d'asuré et lesse la liberté a chacun d'an croire ce qu'il voudra.»

«Comme tout cela est vray, je le signe de nom.» Plus qu'une *chétive historienne*, Marie Morin est écrivain. C'est elle qui demande d'écrire *l'Histoire simple et véritable...*, et le projet et son achèvement lui appartiennent. Sa vérité aussi, qui n'est pas toujours celle de l'Histoire. Le texte est œuvre et l'histoire de son auteur, religieuse, hospitalière, occupée de sous et, comme on l'est alors, janséniste.

Histoire par projet, annales dans la dernière partie quand les dates des événements et de composition coïncident à peu de choses près, *l'Histoire simple et véritable...* est mémoires par la situation de l'auteur, Hospitalière et Montréaliste par choix, *temoin oculaire et oriculere*. Mémoire des sœurs fondatrices dont elle partage la vie, *ayant la connaissance* des fondateurs de Montréal, Marie Morin sert de repère et est le dernier jalon de l'histoire qu'elle re-cite. Un regard du Nouveau Monde qui reproduit l'ancien — on n'a pas au XVII^e siècle le sens des civilisations —, une ferveur et une passion pour que les choses durent et soient ce qu'on en dit. La perspective historique est d'autant modifiée. Une autre histoire, par touches, impressionniste et personnalisée, prend forme au fur et à mesure que le récit progresse, aussi vraie que tout est vrai suivant la lecture qu'on veut en faire. On n'a pas à chercher l'Histoire, mais une histoire orientée et gauchie pour un public choisi et initié, qui vit d'une tradition, celle de la communauté. Comme toile de fond, la faim, le froid, la peur des Iroquois

et des Anglais. Au premier plan, toutes les difficultés à vivre et à durer, l'échec d'une entreprise et sa survie. Qu'on se rappelle : «*Vous cuillié des roses et elles ont eu les espines.*»

LA LANGUE DE MARIE MORIN

La langue de Marie Morin est celle du XVII^e siècle et ne présente pas d'écarts significatifs par rapport aux tendances de l'époque. Sont signalés ici quelques phénomènes non particuliers à Marie Morin, mais qui se rencontrent dans *l'Histoire simple et véritable...* et qui peuvent, dans certains cas, présenter une difficulté de lecture ou prêter à confusion.

PHONÉTIQUE

• Consonnes

Tendance à assourdir *b* devant *s/t* et *g*: Ex. *apsanter, apsolement, opservance, optenir, supsister/suptister* — *crater; ocmanter, sugerer; fatigue, allequer, decuter*. L'inverse se produit également dans le cas de *k*: Ex. *segret, grasseux*.

Amuïssement des consonnes implosives : Ex. *santification, distinction, pontuel, exatitute, spetacle, abjet*.

Notation de yod ou *l* «mouillé» : *-ll-* pour [uy] : Ex. *depouller, mouller, quenouille, sitroulle*. — *-ull-, -ul* pour [œy] : Ex. *cullir, recullement; aqueul, equeul, deul*. — *-illi-* pour [y] [i] : Ex. *aillieurs, taillieur, escaillier, orguillieuse*.

• Voyelles

[u] au lieu de [ü] : Ex. *absourdité, bouandrie, s'oumiliet, reçourent*. Et l'inverse : Ex. *crupie, decuter, ecuter, mutarde, pusserent*.

[ü] au lieu de [œ] : Ex. *hureux*.

Tendance de *e* à devenir *a* devant *r* : Ex. *parmission*.

Chute de *e* intermédiaire : Ex. *batrie, bouadrie, peltrie, robbrie*.

MORPHOLOGIE

• Pronoms

Il (aussi *i, y*), *elle* sont pronoms personnels des troisièmes personnes du singulier et du pluriel.

Leur / leurs pronom et adjectif n'ont pas leur usage fixé. Ils sont, avec ou sans -s, pronom et adjectif.

Se / ce réfléchi et démonstratif se présentent sous des graphies identiques.

• Verbes

Quelques verbes présentent des formes analogiques: Ex. *repondu* (répondit), *previsent* (prévirent).

L'analogie s'exerce aussi au niveau des désinences où une même forme peut apparaître à plusieurs personnes. Ainsi, à l'indicatif présent, on trouve la double forme -e/-es aux trois personnes du singulier et les formes -e/-es/-ent à la troisième personne du pluriel.

Le subjonctif imparfait présente à la troisième personne du singulier la forme du passé simple.

-oi- de la désinence de l'imparfait appelle une troisième personne du pluriel en -s: -ois. Le fait d'adjoindre à la diphtongue -oi- la finale -s au pluriel est constant chez Marie Morin, généralisé aux autres temps, *sois* (soient), *crois* (croient), etc., et aux autres diphtongues, *ais* (ayent).

À côté de l'imparfait en -ois, -oit, -ois (oient), on trouve, plus fréquemment, un imparfait en -es, -et, -es, *j'aves*, *il avet*, *ils aves*.

SYNTAXE

• Pronoms

Le pronom personnel de la troisième personne du singulier ou du pluriel est parfois omis.

Le pronom personnel masculin de la troisième personne du pluriel reprend habituellement un sujet nominal féminin pluriel ou encore un singulier collectif.

On commande, dans certains cas, un verbe au pluriel.

• Verbes

Le verbe peut s'accorder avec le sujet le plus rapproché.

Suivi d'un sujet pluriel, le verbe est souvent au singulier.

Un sujet singulier collectif a parfois son verbe au pluriel.

Dans le cas d'un sujet suivi d'un complément déterminatif, le verbe peut s'accorder avec le complément.

Le participe présent peut s'accorder. L'accord se fait soit avec le sujet, soit par anticipation avec le complément.

Le participe passé peut être neutre ou s'accorder. Dans ce cas, l'accord peut se faire aussi par anticipation.

PRINCIPES D'ÉDITION⁴

• Séparation des mots

Les mots sont découpés suivant l'usage moderne. On a conservé cependant *esse* (est-ce), *cerasse* (sera ce), *jusquasse* (jusqu'à ce) et *aujourdhy*. *Bledinde* et *cardheure* sont transcrits *bled'Inde* et *card'heure*.

Certains adverbes et conjonctions, soudés en français moderne, sont séparés au XVII^e siècle. L'inverse se produit également. Ainsi a-t-on concurremment *autre fois* / *autrefois*, *en suite* / *ensuite*, *quelque(s) fois* / *quelque(s)fois*, *lors que* / *lorsque*, *pres que* / *presque*, etc. Ces mots ont été soudés ou séparés suivant l'usage moderne, la commodité de la lecture l'exigeant. *Pour quoy*, *puis que*, *quoy que*, *par tout*, *sur tout*, *aussi tost*, *bien tost* ne présentent pas de difficulté de lecture, par conséquent on a suivi le découpage du manuscrit dans ces cas. *Plu[s] tost* [ms. *plutost* «plus tôt»] est corrigé et la leçon du manuscrit signalée dans les Notes critiques.

Le trait d'union n'est pas utilisé sauf pour marquer, dans certains cas, l'agglutination : *eurent t-elles*, *je m'an n-annuié*, etc. [ms. *eurent telles*, *je m'an nannuié*].

• u/v et i/j; ſ/s; c cédille

u et *v*, *i* et *j* sont transcrits suivant l'usage moderne. Le tréma, souvent placé sur *u* ou *v* quand les deux lettres sont en contact et parfois en dehors de ce cas, n'est pas noté ni signalé dans les Notes critiques.

ſ est écrit s.

c, prononcé [s], suivi de *a*, *o*, *u* est écrit avec cédille.

4. Nous renvoyons au texte de Jacques Montrin, *Documents linguistiques de la France*, I (XVII - «Documents, études et répertoires»), Paris, C.N.R.S., 1974 (extrait), qui nous a servi de point de départ pour élaborer les principes d'édition qui suivent.

- **Abréviations**

Les abréviations ont été résolues. La résolution est en italique et suit la graphie du manuscrit : Rde → *Reverande*. Quand un mot présente plusieurs graphies employées indifféremment à travers tout le texte, la résolution se fait à partir de la graphie la plus fréquente.

- **Accents. Majuscules. Ponctuation**

Les accents, les majuscules/minuscules et la ponctuation du manuscrit ne sont pas reproduits, les habitudes de l'époque étant différentes et pouvant prêter à confusion. Leurs emplois ne sont pas signalés dans les Notes critiques.

On a mis l'accent aigu sur -é fermé en finale: -é, -és, mais non sur -ez et le féminin -ee ni à l'intérieur du mot. Les autres accents ne sont pas employés, sauf l'accent grave pour noter les formes en -es, -et de l'imparfait et du conditionnel.

Les majuscules du manuscrit ont été conservées seulement quand elles reflétaient une habitude de l'époque, tels *Ciel*, *Demon*, *Jeans* (gens), etc., ou encore pour les mots se rapportant aux mois, jours, etc., titres, fonctions, etc.

La ponctuation a été modifiée. Les phrases de Marie Morin étant très longues, nous les avons divisées en plusieurs segments. Nous avons utilisé le tiret pour dégager un passage, soit à l'intérieur de la phrase, soit encore en finale de phrase, quand celui-ci interfère sur la clarté ou la syntaxe du texte. Les points de suspension sont conservés. Les phrases inachevées ou suspectes sont suivies par des points de suspension entre crochets. Le procédé est rare, la situation ne se présentant qu'exceptionnellement.

- **Paragraphes. Pages**

La division en paragraphes ne suit pas le manuscrit, Marie Morin ne recourant que rarement à l'alinéa. Les Notes critiques signalent les alinéas du manuscrit.

Le trait oblique indique les fins de pages et les chiffres entre crochets dans la marge renvoient aux pages du manuscrit.

- **Noms propres**

Les noms propres de personne et de lieu sont écrits suivant l'usage moderne. Les graphies du manuscrit sont signalées entre parenthèses dans l'Index des noms propres et la Liste des noms

de lieu. Nous avons établi l'orthographe des noms propres à partir des graphies (en caractères gras) proposées par le *Dictionnaire biographique du Canada*. Nous avons conservé *Kebec*, la graphie *Quebec* n'apparaissant qu'une fois.

• Additions

Les additions de lettres ou de mots sont faites entre crochets. Dans certains cas, on a ajouté -s au pronom personnel pluriel *elle* afin d'éviter toute confusion à la lecture.

Le tiret entre crochets indique un espace laissé en blanc dans le manuscrit.

Les mots ajoutés par une autre main sont signalés dans les Notes critiques. Ces additions ont été faites à une date relativement récente. À part quelques additions d'ordre explicatif, par exemple *c'est Mr Lauzon* [ms. 28], *en l'année 1653* [ms. 48], etc., les additions apportées au manuscrit s'avèrent être des recopies fidèles, sur papiers collés en marge ou dans le texte même, des termes employés par Marie Morin que l'on peut lire sous ces papiers collés.

• Corrections

Toutes les corrections apportées au texte sont en italique et les leçons du manuscrit signalées dans les Notes critiques.

Parfois, Marie Morin marque par -nt au lieu de -s le pluriel d'un substantif ou d'un adjectif. -s est rétabli et la forme du manuscrit est donnée dans les Notes critiques.

Nous avons rétabli l'orthographe de *voix / voie*, *lieu(x) / lieue(s)*, *non / nom*, *sou(s) / soub*s. La correction est en italique et la graphie du manuscrit relevée dans les Notes critiques. Pour chacun de ces mots, les deux formes se trouvent dans le manuscrit et présentent, dans certains cas, des risques de confusion. La correction s'impose donc. *Cœur* («chœur»), *compte* («comte»), *comptant* («content») n'ont qu'une forme, à une exception près, et ne présentent à la lecture aucun risque de confusion. Ils sont par conséquent conservés tels quels dans l'édition.

La graphie d'un mot à fréquence très limitée qui s'écarte de la ou des formes retenues n'est pas corrigée. Ex. *heorique* [ms. 31], *marzelle* [ms. 188], etc. Les fautes évidentes sont corrigées, *perils* [ms. *perirls* 155], *dantelles* [ms. *dandettes* 73], etc.

Dans le cas où un mot à haute fréquence d'emploi présente une forme isolée, cette forme exceptionnelle est corrigée à moins que le phonétisme de cette forme soit connu par ailleurs et soit

reflété à travers tout le texte. Que la forme particulière s'explique par un phénomène d'attraction d'une syllabe sur une autre ou d'un mot sur un autre, ou qu'on y voie un phénomène quelconque, le fait que la forme du mot soit unique par rapport à l'ensemble des graphies utilisées la classe comme exceptionnelle et justifie la correction. Voici la liste de ces formes isolées (les chiffres renvoient aux notes critiques) : *admarable* (184), *s'atablissent* (78), *riligion* (183), *bosoin* (296), *dobor* (67), *solon* (130), *dennee* (187), *desistante* (195), *denorer* (201), *desoit* (238), *deucour* (300), *doulour* (189), *aglise* (56), *aloignee* (300), *relaisante* (56), *consandit* (48), *surmonda* (13), *pertu* (73), *suberbe* (124), *bresque* (298), *naturer* (237), *retournel* (270), *couvriil* (304), etc.

On trouvera dans la partie Leçons non conservées des Notes critiques les mots dont nous avons cru bon de régulariser la finale plus parasite que significative sur le plan morphologique : au masculin *-é*, *-i*, *-u* au lieu de *-ee*, *-ie*, *-ue* et au féminin *-e* au lieu de *-es*.

Les corrections d'ordre sémantique sont en italique entre crochets et les leçons du manuscrit signalées dans les Notes critiques. Ce type de faute reste exceptionnel.

- **Lectures difficiles**

Les mots difficiles à lire sont suivis de parenthèses avec l'orthographe moderne.

- **Notes critiques**

On trouvera dans la partie Notes critiques la description du manuscrit (ratures, ajouts, corrections et additions apportées par Marie Morin, etc.) ainsi que les leçons du manuscrit que nous avons cru bon de corriger.

- **Index. Glossaire**

Un index des noms propres, une liste des noms de lieu (Canada) et un glossaire suivent l'édition.

CHRONOLOGIE

1608	Fondation de Québec par Champlain
1630-1636	Fondation et institution des Hospitalières de Saint-Joseph par Le Royer de La Dauversière et Marie de la Ferre à La Flèche

- 1634 Fondation de Trois-Rivières par Lavoilette
- 1635 Mort de Champlain
- 1636-1648 Huault de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France
- 1639 Arrivée des Ursulines et des Hospitalières de Saint-Augustin à Québec
- 1640 Fondation de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France par La Dauversière, Olier et Fancamp
- 1641 Arrivée de Maisonneuve et de Jeanne Mance à Québec
- 1642 Fondation de Montréal
- 1642-1667 Première grande guerre franco-iroquoise
- 1643 Mort de Louis XIII. Anne d'Autriche, régente
Publication des *Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*
- 1648-1651 D'Ailleboust, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1649 Naissance de Marie Morin à Québec
- 1651-1657 Lauzon, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1653 Arrivée de Marguerite Bourgeoys à Montréal
Arrivée de la *recrue* levée sur les fonds de l'Hôtel-Dieu
- 1657 Arrivée des premiers Sulpiciens. De Queylus, vicaire général
- 1657-1669 D'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France
- 1659 Arrivée de Laval à Québec, d'abord vicaire apostolique, puis évêque à partir de 1674
Arrivée des trois premières Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, les sœurs de Brésolles, Macé et Maillet
Mort de La Dauversière
- 1661-1715 Louis XIV, roi de France
- 1661-1663 D'Avaugour, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1662 Entrée de Marie Morin chez les Hospitalières de Montréal
- 1663 La Société de Notre-Dame de Montréal cède ses droits de propriété de la seigneurie de Montréal aux Sulpiciens
- 1663-1665 De Mezy, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1665 Retour de Maisonneuve en France
- 1665-1672 Courcelles, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1669 Arrivée des sœurs du Ronceray, Le Jumeau et Babonneau à Montréal

- 1669-1684 Perrot, gouverneur de Montréal
- 1672 Arrivée de Frontenac, gouverneur général, une première fois jusqu'en 1682
- 1673 Mort de Jeanne Mance
- 1681 Arrivée des sœurs Gallard et Maumousseau à Montréal
- 1684-1698 Callière, gouverneur de Montréal
- 1684-1701 Deuxième grande guerre franco-iroquoise
- 1685-1689 Denonville, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1686-1705 Champigny, intendant
- 1687 Raid de Denonville contre les Iroquois
- 1688 Saint-Vallier, évêque de Québec
- 1689-1698 Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1690 Attaque américano-anglaise contre Québec (Frontenac/ Phips)
- 1693-1696 Marie Morin, supérieure
- 1695 Premier incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal
- 1697 Début de *l'Histoire simple et véritable de l'établissement des Religieuses hospitalières de Saint Joseph en l'isle de Montreal, diste a presant Ville Marie, en Canada, de l'annee 1659...*
Fin de la guerre de la ligue d'Augsbourg
- 1698 Mort de Frontenac
- 1698-1703 Callière, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1700 Mort de Marguerite Bourgeoys
- 1701-1713 Guerre de la Succession d'Espagne
- 1703-1725 Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France
- 1708 Mort de Laval
- 1711 Attaque américano-anglaise. Désastre de l'Île-aux-Œufs (Vaudreuil/Walker)
- 1713 Traité d'Utrecht
- 1715-1723 Philippe d'Orléans, régent
- 1721 Deuxième incendie de l'Hôtel-Dieu
- 1723-1774 Louis XV, roi de France
- 1725 Fin de *l'Histoire simple et véritable...*
- 1730 Mort de Marie Morin

BIBLIOGRAPHIE

- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal (rédigées par la sœur Morin)*, collationnées et annotées par A. Fauteux, E.-Z. Massicotte, C. Bertrand, Mémoires de la Société historique de Montréal, Montréal, L'Imprimerie des Éditeurs Limitée, 1921, 12^e livraison.
- Pariseau, Léo, *Pages inédites du premier écrivain canadien*, Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 3 (mai-juin 1937), p. 121-142; 4 (juillet-août 1937), p. 185-203.
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal par Véronique Cuillerier, 1725-1747*, éd. Ghislaine Legendre, Montréal, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 1978.
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal par Véronique Cuillerier, 1725-1747*, éd. Ghislaine Legendre, *Écrits du Canada français*, Montréal, n^o 42, 1979, p. 148-192.
- Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal par Catherine Porlier, 1755-1757*, éd. Ghislaine Legendre, Montréal, Département de linguistique et philologie, Université de Montréal, 1978.
- Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716* (par les mères Juchereau et Duplessis), éd. Albert Jamet, Québec, Hôtel-Dieu de Québec, 1939.
- [Dollier de Casson, François], *Histoire de Montréal 1640-1672*, manuscrit de Paris publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Montréal, Eusèbe Sénécal imprimeur-éditeur, 1871 (réimprimé en 1927).
- Les Véritables Motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*, éd. H.-A. Verreau, Montréal, Mémoires de la Société historique de Montréal, 1880, 9^e livraison.

MARIE MORIN

- Bernier, Hélène, «*Marie Morin*», dans *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, vol. II, p. 511-513.
- Lefebvre, Esther, *Marie Morin, premier historien canadien de Villemarie*, Montréal, Fides, 1959.

L'HÔTEL-DIEU

- Campeau, Lucien, *M^{gr} de Laval et les Hospitalières de Montréal (1659-1684)*, L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973, «Cahiers du Québec», Montréal, HMH, section Histoire, 1973; p. 103-123.
- [Mondoux, Maria], *l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal, 1642-1763*, Montréal, 1942.
- L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*, «Cahier du Québec», Montréal, HMH, section Histoire, 1973.

HISTOIRE

- Bertrand, Camille, *Monsieur de La Dauversière*, Montréal, Les Frères des Ecoles chrétiennes, 1947.
- Cerbelaud Salagnac, G., *les Français au Canada*, Paris, éd. France-Empire, 1962.
- Daveluy, Marie-Claire, *Jeanne Mance, 1606-1673*, Montréal et Paris, Fides, 2^e édition, 1962.
- Dechène, Louise, *Habitants et Marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Plon-Montréal, «Civilisations et mentalités», 1974.
- [Faillon, Etienne-Michel], *Histoire de la colonie française en Canada*, Villemarie, 1865-1866, 3 vol.
- Héroux, Denis, Robert Lahaise et Noël Vallerand, *la Nouvelle-France*, Montréal, Centre de psychologie et de pédagogie, 1967.
- Lanctot, Gustave, *Montréal sous Maisonneuve, 1642-1665*, Montréal, Beauchemin, 1966.
- Trudel, Marcel, *Montréal, la formation d'une société, 1642-1663*, Montréal, Fides, 1976.

DICTIONNAIRES

- Tanguay, Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Montréal, 1871-1890, 7 vol.
- Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, 1969, 1974, vol. I, II, III.

PLAN DE L'HISTOIRE SIMPLE ET VERITABLE...

PREFACE [ms. 1]	3
Description de l'isle de Montreal, Ville Marie, et par quel moyen les Filles de Saint Joseph y sont venue fonder [ms. 24]	21
CHAPITRE PREMIER : Ce qui a donné commencement a l'institut des Religieuses hospitalieres de Saint Joseph [ms. 27]	24
CHAPITRE SEGOND : Dieu manifestes a Monsieur La Dauversiere sa volonté sur le nouvel institut des Religieuse hospitaliere de Saint Joseph et luy fait connestre celles qui en doivent estre les premiers sujets [ms. 28]	26
CHAPITRE TROISIEME : L'union des deux damoiselle la Ferre et Foureau avec les filles qu'elles trouverent dans l'hospital. Ce qu'il y fesois journallement [ms. 30]	28
CHAPITRE QUATRE : La mort de Monsieur de Saint Quentin et l'antree des neuf premieres filles de notre institut. On commence a bastir [ms. 31-32]	30

Ces premieres compagnes [ms. 34]	31
CHAPITRE 3 : De la fondation de l'hospital de Ville Marie. 2-Des moyens dont Dieu se servit pour cela. 3-Mademoiselle Mance est choisie pour l'administrer [ms. 43]	39
CHAPITRE 4 : Mademoiselle Mance dispose ces affaire pour partir. 2-Elle ce rand a La Rochelle. 3-Fait connessance et amitié particuliere avec <i>Monsieur</i> de La Dauversiere. 4-Lequel, de sa part, fit a peu pres les mesme demarches. 5-Il fait disposer toutes les affaire et fait partir le navire de la Colonie du Montreal en l'annee 1641 [ms. 49]	46
CHAPITRE 5 : 1-Monsieur d'Ailleboust reçoit honorablement <i>Monsieur</i> de Chomedey et Mademoiselle Mance. 2-Il yvernerent a Kebec. 3-Leur arivee a Ville Marie [ms. 51]	49
CHAPITRE 6 : Monsieur de La Dauversiere travailles a etablir les Filles de <i>Saint Joseph</i> en communauté. Elles ce perfectionnes de jour en jour tant pour l'exterieur que pour l'interieur et fondes des maisons de leur institut en plusieurs villes en peu d'annee [ms. 58]	56
CHAPITRE 7 : 1-Monsieur de Maisonneuve passe en France pour les affaires de la Colonie en 49 ou 50. 2-Il y sejournes plusieurs annee. 3-Il retournes en Canada en 53 avec 100 hommes [ms. 63]	61
CHAPITRE 8 : Monsieur de Maisonneuve arives en Canada pour la seconde fois en l'annee 1653 [ms. 67]	66
CHAPITRE 9 : 1-Mademoiselle Mance ce casse un bras sur la glasse. 2-Elle a la pancee d'aller chercher en France des <i>Hospitaliere</i> . 3-Monsieur de La Dauversiere contractes avec <i>Messieurs</i> de la Compagnie et leur promet de ces Filles. 4-Messieurs de <i>Saint Sulpice</i> s'etablisse dans Ville Marie. 5-Mademoiselle Mance part pour France [ms. 78]	77
CHAPITRE 10 : 1-Mademoiselle Mance dispose son retour en Canada. 2-On choisit a La Fleche des soeurs pour venir fonder a Montreal. 3-Monsieur de La Dauversiere dispose tout pour ce grand voiage et les conduit a La Rochelle. 4-Mademoiselle Mance s'y randit aussy un mois avand que de s'ambarquer sur la mer. Leur embarquement [ms. 87]	85
CHAPITRE 11 : 1-Leur arivee a Kebec. 2-La maniere dont elles furent reçus de <i>Monseigneur</i> de Petree. 3-Elles logerent dans le couvant des <i>Religieuses</i> ursulines et pour quoy. 4-Les <i>Hospitaliere</i> de Kebec qui estois au Montreal retournerent en leur monastere, estant rapellee [ms. 95]	92
CHAPITRE 12 : 1-L'arivee de nos trois soeurs au Montreal. Ce qu'elles y firent d'abort. 2-Et l'estat de leur batiment [ms. 98]	95
CHAPITRE 13 : 1-Description du batiment de l'hospital et de son eglise. 2-Et de celuy des <i>Hospitaliere</i> . 3-Elles s'y enfermes [ms. 101]	98
CHAPITRE 14e : 1-Comme nos soeurs passerent la premiere annee dans Ville Marie. 2-Ce qu'elles souffrirent dans leur batiment [ms. 105]	102

xxxiv *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*

- CHAPITRE 15e : Elles aprennent la mort de Monsieur de La Dauversiere et la perte de leur fondation. 2-On les presse de retourner en France, ce qu'elles ne veulent faire [ms. 108] 106
- Copie fidelle de la lettre ecrite au Reverand Pere Chaumonot, Jesuite au College de Kebec, sur la mort de Monsieur de La Dauversiere, en l'annee 1660 [ms. 110] 108
- CHAPITRE 16 : 1-Ce qui ce passa de plus remarquables dans le cours de l'annee 61. 2-Elles reçoives 3 filles qui demeurèrent peu dans leur maison. 3-Madame d'Ailleboust y antra pantionnere et le bon homme Joanneau ce donne a elles [ms. 119] 116
- CHAPITRE 17e : 1-Ce qui se passa de plus remarquables dans la maison de *Saint* Joseph de Ville Marie depuis l'annee 61 jusqu'a 63. 2-La mort de leur confesseur et le choix qu'elles firent de *Monsieur* Souart en sa plasse [ms. 123] 122
- CHAPITRE 18e : Ce qui ce passa en cette communauté de plus remarquables depuis l'annee 63 jusqu'a 70 [ms. 134] 132
- CHAPITRE 19 : Comment nos premieres [meres] demende de nos *sœur* Religieuse en France [ms. 145] 141
- CHAPITRE VINGT : La profession des voeux solamnels de nos *premieres* meres [ms. 153] 149
- CHAPITRE 21e : La maison de Laval veut ravoir la *Reverande* mere du Ronceray et luy envoie son obediance dattee du [—] de *Monseigneur* du Mans [ms. 155] 151
- CHAPITRE 22e : Nos premieres meres ce resoudes a bastir et se loger [ms. 159] 155
- CHAPITRE 23: La mort de ma *sœur* Marie Genevieve Archambault [ms. 165] 160
- CHAPITRE 24 : *Sœur* Judith Moreau de Bresoles [ms. 166] 162
- CHAPITRE 25e : La famille et l'anfance de ma *sœur* Bresoles [ms. 167] 164
- CHAPITRE 26e : Elle presse Messieurs ces parans de la lesser entrer en Religion. Ils luy refuses. Elle s'anfuit de leur maison [ms. 169] 166
- CHAPITRE 27e : *Mademoiselle* de Bresoles, inconnue, est reçue dans la communauté des *Hospitalieres* de La Fleche et y fait les veux [ms. 173] 170
- CHAPITRE 28e : La maniere d'agir de ma *sœur* de Bresoles depuis son arivee a Montreal jusqu'a sa mort [ms. 178] 175
- CHAPITRE 29: 1-De l'oreison de ma *sœur* de Bresoles. 2-De la dureté qu'elle avoit sur elle mesme 3-Son detachement des creatures qui luy estois les plus chere. 4-Sa mort [ms. 184] 180
- CHAPITRE 30: La famille de ma *sœur* Catherine Macé et son entree en la maison de nos *sœurs* de La Fleche [ms. 189] 185

CHAPITRE 31: Ma <i>soeur</i> Macé est choisie pour l'établissement du Canada [ms. 192]	188
CHAPITRE 32: Quelques remarques sur les vertus de ma <i>soeur</i> Macé et sa mort [ms. 197]	193
Quelques remarques de ma <i>soeur</i> Marie Maillet, 3e fille de la fondation [ms. 201]	197
Ma <i>soeur</i> Renee Babonneau [ms. 206]	201
CHAPITRE 1 : Ma tres honoree <i>soeur</i> Le Jumeau, Fille legitime de la maison de Ville Marie [ms. 210]	204
CHAPITRE 2: Elle quitte ces parans, vient a La Fleche et nos <i>soeurs</i> la reçoivent [ms. 215]	208
CHAPITRE 3e : Elle fait un veu a <i>saint</i> Joseph pour sa guerison [ms. 217]	210
CHAPITRE QUATRE: 1-Sa reconnaissance de la guerison resue. 2-Elle est resue au <i>saint</i> habit et aux veux simples. Sa ferveur [ms. 218]	212
CHAPITRE CINQ : Sa maniere d'agir hors le noviciat [ms. 221]	214
CHAPITRE SIX: Elle est choisie pour aller établir a Baugé [ms. 223]	216
CHAPITRE 7e : Son retour a La Fleche [ms. 225]	218
CHAPITRE HUIT: Ma <i>soeur</i> Le Jumeau va a Laval, y prans le voile blanc et reviens a La Fleche [ms. 227]	220
CHAPITRE NEUF : Ils partent pour ce randre a La Rochelle et s'anbarquer sur la mer [ms. 231]	223
CHAPITRE DIX : Son arivee a Montreal et ce qu'elle y a fait pendant 40 annee qu'elle y a vescu [ms. 233]	225
CHAPITRE ONZE: La mort de ma <i>soeur</i> Le Jumeau [ms. 238]	229
CHAPITRE DOUZE : Quelques remarques sur les vertus d'obeissance et d'umilité [ms. 242a]	233
Petit recueil de ce qui c'est passé quant notre monastere brusla le 24 de fevrier de l'annee 1695, entre les trois a quatre heure du matin [ms. 248]	238
Protecction de la tres <i>sainte</i> Vierge et de <i>saint</i> Joseph contre les Englois, arivee en 1711 [ms. 285]	266
Segonde insandie generale de notre monastere, arivee le 19e juin 1721 [ms. 292]	272
On commence a batir [ms. 301]	280

HISTOIRE

SIMPLE ET VERITABLE
DE L'ETABLISSEMENT
DES RELIGIEUSES HOSPITALIERES
DE SAINT JOSEPH
EN L'ISLE DE MONTREAL
DISTE A PRESANT VILLE MARIE,
EN CANADA,
DE L'ANNEE 1659...

PRÉFACE

Je croy, mes cheres sœurs, qu'il est convenable de commencer ce petit ouvrage tout dedié a la gloire de la *sainte* Famille de Jesu, Marie et Joseph, aujourdhy, feste de *saint* Pierre et de *saint* Paul de l'annee 1697, puis que c'est a tel jour que nos trois premieres meres qui ont fondé¹ cette maison s'anbarquerent a La Rochelle dans le navire qui les devoit porter en Canada ou elles ariverent hureusement le jour de la Nativité de la tres *sainte* Vierge, le huit de *septembre* suivant, devant la ville de Kebec, capitale du Canada, apres avoir essuyé tous les dangers et perils de la mer, pendant une navigation de plus de deux mois ou elles coururent de grans risques de ce perdre avec leur navire, qui fut battu des vants et orages sy inpetueux que plusieurs fois tout l'equipage crut estre perdu et se mit en estat de mourir, particulierement nos cheres sœurs, quoy qu'elles fussent dans des dispositions sy *saintes* qu'elles ne devoient pas craindre ce passage. Peut estre que *Notre Seigneur* permetoit tous ces accidans afin de donner lieu a ses servantes de luy faire / le sacrifice de leur vie et de tous leurs dessains, qui estois grans et sublime, pour l'antreprise desquels il leur falloit un grand courage et beaucoup de resolution et encorre plus pour les soutenir contre toutes les oppositions que le demon forma pour enpescher cet œuvre, se servant mesme des Jeans de bien pour cela, comme

[2]

1. Communauté fondée par Jérôme Le Royer de La Dauversière à La Flèche (Anjou). Projetée en 1630, elle est établie en 1636, deux ans après la rencontre de La Dauversière et de Marie de la Ferre qui en sera la première supérieure. La communauté commencera véritablement son recrutement en 1640. Pendant cette même période (1634), La Dauversière envisage d'établir une Colonie à Montréal vouée à l'évangélisation. Les trois premières Hospitalières, de Brésoles, Macé et Maillet, quittent La Rochelle le 2 juillet 1659 sur le *Saint-André*, débarquant le 8 septembre à Québec et atteignant Montréal le 20 octobre suivant.

je le diré dans la suite de cette petite histoire, lesquels, pansans randre gloire a Dieu, firent tous leurs possible pour engager nos cheres sœurs de repasser en France ou quitter leur institut, qui n'estoit encorre que dans les veux simples², pour entrer en celuy des *Religieuses hospitalieres de Saint Augustin*, qui estois venue de la ville de Dieppe, en Normandie, s'establi a Kebec vingt annee auparavand³ et qui desirois avec ardeur aller fonder au Montreal que la *sainte providance* avoit destiné aux Filles de *Saint Joseph*. Mais nos distes sœurs n'écouterent point ces propositions, et demeurèrent fermes dans leur premier dessain, et s'exposerent de bon cœur a toutes les croix qu'ils previrent bien que leur fermeté leur atirerois de la part de Monseigneur l'evesque de Petrée, pour lors vicaire apostolique dans tout le peys de la nouvelle France, et de Monsieur l'abbé de Kelus, superieur de la *communauté* des prestres de *Saint Sulpice*, seigneurs de l'isle de Montreal⁴, qui estoit demeuré sur les lieux avec cinq

[3] prestres qui deservois la paroisse / et dont je parleré souvant a la suite de cette histoire. Or cet abbé estoit un homme de grande calité, fort consideré dans le monde, en outre seigneur

2. La Dauversière fonde une communauté d'Hospitalières à vœux simples, non cloîtrée. C'est en 1666 que la communauté se transforme en ordre régulier cloîtré sous les pressions d'Henri Arnauld, évêque d'Angers, frère d'Antoine.
3. Les Hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe arrivent à Québec en 1639 pour s'occuper de l'Hôtel-Dieu de Québec fondé par la duchesse d'Aiguillon en 1636. Les trois premières Hospitalières sont les mères Marie Guenet de Saint-Ignace, Anne le Cointre de Saint-Bernard et Marie Forestier de Saint-Bonaventure de Jésus.
Sur l'attitude de Laval (et de Queylus) voir Lucien Campeau, *op. cit.*
4. Marie Morin parle souvent des Sulpiciens comme seigneurs de Montréal. Ils ne le deviendront qu'en 1663 quand la Société de Notre-Dame de Montréal (Compagnie de Montréal) cèdera au Séminaire de Saint-Sulpice ses droits de propriété de Montréal. Fancamp et La Dauversière étaient propriétaires de Montréal depuis 1640. Auparavant Montréal était concession de Jean de Lauson qui l'avait obtenue de la Compagnie des Cent-Associés en 1636. Les lettres patentes du roi pour ratifier les droits de propriété de Fancamp et La Dauversière sont émises en février 1644. Depuis 1640, Fancamp et La Dauversière agissaient au nom de la Société de Notre-Dame de Montréal (fondée en 1640 par La Dauversière, Olier et Fancamp). En mars 1644, Fancamp et La Dauversière font une déclaration où il est dit que l'achat de 1640 « a été et est pour et au nom de Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France... ». Camille Bertrand, *Monsieur de La Dauversière*, Montréal, Les Frères des Ecoles chrétiennes, 1947, p. 157.
De Queylus arrive au Canada le 29 juillet 1657. Dominique Galinier, Gabriel Souart et Antoine d'Allet l'accompagnent. Jacques Le Maistre et Guillaume Vignal n'arrivent qu'en 1659 avec les premières Hospitalières.

du Montreal. Tout cela, ramassé et considéré a part, luy donnoit le pouvoir de nuire a nos sœurs, comme il fit premierement. Il persuada a Monseigneur l'evesque de ne les point establir, luy alleguant plusieurs raisons pour luy persuader qu'il estoit plus avantageux a la Colonnie d'y envoyer les Hospitaliere de Kebec. Ce qu'il luy promit et luy a gardé pendant douze ans avec bien de la fidelité, n'ayant rien espargné pour faire reusir le dessain de Monsieur de Quelus d'establir les Hospitalieres de Kebec a Ville Marie, ou deux Religieuses s'y estois randue, il y avoit prêts d'un an, savoir la Reverande mere de Saint Paul et de la Nativité, pour prandre possession de l'hospital secrettement, pendant l'apsance de Mademoiselle Mance qui devoit passer en France et lessoit le dit hospital sans protecxion, a ce qu'ils pansois, en estant la mere et l'administratrice. Laquelle y mit si bon ordre qu'an son apsansce il ne fut pas permis aux dittes Religieuses de servir les malades qu'avec la permission de Mademoiselle la Bardilliere a qui Mademoiselle Mance avoit lessé tous ces pouvôirs pour l'administration dudit hospital et qui randit toutes les mesures de Monsieur de Quelus toutes inutiles, et partit pour France dans le mois d'octobre de l'annee 1658 pour sommer Messieurs de la Compagnie de Montreal de luy faire avoir les Filles de Saint Joseph que Monsieur de la Dauversiere luy avoit promis pour y fonder / et deservir l'hospital des pauvres tant françois que sauvages. D'autre part, ces Reverandes meres firent leur possibles pour qu'on obligea les Hospitalieres que Mademoiselle Mance estoit allee querir en France de s'unir a elle[s] et prandre leur habit, puis qu'elles estois acceptee par Messieurs de la Compagnie et avois contracté avec eux⁵, &c. Mais toutes ces diligences servirent

[4]

5. Un contrat, passé en mars 1656, entre la Société de Notre-Dame de Montréal, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Montréal au nom de Madame de Bullion, et les Hospitalières de Saint-Joseph engage la Société de Notre-Dame à recevoir à l'Hôtel-Dieu de Montréal trois ou quatre Hospitalières. Un nouveau contrat, passé le 29 mars 1659, entre La Dauversière, procureur des Hospitalières de Saint-Joseph, et Jeanne Mance stipule l'envoi par la Société de Notre-Dame de Montréal de trois Hospitalières et d'une soeur domestique pour prendre en charge l'Hôtel-Dieu de Montréal. (Jeanne Mance garde cependant l'administration «du bien des pauvres».) Au nom de la fondatrice, Madame de Bullion, Jeanne Mance remet 20 000 livres au procureur des Hospitalières au profit de la communauté de Montréal. [Maria Mondoux], *l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, Montréal, 1942, p. 152, 358-362, 364.

de peu puisque Dieu avoit d'autres dessains, comme on le veira a la suite.

Ce combat de nos cheres sœurs a duré douze ans durant, pendant lesquels on les a sollicitée fortement ou de retourner en France ou de s'unir aux dites Religieuses. Ce que le Seigneur a permis pour exercer la vertu de nos cheres meres et faire connestre leur fermeté dans leur dessain. Pendant tout ce tamps, elles souffrirent beaucoup de resister au sentiment de Monseigneur l'évesque, de Monsieur l'abbé de Quelus et des Reverans Peres jesuites qui se mirent aussy de la partie par compleisance, aiant d'aillieurs fait tous les pleisirs qu'ils ont pu aux Filles de Saint Joseph, qui sont nee entre leurs mains et sous leur direction, puis que c'est eux qui ont conceillé et dirigé Monsieur de La Dauversiere, dans son commencement, et notre premiere mere Marie de la Ferre, qui leurs estois soumis en tout avec une confiance toute filiale et pleine de respect a tous leurs santimens, &c.

Je reviens a Monseigneur l'évesque de Petrée, qui estoit grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique, qui ne fit jamais violence aux santimens de nos sœurs, se contentans de leur dire qu'elles luy ferois un grand pleisir de faire ce que / Monsieur l'abbé de Quelus souheitoit, qu'il y voyèt
 [5] aussy leurs avantages en atirant sur elles et sur leur entreprise la protection de cet homme qui estoit en pouvoir de leur faire beaucoup de bien si elles voulois entrer en ces santimens, qu'il luy avoit donné parole de ne les point establir dans les formes et qu'il ne le feroit pas, qu'elles ne devois pas esperer de recevoir de Filles qui ne voudrois pas s'exposer a tant de peines et de contradictions que celles ou elles devois s'atandre. Tout cela affligeoit beaucoup nos cheres meres, mais ne les abatoit pas. Elles trouvois leur consolation dans la pansee que Dieu les vouloit de la sorte pendant un tamps, et quoy qu'elles previsent que la disgrace de ces deux personnes leur atireroit bien des croix, rien ne fut capable de les flechir, s'abandonnant au travail envers les malades, qui estoit grand a cause de leur petit nombre, au froit, qui estoit extremesme dans ces commansemens, a la peur des Yrocois, qui estoit un espece de martire, et a la pauvreté, n'ayant que tres peu de

chose pour vivre et qui leur repugnèt beaucoup, n'i estant pas acoutumee. Tout cela paresoit peu a ces grans cœurs qui avois voulu donner leur vie pour *Notre Seigneur*.

Je vous asures, mes cheres sœurs qui liré secy apres ma mort, que tout ce que vous soufré aujourdhy dans cette maison / est doux aupres de ce qu'elles y ont soufert dans son commanement. Vous cuillié des roses et elles ont eu les espines. Creyé que ce que je marques isi est la moindre partie de ce qu'elles ont soufert, mais de la belle maniere, a la façon des saints, en desirant davantage et comptant leurs travaux pour peu de chose, ce qui marque l'amour dont leurs cœurs estois penetré et le desir de luy procurer de la gloire dans les œuvres de leur *sainte* vocation. [6]

Leurs noms estois Judith Moreau de Bresoles, qui a esté la premiere superieure, Catherine Macé, qui a gouverné apres elle au moins dix huit ans an plusieurs trianaux, Marie Maillet, qui est morte la premiere des trois, 18 ans apres son arivee dans ce peys, toutes trois d'une vertu signalee comme il estoit convenable, estant les fondemens de cet edifice ou Sa divine Majesté doibt estre servie et honoree jusqu'a la fin des siecles par un grand nombre de Filles qui, a leur imitation, ofriront leur vie et leur santé pour estre sacrifiee au service des premiers malades soubz l'obeissance *religieuse*. Et comme j'ay plus de connessance de ces choses que beaucoup d'autres, j'an parles hardiment, estant la premiere Fille qu'elles resurent en leur *sainte* compagnie, la 3e annee apres leur arivee en Canada. J'ay eu le bonheur d'estre temoin oculaire de presque tout ce qu'elles ont fait et soufert, / et ne creyé pas, mes sœurs, que j'exagere, mais persuadé vous comme il est vray que ce n'est que la moindre partie et que c'est pour vostre recreation que je prans pleisir a ecrire secy, car s'an est une de savoir les advantures et les actions memorables de ceux quy nous ont precedé dans les actions de notre estat, et je me flatte encorre que vous en auré de la consolation et vous trouveré animee a la vertu par ces exemples. J'ay lu par le passé les fondations de *sainte* Therese avec assé d'aplication par le pleisir que j'y trouvois, mais il y en a peu qui ais (ayent) raport a celles sy pour les contradicitions et opposi- [7]

tions de la part des Jeans de bien, qui sont les plus sansibles, et la pauvreté qu'on y a souffert, dont je diré les causes a la suite de cette petite histoire.

J'ay atandu jusqu'aujourd'hui a y travailler pour deux raisons : la première, mon incapacité, la seconde, mon peu de loisir, qui sont deux grans obstacles a surmonter tout a la fois. Plusieurs de nos sœurs de nos couvents de France m'en ont pressée fortement, ce qui m'a engagé d'an parler a ma supérieure qui a approuvé mon desir et m'i a encouragée et permis d'y mettre tout le tamps que je pourois avoir de libre a moy, dans l'office de depositere, qui sera bien interrompu a cause que j'ay a repondre a bien des ouvriers qui rebatisse notre monastere qui brusla la nuit du 23e fevrier, feste de *saint Mathias*, apostre, de l'annee 1695, vers les trois heures du matin, 36 ans apres sa fondation, dont j'ecriré les particularitee ailleurs si je puis. Les charpentiers, massons, tailleurs de pierre, menuisiers ayant besoin de me parler souvant, cela me distrait de mon sujet et me fait faire des repe[titions mal a propos / et couper trop cour un discours commancé. Ce qui me servira d'excuse aupres de vous, mes cheres sœurs, je vous en prie, pour plusieurs fautes telles que je viens de marquer que vous remarqueré aisement, et si je ne savois pas vous faire plaisir en ecrivant sesy, je ne l'orois jamais commancé, ne voulant pas m'exposer a la sansure des sages qui possible se mocquerois de mon antreprise.

A nos trois premières sœurs j'an adjouteré trois autres, savoir ma tres honoree sœur du Ronceray, *Religieuse* professe de notre couvand de Laval, qui vingt exprest en calité de supérieure pour nous faire faire les veux solannels sous la Reigle de *Saint Augustin*, &c., qui estoit acompagnée de ma sœur Le Jumeau, qui avoit pris le voile blanc et fait le noviciat chez nos sœurs de Laval, se reservant a faire sa profession isy pour nous donner son bien. Elle prit le voile noir avand de partir de France afin de cacher son intantion et que le monde crut qu'elle estoit *Religieuse* professe. La 3e estoit ma sœur Renee Babonneau, converse, fille d'une vertu sublime connue et approuvée par plusieurs habilles directeurs jesuittes, qui merite d'avoir plasse dans ce petit recuel puis

qu'elle a eu part a la peine de celles qui ont fondé. Ces trois sy vinrent dix ans apres les premieres, en l'annee 1669⁶. Nous les resumes comme des anges du Ciel, avec une consolation qui ne se peut expliquer. Elles, de leur part, temoignoient un grand contentement et un amour tendre pour nous. La petite de notre maison et sa pauvreté ne leur fit point de peur, embrassant avec joie et amour, plus elles decouvris de disettes, plus leur cœur estoit joyeux d'avoir quitté la France pour s'unir a leurs sœurs de Montreal et partager les croix avec elles. /

Cette seconde bande arriva a Montreal le jour et feste de tous les Saints, premier de novembre de la susditte annee 1669. Le lendemain; Monsieur Souart, notre confesseur, les mesna voir la mission des Sauvages, au lieu nommé La Montagne, qu'ils les resurent avec des acclamations et cris de joie qui furent entendu de loin. Elles, de leur part, leurs firent beaucoup de caresse et mangerent de leur aprets, qui consistoit en sagamité faite de farine de bled'Inde cuite a l'eau, des sitroulles cuittes dans la sandre et du bled d'Inde fleuri et en espy, qui sont des mets exquis, et firent toutes les seremonie du bon appetit, quoy que leur cœur y santit bien de la repugnance, &c. De la, elles allerent a notre menagerie de Saint Joseph voir ce petit bien qui nous aidoit a vivre et nous donnoit du pain et du let et quelques sitroulles, &c., qui est a demie lieue de la ville. [9]

Dix ans apres cette seconde bande, [...] composee de deux, savoir ma sœur Charlotte Gallard et ma sœur Françoise Maumousseau de notre couvand de Beaufort en Vallee. La premiere, jeune professe, et la seconde, en voile blanc, toutes deux advantagee de vertu et de merites. Conformement aux dessains de Dieu, l'une est superieure aujourdhy que j'ecris cesy et l'autre, metresse des novices. Elles ariverent chez nous le premier jour d'aoust de l'annee 1679⁷ a la grande joie de nos cœurs resiproquement. Monsieur

6. Les trois religieuses quittent La Rochelle le 29 juin 1669, arrivent à Québec à la fin de septembre et rejoignent Montréal le 1^{er} novembre suivant.
7. Les deux religieuses quittent Beaufort-en-Vallée le 27 mai 1681 et arrivent à Montréal le 1^{er} août. 1679 est fautif.

Souart les mesna aussy a la mission des Sauvages, qui les resurent avec toutes les marques d'estime et d'amitié qu'ils font paroistre aux filles considerables, et ensuite a Saint Joseph et chez plusieurs de nos amis.

[10] Voila toutes les *Religieuses* qui sont venue de France de nos couvants jusqu'a cette annee 1697 que j'ecris cesy et qui seront peut estre les dernieres d'icy a bien des annee, les guerre qui sont dans l'Europe de tous les cauté ne permettant pas d'exposer des *Religieuses* sur la mer, dans le danger d'estre prise par nos ennemis et souffrir plusieurs choses pires que la mort mesme a des personnes / consacree a Dieu. D'aillieurs, les filles du peys commanc[ent] a bien faire, plusieurs entres dans les couvants et quittes le monde avec grans courages mesme de ceux qu'il comptoit pour siennes, aimant baucoup les vanitee et les divertissement. Tous les convants du Canada sont ramplis de bons sujets, mesme le nostre qui, depuis 33 ans qu'il est fondé, n'avèt resu que neuf *Religieuse* a la profession, quoy qu'on ut donnee l'antree a plus de trante filles. Depuis quatre ans, on an a resu dix qui promettes baucoup pour la vertu et les tallans dont le Seigneur les a advantagé si elles continuent la ferveur avec laquelle elles quittes toutes leurs satisfactions naturelles, mesme les plus innocentes, pour se donner et consacrer au service des pauvres malades soubz l'obeissance *religieuse*. Plusieurs sont des premieres familles du Canada, et cela n'a pas enpesché qu'on ne leur ait donné de bonnes espreeves pour s'asurer de la disposition de leur cœur et si elle[s] chercheis Dieu en verité. Je vous avoue, mes sœurs, que c'est pour nous une consolation indicible de voir ces ames venir chercher parmy nous le chemin du Ciel et pour cela renoncer a la vie des sans pour en mener une toute surnaturelle et de graces. Peut estre esse a cause que j'ay resanty la peine d'estre peu dans un couvant qui fait profession de servir le prochain, car j'ay esté seule novice pandant 4 ans et je m'an n-annuyé assé, n'ayant point d'autre compagnie que nos trois *premieres* meres qui estois for serieuse et advancee en aage.

Après ce tamps, Mademoiselle Catherine Denis, de la ville de Kebec, fut touchee de Dieu pour quitter le monde et

ce donner au service de Sa Majesté en calité de Fille de Saint Joseph, qui y a perseveré avec edification et a servy la communauté dans les premiers offices, considerablement, / et vit encorre aujourdhy en l'office d'asistente. Nous avons [11] esté seules du peys, professe, quatorze ans entiers qui nous ont paru long par la peine d'estre si peu.

Pancés, mes sœurs, vous qui liré cesy, que celles qui vous ont precedé ont cully bien des ronces ou vous ne trouvés que des fleurs, mais sachés aussy que tous ces fondemens sont apuiyé sur la croix, que vous y auré part puis que vous avés l'honneur d'appartenir a *Jesus Christ* en calité d'epouse, aussy vous ne voudriés pas estre couronnee de rose pendant qu'il l'est de poignantes espines. Persuadé vous fortement que *Notre Seigneur* veut santifier tous les sujets de cette maison par les croix tant interieures qu'exterieures. Repondés aux dessains du Seigneur sur vous et ramplisé les devoirs de votre vocation, car vous estes appelée a une grand perfection puis que vous avés pour pere et modele le grand *saint Joseph* dont la sainteté est en admiration a tous les autres *saints*. Souvené vous aussy de prier Dieu pour celle qui a escrit cesy pour votre recreation, qui cera peut estre en purgatoire si Dieu luy fait misericorde, quand vous le liré.

En l'annee 1673, Monsieur Macé, prestre du seminere de Saint Sulpice de Paris, insigne bienfàteur de cette communauté, envoya a sa sœur, notre digne mere Macé, qui estoit lors supérieure, Mademoiselle Catherine Louise Fidelet pour estre *Religieuse* chez nous. On la resut agreablement venand d'une sy bonne part, et fut mise au noviciat, et apres son annee de postulation, on luy donna notre habit et le voile blanc pour ces bonnes calitees et dispositions a la vertu qu'on a reconnu a la suite estre solides, comme je le diré. A son dixieme mois, elle fut resue en chapitre pour la profession, mais / peu apres on reconnut qu'elle s'estoit liee d'amitié parti- [12] culiere avec une novice d'un mechant esprit et qui avoit de grans defauts, ce qui obligea la communauté, de l'agreement des superieurs, de retarder celle si et de luy donner des espreuves telles qu'on pu s'assurer de sa vocation. Pour cela on [n']ut aucun hegard qu'elle estoit resue pour faire profes-

sion, on luy dit qu'elle n'avoit qu'a disposer les choses pour sa sortie, qu'elle ne devoit plus panser a estre *Religieuse*, mais a retourner a Paris, qu'on l'y feroit reconduire et payeroit les frais de son voiage, ou bien si elle vouloit, s'establir dans le Canada, a son choix. Ces propositions si peu atandue furent pour elle un coup de foudres. Apres avoir pleuré amerement son infortune, dit resolutement qu'elle ne sortiroit point et que puis qu'elle ne meritoit pas d'estre *Religieuse* dans ce monastere, qu'au moins on luy permit d'y demeurer servante le reste de ces jours, &c. Apres luy avoir donné quelques jours a panser a cette afaire et reconnu qu'elle estoit peu coupable, on luy dit qu'elle pouroit estre resue converse si, apres en avoir exercé les fonxions pendant six mois, on l'an jugeoit capable. Ce qu'elle accepta avec joie, et a la fin du tamps prefix fit sa profession en la premiere calité de sœur *hospitaliere*, la *communauté* estant contante de son humilité et obeissance dans laquelle elle a perseveré jusqu'a la mort, &c.

[13] En 77, quatre ans apres ma sœur Fidelet, ma sœur Leduc fut admise au noviciat, aagee de 20 ans. Elle estoit de Ville Marie et la premiere qui s'y est consacree a Dieu par la profession *religieuse*, et cela par une conduite du Seigneur qui n'est pas ordinere. Cette fille aimoit le monde et en estoit aimee resiproquement et s'attacha d'amitié a un jeune homme qui la voulèt espouser, mais Sa Majesté, qui avoit / d'autres dessains sur elle, permit que son pere s'i opposa fortement. Elle employa tout ce qu'elle avoit d'amis, mesme Monsieur le Gouverneur general du Canada, mais inutilement. Ces poursuittes durerent 4 ou 5 ans sans que se pere intrepide en sa resolution en voulut rien rabatre ni acorder aux procureurs de sa fille une chose qui paresoit bien convenable. Ce qui la degousta enfin du monde et de toutes les pretentions qu'elle y avoit, entra dans notre monastere contre le santiment de ces parans qui voulois esprouver sa vocation, qui y formerent bien des optacles, et son amand encorre davantage. Ce qu'elle surmonta, genereusement, fit profession apres plusieurs espreuves d'un noviciat plus long et plus rigoureux que les autres par l'ordre de Monseigneur l'evesque de Petrée qui

voulut examiner luy mesme sa vocation, ne s'an raportant a personne a cause qu'il avoit sçu la grand atache qu'elle avoit eu autrefois pour le sieur Perotin. Ma sœur Leduc est une excelante *Hospitaliere* qui ne se lasse jamais de randre service au prochain et qui en fait son plus grand plaisir, &c. A peine ma sœur Leduc fut t-elle sortie du noviciat que sa cadette y entra, qui a esté surnommee ma sœur *Saint Joseph*, qui n'a point esté du monde, mais y a vescu en grande innoſſence et devotion jusqu'a l'aage de 18 ans. Sa vocation fut telle qu'elle se deroba de ces parans et entra chez nous nuittanment pour obliger ces parans de luy donner la liberté de se donner a Dieu, ce qu'ils ne voulois point du tout, mais ils furent contraint par ces instances et sa perseverance d'i consantir. Elle a perseveré et y a esté *Religieuse*, &c.

J'ay cru qu'il estoit a propos, mes tres cheres sœurs, de vous dire quelque chose de ces neuf premieres professe du peys afin que quand j'an parleré, vous les connessiés et compreniés mieux ce que j'an diré a la suite, &c. Monsieur de La Colombiere, prestre, luy donna son dot. / Elle a donné bien des marques d'une vraye vocation et randu de bon service a notre monastere, le Seigneur luy ayant donné beaucoup de tallans pour exercer tous les premiers offices de la maison, &c. /

[14]

En ce mesme tamps, ma sœur Marie Genevieve Archambault fut resue au noviciat en calité de sœur domestique. Cète fille estoit advantagee d'un sy bon naturel, joint a l'inclination au bien, qu'elle fit un grans progres tres louable dans la vertu soubſ la conduite de sa bonne mere, qui estoit femme d'une vertu distinguee dans sa condition. Aussy la sœur Archambault a t-elle passé dans le monde et la Religion pour un phenix en son espece puis qu'elle ne fit jamais paroistre d'opposition a la vertu et aux devoirs de son estat, estant toujours preste a obeir, a travailler, a s'umilier, a servir les pauvres malades et ces sœurs. On la trouvoit disposee en tout tamps a prier et faire oreison. Ces confesseurs ont dit d'elle qu'elle ne perdit jamais la presance de Dieu et que son ame jouissoit d'un union tres intime et savoureuse avec Sa divine Majesté. Ce qui pareſſoit mesme a son exterieur

[15]

qui estoit l'image de la paix et de la tranquillité que tous les petits contretamps n'alterois point. On la voyèt toujours la mesme et dans une egalité d'umeur bien rare en ces tamps, qui sont des marques d'une grand ame.

Environ un an apres l'entree de celles cy, ma sœur Therese Milot entra aussy, aagee de 14 ans. Elle estoit petite de taille et feble de complexion, mais sy fervante qu'elle ne sedoibt (cédait) rien au plus fortes et grandes. Elle fut cherie de sa mere plus que tous ces freres et sœurs, qui luy fit porter un estat au dela de sa condition de marchant, pansans la retirer par la des eglises ou elle passoit une partie des jours. Ce qui ut un effet tout contrere, la decutant (dégoutant) des conversations du monde et des ajustemens de vanité. On fit beaucoup de difficulté de la recevoir a cause de sa petite taille et delicatesse naturelle, mais sa perseverance l'anporta, et fut mise au noviciat sous la conduite de notre chere mere

[16] Macé qui l'estimoit beaucoup. / On ne la receut dans notre monastere que pour la contanter, pansans qu'elle en seroit bientost soulle, n'étant aagee que de 14 ans et infirme et d'une fort petite taille, ayant de plus deux ans a passer dans le noviciat avand de prandre le voile blanc, &c. Mais on fut bien estonné de voir la sœur Milot la premiere a tous les excercices de *communauté* et agir aupres des malade comme la plus forte santé et soutenir cette ferveur pendant deux annee sans relache. Cela fit croire que Dieu la vouloit Fille de *Saint Joseph* et luy fairoit faire par grace ce que les autres font plus naturellement. Quand on luy anonsa qu'elle estoit reçue au voile blanc, elle tomba en defaillance et demeura du tamps a terre sans pouvoir marcher par l'exes de sa joie, ni sortir de sa plasse, &c. Elle le porta encorre deux annee, comme on fesoit lors dans l'in[s]titut, et garda la mesme conduite de ferveur comme auparavand. Notre chere sœur Milot n'avèt encorre receu de la part du divin espoux que des fleurs eu hegard a son amour. Voisy quelques espines. Madame Milot, qui n'etoit pas d'une humeur des plus comodes, s'imagina par quelque segrests resors de la divine providance, sans laquelle rien n'arives, q'une de nos sœurs avoit parlé desavantageusement d'elle a Madame la Marquise

de Denonville, femme du Gouverneur general du Canada, qui demouroit lors dans notre monastere pendant que Monsieur son espoux estoit a la teste d'une armées de François et Sauvages qui allois fondre sur les Yrocois⁸. Voila donc Madame Milot qui vint a la grille du parloir decharger son cœur en disant mille duretes. J'esuiyé une partie de l'orage m'ettant / trouvee la par hasarz. On l'ecouta lonstamps et puis on tacha de luy remettre l'esprit, mais inutilement, et voulèt enmener sa fille sans diferer d'un momand. Madame la Marquise y vint aussy, qui ne gagna pas plus que nous sur l'esprit de cette femme a mottier troublé de peine de ce qu'on luy refusoit sa fille, laquelle pleuroit jour et nuit dans la crainte qu'on ne la fit sortir a cause de sa mere et des bruits qu'elle fesoit depuis plusieurs jours, criant tout haut dans les salles et mesme dans l'eglise qu'on luy randit sa fille, laquelle ne voulut point paroistre devant elle crainte qu'elle ne l'anmena par violence. La pauvre Madame Milot, esperant gagner sa fille par la devotion, luy offrit de la mettre Religieuse dans quel couvand elle voudrèt en Canada pourveu que ce ne fut pas chez nous, ou de luy donner une chambre dans sa maison ou elle seroit en solitude, separee du monde, sans autre soin que de prier Dieu et mediter, comme metresse de ses devotions, &c. Ce qui n'ebbranla point la constance de la novise, laquelle suplia tout de nouveau sa mere de ne luy point faire davantage d'epreuves, qu'elle voulèt vivre et mourir Fille de Saint Joseph et que jamais elle ne consantirèt a sa sortie. Madame Milot, faisant un grand cry de douleur, dit a sa fille: «O enfant denaturé, je ne veux plus te voir et t'abandonne pour toujours. Je voy bien que tu cherche a me faire mourir de peine et de chagrin. Je t'avertis et declare que tu n'auras de moy aucun secours pour tes besoins ni pour ton dot, tu n'as que faire de compter la dessus». Disant ces parolles, elle sortit du parloir en criant que c'estoit pour la derniere fois de sa vie. Quelque tamps ce passa en silance de part et d'autre, mais il dura bien a notre chere novice qui, voyant le tamps expiré pour sa profession et mesme passé

[17]

8. Le raid de Denonville a lieu en juillet 1687. Composée d'environ 1 900 soldats et miliciens français et canadiens et de 800 Indiens, l'expédition se rend jusqu'au sud du lac Ontario.

[18] d'un mois et plus, s'adressa a Madame de Champigny, in-
tandante du Canada, / qui avoit un don tout singulier pour
gagner les cœurs et voulut bien entreprendre cette affaire.
Avec sa bonté et charité ordinere, elle gagna Madame Milot.
Après bien des visites et des prieres, la fit consantir a la
profession de sa fille, luy donna son dot et tout le reste for
honorablement, et fit sa profession le 1[er] jour de juillet de
l'annee 1686 a la grande joie de son cœur, dont tous les
desirs estois acomplis⁹. Peu de jours apres, elle tomba malade
et n'a jamais guery ni revenue en santé depuis, portant la
fi[e]vre et un degoust sur tout ce qu'elle avoit a coutume de
manger, continuel, sans pourtant s'arester, suivand toujours
l'opservance par son courage et ferveur, quoy qu'on l'an
pressa bien de[s] fois. Mais son mal ocmantant, elle fut
contraint de seder a sa force. On la mit a l'infirmierie et n'an
a point sorty pendant 16 ou 17 ans et y cera jusqu'a la mort
selon toutes les aparances, comme la tourterelle gemissante
de l'apsance de son bien aimé. La profestion de ma sœur
Milot fut le jour de la mort de notre Reverande mere de
Bresoles, premiere superieure de cette maison et qui l'avoit
fondee en cette calité.

J'an diré les circonstances aillieurs plus au long que je ne
pouvois faire isi, pour dire quelque chose de ma sœur Marie
Gabrielle Migeon qui entra peu apres celles dont je viens de
parler. Elle ne pansèt qu'a ce marier bien tost lorsque
Monsieur La Colombiere, prestre d'une vertu et merite tout
distingué, son confesseur, luy proposa une retraite de dix
jours pour mediter a loisir les dessains de Dieu sur elle et
connestre sa volenté sur l'estat de vie qu'elle devoit embrasser.
Mademoiselle Migeon accepta genereusement le party qui luy
etoit offert, entra chez nous pour y faire la retraite avec tout
le soin et devotion possible. Notre Seigneur, segondans ces
demarches qui luy couterent beaucoup, luy donna des lumieres
et graces sy fortes qu'elle retira son cœur de la personne a qui
elle l'avoit donné / pour le donner tout entier a Sa Majesté
qu'elle reconnu meriter seul tout notre estime et notre amour,
et retourna chez Monsieur son pere bien resolute d'estre

9. La phrase doit se lire : *Madame de Champigny la fit consantir..., Madame Milot luy donna son dot..., et la soeur Milot fit sa profession...*

Religieuse le plu[s] tost qu'elle pourèt. En effet, elle rantra chez nous six semaines apres, dans le tamps qu'on vouloit consommer son mariage, et fut mise au noviciat, aagee de 19 ans, qu'elle fit for fervement, fit profession et a donné beaucoup d'edification. Par la devotion et amour qu'elle a eu pour la tres sainte Vierge et le zelle a la faire honorer, elle optint de la superieure la plus belle cellule du dortoir pour luy faire une chapelle ou elle dressa un hostel qu'elle horna des presans qu'on luy fit et du travail de ces mai[n]s, qui estoit tout dedié a ce pieux dessain par une permission qu'on acorda a ces instances. Elle y reusit sy bien que sa chapelle passa pour un bijou en propreté. On y voyèt sur l'hotel trois statue en relief tres bien faites et doree de la mere de Dieu qui atirois les cœurs de celles qui randois visite a cette grande Dame. Cette chapelle a bruslé avec notre monastere et toutes les ymages et paremens qu'on a estimé a six cens livres de perte, &c. Ce qui n'a point refroidi la devotion de notre chere sœur envers sa digne bienfætrisse, car ne se contentant pas de ce qu'elle avoit fait pour la faire honorer, commansa tout de nouveau a solliciter Messieurs ces parans, qui estois des premiers de Ville Marie, a luy donner de quoy bastir une autre chapelle dans notre jardin, ce qui a esté excecuté selon son desir, mais d'une maniere plus avantageuse que si devant. Madame sa mere y a beaucoup contribué pa[r] ses aumosne, et notre communauté en a encorre plus fait quoy-que pauvre, estant bien aise de donner cette marque de son respect et confiance envers la digne mere de Dieu, qui nous est un pellerinage journalier de devotion pour toutes nos sœurs. On l'a batie peu d'annee apres notre insandie, premier que notre monastere fut achevé de rebatir, &c. Ma sœur Migeon est morte apres une maladie de sept ans qu'elle a portee / d'une maniere tres edifiante. Huit jours auparavand, Monsieur de la Colombiere luy dit de choisir le jour qu'elle voulèt mourir, ce qu'elle fit et prit pour cela le jour de la Nativité de la tres sainte Vierge, en presance de plusieurs de nos sœurs qui se trouverent lors dans l'infirmierie. Ce qui ariva comme elle l'avoit desiré, sur les neuf heures du matin, dans une paix et tranquillité qui ne se peut exprimer par une sy chetive historienne, &c.

Ma sœur Migeon ferma la porte de notre monastere a son antree, car pandans cinq ans aucune fille ne reusit de toutes celles qui furent admise au noviciat, a la fin desquels ou environ ma sœur Gaudé se presanta, qui est sortie d'une famille tres honneste, vertueuse et tres bien aparantee a des premiers de la ville, mais d'une petite santé jointe a un tres bel exterior. Elle avoit environ 18 a 20 ans. Le Seigneur l'a douee d'un bon esprit, de grandes dispositions a la vertu, d'une humeur gaye et cauplaisante, en sorte qu'on a passé par dessus les optacles qui se presanterent a sa reception qui fut faite tres volontiers et agreablement. Le plus considerable etoit son peu de santé et en second son petit dot. Notre Seigneur, segondant le desir scincere d'estre a luy, a donné a cette chere sœur tant de ferveur a s'aquiter de ces devoirs de *Religieuse hospitaliere* qu'on a lieu de creire que Dieu la voulèt chez nous ou elle est estimee et cherie tres particulierement et est presque toujours dans les grans offices.

Ma sœur Gaudé ut deux compagnie a son antree, savoir Mademoiselle LeGardeur, qui sortoit d'une famille des plus califiee du Canada, bien faite de sa personne, avec une voix charmante et grand desir d'estre *Religieuse* / et grandes dispositions a la vertu. Toutes ces belles calitee previnrent les esprits en sa faveur et on luy donna le voile blanc a la fin de son annee dans l'esperance qu'elle auroit plus de santé a l'advenir qu'elle n'an avoit alors, mais tout le contreire ariva. Ces infirmitée ocmantant la contregnirent de sortir de notre monastere apres avoir porté le voile 14 mois. L'autre est Mademoiselle Basset, fille du premier noteire royal de cette ville et grefier, qui avoit 24 a 25 ans et qui a postulé dix ans dans le desir d'estre *Religieuse*. Au bout de ce tamps, elle trouva un amy qui luy donna son dot et fut reçue. Elle fit un grand sacrifice de quitter sa famille qu'elle aimès extrordinairement et de qui elle est aussy tres cherie. Elles estois trois sœurs qui n'estois q'un esprit et q'un cœur, for retiree du monde, gardant une solitude toute *religieuse*. Leur plus grandes sortie sont a l'eglise. Elles avois encorre trois freres de mesme humeur et inclination que les sœurs pour la vertu et la solitude, en sorte que cette famille est un petit couvant en pieté. Ce qu'ils soutiennent depuis plus de 15

[21]

ans, depuis la mort de leurs pere et mere, avec bien de l'edification. Elle fit profession et vit encorre aujourdhy & est compagne de l'hospitaliere.

Il me reste encorre a vous dire un mot de ma sœur Catherine Archambault et de ma sœur Genevieve Renaud, sœurs domestiques, qui sont fort estimee et cherie de notre maison pour leurs vertu et bonnes calitee. La premiere est sœur de ma sœur Archambault dont j'ay deja parlé et promis d'an parler encorre. Celle sy n'avèt que 14 ans quand elle entra dans notre monastere, bien faite de sa personne et l'esprit bon. Quand elle y ut demeuré 3 ans, on l'obligea d'en sortir / a cause de son peu d'aage, car son procedé ne donna jamais lieu de douter de sa vocation, mais Monsieur Souart, notre confesseur, le jugea ainsy a propos. Ma sœur Catherine se soumit donc et retourna chez son pere ou elle demeura quelques mois et fit tant d'instances pour revenir que ces parans, qui estois tres honestes et Jeans de bien, furent obligés de luy acorder, quoy qu'elle fut fort cherie d'eux. Ils la ramenerent donc, mais en pleurant. Elle, bien contante de ce voir dans le lieu qu'elle avoit choisy pour estre tout a Dieu, reprit sa premiere ferveur et entreprit la vertu de tout son cœur. Celle ou elle a plus excellé est l'humilité, faisant le bien sans eclat, aimant d'estre cachee, la mortification en tout, amie de la penitance et du travail qu'elle embrasse toujours sans s'epargner en rien. Aussy a t-elle eu pour partage toutes les plus grosse peines de la maison et ne sçait gueire d'autre chemin que celuy qui conduit de la cuisine au puy et de la boulangerie au four et aux lesives. Son divertissement et recreation est de travaillier au jardin a taillier les fruitiers, greffer et ecussonner, dirigeant notre jardinier en tout cela avec bon succest. Une de ces plus fortes inclinations est de prandre le pire pour elle en toutes choses et faire creire que c'est pour sa commodité qu'elle le fait. J'ay ouy dire a notre directeur que cette fille portoit des estats interieurs des plus penibles et affligeant, &c., bien eloigné de la voie de sa sœur qui n'etoit que sucre et miel.

Ma sœur Genevieve Renaud est une fille qui a paru prevenue de la grace des son enfance, / aimant la vertu des

[22]

[23]

son bas aage et fuyant avec grand soin l'aparance du mal seulement. Elle demeura orpheline for jeune et prit la tres *sainte* Vierge pour sa mere et en a receu de grans secours. Sa sagesse et modestie estoit rare, quelques uns l'apellois par derision la presieuse ridicule a cause qu'elle ne levoit pas les yeux et ne parlèt jamais aux homme que quant la necesité en estoit grande et en tres peu de mots. Notre *Seigneur* luy donna desir d'estre *Religieuse*, mais n'ayant aucun bien tampo- rel et obligee de servir pour gagner sa vie, la dame qu'elle servoit, voyant sa devotion et autres vertus, luy dit un jour que si elle voulèt demeurer avec elle tant qu'elle vivrèt, qu'elle luy laisseroit de quoy pour ce retirer dans un couvant, ce qu'elle accepta avec joie et consolation, s'eforsant de plus en plus a la contanter en tout. Cette dame mourut peu d'annee apres, ce qui donna pleine liberté a Genevieve Renaud d'acom- plir son desir et ce donner a Dieu. En effet, elle entra chez nous sans diferer beaucoup, commansa son noviciat aagee de 20 ans, en grande ferveur, perseverand genereusement en son entreprise, fit profession et le fils de la dite dame luy donna son dot comme la mere l'avoit ordonné. Elle n'estoit pas d'une forte complexion naturelle, sepandant elle travaillèt avec tant de ferveur qu'elle a esté tres utile a la *communauté* par son grand soin, vigilance et propreté qui n'estoit pas commune. Son employ plus ordinere estoit sœur des salles, qu'elle fesoit tres religieusement estant for desiree des malades, et le soin de la basse cour qui abondèt en volailles entre ces mai[n]s par ces soins et diligence qui n'estoit pas petite et son amour pour la regularité, &c. /

DESCRPTION de l'isle de Montreal, Ville Marie, et par quel moyen les Filles de Saint Joseph y sont venue fonder. [24]

L'isle du Montreal est vers le milieu du Canada, du cauté du sud au regard de Kebec, qui est plus enfoncé du cauté du nord. Elle a de tour, a ce qu'on tient, 30 lieues. Au millieu d'icelle est la montagne sy renommee ou Mont Royal qui a donné le nom a toute l'isle, mais qu'on apelles vulguerement Ville Marie aujourdhy dans le Canada a cause que Monsieur de la Dauversiere a qui elle appartenèt luy donna ce bau nom, lequel ayant ensuite fait present de la dite ille a Messieurs les prestres de Saint Sulpice du seminere de Paris, qui en sont les seigneurs a presant et qui font profession d'un respect et amour tout particulier pour la tres sainte Vierge et de zelle pour la faire honorer, [...] ont parfaitement gousté ce beau tiltre et contribué a l'establiir, &c.

Ville Marie est estimé des sages le poste le plus avantageux de la nouvelle France, du moins pour ce qu'il y a d'abitué, pour 2 reisons. La premiere, a cause du commerce, ce lieu estant l'abor de toutes les nations sauvages qui y arives de toutes pars pour apporter quantité de castors et autres peltrie qu'ils ont en leurs peys, que les marchans françois estimes beaucoup et dont il font grand trafic dans l'ancienne France et autres Royaumes en tamps de paix. Il y a une plasse grande et spacieuse dans la ville ou les marchans dressent des boutiques plusieurs fois l'annee pour treiter / avec les Sauvages qui sont quelques fois 4 et 5 cens a la fois, ce qui est si recreatif a voir que grand nombre de personnes viennes de 60 lieues loin pour voir ces sortes de foires. La seconde reison est la bonté des terres qui sont fertilles, qui payes le laboureur de la peine qu'il prans a les cultiver, au [25]

moins une grande partie qui est chargée d'habitans. De plus, la chasse et la pesche y ont abondé, ce qui estoit d'un grand secours pour y vivre grassement, mais a mesure que le nombre des habitans c'est ocmanté, ces sortes de biens ont diminué, ou plutost, parce que le peché a cru en nombre, Dieu a retiré ces graces temporelles et obligé les peuples a gagner leurs vie par de plus grans travaux, &c.

Si la Ville Marie a ces avantages au dessus de plusieurs autres illes et seigneurie, elle a aussy un mal notable qui est d'estre la plus exposees aux coups de nos ennemis les Yrocois et Englois, nos ennemis qui n'étant pas loin de nous font la guerre plus commodement, ce qui est fort onereux a ces habitans et a esté cause que grand nombre ont esté masacrés par les Sauvages et mené captifs dans leur peys, qu'ils ont bruslé tres cruellement tous vifs. De plus, les terres de Ville Marie ne sont encorre habituee que sur une face le long du fleuve Saint Laurent pour la commodité de la navigation des barques, chaloupes et canots, les navires ne pouvans pas [26] aprocher plus prêts de 60 lieues /faute d'eau, la Riviere n'étant pas assé profonde.

Il y [a] a present une maniere de ville enclosse de pieux de sedre de 15 ou 16 pieds de haut¹, planté en terre du bout et par en huit sont ataché les uns aux autres avec des gros clous et chevilles de bois, et cela depuis dix ans. Voila les murailles du Canada pour enfermer les villes. Il y a plusieurs grans portes pour entrer et sortir quy sont fermee tous les soirs par des officiers de guerre que le Roy de France y entretient pour nous defandre sy nos ennemis nous voulois inquieter. Ils ouvres les dites portes le matin a des heures reglee, &c.

1. Fautoux, Massicotte et Bertrand lisent (p. 25) : «de pieux de cèdre de 5 à 6 pieds de haut plantés en terre du bas en haut sont attachés les uns avec les autres avec de gros clous et chevilles de bois et cela depuis dix ans». Marie Morin parle des fortifications de 1697-1698. Nous conservons la leçon du manuscrit : 15 ou 16; par en huit : soit (?) «de huit en huit», soit faute pour «par en haut». Callière écrit en 1698 : «L'enceinte, construite de gros pieux plantés en terre et chevillés les uns aux autres, est percée de cinq portes qui sont gardées et verrouillées chaque soir à des heures réglées». (Extrait tiré de : Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Plon-Montréal, 1974, p. 361.)

Le Montreal est bien diferand aujourdhuy de ce qu'il estoit quand nos premieres meres y ariveres pour y fonder en 1659. Il n'i avoit pas 20 maisons ou la vie put estre en asurance de la violance des ennemis et aujourdhuy il y en a plus de deux cens de bonnes, faites de murailles, qui sont enfermee dans la ville susdite, que notre bon Roy a fait bastir de ces deniers. Il y a encorre un plus grand nombre de maisons bastie dehors la ville pour la commodité des habitans qui defriches les terres et qui demeurent dessus, qui y ont encorre granges et estables pour loger leurs bled et bestiaux chacun sur soy, &c.

Il y a aussy 4 communautee establee, savoir le seminere de Messieurs les seigneurs, les Reverans Peres jesuittes et recollets, notre couvand et hospital et une maison de filles seculieres qui vivent en communauté, qui instruisent les enfans de leur sexe, et toutes bien bastie². Et une sixieme qui surpasse deja toutes les autres en grandeur de logemens, et si on ne sçait point / le dessain de Monsieur Charon qui en est le fondateur, qui doibt estre grand puis qu'i fait de sy grandes depances, on juge par la disposition des corps de logis que c'est un hospital general et manefacture. Cette antreprise ne peut estre que tres utile et honorable a la Colonnie. Ils sont environ a cent pas de la ville sur le bor d'une petite riviere qui leur donne bien des commoditee.

[27]

2. Marie Morin parle d'abord des *communautés* établies à Montréal, passe ensuite aux *maisons*. Les filles séculières, c'est-à-dire la congrégation de Notre-Dame de Marguerite Bourgeoys, occupent la cinquième maison dans l'énumération que fait Marie Morin. Il est donc juste de lire : « et une sixieme... », soit l'hospice des Frères hospitaliers de Saint-Joseph (frères Charon), le futur Hôpital général.

Chapitre premier

CE QUI A DONNE commencement a l'institut des Religieuses hospitalieres de Saint Joseph.

Je reprans donc mon premier dessain de vous faire con-
nestre, mes cheres sœurs, la nissance des Filles de Saint
Joseph en vue de l'establissement de Montreal et de qui le
Seigneur c'est servy pour commanser cet ouvrage tout nou-
veau en l'Eglise de Dieu¹. Les anciennes Religieuses de ce
monastere s'aves que c'est Monsieur Jerosme de La Dauver-
siere, grand serviteur de Dieu, dont la memoire est en vene-
ration dans tous les couvands des Religieuses hospitaliere de
Saint Joseph, qui connut par des lumieres surnaturelles et
toutes extrordineres que Sa Majesté vouloit estre servie dans
l'isle du Montreal — qui pour lors etoit habitee par plusieurs
nations sauvages et barbares sans qu'il y ut un seul François
— par une Colonnie de François, que la tres sainte Vierge
y seroit beaucoup honoree et que ce lieu avec le tamps s'apel-
[28] leroit Ville Marie, / qu'il y auroit un hospital pour les malades
tant françois que sauvages qui seroit deservy par des Filles
de Saint Joseph qui n'estois encorre que dans les dessains de
Dieu, &c. Monsieur de La Dauversiere prit un tamps consi-
derable pour prier Dieu sur un dessain sy nouveau et difficile
dans son execution. Il consulta plusieurs savans serviteurs
de Sa Majesté experimanté en la conduite des ames, du
college de La Flèche, qui l'ancourageres tous a entreprendre
ce grand œuvre et a se confier en luy. Ce qui luy fit entre-
prendre un voiage en Provence pour aller trouver Monsieur
de Montreal et achepter de luy la dite ille du Montreal sur

1. L'Institut des Hospitalières de Saint-Joseph, fondé en 1636, est civilement établi en communauté le 23 décembre 1639. Le décret d'érection canonique de la congrégation est promulgué le 19 octobre 1643. [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 55-57.

laquelle le Ciel avoit un dessain particulier pour servir a sa gloire, lequel luy en fit bonne composition², et l'acheteur la peya comptant de ces deniers.

2. Le contrat passé entre Lauson et La Dauversière et de Fancamp (7 août 1640) n'indique pas la somme réclamée. Il faut l'intervention du père Charles Lalemant, dans un premier temps, pour faire baisser le prix jugé excessif. La Compagnie de la Nouvelle-France, propriétaire du Canada, conteste l'acte de vente. Elle reconcède elle-même Montréal en fief et seigneurie le 17 décembre 1640. Gustave Lanctot, *Montréal sous Maison-neuve (1642-1665)*, Montréal, Beauchemin, 1966, p. 30-31.

Chapitre second

DIEU manifestes a Monsieur La Dauversiere sa volonté sur le nouvel institut des Religieuses hospitaliere de Saint Joseph et luy fait connestre celles qui en doivent estre les premiers sujets.

[29] Environ ce tamps la qui estoit celuy que Dieu avoit marqué pour faire nestre l'institut des Religieuses hospitaliere de Saint Joseph, la sainte Famille s'aparut a Monsieur La Dauversiere comme il estoit en prieres¹. La tres sainte Vierge et saint Joseph le prenant par la main le presanterent a Notre Seigneur disant : «Que feront nous de cet homme isi?» Lequel respondit : «Un serviteur fidelle. Je le revestiré de force et de sagesse et aura pour conduite son ange gardien». Il connut en cette vision les personnes choisie de Dieu pour commancer son institut / et ce qu'il devoit faire pour donner nissance et conduire ce grand ouvrage a sa perfection, &c. Peu apres, Mademoiselle Marie de la Ferre et Mademoiselle Anne Foureau, qui estois l'une et l'autre de la ville de La Flèche et Monsieur de La Dauversiere aussy, ce santirent pressee interieurement de declarer le desir qu'elles avois depuis lonstamps de ce donner entierement au service des pauvres malades. Il les escoustes avec joie, il les encouragea a la perseverance dans ce pieux dessain, enfin leur conceilles de ce retirer dans un petit hospital, qui estoit dans la ville, les asurant qu'elles y trouverois de quoy exercer la charité et l'humilité en un degré sublime et, a la suite, toutes les vertus, &c.

Ces deux cheres colombes en amour et fidelité pour leur divin espoux ne difererent point l'execution d'un dessain tout

1. Les *Annales de Moulins* de soeur Péret rapporte le même épisode. (Voir Camille Bertrand, *op. cit.*, p. 63.) La «vision», suivant la tradition des Hospitalières, a lieu en 1630, à l'église Notre-Dame de Paris, au cours d'un voyage de La Dauversière à Paris où il s'était rendu afin d'obtenir de l'aide pour réaliser son projet d'un établissement d'évangélisation à Montréal. Voir [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 315.

nouveau et si exposé a la sansure de tout le monde, particulièrement de Messieurs leurs parans qu'elles previrent bien s'y vouloir opposer, mais passans par dessus tout ce que la reison et prudence charnelles et leur amis leur sugerois, elles sortirent de leur maison paternelle, ou elles estois beaucoup chérie et a leur aise, pour s'anfermer dans une chambre dudit hospital, le jour et feste de la tres sainte Trinité de l'année 1632 ou 33². La, elles trouverent les trois bonnes filles, servantes de condition, mais d'une vertu excellante et sublime, qui servois les malades jour et nuit avec une ferveur admirable, sans aucun saleires que ceux qu'elles atandois du Ciel. Voisy leurs nons: Catherine Lebouc, Julienne Allory et / Jeanne Cohergne qui ont perseveré jusqu'a la mort dans ce saint employ, et Jeanne Cohergne aussy, leur compagne fidelle, et ont merité par la d'estre les trois premieres sœurs converses de notre saint institut.

[30]

2. Erreur de date : Marie de la Ferre rencontre La Dauversière en 1634. Ce n'est qu'en 1636 qu'Anne Foureau et elle s'installent à l'Hôtel-Dieu de La Flèche, prêt à les abriter.

L'UNION des deux damoiselle la Ferre et Foureau avec les filles qu'elles trouverent dans l'hospital. Ce qu'il y fesois journellement.

Nos deux damoiselles, ce voyant hors de la domination de leurs parans et a l'abry du plus grand monde, en resantois beaucoup de consolation et renouvelleres leur zelles pour pratiquer les vertus convenables a l'estat qu'elles avois choisy, qu'elles envisagois comme grans et sublime dans les lumiere de la foy et s'an reconnessois indignes, ce qui portoit leur cœur a des remercimans continuels envers Dieu de leur avoir fait la grace de parvenir a l'accomplissement de leur dessain. Elles estois toutes animee par l'exemple de vertu qu'elles voyiès en ces trois bonnes servantes cachee dans la mazure de ce pauvre hospital. Celles sy, de leur cauté, estois ravie de joie de voir ces deux personnes de consideration s'unir a elle[s] pour servir les pauvres malades et partager leurs peines et travaux ensamble, qui n'estois pas petis, car l'hospital n'avoit point de rantes par la negligence et peu de soin de ceux qui en avois administré le tamporel. Il faillet tous les jours faire la queste pour avoir les necessitee des malades. Ces bonnes servantes la fesois d'un grans courage, ne ce rebutans point pour les reproches qu'on leur fesoit et des injures qu'on leur disoit, / ce qui arivoit souvant de la part des libertins et cœurs durs et sans pitié qui ne voulois pas donner l'aumosne. Les Jeans de bien, au contreire, leur applaudissois et les considerois comme des saintes.

Cesy dura encorre plusieurs annee apres l'antree des deux damoiselles, pandans lesquelles elles firent bien des actes heoriques dans leur hospitalité, particulièrement la premiere sous la conduite d'un *saint* prestre nommé *Monsieur de Saint Quentin*, curé de *Sainte Colombe*, grand serviteur de

Dieu. On peut dire qu'elle devingt une *sainte* Therese en amour de Dieu et un *saint* Jean l'hospitalier en charité et compassion envers les pauvres les plus miserables et abandonné. Elle estoit toujours la premiere a les servir dans les offices les plus bas et degoustans avec une joie qui parressèt sur son visage et avec un amour de seraphin. On se santoit touché du desir d'eimer Dieu seulement a la voir et entendre parler. Plusieurs filles ce donnerent a Dieu et quitterent le monde a son exemple, ne pouvant assé admirer ce qu'avèt fait celle sy en le quittant a l'age de 19 ans, elle qui estoit avantagee de toutes les calitee qui la pouvois randre aimable et cherie de luy et qui sont les plus capable d'y atacher son cœur et l'estime du monde resiproquement. Mais tous ces beaux tallans eurent en elle des effect tous contreires puis qu'elle atiroit les cœurs de ces compaignes et amis a se consacrer tout a Dieu par l'exemple des vertus sublime qu'ils luy voyès pratiquer journallement aupres des pauvres.

Chapitre quatre

[32] **L**A MORT de *Monsieur de Saint Quentin* et l'antree des / neuf premieres filles de notre institut. On commence a bastir.

Pendant la plus grande ferveur de nos nouvelles Hospitalieres, *Monsieur de Saint Quentin* mourut en grande odeur de sainteté comme il avoit vescu. Sa chere fille spirituelle en fut tres vivement touchee, luy randit tous les devoirs que l'estime profonde qu'elle avoit de sa vertu et la reconnaissance demandoit d'elle et fit enterrer son corps for solanellement dans le cavau de l'église de son hospital et, par le conceil de *Monsieur La Dauversiere*, prit pour directeur de sa consiance le Reverand Pere Meslan, Jesuite, homme tres experimanté en la conduite des ames et d'une vertu aprouvee comme il estoit convenable pour conduire une ame aussy eslevee que celle de Mademoiselle Marie de la Ferre et ces compagnes dans les voie de la perfection.

L'estat de pauvreté et bassesse exterieures ou elles etois reduittes pour l'amour de Dieu ne rebuta point celles que le Seigneur destinèt pour estre les fondemens de notre edifice. Bien loin, elles y trouvois un goust et suavité nompareille qui attirèt leur cœur a la suite de l'espoux divin, qui leur fesoit abandonner toutes leurs pretansions pour le monde, quitter leurs parans et se ranfermer dans la mesure d'un hospital qui tombèt en ruines. Ce qui engagea *Monsieur La Dauversiere* d'y faire de grandes reparations et ocmantations.

Il fut des premiers a fournir a la depance et engagea plusieurs de ces amis a y faire des aumosnes. *Monsieur le baron de Fancamp* luy donna des sommes tres considerables, en sorte que pendant deux annee que dura les traveaux, il se trouva ocmanté de la mottier et tout le vieux corps de logis si bien reparez / qu'on l'oroit pris pour estre presque neuf.

Tout cela se fit par les soins et soubz la conduite de mondit sieur La Dauversiere qui fit tout a la fois l'office de procureur, de questeur, d'architecte et d'economme, avec son zelle et humilité ordinere, ne s'atribuant rien en tout cela que ce qu'on y trouvèt mal ordonné ou mal fait.

Ce grand serviteur de Dieu voyant a veue d'œil que Sa Majesté mettoit sa main divine a l'ouvrage qu'il avoit bien deigné luy reveler et fait l'honneur de le choisir pour cause seconde et l'in[s]trumand dont il voulèt se servir pour faire neistre et perfectionner l'ordre des Religieuses de *Saint Joseph* en son Eglise, il n'oublia rien de tout ce qu'il crut propre a cela, il visitoit souvant ces deux filles, les consoloit et encourageoit dans leurs traveaux de cors et d'esprit qu'elles avois a soutenir.

A ces deux filles, il s'an joignit trois autres, savoir *Mademoiselle Anne de Ribere*, *Mademoiselle Anne Letendre*, animee du mesme esprit que les premieres, et *Mademoiselle Marie Girot*. Leur bon pere dans les dessains de Dieu les visitoit souvant, leur fesoit des entretiens en general et en particulier, par l'ordre du *Reverand Pere Meslan*, sur la grandeur des vertus propres a leur estat et les moyens et maniere de les pratiquer, avec un zelle de seraphin. L'estime et le respect profond qu'elles avois pour luy ne leur hostoit point la confiance a luy dire leurs difficultee dans la vie spirituelle et pratique des vertus, quoy qu'elles ne le connessois pas encorre pour ce qu'il leur estoit dans les dessains de Dieu, si ce n'est la mere de la Ferre, me persuadant aisement qu'il ne luy cachèt pas ce qu'il avoit receu du Ciel a son occasion, la connessant d'une humilité / profonde et d'une prudance si rare, afin de l'amener par la a segonder les dessains du Seigneur par la pratique des vertus sublimes repondans a la perfection que le Ciel demandèt d'elles, &c.

[34]

Ces premieres compagnes.

En ce tamps, plusieurs filles se presanterent pour estre admises avec les cinq premiere, qui le demanderent avec

instance, mais n'ayant pas assé d'espace pour les y loger, il les exorta a la perseverance et consulta ceux a qui il avoit communiqué les lumiere du Ciel, qui luy conceillerent de faire bastir une maison pour elles et celles qui voudrois s'unir a elles pour servir *Notre Seigneur* en la personne des pauvres malade, proche de l'hopital. Monsieur La Dauversiere prenans ces conceils comme des marques nouvelles de la volonté de Dieu, il se resolut de mettre la main a l'œuvre, quoy qu'il se vit hors d'etat de fournir seul a la depance. Ce confiant et abandonnant a la conduite amoureuse de sa providance qui ne manque jamais a ceux qui se confie en elle, il commansa a faire travailler. La ville s'emut sur ce dessain, plusieurs personnes le desaprouverent, mais plus encorre l'approuverent et s'an rejouirent et lui apportoies leurs aumosnes pour aider a la depance. En ce mesme tamps, Monsieur de Bretonvilliers, curé de la paroisse de *Saint Sulpice*, du faubourg *Saint Germain des Prés* a Paris, vint a La Fleche, qui estoit le plus riche eclesiastique de France / et grand aumosnier, donna vingt mil livres a Monsieur La Dauversiere pour avancer son dessain, ce qui luy fit grand plaisir et anima sa confiance. Je n'ay point su, mes cheres sœurs, ce qui donna lieu a cela et commant et pour quoy il le fit, mais j'ay bien su qu'il fit travailler incessamment a ce grand œuvre qui supstiste encorre et qui est regardé comme le berceau de notre institut puis que c'est la premiere maison de toutes et sur laquelle Dieu a versé des graces abondantes, comme on le veira a la suite de cette petite histoire.

Nos fervantes postulantes se rejouissois beaucoup voyant la diligence avec laquelle on travailloit a leur bastir une retraite, en resantirent beaucoup de consolation et firent de nouvelles instances pour qu'on les resu. Ce qu'on fit aussy tost qu'il y ut une chambre assé grande pour les loger. Cinq furent choisie sur un plus grand nombre, qui furent ma sœur Renee Busson, ma sœur Jeanne La Dauversiere, ma sœur Marie Havard, ma sœur Therese Havard, ma sœur Catherine Macé qui sont les dix premieres Filles Religieuses hospitaliere de *Saint Joseph*, qui ont toutes esté des modelles de vertu comme il estoit convenable. Ma dite sœur Macé est une des

fondatrice de notre monastere de Ville Marie, qui a esté admiree de toutes celles qui ont eu le bien de la conestre et fort estimee de ceux qui ont eu la conduite de son ame, qui en ont parlé comme d'une sainte, &c., for chérie de Dieu, mais toute crucifiée avec son divin espoux, portant toujours / des estats interieurs penibles et des plus douloureux et ne fut point norie de let et de miel a la suite de son espoux [36] comme ces compagnes, mais de la mirhe la plus amere, en quoy elle a fait parestre la force et fidelité de son amour puisqu'elle ne se relacha jamais de la pratique des vertus les plus sublimes, &c. La memoire de ces dix premieres sœurs que le Seigneur a choisie pour estre le fondement de cet edifice doivent estre en veneration dans tout notre institut et nous animer par leur exemple a estre a Dieu entierement, comme elles ont fait genereusement.

Le Reverand Pere Meslan quitta le college de La Fleche en ce tamps la pour obeir a ces superieurs qui l'anvoyerent aillieurs, ce qui mit la consternation dans son petit troupeau, sa conduite leur paressant tres necessaire pour les soutenir dans leur entreprise. Elles en demanderent au Seigneur un autre en sa plasse, animé de son esprit et qui leur demeura lonstamps pour leur besoin. Ce qui est arivé. Monsieur de La Dauversiere leur conceilla de prandre le Reverand Pere Du-Breuil, aussy Jesuitte, qui les prit en soin avec grande bonté, qui les a conduittes et dirigees bien lonstamps avec un grand succes et union des esprits. Il segonda les dessains de Dieu en tout et les lumieres de mondit sieur La Dauversiere qu'il çrût venir de luy, optint de Monseigneur l'evesque d'Angers la permission de congreger ces Filles, de leur donner un habit religieux tel qu'elles le portes encorre aujourdhy / et faire des veux simples de pauvreté, de chasteté, d'obeissance et de servir les pauvres malades, &c., et cesy, quand le batiment fut achevé et qu'elles ussent assé de commoditee pour faire les opservances reguliere dont la journee estoit bien ramplie. Les Filles furent fort esmue par ces nouvelles faveurs pour entrer dans cette nouvelle communauté dont on disoit tant de merveilles pour la paix, la mortification, la regularité, enfin la ferveur dans la pratique des vertus religieuse qui fesois la [37]

considerer comme un petit paradis en terre, en sorte qu'an peu d'annee elles se virent trante Filles, tous sujets excellans pour la vertu, qui n'avois d'ambition que a qui travailleroit le plus a sa perfection, se procurant les offices penibles et ravalé chacune en son particulier, trouvant leur plaisir et consolation a ce surmonter en tout elle mesme pour retour d'amour envers *Notre Seigneur*. Notre chere mere Macé m'a dit plusieurs fois, joignant ces petites mains, qu'on ne pouvêt rien adjouster a l'obeissance, humilité et silance qu'on y prati-quêt, enfin la mort a soy mesme par la mortification des sans, qui estois les fruits de la direction toute *sainte* du Reverand Pere DuBreuil et de Monsieur La Dauversiere qui n'epargneis ni leur peines et leurs soins pour leur faire connestre la bauté et divins charmes de l'espoux qu'elles avois choisy et l'ardeur avec laquelle / elles devois marcher apres luy et courir a l'odeur de ces divins parfums, qui sont les croix desiree et portee avec estime et amour dans le secret du cœur et aussy devant le prochain, quand Dieu veut.

[38]

Parmy ces filles, plusieurs d'elles estois d'une calité fort distingué, qui aportèrent du bien tamporel considerablement, d'autres, de moindre condition mais riches, donnerent de gros dots, en sorte que cette communauté fut estimee la plus riche de la province de l'Anjou et ce vit tout a la fois pleine de biens tamporels et de graces spirituelles, ce qui est assé rare, et ramplie de sujets plains de merites et de vertu. Ce qui fit bruit dans le monde et convia les filles a s'an procurer l'antree. Elles passois deja le nombre de 40 et firent resolution de s'an tenir la jusquasse que Dieu manifesta sa volonté, notre *sainte* mere de la Ferre estant bien afermie dans cette volonté, et de l'agreement du Reverand Pere DuBreuil et Monsieur La Dauversiere qui pansois tout comme elles et s'atachois a perfectionner de plus en plus celle[s] sy et n'an point ocmanter le monde. Mais ils furent bien estonné d'aprandre que la princesse d'Épinoy demandoit d'y estre reçue inconnue, en calité de sœur tourriere, car nos sœurs ne sortois jamais de leur maison, des le commansement, que pour aller a l'église des Jesuittes parler a leurs directeurs qui le voulois ainsy pour les tenir plus atachee a leur conduite, car il se disoit / tous

[39]

les jours plusieurs messe dans l'église de l'opital ou elles fesois leurs seremonie, en estant metresse. Ce qui ne plaisoit pas a Monsieur La Dauversiere, je veux dire ces sortie, qui ne les soufrèt que par respect a ces Reverans Peres et a cause que l'église ou elles alois estoit fort proche, n'ayant que la rue a traverser. Les Reverans Peres voulois bien les confesser chez elles deux fois la semeine, mais non leur parler de leur conduite particuliere que dans le confessional de l'église du college. Ce qui a causé bien du trouble a la suite des annee, quand on a pris les veux solannels, parmy nos sœurs de cette premiere maison, plusieurs d'elles ayant mieux aimé ce priver du bonheur d'estre Religieuse tout a fait que de renoncer a la liberté d'aller a l'église des Jesuittes, en quoy elles estois soutenue par plusieurs de leur corps, &c.

Je reviens a notre chere princesse qui fut admise en la maison de Saint Joseph, bien cachee selon son desir. On la mit coucher proche les salles des malades afin d'estre mieux disposee a leur randre service, prenant pour sa part ce qu'il y avoit de plus bas et degoutant. C'est elle qui a toujours alumé le feu dans les cheminees pendant bien des annee, l'hiver comme l'esté, fesoit des messages en ville, alloit au marché achepter les provisions, visitoit les closerie ou maisons de campagne, montee sur un asne, et revenoit chargee de ce qui y estoit, comme beure, let, fromage, œufs, volailles. Monsieur son frère l'accompagnèt ordinerement en calité d'infirmier ou vallet des pauvres, qui aportoit a la maison ce que sa bonne sœur acheptoit au marché / et ce que l'asne ne pouvoit porter, ce qui fait bien connestre que le frere estoit aussy saint que sa sœur et animé d'un mesme esprit de vivre pauvre, inconnu au monde a l'himitation de notre bon sauveur. Ce qu'ils ont soutenu plusieurs annee avec l'admiration des anges et des hommes qui en avois connessance et ne se sont fait connestre que quand leur directeur les asura que c'estoit la volenté de Dieu, &c.

[40]

Le Reverand Pere Chauveau succeda au Pere DuBreuil en la conduite de cette premiere maison qu'il gouverna sagement et saintement comme les deux premiers, mais ceux qui leur ont succédé n'ont pas suivy leurs traces, lesquels n'ont

point soutenu et entré dans les santimans des fondateurs qui souheitois faire passer cette famille de Filles congregee en celuy de *Religieuse hospitalieres* en faisant des veux solanels. Plusieurs de ces Reverans Peres s'y opposerent premierelement en secret et puis ouvertement, ce qui causa bien du trouble et diversité de santimens entre les sœurs, chacune soutenant celuy de son directeur, qui estois tous Jesuittes. Monsieur de La Dauversiere et notre digne mere de la Ferre gémissois beaucoup devant Dieu d'un sy grand changement, sans y pouvoir apporter de remede, le tamps n'étant pas encorre arivé que le Seigneur avoit marqué pour cela. Plusieurs annee se passerent dans la division de santimant sur cet article, pendant lesquelles Monsieur La Dauversiere se donna tout entier aux afaire de la Colonie du Montreal, et la mere de la Ferre mourut dans l'établissement de la maison de Moulins, en odeur de sainteté comme elle avoit vescu. /

[41] Je n'an diré rien plus maintenant.

Je reviens a Monsieur de La Dauversiere qui fit un voiage a Paris pour les affaires du Canada auxquelles yl pansèt davantage qu'a celles de sa famille, ne negligean rien de tout ce qu'il croyèt pouvoir avancer les dessains de Dieu dans Ville Marie. Plusieurs personnes qui ont eu le bonheur de le converser m'ont dit qu'il nommoit ainsy l'isle de Montreal des ce tamps la et disoit qu'a l'advenir elle ne seroit connue que par ce nom auguste. Une des veue qui luy avois fait antreprandre ce voiage estoit afin de s'asocier quelques personnes de pieté et de moyens qui pussent soutenir avec luy les grandes despances qu'il faillèt faire pour envoyer et antretenir en Canada la Colonie des François pour travailler a la conversion des Sauvages.

Un jour, marchant dans les rues de Paris, l'esprit tout occupé de ces pancee, Monsieur l'abbé Olier, pour lors curé de *Saint Sulpice*, vint a sa rancontre, le salua par son nom, le congratula du motif qui l'avoit fait venir a Paris et luy mit en main 80 louis d'or dans un rouleau de pepier pour servir a son dessain disant qu'il en voulèt estre¹. Monsieur de La

1. La Dauversière rencontre Jean-Jacques Olier à Meudon, en 1635, chez Monsieur de Châteauneuf, garde des sceaux. Voir [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 319-323.

Dauversiere fut bien estonné de recevoir un tel salut d'un homme qu'il ne connessèt pas et de qui il n'etoit point aussy connu, ce qui luy fit comprendre qu'inaffablement Dieu eclairèt cet homme qui repondoit a sa pancee. Les voila tous deux a s'anbrasser, et dans une sainte jubilation, et a s'antrettenir du Montreal comme sy ils y usse demeuré dix ans, ces deux grands serviteurs de Dieu ce communiquant ainsy les lumieres / que Sa Majesté leur avoit donnee pour le mesme dessain. Ils lierent des ce momant une amitié indissoluble et tres particuliere qui a paru dans toutes les ocasions et s'ecrivirent depuis mutuellement pour ce communiquer les lumieres que Dieu leur donnoit sur des affaires qui regardois la gloire et le salut des ames. Monsieur Olier estant ainsy le premier associé a Monsieur de La Dauversiere pour son dessain de la Colonie du Montreal. Apres luy s'y joignit encorre Monsieur le duc de Liancourt, Monsieur le chevallier de Morangis, Monsieur le chevallier Duplessis Montbart, Monsieur le baron de Renty, sy renommé pour sa vertu, Monsieur Drouart, gentilhomme ordinere de Monseigneur le duc d'Orleans, Monsieur le baron de Fancamp, Monsieur de Chomedey dit de Maisonneuve, qui an a esté le premier gouverneur et y a demeuré en cette calité plus de 20 ans, et plusieurs autres seigneurs dont les noms me sont inconnu [qui] s'unirent et asocierent au mesme dessain et resolurent entr'eux d'anvoier et antretenir a leurs frais et despans une Colonie françoisse dans l'isle du Montreal pour y travailler incessamment a la conversion des Sauvages². Quelques uns ont dit qu'ils en firent veu, ce que je ne sçay pas d'assurance, tous ces Messieurs estant convenu ensemble de chercher des personnes propres a ce grand ouvrage et de fretter un navire pour les porter en Canada. Monsieur de La Dauversiere ce chargea d'an faire l'anbarquement, ce qu'il a continué plusieurs annee, prenant des soins et ce donnans des fatigues

2. C'est à la fin de 1638, début de 1639 que La Dauversière, secondé par Fancamp (venu s'installer près de lui en 1634-1635), décide de réaliser son projet d'un établissement d'évangélisation à Montréal. Soutenus par les Jésuites, La Dauversière, Fancamp et Olier fondent en 1640 la Société de Notre-Dame de Montréal (Compagnie de Montréal). Parmi les premiers membres : Gaston de Renty et Bertrand Drouart (secrétaire). La Dauversière en sera le procureur.

inconcevables pour que tout fut fait atant et a propos et que les personnes choisie fussent capables des emplois ou on les destinèt, en quoy il estoit aidé par Monsieur de Chomedey qui, devant y aller en personne, prit grand interest que les provisions fusse / bien faites et que rien ne manqua dans l'equipage. Mademoiselle Mance passa aussy dans ce navire avec quelques familles qu'on menoit habiter le Montreal et commancer la Colonie.

DE LA FONDATION de l'hospital de Ville Marie. 2-Des moyens dont Dieu ce servit pour cela. 3-Mademoiselle Mance est choisie pour l'administrer.

La *sainte* providance, qui avoit conduit et dirigé les affaire de la Colonie du Montreal en si bons termes, savoit bien qu'elle avoit besoin d'un hospital pour le secours des malades tant françois que sauvages. Dans le tamps mesme qu'on treitoit fortement des affaires de celle sy, le *saint* Esprit parla au cœur premierement de Mademoiselle Jeanne Mance et, en second lieu, a Madame de Bullion. Voisy comme la chose ariva. Cette damoiselle estoit de la ville de Langres. Elle c'estoit donnee et consacree a Dieu par le veu de chasteté des l'aage de six a 7 ans, comme elle me l'a dit elle mesme bien des fois. Elle vescu dans la grande devotion dans la maison de Monsieur son pere qui ne s'y opposa jamais par l'amour tandre et la compleisance qu'il avoit pour sa fille qui, de sa part, agissoit en toutes choses avec tant de prudence et de vertu qu'elle ne luy causa jamais aucun chagrin pour ces devotions qu'elle ajusta toujours a sa volonté. Ce bon pere mourut et leissa sa fille orphelinne de pere et de mere, qui estoit decedee il y avoit plusieurs annee, ce qui la randit entierement metresse d'elle mesme et de suivre les atraits de la grace.

Mademoiselle Mance ce determine plus que jamais d'estre toute a Dieu et de souffrir quelque chose pour ce randre plus conforme a *Jesus Christ* qu'elle avoit choisy pour son espoux des sa tandre jeunesse. Parmy toutes ces pancee qui occupois tout son esprit, celle d'aller en Canada luy vingt aussy, luy semblant que cela luy aideroit a gagner les bonnes graces de celuy a qui seul elle recherchèt de pleire. Apres la pancee, le desir / vingt, et en elle sy fort qu'elle ce resolut de

venir a Paris pour chercher les moyens d'aller en Canada. Elle s'an declara a ces amis qui prirent ce discours pour un honneste sujet ou pretexte d'aller en cette grande ville pour s'y faire voir, comme bien d'autres font. Son confesseur mesme, ne pouvant luy hoster ce desir, luy dit un jour: «Allé Mademoiselle, allé en Canada, je vous en donne permistion». Elle partit de Langres pour venir a Paris y aprendre le chemin du Canada, ce que chacun prenoit pour une raillerie.

Monsieur Dolebeau, son cousin, chanoine de la *Sainte Chapelle*, l'y receut for bien. Tous ces antretiens estois du Canada, n'an ayant point ou elle prit plus de plaisir. Elle fit plusieurs connessances et amities avec ceux qui savois le projet de la nouvelle Colonie du Montreal, ce qui luy donna beaucoup de joie et de consolation voyant une sy belle porte ouverte pour acomplir son desir, particulièrement avec un Religieux de l'ordre de *Saint François, Recollet*¹, et un Pere de la Doctrine crestienne qui avois beaucoup de bonne volonté pour ce nouveau peys et luy procurois tout le bien qu'i leur estoit possible aupres de leurs amis et penitans, car dans ce tamps la le Canada estoit en vogues, et la fondation de l'hospital de Kebec, qui estoit nouvellement fondé, et des *Religieuses hospitaliere* qui le deservès par Madame la duchesse d'Aiguillon fesoit grand bruit a Paris et excitoit les Jeans de biens a ymiter cette dame dans sa charité et pieté envers les pauvres malades du Canada tant françois que sauvages².

Madame de Bullion, veuve de Monsieur de Bullion, ministre d'Estat, fut touchée du desir d'an faire autant en faveur de la nouvelle Colonie du Montreal qu'on commancèt actuellement, mais elle ne vouloit point estre connue avoir

1. Le père Charles Rapine (±1596 — 1648), provincial des Récollets de Saint-Denis, supérieur du couvent de Paris de 1641 à 1643. Le père de la Doctrine chrétienne est le confesseur de Madame de Bullion. [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 82.
2. La duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, en rapport avec les Hospitalières de Dieppe, décide en 1636 d'établir un Hôtel-Dieu à Québec. Le contrat de fondation est signé en 1637, et les trois premières Hospitalières arrivent à Québec en 1639. Sur l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec, voir Dom Albert Jamet, *les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, Québec, Hôtel-Dieu de Québec, 1939, p. X-XXI.

aucune part à cette œuvre, pour des raisons de prudence et d'humilité chrétienne très louable, et attendit ainsi en silence que l'occasion s'offrit / comme elle le souhaitait. Or le Père de la Doctrine chrétienne dont je viens de parler étoit son confesseur, de sorte qu'il savoit ces sentiments, et comme il connoissoit Mademoiselle Mance, luy conceilla de rendre visite a cette dame, mais comme elle ne savoit pas le motif que ce bon père avoit de luy donner cet avis, elle ne se pressa pas d'y aller, joing qu'estant fort devote, elle fuyoit le grand monde. Un jour, le Religieux de *Saint-François* que j'ay dit, qui étoit familier chez Madame de Bullion, s'offrit de l'y mener et la faire connoître a cette dame, ce qu'il fit. Elle y alla donc et fut présentée par ce bon Religieux. Elle fut un entretien de plusieurs heures avec elle ou elles parlerent amplement du Canada et sur tout de la nouvelle Colonie du Montreal pour qui elle avoit une grande inclination. Mademoiselle Mance luy déclara combien elle étoit pressée du desir d'aller dans ce nouveau pays qu'on disoit estre une terre de promesse sur lequel Dieu avoit de grands desseins pour sa gloire et le salut peut estre d'un million de Sauvages, qu'elle avoit quitté la ville de Langres et tous ces parents, étoit venue a Paris uniquement pour en chercher le moyen, ne sachant pas encore si elle yroit bien tost ni ce qu'elle feroit la, mais que s'abandonnant a Dieu, elle se confioit qu'il accompliroit son desir et ces desseins, voulant estre toute abandonnée et fidelle adoratrice de la très sainte providence.

Madame de Bullion demeura edifiée et très satisfaite de l'entretien de Mademoiselle Mance, la pria d'y retourner pour sa consolation, ce qu'elle fit plusieurs fois, enfin elle s'ouvrit sur le dessein qu'elle avoit de fonder un hospital dans la nouvelle Colonie et que puisqu'elle avoit assez de courage et de vertu pour y vouloir aller, qu'elle la chargeroit de tout, pourveu qu'elle luy promit un secret inviolable, ce qu'elle fit sur le champ, estant au reste comblée de consolations intérieures de voir déjà pour quoy Dieu l'avoit fait venir a Paris. / Elle pria Madame de luy donner du temps pour connoître par ces directeurs si c'étoit la volonté de Dieu qu'elle se chargea de la conduite de cet œuvre qui étoit grande et

bien au dessus de ces forces, faisant de son cauté tout ce qu'elle pouvoit faire pour la connestre. Elle recommanda cette affaire a tout ce qu'elle connessoit de serviteurs de Dieu, fit une retraite de dix jours sous la conduite du Reverand Pere Saint Jure de la Compagnie de Jesus, lequel l'asura enfin que Dieu la vouloit en Canada, qu'elle accepta les offres qu'on luy fesoit et n'ut aucun hegard a son infirmité corporelle et a sa delicatesse naturelle qui estoit grande. Mademoiselle Mance retourna au plus tost voir Madame de Bullion, luy dit que Dieu voulèt qu'elle prit soin de son hospital, qu'elle estoit disposee a executer sur cela toutes ces intantions. Enfin le contrat ce fit dans les formes ordineres, a la reserve qu'elle n'i parut que sous le nom d'une personne qui ne veut point estre nommee ni connue d'autres que de celles a qui elle confièt son segret, laquelle receut comptant dans son tablier, a plusieurs reprise pour ce mieux cacher, la somme de soixante mil livres, sur quoy elle asigna une pantion de mil livres a Mademoiselle Mance sa vie durant³, luy donnant en outre plusieurs bijoux de devotion de grands prix et son portrait en mignature dans une boiste d'agastes fines enchassée en de l'or et enrichie de perles fines dont la dite damoiselle fit present a notre communauté quelques annee avand sa mort, qui l'a gardée avec veneration pour le profond respect qu'elle a eu du merite de cette dame et la reconnaissance qu'on luy doit en calité de fondatrice aussy bien que de l'hospital, ce que je feré connestre en son lieu, chargea en outre la dite damoiselle / de l'administration du bien temporel dudit hospital jusqu'a sa mort, ce qu'elle a exsecuté avec beaucoup de peines a cause de ces maladie continuelles qui l'ont obligée de garder le lit plusieurs annee de suite, et ordonna par son contrat que la pantion de mil livres de Mademoiselle Mance retourneroit a l'hospital apres sa mort, qui a esté fondé de mil escu

3. Le 12 janvier 1644, Madame de Bullion remet, par contrat, à la Société de Notre-Dame de Montréal 42 000 livres promises à Jeanne Mance en 1641 pour faire une fondation pour l'Hôtel-Dieu. (6 000 livres servent à payer et à entretenir dix hommes engagés pour bâtir l'hôpital.) Madame de Bullion donne, d'autre part, 2 000 livres de rente à Jeanne Mance qu'elle entretient déjà depuis 1641. En 1648, Madame de Bullion ajoute 24 000 livres au fonds de l'hôpital et un nouveau contrat est établi le 17 mars. Entre les deux contrats, elle fournit en aumônes près de 20 000 livres. [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 106-120.

de rantes, que ce fond seroit inalienable et que sy a l'advenir l'isle du Montreal venèt a perir par la guerre des Yrocois ou autre accidans, le dit fond de soixante mil livres retourneroit a l'Hotel Dieu de Paris qui jouirèt de la rante jusqu'au retablissement dudit Montreal auquel elle retourneroit, &c.⁴

Quand au portrait de Madame de Bullion, vous crièrés peut estre, mes sœurs, que vous possederiés encorre ce petit tresort que vous jugés bien ne devoir jamais sortir de notre monastere et qui en effet y a esté gardé chèrement jusqu'en l'annee 1695 qu'il fut enveloppé dans l'insendie generale de notre dit monastere, qui ariva la nuit du 24 au 25 fuevrier, qui nous en a privee pour toujours et sans esperance de recouvrer cette perte qui nous a esté tres sensible, car nous trouvions beaucoup de consolation seulement a la regarder.

Mademoiselle Mance receut son argent a plusieurs reprises ou pey[ements], comme j'ay deja dit, crainte qu'on ne s'an aperseut, ne pouvant pas tout porter a la fois. Elle m'a raconté elle mesme plusieurs fois, for agreablement, qu'elle s'y fesoit porter en che[se] et q'un soir ces porteurs luy dire : «Mais d'ou vient, Mademoiselle, que quand vous vené isy, vous estes moins pezante que quand vous en sortés, asurements cette dame vous aime et vous fait des presans». Ce qui luy donna beaucoup de craintes d'estre vollees et peut estre tuees. Ce qui luy fit prudanment changer de porteurs et aussy d'heure pour aller voir Madame.

Aussitost qu'e[lle] / ut receu toute la somme, elle la mit en fond de rantes constituee, savoir vingt deux mil livres a l'hotel d'Angoulesme qui a porté peu de profit et point du tout depuis plus de 30 ans que les proprietaires sont mors et leur bien vandu par decrets. On nous fait esperer sepandant que le fond ne cera pas tout perdu, mais il ne produit plus de rante et on ne touches rien du fond, ce qui obere notre pauvre hospital notablement et l'aurè[t] ruiné sy notre bon Roy ne l'avoit soutenu par ses liberalitees, luy aiant donné mil livres chaque annee depuis 12 ou 13 ans. Mademoiselle Mance fit

4. On trouvera le contrat de la «fondation pour les malades dans l'isle de Montréal» (12 janvier 1644), dans *l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, p. 324-326.

un autre contrat de 22 mil livres sur Monsieur le baron de Renty qui les prit dans le desir de servir a cet œuvre qu'il aimoit et estimoit beaucoup, devant servir a la gloire de Dieu et au salut de plusieurs ames dans le Canada. Il en a peyé la rante 15 ou 16 ans, puis randit le fond qui a esté anployé a soutenir les depances de cent hommes, travaillans et artizans, que Messieurs de *Saint Sulpice* anvoyerent et firent passer de France au dit Montreal, en l'anné 1653, apres qu'ils en furent les seigneurs par la remize volontaire que leur en fit Monsieur de La Dauversiere et toute la Compagnie des seigneurs qu'il c'estoit asocié⁵, a quoy Mademoiselle Mance consantit a cause, comme elle s'an est declaree plusieurs fois et mesme par escrit, qu'elle croyèt que sans ce secours l'antreprise du Montreal auroit pery et eschoué entierement veu l'estat ou il estoit lors réduit, et puis elle connessèt Messieurs de *Saint Sulpice* sy genereux et affectionnés aux interest de cet hospital, qui est un des plus beaux avantages de leur seigneurie, qu'elle savoit obliger beaucoup par cet andret, qu'elle n'a pas eu rien risquer [de] leur donner [ce] bien, eux qui avec le tamps pouvois relever le dit hospital de tout interest par leurs liberalitees. Ce qui luy hostoit le scrupule qu'elle santoit / en l'ame d'avoir aliené ce fond contre les intantions de Madame la fondatrisse⁶.

[49]

Messieurs de *Saint Sulpice*, de son vivant, luy donnerent en eschange de cette somme une terre en valleur contenant

5. Erreur de Marie Morin d'attribuer la levée de la *recrue* de 1653 au Séminaire de Saint-Sulpice. Cette *recrue* est levée grâce aux 22 000 livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu dégagées par Jeanne Mance et se fait par l'entremise de la Société de Notre-Dame de Montréal, propriétaire de l'île et représentant de Madame de Bullion.
6. Jeanne Mance propose, en 1651, de dégager 22 000 livres du fonds de l'Hôtel-Dieu pour lever une *recrue* afin de protéger Montréal de la menace iroquoise. L'auteur est quelque peu excessif dans ses propos : Jeanne Mance ne dégage cette somme qu'avec la permission de Madame de Bullion, et Maisonneuve qui passe en France est chargé d'obtenir de Madame de Bullion le transfert de cette somme. Permission accordée malgré ce que laissent supposer les réclamations postérieures de Laval au Séminaire de Saint-Sulpice pour la restitution de cette somme à l'Hôtel-Dieu. — Peu au courant de tous les aspects de cette affaire, sans doute influencée par l'attitude rigoriste de Laval, elle-même aux prises avec les problèmes presque insolubles que pose le fonctionnement de l'Hôtel-Dieu, Marie Morin semble condamner le geste de Jeanne Mance (voir le début du chapitre 10).

cent arpans aux portes de la ville avec quelques batimens dessus, un autre contract de 200 arpans en bois debout depuis son deceds, luy ont fait en outre plusieurs aumosnes dans son besoin et le deserves journellement pour le spirituel avec bien du zelle et de la charité depuis son establissement, &c.

Les seize mil livres restant furent mis sur Monsieur Desbordes qui en a payé la rante jusqu'aujourdhy de 800#.

Chapitre 4

MADEMOISELLE Mance dispose ces affaire pour partir. 2- Elle ce rand a La Rochelle. 3- Fait connessance et amitié particuliere avec Monsieur de La Dauversiere. 4- Lequel, de sa part, fit a peu pres les mesme demarches. 5- Il fait disposer toutes les affaire et fait partir le navire de la Colonie du Montreal en l'annee 1641.

Aussy tost que les affaires de la fondation de l'hospital de Ville Marie furent conclue a Paris, Mademoiselle Mance travailla pour ce disposer a quitter la France pour venir dans le Canada ou la grace l'attirèt avec tant de force et de suavité. Elle ecrivit a Monsieur de La Dauversiere qu'elle savoit estre comme l'ame de cette affaire et procureur de Messieurs de la Compagnie, lequel luy manda de faire diligence et qu'elle ce randit a La Rochelle dans un certin tamps, que je ne sçay pas, que la il ce parlerois a loisir et a cœur ouvert. En effet, ils ce randirent presque a mesme tamps, et animés d'un mesme esprit de travailler et ce consommer pour Dieu, s'ouvrirent leurs cœurs mutuellement tous bruslens de l'amour divin. Mademoiselle Mance parlèt de ces matiere comme un seraphin et bien mieux que plusieurs docteurs ne sorois faire. Pour [50] Monsieur de La Dauversiere, je ne sçay pas s'il avoit / la facilité d'expliquer ces pancee. Elle luy randit compte de tout ce qu'i[1] c'estoit passé en faveur de la nouvelle Colonie, de la fondation de son hospital, de sa vocation pour le Canada, particulièrement a Ville Marie qu'elle regardèt deja comme le lieu qui luy estoit destiné pour travailler a la vigne du *Seigneur* et pour consommer son sacrifice en servants les pauvres malades sauvages et françois de la Colonie. Monsieur de La Dauversiere fut charmé de l'antretien et *saintes* dispositions de cette fille qu'il considera depuis comme une amassonne crestienne, lia une *sainte* amitié avec elle, comme il estoit convenable, pour s'eider mutuellement a conduire l'œuvre dont *Notre Seigneur* les avoit chargé et en soutenir le poix (poids), ce qui a duré jusqu'a la mort de *mondit* sieur de La Dauversiere qui est decedé 20 ans apres cette premiere entreveue et dont elle fut vivement touchee.

Mondit sieur de La Dauversiere choisit toutes les personnes qui devois commancer cette Colonie, en quoy il fut aidé par Monsieur de Chomedey qui avoit aussy beaucoup de discernement, et on a remarqué que toutes les personnes qu'il a choisie ont tous bien reusy a ce qu'il les avoit destinees et ont edifié et servy la Colonie. Le premier qu'il choisit fut mondit sieur de Chomedey pour Gouverneur¹, a quoy il ne pancèt pas et qui n'accepta cet employ que par respect a la volonté de Dieu qu'il crut luy estre marquee par son serviteur qui l'an pressa. En segond, Monsieur Closse qui devèt estre son segond dans le gouvernement et qui en a fait l'office plusieurs annee, jusqu'a l'annee 62 qu'il fut tué par les Hirocois. De plus, une garnison de soldats qui n'ont pas passé 12 a 15 en nombre, de plus quatre familles de bons laboureurs, savoir Saint Pere ou Godé, Primot, Gadoys et Lucau qui ont tous beaucoup travaillé en leur maniere pour l'avancement de cette Colonie et qui vives encorre aujourdhy en la personne de leurs petis enfans, qui ce sont provignees jusqu'à la 4e et 5e gener[at]ion et qui ce font encore remarquer par leurs bonnes meurs entre toutes les autres familles de Ville Marie / et pour qui aussy on conserve une estime respectueuse qu'on n'a pas pour les autres familles venue depuis et choisie par d'autres. Les soldats susdits ont presque esté tous tués en gardans et defandans les habitans dans les dispositions reve-nantes aux herauts du tamps passé qui donnois leur vie pour le bien de la patrie, a qui on donne le tiltre de martirs. Ceux qui en echaperent ce sont establi et ont fait de bonnes familles ou Notre Seigneur estoit servy et honoré.

[51]

Mademoiselle Mance, de sa part, mena avec elle 4 ou 5 filles desquelles je ne sçay plus les noms que de Madame Minime qui s'appellèt Mademoiselle Catherine de La Vau², de

1. C'est le père Charles Lalemant qui propose Chomedey de Maisonneuve à La Dauversière.
2. A son départ de La Rochelle, Jeanne Mance n'est accompagnée d'aucune fille. Catherine de La Vau semble être arrivée au Canada en 1650. Quant aux noms cités, il faut comprendre que l'auteur ne s'arrête pas à la seule année 1641. Si Godé et Lucau débarquent avec les fondateurs, Closse arrive à Montréal en 1647 (ou un peu plus tôt) et Primot en 1650. Gadoys est au Canada dès 1636. On trouvera dans *Montréal, la formation d'une société, 1642-1663* de Marcel Trudel, la liste des premiers habitants de Montréal, p. 14.

Provence, pour luy aider a servir les malades et qui ce marierent toutes aux soldats de la garnison, Dieu le permettant ainsy pour peupler la nouvelle Colonie.

Voila en quoy consistoit toute l'esperance de Monsieur de La Dauversiere, qu'on peut bien comparer au grain de mutarde de l'evangille, veu ce qu'on voit, dont ils ont esté la semance et les fondemens, &c. Tout ce petit troupeau choisy s'anbarqua avec joie dans le navire préparé pour faire treize cens lieues de mer. C'est dans ce momant tant désiré que nos *saints* voyageurs ou pellerins renouvelerent leurs bonnes intentions et dispositions. Je n'é pas ouy dire qu'ils ais eu des peines extrordinere dans leur navigation qui fut assé heureuse. Ils ariverent l'autonne fort tart a la ville [de] Kebec, capitale de tout le Canada.

Chapitre 5

1- **M**ONSIEUR d'Ailleboust reçoit honorablement Monsieur de Chomedey et Mademoiselle Mance. 2- Il yvernerent a Kebec. 3- Leur arivee a Ville Marie.

Nous avons lieu de croire que le navire de Messieurs de la Compagnie qui portoit nostre esperance et le fondement de la Colonie du Montreal partit de La Rochelle dans le mois de juillet ou d'aoust de l'annee 1641 puis qu'ils n'ariverent a Kebec que dans le mois d'octobre suivant¹. Monsieur d'Ailleboust, qui estoit lors Gouverneur general du Canada, / fut bien joyeux de voir arriver un navire de France dans un tamps qu'il n'an atandèt pas. Il le fait saluer par des decharges de plusieurs canons, a l'ordinere, et ayant su que Monsieur de Chomedey et Mademoiselle Mance estois dedans, il les fit redoubler et alla luy mesme les recevoir a la decente du navire, les mena dans son fort ou il les regalla de son mieux. [52]

Madame Marie de Boullongne, son espouse, qui estoit une dame d'une devotion et vertu tres particuliere, qu'on tient avoir vescu avec mon dit sieur d'Ailleboust, son espoux, a peu pres comme *saint* Elzear et *sainte* Delphine, fit amitié avec Mademoiselle Mance a la mode des *saints* qui s'eiment en Dieu et pour Dieu, ce qui a continué tant qu'elles ont esté

1. Jeanne Mance et Maisonneuve quittent La Rochelle au commencement de juin 1641 sur deux bateaux différents. Jeanne Mance est accompagnée de 12 hommes engagés pour la Colonie de Montréal et Maisonneuve de 25 hommes. Un premier bateau avait quitté Dieppe, peu de temps auparavant, avec 10 hommes. (Marie-Claire Daveluy, «Maisonneuve», *Dictionnaire biographique* I : p. 218-226.) Le bateau de Jeanne Mance arrive à Québec le 8 août 1641, celui de Maisonneuve le 20 août. A l'automne, Maisonneuve fait une reconnaissance à Montréal où il aborde le 14 octobre et, le 15, il est officiellement mis en possession de l'île. Quant à la «Colonie», elle quitte Québec le 8 mai 1642 et arrive à Montréal le 17 suivant. Huault de Montmagny est alors gouverneur général, Louis d'Ailleboust ne le sera qu'en 1648. (Le passage est suspect par conséquent.)

ensemble, vivant en union et cordialité mutuelles comme sy elles avois esté sœurs. Tout le debat qui a paru entre elles estoit a qui ce defereroit le plus en toutes ocations et qui auroit la derniere plasse. Elles ne s'apellois point du nom de madame ni mademoiselle, mais seulement ma sœur.

Mademoiselle Mance fit de frequantes visites aux deux couvants de Religieuses qui estois a Kebec pendant son hivernement². Toute sa joie estoit de les voir et converser avec elles tant par l'amour et le respect profond qu'elle avoit généralement pour toutes les personnes consacree a Dieu que par la connessance qu'elle ut de leur merites et de leur vertu, ce qui l'angagea a leur donner son estime et a rechercher leur conversation. Leurs superieurs permirent qu'elle[s] la fisse entrer parmy elles a cause qu'ils connurent bien que cette damoiselle estoit vrayement religieuse en vertu et pieté qui paroissoit en elle avec eclat, et puis on la respectoit autant dans le monde que Madame la Gouvernante, quoy qu'elle ne le rechercha pas. Elle fit encorre grandes connessances avec Madame de la Peltrie, fondatrice du couvants des Reverandes meres ursulines, pour qui elle eu toujours un profond respect jointe a une estime revenants a son merite distingué [53] en tout³. / Madame de la Peltrie, de sa part, recevoit Mademoiselle Mance dans son couvant avec toute l'honesteté possible, selon la petitesse et pauvreté du Canada qui ne permèt que le juste necesseire en tout, lia amitié avec elle comme de sœur a sœur, lui promit de monter au Montreal pour assister au premier sacrifice de la sainte messe qui y devoit estre selebré et faire une neuveine a la montagne tant renommee qui luy a donné le nom, qu'on regardoit comme un lieu de devotion particuliere pour des reisons que je n'é jamais sçu assé bien pour en faire part aux autres, ce qui fait que je n'antreprans pas de l'ecrire.

2. Les Ursulines et les Hospitalières de Saint-Augustin.

3. Influencée par la *Relation des Jésuites* de 1635, de Paul Lejeune, Madame de La Peltrie décide de se consacrer à la conversion des «sauvages». Malade, elle fait voeu d'aller au Canada si elle guérit. Elle établit la fondation des Ursulines de Québec. Avec les trois premières Ursulines, Marie de l'Incarnation, Marie de Saint-Joseph et Cécile de Sainte-Croix, elle quitte la France en 1639.

Mademoiselle Mance passa ainsy le tamps de son hivernement a Kebec for doucement et avec beaucoup de consolation dans l'antretien de plusieurs servantes de Notre Seigneur et du Reverand Pere Jerosme Lalemant, Jesuitte, homme d'un merite rare et grand serviteur de Dieu, en qui elle prit confiance pour sa conduite particuliere et qui a esté son directeur pendant qu'il a vescu.

Monsieur de Chomedey ou Maisonneuve, qui avèt a peu pres les mesmes inclinations que Mademoiselle Mance, fesoit les mesmes visites, sependant le tamps luy annuièt et paresst longt a Kebec. Il desirèt beaucoup le printams pour commancer ce grand œuvre et sy atandu du Ciel et de la terre, le commencement de cette Colonie promise de Dieu a Monsieur de La Dauversiere, son serviteur, a Monsieur Olier qu'on tient avoir eu les mesme lumieres a l'esgard de l'isle de Ville Marie qu'il a aimee et estimee comme un lieu ou Dieu devoit estre servy particulièrement et la tres sainte Vierge beaucoup honorees et grand nombre de Sauvages sauvés par la grace du saint evangille. Ce qu'on a veu avec admiration et grande consolation de la part des Jeans de bien, qui mettent leur joie dans l'ocmantation du reigne de *Jesus Christ*, dans le premier tamps qui a duré environ 30 annee qu'on vivèt isy comme dans la primitive Eglise / selon le santiment de plusieurs serviteurs de Dieu a qui je l'é ouy dire et qui deploreis avec douleur le relachement dans la vertu et le progres du visce qu'on y voit aujourdhy.

[54]

Enfin le printams ariva. Monsieur de Chomedey et Mademoiselle Mance ne perdirent pas un momant pour disposer toutes choses au voiage de Kebec a Ville Marie, ou l'on compte soixante lieues de chemin, qui ce fait par eau en esté et l'iver en raquestes sur les glaces. A present on le fait a cheval avec des tresnes qui sont les carosse du peys de Canada, &c. Madame d'Ailleboust voulut estre de la partie avec Mademoiselle de Boullongne, sa sœur, qui depuis c'est fait Religieuse ursuline a Kebec soubz le nom de *Saint Dominique*. Madame de la Peltrie avec une fille de chambre, qu'elle avoit amenee de France et qu'elle a fait *Religieuse* dans la suite

dans son mesme monastere sous le nom de *Saint Ignace*⁴, qui vit encorre aujourdhy dans une venerable vieillesse et grande odeur de vertu, s'i joignirent aussy. Cette *sainte* et venerable troupe s'ambarquerent avec Monsieur de Chomedey dans une chaloupe, qui est la voiture ordinere du peys. Ils partirent de Kebec, a ce qu'on peut conjecturer, dans le commencement du mois de may puisqu'ils ariverent a l'isle de Ville Marie, terre de promission et de grande esperance, le 17e dudit mois.

Aussy tots qu'ils apersurent cette chere ville future dans les dessains de Dieu, qui n'estoit encorre que des forest de bois debout, ils chanterent des cantiques de joie et d'action de graces a Dieu de les avoir amenés sy hureusement a ce terme, comme les Israelites firent autrefois, et mirent pied a terre dans le lieu ou est batie la ville a presant. Mademoiselle Mance m'a raconté plusieurs fois, par recreation, que le long de la greve, plus demie lieue de chemin si devant, on n'avoit que prerie emaillees de fleurs de toutes couleurs qui fesois une bauté charmente. /

[55]

Après avoir dessandu de la chaloupe et mis pied a terre, Monsieur de Chomedey ce jetta a jenoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage et toute la compagnie avec luy qui, tous ensemble, randirent les devoirs de Religion a la supresme Majesté de Dieu qui ne luy avois point encorres esté offers en ce lieu barbare, habité par les nations qui nous font la guerre aujourdhy jusqu'a lors. Ils chanterent encorres des speumes eí des himmes au *Seigneur*, puis les hommes travaillerent a dresser des tantes ou pavillons, comme de vrays Israelites, pour ce mettre a couvert du plus fort des pluie et des orages, qui furent grandes et extrordineres cette annee la. Le landemain matin, on dressa un hostel ou toutes nos dames epuiserent leurs industrie et leurs bijoux et firent en ce rancontre tout ce que leur devotion leur sugerea, sur lequel le Reverand Pere Du Peron, Jesuite, offrit la *sainte* victime de *Jesus Christ*, *Notre Seigneur*, a son pere eternel en odeur

4. Il s'agit de Charlotte Barré, Ursuline sous le nom de Saint-Ignace. Madame d'Ailleboust et Mademoiselle de Boullongne arrivent au Canada en 1643.

de suavité, le 18e jour du mois de may de l'année 1641⁵. On ne peut pas dire la joie et la consolation que resantirent alors cette troupe esluë car je les croy tous des *saints*. On entendèt de tous cautés que des voix de cantiques, d'himnes et de speumes en action de graces et de loua[n]ges a Dieu, sur tout de nos dames qui en firent leur principalles affaires pendant que les hommes commancerent a travailler pour ce faire du decouvert et mettre leur vie plus en asurance.

Monsieur de Chomedey voulut abatre le premier arbre disant qu'estant le Gouverneur cet honneur luy estoit dub. La plasse ou fut dressé le *saint* hostel et dit la premiere messe a servy depuis a bastir la maison du fort de Monsieur de Maisonneuve, sy renommee et qui a supstisté jusqu'an l'année 82 ou 83 qu'on acheva de la demolir, quoy qu'elle ne fut que de bois, et ou est a present la maison de Monsieur de Calliere, notre Gouverneur d'hojourdhy.

Monsieur de Chomedey, qui ne cherchèt qu'a glorifier Dieu et travailler a sa propre / santification et a celle des personnes que Dieu luy avoit unies dans son œuvre, s'apliqua a establir plusieurs petites pratiques de vertu et devotion, simples et humbles, a quoy il fesoit tout aboutir. Il composa une fraternité de cinq freres et de cinq sœurs⁶. Il ce mit le premier des freres avec Monsieur Lambert Closse, Monsieur Lucau, Monsieur Minime Barbier, Monsieur Prud'homme. Les sœurs estois Madame d'Ailleboust, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance, Mademoiselle de Boullongne, Mademoiselle que j'ay dit servir Madame de la Peltrie⁷. Ils ne s'apellois que freres et sœurs, s'étudiès a ce deferer en tout, a servir tous les autres quand ils aurois besoin d'eux, a les

[56]

5. 1642 et non 1641. C'est le père Vimont, supérieur des Jésuites, qui célèbre la messe. Au départ de Québec, le gouverneur général de Montmagny, Madame de La Peltrie, Charlotte Barré, le père Vimont et Monsieur de Puiseaux, riche armateur et commerçant, protecteur québécois de Maisonneuve, accompagnent les «Montréalistes».

6. On n'a pas de preuve de cette «fraternité». Marie Morin fait peut-être référence au travail de groupe institué par Maisonneuve afin de protéger les habitants des Iroquois. Ce à quoi l'auteur donne une toute autre signification. Plus probable encore, confusion avec la milice créée en 1663 par Maisonneuve, composée de 139 colons répartis dans 20 escouades. Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 283-290.

7. Charlotte Barré.

consoler, a servir les malades, &c. Ils firent quantité de neuveines et pellerinages a la montagne, a pied, et dans les risques de leur vie a cause des Irocois qui pouvois facilement ce cacher sur les chemins et les y atandre a passer, n'ayant point encorre aucun decouvert, mais tout en bois debout et forets fort espeisse. Cela ne refroidissèt point la devotion de ces dames, ni la peine de monter en haut de cette montagne roide et escarpees, en sorte que les personnes les plus robustes y travailles et sue beaucoup aujourdhy que les chemins y sont battu. Ce qu'elles firent pendant neuf jours de suite en la compagnie des cinq freres et de quelques autres encorres.

Cependant les ouvriers travaillois a mettre le *Seigneur* a couvert de la pluie. On batit pour cela une petite chapelle de 9 a 10 pied, en carré, voutee et proprement faite, joignant la maison de Mademoiselle Mance et de laquelle on y communiquèt, qui nous a servy depuis de tour et parloirs bien des annee apres qu'on ut fait une eglise, dans laquelle chapelle le tres Saint Sacrement reposèt, et comme nos Israelistes n'avois point d'huile pour faire brusler une lampe jour et nuit devant l'hostel, ils s'avisèrent de mettre dans une phiolle de verre fin plusieurs mouches qu'on apelles a feu, qui ne paroisse que dans l'esté, qui fesois parestre cette phiolle aussy claire et reluisante pendant la nuit que sy il y avoit eu plusieurs petites bougies alumee dedans, tant la devotion et le zelle est industrieux, &c. La plasse ou a esté batie cette [57] premiere chapelle est dans l'anclos / de notre hospital, entre le batiment de l'apotiquererie des pauvres et leur boulangerie, environ a 12 ou 13 pieds de la rue.

On travaillèt tout a la fois par l'ordre de Monsieur de Chomedey a abatre les arbres et a les ecarir pour faire des maisons. On commansa par le fort qui estoit assé grand pour contenir la Colonie du Montreal, qui y logea en effet toute antiere assé lonstamps pour estre mieux disposé a ce defandre contre les Yrocois. On fesoit gardes ou santinelles jour et nuit pour mettre leurs vie en asurance, car [sans] tout cela, ils n'orois pas eschappé les armes des Yrocois sy le *Seigneur* n'avoit veillé a leur defance et salut, &c. On bastit aussy une maison a Mademoiselle Mance, joignant la chapelle, qui estoit

assé resonnable pour n'estre que de bois, ou il y avoit une cuisine, une chambre pour elle, une pour ces filles et une pour les malades dont elle estoit l'infirmiere et la mere. De plus, une grande chambre a cauté qui a servy a loger plusieurs annee Messieurs les prestres de Saint Sulpice, seigneur dudit Montreal, pendant qu'ils ce batirent un semirere, qui leur servèt de cuisine, de salle, de dortoir et de refectoir, &c. Cette mesme chambre servit aux mesmes offices a nos premieres meres qui ont fondé. Je le donneré a connestre plus amplement aillieurs. Et je croy aussy que les Reverands Peres jesuites, qui ont esté les premiers pasteurs de ce troupeau, le Reverand Pere Le Moyne et Pijart s'y retirois aussy. Pour ce qui est du Reverand Pere Du Peron, je ne croy pas qu'il s'y soit logé, car elle n'estoit pas faite de son tamps.

Les hommes travaillois incessamment a faire des desers et aprester les terres pour y semer du bled, ce qu'on ne put faire c'apres bien des annee. Il me pareis que cela a pu aller jusqu'a 8 ou 9 ans, pandand lesquels Monsieur de La Dauversiere a[n]voiièt des farines de France et tout ce qu'ils avois besoin, et on peut dire a la louange de sa charité, qui estoit grande, que les affaires de sa famille ne le toucheis pas plus que celles de cette nouvelle Eglise. / Mesme on a remarqué qu'il abandonnèt ou du moins laissèt celles la pour vacquer a celles sy ou a l'establissement des Filles de Saint Joseph qu'il ne contèt que pour une mesme affaire, sachant par des lumieres toutes celestes qu'elles s'establirès un jour dans Ville Marie et en serois les hospitalieres, comme on voit aujourdhy.

Chapitre 6

MONSIEUR de La Dauversiere travailles a establir les Filles de *Saint Joseph* en communauté. Elles ce perfectionnes de jour en jour tant pour l'exterieur que pour l'interieur et fondes des maisons de leur institut en plusieurs villes en peu d'annee.

Je quittes donc notre nouvelle Colonie travailler incessamment a l'establissement spirituel et temporel de *Ville Marie* pour venir trouver Monsieur de La Dauversiere au milieu de ces cheres enfans, je veux dire les Filles hospitaliere de *Saint Joseph*, de la ville de *La Fleche*, qui ce perfectionois tous les jours tant pour l'interieur que l'ext[er]ieur. L'odeur des vertus des cinq premieres en atira bien tost plusieurs autres. Quand ils furent au nombre de dix, il leur dressa des regles, leur fit prendre un habit qui les distinguèt du monde et qui est le mesme que nous portons aujourdhy, excepté qu'au lieu du voile on avoit un[e] coiffe de tafestas et au lieu de la gimbe (guimpe) que nous portons, on en portet une carree, comme les *Religieuses* de la *Visitation* de *Sainte Marie*, et un mouchoir a demy rond sur le col, tout le reste de l'habit estoit samblable a celuy que nous avons maintenant et noir aussy. Et prenant cet habit, elles firent les veux que nous fesos, de pauvreté, de chasteté et de servir les pauvres en union de charité, mais ils estois simples et s'an pouvois relever, ayant recours a l'hothorité des evesques ordineres. Aussy [il] avoit réglé tres prudanment dans ces premiers statuts que les Filles ne ferois pas les veux pour toute leur vie du premier coup, mais seulement pour un an, puis pour 2 ans, jusqu'a neuf, / et ce tamps expiré, si elle demeurèt contante de la communauté et la communauté d'elle resiproquement, elles les fesois pour toute la vie et pour lors ils estois perpetuels sans estre solanels pour cela, &c.

[59]

Je souheitrois isy, mes sœurs, pour votre edification et satisfaction pouvoir vous faire connestre la perfection de

vertu ou parvingt cette premiere maison en 18 ou 20 ans par la fidelle et exacte observance des regles que leur donna ce *saint* legislateur, toutes tirees du *saint* Evangille et des conceils de *Notre Seigneur Jesus Christ*, tout cela sous la direction des *Reverands* Jesuittes qui avois la conduite spirituelle de cet institut nessant et de la sienne propre, personages au reste d'un merite for distingués dans la Compagnie, comme ont esté les *Reverands* Meslan, Chauveau, Vaslier, de Lingendes et DuBreuil qui ont beaucoup travaillé avec Monsieur de La Dauversiere a former et perfectionner cet œuvre. Son directeur l'obligèt, quoy que laïque, de diriger celles de ces Filles qui le souheitrès et de leur faire des exortations a portes closes. Ma sœur Macé m'a dit, depuis deux jours, que cela arivèt souvant, estant toujours disposé et des matieres preparees quand on l'an prièt, qu'une fois il en fit trante de suite, sy touchantes que toutes les sœurs en sortois baignee de larmes. Il faudrèt une meillieure plume que la mienne pour vous faire comprendre quelque partie de la perfection et ferveur ou estoit cette *communauté* et les graces abondantes que Dieu versèt sur elles tant pour le spirituel que temporel et bon estat des affaires exterieures, ou pour parler plus quorectement, vertus interieures et exterieures, comme l'amour de Dieu, la charité du prochain, l'humilité, l'obeissance, le silance, l'exatitute ou ponctualitees au reglement, la mortification [qui] y reluysois avec eclat et pareissois avec grand lustre. La bonne odeur de ces vertus atira sur elles sans y pancer l'estime et veneration publique. Plus de 40 filles furent reçue, toutes d'un merite particulier, avec des dispositions a la vertu telles que les devois avoir des personnes choisie de Dieu pour estre les fondemens d'un ordre nouveau que Sa Majesté vouloit / donner a son Eglise dans ce siecle, qui ce doibt multiplier comme les etoilles du Ciel selon la prediction de son fondateur, qui arivera indubitablement sy elles s'eforces d'imiter les vertus de leur pere, le grand *saint* Joseph, qui a toujours esté l'admiration des autres *saints*, tant ceux qui sont au Ciel que ceux qui sont encorres sur la terre. N'est il pas vray, mes sœurs, que ce nous est un honneur et bonheur tout particulier d'estre seules *Religieuses* qui, jusqu'a present dans l'Eglise de Dieu, ayes reconnu le grand *saint*

pour pere et special protecteur aupres de Sa Majesté qui ne peut rien refuser a celuy a qui il c'est soumis et a reconnu et apelles son pere sur la terre, a qui il a confié la garde precieuse de sa tres sainte mere et qui a esté le depositeire des segr[e]ts du Ciel revelés a sa sainte espouse et d'un trezor infiny de graces qui luy sont toutes particulieres et qu'il ne communique et partage avec personne?

Encorre, mes sœurs, que notre *saint* institut a esté fait dans la veue de Ville Marie, comme j'ay deja dit, il est pourtant vray qu'on a fait trois établissement avand celuy sy, savoir celuy de Baugé, celuy de Laval et celuy de Moulins¹. Se fut l'année [—] de la nésance de l'ordre que les Filles de *Saint Joseph* furent demandees avec tant d'instances par les corps de ces villes qu'on ne leur put refuser, Monsieur de La Dauversiere n'estant pas d'avis qu'on se pressat beaucoup de fonder dans la crainte de ce qui est arivé, que cette premiere mere ne fut espuissee de son lait et de sa supstance en donnans ces meilleurs sujets et qu'ansuite elle ne devint malade de cet effort, ce qui est arivé a la lettre, chacune le sçait, et le relache qui a suivy ces grandes evacuations spirituelles, et que la maladie en a duré bien 30 ans et plus, qu'on peut dire avoir esté jusqu'a la derniere extremité / [61] par l'estat ou a esté reduitte cette desolee maison pour ne vouloir pas prandre la stabilité et s'estre escartees des santimens de son fondateur², sur laquelle on peut dire que tous

1. Baugé est institué en novembre 1650, Laval en décembre 1650 et Moulins (prévu en 1648) en juillet 1651. L'institution des Hospitalières de Saint-Joseph n'est pas faite en fonction de Montréal mais de l'Hôtel-Dieu de La Flèche. Il est dans la tradition de la communauté de lier l'établissement des Hospitalières et la fondation d'un Hôtel-Dieu à Montréal. En effet, les *Annales de la communauté* rapporte que La Dauversière a songé, un an après avoir envisagé de fonder une communauté d'Hospitalières (1630), à lier cette fondation à l'établissement d'un Hôtel-Dieu à Montréal «déservi» par cette communauté d'Hospitalières. Ce n'est cependant qu'en 1635 ou 1636 que La Dauversière songe à un établissement d'évangélisation à Montréal.
2. La *desolee* maison est La Flèche qui, malgré les pressions d'Henri Arnauld et d'Anne de Clérouay, supérieure du couvent de Laval, refuse de déroger aux règles établies par La Dauversière (voeux simples, etc.). Moulins suit La Flèche. Afin de soumettre La Flèche à son «idéal monastique», Henri Arnauld ira jusqu'à interdire l'entrée de nouvelles postulantes. L'interprétation de Marie Morin, «Lavalloise de coeur et d'esprit», est abusive.

nos monastere ont jemy et pleuré comme *Jesus Christ* sur le Lazare, mais aussy que nous avons la joie et consolation de voir resuciter par le zelle incomparable de la Reverande mere des Essarts et de ces cheres Filles, nos sœurs du monastere de Beaufort en Vallee, laquelle y est allée en personne depuis 4 ans pour reparer les ruines et la remettre en son premier lustre et bauté, qui commence deja a paroistre par la sagesse et la bonne conduite de cette grande ouvriere que le bonheur suit dans toutes ces antreprise, le Seigneurs donans des benedictions abondantes a ces traveaux.

Je reviens a nos establissemens dont je me suis escartee. Mademoiselle la princesse d'Epinoÿ, qui s'estoit retiree inconue dans la maison de La Fleche et qui y vivèt comme une personne du commun sous le nom de ma sœur de La Haye, fut inspiree d'en fonder une maison dans la ville de Baugé et un hospital en mesme tamps, comme on le peut voir bien au longt dans l'histoire de la vie de la dite princesse inprimee depuis quelques annee. On luy donna pour cet establisement ma sœur Renee Le Jumeau pour superieure, qui est presentement dans ce monastere, aagee de 78 ans, personne d'un rare merite et vertu, assistee de mes sœurs Busson et Le Gras et une sœur domestique dont je n'é pas sceu le nom, qui sortirent de la dite maison de La Fleche le 25e d'octobre de l'annee 1650. Environ un mois apres, 2 decembre, on fit l'establisement de Laval. Ma sœur Anne de Cleraunay y fut envoyee superieure, ma sœur Catherine Macé, assistante, ma sœur Judith de Bresoles, instructrisse, ma sœur Marie Maillet, depositere, qui sont les trois fondatrisse de ce monastere de Ville Marie. De plus, ma sœur Grand Maison, hospitaliere, ma sœur Houzé, sa compagne, et ma sœur des Essarts dont j'ey parlé si devant, qui estoit encorre novice, estant venue expres de Laval, lieu de sa nissance, / pour faire son noviciat a La Fleche pour ensuittes retourner au dit Laval, comme elle fit en la compagnie de celles qui allerent fonder. Elles menerent encorre une tourriere appelee sœur Urbanne. L'hospital estoit grand et bien fourny de malades. Elles y souffrirent beaucoup de contrarietees de la part de la ville et des administrateurs qui les chicannerent sur plusieurs choses, a quoy

elles ne c'étois pas atandue, ce qui est ordinere aux antreprise qui tudent a la gloire de Dieu contre lesquelles le Demon combat toujours pour les destruire s'il peut, ou du moins les traverser de plusieurs traveaux quand il ne peut gagner autre chose, ne croyant pas avoir perdu son tamps quand il a con- tristé et affligé les serviteurs et servantes de Sa Majesté divine qu'il hait a mort, &c.

Le mois de may suivant, nostre tres honoree mere de la Ferre alla fonder a Moulins et lessa pour superieure en sa plasse ma sœur Anne Letendre qui fut eslue canoniquement et dans les formes, par billets segrets, &c. Elle mesna avec elle sœur Therese Havard, ma sœur Le Balleur, ma sœur de Ruigné et sœur Jeanne Pillet, sœur converse ou domestique. C'est dans cet establissement ou elle a trouvé la fin de ces traveaux et la parfaite jouissance de son bien aimé apres lequel elle soupirèt avec des ardeurs de seraphin depuis bien des annee qu'elle s'étoit consacree a luy, &c.

On anvoya pour superieure en sa plasse ma sœur Jeanne de La Dauversiere, fille du pere commeun de toutes, et ma sœur Guittiere. Je vous diré en passans, mes sœurs, que notre tres chere et honoree premiere mere de la Ferre souheitèt beaucoup avoir avec elle ma dite sœur de La Dauversiere a Moulins, a quoy Monsieur son pere s'opposa pour des reisons qui nous sont cachee. Ce qui fit q'un jour, luy ecrivant, elle luy dit : «Vous ne voulé donc pas me donner votre fille, vous me refusé cette consolation, mais saché qu'elle y viendra bien tost et dans une condition a quoy elle ne s'atan pas». /

[63]

Je lesse pour un peu de tamps Monsieur de La Dauversiere travailler a acroistre et perfectionner les Filles de Saint Joseph et reviens voir Monsieur de Chomedey que les affaire de la Colonie obligerent de repasser apres y avoir demeuré 9 ou 10 ans.

Chapitre 7

1- **M**ONSIEUR de Maisonneuve passe en France pour les affaires de la Colonie en 49 ou 50¹. 2- Il y séjourne plusieurs années. 3- Il retourne en Canada en 53 avec 100 hommes.

Dans le temps que Monsieur de Chomedey retourna en France, Monsieur de La Dauversière travailla à ce de faire de la Seigneurie du Montréal et la remettre entre les [mains] de Messieurs les prestres de la Communauté de Saint Sulpice, du faubourg Saint Germain à Paris, à qui il la donna entièrement et sans en exiger aucun intérêt². Messire Jean Ja[c]ques Olier, qui estoit leur supérieur, l'accepta, tous les Messieurs de la Compagnie qu'il c'étoit associé dans la dite Seigneurie y consentirent tous dans la pancee que ces Messieurs eclesiastiques pouvois plus avantageusement travailler à la gloire de Dieu, estant établis sur les lieux, et faire moins de dépenses pour soutenir les frais de la Colonie qu'eux qui ne pouvois pas estre presens, et plusieurs autres raisons qu'on ne peut pas écrire. Toujours est il vray que Monsieur de La Dauversière ne fit point cette remise sans avoir bien connu la volonté de Dieu sur cela, luy qui aimoit cet œuvre autant ou plus que sa propre famille puis qu'il avoit quitté tant de fois les affaires et besoins de celle ci pour vaquer à ceux de celle la, mais

1. 1651-1653. Troisième voyage de Maisonneuve en France. les deux premiers, pour motifs personnels, ont lieu de l'automne 1645 à l'été 1646 et de l'automne 1646 à l'été 1647. Un des buts du voyage de 1651 : obtenir de Madame de Bullion la permission de dégager 22 000 livres du fonds de l'Hôtel-Dieu pour lever une *recrue* afin de défendre Montréal. A son retour, en 1653, Maisonneuve ramène 105 hommes, soldats et ouvriers.
2. La Société de Notre-Dame de Montréal ne songe pas, en 1650, à céder ses droits de propriété de Montréal au Séminaire de Saint-Sulpice. Ce n'est qu'après la mort de La Dauversière et alors que la Société ne compte plus que quelques membres qu'elle transmettra ses droits au Séminaire (9 mars 1663). «En pratique, cette cession ne constituait qu'une substitution officielle, car depuis plusieurs années, par ses prêtres membres de la Société, le Séminaire en exerçait la direction et subvenait à une forte partie de la dépense». Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 192.

[64] avec un amour tendre et une affection incomparable. Mais pour moy, je croy qu'il fit un grand destachement et un acte d'un depoulement tres sansyble, luy a qui le Seigneur avoit manifesté / ces dessains sur ce lieu, qui sont grands et sublimes et qui estois prêts de s'accomplir en partie, luy qui en avoit appris les dimantions du Seigneur mesme et bien des particularitee que n'ont pas su plusieurs qui y ont demeuré des 20 annee, de plus, que les Filles de Saint Joseph s'y devois establir bien tost puis qu'il n'avoit fait le projet de leur institut que dans cette veue, qui commansèt deja a paroistre et estre connu puis qu'on establissèt en plusieurs villes de France et qu'on les demandèt encorres en beaucoup d'autres lieux pour le mesme sujet. Mais rien de tout cela n'aresta ce grand serviteur de Dieu de faire sa tres sainte volonté aussy tost qu'il la connu, &c.

Monsieur Olier, d'autre part, devoit avoir bien des repugnances de charger ces enfans d'une Seigneurie sy considerable qui les engagèt indispensablement a bien des soins et sollicitudes, luy qui estoit sy saint, si retiré du monde, sy zellé pour tous les devoirs d'un bon prestre et sy apliqué a s'an bien aquitter et travailler incessamment au salut des ames, qui demandèt la mesme perfection de ces enfans et confreres. Tout cela n'anpescha point qu'il n'accepta cette Seigneurie, connessant asurement que le Seigneur souverain le voulèt ainsy pour des reisons qui nous sont cachees et qui aparamment luy estois fort evidantes, car quand c'est le Seigneur qui eclaire, il n'i a point de tenebres sur la terre ou il dardes ces reyns.

Monsieur de Chomedey, qui estoit lors a Paris, ut part en toutes ces eschanges ou changemens qui ne luy estois pas caché. Il informa ces Messieurs tres exactement de l'estat des affaires de Ville Marie et combien elle avoit besoin d'un secours extrordinere pour mettre la Colonie hors du danger d'estre destruiste par les Yrocois, ce qu'ils aurois fait dix fois pour une sy Dieu ne l'avoit gardee et desfandue luy mesme d'une maniere miraculeuse selon le santiment de plusieurs sages et de toutes les personnes qui la composois, qui reconnessois tres bien n'eschaper de la main des ennemis

que par un secours du Ciel tout particulier qu'ils attribuyès / avec bien du fondement a la protection de la tres sainte [65] Vierge en qui ils avois grande confiance.

C'est ce qui fit resoudre ces nouveaux seigneurs, avec bien de la prudance, de faire un effort et d'y anvoier cent hommes travaillans³ de toutes sortes de metiers pour y defricher des terres, abatre les arbres, bastir des maisons et par la eloigner l'Irocois et ce mettre en estat de les combatre comme ils ont fait depuis avec beaucoup de courage et de valleur, plusieurs fois, qu'on a veu dix hommes et moins encorre resister a 50 et 80 ennemis, ce qui leur a acquis la reputation dans tout le Canada, mesme dans l'ancienne France, d'estre bons soldats, et les Yrocois mesme ont dit plusieurs fois que 3 hommes du Montreal leur fesois plus de peur que six d'ailieurs, ce qui est bien honorable pour Messieurs les habitans de Ville Marie et qui supsistes encorre aujourdhy, mais non d'estre sy devots et vertueux comme par le passé.

Les 22 mil livres du fond de nostre hospital ont esté consommee a cette antreprise des cent hommes, comme j'ay dit plus haut, qu'on tient avoir conservé apsolutement la dite Colonie, avec bien d'autres sommes encorres. Une personne, sœur Bourgeoys, qui en avoit fait les achapts et provisions, m'a dit que la despance avoit monté a 75 mil livres. Monsieur de Chomedey fut chargé de faire cette carquaison qui n'estoit pas un petit enbaras. Il fit venir des hommes choisis de plusieurs endroits, crainte d'an mesner de vicieux qui gatasse la bergerie du bon pasteur, en quoy il a reusy avec avantages, tous ces artizans et autres ayant for satisfait de leur personnes et randu bons services au Montreal dont ils ce sont tous fait habitans et dont les familles peuples Ville Marie aujourduy. Il ne pouvèt manquer de bien reusir puisqu'il prit pour segond en cette afaire la sœur Marguerite Bourgeoys sy connue isy par sa vertu et par les grandes œuvres que Dieu a fait par elle. Mon dit sieur de Chomedey, qui la connessèt des l'anfance, estant de sa ville de Troyes, en Champagne, alla l'inviter de venir en Canada avec luy en se [troisieme] voiage

3. Voir note 5, p. 44.

[66] qu'il fit en France. Ce qu'elle rejetta d'abor, mais / faisant reflexion au merite de la personne qui luy fesoit cet offre, qu'elle connessèt tres particulierement, elle entra en doute sy Dieu ne la voulèt point dans ce nouveau peys de qui on disoit tant de merveilles. Elle en parla a son confesseur et luy dit sa peine sur cela, luy semblant chose horrible q'une fille entreprit un voiage de 13 cens lieues sur la mer, seule de son sexe. Il luy demanda du tamps a y pancer, elle de sa part pria tous ces amis et Jeans de bien de sa connessance de recomander a Dieu une affaire d'importance pour elle.

Sependant Monsieur de Chomedey disposèt toutes choses pour son depart et quand il trouvèt la sœur Bourgeoys, il l'invitèt toujours de venir avec luy en Canada et qu'il auroit soin d'elle et ne l'abandonnerèt point, mais elle avoit toujours la mesme dificulté d'aller seule avec cet homme. Or ce voulant determiner tout a fait, elle retourna a son confesseur qui luy dit d'abor: «Ma fille, il faut aller en Canada, Dieu le veut ainsy. Ne creigné rien en la compagnie de Monsieur de Chomedey, car il est un des premiers jantishommes de chambre de la Reine du Ciel». Ces parolles la consolèrent extrement venant de la part de cet homme qui passèt pour *saint*, qui luy dit encorre: «Peut estre feré vous la ce que nous n'avons pu faire isy, de faire honorer dans une mesme societé les trois vie diferantes que la tres *sainte* Vierge a menees pendant qu'elle estoit sur la terre, savoir sa vie comptanplative, sa vie active dans la charité envers les pauvres qu'elle servèt et sa vie conversante pour gagner des ames a Dieu». Ce qu'elle a pris pour une prediction qu'elle dit estre acomplie, comme je le diré sy apres.

Elle partit doncques de la ville de Troyes en la compagnie susdite pour venir au lieu de l'anbarquement, qui ce fit a Nantes. La, elle ce retira chez Monsieur Le Coq d'ou elle fit les affaires et prit la plus grande partie des marchandise et provisions qu'il luy faillèt pour esquiper les 100 hommes dont elle c'estoit chargee.

Ma sœur Bourgeoys est une personne capable de toutes choses. Les affaires tamporelles et spirituelles reussisse tou-

jours bien en ces mains / parce que c'est l'amour du Seigneur [67]
qui la fait agir et qui luy donne intelligence. On auroit peine
a trouver une fille comme celle sy qui a tout le caractere de la
femme forte de l'evangille.

MONSIEUR de Maisonneuve arives en Canada pour la seconde fois en l'annee 1653¹.

Ce fut une joie et consolation innespicable pour la nouvelle Colonie du Montreal d'aprandre l'arivee de Monsieur de Chomedey ou Maisonneuve a Kebec, escorté de cents hommes, — ce qui estoit aussy considerable alors que le seroit mil aujourdhy. Ce n'estoit que des voix de rejouissances qu'on entendèt de toutes pars et des actions de graces a Dieu, dans toute l'etandue de la petite Ville Marie, et a leur Reine et protectrisse, la tres sainte Vierge aux prieres et faveur de laquelle ils atribuès d'abor tous les biens faits du Seigneur envers eux, en quoy ils ne ce trompès pas.

Il fut receu avec toutes les aclamations et comme un autre sauveur de la Colonie qui ce voyèt tous les jours dans le danger d'estre sacagee sans ce pouvoir defandre contre ces ennemis qui estois beaucoup plus forts que nos Franceis, dont le nombre estoit petit. Je n'é pas su au juste ce qu'il y avoit d'hommes, mais je sçay qu'il n'i avoit encorre que 14 fammes et 15 enfans. Ces cent hommes leur servèt de corps de gardes pour les defandre comme bons soldats. Ils ce mirent a couper les bois et faire de grands abatis pour a la suite faire de grands deserts, les charpantiers a ecarir des maisons, les menuisiers, couvreurs, sieurs de longt, massons a preparer des materieaux pour s'anployer chacun de son mestier, a quoy ils ce portois d'un grand zelle et desir de bien faire. Les mieux accomodés des habitans ce firent des petites maisons de bois pour ce retirer du fort dans lequel ils' avois tous demeuré jusqu'a lors sans qu'on y vit / aucun diferant entre

[68]

1. Il s'agit du troisième voyage de Maisonneuve (1651-1653). Voir note 1, p. 61.

eux qui put blesser la ferveur de la *sainte* charité. Celle a qui il eschapel quelque mot de colere ou de mespris en demandet pardon premier que de ce coucher a ceux qu'elle avoit offancé aussy exactement que dans un monastere bien fervent et regullier.

Les *Reverands* Peres Pijart et Le Moyne, Jesuittes, qui estois les pasteurs de ce *saint* troupeau, agissois avec eux a peu pres comme un bon maistre de novice qui est toujours surveillant, qui loue, qui reprans, qui donne penitances a ces novices bien disposé et frians de tels morceaux et qui resoives tout avec joie par le desir qu'ils ont de ce perfectionner. Il y en avet peu qui ne ce confessace et communiasse tous les 8 jours et d'autres plus souvants. On ne voyet point de pechés publics ni des heines ou rancunes, tous n'estois qu'un cœur en charité, toujours prêts a ce servir et a parler des autres avec estime et affection, &c.

Monsieur de Chomedey, comme Gouverneur, veillèt a la conservation de la vie. Pour cela il establit une devotion de soldats de la *sainte* Vierge au nombre de 63², autant que cette divine Reine a vescu d'annee sur la terre, qui en son honneur exposois tour a tour leur vie pour la conserver a leurs freres, faisans la decouverte autour des deserts et champs de bleds, pour avertir quand ils voyès les ennemis ou leurs vestiges. Celuy qui la fesoit ce mettèt en estat de mourir, ce confessèt et communièt le matin du jour qui luy estoit marqué, a quoy ils estois pontuels sans jamais y manquer qu'an cas de maladie. Plusieurs sont morts dans cet exercice de la plus parfaite charité, ce qui ne rebutèt point les autres et ne les enpeschèt pas de ce mettre au hasard d'estre tués parce qu'ils avois l'honneur d'estre soldats de la Vierge dans la confiance qu'elle porteroit leurs ames en paradis. Cette confrerie a duré, a ce qu'i me parois, jusqu'au retour de mon *dit* sieur de Maisonneuve en France, car je me souviens, moy qui suis venue dans cette maison en 62, / avoir vu pratiquer cette louable devotion plusieurs annee

[69]

2. Voir note 6, p. 53.

communier a la premiere messe qui ce disoit en notre eglise, qui servèt alors de paroisse et en a servy lonstamps apres.

Vous seré sans doute bien aise, mes sœurs, que je vous die un fait bien remarquable et edifiants en un homme du monde comme estoit Monsieur de Chomedey en aparance, car il estoit vrayment religieux en pieté, devotion, pur comme un ange, ce qui luy a merité la calité de premier jantilhomme de la chambre de la Reine du Ciel. Il eimoit a ce cacher en tout le bien qu'il fesoit et faire croire qu'il fesoit par nescésité bien des choses qui procedois uniquement de l'amour de Dieu et desir de luy plaire. Premierement, il n'avèt q'un seul serviteur dans sa maison pour faire sa cuisine, qui estoit toujours bonne a son goust, sans faire aucune peine a son vallet sur cela, exat a tous les jeunes de l'Eglise et d'autres encorre de devotion, quoy qu'il en souffrit beaucoup. Son habit estoit comme ceux des plus simples habitans, un capot de serge grisse a la mode du peys. La sœur Marguerite Bourgeoys l'a servy et demeurèt dans sa maison les cinq premieres annee qu'elle fut en Ville Marie, elle avoit soin de son linge et de son mesnage de chambre et de tous ces interest. Luy n'an avoit point du tout, ne ce souciant non plus d'argent que de fumier, ce qui a paru a tout le monde bien visiblement. S'il avoit voulu negocier, il auroit amassé plus de deux cens mil livres de bien par la treite du castor, qui en ce tamps la vallèt jusqu'a 10, 12 frand la livre, et qu'il pouvèt avoir facilement et a souheit par la voie d'un trafic licite et honneste, et sans blesser la consiance. Mais l'amour de la pauvreté evangelique qui estoit dans son cœur fermèt la porte a tout desir de posseder. Il estoit soutenu dans ce santiment par Mademoiselle Mance, dont j'ay deja parlé, et par la sœur Bourgeoys qui / avois tous les mesmes atraits que luy sur cet article et plus que nous n'orions souheité pour ce qui est de Mademoiselle Mance, qui auroit laissé les affaires de son hospital en meilleur estat qu'elle n'a fait sy elle avoit esté plus mesnagere, qui estoit sur le bord de la ruine quand elle mourut. Il n'avèt pour tout revenu de sa fondation que 800# de rantes, pour les reisons que j'ay distes sy devant, et chargé en outre de plusieurs desptes. Je sçay qu'an Canada il y avoit

plus de mil escu, sans ce qui estoit dub en France que je ne sçay pas, de plus le batiment dudit hospital qui tombèt en pouriture n'estant que de bois et bien vieux.

Voila, mes cheres sœurs, ou en estois les affaire de notre hospital quand nous pristes l'administration de son tample, et au refus du seminare de Messieurs les seigneurs qui l'aurois remise entre les mains de quelques laïques, s'an voulans de-faire apsolutement. La seule crainte de la ruine totale de ce pauvre Hostel Dieu nous a fait prandre ce fardeau qui est bien au dessus de nos forces et contre le santiment de nos meillieurs amis qui prevoiès bien les peines, les traveaux et peines sansibles que nous y resantons aujourdhy.

Mais je reviens a Monsieur de Maisonneuve dont je me suis un peu divertie. Il estoit sans pareil en constance dans l'adversité. Ce qui auroit atristé un autre ou mis en colere ne fesèt que le faire rire et mieux divertir, trouvant des avantages, a ce qu'il disèt, dans ces disgraces qu'on ne savèt pas. Quand il avoit des sujets de chagrin, il randèt visites a ma sœur de Bresoles ou a la sœur Bourgeoys afin de rire a plaisir. Elles riiès aussy avec luy et luy montrois grand joie de ces peines, ce qu'il aimoit beaucoup. Monsieur Souart estoit aussy de ces amis dans ces ocasions. Je les ay veu rire des heures antieres pour samblables sujets, &c.

C'estoit un homme de grande oreison, genereux, bon soldat. Comme il estoit le premier de la confrerie des soldats de la *Vierge*, il estoit aussy le premier a s'exposer au dangers de la mort, il y courèt avec joie.

Les deux dernieres annee qu'il a esté a Ville Marie, Monsieur le Gouverneur general, /qui estoit Monsieur le baron Davaugour, luy fit de grandes peines dans son gouvernement³. Il ne luy donnèt point le rand qu'il devoit avoir aupres de luy, il fesoit publier des ordonnances publiques contre son

3. Erreur de Marie Morin : il ne s'agit pas de Davaugour mais de Saffray de Mézy (proposé comme gouverneur par Laval et venu avec lui en 1663). De Mézy s'oppose à la Colonie de Montréal, à son gouverneur et à ses institutions. Il outrepassa ses droits en créant à Montréal une justice royale au-dessus des institutions seigneuriales existantes.

santimens et mesme sans luy en rien communiquer, ce qui luy atira bien des reproches et du mespris de ces sujets, ce qu'il souffrèt a sa maniere ordinere, rians de tout son cœur et ce randans assidu aupres de Monsieur le Gouverneur pendant qu'il estoit a Ville Marie, ce randèt compleisant a tout ce qu'il souheitèt sans jamais le contrarier, ce contantant de luy dire ce qu'il n'aprouvèt pas et puis le lessèt faire tout ce qu'il voulèt, en sorte que cet homme qui avoit l'esprit du monde crut qu'il ne savèt pas ce defandre et qu'il le creignèt. Sur cela, il ce randit plus hardy a le mespriser en sa presance et devant ces sujets, dit un jour qu'il ne croyèt pas qu'il ut ces provisions de la cour, pour s'an asurer, et voiant qu'il ne respondit rien, il crut qu'il estoit vray, et quoy que plusieurs personnes de merite qui connessois Monsieur de Chomedey l'asuraces qu'il les avèt bien faites et signee mesme de sa Majesté, il n'an voulut rien creire⁴.

Cette persecution dura deux ans pandans lesquels il ne perdit de sa belle humeur ni ne ce pleignit point d'un procedé sy dur d'une personne du merite de Monsieur Davaugour⁵, for estimé dans le monde, souffrant tout cela avec une humilité et silance d'un novice fervant, mesme le commandement qu'il luy fit de s'an retourner en France comme incapable de la plasse et du rand qu'il tenoit isy de Gouverneur⁶. Ce que j'orois peine a croire sy une autre que la sœur Bourgeoys me l'avoit dit. Il prit ce commandement comme un ordre par ou Dieu luy marquèt sa volonté et disposa toutes choses pour s'an aller en France la mesme annee. Ce qu'il executa non pas pour aller s'y plaindre du mauvais treitemens qu'on luy

4. Afin de soumettre Montréal à son autorité, de Mézy signe une commission nommant Maisonneuve gouverneur de Montréal. Ce faisant, il outrepassa ses droits, le poste de gouverneur de Montréal relevant non de Québec mais de la Société de Notre-Dame de Montréal et, à partir de 1663, du Séminaire de Saint-Sulpice. Souart, venu à Québec avec Maisonneuve afin de faire des représentations à de Mézy, se fait réclamer par ce dernier et le Conseil souverain la «production des titres de propriété et les lettres patentes royales». On présente, le 18 juillet 1665, des copies certifiées que le Conseil refuse, exigeant les originaux. Ils sont produits un an plus tard. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 198-200.
5. Voir note 3.
6. C'est Prouville de Tracy qui signifie à Maisonneuve sa volonté de le voir retourner en France (septembre 1665).

avoit fait isy et revenir triomphans, comme il l'auroit pu faire s'il avoit voulu, mais pour y vivre / petit et humble, agissant [72] comme un homme du commeun, n'ayant qu'un seul vallet qu'il servèt plus qu'il n'an estoit servy, allant luy mesme achepter ces vivres au marché. Une personne de merite m'a asuré que l'estant allé voir a Paris, elle l'avoit trouvé dans les mesmes pratiques et santimens qu'an Canada, et que l'ayant fait manger avec luy, il alla luy mesme querir une bouteille de vin dans une auberge, ce qui la surprit plus qu'on ne soroit dire, ne croyant pas q'un homme qui avoit encorre l'habit du monde, mais tres simple et modeste, ut assé de courage de faire des actes pareils au milieu de la ville de Paris et de faire litiere de l'honneur sy publiquement.

Voila, mes sœurs, quelques petis fracguemens des merites et de la vertu de Monsieur de Chomedey, premier Gouverneur de Ville Marie, Montreal, qui en outre a esté un des meilleurs amis et plus fort apuy que nos meres qui ont fondé ont eu dans leurs plus grand traveaux. Il les a defandue fortemens et pleidé leur cause contre Monseigneur de Petrée, Monsieur l'abbé de Quelus, les Peres jesuittes, qui estois contre elles dans ce commencement, comme j'ay deja dit, et qui voulois installer les Reverandes meres hospitaliere de Kebec en leur lieu et plasse ou leur faire prandre leur habit. Il n'a jamais donné dans ces santimens, bien loin il repre-santèt fortement leur bon droit a ces personnes, les conceillèt, les ancouragèt a souffrir et perseverer, les aidèt a vivre par ces aumosnes, car elles furent bien des annee sans aucun revenu, n'ayant ni fondation, ni pantion, ni pas seulement 5 sous de rantes comme je le feré connestre plus au long plus bas.

En partant pour France, il leur donna six mil livres, qui luy estois due par le magasin du Roy, pour reste de ces apointemens que nous avons touché et receu quelques annee apres, qui nous ont fait un grand plaisir. J'ay opmis, en parlant sy devant, deux articles considerables dont l'un prouves l'obeissance / de Monsieur de Chomedey et l'autre son mespris [73] et degoust des ajustemens du monde. Ma sœur Bourgeoys m'a dit que quand elle partit de France pour venir en Canada

en sa compagnie, seule de son sexe, elle ne le connessèt point du tout, quoy qu'elle ut demeuré plusieurs annee avec une dame qui estoit sa sœur, a cause que le chateau de Monsieur son pere estoit éloigné de la ville de Troyes. Or sa demeure avec cette sœur m'avoit fait croire qu'ils ce connessois et me l'a fait ecrire de mesme sy devant, en quoy je me suis trompee. Je ne vous ay point dit que Monsieur de Chomedey pere s'oposa fortement que son fils alla en Canada et qu'il n'i consantit c'apres qu'il l'ut asuré qu'il y amasserèt plus de cent mil livres de bien et s'y ferèt riche a jamais, selon son entante. Mais luy le prenant a la lettre, y consantit aussy tost.

Peu de jours apres s'estre enbarqué sur la mer, la sœur Bourgeoys, qui avoit soin de son linge, ramassa toutes ces dantelles et linge fin de son usage dont elle fit un paquet qui tomba dans la mer et fut perdu. Elle, bien en peine, fit tous ces efforts pour le faire repescher, mais en vain. Elle estoit bien affligee de cette perte qui estoit for considerable, Madame sa sœur ayant pris le soin de cette provision qui estoit riche et tres belle. La sœur Bourgeoys qui ne connessèt pas encorre son genie vingt a luy toute trablante luy anoncer cette perte, mais il n'an fit que rire disant qu'il en estoit bien aise et que luy et elle en estois bien debarassé d'estre delivrés de tous ces ornemens de vanité, &c.

Son confesseur luy dit un jour de ce marié a cause de certaines peines d'esprit qu'il souffrèt. Luy, bien en peine, ne savèt commant s'y prandre, et y santant des repugnances horrible, un jour, il le dit a la sœur Bourgeoys qui luy conceilla au contreire de faire veu de chasteté perpetuelle, ce qu'il fit apres avoir esté consulter le Pere Jerosme Lalement, Jesuite, qui estoit a Kebec, qui fut du mesme advis, ce qui luy donna la paix de l'ame, et de la en avand alla deux fois / chaque annee voir ce bon Pere et le consulter pour sa conduite spirituelle, qui passèt pour un directeur fort éclairé.

[74] Je craindrais, mes sœurs, que vous ne fuciés pas contantes sy je ne vous disois pas quelque chose de la sœur Bourgeoys apres vous avoir parlé de Monsieur de Chomedey, son maistre. Elle le servit et demeura dans sa maison pendant

cing ans. Il ne la considerèt pas comme sa servante, mais comme une personne que *Notre Seigneur* luy avoit donnee pour luy aider a ce sauver et pour qui il avoit un profond respect. Aussy c'estoit elle aquis beaucoup d'estime de tous ceux qui la connessois. Deux ans apres son arivee dans *Ville Marie*⁷, en l'annee 55, elle ut la pancee de faire bastir une chapelle en l'honneur de la *sainte Vierge*. Elle fit amasser du bois et de la pierre sur la plasse ou est aujourdhy la chapelle de Nostre Dame de Bon Secours, et quand tous ces materiaux furent prêts, Monsieur l'abbé de Quelus, qui arivèt de France, ne trouva pas a propos qu'elle passat outre pour des reisons qui nous sont cachee, ce qu'elle fit sans repliquer ni Monsieur de Maisonneuve, qui luy aidèt par ces liberalitees. Elle lessa son antreprisse jusqu'a 9 ou 10 ans apres qu'elle fit faire un petit batiment de bois, mais sy devot que le peuple y alloit comme a un azille asuré pour tous ces besoins. Il s'i fit plusieurs guerisons qu'on a cru miraculeuse tant pour l'ame, par la force et le courage qu'on y a optenu de Dieu pour sortir du peché, que pour le corps par la guerisson de plusieurs maladie considerables.

A quelques annee de la, la *sœur Bourgeois* alla en France ou Monsieur le baron de Fancamp luy donna un crusifix de grand prix et une ymage miraculeuse de la tres *sainte Vierge* soubs le nom de Nostre Dame de Bon Secours, avec cent escu pour estre anployé a egrandir ou orner la chapelle susdite ou devoit reposer son ymage. Aussy tost qu'elle fut de retour de son voiage, elle mit des massons en œuvre et fit bastir aux despans de sa communauté et avec les 300# dont je viens de parler une / chapelle toute de pierre, une fois aussy grand que la premiere, toute de pierre et voutees qui luy cousta plus de 2000# dont elle ce ranboursa ensuittes sur les aumosnes qu'on y fit, disant de bonne grace qu'elle avoit fait cette advance a la *sainte Vierge* qui peyerait bien ces deptes.

[75]

7. Marguerite Bourgeois arrive au Canada avec la *recrue* de 1653. C'est en 1657 qu'elle songe à faire bâtir la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

Cette chapelle luy [a] appartenu plusieurs annee et servèt comme d'eglise a sa *communauté* qui y fesoit chanter la grand messe le jour de la Visitation qu'elles ont choisie pour la feste propre de leur societé ou congregation, quoy qu'elle fut assé éloignee de leur maison.

Depuis quelques annee, elles ont volontieurement sedé a la paroisse de Notre Dame de Ville Marie le droit qu'elles avois sur cette chapelle avec bien de la generosité. On y dit tous les jours la *sainte* messe, mesme plusieurs quelques fois en un jour pour satisfaire a la devotion et confiance des peuples qui est grande envers Notre Dame de Bon Secours. On y va aussy en procession pour les besoins et calamitees publiques, avec bien du succes. C'est la promenade des personnes devotes de la ville qui y vont tous les soirs en pellerinage, et il y a peu de bons catholiques qui ne fasse des veux et des offrandes a cette chapelle dans tous les perils ou ils ce trouves de tous les endroits du Canada qui est bien grand.

Cesy soit dit, mes sœurs, pour vous faire connestre l'origine de cette devotion, qui est la pieté et le zelle de la sœur Bourgeoys, pour faire honorer la tres digne mere de Dieu dans sa Ville Marie. Elle a fait cet ouvrage comme les autres avec les secours que la confiance en Dieu luy a merité, car elle n'avèt rien pour faire toutes ces choses, et sy elle n'a manqué de rien dans toutes ces antreprises.

Cinq ans apres qu'elle fut en Canada, elle fut inspiree de retourner en France chercher quelque bonne fille pour estre metresse d'ecolles avec elle isy afin d'élever les enfans de leur sexe dans la crainte et l'amour du Seigneur en leur aprenant a lire et ecrire⁸. Elle en trouva 4 d'une / vertu rare : la sœur Crolo, la sœur Raisin, la sœur Chastel et la sœur Hiou qui ont esté avec elle les dignes fondemens de cet edifice. Elles travaillois jour et nuit a coudre et tailler pour habiller les fammes et pour vestir les Sauvages, &c., en faisant l'escolle. Le partage de la sœur Crolo fut le mesnage de la

8. Marguerite Bourgeoys retourne en France, en 1658, pour accompagner Jeanne Mance et pour recruter des jeunes filles pour la seconder dans son enseignement.

campagne ou elle a consommé ces forces et ces années et a rendu par là des services à ces sœurs, et a lavé des lessives le jour après les avoir coulé la nuit, et cuisant le pain. C'étoit une fille infatigable pour le travail, ce regardant comme la servante de toutes et l'âne de la maison. Elle vit encore aujourd'hui, âgée de plus de 80 ans, en grande odeur de vertu.

La sœur Bourgeoys et les autres travaillois aussi, la plus grande partie des nuits, afin de n'être à charge à personne et gagner leur vie. Notre Seigneur a donné sa grande bénédiction à leurs travaux qu'elle se bâtirent une maison assez grande pour vivre et loger 12 filles sur la terre de l'hôpital et dans une de ces étables à vaches. Elles ont rendu depuis ce fond de terre et on leur a payé la maison qui étoit dessus dix huit cents livres, quoique vieille, qui sert aujourd'hui de ménagerie au dit hôpital. Elles se bâtirent une autre maison toute de pierre, bien meilleure et plus grande encore sur la terre de l'hôpital, qui a brûlé environ 20 [ans] après être bâtie. Elles en ont édifié une troisième dans une autre place où elles sont aujourd'hui, qui joint d'un bout à notre enclos et nous fait voisines, qui est grande, spacieuse et des mieux bâties de la ville. Elles sont bien 60 en nombre, toutes filles choisies, de vertu et bien estimées dans tout le Canada.

Elles ont déjà plusieurs maisons d'écolles dans les paroisses autour de Montréal, même dans la ville de Québec et aux environs où elles font beaucoup de bien pour l'éducation des jeunes filles. Elles ont aussi un habit noir par dessus et gris dessous, qui est fort modeste et qui les distingue du monde, et ont des lettres / patentes du Roy et sont établies dans les formes, &c.⁹

[77]

Voilà ce qu'a fait la sœur Bourgeoys, fille sans naissance et sans bien, animée de l'amour de Dieu et du zèle de sa gloire. Elle vit encore aujourd'hui en odeur de sainteté, si humble et rabaisée qu'elle inspire l'amour de l'humilité seule-

9. Les «lettres patentes», confirmant l'existence d'une congrégation séculière d'enseignantes, sont obtenues en 1671. À partir de 1690, la congrégation subit les pressions de Saint-Vallier qui veut la réunir aux Ursulines ou lui imposer le cloître et une constitution «régulière». En 1698, la congrégation est établie en communauté.

ment a la voir, &c. Elles asistes toujours au service divin de la paroisse, quoy qu'elles ais une eglise dans leur cour que leur a fait bastir Mademoiselle Jeanne Le Ber, fille riche de cent mil livres, qui c'est donnee a elles en calité de recluse et qui est enfermee dans une chambre qu'elle c'est fait bastir derriere l'autel de la dite eglise, sans voir ni parler a personne qu'a son directeur, qui est aussy le notre a present. La, elle fait en la terre, jour et nuit, ce que les anges font dans le Ciel et travailles a orner les autels uniquement, ne faisant aucun autre ouvrage, il y a bien des annee. Ce qui fait dire a la sœur Bourgeoys que la prediction de son confesseur est arivee, cette fille honorant la vie de la tres sainte Vierge contemplative et retiree du monde, ces filles sa vie conversante avec le prochain pour gagner des ames a Dieu et nous sa vie laborieuse en servant les malades. Et comme elles ce sont establie ou plutost sont nee dans le tamps que nos premieres meres fonderent ce monastere avec lesquelles elles ce sont toujours tenue unie d'amour et sainte dilection, elles sont nee, par maniere de parler, sur nos terres qui ce touches encorre par un cauté du jardin qui ce separe par une mesme clousture.

[78] Nous avons logé pendant neuf mois dans leur maison apres que notre monastere fut bruslé, ou elles nous resures avec beaucoup de charité et d'affection, nous norirent mesme quelques jours et nous firent tout / le bon acueil qu'on pouvèt atandre d'elles, logerent aussy nos malades dans un lieu separé de nous et d'elle[s]. Tout cela leur causa bien de l'anbaras et occupa beaucoup leurs maisons sans que pourtant elles ais voulu souffrir qu'on leur en peya aucun loiyer, &c.

De plus, la sœur Bourgeoys, leur mere, alla avec Mademoiselle Mance en France querir nos premieres sœurs fondatrice, repassa en Canada dans le mesme navire avec elle et les quatre filles dont j'ay parlé, lierent ensamble une amitié toute sainte. Elles sont filles de la sainte Vierge qu'elles ont choisie pour mere et protectrisse, et nous de saint Joseph, son espoux, ce qui nous fait enfans adoptifs de la mesme sainte Famille et unie par une mesme societé pour honorer les trois vie que la divine Reine du Ciel a menee isy bas sur la terre, &c.

Chapitre 9

1- **M**ADEMOISELLE Mance ce casse un bras sur la glasse. 2- Elle a la pancee d'aller chercher en France des Hospitaliere. 3- Monsieur de La Dauversiere contractes avec Messieurs de la Compagnie et leur promet de ces Filles. 4- Messieurs de Saint Sulpice s'establisse dans Ville Marie. 5- Mademoiselle Mance part pour France.

Je n'é pu savoir au vray l'annee et le jour que Mademoiselle Mance se cassa un bras sur la glasse¹. Sependant, il me parois que s'a esté en 56 ou 57. Cette rupture fut extrordinaire et sans playe et ne put estre guerie par tous les remedes humains, qui ne luy furent pas espargné, au moins tous ceux qu'on pouvoit avoir en Canada, car estant aussy considerée et estimee qu'elle l'estoit, tout ce qu'il avoit de personnes distingues, mesme les Gouverneurs, s'interessèrent au recouvrement / de sa santé, mais inutilement, Dieu reservant cette cure et guerison pour manifester quelques choses des merites de son fidelle serviteur Monsieur Olier, comme je le diré dans son lieu. Mademoiselle Mance demeura donc estropiee et sans ce pouvoir aider en rien de ce bras qui luy fesoit en outre de grandes douleurs, qui luy hostoit le sommeil et l'apetit. Cela l'afligèt d'autant plus qu'elle ne voyèt plus d'esperance de continuer ces services acoutumés a ces malades et, dans la nescésité d'estre servie, elle demandèt a Dieu instanment du secours pour son hospital.

[79]

En ce tamps la, Monsieur de La Dauversiere estant a Paris, on agita s'il n'estoit point tamps d'anvoier des Hospitaliere pour deservir l'hospital du Montreal, Mademoiselle Mance commansant a estre vielle et joint qu'elle avoit toujours esté infirme et sujette a de grandes maladie des sa jeunesse. Je n'é pu savoir sy mondit sieur de La Dauversiere offrit ces Filles a Monsieur Olier, comme seigneur dudit Montreal, ou s'il fut prevenu par luy ou par quelques autres personnes qui les luy demandasse pour ce dessain, mais je sçay bien que le

1. C'est le 28 janvier 1657.

contrat d'établissement fut fait avec Messieurs les seigneurs le dernier jour de mars de l'année 1656, auquel contrat Monsieur Olier et Monsieur de Bretonvilliers signerent avec tous Messieurs les seigneurs de la grande Compagnie que j'ay nommé si devant, &c.

Environ ce mesme tamps, Messieurs de Saint Sulpice ce resolurent de faire l'établissement projectté dans le dit Montreal. Monsieur l'abbé de Quelus fut choisy par Monsieur Olier pour consommer ce grand ouvrage et luy donna pour collegue ou assistans deux prestres et un diacre, savoir Monsieur Souart, Monsieur Galinier et Monsieur d'Allet. En l'année suivante, 57, ariva la mort de mon dit sieur Olier, le 2e [80] avril. Aussy tost apres, Monsieur de Quelus / disposa ces affaires et partit la mesme année pour le Canada. Il demeura un an a Kebec avec Monsieur d'Allet ou il n'i avoit point encorre d'evesque ni de curé, les Reverands Peres jesuittes tenant lieu de tout, estans les uniques pasteurs de cette nouvelle Eglise².

Monsieur Souart et Monsieur Galinier pusserent jusqu'au Montreal, qui porterent la nouvelle que les Filles de Saint Joseph viendrès servir les malades aussy tost que les batimens serois en estat de les y recevoir et loger, ce qui rejouit tout le monde, particulièrement Monsieur de Chomedey, comme amy intime de Monsieur de La Dauversiere, et Mademoiselle Mance, comme mere infirmiere et administratrice de l'hospital.

Elle ce voyèt exaucees dans ces prieres, ce qui la consolèt beaucoup, mais elle n'estoit pas contante que ces Filles n'avois point de fondation, prevoyant bien qu'elles ne pourois pas susptister en ce peys avec des pantions de 50 escu et faire leurs fonxions d'hospitalieres, qui leur hostoit le loisir de

2. Désigné grand vicaire pour toute la Nouvelle-France, Queylus quitte Nantes avec ses compagnons en mai 1657. (Voir note 4, p. 4.) Arrivés à Québec le 29 juillet, ils embarquent presque aussitôt pour Montréal. Queylus et son secrétaire d'Allet retournent à Québec au milieu de septembre 1657 pour ne revenir à Montréal qu'en août 1658. En conflit déclaré avec Laval et les Jésuites, Queylus retourne en France à l'automne 1659. Malgré l'opposition de Laval (et du roi), il revient à Montréal en août 1661. Il est rappelé en France immédiatement. Queylus embarque une dernière fois pour Montréal en 1668 à titre de seigneur et supérieur du séminaire. Il rentre en France définitivement en 1671. D'Allet, son secrétaire, suit le même «itinéraire».

profiter de leur travail, comme fesoit lors la sœur Bourgeoys. Sependant elle prit cœur a batir l'église et l'hospital qu'elle antreprit tout a la fois et commansa a y faire travailler peu a peu, les ouvriers estant occupé a la maison du seminere de Messieurs les prestres, ce qui luy estoit un grand opstacle. Monsieur Souart et Monsieur Galinier demeurerent pendant ce tamps dans une chambre de la maison de Mademoiselle Mance, comme j'ay dit aillieurs.

Monsieur l'abbé de Quelus, dans le sejour qu'il fit a Kebec, s'afectionna beaucoup aux Reverandes meres hospitalieres en qui il remarqua beaucoup de vertu et de tallans, ce qui aparament a esté la cause du grand zelle qu'il a eu de les etablir a Ville Marie en la plasse des Filles de Saint Joseph qu'il savoit bien avoir esté choisie pour cela. Quelq'uns ont cru qu'il leur promit cet établissement, ce que je ne sçay pas au vray, mais je sçay bien qu'il amesna avec luy au dit Mont-real deux *Religieuses* / de leur couvand, les Reverandes meres de la Nativité et de Saint Paul, soubs pretexte de changer d'air. Mademoiselle Mance fut bien estonnee du procedé de Monsieur de Quelus et des avances qu'il avoit fait sans luy en parler ni communiquer rien, mais comme elle estoit sage et prudante, elle ne luy temoigna rien de sa peine. Elle receut ces *Religieuses*, leur fit beaucoup de caresses et de bon traitemens, mais elle ne voulut point permettre qu'ils prisse soin de ces malades ni qu'ils les servisse du tout. Elle leur donna une chambre dans sa maison ou elles demeurerent jusqu'a la nouvelle de l'arivee de nos sœurs a Kebec, l'annee suivante, 59, que leur communauté les redemanda et envoya un prestre les querir, nommé Monsieur de *Saint Sauveur* qui les reconduisit dans leur couvand. [81]

Mademoiselle Mance fut pressee plusieurs fois par Monsieur de Quelus de represanter a Messieurs de la Compagnie qu'il seroit bien plus avantageux a la Colonie de donner le gouvernement de l'hospital aux dites *Religieuse* qui estois connue dans le peys que de le donner a nos sœurs qui ne fesois que des veux simples et aucun office du cœur, qui estoit beaucoup a estimer dans un nouveau peys comme celuy sy. Apres bien des antretiens sur cette matiere, elle luy promit

enfin que sy les *Religieuses* de Kebec pouvois avoir une fondation qu'elle feroit ce qu'il souheitèt, de parler au dits Messieurs en leur faveur. Elle disposa ces affaires pour partir pour France la mesme année de 58 afin d'aller incessamment informer Madame la fondatrice de l'hospital et Messieurs de la Compagnie de ce qui ce passèt a Montreal, particulièrement ce que Monsieur de Quelus avoit fait en faveur des Hospitalieres de Kebec, dont il ne fut pas aprouvé. Mais comme Mademoiselle Mance s'estoit engagée de parler a Madame la duchesse d'Aiguillon afin qu'elle fonda ces bonnes *Religieuses* a Montreal, / comme elle avoit fait a Kebec, la dite dame s'an excusa et n'an voulut rien faire si bien qu'on ne pensa plus a cette afaire qui fut terminée par ce refus.

[82]

Je reviens au Montreal que j'ay quitté trop viste. Mademoiselle Mance lessa son hospital entre les mains d'une bonne veufve devote, nommée Mademoiselle de la Bardilliere, qui le maintint dans le mesme estat qu'elle l'avoit trouvé. Elle ne permit point aux *Religieuses* de servir les malades, quelques instances qu'ils luy en fisse, s'aquittant elle seule avec une servante de tous les devoirs de charité dont ils pouvois avoir besoin et avec bien de la diligence et de la charité, en sorte que tous l'admirois et elle[s] mesme encorre plus. Il est vray qu'elle avoit une adresse particuliere a les servir a propos. Elle gouverna le tamporel de l'hospital, et en toutes choses agit avec sagesse et beaucoup de conduite, et randit bon compte de son administration. Les Reverandes meres de la Nativité et de Saint Paul n'ont pu s'ampescher de la louer de son courage et fermeté a soutenir les santimens et excequer la volonté de celle dont elle tenoit son pouvoir, quoy qu'elle ne leur fut pas favorable, au contreire. Elle veillèt incessamment a ce qu'elles ne prisse possession de rien. Cette bonne femme vit encorre aujourdhy et s'apelle a present Mademoiselle de la Marque. Elle ce donne souvant le tiltre de notre fondatrice et ressent vivement quand on ne luy rand pas autant d'honneur et de preference que ce nom en merite. Ce qui aprestes a rire a ceux qui l'ecoutes et a nous aussy quelques fois. Comme elle est vieille et bonne, on l'excuse aisement.

Monsieur de Maisonneuve donna a Mademoiselle Mance la sœur Marguerite Bourgeoys pour l'accompagner et avoir soin d'elle dans le navire et sur la route, laquelle m'a raconté ce que je vas écrire. Elle dit donc qu'au paravant de partir, elle pria les deux Reverandes meres dont je viens de parler de faire recorder les petites filles, ces ecollieres, pendant /qu'elle seroit apsante, lesquelles luy dirent d'en demander la permission a Monsieur l'abbé de Quelus, leur superieur, qui luy acorda et en mesme tamps ce servit de cette ocasion pour écrire en France que tout le monde desiroit les Religieuses hospitaliere de Kebec pour le Montreal, mesme la sœur Bourgeoys. Il le manda aussy a Monsieur de La Dauversiere qui dit a la dite sœur Bourgeoys qui luy porta la lettre: «Il a beau faire, Monsieur de Quelus, il n'aneschera pas que nos Filles n'aillent au Montreal et que les dessains de Dieu ne s'accomplisse». Elle luy explica ce qu'elle avoit dit a mondit sieur de Quelus et qui luy servit de pretexte a sa lettre. [83]

Mademoiselle Mance estant arivee a La Rochelle, prit le chemin qui conduisèt a La Fleche pour voir les Filles de Saint Joseph qui luy estois promise et conferer avec Monsieur de La Dauversiere de toutes choses. Elle alla en premier lieu randre ces devoirs a la tres sainte Vierge dans sa chapelle fameuse de la ville de Saumur. Elle passa par Baugé ou elle fut reçue par Mademoiselle la princesse d'Epinoÿ et ma sœur Le Jumeau qui y estoit lors superieure, que nous possedont dans ce monastere a presant. De la, elle ce randit dans notre maison de La Fleche. La veille de Noël, elle entendit la messe de minuit avec nos sœurs et coucha dans la chambre de communauté, et sa bonne infirmiere, sœur Bourgeoys, passa les festes avec elles, avec milles consolations de part et d'autre. Entrant dans la salle des malades et y trouvant notre chere mere Macé, elle l'anbrassa tandrement et luy dit : «Bon courage, ma chere sœur, vous viendré en Canada». Au reste, toute la communauté demeura non seulement edifiee, mais encorre anbaumee de son antretien qui estoit plus du Ciel que de la terre. Elle leur parla beaucoup du Canada, particulieurement du Montreal qui n'estoit point encorre connu en France, ce qui estoit escouté comme le saint evangille, avec

[84]

joie et consolation. Toutes celles qui aspirois a la grace d'aller / en cette nouvelle terre de promission luy fesois bien des caresses pour estre agreés d'elle. Elle demeura huit jours tant avec nos sœurs que chez Monsieur de La Dauversiere avec qui elle prit des mesures pour consommer l'affaire de cet établissement de Ville Marie et luy promit de faire son possible aupres de Madame de Bullion pour l'engager a fonder les Filles hospitalieres de Saint Joseph comme elle avoit fait l'hospital, ce qu'elle fit et optint de sa liberalité vingt mil livres comptant qu'elle mit entre les mains de Monsieur de La Dauversiere pour les mettre en fond, ce qu'il ne fit pas pour des raisons qui nous sont cachees, comme je diré sy apres.

Peu apres que Mademoiselle Mance fut randue et arivee a Parie, apres avoir satisfait a ces devotions, elle pansa a faire guerir son bras rompu de plus d'un an. Monsieur Dolebeau, chanoine de la chapelle du Roy, et une sienne sœur qu'il avoit a Paris, qui luy estois parans, voulurent faire une consulte de medecins et chirurgiens. Elle y aquiesça par la grande envie qu'elle avoit de guerir. Tout ce qu'il y avoit lors a Paris d'habilles en cet art y fut appellé, jusqu'au medecin de sa Majesté qui s'y trouva. La premiere chose qu'on fit fut de laver le bras malade qui estoit sy grassex qu'on n'avoit pas la peau qu'a peine par petis endroits. Enfin, apres avoir regardé, manié et visité ce manbre qui estoit deseiché et tout livide, ils conclurent qu'il estoit mort et qu'il n'i avoit point de remede dans la nature qui put guerir ce bras, ce qui affligea notre pellerine qui avoit besoin en cette occasion de toute sa conformité a la volonté de Dieu pour estre contante de ne point guerir. Cependant elle en fit tous les actes qu'elle pouvoit faire avec respect et amour a la sainte volonté de Dieu et ne pansa plus a guerir, mais bien a souffrir des douleurs et des incommoditees le reste de ces jours, &c. /

[85]

La feste de la Purification de la tres sainte Vierge ariva, qui estoit d'une singuliere devotion pour elle a cause qu'elle estoit la feste propre de l'Eglise du Montreal. Elle ce fit porter dans l'eglise de Saint Sulpice pour faire ces devotions, luy semblant que cela la rapprochèt de sa chere paroisse et

eglise dudit Montreal qui estoit deservie par des prestres de cette paroisse. Estant la, elle eu le mouvement de demander permission d'antrer dans la chapelle interieure de leur maison ou estoit enterré le corps de leur pere, Messire Jean Jacques Olier, d'hureuse memoire, et dont le souvenir estoit et est encorre en benediction. Monsieur de Bretonvilliers, a qui elle s'adressa comme le premier de la dite communauté, l'y fit entrer et l'y lessa seule pandant la procession. Il me semble luy avoir ouy dire qu'antrant dans cette chapelle, elle ut confiance qu'elle seroit guerie par ce bon serviteur qu'elle avoit connu et parlé plusieurs fois avec grande edification. Elle s'aprocha de l'hotel pour faire sa priere ou elle fut atiree a une grande oraison dans laquelle elle ecoutoit Dieu avec des suavités tres intimes et particulieres et receut beaucoup de caresse de Sa Majesté. Dans le plus fort de sa priere, elle prit le cœur de Monsieur Olier, qui estoit sur l'hotel dans une petite caisse, le prit entre ces deux mains et l'i tint lonstamps sans faire reflexion qu'elle ne s'an aidoit pas, felicitant ce *saint* cœur qui avoit esté sy amoureux de Dieu, sy zellé de sa gloire et le depositere de tant de graces et de lumieres qu'il avoit reçue de sa main liberalle, &c. Aussy tost qu'elle ut ce saint depots des dons du Ciel, elle santit une chaleur s'ecouller en son bras mort, qu'elle n'avoit point esprouvee depuis sa rupture, puis s'apersut qu'elle le remuèt et estoit hors de son escharpe. Je n'anre[prans] pas d'ecrire la joie et consolation dont elle fut comblee dans se moment. Ces deux yeux devinrent deux fontaines de larmes, a peine put elle ce contenir dans la chapelle, son zelle et reconnaissance la portant a / publier ce miracle, mais la porte de la chapelle estant fermee, elle atandit le retour de la procession. Quand on vient a elle, a peine pouvoit elle parler pour dire les merveilles de la puissance et de la misericorde du *Seigneur* a son hegard et les merites de son fidelle serviteur. Ils randirent tous ensamble des actions de graces tels qu'on ce les p[e]ut imaginer. Je n'é point su presisement ce qu'on fit alors, c'est pour quoy j'an demeure la.

[86]

Mademoiselle Mance demeura persuadee plus que jamais que son voiage estoit agreable a Dieu et qu'il voulèt les Filles

de *Saint Joseph* dans *Ville Marie*, que ce grand serviteur de Dieu avoit acceptee pour cela peu devant sa mort en calité de seigneur de cette Colonie avec Messieurs de la Compagnie. Elle ce santit encouragée de leur procurer une fondation, comme elle fit apres le miracle fait, quoy que je l'ais escrit devant.

Cette merveille fit grand bruit dans Paris. Elle estoit espuisee de parler a toutes les personnes de la premiere calité qui la vinrent voir pour savoir la verité et les circonstances de l'histoire miraculeuse arivee en sa faveur, qui sortois tous satisfaits de son esprit et edifié de sa pieté et devotion. Il y avoit anpressement parmy les dames a qui auroit cette fille quelques heures en leur maison, et comme le monde ce gagne aisement par l'exterieur, on disoit tout haut qu'elle estoit *sainte*. Quelq'uns couperent de ces habits par devotion, ce que je luy ay ouy raconter par recreation et comme une absurdité. «Ils me fesois souffrir le martire, disoit elle, par l'estime qu'ils fesois de moy comme sy j'avois contribué autre chose a cette merveille que ma misere et infirmité qui a attiré sa misericorde desus moy. Il me samblo[i]t que je ne serois jamais assé tost hors de Paris afin de n'estre plus connue». En effet, elle fit toute la diligence possible pour en sortir et n'oublia rien de tout / ce qui pouvèt avancer sa sortie de Paris. Madame de Bullion peya tous les frais de son voiage, luy fit beaucoup de presans et la combla de toutes sortes de faveurs, luy donna mesme des sommes pour donner aux pauvres familles du Montreal qui estois en necessité quasy de toutes choses, des ornemens d'eglise, des bijoux pour parer les autels, &c.

1- **M**ADEMOISELLE Mance dispose son retour en Canada. 2- On choisit a La Fleche des sœurs pour venir fonder a Montreal. 3- Monsieur de La Dauversiere dispose tout pour ce grand voiage et les conduit a La Rochelle. 4- Mademoiselle Mance s'y randit aussy un mois avand que de s'ambarquer sur la mer. Leur embarquement.

Quelque envie qu'ut Mademoiselle Mance de sortir de Paris, elle ne le put faire par la necessité des affaires de son hospital qui avoit deja bien changé de fasse par l'anploys qu'on avoit fait de vingt deux mil livres de son fond qu'elle avoit consanty estre anployee par Messieurs les seigneurs de Ville Marie a soutenir la despance des cent hommes qu'ils y anvoierent pour soutenir et fortifier la Colonie, comme j'ay dit aillieurs, quelques annee auparavant. Quelques uns crois qu'elle informa de tout cela Madame de Bullion et qu'elle l'an aprouva, d'autres au contreire dise que non. Quand a moy, je n'an say rien d'asuré et lesse la liberté a chacun d'an croire ce qu'il voudra¹.

Elle mit toutes les affaires dudit hospital entre les mains de Monsieur Dolebeau, son cousin, qui s'an chargea et en prit le soin avec bien de la charité jusqu'a / la mort de sa chere cousine, ce qui a duré plus de vingt ans. Laquelle convingt avec Monsieur de La Dauversiere du tamps qu'il ce faillèt randre a La Rochelle, tant elle que nos cheres sœurs, et de ce qu'il faillèt disposer pour ce grand voiage de France a Ville Marie. Monsieur l'evesque d'Angers, Henry Arnauld, ce trouva ou randit a La Fleche, qui avec mon dit sieur de La Dauversiere choisit les sujets qui devois aller faire cette fondation en veue de laquelle l'institut avoit commancé et pris naissance. Il nomma donc pour ce grand œuvre ma sœur Catherine Macé, ma sœur Judith de Bresoles et ma sœur Marie Maillet. Il nomma et establit ma sœur de Bresoles superieure dudit etablissement. Vous conestré a la suite,

[88]

1. Voir note 6, p. 44.

mes cheres sœurs, le merite et la vertu de ces Filles par les œuvres qu'elles ont fait le reste des annee qu'elles ont vescu sur la terre, sy Nostre Seigneur me fait la grace de vous le pouvoir dire et decrire comme il est.

[89] Monsieur de La Dauversiere prit 2 000# de leur fondation pour les esquiper, aprovisionner et fournir aux frais du voiage, qui est tout ce qu'elles en profiterent, ayant esté perdue peu apres. Deux eclesiastiques du seminere de Saint Sulpice, nommé Monsieur Le Maistre et Monsieur Vignar, les vinrent joindre a La Fleche pour faire le voiage de compagnie, avec Mademoiselle de Saint André, femme tres vertueuse et honeste, qui venèt de Paris pour s'aller establir dans le Montreal ou son mary avoit demeuré plusieurs annee². Monseigneur d'Angers donna la conduite spirituelle de nos sœurs a mon dit sieur Le Maistre et le nomma / leur confesseur, office qu'il exersa jusqu'a sa mort avec beaucoup de zelle et de charité, qui ariva deux ans apres son arivee dans le peys que les Yrocois luy couperent la teste, le jour de la decolation de saint Jean Baptiste, a qui il avoit esté fort devot, en l'annee 1661.

Je reviens a nos pellerines qui ce disposois a partir plus par des dispositions interieures de sacrifice et d'abandon entier a tout ce que Dieu voudrèt faire de leurs personnes que par de grands aparats, ne pansans au contreire qu'a ce depouller et ne rien enporter de la maison. Elles avois grand besoin que d'autres prisse ces soins pour elles. Pourtant ma sœur Maillet, comme depositere, y pancèt un peu et Monsieur de La Dauversiere l'an reprit, ne voulans pas que ces victimes ussent d'autres pancees que celle de leur immolation, ce preparant dans leur esprit a souffrir le martire par les Yrocois, ce

2. Selon Faillon, le couple Claude Robutel de Saint-André et Suzanne de Gabriel passe au Canada avec la *recrue* de 1659 conduite par Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys. Robutel de Saint-André et sa femme accompagnent les trois premières Hospitalières au départ de La Flèche, Robutel de Saint-André, selon Dollier de Casson, devant même se servir de son épée pour protéger les Hospitalières et les membres de la Société de Notre-Dame de la vindicte publique. [Dollier de Casson], *Histoire du Montréal*, Montréal, Eusèbe Sénécal imprimeur-éditeur, 1871, p. 78; [Etienne-Michel Faillon], *Histoire de la Colonie française en Canada*, II, p. 361-362.

qui auroit esté bien vray sy elles avois esté prise par eux et tombé entre leurs mains, dont *Notre Seigneur* les a preservees par sa misericorde. Qu'il en soit beny a jamais et de la force et du courage qu'il leur a donné pour s'exposer a tant de perils sur mer et sur terre, &c.

Je n'antreprans pas d'ecrire les douleurs cuisantes que chacune d'elles resantit en son cœur quand il fallut faire ce grand aDieu jusqu'a l'eternité et les larmes qui ce verserent de part et d'autre resiproquement. La sœur Marie Le Gras estoit lors *superieure*, a qui il fachèt bien de voir sa maison perdre des Filles d'un sy grand exemple de toutes les vertus *religieuses*, ce qui est la plus grande consolation d'une bonne *superieure*, et qui estoit deja afeblie de ce cauté la. Sependant, connessant la volonté de Dieu par celle de ces *superieurs*, elle ce soumit et donna ces trois Filles / pour le Canada, qui passèt [90] pour un peys perdu pour qui les Jeans de bien mesme avois de l'horreur si devant, &c.

Elles partirent enfin et quitterent pour toujours leur communauté qu'elles aimois tandrement et de qui elles estois aussy tandrement aimee. Les deux prestres que j'ay dit et Mademoiselle Saint André ne les quitterent point jusqu'a Montreal. Monsieur de La Dauversiere ne passa pas La Rochelle. Il ut mesme beaucoup de peine a s'y randre estant deja pris de la maladie qui luy a causé la mort, de sorte qu'on peut dire que, de lors, il menoit une vie mourante et soufrèt un petit martire en son corps par les maux compliqués qu'il portèt en yceluy, ce qui ne l'anescha d'agir et de faire les affaires de ces cheres Filles comme sy il ut la meillieure santé du monde. Cette devote troupe ariva a La Rochelle la veille ou le jour de la feste de la Pantecoste. Mademoiselle Mance, qui s'i estoit randue devant elles, leur alla au devant en carosse et les fit dessandre de cheval pour monter dedans et Mademoiselle Saint André, leur bonne et fidelle gardienne. Elle les mesna droit a l'eglise et, de la, a l'auberge, chez Monsieur Le Meunier ou elles demeurerent jusqu'a leur embarquement, ne faisant aucune visite qu'a l'hospital, ce tenant retiree dans leur chambre avec Mademoiselle Mance et 2 filles damoiselles qu'elle menoit en Canada, appelees Made-

moiselle de Belestre et Mademoiselle Gauchet. La, elles satisfesois a toutes leurs devotions et ne sortois que pour aller a la sainte messe dans l'eglise la plus proche.

[91] Je ne dois pas obmettre qu'estant sur la route, elles passerent par Baugé ou ma sœur Pilon estoit lors superieure, qui resantit des tranches mortelles de douleur de ne point aller en Canada, elle qui depuis plusieurs annee le demandèt avec instance a Monseigneur d'Angers et a Monsieur de La Dauversiere, s'y estant preparee / par un jeune de six mois au pain et a l'eau et plusieurs autres penitances et macerations corporelles, qui avoit fait en outre et fait faire grand nombre de prieres pour optenir de Dieu cette grace qui ne luy a pas esté acordee c'apres sa mort. Ma sœur Macé m'a dit que l'anbrasant pour luy dire aDieu, elle luy avoit dit «ouy, ma sœur, ouy j'yré en Canada et bien tost. Les hommes me refuse cette grace, mais Dieu me l'acordera». Huit jours apres cet aDieu, mes sœurs de Bresoles et Macé estant seules dans un lieu segret, on frappa 2 ou 3 coups a la porte et n'i trouverent rien. Peu de jours apres, elles aprirent que la dite sœur Pilon estoit decedee au jour et heure qu'elles avois ouy fraper a la porte dudit cabinet segret, ce qui a fait croire a nos 2 dites sœurs que c'estoit l'ame de la dite sœur Pilon qui leur donna encorre cette marque d'amitié et de souvenir. Bien plus, elles aprirent encorre que cette fille, ce lessant transporter et enporter par le zelle d'aller en Canada, ce resolut de suivre ces compagnes apsolutement. Elle ecrivit a Angers pour avoir sa permission de Monseigneur l'evesque, s'asura d'un homme et d'un cheval pour la mener a La Rochelle, ce qu'elle auroit effectué sy ma sœur de La Haye, ayant decouvert son dessein, ne s'y fut opposee et rompu toutes ces mesure. Elle en fut sy touchee qu'elle en mourut en peu de jours de deplaisir de ne pouvoir aller en Canada qu'elle regardèt comme un peys de santification et de martire perpetuel par les grandes peines qu'elle croyèt y souffrir. Ce qui nous aprans, mes sœurs, a ne vouloir rien en ce monde avec atache, mesme ce qui parois le plus parfait. Aussy, une ame religieuse qui permèt a son cœur de desirer autre chose que la volonté de Dieu, qui luy est marquee par ces regles et ces superieurs, est bien en danger

d'estre seduïtte et de tomber dans l'ilusion, &c. J'ay ouy dire plusieurs fois a ma sœur de Bresoles / que ma dite sœur Pilon estoit venue en Canada apres sa mort, a cause que le premier hiver qu'elle passa dans Montreal, estant une nuit couchee dans une cabanne de planches a la mode du peys pour ce defandre mieux du froit, elle entendit fraper 3 coups distinctement derriere sa teste et quelques plains, qu'elle remarqua estre de la voix naturelle de la dite sœur Pilon, et adjoutèt que ce qu'elle avoit fait pour ce dérober de sa communauté, en estant actuellement *superieure*, estoit capable de l'avoir retenue dans le purgatoire jusqu'a lors, estant d'aillieurs une personne de vertu sublime et qui avoit beaucoup de tallans, mais comme elle n'estoit pas du santiment d'anbrasser la stabilité, Monsieur de La Dauversiere s'oposa qu'elle vint a cet establissement et ne voulut jamais y consantir, quelques instances qu'elle luy en fit et fit faire. [92]

Mon dit sieur de La Dauversiere fesoit toute la diligence possible afin de terminer les affaires et faire l'anbarquement. Il prit le soin de faire achepter la provision de nos cheres meres, qui apanament n'estoit pas d'un grand apres[t], s'estant toujours apliquee a pratiquer la *sainte* pauvreté en toutes chose, mais particulierement en ce qui regardèt leurs personnes pour qui tout estoit toujours trop bien et trop bon a leur dire. Il est vray aussy qu'elles ne s'an meslerent point et qu'elles lessois a ce bon pere tout le soin d'elles, comme de leurs affaires. Ma sœur Maillet, qui estoit econosme, soufrèt un peu de son repos et auroit bien voulu agir et prandre connessance de l'estat des affaires, en quoy elle n'est pas blamasble puisqu'elle les devoit gerer a la suite. Un jour, elle demanda a Monsieur de La Dauversiere ou il avoit plassé leur fondation et a qui elle s'adresserèt pour la demander. Il paru touché de cette demande et ne luy dit rien, sinon « ma fille, Dieu y pourvoira, confié vous en luy ». Ce qui a fait croire depuis qu'il la savèt deja perdue et qu'il ne voulut pas / le faire connestre pour des reïsons tres prudentes. Ce que ma sœur Maillet remarqua bien et pensa des lors qu'il y avoit la quelque chose qui n'allèt pas bien, sependent le respect et la confiance qu'ils avois pour luy et en luy la fit demeurer en paix et silance et [93]

n'an parla plus. Enfin, toutes choses prestes, ils s'ambarquerent dans le navire le jour de *saint Pierre et saint Paul*, le 29^e juin de l'année 1659.

Je vous lesse a mediter, mes sœurs, la douleur que resantit un sy bon pere en se separant de ces cheres filles, et elles de dire ce grand aDieu a leur tres bon pere qu'elles n'esperois plus de voir que dans l'eternité. Il leur dit enfin avec une extreme tandresse qu'il les avoit donnee et abandonnee a Dieu tout de nouveau, que rien ne leur manquerèt et que sa *sainte providance* pourvoirèt a tous leurs besoins. Ce qu'elles ont esprouvé tres veritable en toutes les ocasions ou elles ont eu besoin d'amis et de bien pour vivre, sans sortir pourtant de la *sainte pauvreté*, qui est le fondement de cet establissement, et qui a esté aimee, cherie et respectees de ces cheres premieres meres au dela de tout ce que j'an diré sy apres.

Le navire demeura au port jusqu'au jour de la Visitation de la *sainte Vierge* qu'il lesva l'ancre. Messieurs Le Maistre et Vignar ce mirent dans une chambre separee et venois seulement manger a mesme table avec nos meres, Mademoiselle Mance et les 2 demoiselle dont j'ay parlé, qui estois ensamble dans une autre plus grande. La sœur Marguerite Bourgeoys estoit encorre dans une autre avec les 4 filles qu'elle s'estoit choisie pour metresse d'ecolles et plusieurs qui venois en Canada pour le peupler, dont on luy avoit donné la conduite et la garde jusqu'au dit Montreal qu'elles ce marieres toutes. Cette troupe de Jeans de bien ainsy assamblee dans un mesme navire ne furent pas privé du bonheur de souffrir. / La maladie ce mit dans le veisseau qui avoit servy auparavand de navire et hospital de guerre et dont il avoit conservé un air enpesté. Ce qui fournit l'ocasion a nos hospitaliere de faire paroistre leur zelle et adresse a servir les malades, particulièrement la *superieure* et ma sœur Maillet qui ne s'areterent point, mais notre chere mere Macé demeura tout a fait malade presque toute la traverse et ne sortit de la chambre que vers la fin qu'elle ce porta mieux, que Monsieur Le Maistre luy donna le soin de quelques personnes distinguee qui estois aussy malades, ce qui la contregnit de ce faire voir a son grand regret, car s'a toujours esté une de ces plus grandes croix de n'estre

pas aussy cachees qu'elle l'ut souheité. Je vous diré isy simplement, mes sœurs, que quand je pance que ma sœur Macé c'est determinee de sortir de sa maison et venir en Canada, cela me parois une merveille toute surnaturelle quand il n'i auroit eu que la nescésité de ce faire voir par les chemins et sur la mer, d'estre parmy les layques jour et nuit. Ouy, mes sœurs, de l'esprit qu'elle est, s'a esté pour elle s'exposer au martire et un acte tout a fait heroyque, &c. Ma sœur de Bresoles et ma sœur Maillet n'ont point tant soufert sur cet article, estant parmy le monde sans chagrin et inquietude pour faire la volonté de Dieu. Elle travaillerent beaucoup aupres de ces malades et s'exposerent a tout le mauveis air sans autre preservatif que l'amour de Dieu qui les portèt a exposer leurs vie pour soulager leurs freres crestiens. Avec tous ces soins, plusieurs personnes ne lesserent pas de mourir, qu'on jettèt dans la mer. Mademoiselle Mance fut a l'extremité, Messieurs les prestres malades, la sœur Bourgeoys et toutes ces filles malades, nos sœurs malades, sans discontinuer de servir les autres. Enfin, mes sœurs, on peut dire que ces cheres meres, a le bien prendre, ne sortirent point de l'hospital pendant leur traverse / de la mer, exersant nuit et jour la charité du prochain avec beaucoup d'edification de la part de tous les passagers.

[95]

Chapitre 11

1- **L**EUR ARIVEE a Kebec. 2- La maniere dont elles furent reçus de Monseigneur de Petrée. 3- Elles logerent dans le couvant des Religieuses ursulines et pour quoy. 4- Les Hospitaliere de Kebec qui estois au Montreal retournerent en leur monastere, estant rapellee.

Enfin, apres avoir essuié bien des peines et eschappé bien des perils sur la mer, elles antrerent dans la Riviere, ce qui leur estoit un rafraichissement pour boire de l'eau douce a souheit, qui auparavant leur estoit donnee par conte et mesure, quoy qu'elle fut mechante et quelque fois pleine de vers, ce qui est assé ordinere sur la mer. Ceux qui en ont fait le trajet n'an seront pas estonné. A quelques journee de Kebec, leur navire fut veu. La nouvelle estant divulguee, plusieurs personnes allerent au devant en des canots d'ecorse a la mode du peys pour voir leurs amis et savoir plu[s] tost les nouvelles de France. Le Reverand Pere de Quen, superieur des Jesuittes, aiant sçu que Mademoiselle Mance estoit dans ce navire, y alla en personne et luy porta plusieurs rafraichissement pour elle et ces Hospitalieres qu'on disoit estre for malades et dans un air pestiferé, ce qui ne fut pas capable de refroidir sa charité. L'arivee de ce Reverand Pere causa beaucoup de joie a ceux qu'il alloit voir, leur consolation sepan-dant estoit diminuee par la triste crainte ou ils estois que ce bon Pere ne prit la contagion, ce qui ne manqua pas d'ariver. Il gagna la fi[e]vre pourpreusse qui estoit dans ce bord. En [96] arivant a Kebec, il fut contraint de / ce mettre au lit et mourut peu de jours apres, ce qui affligea beaucoup tout le monde pour la perte d'un sy grand serviteur de Dieu, sur tout nos cheres meres et Mademoiselle Mance, sachant qu'il avoit trouvé la mort dans la visite charitable et pleine d'honestetees qu'il leur avoit randue.

Elles ariverent devant la ville de Kebec et y jetterent l'ancre le 8e jour de septembre, feste de la Nativité de la

tres *sainte* Vierge, en l'annee 1659, comme j'ay dit sy devant. Je ne vous die point, mes *sœurs*, ce qu'elles resantirent de consolation interieure de ce voir enfin arivee dans ce cher Canada ou elles aspirois et pour qui elles soupirois depuis plusieurs annee. Je me persuades aisement qu'elles renouvellerent tous les *saints* desirs de sacrifier leurs vie et toutes leurs consolations au service des pauvres malades tant françois que sauvages et de ce priver de toutes les satisfactions les plus innocentes de la vie, croyant ce nouveau peys encorre plus affreux qu'il n'etoit, quoy qu'il le fut baucoup alors et bien eloigné de ce qu'il est aujourdhy, &c.

La premiere visite qu'elles firent en mettant pied a terre fut a la personne de *Notre Seigneur* au tres *Saint Sacrement* dans l'eglise catedralle de Kebec, puis a *Monseigneur* l'evesque de Petrée, vicaire apostolique dans toute la nouvelle France et depuis son premier evesque, qui les receut for benignement, les congratula de leur courage et leur dit plusieurs choses obligentes, quoy que d'aillieurs il ne fut pas trop aise pour les reisons que j'ay dit dans les premiers chapitres de cet histoire. Il leur ordonna de randre visites a Monsieur D'Argenson, pour lors Gouverneur du Canada, et aux *Religieuses* hospitaliere premier que d'antrer chez les *Religieuses* ursulines ou il assigna leur demeure pour des reisons de prudance et aussy pour contanter l'honesteté et affection / de ces *Reverandes* meres qui l'avois demandé a Sa Grandeur. Lors qu'on su qu'elles estois sur la mer, les *Reverandes* meres hospitalieres luy demanderent aussy en grace de loger ces cheres compagnes de la *sainte* charité, ce qu'il leur refusa a cause des pretantions qu'avoit Monsieur de Quelus sur l'establisement du Montreal. Ce qui n'a pas enpesché que l'union en ait esté moins parfaite entre cette maison et la notre dans la suite des annee, ce qui au contreire en a formé une grande avec le couvant des Ursulines, qui a continué jusqu'a aujourdhy. On nous prendrèt aisement pour estre d'un mesme institut par cet andret. Toutes les *sœurs* qui nous sont venue de France ou retourné de Canada en France ont logé chez elle[s] et ont esté treitees comme de vraye *sœurs*, sans avoir voulu recevoir ni prendre aucune chose pour leur pantion, &c.

Nos trois premières meres y demeurèrent environ un mois après avoir reçu toutes les caresses et bon traitement qu'on pouvait faire dans ce pays. Elles y furent visitées des plus considérables personnes du lieu, particulièrement de Monseigneur de Pétrée, de Monsieur l'abbé de Quelus et des Reverends Pères jésuites qui aurois bien voulu engager nos meres à s'unir aux Hospitalières de Québec et prendre leur institut, mais connaissant leur fermeté dans leur entreprise, ils firent dessendre les 2 Religieuses qui étois au Montréal. Monsieur Souart et Monsieur de Saint Sauveur les accompagnèrent jusqu'à leur couvent. Monsieur Souart, qui étoit tout pour les Filles de Saint Joseph, ramena ces Reverendes bien volontiers.

Pendant tout cesy, Mademoiselle Mance étoit demeurée fort malade et ce fesoit traiter dans une maison séculière de la basse ville de Québec, et comme elle prévint bien qu'elle ne seroit pas sitôt prestée que nos sœurs, elle leur conceilla de partir sans elle et de la laisser un peu ce rétablir, et les demoiselles de sa compagnie / qui étois aussi malades, et beaucoup de monde dans la ville à cause du mauvais air que le dit navire avoit apporté, dont plusieurs moururent.

Elles s'anbarquerent dans une chaloupe avec Monsieur Vignar que mon dit seigneur évêque leur avoit donné pour confesseur en la place de Monsieur Le Maistre qui resta à Québec. Je n'é pu savoir le jour de cet embarquement ni celui de leur arrivée à [Montréal]. Seulement ai je sçu de ma sœur Macé qu'ils furent 15 ou seize jours sur la Rivière et qu'elle y communia le jour de saint Bruno, 6e octobre. Elles rencontrèrent la barque qui portait les 2 Religieuses dont j'ay parlé et ce firent beaucoup de caresses, sans s'approcher plus près de dix ou 15 pas, qui avoit le vant en poupe et marchait fort vite, ce qui fut cause que les compliments furent courts. Nos 3 chères sœurs arrivant à Ville Marie, y furent reçues de Monsieur de Chomedey, qui en étoit Gouverneur, avec beaucoup de joie et d'honnêtetés, qui ce trouva à leur débarquement et les conduisit chez Mademoiselle Mance.

Chapitre 12

1- **L'**ARIVEE de nos trois sœurs au Montreal. Ce qu'elles y firent d'abord. 2- Et l'estat de leur bâtiment.

Tous les habitans de Ville Marie, qui n'estois au nombre que de 25 a 30 familles pour lors, acourois a l'anvy voir les Filles de *Saint Joseph* qui estois venue de 1 300 [lieues] pour les consoler et servir malades. Chacun d'eux s'eforcèt de leur temoigner leurs grâtitudes et de les complimenter a leur mode, qui n'estoit pas d'une grand politesse, mais qu'on remarquèt clairement sortir d'un cœur plain de consolation et d'affection tout ensemble. La maison de Mademoiselle Mance fut toujours pleine / de ces bonnes Jeans jusquasse que chacun ut fait son tour, apres quoy elles leur randirent la pareille, les visitant tous dans leurs maisons, acompagnée de leur con[fe]s-
seur, Monsieur Vignar, et de quelques personnes amie. Ces bons habitans les resures avec toutes les demonstrations d'estime et d'amitiee dont ils estois capables et les voulans regaller avec du lait, de la sitroulle cuitte dans la sandre et du bled'Inde graillé (grillé) dans le feu, comme ce qu'ils avois de meilleur, les pressant for de manger, ce qu'elles ne voulurent point faire, et n'orois point sorty du tout sy Monseigneur de Petrée ne leur avèt ordonné des Kebec de le faire pour consoler ce bon peuple qu'il prevoiièt bien en estre edifié et consolé.

[99]

Le Montreal estoit pour lors for petit en nombre d'habitans et en terre defrichee, chacun d'eux n'ayant q'un for petit desert a cause que les Yrocois, nos ennemis, ne permettois pas de s'ecarter beaucoup de son voisin afin d'an estre secouru au besoin, join[t] a qu'il n'i avoit que 18 ans que le dit

Montreal estoit commansé et encorre en for petit nombre, comme vous avés pu voir dans les premiers chapitres de cette histoire. Mais le Seigneur donnèt tant de benediction aux traveaux de ce petit peuple qu'ils recullois (recueillaient) autant de bled de la semance d'un seul minot que nous fesons aujourdhy de 28 et 30, sans hiperbolles. Aussy vivois ils en *saints*, tous unanimement, et dans une pieté et religion envers Dieu telles que sont maintenant les bons Religieux. Celuy d'antr'eux qui n'avèt pas entendu la *sainte* messe un jour de travail, passèt parmy les autres quasy pour excommunié a moins qu'il n'ut des reisons et enpeschemens aussy forts qu'on en demandes aujourdhy pour s'exampter de pechez mortel aux jours de festes et dimanches. On voyèt tous les hommes de travail a la premiere messe, qui ce disoit avand le jour pendant l'iver et dans l'esté a 4 heure du matin, aussy modestes et recuillis que le pouvois estre les plus devots Religieux, /

[100] et toutes les fammes a une autre, qui ce disèt a 8 heure, qui ne sedois (cédaient) en rien a leurs maris en devotion et vertu. Rien ne fermèt a clef en ce tamps, ni maison, ni cofre, ni caves, &c., tout estoit ouvert sans jamais rien perdre. Celuy qui avèt des commoditees a sufisance en aidèt celuy qui en avoit moins, sans atandre qu'on luy demanda, ce faisant au contreire un for grand plaisir de le prevenir et luy donner cette marque d'amour et d'estime. Quand l'inpaticence avoit fait parler durement a son voisin ou autre, on ne se couchèt point sans luy en faire excuse a genoux. On n'entandèt pas seulement parler du vice d'inpureté, qui estoit en horreur mesme aux hommes les moins devots en aparance. Enfin, c'estoit une image de la primitive Eglise que ce cher Montreal dans son commencement et progres, c'est a dire pendant 32 ans ou environ.

Mais ce tamps hureux est bien passé, la guerre continuelle des Yrocois aiant obligé notre bon Roy d'anvoier dans le Canada, a plusieurs fois, cinq ou six mil hommes soldats et officiers qui ont ruiné la vigne du Seigneur et estably le visce et le peché, qui est presque aussy commeun a presant que dans l'ancienne France, mesme les plus grands crimes, ce qui fait gemir les Jeans de bien, sur tout les missionneres qui

ce consommés a prescher et exorter et n'an vois pas grand fruit, regrettant et pleurant avec sanglots ces hureuses année ou la vertu fleurissèt quasy sans travail de leur part.

Je reviens a nos cheres sœurs qui s'imposèrent une closure inviolable aussy tost qu'elles eurent achevé de visiter les bonnes Jeans, ce qui dura deux jours. Elles s'amenagerent dans un petit cabinet dans lequel elles mirent leurs 3 lits et ce qu'elles avois aporté de meubles et ustancilles, qui ne tenois pas grand plasse. Mademoiselle de la Bardilliere, que Mademoiselle avoit laissée en sa plasse pour gouverner son hospital, / les resut for honnestement, les regalla de son mieux et leur lessa le soin de gouverner les malades et ne s'en mesla plus, ce reservant le seul soin de leur donner de quoy. Elles commencerent leurs foncxions d'hospitalieres avec grand plaisir et ce qu'elles purent pratiquer des reglemens dans leur petit cabinet, qui leur servèt a tout office. Elles mangeis avec la dite damoiselle et estois avec elle la plus grand partie du jour, prenant connessance de la maison puisqu'elles y devois demeurer quelque tamps en atandant que celle qu'on leur destinèt fut en estat de les recevoir. Il y avoit encorre beaucoup a faire, et sy Monsieur l'abbé de Quelus, Monsieur d'Ailleboust, Gouverneur general du Canada, qui s'estoit retiré au dit Ville Marie pour les reisons que j'ay dit si devant, et Monsieur de Chomedey s'estois chargé, avand le depart pour France de Mademoiselle Mance, de faire acomplir son dessain, qui n'estoit pas for sompt[ue]ux, comme je le diré si apres, [...].

1- **D**ESCRIPTION du batiment de l'hospital et de son eglise. 2- Et de celuy des Hospitaliere. 3- Elles s'y enfermes.

Mademoiselle Mance ce randit au Montreal environ trois semeines apres nos sœurs. Il fesoit deja froit, ce qu'elles resantois beaucoup pour n'estre pas acoutumee a an santir de sy picans comme il est isy. Elle fut estonnee et affligee de voir les batimens de l'hospital sy peu avancés et s'an pleignit aux personnes qui luy avois promis d'an prendre soin, qui ne manquerent pas de bonnes reisons pour s'excuser et justifier leur conduite, a cause du peu d'ouvriers qui estois obligé de faire plusieurs sortes de traveaux tout a la fois, prenant le soin de semer leurs champs et d'an recueillir les bleds pour norir leurs familles en mesme tamps qu'ils edifiès des logis pour le bien public de la Colonie du Montreal. /

1021 Voisy, mes cheres sœurs, une description naïve de ce que c'étoit que les batimens, qui estois faits de colombages, c'est a dire motier pierre et motier bois. L'église avoit 50 pieds de longt sur 24 de large en dedans, la salle des hommes joignèt la dite eglise et avoit environ 40 pieds de longt, de mesme largeur que l'église. Au bout de la dite salle, une grande et forte cheminee pour chauffer les malades et fournir a tous leurs offices. Deriere la dite cheminees, il y avèt une chambre d'environ 15 pieds de longt et d'egalle largeur que la salle, sans cheminee, pour mettre les fammes malades. Au dessus des deux dites salles pour les hommes et pour les fammes estoit l'apartement de nos cheres sœurs. On y montèt par un petit escailliers de 20 marches, for estroit. Tout ce monastere consistèt en une chambre d'environ 15 pieds en carré dans laquelle il y avoit une cheminee a feu, une cellule pour la superieure au bout de la dite chambre, sur la largeur

du bâtiment un petit dortoir composé de 4 petites cellule avec un petit cabinet a costé de la dite cheminee pour serrer generallement tout ce qu'elles avois de hardes et provisions.

Mademoiselle Mance n'epargna rien pour mettre ces bati-mens en estat de loger les Hospitalieres et les malades et mit tout ce qu'elle put avoir de menuisiers a travailler, ce qu'ils firent avec diligence pendant deux mois ou environ et mirent tout en estat d'y passer l'iver avec bien des incommoditees, comme vous le pouvés croire surement. On dressa six lits garnis dans la salle des hommes et 2 dans celle des femmes, on en adjoutèt d'autres sur des treteaux selon le besoin. Ils se chauffeis a mesme feu. Dans cette cheminee, ce fesoit la cuisine des malades et l'apotiquerie, et generallement toutes choses jusqu'a la lesive qu'on y coulèt du linge pour les playe. Ce qui arivèt assé souvent, aiant peu de linge et bien des blessés. On voyèt l'autel a plain de cette salle par une porte assé grande qui communiquèt a l'eglise, / et nos malades entandès la sainte messe de leur lit, ce qui estoit une grand consolation pour eux, mais aussy ils soufrois beaucoup du service de la paroisse, qui s'y est fait pendant plus de 20 ans, par le chands des grands messe et des vespres, des sermons pendant lesquels la porte estoit ouverte et par les antrees et sorties du peuple de la dite eglise, qui fait toujours beaucoup de bruit, ce qui les chagrinèt souvant et les Hospitalieres encorre plus.

[103]

Nos cheres sœurs s'anfermerent dans cette maison avec beaucoup de joie en esprit, voyant de si belles preparations pour pratiquer la sainte pauvreté avec la charité. La chambre dont j'ay parlé si devant leur servèt de cuisine, de refectoir, d'infirmierie, de noviciat et de salle de communauté. Le petit cabinet a cauté de la cheminee servèt de depance, de lingerie, de robbrie et de depots. Le grenier, qui estoit au dessus d'elles, estoit la robbrie des malades. Elles y fesois secher leurs lesives et y mettois leur provisions de bled, qui n'estoit pas grand, dans un coin et lavès leur linges ou lesives dans une fosse d'eau de pluie et neige fondue. Elles avois la douceur de ne la point faire pendant l'iver, mais aussy elles ne changeis de linges guere souvant, a la reserve des gimpes, bandeaux et mouchoirs pour estre propres. C'estoit ma sœur Macé

qui fesoit les lesives comme mieux entendue en cet exercice, a ce qu'elle disoit et fesoit croire, et les lavèt aussy seule le plus souvants. Elle estoit aussy cuisiniere et depancier, et baillièt (balayait) partout, comme asistante, qu'elle disoit y estre obligee. Ma sœur Maillet fut mise hospitaliere, cuisiniere et depancier des malades, soin de leurs linges, qu'une femme blanchissèt dehors, et de leurs hardes, hommes et femmes ensamble. Ma sœur Bresoles, qui estoit superieure et tres souvant malade, prit l'apotiquerie qu'il fallut dresser entierement dans un petit coin ou l'on ne voyèt clair que par un faux jour. Elle fit de ces mains la plus grand partie de ces ustancilles, comme fourneaux et boistes, tablettes, &c. Elle estoit medecin et ordonnèt les remedes, dont elle estoit for capable, et Dieu donnèt tant de benediction a ces devoirs de charité qu'elle guerissèt de toutes sortes de maladie. / On avoit plus de confiance a ces remedes, quoy qu'invantionnés pour la plus grans partie et composé d'herbes sauvages, qu'a ceux d'un habille chirurgien qui estoit estably dans Ville Marie. Les personnes les plus riches et delicattes voulois avoir de ces remedes et la consultois avec une confiance bien plus grande dans leur maladie qu'an Monsieur Souart, prestre, qui estoit medecin habille et dont ils ce trouvais for bien auparavant. Sa reputation de bonne infirmiere et medecine s'establit si bien qu'on la preferèt a tout ce qu'il y avèt en Canada de cet art. Enfin, les malades croyès ne pouvoir mourir quand ils s'estois mis entre ces mains ou gouvernés par ces conceils. Ce qui passa a un excès a faire rire. Pour moy, j'ay cru qu'il y avèt de la merveille et du surnaturel dans les guerisons qu'elle fesoit et que c'estoit une recompance que Dieu donnèt a sa charité qui estoit tres particuliere, &c.

Nos tres cheres sœurs entandois la sainte messe et le service divin de la paroisse, qui ce fesoit en leur eglise comme j'ay dit, dans un petit jubé qui estoit au bas de l'église ou elles entreis par le dortoir, qui estoit grillé sur le devant et assé regulier et commode. Elles ce confessois et communies dans un cabinet de planches for mal propre et petit, qui estoit soubz ce jubé, ou il y avèt une grille pour communier seules et a cauté un g[u]ichet pour ce confesser, et cela s'appellèt le petit

cœur. On y desandèt par un petit escaillier et il n'i avèt aucun jour que celui que pouvèt donner l'ouverture de cet escaillier, ni aucun air. On y soufrèt bien du chaux (chaud) l'esté, et cela n'aneschèt pas nos sœurs d'y estre les jours entiers sans en sortir que pour manger, pendant leurs retraitses, ne prenant aucun air ni relache, pas mesme pendant la recreation. Je vous die, mes sœurs, que c'estoit une grande penitance d'estre huit jours de suite enfermées dans ce trou sans air et sans jour. Quand je voulu les ymiter et y faire ma retraite, je ne pu soutenir cette mortification que pendant 4 jours et demeuré malade. Ce petit cœur a supsisté et nous a servy 29 a 30 ans. Il avoit environ 6 pieds de large et 9 de longt, &c., servoit toujours aux retraitses des plus fervantes. /

1- **COMME NOS SŒURS** passerent la premiere annee dans Ville Marie. 2- Ce qu'elles souffrirent dans leur batiment.

Nos trois premieres meres, que je peux appeller les victimes de la croix, eurent de quoy contanter le desir ardent qu'elles avois de souffrir pour leur divin espoux crusifié qu'elles estois venue chercher en Canada pour l'y trouver plus avantageusement et s'unir a luy plus intimement.

Aussy tost qu'elles furent enfermees dans cette nouvelle maison tant desiree de Ville Marie, elles commencerent a pratiquer les reigles d'une grand ferveur et exatitute, autant que le peuvent faire trois personnes qui fournisse a tous les offices de la *communauté* et des pauvres malades sans estre aidees de personne, n'ayant pas mesme de servantes a la cuisine des malades, ce qu'elles ont soutenu plus de 25 ans. Elles travaillois vigoureusement et ne s'epargnès en rien. Celle qui en fesoit davantage estoit la plus joyeuse et contante. Elles dresserent leur petit menage et s'acheterent des provisions pour vivre. Ma sœur Macé estoit l'econosme pour lors. Voisy en quoy consistèt leur bource. Monsieur de La Dauversiere prit sur la fondation deux mil livres pour payer les frais de leur voiage et celuy de deux domestiques engagés pour 3 ans, selon la mode du tamps, qu'elles amenerent avec elles pour defricher de la terre. Il leur mesnagea sur cette somme 3 à 4 cens livres qu'il fit anployer en marchandise, toilles, estoffe et souliers pour elles et leurs Jeans, a La Rochelle, qu'elles aporтерent. En quoy consistèt tout leur bien. De cela, elles achepterent du bled, du lart, des poix, des feves et de l'anguille sallee, et de la sitroulle pour tout fruit de desert. Voila de quoy elles vescuèrent pandant plus de 20 ans, et du pain bis, et tout cela en petite cantité. Ce qui le fesèt

trouver bon avec l'amour de la penitance et sainte pauvreté qui asaisonnèt le tout et le faisoit trouver de bon goust. /

Monsieur de Chomedey leur anvoietà quelques fois de la chair d'ornac, et Mademoiselle Mance aussy. L'ornac est une beste sauvage faite a peu pres comme le cheval, mais plus grande et legere a la course. On la tue l'iver, dans le tamps que les neiges sont grandes, a coups de fusil et d'espee, car ils sont furieux et ce jettes quelques fois sur ceux qui les tue, et les estouffe dans la neige ou les assomme a coups de pieds. Ils ont des cornes branchue comme les serfs de France, mais grosse et sans pointes. La viande de ces animeaux est presque comme du beuf et sant un peu la veneison. C'etoit la les repas frians de nos cheres sœurs et quelque peu de poisson frais que leur donnèt les mesmes personnes ou Messieurs les prestres du seminere de Saint Sulpice qui commanserent a les affectionner, particulièrement Monsieur Souart dont je parlè naguere comme medecin. Il estoit superieur dudit seminere en l'apsance de Monsieur l'abbé de Quelus, a cause de quoy il leur randèt des visites avec Monsieur Vignar, leur confesseur. Il fut beaucoup edifié de leur vertu et cherchèt les moyens de leur aider dans leur etablissement que Monseigneur de Petrée n'avèt pas voulu consommer par compleisance a mon dit sieur de Quelus pour les reisons que j'ay dit si devant. Il les encouragèt a souffrir et les defandèt aupres de ceux qui desaprovest leur fermeté a ne vouloir pas s'unir aux Hospitalieres de Kebec, ce qu'on voulèt faire passer pour entestement. Monsieur Galinier, prestre et econosme dudit seminere, grand serviteur de Dieu, estoit du mesme santiment et les affectionna et servit a la suite en beaucoup d'ocations. [106]

Ces 2 Messieurs, avec leur confesseur Monsieur Vignar, Monsieur de Chomedey et Mademoiselle Mance estois tout ce qu'elles avois d'amis en Canada, et les Reverandes meres ursulines de Kebec entre les personnes distinguees. Car le menu peuple les auroit bien adorees pour l'estime qu'ils en avois tous, &c., mais ce peuple estant pauvre ne les aidèt point a susptister / ni ne pouvèt pas les establir dans les formes puisque Monsieur de Chomedey, qui estoit consideré pour sa vertu, qui n'estoit pas commune, et pour sa calité de Gou- [107]

verneur, n'i put rien faire, ni Mademoiselle Mance qui ce trouvèt beaucoup blessee de ce refus qu'elle disèt estre fait a Messieurs de la grands Compagnie qui avois accepté les Filles de Saint Joseph et rejetté les dites Religieuses qu'on leur avèt deja proposé, et feu Monsieur Olier, instituteur et premier superieur dudit seminare de Saint Sulpice, qui avèt signé leur contrat d'establissement un an avand sa mort¹. Tout cela n'estoit pas sufisant de refroidir le zelle de Monsieur de Quelus pour faire ranvoier nos sœurs en France ou les unir aux dites Hospitalieres. Ce combat a duré 12 ans que nous primes le voile et la stabilité, comme je le diré en son lieu.

Croyés, mes sœurs, qu'il a fallu bien du courage et de la force pour le suporter avec toutes les autres peines qui [ont] acompagnés celle la. Celle du froit qu'elles ont soufert pendant plus de 28 ans est extreme. Vous savés que celuy de ce peys ne peut estre compris que par ceux qui le souffrent, leur maison estant trouees en plus de 2 cens endroits. Le vant et la neige y passeis sans peine dans leur chambre commune et dans les cellules, dans le cabinet, dans l'escaillier, le grenier, enfin par tout, mesme dans le jubé et petit cœur. S'an estoit de mesme dans les salles et apartement des pauvres, de sorte que quand il avoit neigé et vanté la nuit, une des premieres choses qu'on fesèt le matin estoit de prendre des pelles de bois et le balet pour jetter dehors la neige qui estoit proche des portes et fenestres et aillieurs en bonne quantité. Ajousté a tout cesy qu'elles n'avois point de caves ni pour elles ni pour les pauvres et qu'elles ne pouvais garantir aucune chose de la geeles, pas mesme le pain qui estoit aussy dur que les pierre. Il le faillèt faire rostir devant le feu pour le pouvoir couper et en manger au repas, / et l'eau qu'on mettèt sur la table pour boire s'y glassèt en l'espasse d'un card'heure, le vin

[108]

1. Le contrat d'établissement des Hospitalières à Montréal est passé en mars 1656 «entre Pierre Blondel, délégué des Religieuses, et dix des principaux membres de la Société de Montréal. Ces derniers déclarent agir en cette circonstance au nom des autres associés et de la fondatrice inconnue de l'Hôtel-Dieu». Camille Bertrand, *op. cit.*, p. 216. Les signataires sont, pour la Compagnie de Montréal, Olier, La Dauversière, de Bretonvilliers, Maisonneuve, le duc de Liancourt, Antoine de Barrillon, seigneur de Morangis, Drouart, le baron de Mombart, Fancamp et Seguier de Saint-Firmin. [Maria Mondoux], *op. cit.*, p. 358.

mesme qu'on avoit pour les pauvres estoit gellé en glasse, leurs viendes, leur boullons de mesme. A peine avèt on le loisir de manger sa petite portion, les dernieres bouchee estois aussy freides que la glasse et toutes gelee quand on deservèt quelque chose dans le plat. Une chose aveis t-elles de bien, qui estoit de faire grand feu l'iver, mais aussy tost qu'on s'otèt d'aupres, on ne s'an santèt plus a cause du fret de la chambre. Elles fesois couper du bois par les 2 hommes dont j'ay parlé et le fesois amener par des habitans a qui elles peyès 3 # par corde. Monsieur Vignar leur ordonnèt par obeissance de ce chauffer et venèt expres avec Monsieur Souart voir s'il y avèt bon feu et y metteis du bois dedans quand ils n'an trouveis pas assé.

Ainsy passerent t-elles cette premiere annee avec plusieurs traveaux de corps et d'esprit, mais avec consolation interieure par le grand amour qu'elles avois pour leur sainte vocation.

Chapitre 15e

1- **E**LLES APRENNENT la mort de Monsieur de La Dauversiere et la perte de leur fondation. 2- On les presse de retourner en France, ce qu'elles ne veulent faire.

A peine nos cheres sœurs eurent t-elles passé une annee dans le Canada que Dieu les visita par des pertes tres sensible. La premiere fut Monsieur de La Dauversiere, leur tres cher et tres bon pere, pour qui elles avois une profonde veneration et entierre confiance, et leur plus fort apuy sur la terre apres Sa divine Majesté, qui regardèt leur etablissement comme l'euvre de son cœur en amour et tandresse, en veue duquel il avèt travaillé en l'establissement general de notre *saint* institut qu'il a commancé pour le Montreal, connessant que Dieu y voullèt des hospitalieres Filles de *Saint Joseph*. /

[109] Tous ces motifs sont bien engageant d'eimer un pere si vertueux et sy saints, qui de plus c'etoit chargé de leurs interest temporel du cauté de France, n'ayant point d'autre procureur que luy. Il avèt leur fondation en ces coffres, et comme il estoit comptable au Roy, aussy tost qu'il fut mort elle fut prise avec tout ce qui luy restèt de bien, ce qui mit ces heritiers hors d'estat d'y jamais satisfaire et les amis de nos sœurs hors d'esperance qu'elles pussent susptister dans ce peys sans fondation. Ce qui fut cause que Monsieur le baron de Fancamp et Monsieur Macé, prestre de la *communauté* de *Saint Sulpice* a Paris et frere de notre chere sœur Macé, ecrivirent a ces cheres victimes de la croix de repasser en France sans hesiter sy les Messieurs de *Saint Sulpice* y repassois comme on le croyeit lors, et quand ils resterois, qu'elles pouveis choisir la maison de tout l'institut ou elles voudrès

aller, et que luy, mon dit sieur de Fancamp, ce trouverèt a La Rochelle pour les y conduire, &c.

Après que nos sœurs eurent meurement pancé et pezé toutes choses et beaucoup prier Dieu pour connestre sa volonté, elles crurent la faire en ce resolvant de vivre et mourir dans ce cher peys et terre de Ville Marie, dans la confiance que sa sainte providance pourvoirèt a leurs besoins comme leur bon pere les an avèt asuré en leur disant a Dieu a La Rochelle, qui comptèt leur diste fondation deja perdue comme il le fit connestre a ma sœur Maillet, qui comme econosme luy demanda ou il l'avèt placee afin d'en tirer la rante. Ce qui feroit croire que cet argent luy fut pris peu apres qu'il l'u receu des mains de Mademoiselle Mance pour le mettre a interest, ce qu'il ne fit point pour des reisons qu'on saura dans l'eternité. Pour moy, je creyrès aisement que c'est que Dieu veut cette maison pauvre. Elle a esté fondee dans la pauvreté et elle y suptiste encorre. Le nescesseire n'i manque point, mais aussy tost qu'on pance ce mettre a son aise, il vient des revers qui nous rejettes dans la pauvreté par / des pertes considerables, comme sont la perte generale de toutes nos provisions de France qui estois chargee dans des navires que les Anglois ont pris sur la mer, ce qui est arivé l'annee presante que j'ecris, 1697, et une autre fois encorre, et reduit-tes a vivre d'anprunt avec beaucoup de peine, ne trouvant que mal aisement des personnes qui le veullent faire, l'insandie generale de notre monastere arivee 3 ans apres estre achevé et plusieurs autres qu'on ne peut dire en detail, mais dont on resant bien la privation, &c.

[110]

Nonobstant tout cela, nous avons vescu et servy nos pauvres malades sans mourir de faim, sans un sou de rante pendant plus de 8 ans et sans demander l'aumosne a personne.

Je croy, mes sœurs, que vous seré bien aise que je vous fasse part d'une lettre ecrite sur la mort de notre saint pere et instituteur par Monsieur le baron de Fancamp a un Jesuite.

Copie fidelle de la lettre ecrite au Reverand Pere Chaumonot, Jesuite, au College de Kebec, sur la mort de Monsieur de La Dauversiere, en l'annee 1660.

A Paris, le 26 avril 1660. Mon Reverand Pere, me voisy tiré de ma solitude dans le tracas du monde et contraint de me charger des affaires de Montreal apres la mort du pauvre Monsieur de La Dauversiere, qui est mort comme il a vescu. Dieu veilles que nous vivions plus unis et en paix que nous n'avons fait durant son vivant. J'espere que nous l'obtiendrons de la bonté de Dieu. J'ay eu le bonheur de l'asister a la mort et d'avoir esté six semeines durant sa maladie, pendant laquelle aiant esté employé par Monseigneur d'Angers a exorciser une possedee, je me trouvé en mesme tamps en deux excellantes ecoles qui avois quelque raport. Cette excellante fin estant une des plus belles de notre siecle, je croy que vous ne seré pas faché qu'elle soit le sujet de celle sy, dont vous donneré, s'il vous plaist, la lecture au Reverand Pere/Lalemant.

[111]

27 ans avand sa mort, il s'estoit totalement donné a Dieu, ayant esté terrassé par une maladie inconnue ou les medecins ne connesseis goustes. Six mois apres sa conversion, il receu tant de caresses de Notre Seigneur et de sy extrordinere que son confesseur fort éclairé, y aprehendant de la tromperie, l'obligea de communiquer avec tout ce qu'il y a de plus éclairé et particulierement avec les princepeaux de votre Compagnie. Non seulement Notre Seigneur luy fesoit ces graces pour son utilité, mais encorre pour plusieurs autres personnes qui l'aprochoient. J'ay trouvé trois cayers, de reste de plus de 200 qu'il brusla un mois devant sa mort, dans lesquels il ne c'est passé jour en 3 mois qu'ils contiennent qu'il n'y aye quelque grace extrordinaire.

Un jour, son confesseur ayant anvoié a un saint personnage, une partie de ces choses pour en avoir son santiment et ayant mandé qu'il y aprehendoit du melange de la nature avec la grace, l'ayant sceu et s'etant plaint a Notre Seigneur le supliant qu'il ne permit pas qu'il fut trompé, il luy fut

respondu : «Le pere est un homme comme un autre, sans mes lumieres. Dans huit jours, tu veiras qu'il changera bien d'avis». Ce qui ariva, car peu apres il manda que tout estoit de Dieu.

Entre autres graces qu'il a receues, en voissy une bien singuliere. Il a eu l'honneur de voir a ces costés l'humanité sainte de *Jesus Christ* six semeines durant, sans discontinuation, avec laquelle il treitoit familièrement. Il l'a avoué a Monsieur de Renty qui l'a baucoup aidé. Il avoit un don admirable pour la conduite des ames eslevees, et avec deux parolles il fesoit des effets admirables et merveilleux. Depuis sa conversion, il a passé dans les estats les plus penibles, il m'a avoué avoir esté dix huit mois dans un estat de desespoir. Au dehors, il a eu des personnes qui l'ont persecutés de toutes manieres et perpetuellement. Il c'est veu ruiné en 24 heure, ayant en une seule journee perdu cent mil livres de bien, ce riant / de cela comme s'il ut esté de bronze. Il menoit une vie sy austere que tout seculier qu'il fut, il prenoit tous les jours une cruelle discipline de fil d'arechal dont il avoit les epaules toutes pourie et il portèt une seinture d'etrille qui avoit plus de douze cens pointes tres aiguës. Il estoit sy invantif a ce massacrer qu'il avoit plus de 2 mil pointes dans ces seuls gants de campagne. Sa patience estoit sy grande en ces soufrances qu'il a porté, 2 ans, 4 maladie sans que le medecin ni personne l'ayent sçu, dont une seule estoit capable de le mettre au desespoir. La gravelle, la pierre, un ulcere dans le conduit et une colique nefretique qui avèt remply les ureteres de petites pierre, qui ne pouvant passer causoient des meaux extremes. On l'a veu, dans les rues, sy pressé de douleur qu'il en demeuroit comme evanouy. Avec ces maux, il estoit perpetuellement a cheval, tantos[t] pour le Canada, tantost pour l'establissement de ces Filles, et toujours pour des affaires de charité. Ces voiajes ce fesois la plus part du tamps la heire sur le dos, sur des epaules pouries. L'ayant embrassé a son retour de quelque long voiage, je l'ay trouvé en cet estat, et le soir qu'il revingt de La Rochelle, accablé de huit maladie qui l'ont enporté, il avoit encorre ce harnois sur luy.

[112]

Voyé comme *Notre Seigneur* le disposa a la mort. Deux ans auparavant, une ame fort eclairees, que le Reverand Pere Lalement connoist, ut une vision dans laquelle *Notre Seigneur* ce glorifiant de la fidelité de ce sien serviteur, le diable parut qui luy demanda permission de le cribler comme Job, ce qu'il luy permit. Ce q'un an devant sa mort, un demon dit et l'ecrivit par une possedees et le donna a un pere [de] la Compagnie. Des ce tamps, *Notre Seigneur* le depoulla de toutes graces sensibles, le laissant dans une telle nudité de foy que la mesme personne, ayant eu connessance de son etat et s'estant prise a pleurer de compassion de le voir en l'estat qu'elle le voyèt et demandèt a Dieu qu'il l'an tirat, il luy repondu : «Je le pousseray bien / plus loin». Six mois devant sa mort, toute la ville se souleva contre luy, premierement ces Filles spirituelles, leur ayant voulu hoster quelque regle par laquelle il creignèt un jour le relachement, ce qui luy causa un tel deplaisir par des discours qui luy furent raportés, quoy qu'invantés, que cela fut la principale cause de ces maux, sa ratte s'estant trouvee dix fois plus grosse qu'a l'ordinere. Ces parans et les parans de ces Filles ce declarerent contre luy pour de certains interests. Les plus petis ne ce pouvois enpescher de luy dire des injures sur ce qu'ils croyoient que les filles qu'il menoit du peys pour les marier a Montreal, il les y vandèt, et les toilles qu'il y anvoietà et tiroit du peys les fesoient encherir.

Trois mois devant sa mort, estant au lit avec des cris continuels, on le presse d'aller a La Rochelle pour estre a l'anbarquement. Les gouttes le tiennent si fort qu'il ne peut seulement souffrir le linceuil sur ces pieds. Il s'adresse a *Notre Seigneur*, il luy demande force pour son œuvre, il est query de tous ces maux en un instant, s'an va a La Rochelle, fait ces affaires et il n'est pas plu[s] tost arivé a une journee prets de sa maison, aux pieds de la sainte Vierge a Saumur, que toutes ces douleurs reviennent. Il ne laisse pas de monter a cheval et, depuis son arivee, il ne releva point. Outre les 4 maladie si dessus, deux hergnes l'inquemoderent beaucoup, la gouste augmente, une fluxion sur la poitrine, la fievre, la colique et des hemorouydes ou il ce fit des ulceres avec des

tourmans sy horribles que les medecins disoist qu'il ne vivèt que par miracle pour souffrir. Quand l'on donnèt un remede pour son mal qui pressèt davantage, tous les autre le griffois sy fort qu'on le voyèt souvant prêts du desespoir. A la fin, son corps vint comme un squelleste, et comme toutes ces chairs estois fondue, les os persant la peau, c'estoit autant de playe que d'os. Il ne dormit peut estre pas une heure en un mois. Le jour et la nuit n'estois [que] cry perpetuel, ne luy estant laissé dans sa feblesse q'une voix que la douleur / animoit, car il crièt sy haut qu'il fesoit fandre le cœur. D'abort qu'il avoit un peu de relache, vous le voyès dans une douceur et paix admirable comme une personne en oraison, et s'il parlèt, ce n'estoit que pour ce plaindre de son inpatiance et lacheté de ne souffrir pas de bonne grace. Pour achever sa couronne, Notre Seigneur luy envoya la disanterie qui l'a enporté, qui luy causa d'estranges douleurs, car comme il estoit obligé cent fois le jour a ce lever, ces matieres de feu passant sur les ulceres aux hemoroïdes, les medecins disoist qu'il souffroit autant que s'il ut esté sur un gril dans le feu.

[114]

Huit jours avand sa mort, ayant dit a une personne qu'il ne pouvoit plus prier, et moy luy ayant dit qu'il m'avoit dit autrefois que la soufrance estoit une sy belle priere, il me respondit : «Je suis abandonné de Dieu». Ce peut il voir une personne plus accablees interieurement que cela et exterieurement par la perte de ces biens, voyant qu'il laisseit sa famille a l'aumosne, persecuté de ces parans, de ces Filles spirituelles pour lesquelles il avoit une tandresse merveilleuse, mal treité du petit peuple, accablé de maladie et de douleurs. Quatre jours devant sa mort, l'etant allé voir au matin, il me dit : «Vous voyez l'homme de douleurs». Et en mesme tamps il ce reprit et me dit qu'il avoit tort puis qu'il n'i avèt que *Jesus Christ* qui pu prandre cette calité, qu'il estoit un lache, qu'il ne pouvèt rien souffrir. Il me dit qu'avec toutes ces maladie, un hoquet luy estoit survenu qui l'inquemodoit fort. Je luy dis qu'il le mesneroit jusqu'au bout et qu'il devoit pancer a mourir. Je luy demanday sy cette nouvelle l'etonnèt. Il tandit le bras et avec un visage gay il me repondit : «A grande joie». Je luy demanday sy aiant esté sy unis ensem-

[115] ble, il ne voulèt pas bien que je l'asistasse a ce passage, sur ce qu'il me temoigna l'avoir agreable. Je luy demanday s'il n'avèt rien a me dire dont il voulut que je le fisse souvenir au tamps de l'abaissement / des sans. Il me repondit : «Vous savés mon fond, Dieu est le maistre». Et rien plus. Le landemain, ayant receu le Viatique avec une devotion extrordinere, luy ayant demandé comme il se trouvoit interieurement : «Un peu mieux, Dieu mersy». Il est a remarquer q'une personne de hauste vertu me dit longtamps avand sa mort que Dieu luy randrèt tout a la fin. Ce qui ariva comme vous allé voir. Toute la journee qu'il ut receu le Viatique, il ne fit que demander : «Quelle heure est il?» Ce qu'il n'avoit jamais demandé. Et comme apres plusieurs demandes on luy ut demandé la cause pourquoy il le disoit si souvant, il ne repondit rien, et ecoutant a travers son rideau, il disoit : «O qu'il m'annuie de n'estre pas avec mon bon Maistre». Il y a aparance que *Notre Seigneur* luy donna ce jour connessance de sa mort.

M'estant enquis de luy ou etois ces papiers, qui etois ces graces qu'il escrivoit par obeissance, il me repondit qu'il les avoit bruslés et qu'il ne voulèt pas qu'on parlat de luy. Luy ayant fait donner l'Extresme Onction le jour de devant qu'il mourut et luy aiant demandé comme il ce trouvoit, il me dit : «La paix, Dieu mersy». Ce mesme jour, etant tombé en une grand convulsion et pensant qu'il allèt mourir, comme l'on anvoyèt pour faire sonner la cloche des agonisans qu'on a de coutume, il ce reveilla et dit : «Il n'est pas encorre tamps». Le landemain, jour de sa mort, les inquietudes de sa fin le faisant se tourner de tous cautés et demander a changer de lieu, son confesseur luy dit : «*Jesus Christ* est mort cloué a la croix, imité le». Demeurant en cette plasse depuis jusqu'a la mort, il ne remua plus. A midi, paroissant fort tranquille, il lesva les mains jointes au Ciel et le regardant il cria d'une voix forte «misericorde» et en mesme tamps demeura comme mort, la bouche ouverte, en sorte qu'on crut qu'il etoit passé. Au bout d'un card'heure, il revint, et son confesseur luy ayant demandé ce qu'il avoit eu a crier, il luy respondit : «Dieu c'est présenté a moy dans la rigueur de sa justice et m'a fait plus souffrir en ce momant que je n'é fait dans toute ma maladie».

Et apres, la misericorde / parut sy abondante qu'il semblèt estre en paradis, quoy qu'il vescu encores plus de 4 heures. Il fut dans un estrange purgatoire, car il survint des assauts d'amour sy inpetueux que ces douleurs n'estois rien en comparaison. Ce qui luy fesoit dire de tamps en tamps : «Je n'en puis plus». Et comme au commencement on crut que c'estoit par l'effort de ces douleurs qu'il disoit ces parolles, lorsqu'on luy disoit quelques parolles d'amour, il repondoit : «Vous metté le feu partout, vous me consommez, je n'en puis plus». Et ces atakes ogmanterent jusques entre trois et 4 heures apres midy. Il leva les mains au Ciel, regardant atantivement en un androit avec un visage joyeux et comme s'il ut apersu quelque chose fort agreable, et peu apres les abaissant tout doucement et les croisant sur sa poitrine, il baissa la teste et expira sans aucun soupir. [116]

N'est ce pas la mort d'un seraphin incarné? Il est a remarquer qu'apres cette grand convulsion causees par cette veue, le medecin m'ayant asuré qu'il ne mourroit pas la nuit, je m'en allé travailler a mon employ, a exorcizer. Je n'i fus pas un card'heure que le Demon me dit : «Ne veux tu pas aller au triomphe? Tu as pourtant bonne part a la feste». Le pressant de m'espliquer ce qu'il disoit ou je ne pouvais rien comprendre, l'on me vint a mesme tamps avertir de la mort du deffunet, car je n'eus pas le bien d'i estre a la derniere heure.

La nuit, l'ayant fait ouvrir je vis un miracle de patience. La pierre qu'il avoit dans la vessie estoit aussy grosse que la vessie mesme, en sorte que pour la tirer il fallut fendre la vessie comme une chateigne, en sorte que 3 goustes d'eau qui y estois la pressois si fort contre elle qu'il ce faisoit excoriation, la ditte pierre etant raboteuse et ayant des pointes. Le lendemain, etant allé exorciser, le Demon me dit : «Que tu pus, retire toy de moy, j'ay bien des choses a te dire pour ta consolation, mais j'ay le cœur trop gros pour te le dire. Ba[t]s tant que tu voudras, tu / ne le sauras que par force». [Je m'] enquis qui c'estoit qui parloit. «Nous sommes tous pour enpescher de parler», repondirent ils. Et le pressant sans rien gagner, je m'avisé si cette pierre que j'avois dans ma poche ne [117]

seroit point la cause de cette aversion. Comme il m'eut dit que j'étois bien enreumé, je pris la dite pierre dans le milieu de mon mouchoir dans la poche, sans qu'il l'aperceut, et faisant semblant de me mouscher, je luy mis sur la teste. Ce qui causa un cry effroiable, et luy ayant demandé la reison, il me dit que quand les chiens voyès des pierres, ils ab-bayoient, quoy qu'il ne l'u pu voir. Et luy ayant dit que ce n'estoit q'une pierre, il me dit : «Ce n'est a la verité q'une pierre a ta main, mais c'est une palme dans celle de ton Maistre». Et la dessus, la mettant sur sa teste, il entra en telle rage qu'il déchira mon surpris, et fus bien battu avec deux autres qui estois avec moy, ce qu'il n'avèt jamais fait, et nous tournoit tous 3 de force avec un doigt. Voyant ces effets que je n'avois pas vus par la presance du tres Saint Sacrement, je luy demanday d'ou venoit cette rage si ce n'estoit point qu'il occupoit sa plasse. C'estoit un seraphin a qui je parlois. Il me fit signe de la teste que s'an estoit la cause et puis il me dit : «Il y a lonstamps que ma plasse est prise, mais il en occupe une semblable». Luy ayant demandé s'ils allois en purgatoire, il dit qu'il failloit distinguer, qu'il y en avoit deux. A l'un qu'ils y allois, qui estoit pour les mondains a qui Dieu fesoit misericorde a la fin de leur vie, qu'il estoit le mesme que l'anfer, et que n'ayant pas toute l'eternité a les etriller, ils les accomodoist bien durant qu'ils les tenois, que l'autre estoit pour les ames d'elite. Ils n'i connessois rien, que le plus grand purgatoire de ces ames estoit d'estre quelque tamps en cet etat / qu'ils ne savois s'ils estois sauvés ou donné, comme ces criminels qui atendent leurs santances, que comme de cette desision dependoit une eternité, c'estoit un effroiable peine.

[118]

Luy ayant dit que le deffunt n'estoit point allé en purgatoire, vu les croix qu'il avoit soufertes, il repondit que s'avoit esté l'amour non les souffrances qui avois fait son purgatoire.

Voila, mon Reverand Pere, un recit, quoy que long, qui ne vous annuira point. Sepandant on peut dire de luy ce que disoit Notre Seigneur, sans pourtant faire de comparaison : «Hodie et cras virtutes perficio, Et quis non erit scandalisatus

in me!?» Car comme il a beaucoup perdu de ces biens, tous ces creanciers ne seront peut estre pas peyés et crieront avec justice, ces pauvres Filles seront du nombre, lesquelles, apres avoir bien eu de la peine et beaucoup souffert a venir en Canada, il faut qu'elles repassent, leur fond estant enveloppé dans les deptes du deffunet.

Je me recommande a vos saints sacrifices et suis, mon Reverand Pere, votre tres humble et obeisant serviteur. De Fancamp, prestre.

La pierre mon[s]treuse, dont il est parlé dans cette lettre et qui fut trouvee dans la vessie de Monsieur de La Dauversiere apres sa mort, a esté donnee a notre monastere par mondît sieur de Fancamp, plusieurs annee apres, par un grand depoulement qu'il fit, que nous avons religieusement gardee jusqu'au jour de l'anbrusement de notre dit monastere dans lequel elle fut consommee dans les flames avec bonne cantité de saintes reliques, mesme de considerable, qui nous avois esté anvoiee par Madame l'ambasadrise de Chaulnes, qui luy avois esté donnee a Rome par un cardinal quand elle y alla pour acompagner Monsieur son espoux, en l'annee 1660, en calité d'ambasadeur de sa Majesté. /

1. «Auiourd'hui et demain j'accomplis des miracles» (Luc XIII, 32). «Et qui ne sera pas scandalisé à cause de moi?» (Mathieu XI, 6.) La seconde phrase doit se lire : «*Beatus es qui non fuerit...*»

1- **C**E QUI CE PASSA de plus remarquable dans le cours de l'annee 61. 2- Elles reçoives 3 filles qui demeurerent peu dans leur maison. 3- Madame d'Ailleboust y antra pantionnere et le bon homme Joanneau se donne a elles.

Nos cheres sœurs s'étant resoluë de demeurer en Canada, renouvelerent le desir d'y pratiquer la *sainte* pauvreté dans un degré eminent, ce qui ne les affligèt pas. Bien loin, c'étoit pour elles une consolation d'estre en cela plus conformes a leur divin espoux qui a voulu vivre d'homosnes en ce monde. Elles comprirent bien, des le momand qu'elles aprirent la perte de leur fondation, qu'elles ne pouvois pas susptister autrement.

Ces premieres anneës, tous leurs amis s'interessois a les aider, mais cela ne leur hostèt pas la necesité de ce donner beaucoup de peines et de soins. Monsieur de Chomedey leur conceda une habitation de cent arpens de terre en bois debout au nom de Messieurs de la grand Compagnie, comme j'ay dit si devant, qui s'y estois engagé dans le contrat d'établissement et a plusieurs autres avantages auxquels ils n'ont pas encorre satisfait. Elles commanserent a faire netoyer quelque morceau de ces terres a mesure qu'elles en prenois le bois pour ce chaufer, et comme cela ne put pas estre assé tost fait pour leur donner du pain a manger, Messieurs les seigneurs leur donnerent l'usage de 4 arpans de terre dans leur domeine ou il y avèt peu de depances a faire, pour quelques anneë, afin qu'elles y fisse semer du bled pour ce norir, ce qu'elles firent pendant qu'on travaillèt a netoyer des terres sur l'habitation de *Saint Joseph*. Et tout cela se fesoit par les 2 hommes qu'elles avois amené de France, ce qui fait connestre que ces semances et recoltes n'étois pas fort grandes. Sepandant *Notre Seigneur* y donnèt tant de benediction qu'elles reculleis du bled pour elles et pour peyer leurs domestiques, car elles

n'avois point d'argent. Elles vandois ce bled pour en avoir, mais ce ne fut c'après la succession du bonhomme Joanneau dont vois y l'histoire.

Cet homme estoit un vieux garçon assé devot qui se blessa grievement la teste en tombant du haut de sa grange. / On l'amesna aussy tost a l'hospital, comme les autres, ou il guerit enfin contre son atante. Il fut si satisfait des bons services de ces charitables Hospitalieres qu'il crut ne pouvoir leur temoigner sa reconnessance qu'an ce donnant a leur service pour toujours avec ce qu'il avèt de bien, qui consistèt en 15 arpans de terre dont la motier estoit en valleur, une petite grange de bois pour mettre son bled a couvert. Proche de cette grange, il c'estoit creusé une cabanne soubz terre aprochant de celles des *saints* hermites de la Thebaïde. On y voietà du jour que par la porte, et sa cheminee estoit une vielle souche pourie qui conduisoit la fumee de son feu dehors si droit que rarement fumoit il dans cette grotte. Il a demeuré seul en ce lieu plusieurs annee, proche du bois debout et par consequant en grand risque de sa vie a cause des Yrocois, &c. Joanneau avèt encorre une vache et un cochon, ce qui fut d'une grande douceur a nos cheres sœurs, car la vache leur donna du leit et le cochon du lart apres sa mort, et quoy que tout le bien fut peu de choses, croyés, mes sœurs, que cela leur fut beaucoup dans la necessité ou elles estois de tout, et que ce bon homme leur fut d'une grand consolation par le soin qu'il prit a la suite de leurs traveaux domestiques, et travaillans luy mesme de grande affection a netoyer de la terre, et comansa a bastir une cabanne a *Saint Joseph* pour y loger sur le lieu les hommes qui y travaillois soubz sa conduite. Ma sœur Macé m'a dit, et je l'é aussy veu, qu'il menageoit toutes choses et prenoit plus de peines que sy s'avèt esté pour son interest particulier, ce qui nous oblige toutes a prier Dieu pour son ame si elle estoit encorre en purgatoire.

[120]

Je vous diré encorre que ce bon viellart, ce voyant comme a charges a nos sœurs, ne pouvant plus travailler, il voulut aller en France, quoy qu'elles firent le possible pour le retenir et recullir quelque bien qu'il y avèt encorre de patrimoine. Ce qu'ayant fait, il alla chez nos sœurs de La Fleche ou il est

mort avec des marques de son salut par la bonne vie qu'il a menee et cherchans toujours les Filles de Saint Joseph. /

[121] Il ne me semble pas hors de propos de dire icy que ce bon homme avoit la devotion de jeuner un jour de chaque semaine. Or, tous les ans il changèt de jour et n'an n-exclueèt pas le *saint* dimanche ni les jours des festes et de Pasques et Noël, mesme avec grand zelle et devotion. Ce qui mortifièt un peu la depancierie qui estoit obligee de luy preparer son manger a part. D'ou vient que plusieurs fois on s'eseya de luy faire changer ces jours, mais ynutillement. Monsieur le curé de notre paroisse, quoy que docte et eloquand, y perdit sa retorique, Monsieur Souart s'y est pris a plusieurs et diverses fois sans y rien gagner, en quoy il estoit reprehensible de ne pas soumettre sa devotion au jugement de son pasteur, mais il paressoit avoir sy bonne intansion et desir de pleire a Dieu par son jeune que je ne puis croire que Sa Majesté n'ait pas eu cet œuvre agreable, &c.

Mademoiselle Mance, connessant la grande incommodité ou estois nos sœurs pour le logement, leur donna une cave qui leur fut d'une grand douceur pour elle[s] et les pauvres malades tant l'iver que l'esté, mais elle estoit un peu loin et faillèt passer une cour pour y aller, ce qui estoit for incommode l'iver, dans les grands neiges. Elle leur donna encorre deux chambres dans le mesme appartement et deux petis cabinets dans lesquelles elles pratiquerent deux parloirs, savoir celuy des sœurs et celuy des layques, une grille ou jalousie de bois antre [les] deux. A cauté de ce parloir, estoit la premiere chapelle de Ville Marie, de 8 a 9 pieds en carré, dans laquelle on poza le tour, avec une petite grille a cauté pour la commodité de la depositere et pour treiter les affaires de la maison et choses plus segrettes. L'une des dites chambres fut destinee a faire la cuisine et le refectoir tout ensemble, qui en avèt servy a Messieurs du seminere quand ils ariverent a Ville Marie pour s'y etablir. L'autre chambre a servy a Madame d'Ailleboust pendant qu'elle demeura avec nos sœurs, et apres on en fit un petit dortoir ou il y avèt 3 lits sur des treteaux. Ces petis offices les mit un peu a leur aise d'une

maniere, quoyque dans la pratique on y trouvat bien des incommoditees notables, &c.

Des le premier hiver, elles reçurent deux novices. La premiere fut Mademoiselle de Belestre, qui estoit passee de France en Canada avec Mademoiselle Mance en la compagnie de nos sœurs, / mais elle en sortit bien tost aussy bien que Mademoiselle Moyen, fille adoptive de Mademoiselle Mance, l'esté suivant, qui est l'an 61 que j'écris. Elles receurent Mademoiselle Mullois, qui estoit venue un an apres elles de France et qui estoit en grande odeur de vertu a Paris, avec justice, etans tres vertueuse et recommandable de sa personne. Une fille du commeun, appelees vulgerement sœur Malhurine, qui passèt pour beste en sa ville de Saumur, fut aussy receu vers ce tamps la pour estre sœur domestique. Ces deux sy y demurerent un peu plus que les 2 premieres, mais sortirent enfin dans la derniere edification de nos cheres sœurs qu'elles loueis extraordinerement, ne ce pouvans lasser de parler de leurs vertu et merites qu'elles reconnessois ne pouvoir ymiter, particulierement leur mortification et pauvreté. Les deux premieres en disois autant et lesserent le noviciat vide de novices et nos 3 cheres meres seules, sans aucun secours dans leur traveaux. Quand a moy, je n'orois pas cru, sy je ne l'avois veu, que 3 filles deja aagee usse peu (pu) soutenir tant de peines d'esprit, premierement, qu'on peut assé s'imaginer dans l'estat ou estois leurs affaires, et encorre pour les traveaux et veilles aupres de leurs malades, qui estois frequentes a cause des playe faites par les Hirocois, presque toujours a la teste et mortelles, &c.

Vers la fin de cette annee 61 ou au commanement de 62, Monsieur d'Ailleboust mourut. J'ay parlé de luy si devant en calité de Gouverneur general du Canada. C'etoit un homme d'un merite rare et qu'on croit avoir vescu avec Madame Barbe de Boullongne, son espouse, en continence et dans la pratique des plus solides vertus crestiennes. Cette dame, ce voyant veufve et entierement libre de sa personne, ce defit de tout son train, ne se reservant q'une bonne fille devote qu'elle avoit aupres d'elle, tres vertueuse, qui l'a servie jusqu'a la mort, et s'enferma dans le petit couvant de la pauvreté et

de la mortification ou elle a demeuré 3 ans pantionnere avec beaucoup d'edification de part et d'autre. Nos sœurs luy donnerent pour tout appartement la chambre dont je viens de parler ou elle estoit for pressee avec sa fille de chambre et ces meubles et avec bien de l'inquemodité, mais le desir de vivre avec ces servantes de Dieu luy fesoit tout surmonter [123] pour ce consoler aupres d'elles / dans l'affliction ou elle estoit de la perte de son mary.

Elle donna a nos sœurs, en entrant, deux vaches et une somme d'argent, que je ne sçay pas au juste, et marchandise, qui fut employee a construire les premiers batimens qui ont esté faits sur la terre et menagerie de *Saint Joseph*, qui est aujourdhy notre maison de pain, ce qui leur fit un grand bien, commansant lors a y tenir menage, y aiant maison, grange et estable, mais le tout fort petit et en grand danger des Yrocois qui ne manquerent pas d'y faire une cruelle visite quelques annee apres, comme je le diré plus loin. Cette dame gardoit la closture for regulierement, ne sortant point du tout et ne recevant personne de dehors en sa chambre, et avoit un antretien for devot et religieux, en sorte qu'elle n'estoit point un optacle a la perfection, n'ayant point l'esprit du monde et vivant humble et rabaissee comme sy elle ne l'avoit jamais eu, quoy qu'elle fut fort advantagee de tallans naturels tant du corps que de l'esprit.

Elle ne quitta point notre petit couvant par aucun mecontamment, mais pour obeir a un bon Pere jesuitte, son confesseur, qui crut que Dieu la demandèt a Kebec pour aider a Monseigneur l'evesque de Petrée et a luy a y former une confrerie de la *Sainte Famille*¹, qui a fait de grands fruits pour le salut des ames dans l'Eglise du Canada et qui supsistes encorre aujourdhy dans toutes les paroisse, cette devotion ayant esté reçue et etablie generalmente en toutes. Elle a beaucoup travaillé a cet œuvre pendant 3 a 4 ans, en estant la directrice et superieure, et aussy tost que Madame Bourdon, qui estoit une autre dame veufve et devote, fut en estat de prendre le soin de la *Sainte Famille*, Madame d'Ailleboust

1. Confrérie de piété fondée en 1662-1663 par le père Chaumonot, Jésuite.

ce retira dans le couvants des Reverandes meres Hospitaliere de Kebec, leur donna son bien qui passèt vingt milles livres, ce qu'on estimèt beaucoup en ce tamps la, y a vescu plusieurs annee et y est decedees en odeur de sainteté et d'une ame chérie de Dieu de qui elle recevoit des graces et caresses tres particulierement.

1- **C**E QUI CE PASSA de plus remarquables dans la maison de *Saint Joseph de Ville Marie* depuis l'année 61 jusqu'à 63. 2- La mort de leur confesseur et le choix qu'elles firent de *Monsieur Souart* en sa plasse. /

[124]

Après que Madame d'Ailleboust fut entrée chez nos sœurs, elles furent obligées de prendre la fille d'un habitant pour aider à la cuisine et basse cour à ma chère sœur Macé qui avait tout le ménage sur les bras, comme assistante et depositaire. Il fallut faire un pot à part pour Madame d'Ailleboust qui ne pouvait pas manger l'appât de ces hostesses. Elle avait plusieurs cochons à qui elle faisait des breées et leur allait cueillir des herbes crues à manger crues, dans le clos et le jardin, 3 vaches à tirer et faire le beurre, des veaux à faire boire pour nourrir et avoir des bœufs pour labourer la terre et tresser le bois l'hiver, des poules, des poulets à nourrir, car en ce pays on ne vit que par ces soins. Ma sœur Macé fournissait à tout cela avec la fille que j'ai dit, qui n'avait que 11 à 12 ans. Elle s'appela Adrienne Barbier et appartenait à des parents très honnêtes et de bien. Elle profita si bien en cette école qu'à peu d'années elle devint un modèle d'obéissance, d'humilité, de mortification et fort laborieuse. Nos sœurs se contentaient déjà d'en faire une bonne sœur domestique, ce qu'elle semblait désirer avec ardeur. Au bout de 4 ans elle sortit, étant débauchée par sa mère qui la maria aussy tôt. Ce qui donne lieu de douter que l'envie qu'elle témoignait de ce donner à *Notre Seigneur* ne fut pas tout à fait sincère, quoique d'ailleurs une mère a bien du pouvoir sur l'esprit de sa fille. Quand je vins dans la communauté, elle y étoit il y avait environ un an, car il me semble que nous avons été bien 3 ans ensemble. Elle étoit bien plus avancée que moi dans les vertus religieuses, d'où vient que tous les jours on me la donnait pour modèle, aussy avait elle un extérieur charmant et modeste angélique. Je n'étois pas fort contente que sa

vertu servit a me faire des corrections comme peu humble et beaucoup superbe et m'an suis plaint plusieurs fois, ce qui m'atirèt de nouvelles mortifications. Sœur Adrienne estoit toujours preparee a l'oreison, et a ce mortifier, et a travailler, mais'il n'an estoit pas ainsy de moy. Sependant le Seigneur ne m'a point rejettee de son service, sans doute a cause que je me serois perdue dans le monde, qu'il en soit beni a jamais, / au lieu que celle sy y sert Sa Majesté et est mere d'une nombreuse famille qu'elle norit dans l'amour et crainte de Notre Seigneur avec edification et bonne conduite pour toutes choses.

[125]

Cette mesme annee, elle resourent une aumosne de 4 ou cinq cens livres de Monsieur le baron de Fancamp, qui savèt leur besoin et qu'elles n'avois ni rantes ni pantion, car nos sœurs de la maison de La Fleche ne leur en donnerent point, quoy qu'elles s'y fusse obligee par le contrat d'establissement, de 150 # a chacune. Ce qui leur devèt estre rude que des sœurs usse sy peu de compassion d'elles dans leur pauvreté et par qui elles etois venue et anvoiee etablir en ce peys, mais Dieu le permetèt ainsy pour exercer leur vertu et la faire mieux conestre aux autres. Elles ne se randirent point inportunes ni ne les mirent point en justice comme elles aurois pu faire, se contentant de la leur demander la premiere annee, et sachant leur volonté de ne leur rien donner en demeurèrent la, mettant toutes leur confiance et apuy au Seigneur qui prans le soin de norir toutes ses creatures jusqu'au moindres ouyseaux de l'eir, &c. Elles anployerent une petite partie de cette somme a ce donner un peu de linge, hardes et quelques petis meubles, mettant la plus grande partie a faire defricher la terre de Saint Joseph, ce privant de tout ce qui n'etoit point necessaire apsolutement, ce norissant tres pauvrement et ce privant de toutes les douceurs les plus innocentes de la vie pour mettre tout la afin de ce faire un petit fond pour l'advenir. C'est dont nous jouissons a present, mes sœurs, avec contentement, que nous devons regarder comme la sueur et le sang de nos premieres meres a qui ces aquets ont tant cousté de peines et traveaux, &c.

[126] Vers la fin de l'année 61 ou au commencement de 62¹, Monsieur Vignar, leur con[fe]sieur, fut tué par les Yrocois a demie lieue de l'abitation, en un lieu apellé l'isle a la Pierre, afin d'an faire tirer d'une carriere, /qui est en ce lieu la, pour bastir le seminare dont il avèt esté fait l'economie apres la mort de Monsieur Le Maistre, qui estoit passé avec luy de France en Canada et qui avèt eu soin de nos sœurs sur la route jusqu'a Kebec que mon dit sieur Vignar leur fut donné en sa plasse par Monseigneur l'evesque de Petrée, comme j'ay deja dit. Lequel fut non seulement tué, mais ces malheureux firent rostir ce qu'il avèt de chair en son corps et la mangerent, ce qui estoit des circonstances tres douloureuse pour tous ces amis, singulierement pour ces filles spirituelles qui en furent vivement touchees et affligee.

Or il me semble, mes sœurs, que vous ne seré pas fachee que je vous dise isy en passant quelque chose a la louange de Monsieur Le Maistre. Dieu avèt donné a ce sien serviteur un zelle tout extraordinere pour travailler au salut des Sauvages du Canada. Pour cela il voulèt pousser sa mission jusques dans leur propre peys et ne point sejourner dans le Montreal, comme font plusieurs de Messieurs ces confreres. Etant encorre a Paris et temoignant un jour a Monsieur l'abbé Olier, son superieur, ces santimens sur cela, il luy dit par un esprit prophetique : «Allé, Monsieur, allé en Canada travailler a la conversion des Sauvages et ne vous metté point en peine d'aller en leurs peys, ils vous viendront bien chercher, et vous vous trouveré un jour sy entouré par eux que vous ne pouré vous en eschaper». Ce qui est arivé a la lettre. Ce qu'il comprit autrement lors, s'imaginant qu'il seroit un jour beaucoup recherché par ces nations barbares pour estre instruit des veritees des *saints* evangilles, ce qui le consola beaucoup et luy fit entreprendre la mission du Canada avec une consolation particuliere. Il fut bien etonné quand, apres estre arivé isy, on luy donna le soin de l'economie du seminare qu'il /

[127] n'accepta que par obeissance. En cette calité, prit soin des

1. Le 25 octobre 1661, trois mois après la mort de Le Maistre, Guillaume Vignar (ou Vignal) est capturé par les Iroquois. Il est achevé le 27. *Dictionnaire biographique*, I : «Vignal», p. 678.

travaillans. Or un jour, etant dans les desers de Saint Gabriel, qui etois for proches des bois et fredoches et par consequant exposés au coups de nos ennemis, il tournèt autour de ces moissonneurs pour les garder d'estre surpris par eux, exposant sa vie pour conserver la leur, les Yrocois, qui etois la cachés en bon nombre, s'aprocherent de luy a petit bruit sans qu'il s'an apersut, disans pour lors son breviere, ce qui l'obligèt d'avoir la veue basse. Ils sortirent tous du bois et l'antourerent effectivement, ce mettant en cercle pour le prendre vivant, car ils estimès beaucoup tels prisonniers, mais les moissonneurs les ayant veu prirent leurs armes et coururent dessus pour defandre leur maistre, mais estant peu en nombre et les ennemis beaucoup, tout ce qu'ils purent faire fut de les enpescher de l'anmener vivant. En effet, l'ayant tué sur la plasse, il luy couperent la teste, et cela le 29e jour d'aoust 61 que l'Eglise fait (fête) la memoire de la decolation de *saint* Jean duquel il etoit fort devot. Ils mirent sa teste dans un mouchoir blanc, qu'aparanment ils avois pris en sa poche, et l'anporterent au peys ou il est arivé une merveille qui merites d'estre ecrite isy pour votre edification, mes sœurs.

C'est que la face de ce serviteur de Dieu et tous les traits de son visage demeurerent enprains sur la toille de ce mouchoir, en sorte que ceux qui avois eu le bien de le connestre pendant sa vie le reconnurent parfaitement, et cela n'estoit point peint par son sang qui naturellement devoit avoir taché ce linge, mais par une blancheur qui avèt du raport a la cire la plus fine et belle, ce qui ne peut pas estre arivé naturellement. Quelqu'uns de nos François, qui etois lors prisonniers dans cette nation, disent l'avoir veue, et un Pere jesuitte qui etoit parmy les Yrocois dans ce tamps la, mais non dans la nation qui avoit tué ce *saint* homme, m'a dit en avoir ouy parler comme d'une chose tres vraye, quoy qu'il ne l'eit point veue, et que / les Sauvages se le disois les uns aux autres, comme etonnés de ce prodige qu'ils reconnoissois bien estre extrordinere, et disois que cet homme etoit aseurement un grand demon, — cela veut dire parmy eux un homme excellent et tout esprit — et qu'ils consurent de la crainte de cette

ymage, disant qu'il ce vangerèt et feroit la guerre a leur nation, et qu'ils s'an defirent et vandirent aux autres nations sauvages ou aux Anglois. A cause de cela, ce bon Pere adjousta : «J'ay fait mon possible pour l'avoir, mais je n'é pu y reusir. Ils ce cachois de moy a cause que j'ettois une Robbe noire comme luy», &c.²

Je me suis un peu divertis de mon sujet. Je reviens trouver nos cheres meres dans la douleur ou elles etois de leur perte, dans laquelle elles choisirent Monsieur Souart pour directeur et confesseur, et quelques annee apres, Monseigneur l'evesque y adjousta encorre la calité de superieur aux presedantes. Elles firent un tres bon choix, et il s'aquitta dignement de tous ces emplois pandans 25 annee qu'il a eu soin de cette maison avec la charité et bonté d'un vray pere. Je ne peu pas faire connestre isy tous les services qu'il [l]eur a randu, mais seulement en general, qu'il prit en main leur fait et cause aupres de Monseigneur l'evesque et de Monsieur l'abbé de Quelus a qui il parla fortement pour faire consommer leur etablissement, leur alegant la nessesité ou elles etois de toutes choses et mesme de sujets pour former leur communauté et les soulager dans le service des pauvres malades, ajoutant qu'elle n'en recevrest aucun qu'elle ne fusse etablie dans les formes, que le nombre des malades croissèt, que ces 3 Filles etois surchargee de traveaux, qu'il etoit impossible de soutenir cet œuvre dans l'etat ou il etoit et plusieurs autres fortes reisons que je serois trop longue a marquer isy. Mais les [129] personnes de contreire santymment / ne parurent point sortir du leur dans ce momant, luy disant pour toutes reponces que sy les Filles de Saint Joseph ne pouvois supsister en l'etat ou elles etois, qu'elles pouvois s'unir aux Hospitalieres de Kebec, ce qui luy fit connestre qu'il etoit inutile de pousser les choses plus loin veu la disposition de ces Messieurs. Monsieur de Chomedey disoit tout de mesme que Monsieur Souart.

2. Le père jésuite est Simon Le Moyne, ambassadeur de la paix chez les Iroquois. Dollier de Casson rapporte le même récit dans son *Histoire du Montréal*, p. 90-91. A rapprocher d'un autre événement «merveilleux» raconté encore par Dollier de Casson (68-69) et qui concerne Jean de Saint-Père dont la tête coupée et emportée par les Iroquois se serait mis à parler «iroquois» pour leur reprocher leur conduite et leur annoncer la victoire finale des Français.

Quoy qu'il fut Gouverneur et Monsieur Souart for consideré, on ne fit aucune demarche avantageuse a nos sœurs pour tout ce qu'ils purent dire a cause que l'heure et le momant marqué de Dieu n'estoit pas encorre venu, ce qui leur fit prendre le party du silance et de consoler et fortifier nos sœurs dans l'estat de peines et soufrances ou elles etois.

Monsieur Souart etoit un homme zellé de la gloire de Dieu, grand predicateur, charitable envers les pauvres, particulièrement les malades, ayant optenu de Rome la permission de les servir en calité de medecin sans aucun interest, faisant en outre beaucoup d'omoses, n'ayant pas plus grande joie que de donner et ce depouller de tout afin de mourir pauvre luy mesme. Ce qu'il estimèt une grande faveur de Notre Seigneur qui a acomply son souheit en cela, Monsieur Souart etant mort pauvre apres avoir tout donné son bien de patrimoines, quoy qu'il passa la somme de quatre vingt mil livres. Il n'a jamais voulu avoir de benefice eclesiastique qui luy donna des revenu crainte de n'an pas bien user et de le donner a ces parans, ce qu'il disoit estre contre les intansions de l'Eglise et la reison. Pourquoi il ce defièt tant de luy sur cet article, c'est qu'il etoit fort porté a leur faire du bien, particulièrement a ceux qui an avois peu et qui avois inclination de venir s'establir dans le Canada. Il n'avoit rien de cher pour eux et leur donnèt des sommes considerables pour aider a leur establissement, disant que c'estoit travailler pour la gloire de Dieu que d'habituer ce peys et ocmanter une colonie qui a pour fin le salut des Sauvages.

Je ne diré point isy le bien que ce grand serviteur de Notre Seigneur / a fait a notre monastere. Vous le remarquéré, mes sœurs, dans la suite de cette histoire ou j'aüré bien des ocasions de parler de luy pour le spirituel, par sa bonne conduite et direction, et le tamporel, comme vous veiré sy apres, estant for zellé a leur procurer du secours aupres de ceux qui les pouvois aider et leur donnant aussy luy mesme l'aumosne en certains cas, mais peu de chose a la fois.

[130]

Dans le mois d'aoust, en 1662, elle reçourent la 1e professe de cette maison, apellee Marie Morin. C'estoit une jeune

fille aagée seulement de 13 ans et demy qui leur fut anvoïee de Kebec par Monseigneur de Petrée, qui n'avèt ni dot ni pansion. Elles la resurent avec beaucoup de bonté et luy marquerent autant de joie de l'avoir que sy elle leur ut aporté un million d'or. Elle atandit son aage pour prendre le *saint* habit en servant les pauvres malades de grande affection, selon son petit pouvoir. Pendant ce tamps, elle ut deux grandes maladie qui la menerent aux portes de la mort, ce qui ne refroidit point la charité de ces premieres meres a son hegard, quoy qu'elle leur fut fort a charge dans leur pauvreté. Elles luy firent tout le meilleur traitement qu'il leur fut possible, disant mesme quelquefois, par une charité incomparable a cette fille pour luy adoucir la peine qu'elle en resantèt, que *saint* Joseph seroit son dot et luy tiendrèt lieu de toutes choses, ce qui la consolèt aucunement, sans pourtant luy hoster la peine de charger une maison sy pauvre ou elle ce voyèt seule et sans aucune connessance que de Madame d'Ailleboust, estant fillieule de *Monsieur* son espoux, et qui pour cela luy fesoit beaucoup de caresse, et sans presque d'esperance d'avoir des compagnes / dans son estat que de lonstamps, ce qui l'affligeoit et luy donnoit bien des peines d'esprit.

Le Demon ce servant de cela et de la tandresse qu'elle avoit pour ces parans afin de luy donner le desir ou plutost la tanter de retourner aupres d'eux, elle passa 2 ans et demy dans ce combat, n'osant ce determiner a sortir crainte d'estre infidelle a Dieu et ce danner retournant dans le monde. Son esprit estoit beaucoup travaillé et agité, ne pouvant ce resoudre apsolutement a demeurer ou a sortir. *Monsieur* Souart l'encouragèt beaucoup a perseverer, et *Monsieur* Perot, curé de Ville Marie, prestre d'un merite rare, qui estoit aussy du seminare de *Saint* Sulpice, en qui elle avoit confiance et qu'elle voyèt quelque fois, luy dit un peu devant son noviciat expiré que sy elle recullèt en ariere et ne prenoit l'habit de *Saint* Joseph, qu'elle comettèt une infidelité capable de la retirer des voies de son salut. Ce qui luy fit grand peur et luy donna courage de surmonter ces repugnances.

Elle avoit encorre une 3e sorte de peines qui la jettèt dans le decouragement, voyant nos cheres premieres sœurs sy mortifiee et penitantes, en un mot sy avancee dans toutes les vertus, qu'elle voyèt bien qu'elle ne leur seroit jamais semblable, ce qu'elle croyèt apsolutement necesseire dans sa simplicité, dont Monsieur Perot la releva luy disant que *Notre Seigneur* ne demandèt pas une mesme perfection de toutes les *Religieuse* d'une communauté, que celles sy avois des vertus *eminantes* comme devant servir d'exemple et modelle a toutes celles qui devois les suivre et que Sa Majesté n'an exigeroit pas tant d'elle, ce qui luy releva le courage abatu.

L'amour qu'elle resantèt pour ces parans et la peine de les avoir quitté etoit telle que le Demon devoit s'an mesler pour la retirer du service de Dieu, avouant n'avoir jamais resanty la motier de ces tandresse pendant qu'elle etoit avec eux, quoy qu'elle en fut beaucoup cherie. / La sœur Morin ne fut pas plu[s] tost resolue de ne point quitter le service de *Notre Seigneur* que Monseigneur de Petrée forma des optacles a sa reception, luy qui l'avoit anvoiee dans cette maison. Il fit reflexion que permettant aux Filles de Saint Joseph de donner leur habit a cette fille, c'etoit les establir tacitement et manquer a la parolle qu'il avoit donnee a Monsieur l'abbé de Quelus de ne le point faire. Il manda ces santimens sur cela a Monsieur Souart, a l'antree de l'iver, qui ne manqua pas de le dire a nos sœurs et a la sœur Morin en particulier. Ils en furent tous bien mortifié et s'atandois a un longt retardement, &c.

[132]

Elle avoit commancé son noviciat le jour de *saint Joseph* a cause qu'elle etoit nee ce jour la et que son aage s'y trouvèt acomply. Il est a creire que ce grand *saint* pleida aupres de Dieu son fait et cause, de sorte que Monseigneur de Petrée changea de santimens sans en estre prié de personne, a cause qu'on croyèt inutile de luy en parler. Il ecrivit a mon dit sieur Souart de donner l'habit a la dite fille et d'an faire la seremonie solanelle. Ce qu'il avoit deja refusé disant que des veux simples comme on les fesoit lors ce devois faire a portes closes et non publiquement. On receut cette lettre par un Sauvage, Loup de nation, qui fut for lonstamps par le chemin

qui n'étoit pas sy freyé et facile qu'il l'est aujourdhy, peu de jours avand la *Saint Joseph*, a quoy on ne s'atandèt point. La pauvre sœur Morin en fut la plus joyeuse, comme y estant plus interessee, et en remercia Dieu et *saint Joseph* du meilleur de son cœur.

[133] On n'ut que le tamps de preparer toutes choses pour la seremonie / qui fut autant solannelle que le tamps et le lieu le permettèt. Ce fut le jour de *saint Joachim*, ne le pouvant le jour propre de *saint Joseph* a cause que notre eglise servoit lors de paroisse qui en fesoit la feste tres solannelle comme du patron et protecteur general de tout le Canada. Ce qui ne permettèt pas de faire telle seremonie en ce grand jour. Or comme nos sœurs n'avois point de voix pour chanter, elles prierent les trois premieres filles de la Congregation de la faire en leur plasse, savoir la sœur Marguerite Bourgeoys, la sœur Marie Raisin et la sœur Anne Hiou qui firent tout de leur mieux et tinrent cœur a cette feste de la fille de *Saint Joseph* qui leur en cera redevable a toujours. *Monsieur Souart* y prescha avec beaucoup d'eloquence, a son ordinere. Tous les amis de cette maison eurent de la joie de cette reception a cause qu'elle donnèt asurance de leur etablissement a *Ville Marie*, qui leur étoit disputé jusqu'a lors avec aparance de fondement et bonnes reisons. Mais au[s]sy apres, on ne leur en parla plus de cette maniere, seulement leur conceillèt on de s'unir aux Hospitaliere de *Kebec* afin de soutenir leur communauté et la mettre en credit, leur faisant remarquer que tous les *Jeans d'esprit* et de sciance savois bien qu'elles n'étois qu'an veux simples et nullement Religieuse, que cela anpescherèt les filles de parans distingués de ce donner a leur maison, et que quand elles le voudrois, leurs parans s'y opposerois et plusieurs autres reisons de cette sorte, &c.

[134] Nos trois premieres mere, comme sages et prudantes, jugerent bien qu'il étoit a propos de procurer la stabilité et les veux solannels a leur maison tout le plu[s] tost qu'elles pouvois, connesant deja le caractere du Canada qui n'avèt pas d'estime / pour des veux dont on ce pouvèt relever. Elles ecrivirent a nos communautes de France leurs santimens sur cela et la necessité qu'il y avoit de donner la perfection a ce

grand dessain, sans quoy elles serois tout a fait inutiles dans le Canada. Elles leur represanterent de plus que feu Monsieur de La Dauversiere, leur premier pere, etant mort dans ce desir apres y avoir travaillé de tout son cœur, on ne pouvèt pas douter de la volonté de Dieu pour ce dessain, ce qui devèt faire surmonter tous les optacles. Celles qui etois dans la mesme volonté de faire les veux solannels les louerent de leur zelle et leur promirent du secours aussy tost qu'elles serois en etat de le faire solidement en leur donnant des Religieuses professe, et les autres leur repondirent que sy elles prevoyès ne pas recevoir de Filles en Canada, qu'elles leur en anveirois des leurs ou bien qu'elles les recevrais a bras ouvers elles mesme sy elles voulois repasser en France.

CE QUI CE PASSA en cette communauté de plus remarquables depuis l'année 63 jusqu'à 70.

Je voudrais bien, mes cheres sœurs, vous pouvoir faire connestre ce que nos premieres meres souffrirent dans ces année, 1-par les contradictions, 2-par la peur des Hirocois, 3-par la pauvreté, 4e-par le delay de la stabilité et profession des veux solannels.

[135]

Pour le premier, on ne peut estre plus contredit, / dans leur etablissement, et par les premieres personnes du Canada qui ne pouvois pousser leur zelle plu[s] loin sans violance, tachois de les gagner par des promesses obligeantes et plus par des menasse de les ranvoyer en France ou de les lesser mourir seules dans leur maison, sans former de communauté, mesme apres la reception de ma sœur Morin qu'on disèt devoir mourir bien tost, estant impossible, ce leur samblèt, q'une jeune fille peut (pût) vivre contante avec 3 vieilles. Tous ces discours n'anescherent pas que Mademoiselle Catherine Denis ne se fit de la bande. Monsieur Denis, son pere, qui estoit un des premiers de la ville de Kebec et qui mesme avoit tenu la place du Gouverneur general en son apsansce, voyant le desir de sa fille de ce donner au service de Dieu en la personne des pauvres malades et n'ayant pas le moyen de luy donner un dot pour estre *Religieuse* chez les Reverandes meres hospitalieres de Kebec ou elle postulèt depuis plusieurs année, consantit enfin qu'elle entra dans notre communauté sur l'offre que luy fit Monsieur Souart de la dotter pour isy et non a Kebec. Ce qui engagea la dite damoiselle de monter en la compagnie de feu Monsieur Perot, curé de Ville Marie, et de la sœur Marie Raisin, qui sortèt du couvant des Reverandes meres ursulines ou elle avoit entré dans le desir de

s'y faire *Religieuse*, mais ayant connu que Dieu ne l'y voulèt pas, elle montèt a Ville Marie pour ce reunir a ces sœurs les Congreganistes.

Ils s'anbarquerent vers le 15 ou 16 du mois de novembre de l'annee 1666 et ariverent isy le 20e, apres avoir bien soufert du froit. Mademoiselle Denis entra et fut reçue au noviciat le mesme jour avec un desir particulier de ce consacrer et donner entierement a *Notre Seigneur*. Monsieur Souart connessèt son esprit sy capable de resolution qu'il ne douta jamais de sa / perseverance, et l'evenement a fait connestre [136] qu'il ne se trompèt pas puisqu'elle fit profession des veux simples dans l'atante des solannels qu'elle fit ensuittes sans aucune repugnance, travaillant mesme autant qu'elle pouvèt aupres de ces amis pour en avancer le tamps, et a vescu avec edification dans la communauté ou elle a presque toujours tenu les premieres charges d'asistente, metresse des novices et de deposite. Et comme elle est encorre vivante, je n'an diré pas davantage, crainte d'offancer sa modestie.

Ma sœur Morin ut une consolation particuliere de cette compagne que le Seigneur luy donna, tant pour ces bonnes calitees et ces vertus que parce qu'elles se connesseis un peu estant du mesme lieu et d'un aage et humeur revenant au sien. Cela leur servit a toutes deux a atandre en paix et patience le tamps ordonné par la *sainte providance* pour leur donner des sœurs autant qu'elles en avois besoin pour le service des pauvres malades, qui ne manqueis pas pendant tout ce tamps, depuis l'annee 1660 jusqu'a 66 que la guerre des Yrocois etoit la plus alumees¹. D'ou vient que presque tous les malades estois blessé par eux a la teste par des playe considerables qui obligeois les hospitalieres a des veilles continuelles, ce qui etoit penible a un sy petit nombre de *Religieuse*, sans les traveaux du jour dans les offices du

1. La première grande guerre iroquoise a lieu entre 1641 et 1667. A partir de 1657, les tribus iroquoises prévoient une attaque massive contre Montréal, Trois-Rivières et Québec. La victoire iroquoise au Long-Sault, en 1660, détourne les Iroquois de ce projet d'extermination. Leurs incursions se poursuivent cependant jusqu'à l'expédition punitive du régiment de Carignan contre les Agniers, après laquelle un traité de paix est signé (1667).

[137] mesnage et a l'opservance de la regle qui estoit gardee ponctuellement et a la lettre, &c. Mais quoy que cela fut penible a la nature, j'osse asurer que ce n'estoit rien ou peu de chose comparé a la peur continuelle ou l'on estoit d'estre pris par les Yrocois, par les exemples qu'on avoit tous les jours de ces / amis et voisins qui passois par leurs mains et qui estois treités d'une maniere sy cruelle, dont les spetacles estois devant nos yeux, et ce qu'on savèt qu'ils font souffrir à ceux qu'ils menois au peys, les fesant brusler tous vifs a petit feu. Tout cela imprimèt tant de freyeur de ces barbares que je vous asure, mes sœurs, que nul ne le sçait que ceux qui y ont passé. Pour moy, je croy que la mort aurèt esté plus douce de baucoup q'une vie melangee et traversee de tant d'alarmes et de com-
pation de nos pauvres freres qui estois sy mal treités.

Toutes les fois qu'on sonnèt le toquesin pour avertir les habitans de secourir ceux que les ennemis avois ataqué et ceux qui estois en des lieux dangereux a travailler de s'an retirer, ce qu'on fesoit aussy tost au signal de la cloche, ma sœur Maillet tombèt des lors en feblesse par l'exces de la peur et ma sœur Macé demourèt sans parolle et dans un estat a faire pitié tout le tamps que durèt l'alarme, allans ce cacher l'une et l'autre dans un coin du jubé devant le tres Saint Sacrement pour ce preparer a la mort, ou dans leur cellule. Moy qui saveis le lieu de leur retraite, je les allois consoler aussy tost que j'aveis appris que les Yrocois s'estois retirés et qu'ils ne paresseis plus. Ce qui leur redonnèt la vie. Ma sœur de Bresoles estoit plus forte et constante dans sa peur qui ne l'aneschèt pas de servir ces malades et secourir ceux qu'on aportèt blessé ou mors apres de telles occurances, mesme montèt avec moy au clocher, quand nous en avions le tamps, pour y sonner le toquesin afin de ne pas occuper un homme qui alèt courir sus l'ennemy. En ce cas, de ce lieu eslevé nous voyons quelques [fois] le combat qui estoit fort proche, ce qui nous causèt baucoup de peur et nous / fesoit redesandre
[138] au plu[s] tost en trambant, cregnant d'estre a son dernier jour. D'autres fois, quand les ennemis estois plus éloigné et nos Jeans les plus forts, c'estoit un plaisir d'estre la montees voir tout le monde courir au secours de leurs freres et exposer

leur vie pour conserver la leur. Les femmes mesme, comme des amasonnes, y courois armees comme les hommes. Je l'éveu plusieurs fois. Messieurs les prestres ne manqueis point d'y courir aussy, un ou deux, pour confesser les moribonts, qui tres souvant n'aveis de vie que pour cela et mourois apres l'avoir fait, sur la plasse. Ce qu'on doibt compter pour un zelle excellent et une charité tres sublime, exposant leur vie autant de fois qu'il estoit besoin sans prandre aucun arme pour ce defandre, a quoy les autres ne manqueis pas, en estans for bien garnis, ayant chacun plusieurs coups a tirer et forts adroitement. Ce qui soit dit a la louange des premiers habitans du Montreal qui meriterent par leur valleur de passer tous unanimement pour bons soldats par les coups genereux qu'ils firent contre les ennemis qui, de leur part, leur en voulois aussy plus qu'aux autres terres habitees du Canada a cause, disent ils, que celle sy leur appartient et que leurs ancestres y ont toujours demeuré comme en leur habitation de choix et d'election.

Ne croyés pas, mes sœurs, que la crainte que nous avions d'estre prises ou tuees des Yrocois fut sans fondement, car huminement parlant cela devèt ariver, le Montreal n'étant pas comme il est aujourdhy, car premierement nous estions dans une mechante maison de bois for facile a y mettre le feu, sans hommes a nous defandre que le vallet de l'hospital qui quelques fois n'orèt pu le faire, / et quand il l'aurèt pu, il n'avèt point d'armes ni nous a luy donner. Mademoiselle Mance, qui estoit notre plus proche voisine, estoit a peu pres aussy capable de defandre sa maison que nous la notre, n'ayant que des filles a la servir et d'homme que son seul cuisinier, qui de mon tamps estoit un viellard qui n'orèt pas fait grand peur aux Hirocois s'ils nous aveis ataqué. Je ne sçay mesme s'il auroit pu tirer un coup de fusil adroit. De plus, il a esté averré par plusieurs que des Yrocois ont couché dans la cour et proche les fenestre de la maison de Mademoiselle Mance, qui touchèt a la notre d'un bout, qui a la verité estoit de pierre, mais qui auroit bruslé avec la notre sy on y avoit mis le feu. Ils coucherent aussy dans la notre et dans celle des Congreganistes dans de grans herbes apellees moutardes

[139]

ou ils etois tous cachés sans qu'on les put voir. Ils ont dit depuis que leur dessain etoit de prandre ceux qui aurois sorty la nuit pour quelques neessitees, Notre *Seigneur* leur hostant la connessance du mal qu'ils nous aurois pu faire par bien d'autres andrets. Je sçay aussy que nous sortions la nuit assé souvant pour le service de nos malades et qu'il leur etoit for aisé de nous prandre sy Dieu leur avèt permis, mais tres asurement sa providance nous gardèt et sa puissance nous defandèt contre nos ennemis.

[140] Monsieur de Chomedey, qui etoit Gouverneur du Mont-real, quoy que nostre amy, avoit la devotion de mettre dans notre hospital les prisonniers hirocois qui etois blessés pour les guerir, quelq'uns desquels n'etois pas sy malades qu'ils n'usse tué et egorgé les *Hospitalieres* sans qu'on l'u pu / apprendre qu'apres que le mal auroit esté sans remede. Quelques fois, il mettèt un soldat en santinelle pour les garder tant la nuit que le jour, mais le plus souvant il n'an mettèt point, et puis un homme n'etoit pas capable de resister a 3 et 4 de ces matins qui sont grands et fors comme des Turqs. Je suis temoin q'un jour un d'eux voulut et tacha d'etouffer ma *sœur* de Bresoles entre une porte et une armoire ou elle etoit sy pressee qu'elle en perdit la respiration, et cela en plain jour, ce qui marquèt une grand hardiesse. Je connus son dessain en passant par la par hazard, car c'etoit un lieu assé segret, et courus prontement apeller les malades a son secours. Plusieurs desquels se jetterent du lit et coururent de tout leur cœur secourir leur chere mere pour laquelle conserver ils aurois donné leur vie. Ils batirent Monsieur l'Irocois et luy en donnerent en riant autant qu'il en put porter. Luy, de sa part, adret et rusé, dit pour excuse qu'il ne pancèt pas a faire du mal a celle qui luy fesèt mil biens, qui luy pancèt ces playe, qui luy donnèt des medecines pour le guerir, qui fesoit son lit afin qu'il dormit a son aise et luy donnèt tous les jours de bonne sagamité et bled'Inde a manger, avec du lart, prenant aussy en riants les coups qu'on luy avèt donné disant qu'il voulèt seulement luy faire peur de l'Irocois, mais qu'il connessèt avoir tort. Il en fut quitte pour cela et demeura comme auparavant. Il est vray qu'eux et generallement tous

les Sauvages avois une estime et veneration pour elle toutes singulieres. Ils la nomerent d'un nom sauvage qui veut dire «le soleil qui luit» a cause, disois ils, qu'elle redonnèt / la vie aux malades par ces soins et ces medecines comme le soleil la donne aux plantes de la terre, &c. Et quand ils voulois me flater, ils me disois «tu ressembleras un jour a ta mere», me croyant sa fille a cause que j'ettois presque toujours sa compagne dans l'hoffice d'hospitaliere et de l'apotiquerie. Il m'an disois autant a l'egard de ma sœur Maillet, les voyant aagee et moy jeune, et n'estant pas instruits lors comme ils le sont a present que les *Religieuses* n'ont point d'enfans, ce qui nous fournissèt matiere de recreation, &c. [141]

Parmy toutes les caresse des Hirocois prisonniers dans notre hospital, leur nation ne lessa pas de faire coup a *Saint Joseph*, qui ne fesoit que commanser a s'establir, et de quatre travaillans que nous y avions ils en prirent deux en vie et tuerent un sur la plasse et blessèrent l'autre a mort, et cela dans le desert qui estoit encorre bien petit et tout proche de la cabanne ou estoit le bon homme Joanneau, dont j'ay parlé sy devant, qui aprestèt le disné, comme maistre de la maison, qui ut la presance d'esprit de ne point sortir dehors, mais au contreire ferma sa porte et se mit en devoir de ce defandre, montrant les armes aux ennemis qui n'oserent l'ataquer par un effet de la protecxiion de Dieu toute pure². Quand on vint sonner le toquesin et qu'on dit que les ennemy etois a *Saint Joseph*, je n'us point d'envie de monter au clocher. Dieu seul sçait les convultions interieures que souffrirent nos cheres meres, sur tout ma sœur Macé qui, estant dans l'office d'economie, resantèt encorre plus la peine de ces pauvres Jeans. On dit d'abort que tout estoit pris et tué et la maison pillees. La mort du bon homme Joanneau et celle d'un autre les touchèt plus que tout le reste, le premier par devoir de reconnaissance du bien qu'il leur / avoit deja fait et qu'il leur pouvèt faire encorre en prenant soin de leurs traveaux et le second [142]

2. Il s'agit de l'attaque contre Saint-Joseph survenue le 24 avril 1665. Les quatre «travaillants» sont Basile Rollin qui est tué, Guillaume Jérôme blessé mortellement, Jacques Petit et Montor emmenés prisonniers. Gustave Lanctot, *op. cit.*, p. 220.

pour sa vertu et ces bonnes calitees, connessant ces parans en France qui le leur avois donné par confiance et beaucoup recommandé, &c.

Joanneau vingt luy mesme aporter la nouvelle qu'il n'estoit ny pris ni tué comme on l'avét dit et que la maison estoit encorre en son antier, les ennemis n'y ayant point entré. Il sortit de dedans a la faveur de ceux qui estois couru au secours, dont la veue avoit fait retirer l'ennemy. On remercia Dieu tous ensemble de ce que le mal n'estoit pas sy grand qu'on l'avoit cru, et apres plusieurs larmes de compassion et tandresse sur les prisonniers captifs et sur les mors, Joanneau redemanda d'autres travaillans pour retourner avec luy a *Saint Joseph*, ne perdant point courage pour cette perte et le peril ou il s'estoit veu de perdre la vie. On hesita sy on luy en redonnerét. Pour premiere reison, la pauvreté, n'ayant point de quoy fournir a la depance, la perte qu'elles avois fait en ceux qu'elles venois de perdre qui estois peyé, au moins 3, pour un tamps considerable, ce qui estoit perdu pour elle[s], ces Jeans n'ayant rien lessé de quoy peyer leurs deptes. Et en second lieu, sy on pouvét en consiance exposer la vie des hommes en un lieu sy perillieux et plus éloigné de secours. Tout examiné et conserté, les sages furent d'avis qu'on y mit 4 autres hommes tout au plu[s] tost, et de ce tenir mieux sur leurs gardes. Ce qu'elles excecuterent incessamment et firent sy bien par leurs menagemens et les soins du donnez sy dessus, nommé Joanneau, qu'elle se firent un petit menage qui commansa a leur aider a vivre, apres que pendant 4 a 5 ans elles y mirent tout ce qu'elles pouvois posseder par les biens faits et liberalitees de leurs amis, comme *Monsieur Macé* et *Monsieur le baron de Fancamp* qui, chaque annee, leur an-voiyès l'un ou l'autre quatre a cinq cens livres.

[143] J'ay deja / dit sy devant comme elles perdirent leur fondation, la premiere annee de leur arivees en Canada, qui leur devoit donner mil livres de rentes, et que nos sœurs de *La Fleche* refuserent de peyer les 150 # de pantion a quoy elles s'estois obligee par le contrat d'establissement, sans que elles les pressasses d'y satisfaire ny ce plegnisse d'une conduite sy rude a leur hegard. Je vous avoue, mes sœurs,

que je ne pances jamais a cet article que je ne sois charmee de la vertu avec laquelle elles agirent en ces occurances, qui me paroït heroyque, moy qui sçait ce qu'elles souffris par la pauvreté. Premièrement, elles mangeis du pain de menage comme leurs travaillans et domestiques, ne mangeis qu'une fois du lart par jour et mesme une fois en deux jours afin de leur garder, vivant plus de legumes et herbes d'un petit jardin qu'elles cultiveis de leurs mains que d'autres choses pendant l'esté, avec quelque peu de let caillé bien ecresmé. On ne savèt ce que c'estoit de manger du beuf qui vallèt dix sous la livre. Les malades mesme n'en aveis pas que fort rarement. Monsieur Souart et Mademoiselle Mance leur faisais present de quelque poissons, mais rarement. C'estoit de grans festins que ces repas et quand on servèt des œufs ou de la boullie. Je peux vous asurer, mes sœurs, que j'ay esté au moins dix ans dans cette meison sans y avoir veu servir aucun fruit au refectoir que des prunes sauvages, une fois ou deux l'annee, jusquasse que nous eussions de ces fruitiers, et mechantes qu'on ne voudrèt pas les ramasser de terre aujourdhy. Jamais de fraïsse, franboïsse, meure, qui sont devenue sy communes depuis et qui pour lors etois tres rares a cause que les deserts etois encorre petis et qu'on ne pouvèt les cullir sans risquer sa vie. Aussy ne servèt on point de desert. Toujours un potage et une petite portion a disner. Au souper, la portion et du let caillé ou de la sitroulle, ce qui passèt pour regalle. Pour l'iver, tous nos repas estois composé d'un petit morceau de lart, non tous les jours, de la sitroulle en plusieurs saulce, [des] racines, des poix, des febves, du poisson sallé, anguilles et esturgeon, les jours meïgres et de caresme en for petites cantité. Je me souviens encorre des soins que nos cheres meres preneis de bien partager / et egalizer quelque portion qu'elles eussent, elles aurois esté pezee au trebuchet, quoy que ce put estre, gras ou meïgre, aprestees dans la derniere propreté et pauvreté. Pour les saulces, toujours du dern[er] court. Je dois aussy dire qu'on ne parlèt jamais du mangé a moins qu'on ut esté fort degousté et que celle qui ce seroit donnez la liberté de dire ce qu'elle avoit trouvé a son goust ou pas bien apresté etoit corrigees exactement comme d'une faute grieve, mesme la malade quand elle le disoit a d'autres qu'a la superieure

ou a l'infirmiere. On ne buvèt jamais que de l'eau tout comme elle vient du puis, tant l'iver que l'esté. Je dois dire encorre que je n'é jamais veu manger hors du refectoir, ni les malades hors l'infirmierie. C'etoit une loy insurmontable, quelques festes ou rejoyssances qu'il y ut dans la communauté.

Pour la pauvreté dans les habits, elle estoit pratiquée sy rigoureusement qu'elles portois leurs habits sy rapiestés, mesme la coiffe de tafetas qu'on portèt lors, qu'a peine y reconnessèt on la première estoffe. A ce propos je vous diré un trait de recreation que fit un jour Monsieur de Maisonneuve, Gouverneur de Ville Marie, lequel etant venu a l'hospital fit appeller la sœur Maillet, la pria de detrousser sa robe et d'oster la coiffe qu'elle avoit sur la teste et d'anprunter celle d'une de ces sœurs. Puis, visitant l'un et l'autre for exactement, la tournant de tous les cautés d'un grand serieux comme sy il avoit voulu en tirer un patron, et demande ensuite a Madame d'Ailleboust, qui estoit presante, et a quelques autres personnes quel estoit la première estoffe de la robe et du tablier et sy la coiffe avoit esté faite de taffetas neuf. Chacun dit qu'on n'an voulèt ni pouvèt pas juger en sureté a cause de la cantité des pieces qui estois d'étamine et de camelot, la plus grand partie en la coiffe, du reste des habits de la dite dame et de Mademoiselle Mance, et de mesme de la robe et du tablier. Ensuite, ce donnant du jeu il rit pendant un card'heure sans cesser. Et pour la chossure, le linge, le lit, les meubles, tout estoit aparé des atours et ornemens de Madame Pauvreté qui aussy estoit aymée et chérie de nos sœurs plus que toutes les commoditees du monde. Je le die sans crainte de mansonges, etant temoin des santimens de leur cœur sur cela. /

COMMENT NOS PREMIERES [MERES] demende de nos sœur Religieuse en France.

Vers la motier de l'annee 1668, nos cheres meres ecrivirent a nos sœurs de la maison de Laval, qui avois pris la stabilité il y avoit quelques annee, pour avoir des Religieuses professe de leur communauté pour nous donner le moyen de participer au mesme bonheur des veux solannels de Religion et prandre la stabilité qu'elles demandois avand mesme de quitter la France pour venir en Canada fonder cette maison, apres en avoir demandé de la maison de La Fleche et de celle de Baugé qui etois encorre dans les veux simples, mais aucune ne se trouva avoir vocation pour cela et ne voulèt quitter la France pour venir prandre la stabilité dans cette pauvre maison, excepté la sœur Therese Havard qui ut une ardeur extreme pour s'y sacrifier. Mais Monsieur Macé s'y opposa toujours et n'i voulut point consantir a cause, disèt il, que le caractere de son esprit n'etoit pas propre pour vivre en paix dans le Canada, et quelque desir que sa sœur, notre chere mere Macé, ut d'avoir la dite sœur Havard qu'elle connessèt et aimèt tandrement, et qui luy anvoyèt tous les ans des presens pour l'y engager encorre davantage, y lui resista toujours pendant cinq ou six annee qu'elle travailla pour cela. Nos sœurs de Laval resurent assé froidement la demande qu'on leur fit d'une ou deux sœurs professe et s'excuserent d'y satisfaire sur le besoin qu'elles avois de leur sujets qu'elles disois n'estre pas encorre assé formé aux vertus et pratiques religieuse pour y en former d'autres, joint qu'il ne s'en trouvèt point parmi les sœurs hospitalieres qui ut vocation pour cela, mais q'une sœur, Jeanne Chevallier, domestique, y voulèt bien venir. Or, quoy que nous prissions ces excuses pour une honneste defaite, et la sœur Jeanne deman-

[146] dèt instanment de venir et prièt nos sœurs de la demander a sa *communauté*. / Elle anvoya une grande boiste plaine de bigoux, antre autres une ymage de cire du *saint* enfant Jesus, rare en bauté, d'un pris extrordinere, que ses parans et amis luy avois fait avoir par le desir qu'ils avois que cette fille changea sa condition de sœur domestique en celle de sœur hospitaliere et vint en cette maison pour y estre *superieure* et nous faire faire le noviciat et ensuite profession des veux solannels. Elle mesme y estoit disposee sy elle ne pouvèt acomplir sa vocation autrement pour le Canada. Mais nos meres qui connessois la vertu et les bonnes calitees de la sœur Jeanne Chevallier, ne s'arestant point a ce qu'il i avoit de bas et abjet en elle devant les hommes, se resolurent de la demander pour leur *superieure* et le firent en effet, quoy que la boiste des bijoux se trouvat perdue et qu'elles ne profiterent d'aucune chose, &c. Elles en ecrivirent fortement a sa maison, disant que puisqu'il ne se trouvèt personne dans leur *communauté* qui ut vocation et la volonté de les venir secourir que la sœur Jeanne, qu'elles l'accepteis de tout leur cœur et la ferois leur *superieure* pour recevoir par elle le bonheur de la *sainte* Religion et des veux solannels. Elles manderent la mesme chose a Monsieur Macé qui n'approuva se dessain pour de bonnes reisons et fit sy bien par ces amis qu'il decouvrit qu'il y avoit plusieurs filles dans la dite *communauté* qui desirois venir en Canada et qui n'osois en parler a cause que les *superieurs* ne voulois pas en antandre parler ni ce denuer des sujets qui leur paresseis les plus vertueux et advantagés.

Monsieur le baron de Fancamp, prestre tres vertueux et amy de toutes les Filles de *Saint* Joseph, particulièrement de celles de la *communauté* de Canada, se joignit a luy pour luy aider de son credit dans cette anprise qui n'etoit pas petit. Je croy qu'il contribua aussy aux fraix qu'il fallu faire et peyé de son argent la depance du voiage ou du moi[n]s la plus grand partie, car je ne suis pas bien asuree de cet article. [147] Ces deux / serviteurs de Dieu, que le seul interest de sa gloire et la devotion envers *saint* Joseph qu'ils servois en la personne de ces Filles fesoit agir, furent bien tost informé que la sœur Andree Deverney, ditte du Ronceray, professe

et vocalle de la dite communauté de Laval, passionnè de venir en Canada pour y sacrifier sa santé et sa vie au service des pauvres Sauvages. Ils ecrivirent a sa superieure et a elle mesme pour s'assurer de ces dispositions, et ayant appris qu'elle avoit les calitees et la vertu requise pour une telle antreprise, ils aviserent au moyens de l'avoir [a] sa communauté, qui s'y opposa apsolutement. Monsieur son pere en estant averty, qui estoit un medecin fort consideré dans la ville, en devingt a demy frenetique et dit a sa fille qu'il aimerèt beaucoup mieux la voir porter en terre que de la voir partir pour aller en Canada et qu'il avoit assé de credit et d'amis pour faire mettre cinq cens hommes soubz les armes s'il etoit besoin afin d'enescher qu'elle ne sortit point de la ville, et bien resolu a le faire. Il se lamentèt incessamment de son malheur que sa fille Andree voulèt aller en Canada, peys perdu et maudit de Dieu d'ou elle ne reviendrèt jamais, &c.

Pendant que Monsieur du Ronceray travaillèt de son mieux a detourner le dessain de sa fille, sa communauté y consantit enfin avec bien de la peine. Ils firent ensuittes leurs diligences envers Monseigneur l'evesque du Mans pour avoir son obediace qu'il refusa tout plat, disant qu'il ne consantirèt jamais q'une Religieuse de son diocese antreprit le voiage du Canada, qu'il falloit avoir perdu le bon sans pour croire que cela fut faisable. Monsieur Macé et Monsieur de Fancamp ne se rebutant point employèrent plusieurs personnes de consideration pour faire revenir cet evesque de sa peine, qui luy en parlerent fortement, le presserent et, sy j'ose dire, le conjurerent d'acorder cette parmission, mais inutilement. /

Pendant tout ce tamps, la sœur du Ronceray et tous nos amis fesois des veux et prieres continuelle a Dieu a ce qu'il plut a Sa Majesté flechir le cœur de cet evesque et de Monsieur son pere, que tous les hommes se pouvois gagner. Et dans la confiance qu'elle le feroit, on disposèt toutes choses pour le voiage en segret peur que Monseigneur du Mans ny Monsieur du Ronceray n'an sussent rien. Un tamps assé considerable ce passa en cesy, a prier et travailler pour disposer toutes choses, et la seison de partir estant prest, Monsieur Macé fit agir Madame de Brisacier, sa penitance, qui a fait beaucoup de bien

a la suite des tamps a ce monastere, comme j'ay deja dit et le diré encorre a la suite, laquelle estant femme du premier secretaire de la Reine optint de sa Majesté une lettre du petit cachet pour Monseigneur du Mans afin qu'il donna l'obediance a la Religieuse de Saint Joseph qu'on luy demandèt pour le Canada, ce que n'osant refuser il la fit expedier sur le champ, sans delay, &c. Ma sœur du Ronceray, comblee de joie d'avoir son obediance et de voir Monsieur son pere contant qu'elle alla en Canada aussy tost qu'il ut su ce que sa Majesté avoit fait pour elle, &c., Monsieur Macé, d'autre part, et plusieurs de nos amis qui travailleis a faire reusir cette afaire, bien satisfaits du periode ou la sainte providance l'avoit conduitte, panserent a trouver une compagne a la sœur du Ronceray pour l'accompagner jusques dans le couvant de Saint Joseph du Canada. Monsieur Macé jetta les yeux sur ma sœur Renee Le Jumeau qu'il connessèt tres particulièrement, d'une vertu aprouvee et d'un jugement solide, qui, apres avoir demeuré [—] ans dans la maison de La Fleche, fondé la maison ou plutost estably Baugé en calité de supérieure en la pratique des veux simples, sortit de la dite maison de La Fleche ou elle estoit retournee pour aller / en celle de Laval afin d'y faire le noviciat des veux solannels. Elle y prit le voile blanc avec toute la communauté et le porta un an. Apres quoy elle fut obligee de le quitter et de retourner a La Fleche pour ravoir son dot de la dite maison de La Fleche, qui avoit esté condannee de le randre a toutes celles qui en voudreis sortir pour aller en d'autres communautees de leur institut s'y faire Religieuse, par un arest du parlement. A quoy sepandant elles resisterent lonstamps, ce qui obligea ma dite sœur Le Jumeau et plusieurs autres de ce retirer dans une maison seculiere en atandant que ces afaire furent terminee.

[149]

A peine cela estoit il fait que Monsieur Macé luy proposa d'aller en Canada, ce qu'elle ut peine a accepter par un sentiment d'humilité qui luy fesèt creire qu'elle n'estoit bonne a rien et qu'elle seroit inutile au couvant de Canada qui avèt sy grand besoin de bons sujets, fondé en vertu et advantagé de tallans. Mais Monsieur Macé qui la connessèt luy manda

de faire au plu[s] tost son paquet et se rendre a Angers dans une hostellerie qu'i luy marqua ou la sœur du Ronceray, tans desiree dans le Canada aussy bien qu'elle, yrèt l'i joindre un tel jour, luy disant comme toutes chose s'étois passee et combien le Seigneur avoit mis la main dans cette afaire qui estoit conclue au grand contantement des partie interessé, mesme de ceux qui y estois les plus opposé, Monseigneur du Mans et Monsieur du Ronceray. Elle en benit et remercia Dieu de tout son cœur, se confirmant de plus en plus dans le desir d'aller en Canada finir ces jours au service d'une *communauté* que Sa divine Majesté protegèt sy visiblement. Elle ne perdit pas un momant et fit son petit apres[t], qui consistèt en un peu de linges et de hardes pour son usage sur la route. Renee Babonneau, sœur domestique de la dite maison de La Fleche, se joignit a elles pour le mesme dessain, du consantement de Monsieur Macé qui savèt que / cette fille seroit un tresor [150] pour la maison du Montreal tant pour sa vertu toute singuliere que pour ces tallans et son labour, estimee de tous ceux qui la connessois et avec fondement.

Elles partirent toutes les deux et se randirent dans l'auberge indiquee dans la ville d'Angers. La sœur du Ronceray y ariva aussy 3 heures apres, estant venue de sa maison de Laval a cheval et seule de son sexe, acompagnee de Monsieur son frere. Je n'antreprans pas de decrire isy quelle fut la joie et consolation de ces trois filles que Dieu avèt unie pour un mesme dessain sy extrordinere et genereux qu'il passèt pour folie dans l'esprit des fors esprits du siecle. Je vous le lesse a mediter, mes cheres sœurs, vous qui liré cesy, vous savés combien ces rancontres sont rares parmy les *Religieuses* et les effets qu'elle produisse dans le cœur de celles qui les esprouves, &c. Elles ariverent a Angers a cinq heure du soir, et la sœur du Ronceray a huit, et an partirent le landemain apres avoir satisfait leur devotion et randu visite a Monseigneur d'Angers, dans son palais episcopat, qui les receu avec toutes les marques d'amour et de tandresse q'un bon pere peut donner a ces cheres filles. Il les felicita de leur courage a passer la mer et s'exposer a mil perils pour aller secourir leurs sœurs et leur porter la stabilité et la pratique des veux

solennels et enfin sacrifier leur vie au service des pauvres Sauvages. Il les asura de sa protection, et qu'an sortant de son diocesse elles demeurerois toujours dans son cœur, &c.

Ma sœur Le Jumeau prit le voile et la guimpe de la Reforme pour se conformer a la sœur du Ronceray, et ma sœur Renee Ba[bo]nneau, que nous avons toujours appelée du nom de Madelene, resta dans son habit avec le mouchoir et la coiffe comme celles qui estois dans les veux simples le portois lors. Cette chere troupe partit d'Angers a cheval / pour ce randre incessamment a La Rochelle. Elles firent toute la diligence possible et ne furent que deux jours dans cette route. Elles y arive[re]nt le jeudy, 27e juin 1669, et s'anbarquerent le samedy suivant, jour de saint Pierre et de saint Paul, apostres, dans le navire du capitenne Poulet fils.

Je croy a propos de remarquer isi que Monsieur Talon, qui estoit sur le point de s'anbarquer pour passer en Canada pour y estre Intendant et qui avèt une sienne niece qui passèt avec luy et son mary afin d'estre Gouverneur du Montreal, les fut visiter dans l'auberge ou elles estois logee a La Rochelle, avec beaucoup de sivilité, leur fit offre d'une chambre dans son navire de Roy. Ce qu'elle ne voulurent point accepter a cause du grand nombre de soldats et autres personnes de distinction qui devois s'anbarquer dans ce veisseau, en quoy elles furent bien conduittes, car ce navire fit naufrage et ce perdit sur les cautes de Portugal, et Monsieur Talon et Madame Perrot, sa niece, obligé de ce sauver sur le mats rompu de leur navire, avec quelques mathelots a qui il promirent de grosse sommes d'argent pour les sauver de la mort, et ils n'arive[re]nt en Canada que l'annee suivante. Il est evidant que nos cheres sœurs aurois peri dans le navire avec les autres, ce qui nous a fait remercier le Seigneur mil fois de les avoir inspirés de choisir plutost le navire d'un simple marchand ou elles souffrirent beaucoup d'in[co]moditee et me-seize, a cause qu'estant arivee tart toutes les meillieure chambres estois prise et retenue par des personnes qui ne voulurent point les seder, en sorte qu'elles furent contraint de ce mettre dans la chambre ou estoit la pompe du navire, qui est toujours fort puante a cause des aux crupie qui en / sortes, ce qui

exercèt bien nos cheres sœurs qui n'aveis que ce lieu pour manger et coucher et qui en furent malades presque durant la traverse. Elles eurent aussy grand disette d'eau a boire, qu'on donnèt tous les jours par mesure en petite quantité dont il se faillèt contanter.

Elles furent trois mois sur la mer dans cette academie de mortification, dans la plus grand chaleur de l'esté, sans pourtant leur donner un momand de repantir d'avoir quitté la France et s'estre exposee a tant de peines pour secourir leurs sœurs. Joigné a toutes ces peines celle de n'avoir que tres peu des rafraichissement nesseceire sur la mer, ne croyant pas y estre la mottier du tamps qu'elles y furent et ne sachant pas aussy ce qui leur convenèt la, &c.

Enfin leur navire ariva a Kebec, capitale du Canada, a la fin de septembre 1669. Les Reverandes meres ursulines firent beaucoup d'instances a Monseigneur l'evesque pour les avoir chez elles pour les rafreschir de la mer, ce qu'il leur acorda plutost qu'aux Reverandes meres hospitaliere, a cause qu'elles avois deja logé et receu nos 3 premieres meres, qui ont fondé cette maison dix ans auparavand, et contracté avec elles une amitié tres solide, resiproquement. Celle y furent un mois sans trouver de commodité de monter au Montreal et n'i ariverent que le jour et feste de tous les saints. Il n'est pas en mon pouvoir d'exprimer la joie et consolation que nous resantimes a l'arivee de ces cheres sœurs qui nous donnois des marques d'une amitié si tandre et si solide et qui paresseis d'un si grand contantement de ce voir dans une maison si pauvre qu'on n'i avèt que le necesseire pour y vivre et le logement tres pauvre et incommode en tout, &c. / Tout cela [153] estoit consolation pour elles et des sujets de ce rejouir de ce voir dans ce cher peys pour lequel elles avois tant soupiré pour s'i unir a leurs sœurs que l'amour du Seigneur y avoit enfermé. Tous nos amis abondois chez nous prenant grand part a notre contantement, quelques uns aporтерent des fruits du peys pour nous aider a les regaller, melons, sitroulles et bled'Inde qu'elles mangerent agreablement, sans faire les degoustee de ces fruits sauvages, &c. Monsieur Souart, notre confesseur, jugea a propos que nos cheres sœurs furent visiter

nos principaux amis et voir une petite menagerie apellee *Saint Joseph*, qui commancèt de nestre, appartenant a notre *communauté*, aux champs a demie lieue de chez nous. Ce qu'elle firent le landemain avec plesir en la compagnie de mon dit sieur Souart et ce ranfermerent le soir de ce jour la pour toujours dans notre pauvre closture faite de pieux piqué en terre, dont la plus grands partie etois a demi tombee par terre, &c.

Le 3e jour apres leur arivee, ma sœur de Bresoles, qui etoit *superieure*, se deposa en presance de la *communauté* et ma chere sœur du Ronceray prit son fardeau sur ces epaules, prit aussy le nom des 4 premieres officieres et y mit des sœurs sous elle[s] pour les exercer, ne pouvant estre par tout, et cela pour faire le noviciat regulierement. A quoy nos anciennes meres ce soumirent avec une humilité sans exemple et firent l'annee du noviciat fort regulierement. Elles avois avec elles deux jeunes professe des veux simples, mes sœurs Morin et Denis, qui firent a leur exemple tout ce que la dite mere *superieure* voulut qu'elle fisse pour se randre capable de la profession des veux solamneles qu'elles desirès avec ardeur, &c.

LA PROFESSION des veux solamnels de nos premieres meres. /

L'annee du noviciat estant proche de sa fin, nos cheres [154] sœurs aspirantes presantes une requeste en formes a Monseigneur François de Laval, lors evesque de Kebec, pour le prier de leur acorder la permission de faire leur profession, ce qu'i leur acorda de bon cœur ne pouvand plus resister, repondit a la requeste et nomma Monsieur Souart, prestre du seminere, pour recevoir leurs veux, datee du 7e octobre 1671. Il acheva cet etablissement, pour se qui estoit du spirituel, a ne pouvoir plus s'an dedire.

La Reverande mere du Ronceray estant seule professe des veux solamnels ne pouvèt contracter, et ma chere sœur Le Jumeau, sa compagne de voiage, vouland donner son bien a cette maison, il etoit necesseire de le faire, c'est pourquoy on jugea a propos de faire faire la profession au sœurs Morin et Denis un jour avand leurs anciennes sœurs pour cet effet¹, mais des le matin et a portes fermee, le 27e octobre, pour ne pas faire connestre le secret de notre chere sœur Le Jumeau que les Jeans du monde croyent Religieuse encienne. Le lendemain, 28e octobre, feste des saints Simon et Jude, mes tres honoree sœurs de Bresoles, Macé, Maillet et Le Jumeau la firent aussi et ma sœur Madelene Babonneau, sœur domestique, dont j'ay parlé si devant, avec elles, a petit bruit comme nous pour plusieurs bonnes reisons, mais diferantes des notres, &c.

1. La mère du Ronceray, professe de la maison de Laval, ne pouvait contracter au nom de la maison de Montréal et recevoir les biens de la soeur Le Jumeau. Il fallait qu'il y ait des professes de la maison de Montréal pour contracter au nom de cette maison. Marie Morin et Catherine Denis, qui relèvent de la maison de Montréal, doivent donc devenir professes avant les autres. Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 122.

Il n'est pas en mon pouvoir de faire connestre isi le grand contantement que chacune de nous resantèt en son ame et celle de tous nos amis, singulierement Messieurs les prestres de Saint Sulpice, seigneurs proprieteres de Montreal, qui ont toujours esté nos amis et directeurs spirituels et protegee en tout, particu/lierement Monsieur Souart qui estoit lors notre confesseur et qui l'a esté 25 ans de suite et fait du bien pour aider a suptister par ces liberalitee et aumosnes. Je croy devoir dire isi que la *sainte* profession solammelle n'ajousta rien a la regularité de cette maison pour la closture qu'on y avèt gardee tres religieusement des le commencement, ni pour toute l'op-servance, nos premieres meres estant toutes fervantes comme des anges et des modelles achevé des vertus *religieuses*.

LA MAISON de Laval veut ravoïr la *Reverande* mere du Ronceray et luy envoie son obediance dattee du [—] de Monseigneur du Mans.

Le trianal de la mere du Ronceray estant prest d'expirer, nous fumes bien surprise de voir ariver l'obediance de notre tres chere mere pour retourner en son couvand, et cherchand les reïsons de ce rapel nous n'an trouvames point d'autres sinon que nos sœurs de Laval ne luy voulois point peyer de pantion, car aucune de nous n'avèt rien fait pour cela ne pansans pas mesme qu'elle dub jamais retourner en France. Cela nous fit de la peine, premierement de sa perte, estant tres vertueuse, de grand exemple, laborieuse et tres capable de conduire une maison et y estoit aïmee, en second lieu de l'exposer encorre aux fatiques d'un chemain tres faticans et aux perils d'une mer de douze cens lieue dont elle ne parlèt qu'avec freyeur.

Nous conclumes entre nous de ne la point / lesser partir et de la garder sans pantion, mais nos superieurs en jugerent autrement et dirent que sa *communauté* l'ayant mandee contre tout aparance et reïson et que Monseigneur du Mans, son evesque, l'ayant agreé, que la volenté de Dieu estoit assé connue et qu'on ne la devèt pas retenir malgré eux. Ce qui l'afligea beaucoup et luy fit verser des larmes pandans bien des jours jusqu'a son depart de chez nous. Quelques uns ont cru qu'elle avoit pleuré pendant un an et plus sans ce pouvoir consoler et que sa plus grande peine estoit d'avoir contribué quelque chose a son retour, d'autres ont dit que cette bonne mere n'estoit pas tout a fait goustee par nos superieurs a cause qu'elle soutenèt un peu trop les santimens du directeur de la maison de Laval contre les leur pour de certaines pratiques qui regardeis le Canada. On fit donc diligence pour disposer [156]

toutes choses a son depart. Une des plus grandes difficultee fut qu'elle n'avèt point de compagne. Ma tres honoree sœur Le Jumeau s'ofrit de retourner en France pour l'accompagner par une amour tandre et estime qu'elle avèt pour cette chere mere qui, de sa part, n'orèt pas voulu y consantir pour ne pas priver notre monastere d'une personne dont le merite et la vertu estoit tout distingué et qui s'i estoit donnee sans reserves. Il fallut enfin remettre la Reverande mere du Ronceray au soin de Monsieur Migeon qui passèt en France, lequel s'en chargea agreablement comme bon amy, toujours pres[t] a nous faire pleisir et d'aillieurs homme de probité et /

[157] for consideré, qui estoit juge de Montreal, qui en prit tout le soin possible et la conduisit et accompagna jusqu'a son monastere aux frais de cette communauté, avec justice, puis qu'elle n'etoit venue que pour luy randre un grand service dont elle luy cera eternellement obligee, &c.

Nous demeurames dans un grand deul de son éloignement. Ma sœur Le Jumeau en a soufert mort et passion et ne pouvoit calmer son esprit tant cela luy paressèt extrordinere, toute sa vertu fut opprimee dans l'exes de sa douleur. Notre Reverande et tres honoree mere Macé fut esluie superieure en sa plasse, a son grand regret, fit son ordinere, prenant pour elle tout ce qu'il y avèt de plus penible et ravalé a faire dans la maison, et a son usage le plus pauvre et moins bon comme l'office de la cuisine, depance, basse cour, lesives. Ces habits, a proportion, on aurèt eu peine a connestre la premiere estoffe. Ma tres honoree sœur etoit d'autant plus admirable dans son humilité et pauvreté que notre maison ne suptistèt que par les presans de Monsieur Macé, son frere, qui ont esté assé considerables pour luy donner justement le tiltre de fondateur puis qu'il nous a donné et procuré par ces penitantes la velleur de plus de trante mil livres. Jamais elle ne ce prevalut de tous ces avantages et temoignèt qu'on ne luy fesèt pas pleisir de luy en parler pour la porter a ce soulager dans les peines qu'elle ce donnèt en tout et ce donner le necessaire, disant qu'elle avoit toujours trop ces commoditee et donnèt mauveis exemple a ces sœurs par la. Ces santimens randeis le mal incurable, et n'acordèt rien a tout ce qu'on luy demandèt pour son soulagement.

Plusieurs annee ce passerent de la sorte, trois ans en superiorité, et puis la tres honoree sœur Le Jumeau luy succeda en l'office. C'estoit quelque / chose de charmand de voir [158] les manieres humbles et honestes dont elles ce preveneis l'une et l'autre entrant dans tout ce qui estoit de bien commun et particulier. Le tamps et les annee n'ont rien changé dans leur conduite qui a toujours esté un modele des vertus religieuses des plus eclatantes. Sept a huit annee ce passerent ainsy, ce relevant l'une apres l'autre dans la superiorité de 3 ans en trois ans, dans les peines qui leur estois causee par la pauvreté de la maison, qui estoit grande, les froits de l'iver, excesifs, et la crainte continuelle d'estre prisse par les Yrocois, qui l'antportèt encorre de beaucoup sur tout le reste, &c. Nous avions aussy plusieurs malades et blessé, ce qui obligeis a veiller la nuit tres souvant, ce qui fatiquèt beaucoup veu le petit nombre que nous estions de Filles, mais *Notre Seigneur* nous consola par l'arivee de nos cheres sœurs Gallard et Maumousseau que *Monsieur Macé* nous envoya de notre monastere de Beaufort a notre secours, qui ont randu bien du service a celles sy par leur ferveur, bonne santé et autres tallans, plus encorre par leur vertu dont je ne diré rien de particulier pour ne pas choquer leur modestie et aussy a cause que j'ay parlé d'elle[s] si devand. Elles s'acoutumerent bien tost aux vivres et noritures du peys quoy que mauveisse, mais s'étant donnee a Dieu pour ne jamais manger de pain, elles ce sont trouvee hureuse d'an avoir de bis et de mauveis goust et de ce voir privee des douceurs de la France pour l'amour d'un espoux qui a tout fait pour elles. Mais je ne peux passer sous silance combien le *Seigneur* les favorisa dans leur route qui fut toute agreable et courte, n'ayant esté que deux mois a ce randre chez nous a compter du jour qu'elles sortirent de leur monastere de Beaufort en Vallee, ce qui est tres rare.

Quelques annee apres leur arivee, on se resolut / de bastir [159] un monastere, la maison ou nous estions estant tout a la fois mauveisse, bien froide et trop petite, mais on n'osèt l'antreprendre faute de [quoy] fournir a la depance, joint que *Monsieur Macé* s'i opposèt toujours disant que nous ferions comme l'homme de l'evangille qui entreprit de bastir sans moyens, que *Jesus Christ* condanna. Pendant ces deliberations

si on commanserèt ouy ou non, Dieu nous donna un nouvel évesque, Monseigneur de Saint Vallier, Monseigneur de Laval s'étant volonterement demis de l'evesché de Kebec en sa faveur, homme d'aillieurs d'un merite tres singulier et de vertu consommee.

NOS PREMIERES MERES ce resoudes a bastir et se loger.

Monseigneur de Saint Vallier estant arivé a Kebec, ne tarda quere a monter a Ville Marie, qui est un lieu des plus estimé du Canada tant pour sa beauté que pour le commerce avec toutes les nations sauvages qui arives isi de tous cauté, pandans l'esté, pour y achepter leurs besoins qu'ils peys en peltrie, qui est aussy estimee isi que les louis d'or le sont en France. Ce nouvel evesque nous temoigna prandre grand part a nos interets, et nous conceilla de commencer a bastir, et nous asura qu'il avèt optenu de la cour mil escu pour cela, qu'il faillèt mettre la main a l'euvre sans diferer, ce chargeand au reste d'apaiser Monsieur Macé s'il s'i opposèt encorre, mais qu'il ne le croyèt pas, voiant que sa Majesté voulèt bien nous aider, que c'etoit a la priere de mon dit sieur Macé qu'il en avèt fait la demande. / Sa Grandeur pria elle mesme Monsieur Bailly, prestre du seminare de Saint Sulpice de Ville Marie, habille architeque, qui aussy tost fit le plan du batiment. Et peu apres on commansa a faire amasser des pierres et autres materiaux necesseires, mon dit seigneur ne voulant point qu'on diferat de faire travailler, ne pouvant trop s'etonner command on avèt pu demeurer pendant pres de trante annee dans un si pauvre et mechand taudis.

[160]

Notre chere sœur Maumousseau fut misse depositee aux offices de septembre suivant de l'annee 16[95]¹, laquelle pleine de zelle de randre service a toutes ces sœurs et de les loger commodement, de l'agreement des superieurs, fit creuser les fondemens du batiment et en suite masonner. C'est tout ce qu'on put faire avand le froit en bonne saison. On en demeura

1. Marie Morin, alors supérieure, la remplacera dans cet office au printemps 1696.

la jusqu'au printemps d'après qu'on recommansa a travailler. On me chargea du soin de cet ouvrage a cause que ma chere sœur Maumousseau ne connessant pas encorre bien le peys, elle avèt peine a trouver des materiaux necesseires qu'a des pris fort haut. Quand je pris cet office, les fondemens estois faits et nous commansames a travailler par ce qu'on apelles a rats de chaussee. On mit six massons en œuvre a faire la grosse muraille et plusieurs taillieurs de pierre a faire les portes et fenestres, qui estois en bon nombre puis que notre batiment a 130 pieds de long, a trois estages, et 31 pieds de large par dedans les murailles afin de faire un dortoir double, le grenier au dessus, grand et vaste, / qui fait le 4e. Nos caves [161] ont 60 pieds de long et 31 de large, soubs la cuisine et le refectoir et un bout de la communauté, toutes voustee de pierre, avec des soupiraux ou fenestres voutee de pierre de taille, grandes et larges, qui mettent un grand jour dans les dite caves. Au bout du dit batiment sont deux pavillons de chacun 25 pieds de long et 31 de large, ce qui fait en dehors la figure d'un T, tous samblables au grand cors de logis pour la hauteur et largeur. Cesy vous fait connestre, mes tres cheres sœurs, la grandeur de la confiance de nos premieres meres et la perfecxion de leur obeissance, n'ayant antrepris tant de depance a faire que par respect au santiment de notre nouvel evesque qui nous aida aussy du sien a la suite, et la sainte providance y a si bien mis la main qu'on l'a [a]chevé apres y avoir mis plus de 60 mil livres. Et 4 mois apres, brusla d'un bout a l'autre et presque tout ce qui estoit dedans, et nous reduittes a demander le couvert et la vie pour l'amour de Dieu pendant neuf mois.

Je reviens a notre batiment. Aussy tost que le premier estage en fut fait, la cave voustee et une partie du dortoir, nous y vimmes loger afin de nous mettre un peu au large et commodement. Cela ce fit en seremonie le 21e novembre de l'annee 1694, processionellement, et la maison beniste par Monsieur notre confesseur. Ce qui n'anescha pas que nous n'y eyons esté troublee par un demon ou autre mechant esprit qui courèt la nuit d'une plasse a l'autre, tantots comme un homme sans teste qui marchèt dans le dernier estage de

et toutes les femmes a une autre qui se disoit a elle
qui ne serois en rien a leurs maris en deuotion et Vertu
rien ne seroit a clef en ce temps ni maison ni coffre
ni caues &c tout estoit ouvert sans jamais rien perdre
celuy qui auec des Commoditez a subsistances en aidet celuy
qui en auoit moins, sans atandre qu'on luy demanda ce faisant
au contraire un fort grand plaisir, de se pruenir et luy donner
cette marque d'amour et de estime, quand l'impatience auoit
fait parler iurement a son voisin ou autre on ne se cachet
point sans luy en faire excuse a genoux on ne tant et
pas seulement parler du vice d'impureté qui estoit
en horreur, mesme aux hommes les mains deuots en parant
enfin estoit une image de la primitive eglise que ce cher
Montréal dans son commencement et progrès estadine
pendant 32 ans, ou enuiron, mais ce temps hureux et bon
passe, la guerre continuee des yrocois aiant obligé
notre bon Roy d'auoir sans le Canada a plusieurs fois
cinq ou six mil hommes soldats et officiers, qui ont ruiné
la vignes du Seigneur, et establi le vice et le peché
qui est plus que aussy commun, apresant que dans l'ancien
ennent France mesme les plus grands crimes ce qui
fait genir les Jeans de bien, sur tous les missionnaires
qui ce consacrent a prescher et exorter et auant uois pas
grand fruit, regrettant et pleurant avec sanglots ces hureux
annee ou la Vertu fleurisset quasy sans trauail de Bourgeois
se, neuens ans chies Soeurs, qui s'imposerent vne
closture inuioleable aussy tost qu'elles eurent a cheue
de visiter les bonnes Jeans ce qui dura deure cours
elles s'amenagerent dans un petit Cabinet dans lequel
elles mirent leurs lits et ce qu'elles auois a porte de
meubles et ustancilles, qui ne tenois pas grand place
Mademoiselle de La Bartilliere que Mademoiselle
auoit laissée en saplace pour gouverner son hospital

Les neget for honnestement les negalla de son mieuse
 et leur leffa le soin de gouverner les malades et ne sen
 mesla plus, ce reseruant le seul soin de leur donner de quoy
 elles Commencerent leurs fonctions Hospitalieres avec grand
 plaisir et ce quelles purent pratiquer des reglemens dans
 leur petit Cabinet qui leur seroit a tout office elles manges
 avec La de D'amoiselles et estois avec elles la plus grand partie
 du iour prenant connoissance de La maison puis quelles y demour
 demeurer quelques temps en attendant que celles qui leur
 destinet fut en estat de les recevoir, il y avoit encore
 beaucoup a faire et sy ell onst La bbe de quelques etoisy
 Daillebot gouverneur general du Canada qui setoit retire
 avec sa fille Marie pour les raisons que iay dit s'edevant
 et ell onst de chomedy setois chargee auant le depart
 pour France de Mademoiselle Mance de faire a compli
 son dessein qui n'estoit ^{pas} for sculpture comme ie le diré si quoy
 Chapitre 23 15

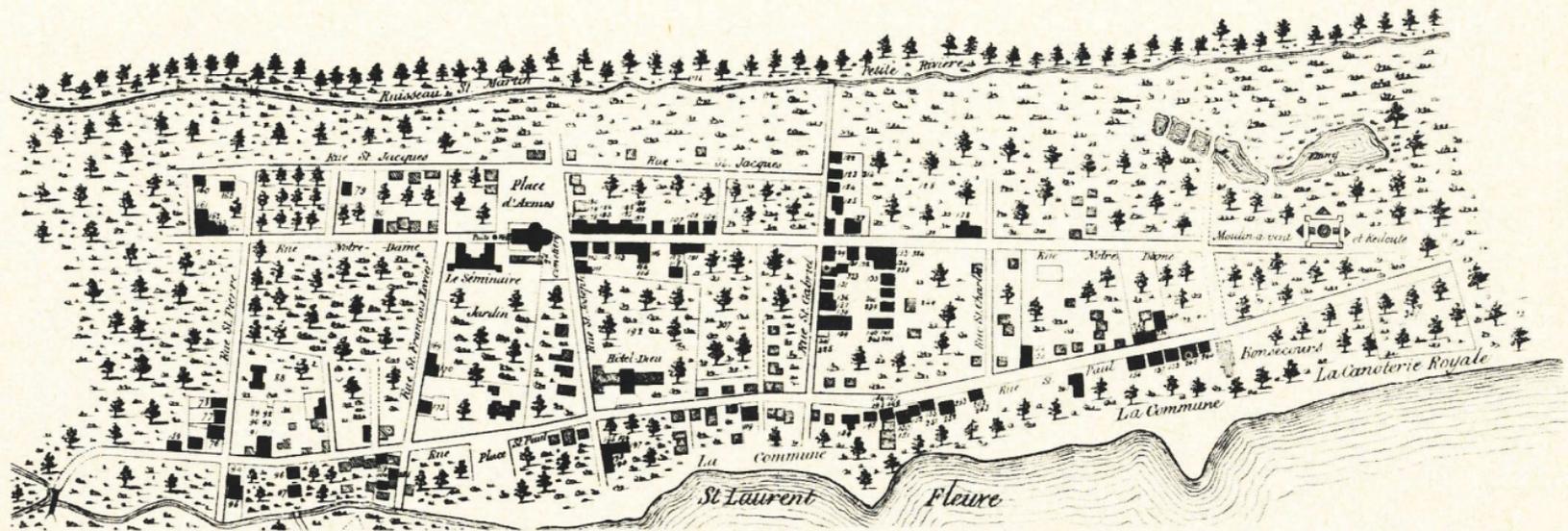
- 1 Description des Batiment de l'Hospital et de son eglise
- 2 et de celui des hospitalieres & elles sy enfermes

Mademoiselle Mance se vandoit au montreal environ
 trois semaines apres nos soeurs, il fesoit laia froit ce qu'elle
 n'estoit pas accoutumee a en passer de sy pians comme il est icy, elle fut estonnee et affligee de
 voir les batimens de l'Hospital sy peu advancess et sans plaignit
 aux personnes qui luy avois promis d'en prendre soin, quine
 manquerent pas de bonnes raisons pour s'excuser et justifier
 leur Conduites, a cause du peu d'ouvriers qui estoit obligee
 de faire plusieurs sortes de travaux tout ala fois, prenant le
 soin de semer leurs champs et d'en recueillir les bleds, pour
 nourrir leurs familles en mesme temps, quils edifices des
 logis pour le bien public de La Colonie du montreal

PLAN DE MONTRÉAL

de

1673 À 1687



fenestre en fenestre, une grosse chandelle en sa main mais si claire que ceux qui passois dans la rue, le soir et la nuit, le voyès et nous le veneis dire. Il fesèt grand bruit comme s'il avèt ranversé / des tats de bois de menuiserie, qui estois sur les antrets, comme s'il les avèt ranversé et jetté a bas, ce qui effreyèt les passans. D'autres fois, il travaillèt de la hache et de la scie, dans le plus haut de la maison, comme un charpantier, les nuits entieres, apres il courèt sur le plancher comme un jeune cheval qui cour la poste. D'autres fois, il marchèt comme un homme chaussé avec des sabos le long du dortoir. Un soir que je m'etteis allee coucher avand le tamps, ce malheureux esprit entra en ma chambre et vingt au pied de mon lit, puis sorty aussy tots. Dieu sçait si j'eu peur dans ce momand si douloureux. On l'a entendu plusieurs fois monter et desandre le grand escaillier, comme s'il avèt esté bien pressé, et apres rouller une barique vide du haut en bas, ce qui nous mettèt toutes aux abois de la mort par la freyeur qu'il nous donnèt. C'est aussy tout le mal qu'il nous a fait grace au Seigneur. Depuis que notre monastere a bruslé, on [n']a rien ouy qui ait pu troubler la tranquillité de nos cœurs.

[162]

Soufré, mes cheres sœurs, que je repare isi la faute que j'é fait de ne vous avoir point parlé, dans son rand, de la reception de notre tres chere sœur Marie Archambault qui a esté un modelle de vertu dans cette communauté. Elle y fut reçue, aagee de 18 ans, pour estre sœur domestique. Elle passa les deux premiere annce en cette calité avec toute l'edification qu'on pouvèt desirer d'une fervante novice, qui etoit toujours preste a prier, ayant un grand don d'oreison, a obeir avec une soumission qui luy enpeschèt tout santiment contreire, toujours preste a s'umilier et mortifier et a l'estre par les autres, / de quel que part que cela put venir, toujours du reste a travailler. On aurèt aisement cru qu'elle n'avèt point participé au peché d'Adam si la foy ne nous enseignèt pas le contreire, ne voiant en cette fille que des inclinations au bien. Ce bon naturel, joint a la bonne education que luy donnerent ces parans, qui estois tres crestiens dans leurs conduittes, particulièrement sa bonne mere, famme de vertu et fort estimee dans le monde, en fit un sujet ex[c]jellant en

[163]

qui on trouva presque tout fait, quand elle entra en Religion, et de grandes dispositions aux vertus sublimes que chacune de nous remarquèt avec plaisir et consolation. Peu avand le tamps de sa profession, Monseigneur de Saint Vallier, evesque de Kebec, dont j'ay deja parlé, ariva a Montreal. Une des premieres choses qu'il y fit fut de faire sa visite chez nous et parler a toutes les sœurs, qui demeura si charmé et edifié des dispositions de graces ou il trouva notre chere sœur Marie Genevieve Archambault qu'il crut a propos pour la gloire de Dieu et le bien de notre communauté de luy faire faire les veux en calité de sœur hospitaliere. Sa Grandeur en parla aux superieurs qui entrerent en son santiment volontiers, il en parla ensuittes a la fille qui y trouva plus de difficulté pour plusieurs reisons que son humilité luy fournissèt, qu'elle exposa confidanment a mon dit seigneur, lequel luy dit que c'estoit la volonté de Dieu, qu'il n'an doutèt point, et sur cela la fit mettre en retraite pour se disposer a son sacrifice. La, elle se soumit a ce qu'on demandèt d'elle et fit les veux comme Ospitaliere avec une devotion d'anges par pure soumission. Je ne cacheré point a mes cheres sœurs de France / que notre communauté d'isi trouva ce changement bien nouveau et n'an fut pas autrement contante pour des reisons que je ne diré pas, &c.

Ma sœur Archambault ne changea point de conduite quoy qu'elle ut changé de condition, elle fut aussy humble et laborieuse qu'elle l'avèt esté auparavant. On luy en lessa faire l'office par necessité de sujets, mais jamais on [n']ut besoin de l'y pousser, s'i portant d'elle mesme avec la derniere prontitude. Elle ce randèt exatement a l'opservance et office du cœur, et le reste du jour travaillèt sans relache aux offices domestiques, prevenants ces compagnes pour les soulager en tout. Elle avèt sa sœur ainee parmy elles a qui elle a toujours porté bien du respect et deféré a ces santimens, se trouvant humiliee de ce voir au dessus d'elle dans la Religion. Son changement de condition luy estoit un surcrois de peine pour tout, elle l'a dit elle mesme plusieurs fois agreablement, et chacune de nous en convenèt sans peine. Jamais on [n']a veu une humeur plus egalle que la sien[n]e,

portant toujours un visage gay et comptant (content) en tout tamps, ou on lisèt la paix et tranquillité de son ame. Les personnes qui ont connu son interieur et gouverné son ame ont asuré qu'elle ne perdit jamais la presance de Dieu et que son union avec luy estoit continuelle. Sa devotion n'avèt rien d'incommode ni qui tandy a singularité, elle ne prièt et ne jeunèt pas plus que les autres, elle parlèt peu souvant au directeur et y estoit peu de tamps a la fois. Et quand on luy demandèt la cause par recreation, voisy ce qu'elle repondèt: «Quand je me dispose a parler a mon directeur et luy randre compte / de moy, c'est pour luy faire connestre si j'ay esté fidelle ou infidelle aux atraits de la grace et des dessains de Dieu sur moy. Parmy une foulle et multitude de pancee qui me viennes, je choisis ce qui me pareis le plus necesseire pour luy donner lumiere sur mon etat presant et lesse tout le surplus dans le silance».

[165]

LA MORT de ma sœur Marie Genevieve Archambault.

La seconde année de sa profession étant prête d'expirer, elle tomba malade, dans le mois de septembre 1687, de la rougeolle, qui enportèt beaucoup de monde et en peu de jours, étant fort mauveise. Notre chere sœur en guerit pourtant ou du moins revint en convalescence et ce porta mieux. Toutes nos sœurs canadienes estois toutes malades au lit de la mesme maladie, l'hospital estoit aussy plain, ce qui enbarassèt beaucoup nos sœurs de France qui estois seule en estat de servir le jour et la nuit, ce qui les fatiquèt beaucoup pour leur petit nombre, aiant toutes leurs sœurs malades de surcrois. Ce qui fut cause qu'on acorda a la sœur Archambault de veiller un sien oncle qui la demanda avec instance pour passer la nuit aupres de luy, lequel mourut malgré tous les bons soins que sa niece prit de luy et luy donna sa maladie qui estoit une fievre tres maline avec une douleur au cauté. Le 4^e jour, elle demanda sa sœur Catherine Archambault pour la consoler de sa mort et luy dit qu'il estoit tamps de ce separer et detacher l'une de l'autre volonterement, par respect et amour a la sainte volonté de Dieu, l'asurant qu'elle n'en releverèt pas et qu'elle croyèt apsolument que la cause principale de sa mort venèt de son changement d'etat, qu'elle avèt quitté sa veritable vocation, qu'elle en resantèt beaucoup de douleur. Au 5^e de sa maladie, on luy donna le *saint Viatique*, et peu apres elle entra / dans un grand delire qui ne la quitta qu'a la mort qui ariva le 9^e jour, qui ce trouva le 4^e octobre 1687, antre une heure et deux du matin, comme elle avoit commancé, apres avoir esté munie du sacrement de la derniere onxion. C'est moy qui ut soin d'elle dans cette maladie, sans estre en santé moy mesme, mais seulement

convalesante de la rougeolle qui m'avèt bien maltreité. J'ay veu en cette chere sœur, avec edification, l'abitude des vertus religieuses, dans son transport, ne manquant point d'an faire des actes a toutes les occasions qu'on luy en donnèt, ne se faisèt dire jamais plus d'une fois ce qu'on voulèt d'elle. Elle fesèt sans jugement le sacrifice de sa vie et des personnes qui luy estois les plus cheres en ce monde dont la separation luy estoit plus sensible. Elle prièt et parlèt a Dieu avec un respect profond et un amour tandre, ce qu'on voit bien rarement, ou pour dire mieux, point du tout en des personnes alienee d'esprit, &c. Elle s'oumilièt incessamment et samblièt y prendre plaisir.

SŒUR Judith Moreau de Bresoles.

Cette amasonne chretienne a esté la premiere superieure de cette maison et fut choisie par Monseigneur l'evesque d'Angers et Monsieur de La Dauversiere pour venir fonder en Ville Marie. [Ce qui] fait assé connestre l'estime qu'ils avois de sa vertu et de sa capacité, ce que la communauté de La Fleche confirma par son election dans les formes ordineres, et luy donnerent pour associee et compagnes pour ce grand dessain mes sœurs Catherine Macé et Marie Maillet dont je parleré plus, ci apres, ayant beaucoup de bien a dire de chacune, ce que je feré selon ma petite capacité, ne manquant ni d'estime de leur vertu, ni de zelle pour faire glorifier Dieu en elles, ni de connessance de leurs merites par le lons tamps que j'ay eu / l'honneur de vivre en leur sainte compagnie, ce qui m'est aussy un juste sujet de reproche pour n'an avoir pas profité.

Ma tres honoree et tres chere sœur de Bresoles a esté beaucoup estimee de tous ceux qui l'ont connue a fond, comme ces directeurs spirituels. J'ay veu une lettre du Reverand Pere Diet, Jesuite, homme tres conside[ré] dans la Compagnie pour sa vertu et sa sci[e]nce, qu'il ecrivèt a Madame d'Ailleboust, qui demeurèt chez nous en ce tamps la, ou il parles de cette chere mere en ces termes: «Vous estes dont demeurante avec les Hospitalieres de Montreal, je vous en estime hureuse et je connois une d'elles, qui s'apelle Judith Moreau de Bresoles, des son enfance, que j'ay toujours conduit jusqu'a peu d'annee avant qu'elle ait quitté la France pour aller [en] Canada, que je considere comme une des plus grandes servantes que Dieu ait sur la terre et des plus fidelle a suivre la voix du divin

espoux». Les santimens qu'on avèt d'elle dans la maison de La Fleche, ou elle a esté reçue, et dans celle de Laval, ou elle fut envoyee assistante et demeuré plusieurs annee, n'estoit point contreires a ceux de ce Reverand Pere, et dans les lettres que j'ay veue de ces maisons de nos sœurs, elles parleis d'elle comme d'une fille des plus mortifiee, des plus humbles et cachee, des plus devotes et unie a Dieu et qui a porté la charité du prochain a un degré sublime, comme je tacheré de le dire si apres, et qu'elle a commancé des son enfance a la pratiquer tres fervanment et heroyquement.

LA FAMILLE et l'anfance de ma sœur Bresoles.

Monsieur son pere demeurèt dans la ville [de] Blois et y tenèt un rand considerable puis que son frere naturel en estoit Gouverneur, qui s'apellèt Monsieur de la Basmé. Cette petite fille fut for chérie de ces parans, des son enfance, a cause des bonnes inclinations qu'ils remarqueis en elle, de sorte qu'elle fut aimée d'eux plus qu'aucun de ces freres et sœurs. /

[168]

Madame sa mere allèt assé souvant ce promener a ces maisons de campagne. Quand la petite Judith ut atint l'age de 5 a 6 ans, elle l'amenèt avec elle par une tandresse particuliere pour ce precieux enfant, ce qui favorisèt bien ces inclinations. Aussy tost qu'elle estoit arivée, elle ce derobèt pour aller chercher les enfans des claussieres et autres petis pauvres a qui elle fesèt part de tout ce qu'elle avoit aporté et leur fesèt milles caresses. Elle demandèt a Madame sa mere de quoy faire manger ceux qui avois faim, elle n'avèt point de plus grand plaisir qu'an leur compagnie, elle pleurèt amerement quand on l'an retirèt. Quand elle fut un peu plus aagée, elle leur aprenèt a prier Dieu et le catechisme, en sorte qu'ils veneis a troupes du voisinage l'antandre parler. Quand elle estoit malade, ce qui arivèt souvand, elle demandèt permission d'aller ce guerir a la campagne disant que l'eir de la ville luy fesèt mal. Madame sa mere, pleine de tandresse et d'estime pour sa fille, luy permettèt et luy donnèt une autre fille pour avoir soin d'elle et l'accompagner partout ou elle voudrèt aller, ce confiant entierement en sa sagesse et modestie. Aussy ne visitèt t-elle que les pauvres villageois, particulièrement ceux qui estois malade, et ne se servit jamais de la liberté qu'on luy donnèt pour autre sujet que celui que la

pieté et charité luy ainspirèt. Quand elle ut attaint l'aage de 14 a 15 ans, elle aprit a seigner et a composer des remedes pour soulager ces pauvres abandonné dans leur maladie et fesèt envers eux l'office de medecin charitable et d'infirmiere vigilante tout a la fois, et s'eimèt tellement aupres d'eux qu'on avèt peines a l'an retirer. Ce qui obligea Madame de Bresoles de s'an plaindre un jour au Reverand Pere Diet, son confesseur, qui reprit la damoiselle et luy fit connestre que cette / bonne dame ayant tant de compleisances pour elle de luy [169] permettre de donner tout son tamps et son divertissement en faveur des pauvres, qu'elle devèt aussy user de retour et pour cela ne le faire qu'an la maniere qu'elle voudrèt, ce que la fidelle disiple pratiqua apres tres exactement. Ce qui la gesnèt baucoup et randit ses promenades a la campagne moins frequentes et l'angagea d'aller dans l'hospital de la ville les servir plus souvand. Ce qu'elle fit pendant plusieurs annee, disant a Messieurs ces parans qu'elle voulèt estre Hospitaliere, mais ils n'i vouleis point entendre, luy donnant le choix de tous les autres couvans pour veu qu'elle n'i entrat c'apres la mort de ces pere et mere, ce qu'elle ne promit point.

ELE PRESSE Messieurs ces parans de la lesser entrer en Religion. Ils luy refuses. Elle s'anfuit de leur maison.

Mademoiselle de Bresoles etant determinee de ce donner a Dieu, pressa Messieurs ces parans de luy permettre d'entrer en Religion chez des Hospitalieres qui estois un peu eloignee de la ville de Blois. L'hopital, qui estoit dedans, estoit pour lors deservy par des Fille seculieres de la Charité. Mais *Monsieur* son pere la refusa, mesme avec indignation, luy disant qu'il ne pouvèt comprendre la cause de l'anpressement qu'elle paressèt avoir de ce retirer d'aupres de luy, luy demandant qu'est [ce] qu'elle voyèt en sa maison qui la put enpescher d'y servir Dieu, l'asurand qu'il luy donnerèt toute la liberté qu'elle pouvèt souheiter pour cela, et sa mere de mesme, que se seroit leur plus grand consolation, la pressant par des caresse de luy promettre qu'elle n'an parlerèt plus, atendant apres leur mort a quitter sa maison et ce mettre au couvant. Mais [170] elle persista avec fermeté de luy dire qu'elle ne pouvèt / pas atandre si lonstamps, que c'estoit un vray martire pour elle de vivre dans le monde et de converser.

Tout ces santimens si justes et acompagné de beaucoup de larmes ne changerent point ceux de *Monsieur* et de Madame de Bresoles qui estois fermes comme des rochers et n'acorderent rien a leur chere fille, ce qui l'affligea fort. Elle ut la pancee de ce jeter dans le couvand des Carmelites de Blois, mais son confesseur s'i opposa disant que ce n'estoit point la ou Dieu la demandèt veu son peu de santé corporelle. Tant d'opositions affligerent beaucoup la postulante et luy causeres une tristesse qui paressèt a tout le monde, particulierement a ces parans qui connurent par la que leur chere fille desirèt de tout son cœur de quitter le monde qui luy estèt

bien a charge, et la voulans un peu consoler, luy offrirent d'aller demeurer chez les *Reverandes* meres de la Visitation [de] *Sainte Marie*, ce qu'elle accepta volontiers pour charmer ces ennuis et consulter plus solidement dans cette retraite les dessains de Dieu sur elle et les mettre a execution avec son aide et son secours, sentant bien que ce n'etèt pas la le lieu ou il la destinèt.

Je n'é pas sçu au juste le tamps qu'elle demeura dans ce monastere, mais je sçay bien qu'il ne passa pas une annee et qu'elle en sortit determinee de s'anfuir en quelque endret ou elle ne fut pas connue afin d'acomplir son desir de ce consacrer a Dieu. Mais son confesseur la remettèt toujours d'un tamps a un autre, ce qui luy fesèt bien repandre des larmes. Enfin y luy dit un jour que l'heure etoit venue, et qu'elle pouvèt sortir de la maison de son pere, et qu'elle luy fit connestre ou elle voulèt aller. Ils conclurent ensemble que la maison des Hospitalieres / de *Saint Joseph* de la ville de La Fleche en Anjou luy conviendrèt bien pour n'i estre pas connue, ce qu'elle accepta dans le momand avec grand joie et consolation interieure. Ils prirent aussy tost les dimantions de la route et chemin qu'il faillèt prendre et ou elle devèt s'arester pour y passer la nuit. Ce *Reverand Pere* luy donna des lettres de recommandation en chacun de ces lieux, une pour la superieure de la maison ou elle voulèt entrer et une a un des *Reverands Peres* jesuittes du college de la dite ville de La Fleche afin de luy en faciliter l'antree sans estre connue pour ce qu'elle estoit, &c.

[171]

Je reviens a Blois ou etoit encorre notre chere fugitive qui preparèt toutes chose a son dessain dans un grand silance. Son seul confesseur savèt les santimans de son cœur. Elle s'asura d'un homme de confiance qui ut la sagesse et la discretion requise pour l'accompagner et avoir soin de son cheval et garder le secret necesseire a cette antreprise. Elle ce seizi, des le soir precedans, des clefs de la maison de *Monsieur* son pere, fit un petit paquet de linges pour l'anporter, ramassa ces habits et resolu d'an vetir plusieurs l'un sur l'autre. Ce qu'elle fit de grand matin, pendant que son homme alla prendre un cheval dans l'écurie avec son harneis, sorty

de la cour avand que personne fut reveillé, a la faveur des clefs que la fugitive luy donna avec son petit paquet de linges, et la fut atandre a la porte de la ville tout opposee au chemin qu'elle voulèt prandre. Elle sortit de sa maison un momand apres, lessa les clefs aux portes et marcha courageusement a pied tout le long de la rue qui la menèt au dit lieu ou, estant arivee, elle monta a cheval et ce mit en chemin pour ariver au lieu ou elle voulèt ce randre pour l'acomplissement des des-sains de Dieu sur elle et y mener une vie toute / morte au monde et cachee en Dieu.

Pendant toute la route, son ame regorgèt des consolations interieures toutes divine, voyant ces desirs s'acomplir si hureusement. Il ne luy ariva rien de facheux. Elle ariva chaque soir au lieu qu'on luy avèt marqué pour coucher. Madame de Fontevrault, la logea une nuit dans son abaye avec bien de la bonté et honnesteté. Elle en partit de grand matin, comme des autres gistes, afin de ce randre incessamment au lieu tant désiré qu'elle regardèt comme les Ysraelites fesois la terre de promission. Je ne me souvient pas combien elle fut de jours a ce randre a La Fleche, mais je sçay bien qu'aussy tost qu'elle y fut arivee, dans la crainte d'estre connue, alla trouver le Reverand Pere jesuite a qui son confesseur l'avèt adreesee, lequel la mena aussy tost a la superieure des Hospitaliere de La Fleche a qui il donna la lettre que ce Reverand Pere luy ecrivèt. Il me serèt difficile de faire connestre isi la surprise qui seizit cette bonne mere voiant la proposition qu'on luy fesèt de prandre une fille, la mettre au noviciat, qui luy estoit si inconnue qu'elle ne savèt pas mesme son nom ni ces parans, qui ne prometèt rien pour le tamporel, et seulement un grand desir de servir Dieu, s'ofrand d'estre la derniere et la servante des autres sœurs. Ces dispositions la charmeis et luy gagneis le cœur, d'aillieurs la lettre du confesseur disèt qu'elle appartenèt a des personnes riches, mais que pour le presant il n'i avèt rien a esperer a cause qu'elle avèt quitté ces pere et mere malgré eux, qui ne savès pas mesme ou elle estoit, dont ils etois afligé a l'exes, et qu'il n'etoit pas a propos qu'ils le sçussent du tout. Toutes ces circonstances si extrordineres enbarasseis bien notre bonne mere de la

Ferre, sepandant elle fut pour elle, connessant bien par la /
conduitte que Dieu tenèt sur cette fille, si particuliere, qu'il la [173]
destinèt a de grans choses pour la vertu, &c.

MADEMOISELLE de Bresoles, inconnue, est reçue dans la communauté des Hospitalieres de La Fleche et y fait les veux.

Notre chere mere Marie de la Ferre, toujours desireuse de randre gloire a Dieu et servir le prochein pour son amour, proposa cette fille inconnue a elle et a toutes ses sœurs, mais d'une si bonne maniere qu'elle atira le cœur de toutes a luy acorder l'antree de leur maison, dans un sy grand desinterressement qu'on aurèt peine a le creire sy on ne le savèt pas avec certitude par de tres bons endrets. Voila donc notre pauvre fugitive qui est reçue avec tout l'agreement qu'elle pouvèt desirer et bien plus qu'elle n'ut hosé esperer par des personnes qu'elle ne connessèt pas. La joie qu'elle resantit alors est indicible et inconnue aux hommes, il n'i a que Dieu et celle qui l'a esprouvé qui le saves, de ce voir hors du monde et dans une *sainte* maison ou la ferveur, qui etoit grande, et la vertu, eclatante, donnèt une estime tres particuliere de leur comm[un]auté a tous ceux qui la connesseis, et repandèt une odeur de vertu dans la ville et aux environs, &c.

Je ne me souvient pas du nom qu'avèt pris notre chere postulante pour ce tenir cachee. Elle y fit sa *premiere* annee de noviciat avec une ferveur si rare qu'on en a conservé l'estime et la memoire plus de 35 ans dans cette maison. Je l'avances d'autant plus asurement que j'ay veu et lu les lettres que plusieurs de nos sœurs de ce monastere la ont escrit a celles de celuy si ou on parles de cette chere sœur comme d'un prodije de mortification, d'humilité, de charité envers les pauvres malades, de ferveur a ce procurer tout ce qu'il i avèt de plus bas et penible dans le couvand, / ce qui denottes assé la grandeur de son ame qui n'orèt jamais pu soutenir tant de vertu si elle n'avèt esté solidement unie a son Dieu et de

grande oreison, qui est proprement l'arbre qui produit ces fruits. Enfin on luy donna l'habit de l'ordre au bout de son annee, de grand cœur, sans atandre rien de tamporel, marque asuree que sa vertu et autres bonnes calitee n'eteis pas communes. On la mit aussy tost a l'apotiquererie ou elle travailla extrordinerement, a cause que les sœurs avec qui elle estoit en office antreprirent d'aprandre d'un habille chimique le secret de tirer les esprits, les essances et autres choses les plus dificilles de la pharmatie, a quoy notre chere novice ce porta avec un zelle incomparable. Y luy sufisèt de savoir que c'estoit pour le soulagement des pauvres malades pour l'angager a travailler jour et nuit comme elle fit pendant six mois sans intervalles, leur maistre le voulant ainsy, mais elle seule put resister a ces fatiques, de qui on l'atandèt le moins veu son tamperanment feble, delicat et infirme. Elle etudia si bien son maistre et sçut si bien le gagner pour ne luy rien cacher qu'elle a passé depuis pour des plus habille en cet art et dans la pharmatie, qu'elle a exercé avec tant de succes que j'ay connu quelques personnes savantes en ces sciances qui ont cru et dit plusieurs fois que ce qu'elle fesèt en cette matiere de ces mains estoit miraculeux. Et si mon santiment pouvèt autoriser les leur, je produirois des exemples que j'ay veu qui les confirmerèt aisement, dans son sejour en Canada ou elle a presque toujours fait cet office, et l'on avèt tant de confiance en ces remedes qu'on les preferèt a tous les autres.

Je retournes a La Fleche dont j'ay sorty insansiblement retrouver notre chere et fervante novice, toujours inconnue et cachee aux ieux des hommes, mais / consideree et regardee du Seigneur comme une servante fidelle. Vers la fin de sa seconde annee de probation, elle fut reçue de communauté a faire les veux simples comme on les fesèt lors, ce qui l'anima beaucoup a travailler tout de nouveau a sa perfection. La communauté estoit si edifiee de la conduite de cette novice qu'elle n'esita point a la recevoir sans bien et sans savoir ce qu'elle estoit, ce raportant pour tout cela a ces œuvres toutes edifiantes qui marquès beaucoup de vertu en elle. De son cauté, son cœur estoit penetré de joie et de reconnaissance vers Dieu de l'avoir conduit dans une communauté ou elle voyèt de

grans exemples de vertu et qui luy temoignèt un amour tandre et constant. Ce qu'elle ne pouvèt assé exagerer et en marquer sa reconnessance vers Dieu et a ces sœurs mesme. Sa maxime estoit de ne faire rien parestre en dehors de particulier dans les prieres, meditations, jeunes, macerations, mais de faire ce qui est commun a toutes avec plus de perfection, &c., et qu'on pouvèt beaucoup ce mortifier et renoncer sans qu'il parut. Notre chere sœur inconnue estoit toujours disposee a aider partout [a] ce qui estoit plus penible et ravallé, elle n'etèt inportune a ces superieurs que pour ce procurer ces benefices, mais de bonne grace. Elle ecrivèt rarement au Reverand Pere Diet qui estoit son tout apres Dieu. Quand y luy fesèt reponce, il ne luy parlèt que de sa vertu solide, du besoin de mourir a tout pour vivre a Dieu seul, point de sa famille, ni de ces connessances, ni de son peys.

Le tamps de son noviciat ce passa dans toutes les pratiques si dessus, qui mesnes a la mort des creatures et de soy mesme bien droit et elevés l'ame a l'union divine et a une oraison sublime. Et encorre deux annee apres ou environ qu'elle fut choisie pour aller fonder ou establir a Laval, on luy donna l'office de metresse. Elle s'i opposa de tout son cœur, mais il fallut s'i soumettre. Elle trouva en se lieu de quoy contanter / ces atrais pour souffrir en bien des maniere, ce qui est ordinere dans les nouveaux establissemens.

Un an ou deux apres qu'elle fut la, Monsieur de Saint Michel, son beau frere, estant venu voir le batiment de l'hospital comme une piece rare qui fesèt bruit, la rancontrant dans une salle des malades, la reconnut et ne la quitta point qu'elle ne luy ut avoué qui elle estoit. Elle s'an defandit de son mieux, redoutant beaucoup ces eclaircissement qui l'arascheis de la vie cachee et inconnue au monde qui luy estoit aussy chere que sa propre vie. Mais y luy fallut seder a la lumiere et fermeté de l'omme qui soutint qu'elle estoit sa sœur et qu'il n'an doutèt point, qu'il la croyès morte ou perdue depuis 8 ou 9 ans qu'ils n'an avois point eu de nouvelles. Autant que la sœur estoit triste, autant le frere fut joieux de la decouverte qu'il avèt fait. Il publièt par tout son bonheur et reveilla (révéla) le secret caché presque a toute la ville. Nos

sœurs de Laval furent les moins su[r]prise de tout cesy, ce doutant bien qu'elle serèt reconnue tost ou tart. Toute la ville la vingt voir comme un prodige, et quelque amour qu'elle ut pour la solitude, y luy fallut recevoir les complimens d'une multitude de personnes. Les superieurs ne purent pas l'an dispancer, quelques prieres qu'elle leur en fit, &c. Monsieur de Saint Michel, bien comptant, partit 2 ou 3 jours apres pour porter cette nouvelle a sa famille et a toute la ville de Blois qui y prit grand part. Le dit sieur retourna a Laval quelques semeines apres et donna une somme d'argent considerable, que je n'é pas sçu au juste, a la communauté qui avèt resu sa sœur. / Notre maison de La Fleche en profita. Aussy le meritèt t-elle bien pour la maniere honneste et genereuse dont elle avoit usé envers cette chere sœur qui en a conservé des santimens de reconnaissance tres tandre et une estimé particuliere pour cette premiere maison de notre institut. Je n'é pu savoir au juste combien ma sœur de Bresoles demeura a Laval ou je l'é oublié, mais je sçay bien qu'aussy tost qu'elle y fut connue, elle s'i deplut et travailla a ce procurer son retour qui n'ariva pourtant que plusieurs annee apres qu'elle revingt a La Fleche.

[177]

C'est de la d'ou elle sortit pour venir en Canada recouvrer sa perte et n'estre connue que de Dieu, qui etoit un des motifs qui l'i atirèt des plus pressans de son cœur. J'ay deja remarqué le choix que Monseigneur l'evesque d'Angers, Henry Arnauld, fit de sa personne, et Monsieur Dauversiere, pour venir fonder une maison de notre institut a Ville Marie, en Canada, qui etoit pour lors une demeure des plus affreuse pour la nature, a cause du danger ou l'on etoit de tomber tous les jours sous la main des Irocois et de souffrir une mort cruelle comme ils ont fait souffrir a ceux qu'ils ont pris, les bruslans a petit feu pendant plusieurs jours, leur coupans les manbres l'un apres l'autre avec des scircon[s]tances et maniere si inhumeines qu'on les prandrèt aisement pour des Demons travesti en homme dans ces executions. Elle etoit informee de tout cela par les Relations des Reverands Peres jesuittes qu'elle avèt[t] lu, mais bien loin que cela refroidit son amour pour ce cher peys, il l'aucmantèt au contreire et le

desir de s'i sacrifier toute entierre par un retour d'amour pour son divin espoux crucifié, &c.

[178] J'ay aussy dit quelque chose de son anbarquement sur la mer / a La Rochelle, le jour de *saint Pierre* et *saint Paul*, 29e juin 1659, et son arivee a Kebec le 8e septembre de la mesme annee. Elles sejournerent pendant un mois dans le monastere des *Reverandes meres ursulines* de Kebec qui leur firent un tres bon traitement pour les rafreschir des fatiques de la mer et beaucoup de caresses que le *saint amour* de *Jesus Christ* sugere a ceux qui sont uni dans se mesme amour. Nos cheres meres furent beaucoup pressee et sollicitee par Monseigneur l'evesque de *Petrée* et par les *Reverans Pere jesuittes* de quitter leur institut pour s'unir a celuy des *Reverandes meres hospitalieres* de *Saint Augustin*, établie a Kebec, ou de retourner en France. Mais elle n'ecouterent pas un momant ces discours. La superieure, qui estoit vrayement une *Judith* en courage et fidelité, repondèt pour ces compagnes, qu'elle connessèt intrepides dans leur dessain, qu'elles ne ferois ni l'un ni l'autre. En effet, elles s'anbarquerent pour monter a Montreal dans une chaloupe, qui est eloigné de Kebec de 60 lieues par eau, d'une navigation assé difficile. Elles y ariverent peu de jour avand la *Toussaints*, a la grande joie de leur cœur de ce voir dans ce cher peys tant desiré qui leur fournissèt des occasions de pratiquer les vertus propres de leur estat, heroïquement et frequamment.

LA MANIERE d'agir de ma sœur de Bresoles, depuis son arivee a Montreal jusqu'a sa mort.

Notre digne superieure ce voyant arivee dans le lieu que Notre Seigneur luy avèt choisy pour consommer son sacrifice, elle ne s'epargna en rien pour acomplir ces dessains sur elle et sur ces cheres compagnes a qui elle marqua l'anploy qu'ils devois exercer et prit pour elle le soin tout entier des malades tant françois / que sauvages, office qu'elle a exercé environ 20 annee de suite, du moins for peu d'intervalles antre, a cause ces grandes maladie qui l'obligeois de tamps en tamps de s'arester quelques jours sur son petit grabat, ne pouvant plus se soutenir sur les pieds. Mais aussy tost qu'elle santèt un peu de diminusion, elle se levèt pour aller chercher ces chers malades. Je l'ey veue grand nombre de fois bien malade au lit avec la fievre et ces maux d'altere, qu'elle appellèt la rage de l'amour, qui la mettois moribonde par l'excest de la douleur qu'elle souffrèt. S'il arivèt qu'on aporta [a] l'hopital quelq'un bien malade, blessé ou autre, aussy tost elle ce levèt a l'instant pour le soulager par ces remedes qu'elle composèt a fur et mesure qu'elle en avèt besoin selon les maladie, mesme pour les playe faites par les Sauvages, nos ennemis. Ce qui arivèt souvant et de tres considerables, &c. Elle en fesèt de mesme pour toutes sortes de maladie, qui fesois un effet tout autre que ceux qu'on aportèt de France. Aussy disèt on que ces medecines estois miraculeuses. Elle fesèt tout a la fois l'office d'hospitaliere, de lingere, coulant les lesives du linge, cuisiniere, depancierie et de sœur des salles, et avèt a servir journallement 12, 15 et 18 malades de coutume, quelques fois 24 tant françois que sauvages. Mesme nos ennemis veneis ce faire guerir de leurs playe dans nos salles ou ils etois reçu charitablement par notre charitable hospitaliere et superieure, sans vouloir considerer

le danger ou elle ce mettèt d'estre tuee par eux. Ce qu'on luy a representé bien des fois, et qu'ils pourois mettre le feu a l'hospital et s'anfuir apres, ce qui leur orèt esté facile a la faveur de leurs janbes qui disputes la course aux serfs et aux biches. Mais toutes ces reisons de prudance n'étois point capables de l'arester et enpescher de randre service au prochain, aiant pour maxime qu'il fallèt s'abandonner a Dieu pour tous les evenemens de sa *sainte* providance et faire exactement les devoirs de son etat. /

[180]

Vous seriés peut estre incredule sur plusieurs articles de ce que j'ay escrit si devant si je ne vous disois en premier lieu qu'elle étoit superieure et dans le pouvoir de faire ce qu'elle voulèt, ce q'un autre n'orèt pu faire, comme de ne ce mesnager en rien pour les choses penibles, entreprenans de faire seule l'ouvrage de plusieurs. Ces deux cheres compagnes ne luy aidois guere que dans les veilles de la nuit et aux repas. 4 fois le jour, une d'elles, ayant l'office de depositere, fesoit faire leurs petites commoditee, qui consistèt en une petite cuisine qui servèt aussy de depance et de refectoir, une chambre commune qui a servy aussy d'infirmierie plus de 30 ans, un petit dortoir de quatre cellules. Tout cela situëy au dessus de la salle des malades, pour ce menager le couvert, ce qui étoit tres gesnants pour nous et incommode pour eux, mais la necesité et disposition du tamps le voulèt ainsy. Et dans le grenier au dessus, fut fait la lingerie et robbie et tous les autres offices, &c.

Elle chargea sa seconde compagne de tout le menage du dedans et du soin de faire defricher des terres pour semer du bled et norir des bestiaux de service et autres pour leur aider a vivre. Ce qui tomba en partage a notre digne *sœur* Macé, ce qui favorisèt bien ses atraits pour la solitude et vie cachee et humble, faisant en tout cela l'office de converse.

Pres de trois annee ce passerent en cet estat, vers la fin desquels je vingt me joindre a elle[s], ce qui leur fit pleisir a la verité, mais leur fut un tres petit secours a cause de ma grande jeunesse et peu de capacité et de talans. Elles avois pourtant deja resu plusieurs postulantes, mais aucune ne s'i trouva contante et toutes en sortirent en peu, excepté Madame

d'Ailleboust, veufve du Gouverneur general du Canada, qui estoit pantionnere, / femme d'une insigne pieté qui ne cherchét que la solitude pour s'aprocher de plus pres du Seigneur, avec sa fille de chambre qui avèt les mesme inclinations que sa bonne metresse aupres de qui elle estoit jour et nuit a cause de sa delicatesse et infirmitées, ce qui ne diminuèt en rien les travaux de nos cheres sœurs, mais leur aidèt a vivre. Mademoiselle Mance, administratrice du dit hospital, dont j'ay parlé dans le 3e chapitre de cet histoire, luy donna une chambre dans sa maison, plus commode un peu que les autres pour elle et sa fille, qui estoit petite et sombre, ou le soleil n'antrèt qu'an ce couchant, qui tenèt aux offices de nos sœurs et a un bout du dit hospital.

[181]

Quand je fut arivee en cette maison et en la compagnie de ces servantes de Notre Seigneur, la superieure m'ordonna de luy aider a servir les malades, ce qui m'a randu temoin oculaire et oriculere de ce qu'a fait et dit ma sœur de Bresoles pendant plusieurs annee que j'ay eu l'honneur de l'eider. Ma sœur Macé, qui estoit ma metresse de novice, ne me recommandèt rien tant que de regarder notre Reverende mere comme un modele de vertu et de l'imiter en ce que je pouvois. J'ey remarqué en elle une devotion des plus tantes pour la sainte enfance de Jesus Christ. Elle en avoit une image en relief qu'elle portèt par tout avec elle, quelques fois mesme aux recreations, quand on pouvèt trouver un momand pour la faire, ce qui luy donnèt lieu de dire ces pancee et santimens sur ce mistere d'une maniere et en des termes si plains de respect et d'amour qu'il estoit aisé de connestre que c'estoit son cœur qui parlèt par sa bouche. Elle luy dressèt des oratoire par tout les endrets qu'elle croyèt propre a cela, mesme dehors dans la cour, luy demandhèt le salut eternel de tous ces malades, quelques fois leur santé, de quoy les mieux traiter, ce qui arivèt souvant et bien visiblement. Pour ce qui estoit du manger, j'ay veu grand nombre de fois qu'on luy aportheit, des le mesme jour, ce qu'elle / avoit demandé au saint enfant, comme de la viande d'orignac ou de serf pour leur faire des boullons, ou du gibier, canars, cerselles, tourtes, &c. Pour lors ces malades luy disois : «Ma sœur Bresoles, le saint enfant Jesu vous envoie telles choses pour nous». «Ouy, disoit elle,

[182]

c'est luy, remercions le tous ensemble». Ce qu'ils fesois dans ce momand. Puis elle l'aprestèt pour le premier repas quand cela ce pouvèt faire, elle fesoit la cuisine en perfection. Tout ce qu'elle fesoit de ces mains en cet espece avoit un degré d'excellance qui n'avèt rien de commeun, au jugement des plus delicats et personnes de distincxion, avec si peu de chose qu'on ne le pourèt pas creire. Ces potages et boullons, faits avec un morceau de lard megre bien petit et des herbes, avois un goust merveillieux qui fesoit plaisir au plus degousté. Elle soufrèt rarement que j'apretasse des viandes ou fisse le potage, car tout estoit moins bon quoy que je m'aplicasse avec soin a y mettre tout ce qu'elle y metteit.

Quand elle composèt les remedes pour les malades, c'estoit sans enbaras. Elle courèt au jardin de Mademoiselle Mance, qui joignèt le leur, chercher des simples, disoit elle, en revenèt les mains pleines, quoy qu'on n'i en ut jamais planté et qu'il estoit dressé a peu pres comme celuy du paresseux, plain de ronces, mechantes herbes et tout en friche, rien n'i etant cultivé que quelques herbes potageres, des legumes et racines pour manger pendant l'iver. A la suite du tamps, elle fit enclore un petit jardin pour y planter des herbes medecinales qu'elle cultivèt seule de ces mains. Tout y croissèt aussy a plaisir, et on l'alèt voir par recreation et admiration. Aussy y portèt elle l'image du *saint* enfand afin de le benir, &c.

Dans tous ces offices, elle l'avèt toujours proche d'elle. La nuit, son plus agreable repos estoit de luy chanter des cantiques d'amour et d'axion de graces. / Elle y employèt la meillieure partie de la nuit et dans des actes de religion envers Jesu dessus l'hotel et dans l'hostie. Et pour favoriser sa devotion, elle fit faire une petite fenestre dans la ruelle de son lit, de 2 vitres, par ou elle voyèt droit sur le *saint* hostel, asize sur iceluy dans ces maladie. C'estoit son infirmerie, et en tous tamps son plus doux repos, ou elle se delassoit des travaux du jour dans les colloques avec son bien aimé, Jesus enfant et Jesus immolé sur l'hotel, qui fesois sa plus grande occupation interieure. Il ce passèt peu de nuits qu'elle ne chanta plusieurs versets du cantique du pere Jean de la Croix, carme dechaussé selon son etat present. Elle en composèt aussy tout d'amour et de caresse pour son bien aimé et

de desir de souffrir et mourir pour luy dans le mespris et la douleur, d'une poisie et d'un air tout particulier qu'on aurèt pris plutost pour des gemissemens que pour un chand. Elle n'avèt jamais de rideaux a son lit afin, disoit elle, d'avoir de l'air et du jour, ce qui ne manquèt pas dans nos cellules. Dans le plus grand froit de l'iver, pour ce defandre un peu de sa rigueur, elle prenèt de grans sabos, mettèt du feu dedans un peu avand de ce coucher, puis les mettèt en ces pieds, se couchand de mesme sur son grabat, et puis jettoit une couverture par dessus elle sans vouloir souffrir autre chose, se tenand asize la plus grande partie de la nuit. Vous seré peut estre estonnee, mes cheres sœurs, que je puisse savoir ces particularitee, mais vous ne le seré plus, je m'asure, quand vous sçauré qu'il n'i avèt q'une simple planche entre sa chambre et la mienne dans laquelle j'avois fait un petit trou pour la voir et l'antandre a mon aise, a son insçu, et que j'ey esté sa voisine environ 15 ou 16 ans de suite et encore a plusieurs reprise, par mois et semeines, sans que j'ais pu remarquer qu'elle ut changé ces pratique. /

1- **D**E L'OREISON de ma sœur de Bresoles. 2- De la dureté qu'elle avoit sur elle mesme. 3- Son detachment des creatures qui luy estois les plus chere. 4- Sa mort.

Après vous avoir fait conneestre, mes cheres sœurs, quelque chose de la conduite que Dieu a tenue sur notre tres honoree sœur et tres chere mere de Bresoles, comme il l'a atiree a luy et gagné son cœur des son enfance, les grans pas et demarches que l'amour luy a fait faire pour segonder ces dessains de graces et de santification sur elle, dans un aage plus avancé que son divin espoux l'a menee dans les solitudes de La Fleche et de Laval, particulièrement dans le Canada, afin de parler a son cœur et en recevoir de luy mille caresse, sans y estre occupee de parans, amis et autres creatures, ce qu'elle esprouva tres sansiblement [...]. Mais comme *Notre Seigneur* nous a marqué l'exces de son amour plus sensiblement par toutes les peines qu'il a bien voulu souffrir pour nous pendant sa vie mortelle, aussy ces servantes fidelles, animee de son esprit de penitance, travailles incessamment a mortifier leur chair qu'elle regardes comme l'ennemie de *Jesus Christ*, qui les portes toujours a ce contanter elle[s] mesme. Celle dont je parles isi pouroit passer pour un modele excellans de cette vertu puis qu'elle a anbrassé un estat dont toutes les fonxions et œuvres journaliere sont repugnantes au sans et a la nature. Ce qu'elle a soutenu avec un courage et ferveur admirables, comme il a paru dans tous les devoirs de charité qu'elle randèt a ceux qui estois proche d'elle dont elle fesèt ces delices, n'anvisageant jamais que la personne de *Notre Seigneur* en eux, etandant encorre sa charité / sur les pauvres apsants et affligé de quelque maniere que ce fut jusqu'a la mort. Mais ne ce trouvant pas contante de cela, y adjoustèt la heire, les dis[ci]plines, les chesnes de fer et autres macerations, qui estois son pain quotidien malgré toutes ces fatigues, avec la dureté du lit et la noriture pauvre

et de mauveis goust les premieres annee qu'elle a esté dans le Montreal. Quand a moy, je croy que son ardeur pour la penitance estoit si grande en elle qu'elle luy a esté un sujet de faire plusieurs fautes contre la soumission, l'obeissance qu'elle devèt au confesseur de la maison, qui n'estoit pas comptant d'elle par cet endret, ni la superieure quand elle en ut quitté l'office.

Je ne diré rien de la pauvreté de ces habits qui estoit telle qu'on aurèt eu peine d'y trouver quelque peu de la premiere estoffe a cause que cela estoit semblable a ces deux cheres compagnes, mes sœurs Macé et Maillet. Je ne cacheré pas isi que notre chere sœur dont je parles a quitté, pendant un tamps, Monsieur Souart, notre confesseur, et ce confessèt et dirigèt a un autre uniquement parce qu'il n'aprouvèt ce qu'elle voulèt au fait de la mortification, qui la randois un peu trop singuliere dans la communauté et avançois ces jours. Seci ariva quelques annee avand sa mort. Plusieurs ont cru que son esprit c'estoit afebly, ce qui la porta a faire ces chose qu'on ne peu[t] aprouver et encorre moins louer et que c'est une tache a sa memoire dans une personne si pleine de vertu. On remarquèt aussy net des discours et maniere qui tandois a l'anfance dans sa conversation, ce qui n'estoit pas causé par son grand aage, qui n'a pas esté jusqu'a 60 ans, mais par d'autres causes qui sont aisee a comprendre.

Dans ce tamps la, elle entreprit une maniere de vivre aprochante des *saints* hermites de la Thebaïde. Elle ne mangeoit / que des croustes et morceaux de pain du reste des sœurs et des malades, qu'elle fesoit boucanner dans la cheminee pendant plusieurs jours. Elle ce fesoit des potages de ces croute dans un petit pot de terre, avec des herbes ameres, sans autre aseisonnement qu'un peu de cel, disant et voulant nous faire creire que cela estoit *pour* sa santé, et des salades d'herbes degoutantes qu'elle mangeoit avec du vinegre *pour* le mesme dessein. Si elle mangeoit quelque petit morceau de viande, l'iver, c'estoit dans la mesme saulce de la fumee et de la suie, le mettant plusieurs jours dans un trou de la cheminee auparavant, ce qui l'aneschèt de prendre ces repas avec les autres aux heures marquee. Ce qui prouves assé que son esprit estoit baissé considerablement. Quand elle mangeoit

avec nous au refectoir, c'étoit par faveur et compleisance, ce qui arrivèt rarement. Elle a gardé ce regisme de destruction de la nature bien des annee, quelque chose qu'on pu faire pour l'an anpescher, car cela nous peinèt baucoup, mais tout ce qu'on put faire pour cela fut inutile, trouvant des reisons et des biais pour y faire consantir les superieurs, qui ne pouvois luy refuser, et gagnèt toujours leur consantement, avouant eux mesme n'i pouvoir resister.

[187] Je reviens sur mes pas pour dire quelque chose de son detachement des personnes qu'elle aimoit le plus en Dieu, comme je l'ai promis, car ces plus proches parans luy estois si indiferans qu'elle n'ecrivit a aucun d'eux depuis qu'elle fut en Canada. Huit annee apres, Madame de la Basme, sa tante, luy envoya un petit balot d'ornemens pour notre eglise, qu'on estima valoir au moins six cens frands, et cent escu qu'elle luy promit pour aider a faire un soleil a exposer Notre Seigneur sur l'hotel, / qu'elle envoya en mesme tamps a Monsieur Macé a Paris, notre bon amy, qui ramply son intansion, qu'elle savèt estre en nos interets, &c. Pour lors, ma chere sœur de Bresoles crut estre obligee de remercier sa chere tante et luycrivit pour cela. Le Reverand Pere Diet, qu'on peut dire avoir esté son tout apres Dieu, peut bien tenir le premier rand dans ces detachemens, luy qui l'avoit conduite des son enfance et luy avoit fait faire des pas de jeyans dans la perfection pour suivre les atraits de la grace, a qui elle s'etoit confiee parfaitement et obeisoit aveuglement en tout ce qui regardoit l'œuvre de sa santification, qui l'a dirigee toute sa vie, le regardant toujours comme l'interprete fidelle des dessains de Dieu sur elle, regardant tous les autres directeurs proche d'elle comme les suplemans de ce Reverand Pere qui, de sa part, l'estimèt baucoup. J'ay deja dit avoir veu une de ces lettres qu'ilcrivèt a Madame d'Ailleboust ou, parlant de cette chere sœur, il dit qu'il la croit une des plus grandes servantes de Dieu qui fut sur la terre presantement. C'est a la verité un grand eloge et qui a baucoup d'eclat sortant de la bouche d'un sy grand homme. Ilcrivit tous les ans une petite lettre a sa fidelle disciple pendant qu'il a vescu et elle luy repondèt de mesme, ce qui a fini 2 ou 3 ans au plus avand la sienne, &c.

Ma sœur Bresoles avoit fait de grandes liezons spirituelles avec plusieurs sœurs de nos couvans de La Fleche et de Laval ou elle avoit demeuré 7 a 8 ans. Elle luy escrivois des lettres les plus tandres en amitié et pleines d'estime sans qu'elle parut en estre touchée et disoit ordinairement : «Ce sont des parolles que tout cela, qui sont obligentes et pleines de bonté de ces cheres sœurs pour moy que je ne merites pas, mais elles ne pances pas que cela ne me couvient pas puisque je suis venue en Canada pour chercher et gouter Dieu tout seul». Et soutint ce commerce peu d'annee, ne faisant plus de reponces. / Plusieurs annee avand sa mort, elle renonsa a tout commerce des lettres, disant que c'estoit du tamps perdu et for mal employé a moins qu'on n-i fut obligé par quelque bonne reison de charité et d'obeissance, ce qu'elle avoit pratiqué toute sa vie.

[188]

Dans ces derniere annee, ne pensa plus qu'a faire honorer le *saint* enfant Jesus et a le faire elle mesme de tout son cœur. On luy donna l'office de premiere portiere, ce qui favorisa bien sa devotion, car elle fit une chapelle sur la marzelle d'un vieux puy qui estoit sans eau, dans une cour de l'hospital, y mit l'image du *saint* enfant, conviét toutes ces sœur, ces amis, les enfans, mesme les Sauvages a aller l'adorer en ce lieu pauvre qui represantèt en cela la creche de *Bethleem*. Pour elle on peut dire que c'estoit son lieu de repos et de delices pour l'ame, y goutant beaucoup de consolations, y prenant aussy ces recreations apres les repas, y fesoit souvant ces meditations et reciteit son office, ce qu'on luy permit a cause que le parloir estoit loin de la maison, pour son soulagement.

Enfin la mort la prit dans ces exercices si saints. Un soir, apres souper, qu'on chantèt un salut au cœur pour demander a Dieu la victoire pour *Monsieur* le marquis de Denonville, qui estoit en marche avec une grosse armee de François et Sauvages pour aller sacager les Yrocois¹, nos ennemis, une

1. Le raid de Denonville a lieu en juillet 1687. Il part du Fort Frontenac avec «930 soldats de la milice canadienne, 800 soldats réguliers, 400 Indiens de la rive nord du Saint-Laurent, auxquels se joignent 150 coureurs de bois et quelque 400 Indiens de l'Ouest. [...] L'armée traverse le lac Ontario et se dirige droit sur le pays des Tsonnontouans». Récoltes et villages sont incendiés. Denis Héroux, Robert Lahaise, Noël Vallerand, *la Nouvelle-France*, Montréal. Centre de psychologie et de pédagogie, 1967, p. 92.

personne seculiere vingt avertir dans la salle des pauvres que la mere de Bresoles etoit tombee morte proche la grille du parloir. On y courut a l'instant et on la trouva sans parolle et sans jugement, le visage sy contrefait qu'elle avoit la bouche pres de l'oreille. Nous la portames dans la chambre commune, bien tristes de voir cette chere mere en cet estat. Le landemain, *Notre Seigneur* luy redonna la reison par les remedes qu'on luy fit, receut tous les sacremens de l'Eglise en des dispositions tres sainte, temoignant un grand contantement de mourir / dans l'esperance de jouir bien tost de Dieu et de mettre fin au peché en elle, qui etoit sa priere plus ordinere et le plus ardent desir de son cœur. Elle mourut le troisieme jour de la maladie, qui etoit le premier jour de juillet de l'annee 1687. Il faudrèt un historien plus habille que moy pour dire isi et vous faire connestre, mes tres cheres sœurs, la douleur que tout le peuple du Canada fit parestre de la perte de cette grande *Hospitaliere* et vraye servante des pauvres. Il y en ut peu qui ne la pleurent comme leur mere, mesme les Sauvages qui vinrent a troupe la voir exposee dans le cœur, comme les autres personnes qui temoignerent tous unanimement avoir une estime particuliere de sa vertu et de son merite devand Dieu, ce qui est bien fondé de sur aussy grandes œuvres que celles que cette ame genereuse et fidelle a fait pour Dieu.

LA FAMILLE de ma sœur Catherine Macé et son entree en la maison de nos sœurs de La Fleche.

C'est isi la seconde superieure de cette maison de Ville Marie qui la pouroit bien dire son insigne bienfaitresse pour les reisons que je diré si apres dans le cours de mon histoire. Notre tres honoree et tres chere [mere] Macé estoit de la ville de Nantes en Bretagne, de tres honnestes parans. Je ne luy ay jamais ouy parler de leur condition, mais plusieurs personnes qui disois les avoir connu m'on[t] dit qu'ils estois marchans. Les bonnes inclinations et l'atache pour la vertu, qui luy estoit comme naturelle, font bien connestre que Messieurs ces parans prirent un grand soin de son education et qu'elle en profita. Je ne luy ay jamais ouy racompter aucunes choses et particularitee de son enfance, qu'elle ut dit ou fait, ayant pour maxime de ne point parler de soy ni des siens. / Mais dans l'antretien familier que j'ay eu avec elle pendant plusieurs annee, elle a eschapé a son humilité quelques parolles qui m'ond fait connestre qu'elle a aimé Dieu des sa tandre jeunesse et pris ces plus doux et agreables entretiens avec luy dans la priere, dans de petis oratoires caché, qui estois dans la maison de son pere d'ou elle ne sortoit point que pour entendre la sainte messe et pour assister au service divin les festes et dimanches. Je ne croy pas qu'elle ait jamais fait une promenade, visite ou autre partie de pleisirs innocens par des sortie inutilles dont elle avoit une espece d'horreur naturellement, ce qui fait connestre la grande pureté de corps et d'ame dans laquelle elle a vescu dans la maison de Monsieur son pere, qui estoit aussy des mieux reglee pour le service de Dieu de toute la ville de Nantes, &c.

[190]

Elle passa ainsy sa vie jusqu'a vingt ans dans la retraite, la priere et le silance, demandant a Dieu qu'il luy fit connestre

le lieu ou il vouloit qu'elle ce consacra tout a luy. Elle aprit par quelques *Reverands* Peres jesuittes qu'il y avoit dans la ville de La Fleche, en Anjou, une communauté nessant d'*Hospitalier*[e]s sous la protecxion du grand *saint Joseph*, qui promettoit beaucoup. Son cœur fut penetré de consolation et de desir de ce joindre a elle aussy tots qu'elle ut ouy le santiment d'estime que ces *Reverands* Peres en avois et les prit pour mediateurs afin de luy procurer le bonheur d'i estre reçue. Ce qu'ils n'urent pas de peine a optenir a cause du grand recit qu'ils firent de la bonne et vertueuse conduite de *Mademoiselle Catherine Macé*. Quand elle ut sceu que nos sœurs de La Fleche la recevois si agreablement, elle fit [191] toutes ces diligences pour s'i randre incessamment, / parla a *Monsieur* son pere qui ut beaucoup de peine a consantir que sa fille s'eloigna tant de luy, ce qu'il ne pouvoit gouster, luy disant qu'il y avoit assé de couvans dans leur ville pour contanter sa devotion de ce donner a Dieu sans luy faire le chagrin d'aller en Anjou pour ne la voir jamais plus. La fille affligee parlèt par ces larmes et disoit a *Monsieur* son pere que toute son inclination etoit pour les *Hospitaliere* de La Fleche, ne pouvand ce resoudre de choisir un autre couvand. *Monsieur Macé* frere, qui etoit lors jeune eclesiastique, voiant que le pere et la sœur etois de diferand santiment, ce mit entre eux deux pour les acorder. Pour cela il parla fortement a sa chere sœur et la porta de faire ce que son pere souheitoit d'elle et de ce faire *Religieuse* dans la ville ou yl y avoit tant de couvans a choisir. Mais notre chere postulante ne l'ecousta point, demeurand ferme comme un rocher, quelque bonne reison qu'il luy put dire. Ce qui obligea ce tres cher frere de porter *Monsieur* son pere de permettre a sa fille d'aller en Anjou ou elle etoit si fortement attirée. Il y consantit enfin, apres bien des instances de son fils, &c.

Quand elle sçut que *Monsieur* son pere avoit consanty a son depart, elle ne perdi par un momand pour disposer toutes choses pour le voiage, et partit aussy tots, et se randit a La Fleche ou elle fut reçue avec beaucoup d'agreement et la dixieme de tout l'institut, qui etoit encorre dans le berceau. Notre chere postulante ce voiant dans la maison tant desirée de *Saint Joseph*, mit la main a l'œuvre et comme une grande

ouvriere s'aplica a ce qui est de plus grand dans la maison de Dieu, savoir de rechercher et se procurer l'avantage d'i estre la derniere de toutes. Elle briguet tout ce / qui estoit de plus bas et penible dans la maison, cherchant la compagnie des sœurs domestiques et l'office de les aider et soulager en tout leurs emplois les plus laborieux et aussy les plus degoutant aupres des malades. [192]

Notre premiere mere de la Ferre, qui avoit un tres bon discernement, conceut de grandes esperances de sa vertu et la regarda toujours comme un modele des vertus les plus sublimes que *Notre Seigneur* a le plus cheri et pratiqué pendant qu'il estoit sur la terre, par sa vie inconnue au monde et cachees en Dieu. Ce qui fesoit le plus fort et le plus doux atrait de son ame, qu'elle a porté dans la pratique jusqu'a la mort, avec la mortification la plus univercelle de tous les sans qu'on puisse guere soutenir dans la vie spirituelle, et tout cela sans aucune consolation sensible. C'est le temoignage qu'on[t] randu d'elle ceux qui ont gouverné son ame et qu'elle portet toujours des etats interieurs tres penibles, creignant les jugemens de Dieu comme auroit pu faire un grand pecheur abandonné au vice.

MA SŒUR Macé est choisie pour l'établissement du Canada.

Notre tres chere mere et tres honoree sœur Macé a demeuré dans la maison de La Fleche et de Laval environ vingt annee, selon que je le pu remarquer de ce que je luy ay entendu dire plusieurs fois, dans la mesme ferveur pour embrasser et rechercher avec anpressement les emplois les plus vils et laborieux qui luy tombois toujours en partage, soit pour elle seule ou pour aider aux autres, faisant si bien aupres de la superieure qu'elle y etoit la premiere, estant persuadee qu'elle ne pouvèt luy faire un plus grand plaisir. /

[193] Aussy tost que Monsieur de La Dauversiere ut optenu de Messieurs de la Compagnie que les Filles Hospitaliere de Saint Joseph serois establie dans l'isle de Montreal, preferablement a tout autre communauté, il en avertit la maison de La Fleche qui etoit l'œuvre de ces mains et la joie de son cœur, de qui il voulèt tirer les sujets pour cet établissement, connessant leur merites a fond, particulierement de quelques une qu'il dirigeoit dans les voie de la grace, entre lesquelles etoit notre digne mere Macé. On ne peut rien ajouter a l'estime et confiance qu'elle avoit pour ce grand serviteur de Dieu qui etoit l'organe des volontee de Dieu pour elle. Quand, des fois, elle avoit les mains jointes et les yeux eslevé au Ciel, toutes ces parolles estois des tranports, ne pouvant exprimer ces santimens avec tout l'avantage qu'elle ut souheité. Des le premier entretien qu'il fit en faveur de ce nouvel établis-

sement, il gagna son cœur qui fut pénétré du désir de sacrifier de nouveau sa santé et sa vie dans ce pays sauvage, à les servir dans leur maladie et les François, qui composois la Colonie, qui avoit pour fin leur conversion.

Elle ne se pressa point d'en parler à Monsieur La Dauversiere, disant en elle mesme qu'il seroit inutile qu'elle se presenta veu que tant d'autres sœurs signalees en merites et vertu s'estois déjà declaree pour ce grand dessain et qui en estois bien plus capable qu'elle. Dans ces pancees elle priét Dieu qu'il fit connestre sa volonté sur elle et gardèt un silence profond, pendant un espace assés longt. La mere de la Ferre fesoit faire des prieres particulieres dans sa communauté et par plusieurs grans serviteurs de Dieu de sa connessance, et Monsieur de La Dauversiere en fesoit de mesme de son cauté, n'oubliant rien pour la connestre clairement / dans le choix des personnes que luy mesme avoit choisie, comme une chose importante pour sa gloire. Un jour qu'il estoit en prieres devant le tres Saint Sacrement, il ut une forte pancee de savoir si la sœur Macé n'avoit point le désir d'aller en Canada, la connessant tres capable et propre pour cela. Il luy parla en mesme tamps et la trouva pleine de ce désir que son humilité luy persuadèt estre trop grand pour elle, qui ne devoit pancer qu'à se cacher à toutes les creature, estant incapable d'eider et contribuer en rien à la gloire de Dieu. «C'est la meilleure disposition, ma chere fille, repliqua le directeur, que celle que vous me déclaré et je connois visiblement que Dieu vous veut pour aider à l'establissement de Montreal, toute chetive que vous estes», et se separerent ainsy. Ma sœur Macé demeura bien contante d'avoir manifesté son désir d'aller en Canada, sans creire sepandant qu'on la choisi à cause de son incapacité. Dans se long intervalle, apres avoir beaucoup prié et demandé lumiere à sa source veritable d'ou on les doibt atandre, on aprit qu'il faillèt partir dans peu et se randre à La Rochelle. Monseigneur d'Angers, Henry Arnault, se randit à La Fleche, prenant grande part à cet ouvrage qu'il disoit estre l'ornement de tout l'institut dans les dessains de Dieu. Il choisit celles à qui on devoit confier cet establissement, ou plutost il confirma le choix que Monsieur de La Dauversiere et notre mere de la Ferre avois

[1951]

deja fait¹. Ma chere sœur Macé fut nommee assistante et premiere comp[agne] de ma sœur Judith de Bresoles qu'ils etablirent superieure, ma sœur Marie Maillet pour troisieme compagne / qu'ils nomerent depositere, et ma sœur Renee Babonneau, domestique, pour quatrieme. Mais cette derniere ne s'i est randue que dix ans apres, en la compagnie de mes sœurs du Ronceray et Le Jumeau, comme j'ay deja dit si devand et les reisons du retardement.

L'office d'asistente affligeoit ma sœur Macé a cause qu'elle treines quelque honneur apres soy, mais elle se trouvoit un peu dedomagee par le pouvoir qu'elle luy donnoit de suivre ces atrais et prandre pour sa part toute la peine et le travail de la maison, ce qu'elle a soutenu avec un courage et humilité des plus grandes et scincere jusqu'a la mort. Et dans l'office de superieure ou elle a esté plusieurs fois dans cette maison, elle a pris pour elle les offices de depancier, cuisiniere et de la basse cour, c'est a dire donner a manger a deux vaches l'iver, qui nous aidois a vivre, tirer leur let, les anvoier garder aux champs l'esté, leur ouvrèt la porte de la cour le soir quand le vaché les ramenèt, donnèt a manger a cinq ou six grans cochons qu'on norisèt pour avoir du lard dans son besoin, n'ayant alors point d'autres viandes a manger que de l'orignac, qui est un animal sauvage, habille a la cource comme les serfs de France, que nos François n'osois poursuivre dans les forets qu'an certaines saisons pour ne pas s'exposer a estre tué ou pris [par] nos ennemis, qui estois caché et anbusqué en ces lieux comme dans des retretes agreables a leur goust et maniere de faire la guerre. Les choses donc ainsy disposee par la divine providance obligeis nos cheres sœurs de norir des cochons. Cette mere en prenèt tout le soin, quoy qu'on avoit pris contre tous ces santimans

1. Marie de la Ferre est morte en 1652. Pour La Dauversière, le problème du choix des soeurs destinées à la maison de Montréal relève de son désaccord avec Henri Arnauld au sujet du statut de la communauté. Henri Arnauld est défavorable à une fondation d'Hospitalières à Montréal, du moins tant que la communauté des Hospitalières n'acceptera pas de se soumettre à son idéal monastique. La Dauversière doit donc choisir des soeurs qui «pensent» comme lui et qui seront malgré tout acceptées par Henri Arnauld. A noter que les soeurs qui viendront à Montréal ne dépendent pas de La Flèche hostile à Henri Arnauld. Bien qu'originaires de Laval, les trois Hospitalières sont fidèles à La Dauversière.

une jeune fille pour la soulager. Elle ne pouvèt souffrir qu'elle fit rien sans son secours, luy aidant a porter les chaudronnee ou estois leur manger, a neteyer les auges, a cullir, tous les jours pendant l'esté, de l'herbe dans le jardin, a l'ardeur du soleil, par pochetees pour leur donner. Elle avoit aussy soin des poules, leur donnèt a manger, les fesoit couvrir et pondre for adroitement / et avec bien de l'utilité et douceur pour ces sœurs. Elle fesoit les lesives du linge, les couloit et aidobt a les laver, le plièt sec, passoit sur le tour les guimpes, mouchoirs et bandeaux, le distribuèt a chacune aux temps marqué, mais tout cela sans enbaras et inquietudes, aidant encorre aux autres et ce disant la moins chargée de ces sœurs qu'elle pleignèt toujours par la compation qu'elle en avoit, cherchant les occasions de leur faire pleisir jour et nuit. Enfin, elle ut voulu porter les fardeaux de toutes dans la disposition de son cœur sans pourtant qu'elle se dispensa de satisfaire a la regle commune de la communauté. Ce qui est arivé si rarement et pour de si fortes reisons qu'on peut dire de ma sœur Macé qu'elle n'i a point fait de fautes et qu'elle estoit un vray modèle de regularité aussy bien que de douceur, de patience, d'humilité, de charité pour les pauvres malades et autres qui avois besoin de son secours.

[196]

Quand elle estoit *superieure*, — ce qu'elle n'a jamais accepté que par obeissance et dans une aff[li]ction a faire pitié et tirer les larmes de toutes les sœurs «parce, disoit elle, que c'est le plus grand malheur qui puisse ariver a la maison que je sois dans cet office, n'étant capable que de gaster l'œuvre de Dieu et hoster la consolation a nos sœurs qu'elles orois d'une bonne *superieure*» — un de ces plus grans chagrins en ce poste estoit la necesité de quitter un peu de sa solitude et recevoir les visites des premieres personnes du lieu et des amis de la maison. Mais elle usoit de *tant* de remise, fesoit naistre des impossibles d'y aller en personne, elle y envoièt quelqu'autres, les chargeant de faire ces excuses et d'i aller en sa plasse, et enfin fesoit si bien qu'elle n'i alloit que rarement, quelque desir qu'on ut de la voir, qui estoit tel en plusieurs qu'ils orois achepté a pris d'argent la consolation / de luy parler et cela par l'estime qu'ils en fesois de sa vertu, la considerant comme une vraye sainte. Jamais personne n'ut

[197]

plus d'inclination de ce cacher aux hommes que cette fille et n'estre connue que de Dieu en qui elle ce perdoit incessamment.

QUELQUES REMARQUES sur les vertus de ma sœur Macé et sa mort.

Notre tres honoree et chere mere Macé avoit de l'estime pour tout le monde. Elle jugeoit bien de toutes leurs actions et intansions, mesme en certain cas ou les autres en jugeois mal. Elle vouloit qu'on crut qu'ils voulois le bien et non le mal, en quoy elle paressoit excesive quelque fois, et pousoit sa charité a un degré qui n'estoit bon que pour elle. On ne peut rien adjouster a l'amour et tandresse qu'elle avoit pour toutes ces sœurs, son pleisir le plus grand auroit esté de les decharger de toutes les peines et du travail du corps et de l'esprit et de le prandre sur elle. Quand on se pleignoit de quelq'une, soit qu'elle ut fait ou manqué de faire quelque chose, elle l'excusoit en son action tant qu'elle pouvoit, et ne pouvant le soutenir, elle ce jettoit sur l'intantion qu'elle vouloit persuader avoir esté bonne et partant digne d'estre excusee. Sepandant, elle mettoit un si juste tamperamment a tout ce qu'elle fesoit que quand elle estoit *superieure* elle corrigeoit exactement les fautes contre la regularité et la charité mutuelle et y mettoit tant d'aseisonnement par son humilité et sa douceur qu'on ne pouvoit en avoir du resantiment ou s'an troubler. Son silance et recullement (recueillement) estoit si grand et parfait qu'a la regarder seulement avec un peu d'atantion on ce trouvoit confus d'y manquer. /

L'amour de la *sainte* pauvreté n'eclatoit pas moins en elle. [198] J'ay deja dit que ces robbes et autres hardes n'estois que piece d'un bout a l'autre, ces bas [de] chausse et souliers estois fort souvand lié avec des cordes, je ne me souvient pas de luy en avoir veu de neufs q'une fois. On ne pouvoit pas gagner cela sur elle, et fesoit si bien qu'elle persuadoit a ceux qui avois du pouvoir sur sa personne que c'estoit pour sa commodité qu'elle

ne se servèt que de ce que ces sœurs avois lessé comme usé et hors d'état de s'an servir. Elle amassèt tout cela et quand les siens ne pouvois plus tenir en ces pieds, elle trouvoit en ces savattes ce qu'elle desiroit. Son petit lit estoit composé d'une paillasse et d'un mathelas, avec une couverture, un traversier de paille, un orillier de cotton du peys, sans rideaux que dans la plus grande rigueur de l'iver. Sa chambre, la plus froide et mal commode. Ces meubles consistois en une table faite a coups de serpe, avec un billot ou celle de bois pour s'asoir. Ce qui fait connestre combien elle estois éloignee de ce prevaloir du bien que *Monsieur Macé*, son frere, fesoit a la maison a sa seule consideration, que l'on a cru avoir esté a la somme de 37 a 38 mil livres. Ce qui auroit pu luy meriter le tiltre de fondateur bien justement et atirer a sa chere sœur plusieurs avantages qui font pleisir a la nature. Bien loin d'en user ainsy, elle y a toujours travaillé et fait l'office de converse pendant qu'elle en a eu la force et la santé, ce qui a duré 30 annee pour le moins, apres quoy les superieurs luy defandirent et elle s'i soumit enfin a cause de son grand aage de 72 ou 73 ans, ce qu'ils ne purent gagner plu[s] tost sur son esprit.

[199] Depuis ce jour, elle ne pansa plus qu'a ce preparer a la mort, / et il plut au *Seigneur* pour l'y mieux disposer luy envoyer la plus sensible croix qu'elle pouvoit avoir en ce monde, qui fut l'insandie generale de notre monastere avec presque tout ce qui estoit dedans l'hospital en mesme tamps et tout ce qu'il possedoibt pour la vie et commoditee des pauvres malades, qu'elle vit brusler devant ces yeux le 24 fevrier 1695, feste de *saint Mathias*, vers les trois heures du matin. On peut bien se persuader quelque chose du coup douloureux qu'elle receut en ce momand de voir reduire en sandre une maison qu'elle aimoit si tandrement, pour qui elle avoit tant travaillé, pour laquelle *Monsieur Macé*, son frere, avoit espusé sa bource et une partie de celles de ces amis pour fournir a la depance. Et cela 4 mois seulement apres que le batiment en fut achevé, qu'on commansoit a gouster la douceur d'une maison reguliere et commode. Je vous lesse a mediter la dessus, mes tres cheres sœurs, les dessains inpenetrables du *Seigneur* a tous les hommes, &c., pour revenir

trouver notre tres chere sœur Macé, forte et constante, qui consolait la superieure et toutes ces sœurs, qui estois deja au nombre de 30, sur le pavé du Canada, c'est a dire dans la neige, une partie sans habits, toutes sans vivres et obligee de demander le couvert et du pain qui nous fut donné par une communauté de filles seculieres qui nous logerent chez elles avec bien de la bonté¹.

Nous y demeurames pendant neuf mois entiers, mais comme j'ay le dessain de vous envoyer une copie de ce que j'an ecrivi lors, si Dieu me lesse vivre encorre quelques annee, je finis sur cet article pour venir trouver notre incôparable mere Macé qui pansa mourir de douleur de ce voir / obligee d'aller dans la rue randre visite a Monsieur de Calliere, Gouverneur de Ville Marie, qui la voulu voir chez luy par la grande estime qu'il avoit de son merite et singuliere vertu. Ce qui fut a son cœur aussy penible que l'insandie mesme par la grande peine qu'elle souffroit d'estre veue. Nos cheres hotesse, connessant bien son amour pour la retraite, luy donnerent une petite cellule au bout de leur dortoir ou elle ne voyèt personne et personne aussy ne l'i allèt voir peur de luy faire de la peine. Elle n'an sortit jamais que pour l'opservance.

[200]

La priere etoit son plus doux employ et de filler du fil, ce qu'elle continua pendant les 3 annee qu'i luy restoit a vivre sur la terre. Apres notre retour dans cette chere maison, elle parut d'un contantement et joie tout autre, comptant pour rien d'i estre bien a l'etroit et bien froidement pour l'iver, faisant parestre de la joie de tous les contretamps qui nous ariverent, disant que cela etoit doux chez soy et nous fortifiyèt par son exemple et par ces parolles douce et humbles en tout, &c.

Enfin, elle tomba malade la 3e annee et mourut le 25e septembre 1698, le 9e de sa maladie. Il n'i parut rien qu'a son ordinere, c'est a dire eclatter toutes les vertus religieuses. Je n'antreprans pas de vous faire connestre la douleur que nous resantimes toutes au depar de cette tres chere mere que chacune de nous venerèt et regardoit comme une relique

1. Il s'agit des soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Marie Morin est alors supérieure. Les Hospitalières retournent à l'Hôtel-Dieu le 21 novembre 1695.

vivante. Une seule chose pouvoit nous consoler en ce triste
accidant, savoir l'esperance d'avoir en elle une puissante
advocate aupres de Dieu dans le Ciel. Nous n'avions point
de caveau ni d'eglise pour y déposer son corps qu'on enterra
[201] dans une petite cour proche et joignant / l'eglise, qui avoit
bruslé avec notre monastere. Ce petit terrain a antré depuis
dans l'eglise ne[u]ve que nous avons fait bastir il y a dix ans.
Les os de cette chere et precieuse mere y sont ranfermés avec
celles de nos sœurs qui estois decedee avand elle.

QUELQUES REMARQUES de ma sœur Marie Maillet, 3e Fille de la fondation.

Ma sœur Marie Maillet estoit de la ville de Saumur tant renommee pour la devotion a la tres sainte Vierge et les graces qu'on resoit de cette grande Reine du Ciel, dans la chapelle qui luy est consacree. Elle y vivèt de ces rantes for commodement et dans la devotion scincere et desir d'onorer et servir Dieu. Quand elle ut atint l'aage de 35 ou 36 ans, l'anvie luy prit d'estre Hospitaliere. Elle ce procura l'antrie de notre maison de La Fleche et y fut reçue avec tout l'agree-ment qu'elle ut put souheiter. Elle y donna tout son bien avec sa personne, qui estoit considerable, &c., et antreprit en mesme tamps l'aquisition des vertus solides de l'obeissance, humilité, regularité exacte, amour de la sainte pauvreté qui ont reluit en elle avec eclat dans tout le cours de sa vie. Monsieur de La Dauversiere, qui estoit son directeur, la demanda pour 3e dans son etablissement de Ville Marie, qu'elle n'osa jamais demander s'an croyant toute incapable comme inutile a tout bien, ce qui estoit ces veritables santimens qu'elle reiteroit / souvand quand elle en trouvoit occation. On la nomma depositeire des la maison de La Fleche, avand son depart pour Montreal. Ce qu'elle a exercé tres vertueusement plusieurs annee, dans une grande soumission a la superieure, patience, silance dans ces peines et utilité pour ces sœurs, estant for entandue dans cet office, ce donnant beaucoup de peine pour servir ces sœurs et leur procurer leur petis besoins autant que ces infirmitée luy permettoit, car elle avoit peu de santé, &c.

[202]

Son recullement (recueillement) dans cet employ estoit charmant. Elle avoit une grace particuliere pour trouver Dieu dans les creatures, mesme les plus abjectes et meprisee. Ces

entretiens sur cette matiere estois charmant et donnois de la devotion. Aussi, ma sœur Macé m'a dit plusieurs fois que ma sœur Maillet estoit une fille d'oreison tres eminante, qu'elle y recevoit de *Notre Seigneur* des caresses toutes particulieres, que feu *Monsieur Olier* c'estoit aparue a elle plusieurs fois, jouissant de la gloire, pour la fortifier et consoler dans ces peines interieures et la defiance ou elle ce trouvoit quelques fois que cette maison pu suptister, ce qui l'afligeoit beaucoup. Elle a aussy veu *Monsieur* de La Dauversiere depuis sa mort pour le mesme sujet. Ces grans serviteurs de Dieu l'asureis, de sa part, que cet œuvre estoit sienne et qu'elle suptisteroit malgré les oppositions des hommes qui en cela agissois en aveugles, ne connessant pas ces dessains, mais qu'il sauroit bien tirer sa gloire de tous ces contretamps et l'avantage de cette maison qui estoit fondee et soutenue par la croix, / qu'estant Filles de saint Joseph et consacree a honorer et imiter sa famille sur la terre, elles devois marcher par le mesme chemin de l'humiliation et contradi[c]tion de la part des hommes, &c. Ce qu'elle nous repetoit quelques fois, en recreation, toute transportee de devotion, et j'ay remarqué que ces parolles chois (choient) le cœur amoureusement sur tout en cet article.

[203-204]

Elle a aussy esté hospitaliere, dont elle s'aquitoit avec bien de la charité, patience et zelle pour le bien et salut des ames de ces malades qu'elle preschoit incessamment. Je peux en parler seurement puisque j'ay eu l'avantage d'estre sa compagne plusieurs annee. Elle ce surpassoit elle mesme par les peines qu'elle prenoit aupres d'eux pour leur soulagement. Rien ne luy paresoit penible, regardant la personne de *Notre Seigneur* en eux tous, particulierement les plus malades et degoutants, les Sauvages de mesme, et leur fesoit beaucoup de caresses. Aussy l'eimois ils beaucoup et ne l'apellois que leur chere mere, et comme elle estoit vielle et moy jeune, ils croyois que j'ettois sa fille et a sa consideration me fesois des presans, a leur mode, de sitroulles et suces de bled'Inde ou quelques morceaux de viande d'ornac.

Quand *Monsieur* notre Gouverneur ou autre personne treitoit les Sauvages solanellement, l'aprets s'an fesoit le plus

souvant dans la cour de l'hospital. L'on y aporloit 4 ou six grandes chaudiere qu'on mettoit sur des trepiés, de 8 et dix seaux chacune, a proportion de leur nombre, puis on les enplissoit de bled'Inde en grain, et pour l'aseisonner on mettoit cuire dedans de grans chiens bien gras qu'ils fesois aupara-
 vand griller sur les charbons pour en hoster le poil, des chas de mesme, des ours, castors et autres bestes sauvages. On fesoit boullir tout cela ensemble la mottier d'un jour, / puis [205]
 on y adjoutoit des prunes et des reisis qu'on fesoit encorre boullir environ deux heures. Apres quoy on fesoit la distribution en cette sorte : les principaux chefs aprocheis des chaudiere, pour lors les esclaves et les fammes aporètès les ouragans et gamelles de bois ou ils mettent la portion de ceux a qui ils veulent faire honneur, amitié, et leur envoie. Dans ce nombre, estoit compris des premiers mes sœurs de Bresoles, et Maillet, et moy. A leur consideration il failloit manger du presant devand eux, ce qui ne ce fesoit pas sans ce faire bien de la violance. Ces cheres sœurs avois toutes ces compleissances pour s'acommoder a leur maniere d'agir entre eux afin de les atirer a prier Dieu. On en gagnèt quelq'uns qui le fesois aussy par compleissance. Ceux qui mourois chez nous se fesois baptiser. Ma sœur Maillet en pleuroit de joie et invitoit tous ces amis a remercier Dieu pour eux.

Enfin, Dieu voulant recompancer sa servante la retira de ce monde, chargee d'annee et de bonnes œuvres, vers la fin du mois de novembre 1677, qui estoit la 18e de sa demeure en Ville Marie. Elle ne fut que sept jours malade d'un point dans le cauté avec la fievre et deceda la nuit venant, le 30e, feste de *saint André* apostre. Elle receu la mort avec bien des signes de joie, ce fit donner du linge blanc jusqu'a sa coiffette de teste et pria qu'on mit sa chambre bien propre parce que *Jesus Christ* alloit venir la juger, ce qu'on fit ponctuellement pour la contanter. Aussy en temoignoit elle bien du contantement et encorre plus de voir celuy qu'elle aimoit uniquement et en qui estoit l'esperance de son bonheur eternel, et la tres *sainte Vierge, saint Joseph, saint Joachim* et *sainte Anne* qu'elle apellèt incessamment a son secours, /aussy estoit esse [206]
 (ce) sa grande devotion pendant sa vie, et son ange gardien, *Monsieur Olier, Monsieur La Dauversiere* qui l'avois tant

favorisée et consolée dans ces peines. Elle randit l'esprit produisant des actes de foy, de confiance, de contrition amoureuse des plus parfaites. Un momant apres, son visage devingt plain, quoy que tres sec auparavand, acompagné d'une majesté qui portoit a la devotion en la regardant. Son corps fut inhumé en l'eglise de notre hospital.

MA SŒUR Renee Babonneau

[Ma sœur Renee Babonneau] avoit esté choisie pour acompagner mes sœurs Bresoles, Macé et Maillet en calité de sœur domestique, dont elles aurois eu grand besoin dans le commencement. Sependant *Notre Seigneur* permit qu'elle ne vint point avec elles. Je n'é pas su le sujet qui l'an enpescha, car elle m'a dit qu'il n'avèt pas tenu a elle, mais je sçay bien qu'elle les vint rejoindre dix ans apres, en la compagne de mes sœurs du Ronceray et Le Jumeau. On ne la connessoit dans cette maison que par ma sœur Madelene. Elle prit ce nom par la grande devotion qu'elle avoit pour *sainte Madelene*, amante de *Jesus*, desirand de tout son cœur d'estre de ce nombre. Celles de mes sœurs qui l'ont connue, particulièrement comme ces superieures, m'ont dit qu'elle estoit de Nantes, qu'elle estoit a Dieu des sa tandre jeunesse, qu'elle avoit receu de Sa Majesté des graces aussy particuliere que la mere Anne de *Saint Barthelemy*, Carmelite, en gardant les brebis de son pere comme elle, qu'on apeloit le bon homme sans doute. Un jour, plusieurs de nos sœurs luy dirent par recreation ce qu'elles en savois par ouy dire, elle ne s'an defandit point, gardant un profond silance la dessus. Une autre fois que je me trouvè seulle avec elle, / je la mit sur ce chapitre et la pressé de me dire ce qui en estoit. Elle m'avoua humblement qu'il estoit vray et plusieurs autres faveurs encorre plus grandes qu'on ne soroit qu'au jour du jugement. Elle nous paressoit a son exterieur toute commune, for laborieuse en son tamps, infatigable aupres des malades dans l'office de sœur des salles qu'elle a exercé la plus grande partie de sa vie avec une ferveur digne d'une grand ame comme elle. Sa devotion et pieté estoit charmantes, son humilité des plus profondes et scincere, l'amour de l'obeissance et de la pauvreté *religieuse* de mesme.

[208]

La meilleure recreation pour nos jeunes sœurs estoit celle ou se trouvoit ma sœur Madelene. La joie et la simplicité estois si unie en elle de bon acort qu'on prenoit un plaisir des plus grans a l'antandre parler et rire comme un enfant bien devot, qui chercheroit le moyen d'inspirer l'amour de Dieu dans ces recreations, &c. C'est ce que nous avons veu et remarqué nous autres qui avons eu l'honneur de vivre et converser avec cette sainte fille. Mais ces directeurs y voyois les graces rares et toutes singulieres qu'elle recevoit du Seigneur, d'ou vient que tous l'ont estimee, en France comme en Canada, une ame d'une grand eslevation et qui avet bien peu de compagnes dans sa voie. Les Reverands Peres de Lingendes, DuBreuil, Jesuites du college de La Fleche, qui l'ont dirigee et confessee pendant bien des annee, en ont parlé sur ce ton plusieurs fois. Le Reverand Pere Lalement, recteur des Jesuites a Kebec, qui la confessa / pendant un mois qu'elle sejourna dans le couvand des Ursulines a son arivee de France, gousta tellement son esprit qu'il fit son possible pour l'angager a y demeurer le reste de ces jours, mais Monsieur Souart, notre confesseur, s'y opposa et la fit partir incessamment pour Ville Marie ou elle a demeuré 38 ans dans notre monastere et donné beaucoup d'edification par ces manieres d'agir toutes vertueuse et religieuse, y fit la profession des veux solannels avec nos premieres meres dans une grande joie et ferveur d'esprit qui a continué jusqu'a sa mort, qui ariva le trante de janvier 1707, antre dix et onz[e] heure du matin.

Monsieur Caille, notre confesseur, qui la connessoit a fond par la confiance entiere qu'elle avoit en luy depuis plusieurs annee, dit a celles de nos sœurs qui luy demanderent ce qu'il pansoit de la vertu de cette chere sœur, repondit qu'il ne croyèt pas qu'elle fut surpassee par aucune des saintes ames qui estois venue en Canada y chercher Dieu, quoy que la vertu de bon nombre d'elles avoit beaucoup d'eclat et de merites, mais qu'il regardèt la sœur Madelene comme une pierre precieuse entre les plus precieuses pour leur finesse et rareté, &c. Ce temoignage est d'autant plus a estimer que Monsieur Caille louoièt rarement quelq'un par l'andret de la vertu et que pendant qu'elle a vescu il n'an parloit point et

la conduisoit par une voie humble et toute rabaissee, comme s'il n'an avoit pas fait d'etat, et la mortifièt de parolles bien vertement. Ce qu'elle ecoutoit comme une musique tres agreable a ces oreilles avec son petit air gay et humble.

Une des pratiques interieures de cette chere sœur estoit / de ce perdre et abismer en Dieu tres souvand. Monsieur Caille luy avoit promis de [le] faire pour elle quand elle ne pouroit le faire, dans la maladie specialement. Or quand il la venoit voir dans celle qui nous l'a ravie de ce monde, y luy disoit en l'abordant : «Y estes vous, ma sœur?» Elle repondoibt ouy ou non, ce qui sufisoit au directeur pour connestre la disposition interieure de la malade qui en demeurèt la et luy pareillement le plus souvand, sans dire autre chose. D'autres fois elle repondoibt : «Ouy, mon pere, j'y suis et n'an sortiré jamais». FIN. /

[209]

MA TRES HONOREE SŒUR Le Jumeau,
Fille legitime de la maison de Ville Marie.

En l'annee 1669, elle vingt en cette maison. Je peux bien donner le tiltre de 4e fille de cette maison de Ville Marie, avec justice, a ma sœur Le Jumeau puis qu'elle est venue de France en voille blanc, quoy qu'elle prit le noir dans la route pour de bonnes reisons, expres pour nous donner son bien et estre Fille de cette maison. Ce que nous devons reconnestre comme un tres grand avantage pour l'exemple de vertu qu'elle y a donné pendant les quarantes annee qu'elle y a vescu, et nous a edifié et montré par ses œuvres la pratique des vertus les plus sublimes dans son estat de *Religieuse hospitaliere*, et les services qu'elle y a randu.

Ma tres honoree et tres chere sœur Le Jumeau estoit de la Ville du Mans. Monsieur son pere, tres noble et des plus consideré de la ville, avoit une grosse famille, ce qui donna occasion a Madame de Milon, sa sœur, de luy demander sa petite Renee pour l'elever comme son enfant et en prendre tout le soin, l'amena dans son chateau de Milon un peu eloigné de la ville, luy donna des maistres pour aprendre tout ce q'une fille de sa calité devoit savoir, pendant qu'elle luy inspiroit elle mesme la crainte et l'amour du Seigneur, estant fort crestienne dans sa conduite. Cette dame avoit deux fils et point de filles, ce qui fut cause qu'elle s'attacha beaucoup d'amitié a sa niece qui, de sa part, y repondoit genereusement / par son respect et soumission antierre a tous ces santimens, n'ayant ni desir ni volonté que la sienne, ce qui engagea fortement la tante a luy donner toute la tandresse q'une mere peut avoir pour une fille dont la conduite luy agréé. Monsieur de Milon entra facilement dans les santimens de Madame son epouse et leurs enfans aussy pour l'estime et l'amitié, luy

pour sa niece, eux pour leur cousine, en sorte qu'an moins d'une annee Mademoiselle de La Naudiere devingt la joie et consolation de ces bons parans par sa conduite et belle humeur des plus anjouee, sans sortir jamais sepandant de la modestie et sagesse convenable a une fille cretienne et bien eslevees. La fille, de son cauté, gousta agreablement le bon traitement et toutes les honnestetees qu'on avoit pour elle, Monsieur de Milon et toute sa maison, mais encorre bon nombre de personnes de distinction qui y venois souvant en visite ou party de divertissement. On la consideroit comme fille de Monsieur de Milon et non comme sa niece parce qu'il le desiroit ainsy.

Son cœur se trouva bien tost epris de l'amour du monde et de ces maximes, ce qui luy fit oublier une partie des pratiques de pieté qu'elle avoit auparavand. Plus elle avansoit en aage, plus elle aimoit les compagnie et les vanitees ordineres a son sexe et aux filles de sa calité. De tamps en tamps elle avoit des touches interieures pour ce donner a Dieu, / mais elle chassoit ces pancees comme mauveise par la crainte de quitter ce qu'on apelles pleisirs. Dans le monde, luy pareissois des optacles insurmontables et passoit ainsy son tamps a ce divertir de son mieux, mais dans la modestie convenable, de sorte qu'elle passoit dans le monde pour un modele de sagesse dans leur politique acoutumee qu'elle opservoit pontuellement, n'anvisageant en tout que de luy pleire et se contanter, &c.

[212]

La grace sepandant la poursouvant toujours, et toujours elle luy resista jusqu'a l'aage de 24 ans que Dieu, ayant compation de sa feblesse pour rompre ces liens, le fit luy mesme en la maniere que je vas le decrire. La nuit de Noël, estant dans la premiere eglise de la ville du Mans, au milieu de la grande messe et aussy au milieu de tout ce qu'il y avoit de beau monde, elle tomba du haut mal avec tant de violance qu'estant tombee a terre elle fesoit des cris lamantables en se roulans et se jettant sur ceux qui estois les plus proches d'elle, ce qui dura assé lonstamps pour q'une multitude de personnes la virent en cet etat. Plusieurs de Messieurs ses parans s'y trouverent aussy, qui regarderent cet accidant comme un coup de foudre qui ruinoit entierement la fortune de leur parante,

ce qui les mit tous dans la consternation. Elle n'an jugea pas ainsy et m'a dit elle mesme bien des fois qu'aussy tots qu'elle fut revenue de cet acces et recouvert la reison, qu'elle [213] connut clairement que ce coup si funeste en aparance / venoit du Ciel et sortoit de la misericorde de Dieu qui la vouloit sauver et la detacher du monde qu'elle n'avoit pu se resoudre de quitter, et des ce momand fit resolution de faire un eternel divorce avec luy et de travaillier tout de bon a son salut en meprisant ces maximes et fuyant sa conversation et tout ce qu'on apelles honneur et plaisir, qui sont la cause funeste de tous les pechés.

Bien penetree de ces santimens, elle changea en peu de temps [de] conduite et se retirèt des compagnie et du grand monde autant qu'elle l'avoit aimé et recherché. Monsieur et Madame de Milon remarquerent bien tost le changement des inclinations de leur niece, ne la gesnois en rien et luy lessois faire tout ce que sa devotion luy suggeroit. De fois a autre, elle avoit des acces violans de ce mal, ce qui les affligeoit beaucoup. Enfin, il la fire treiter par d'habilles medecins qui luy firent tous les remedes qu'ils crurent la devoir soulager, mais en vain, car il ocmanta et les acces en devinrent plus frequans, ce qui persuada tout a fait Mademoiselle de La Naudiere de chercher les remedes a son mal du cauté du Ciel d'ou il estoit venu et de travailler de tout son pouvoir a ce procurer l'antree d'une maison ou tout son soin et etude fut de faire penitance et de contanter Dieu seul, s'atachans uniquement a faire des actions propres a gagner le Ciel. Son enbaras estoit de trouver celle que Dieu luy avoit destinee. [214] Elle prièt et fesoit prier Sa Majesté / de luy faire connestre sa volonté la dessus, &c.

Dans ces intervalles, elle parla a un Jesuitte de son dessain, qui luy dit qu'il connessèt une communauté nessante d'Hospitalieres en Anjou, sous le tiltre de *Saint Joseph*, de qui on disoit merveilles pour la vertu et ferveur qui estoit en cette maison la. Ce qui luy donna, des le momant, le desir de ce joindre a elle, mais elle ne crut pas y pouvoir reusir pour plusieurs reisons. D'aillieurs, elle avoit des sœurs Religieuses dans des abeys considerables de Fontevrault et de Vigna[t]s

qui la tirois de leur cauté et ces inclinations aussy l'y portoit, mais elle se trouvoit retenue par sa maladie qui luy paressoit si humiliante qu'elle n'osa jamais s'y presanter de crainte d'an sortir avec confusion quand on la soroit, ne pouvand ce resoudre de la dire auparavant crainte d'estre refusee d'abort. Dans ces perplexitee d'esprit, elle s'adressa a un Jesuitte a qui elle fit connestre l'agitation de son cœur sur le choix du couvand ou elle vouloit se consacrer a Dieu. Il ecuta serieusement tous ces santimens, luy compatit de la peine ou elle se trouvoit dans un pas de si grand consequanse pour sa santification, et apres avoir pezé toutes les reisons pour et contre luy conceilla enfin d'aller en Anjou se faire *Hospitaliere* de Saint Joseph, luy fit gouster comme un bonheur tres grand d'estre éloignee de ces parans et connessances et d'estre regardée comme estrangere dans la maison de Dieu, ce qu'elle avoit consideré jusque la comme chose des plus difficilles dans l'execution / et dont la pancee seule l'efreyoit. Se Reverand Pere se chargea volontiers de faire les avances pour elle aussy tost qu'elle l'ut asuré de sa volonté determinee de faire agreer son dessain a Messieurs ces parans, ce qu'il fit avec succes, lesquels consantirent a tout ce qu'il leur proposa pour leur parante, ecrivit a la superieure de la maison susditte et en resut une reponce favorable telle qu'on la demandoit. Ce qui causa tant de consolation a la pretendante qu'elle auroit party des le landemain si ces Messieurs ne s'i estois pas opposé pour des reisons que je n'é pas sçu. Quelque tamps se passa a consulter l'antreprise de leurs parante sur de nouvelles dificultee qu'ils formerent entr'eux, blasmant le Reverand Pere d'avoir fait trop de diligances, a quoy elle repondoit qu'ils l'avois bien voulu en premier, pourquoy donc s'i opposer aujourdhy et luy refuser la derniere et plus grande marque de leur amitié. Dieu, sans doute, permy cela pour l'afermir davantage dans sa vocation par la peine sansible que luy causa se retardement.

[215]

Chapitre 2

ELLE QUITTE ces parans, vient a La Fleche, et nos sœurs la reçoives.

[216] Quand toutes les difficultees furent aplanies sur le dessain de quitter le monde et d'aller a La Fleche, Madame de Milon fit preparer toutes les choses necessaires pour le voiage de la ville du Mans a celle d'Anjou, voulant elle mesme mener sa niece dans la communauté qu'elle avoit choisie pour y passer le reste de ces jours, ce qu'elle fit avec / beaucoup de pompe, menant avec elles bon nombre de serviteurs et servantes, litieres et carrosses, &c. Jamais cette damoiselle ne fut si joyeuse que quand elle se mit en marche pour trouver la communauté ou elle esperet trouver Dieu et gagner ces bonnes graces, qui estoit l'unique motif qui la presset de quitter ses parans de qui elle estoit si chérie et son peys natal ou elle avoit gousté tant d'agrement, selon la nature, pour aller dans une terre estrangere qui luy estoit tout a fait inconnue, dans l'esperance seule d'y trouver le chemin du Ciel dans la pratique de l'obeissance, charité et humilité. Je ne sçay point combien de jours ils furent en chemin, mais je sçay bien qu'elle estoit obligee de cacher a Madame sa tante la grande consolation dont son cœur estoit plain pour ne la pas atrister, elle qui aimoit sa niece d'un amour des plus tendres comme si elle en avoit esté la mere. Ils ariverent enfin dans la ville de La Fleche, et apres luy avoir fait voir ce qu'il y avoit de plus curieux dans la ville, elle la mena a l'hospital et la remit entre les mains de notre sainte mere de la Ferre qui la rescut avec sa charité et bonté ordinere. Y luy sufisoit de savoir qu'une fille vouloit se donner a Dieu dans sa communauté pour avoir pour elle toute l'estime et amitié, joint qu'elle connut bien que celle si tenoit un rand hors du commun et, partant, qu'elle seroit exposee a plus de tentations et auroit besoin de plus de service et secours tant pour le corps que pour l'ame.

Madame de Milon pria cette chere mere d'avoir pour sa niece tout le soin possible, de ne rien epargner pour sa consolation et ces besoins, / luy donna d'avance une somme d'argent sur sa pantion ou autres choses dont sa niece pouroit avoir besoin et de luy faire savoir tout le plu[s] tost si elle venoit a s'annuyer ou estre malade, par le mauveis air de l'hopital, afin qu'elle la vint querir elle mesme, ne voulant pas qu'elle fut un jour a regret dans sa maison. Elle en dit autant a la fille et luy dit a Dieu beignee dans ces larmes, disant que perdant sa chere niece elle perdoit la joie de sa maison et sa consolation particuliere, &c.

[217]

ELLE FAIT un veu a *saint Joseph* pour sa guerison.

[218] Mademoiselle de La Naudiere estant remise de la douleur que luy avoit causé la separation pour toujours de Madame sa tante qu'elle aimoit si tandrement, avec bien de la justice, elle pensa serieusement a prendre les moyens de reusir dans son entreprise. Pour cela elle parla, avec la derniere confiance, a la *superieure* qui avoit deja gagné son estime par sa bonté, et son humilité, et son amour par ces manieres honnestes et toutes d'affection. Elle luy declara le mal dont Dieu l'avoit affligee, qui luy prenoit tous les mois, et l'état ou elle estoit reduitte dans ce momant digne de compasion. La digne mere de la Ferre n'an paru point estonnee, luy donna esperance que Dieu la gueriroit par l'intercession de *saint Joseph*, et l'anbrasant tandrement elle l'asura qu'elle n'an auroit ni moins d'estime ni moins d'amour pour elle, qu'elle pouvoit compter la dessus et hoster de son esprit / tout santiment opposé. Ce qui la consola beaucoup et luy persuada qu'elle ne s'etoit pas trompee dans son atante, puis que sitots qu'elle l'ut envisagee, elle se santit une estime particuliere pour elle, acompagnée d'amour et de confiance entierre. Notre *sainte mere* luy conceilla de s'adresser a *saint Joseph* pour optenir de Dieu sa guerison et de pancer a ce qu'elle luy vouloit promettre pour l'angager a prendre son fait et cause aupres de Sa divine Majesté. La postulante vouloit dans ce momand faire veu d'estre sa fille et ne jamais sortir de sa maison si elle se trouvoit affranchie de ce mal si douloureux pour le corps et pour l'esprit, mais sa fidelle directrisse la fit atandre quelques jours et prier pour cela, apres lesquels elle fit ce veu d'un grand cœur et desir de l'acomplir si elle estoit guerie. Ma *sœur Le Jumeau* a dit a une *sœur* de cette maison que dans le momand qu'elle prononsa son veu, qu'elle santit tous les

simpotomes de son mal et crut tomber aux pieds de la supe-
rieure et que depuis ce jour la elle n'an resantit jamais
aucunes atintes et fut parfaitement guerie.

Chapitre quatre

- 1- **S**A RECONNESSANCE de la guerison resue.
- 2- Elle est resue au *saint* habit et aux veux simples. Sa ferveur.

Les personnes qui ont eu le bien de connestre ma *sœur*

[219] Le Jumeau saves que la reconnessance des biens resu / a esté remarquee en elle avec eclat et a un degré sublime. J'an feré un chapitre, a la suite, pour faire connestre quelque chose des santimens de son cœur sur cela. Je diré isi en peu de mots qu'elle fut vivement touchée de la grace que *saint* Joseph luy avoit obtenue de Sa divine Majesté, qu'elle promit de faire dire tous les ans la *sainte* messe le jour de sa feste, 19^e mars, avec l'agreement de ces superieurs, ce qu'elle a opservé tres religieusement non seulement pour remerciement de sa santé, mais encorre pour remercier Dieu de l'avoir choisy entre tous les hommes pour estre espoux de la tres *sainte* Vierge et pere noricier de *Jesus Christ*.

Notre chere postulante ce trouva si animee et encouragee a la pratique et aquisition des vertus propres de l'estat qu'elle vouloit enbraser que rien ne luy parut difficile dans ce com-
mansement et s'atacha toujours au plus solide, comme a l'exacte opservance de la reigle journaliere, a l'obeissance au moindres signes de la volonté des superieurs, a une humilité scincere qui luy fesoit rechercher avec amour et joie ce qui paressoit plus vil aux yeux du monde, se regardant la plus abjecte devant Dieu de toutes ces *sœurs* a cause qu'elle avoit aimé le monde et ces maximes, et agissoit conformement a ces santimens. Elle aimoit la priere et l'oreison comme des mets delicieux de l'ame, se procuroit du tamps a y employer par la diligence a faire ce dont on la chargeoit. La priere et le service des pauvres malades fesois ces delices. En tout cela

[220] notre postulante donna des marques asurees / de sa vocation et du desir scincere de pleire a Dieu, aussy n'esita t-on point

a luy donner l'habit a la fin de la premiere annee, et apres la seconde, fu resue aux veux. Messieurs ces parans furent bien rejouis d'aprendre le contantement de notre chere novice, dans la maison de *Saint Joseph*, et celuy qu'elle donnèt a ces superieurs et a toute la communauté qui en estoit tres edifiee. Madame de Milon en fit des feux de joie dans son cœur, apres avoir offers a sa niece de revenir dans sa maison et mesme pressee, luy disant qu'elle y seroit aimee et consideree autant que jamais, que *Monsieur* de Milon le desirèt beaucoup et creignèt que quelque humeur melancolique ne luy fit entreprendre une vie si triste, qu'elle priroit Dieu dans sa maison aussy bien que dans l'hospital ou elle ne respiroit q'un air pestiferè, et plusieurs autres discours qui ne l'ebbranlerent point. Bien loin, elle asura cette bonne dame que sa resolution estoit prise et que jamais elle ne reprendrèt ce qu'elle avoit lessé pour travailler a son salut, &c. Apres un long entretien de cette sorte, elle loua et aprouva sa niece dans son dessain, la pressa de luy dire ce qu'elle souheitoit pour l'acomplissement de tous ces bons desirs, qu'elle les executereit avec pleisir. Cette dame vouloit faire obliger la communauté a luy faire quelques apprets particuliers pour son vivre et offrit pour cela une pansion particuliere, connessant sa niece fort delicatte naturellement. Mais elle s'i opposa elle seule et n'i voulut consantir, remerciant sa chere tante de toutes les bontés / qu'elle avoit pour elle, l'asurant que Dieu luy fesoit trouver bon la cuisine de la maison, quoy que diferante de la sienne, et qu'on luy avoit donné jusques la du particulier dans son vivre a cause qu'elle l'avoit voulu, mais qu'elle n'an vouloit plus du tout pour l'advenir, luy demandant en grace de n'an plus parler, et fit ces veux dans la volonté de vivre en pauvre fille et servante des pauvres. Se qu'elle a executé et pratiqué jusqu'a la mort, ayant pour tout extro[r]dinere q'un potage le soir quand les autres n'an avois point, &c.

[221]

Notre no[u]velle professe continua toujours sa ferveur, apres avoir fait ces veux comme auparavant, s'eforçoit toujours d'i adjouster plus de perfection et se reconnessant encorre plus obligee, et fut toujours un modele des vertus plus solides des ames religieuses a toutes ces compagnes.

SA MANIERE d'agir hors le noviciat.

[222] Ma chere sœur Le Jumeau n'a pas fait comme bien d'autres font, qui se relaches dans la pratique de la vertu et font les recriee comme si tout estoit fait pour elle quand elles sont sortie du noviciat, meprisant les petites regles et pratiques ordinere par lacheté et basse compleisance pour leurs anvie relachée de leur premiere ferveur & par leur propre paresse a ce vincre pour aquerir les vertus. Celle si, bien loin d'agir de la sorte, se persuada estre plus obligee qu'auparavant de travailler a sa perfection pour plusieurs bonnes reisons qu'elle disoit agreablement. / C'est pourquoy se defiant d'elle mesme et d'un certin petit contantement naturel de ce voir en communauté, ce fit une loy insurmontable pour elle, comme si elle avoit seulement commancé ce jour la de fuir le monde et toutes les occasions de ce produire au dehors, mesme pour le spirituel, evitant bien des consultes inutilles a l'avancement, qui nous retirent de la conduite commune ou la grace est atachée, et elle atribuèt le relachement de la maison de La Fleche aux directions estrangeres. Ce qu'elle a pratiqué, ou plutost evité cet equeul, for fidellement, qui luy a fait jouir d'une paix interieure presque inalterable pandans sa vie et qui n'a cessé que peu avand sa mort qu'il plut a Notre Seigneur de l'exercer par de grans peines interieures, &c. Pour les personnes du monde elle s'an retira tout a fait, hors le devoir de charité et de l'obeissance. On la trouvèt extreme sur ce point et on la tretoit de sauvagesse. Ces amis et connessances se pleignirent baucoup de son procedé, ce qu'elle nous a raconté plusieurs fois, par recreation, et disoit ensuite qu'elle avoit reconnu par son experience que c'estoit une des belles et bonnes pratiques que les jeunes Religieuses pussent prandre pour eviter bien des fautes qu'on fait dans l'antretien

avec les Jeans du monde, et qu'on se recules beaucoup par la du recueillement necesseire pour l'oreison, ou l'on [n']avance point et d'ou vient la cause le plus souvant des secheresse qu'on y soufre. Elle disoit encorre avoir esprové de grans biens de s'estre atachee uniquement a la superieure en sortant du noviciat, se rangeant toujours de son cauté dans les occasions de diversité de santimens, la priant souvant de nous faire éviter les visites inuttilles, de nous reprendre de nos fautes hardiment / et faire reparer celles qu'on fait contre les regles, qui maledifie devant les autres. Ma sœur Le Jumeau a conservés des santimens d'estime et d'amour toute sa vie pour ces saintes pratiques de ferveur et les fesoit garder aux autres en ce qui depandoit d'elle, quand elle estoit superieure, et ne se lassoit point de les repeter en general et en particulier, aussy estoit elle fidelle a les pratiquer, inferieure. Nous avons veu l'un et l'autre dans cette maison. Nos premieres meres Bresoles, Macé et Maillet, qui ont vescu lonstamps avec elle dans celle de La Fleche plusieurs annee, ont dit d'une mesme voix qu'elle a beaucoup edifié ces sœurs et attiré par son exemple a la pratique fidelle des regles, estant elle mesme une regle vivante et animee, mais avec un air d'humilité et des manieres sy rabaissee qu'il estoit aisé de juger qu'elle ne cherchèt pas a faire leson aux autres, mais a faire son devoir de Religieuse.

[223]

Chapitre six

ELLE EST CHOISIE pour aller établir a Baugé.

[224]

Ma sœur Le Jumeau, qui ne pansoit qu'a travailler a se santifier dans sa communauté, fut choisie avec bien de la justice pour en établir une autre. Il est marqué, dans *La Vie de Mademoiselle la princesse d'Epinoy*¹, qu'aussy tost qu'elle ut resolu et donné sa parolle a la sœur Marthe La Bausse qu'elle yroit a Baugé segonder ces pieux dessains en faveur / des pauvres malades, qu'elle fit instance aupres des superieurs pour que la sœur Renee Le Jumeau luy fut donnee pour l'accompagner en calité de superieure. Elle fut bien estonnee d'un tel choix, elle qui ne pansoit et desiroit que d'estre cachee a toutes les creatures. Elle representanta a ces superieurs tout ce que son humilité luy sugera pour enpescher son election, ce qui fut sans effet, et partit avec la princesse pour aller former une nouvelle maison de son institut.

J'ay ouy dire, a nos premiere meres, qu'elle avoit eu de grandes croix en cet etablissement, mais je n'é point sçu de quelles part elle vinrent. Il est ordinere d'an avoir abondamment en ces sortes d'ouvrages tout consacré a la gloire de Dieu, le Demon ne manquant jamais d'y former des oppositions par tous les endrets qu'il croit pouvoir en enpescher les progrès quand il n'a pu enpescher le commencement. Ma sœur Le Jumeau etoit trop fidelle amante de la croix pour ne pas prendre celles sy de la main de son divin espoux crucifié, avec respect et amour. Aussy sa patience et son humilité fut admiree de tous ceux qui opserverent sa conduite

1. Biographie «habituelle» des Annales, Relations, etc. La *Vie* est racontée à Marie Morin par Charlotte Gallard ou Françoise Maumousseau. (Tous les «écrits» de La Flèche, la *desolee maison*, ont été détruits après la mort de La Dauversière.)

et sa charité pour les pauvres malades, particulièrement par la princesse qui a dit plusieurs fois depuis avoir esté charmée de la vertu de cette digne superieure a souffrir toutes ces peines dans le silance que produit l'amour de la croix, et sa bonne conduite en toutes choses, pleine de zelle pour l'opser-
 vance reguliere, son éloignement du monde, tel qu'on auroit cru aisement qu'elle ne l'avoit jamais veu ni aimé, sans manquer toutefois a l'honesteté et charité, aiant un tallant particulier d'éloigner les visites inutilles pour elle et pour ces Filles, sans les mecontanter, et de leur faire gouter ces petites privations et plusieurs / autres mortifications. On a [225] remarqué que les Filles qu'elle a eslevee dans la Religion ont excellé en vertu et opservances, et ont baucoup servy leur communauté, et luy ont attiré l'estime d'un couvand tres regulier, s'étant ramplie des santimens de leur mere et atachee a imiter ces vertus toutes les plus solides.

Je ne sçay point combien d'annee elle demeura a Baugé ou si elle retourna a La Fleche a la fin de son trianal.

SON RETOUR a La Fleche.

Ma tres honoree sœur Le Jumeau quitta la maison de Baugé par obeissance a sa communauté, qui la retira pour plusieurs bonnes reisons, dont une des principales estoit pour soutenir le party de la justice et de la ferveur qui demandoit les veux solannels de Reli[gion], ce que d'autres ne voulois point. Ce qui fesoit deux partie dans la meison et une diversité de santimens prejudiciables a l'union et au bien commun. On rapella des establissemens celles qui desirois la stabilité, du moins celles qui estois dans des maisons assés formee pour se pouvoir passer d'elles. Sepandant, le meillieur party demeura encorre le plus feble et exposé a la sansure des autres. Notre chere sœur Le Jumeau fut de ce nombre. Quand elle s'apersut du changement survenu dans la conduite ordinere et qu'on s'etoit relaché dans l'opservance journaliere, qui n'etoit pas gardee comme auparavant et par suite infaillible de l'union des cœurs si ne[ce]sseire au bien spirituel et mesme tampoirel d'une communauté, elle en consçut beaucoup de depleisir. Voisy comme elle s'an est expliquee isi plusieurs fois : «A mon retour de Baugé, je fut bien estonnee

[226]

de voir le changement que je trouvé pour / le spirituel et ferveur a la pratique de nos *saintes* reigles dans notre chere premiere maison, ce qui me causa une tristesse si grande qu'elle se remarquèt sur mon visage et dans mon esprit abbatu. Je n'en caché pas mes santimens a ceux qui conduisois la maison, qui en convinrent avec moy et me dire que la diversité de conduite avoit causé ce malheur, qu'on c'etoit mal pris dans la reforme, qu'on vouloit faire des veux solannels au lieu des simples, q'un retardement de quelques annee auroit enpesché les petis desordres qu'on voyèt aujourdhy et qu'an voulans aller trop viste on gastoit tout l'ouvrage du

Seigneur. Je connu a ces parolles, dit elle, le santiment de ce Reverand Pere, ce qui me fit prendre le party du silance et ne pas trop faire connestre les miens, &c. Je passé plusieurs annee en cet estat qui estoit pour moy un petit purgatoire de ne pouvoir parler de mes peines a personne sans crainte d'an avoir de mauveis retours, joint que le relache, ou je voyois cette chere maison ou j'avois veu tant de vertu et d'exatitude a l'opservance, me persèt le cœur de ne pouvoir aporter aucun remede a ce mal. Je me priveis de toutes consolations exterieures afin de vivre en paix avec toutes et n'estre suspecte a personne et priois Dieu de tout mon cœur de prendre en sa main notre fait et cause, &c. De tamps en tamps, j'antandois parler de nos autres maisons qui desirois toutes la stabilité et fleurisois en l'opservance. J'ettois resolue en moy mesme de me jetter du cauté de celle qui la prendrèt la premiere si elle me vouloit accepter, mais je n'osois le dire crainte qu'on n'i mit enpeschement. Enfin, apres bien des peines pendant plusieurs annee, j'apris hureusement que nos sœurs de Laval estois toutes d'acort de la prendre au plu[s] tost. Je fis mes diligences pour y aller.» /

MA SŒUR Le Jumeau va a Laval, y prans le voile blanc et reviens a La Fleche.

Aussy tost que notre chere sœur ut su qu'on se preparoit tout de bon chez nos sœurs de Laval a prendre les veux solannels, elle pria instanment la superieure de ne ce point opposer qu'elle fit son possible pour estre resue dans cette maison pour y estre Religieuse avec elles, l'asurant qu'elle demandèt cette grace a Dieu depuis qu'elle estoit revenue de Baugé. Ce qui l'etonna un peu en aparance, luy avouant sepandant qu'elle le creioit en son cœur pour bien des reisons, se defandant nea[n]moins de luy permettre d'aller a Laval pour des reisons d'amitié et d'estime pour sa personne, la conjurant de ne point pancer a cela et rester dans sa maison. Notre chere sœur repondit aux complimens d'honesteté et d'amitié qu'on luy fesoit et persista toujours a demander sa permission de sortir pour aller a Laval. La superieure consantit enfin avec douleur et luy permit d'en ecrire a Monseigneur d'Angers et a la communauté de Laval, ce qu'elle fit incontinant, ne diferant pas d'un momand. Mon dit seigneur luy manda qu'il y consantèt et envoyèt sa benediction. Nos sœurs luy manderent qu'elles la recevrois a milles joie, qu'elle se hasta de partir afin de prendre le voile blanc en leur compagnie, que la seremonie en seroit magnifique, qu'elles estois deja 19 et qu'elle seroit la 20e, ce qui estoit innouy qu'on ut donné le voile a vingt filles tout a la fois.

[228] Ma sœur Le Jumeau, pleine de consolation de voir que le Seigneur manifestoit sa volonté, mit ordre a son voiage, partit de La Fleche et ariva a Laval / en la compagnie de Monsieur nostre prestre et d'une dame de ces amis dont je n'é pas su le nom. La mere La Porte estoit superieure, qui luy fit grand raqueul et la ressu avec tous les temoignages d'estime et

d'amitié. Peu de jours apres, la seremonie si atandue et desiree ce fit ou elle prit le voile blanc, aagee de 45 ou 46 ans, et le porta un an dans l'esperance d'y faire profession, mais le Seigneur dont les dessains sont inpenetrables aux hommes en ordonna autrement. Nos sœurs de La Fleche refuserent de luy redonner sa dotte et furent si fermes en ce santiment qu'elle fut contraint de quitter le voile, qu'elle avoit pris avec tant de contantement et de consolation, et de revenir a La Fleche chercher son bien. On luy conceilla la de ne point demander a rantrer dans sa maison pour de bonnes reisons, ce qu'elle fit. Or plusieurs sœurs, qui estois dedans et qui atandois l'ocasion d'an sortir pour s'unir a celles de nos communautecs qui prenois les veux solanels, se joignirent a elle et de compagnie demanderent leur bien, ce qu'on leur refusa tout plat, et se virent obligee de proceder contre leur maison par les voies de la justice, qui leur fut favorable et ordonna qu'on leur randit le bien qu'elles avois aporté a la dite maison pour leurs dottes, ce qui fut exequuté, &c.

Tout secy se passa dans l'annee 1667 et 68 pandans lesquelles nos premieres meres fesois instance du cauté du Ciel et aupres leurs amis de France pour avoir une Religieuse professe du couvant de Laval, qui ne repondoibt point a leurs desirs et prieres. Monsieur Macé, notre procureur et veritable amy, / travailloit de son mieux a la reusite de cette afaire contre qui il y avoit des personnes puissantes opposee d'une maniere a tout desesperer, mais il ne desista point et travailla toujours avec Monsieur le baron de Fancamp, qui n'estoit q'un avec luy dans tous nos interets. Monsieur Macé ayant su que ma sœur Le Jumeau estoit retournee de Laval a La Fleche et le sujet de ces demarches et qu'anfin on luy avoit randu son dot, luy ecrivit pour savoir si elle voudroit venir en Canada et que luy disoit son cœur la dessus. Ma sœur [Le] Jumeau luy repondit qu'elle avoit esté bien surprise sur la proposition qu'il luy fesoit d'aller en Canada, elle, pauvre fille qui n'avoit ni vertu ni tallans pour servir ces sœurs et leur estre utile a les soulager dans leurs traveaux et qui de plus avoit cinquantes annee sur la teste. Monsieur Macé ne se degousta point de cette reponce. Bien loin, luy escrit pour la seconde fois, bien persuadé de son merite et de sa vertu, particulièrement

son humilité et mespris d'elle mesme, qu'elle fit son paquet et se tint preste a partir quand il luy marqueroit qu'il le faudrèt faire, sans luy dire autre chose, ni en quel estat estoit cette afaire, ni quand on partiroit, ni en quelle compagnie se feroit ce grand voiage de douze cens lieues si perillieux.

[230] Elle m'a dit plusieurs fois que jamais lettre ne luy fit tant de plaisir de voir que ce bon *Monsieur* deignoit pancer a elle, pauvre fille qui estoit deja vielle et bonne a rien, pour l'anvoier en Canada. Elle repetoit incessamment des gloria patri et des laudate en action de graces de cette faveur insigne que le *Seigneur* / luy fit de la choisir pour aider a l'establissement de Ville Marie en Canada, sur laquelle Dieu avoit de sy grans dessains. Elle s'umilièt jusqu'au santre, s'an trouvant tres indigne, ce qui la portoit a randre a Sa Majesté des remercimens jour et nuit. Ce qui luy estoit ordinere pour toutes les graces qu'elle recevoit de sa main liberale. Il seroit difficile de trouver une ame plus reconnessante qu'elle l'estoit pour elle et pour tous en general, &c. J'an diré quelque chose, a la suite, des vertus de cette grande ame. *Monsieur* Macé fit tant de diligences pour l'affaire susditte que tout fut pres a partir dans le mois de juin 1669, apres avoir surmonté de grandes difficultee de la part de la communauté de nos sœurs de Laval, du pere de ma sœur du Ronceray qui s'oposoit que sa fille vingt en ce peys qu'il disoit n'estre convenable qu'a des brigans, de la part de son evesque, *Monseigneur* du Mans, qui ne vouloit pas qu'on luy en parla en aucune maniere et refusoit du plat son obediance, ce qui arestoit tout. *Monsieur* Macé fit agir Madame de Brisacier, sa penitante, aupres de la reine Marie Therese d'Autriche, comme femme du premier secretaire de sa Majesté, et optint d'elle une lettre du petit cachet qui ordonnoit a mon dit *seigneur* de donner incessamment l'obediance a la *Religieuse hospitaliere* de *Saint Joseph*, du couvand de Laval, qu'on luy demandèt pour le Canada, ce qu'il expedia sur le champ et mit fin a cette grande afaire. Aussy tost, *Monsieur* Macé ecrivit a ma sœur Le Jumeau / de partir incessamment et se trouver un tel jour a Angers dans l'auberge qu'il luy marqua et que la mere du Ronceray s'i trouveroit aussy pour aller de compagnie s'unir a leurs sœurs a Ville Marie.

[231]

Chapitre neuf

ILS PARTENT pour ce randre a La Rochelle et s'anbarquer sur la mer.

Tout fut excecuté comme il le souheitoit. Ma sœur Le Jumeau et ma sœur Renee Babonneau se randirent audit lieu trois heures plu[s] tost que la mere du Ronceray. Dieu sçait la joie et la consolation q'ils resantirent de part et d'autre a cette antreveue. Ils furent le landemain, apres la *sainte* messe, recevoir la benediction de Monseigneur d'Angers, qui les resu comme un pere plain de bonté, les felicita de leur antreprise si genereuse, les encouragea a porter de bon cœur les crois qu'elles trouverois infail[lib]lement, puis que toutes les œuvres de Dieu en sont parsemee, les estimant hureuse que par leur vocation elles travaillerois beaucoup au salut des Sauvages et des François de la Colonie, &c. Il fit revestir ma sœur Le Jumeau du voille noir pour des reisons de prudance et cacher au monde ce qu'il n'avoit que faire de savoir, se separa d'elles les larmes aux yeux en leur souheitant mil benedictions du Seigneur et leur donna la sienne.

Quand nos pellerines ariverent a La Rochelle, toutes les places estois retenue dans les navires par plusieurs personnes de merite qui passois en Canada. Aucun ne voulut seder la leur. Leurs amis leur conceillois d'atandre a l'annee prochaine a poursuivre leur route, / ce qu'elles n'ecouterent point, bien loin se determinent (déterminant) de se mettre dans la chambre ou estoit la pompe du navire, qui est toujours tres puante. Ce que Monsieur Talon aiant su, il leur offrit une chambre dans son navire de Roy, luy passoit en Canada pour y estre Intendant de sa Majesté. Monsieur Perrot y passoit pour estre Gouverneur du Montreal avec Madame son espouse, qui estoit la niece de mon dit sieur Talon. Tout cela composoit un grand train, avec encorre 5 ou 6 cens soldats

qui estois dans ce mesme navire. Tout cela obligea nos cheres sœurs de remercier ce bon seigneur de l'offre honneste et obligente qu'il leur fesoit, renonsant de bon cœur a l'honneur et au meillieur traitement qu'elles aurois t-u dans ce grand navire pour estre plus soliteires dans celuy du capitenne Poulet, quoy qu'elles previrent bien y avoir bien des petites peine. Je dis petites eu hegard a l'amour qui leur fesoit enbraser. Elles eurent de quoy ce contanter, particulièrement ma tres chere sœur Le Jumeau qui estoit naturellement fort delicate. Elle nous a dit plusieurs fois que cette demeure et l'odeur de cette chambre luy avoit esté un petit purgatoire tout le tamps qu'elle fut sur la mer, qui fut longt, s'étant embarquee le jour [de] *saint Pierre et saint Paul*, 29 juin 1669, a pareil jour et dix annee apres nos *premieres meres*. Je ne me souvient pas a present combien dura leur route sur ce grand ocean, mais il me samble 8 jours plus ou moins que les *premieres*.

[233] Je croy, mes sœurs, vous devoir faire remarquer un trait de la providance amoureuse du Seigneur à l'égard de nos pellerines de n'avoir pas voulu s'anbarquer dans le navire de *Monsieur l'Intendant*, qui se perdit sur les cautes de Portugal, / et luy obligé de ce sauver avec sa niece sur le mas rompu du vaisseau, encorre a force d'argent, les mathe-lots refusant de le faire autrement, &c. Que serois devenue nos pauvres sœurs dans ce noufrage? On peut bien creire qu'elles n'an aurois jamais eschapé si elles y avois esté. Aussy quand elles en parlois, ce n'etoit qu'action de graces et remercimens a Dieu de les avoir preservee de la mort et fait ariver a bon port, a la pauvre maison de *Saint Joseph de Ville Marie*, ce qu'elles regardois a grand faveur aussy bien que nous, car quelle douleur aurions nous resanty en aprenant leur mort dans la mer, &c.

Elles ariverent isi premier de *novembre*, feste de tous les *saints*. La joie que nos cœurs resantirent resiproquement a cette arivee ne se peut ecrire ni exprimer. Je vous la lesse a mediter, mes cheres sœur, qui liré cesy a l'advenir, pandant que je viens m'antretenir un peu avec ma tres honoree sœur Le Jumeau.

Chapitre dix

SON ARIVEE a Montreal et ce qu'elle y a fait pendant 40 annee qu'elle y a vescu.

Je n'antreprans pas de dire et vous faire connestre la joie et consolation interieure que gousta ma chere sœur Le Jumeau quand elle ce vit chez nous. «Quoy, disoit elle, il est donc vray que me voila dans le Canada et dans la chere maison de *Saint Joseph de Ville Marie* avec mes sœurs *Bresoles, Macé et Maillet* que j'ay tant aimé et désiré leur compagnie! O mon Dieu, que je vous suis redevable, moi, pauvre fille qui ne suis bonne a rien, que vous ayés deigné me choisir pour secourir / mes sœurs, vos servantes fidelles, moy qui n'ey ni vertu ni tallans pour cela, n'ayant de capacité que pour filler ma quenouille, c'est tout mon savoir faire. O mes cheres sœurs, que je vous plains, ouy, vous avés un petit secours en ma personne, je mangeré votre pain et voila tout».

[234]

Pandans du tamps, ce ne fut que lamantations sur elle mesme, ce qui nous fesoit rire de bon cœur, car elle en fesoit autant que les autres ne s'épargnant en rien pour toutes les peines aupres des malades, le jour et la nuit, et encorre au menage du dedans, ce portans a aider aux autres en ce qu'elle ne savoit pas, comptant pour faveur quand on la demandoibt pour aider et aprandre a faire les ouvrages plus bas et ravallé, comme tirer les vaches, leur donner a manger, aux poulles et cochons, faire la cuisine. Elle fesoit grandes instances pour qu'on luy aprit a faire tout cela qui luy estoit bien inconnu et se randoibt inportune a la *superieure* pour tout cela, qui fut obligee de luy inposer silance et de ne luy en parler plus.

Son contantement estoit si grand de ce voir dans le Canada que quand elle y fesoit reflexion elle en pleuroit de joie. Le fondement de sa consolation estoit que cela inclineroit

la misericorde de Dieu sur elle et luy estoit comme une marque de predestination. Elle ne demanda jamais d'estre fait professe avand la communauté, ce qu'elle auroit pu faire sans manquer au devoir puis qu'elle l'avoit fait tout entier chez nos sœurs de Laval et porté un an le voile blanc. Bien loin, elle parut avoir bien de la consolation de le faire une seconde fois.

[235] Pour les vivres du Canada, elle s'i fit bien des violances tres grandes, mais d'une maniere si humble qu'on auroit cru qu'elle les aimoit beaucoup. / Si on luy presantoit meilleur qu'aux autres, c'estoit pour elle une croix, et ne voulut accepter aucune chose en particulier q'un potage le soir quand les autres n'an avois point, comme en France, &c. Comme j'ay deja dit si devand, sa grande afaire, disoit elle, estoit de vivre en Canada comme en Canada, et selon son explication cela vouloit dire mourir a toutes les creatures, particulierement a soy mesme. Je ne croy pas qu'aucune novice l'eit surpassee en soumission, obeissance, depandance de la superieure, en l'opservance journaliere de la reigle et ferveur a reparer les moindres fautes contre, &c. Sa religion et pieté envers Dieu estoit des plus grand[es], ces delices estois en la presance du tres Saint Sacrement. C'est la ou elle se delassoit de ces fatigues et travaux et ou elle goutoit des consolations des plus savoureuses, car encorre qu'elle parloit peu de ces choses, je veux dire du plaisir qu'elle y trouvoit, il estoit foraisé de juger de ces dispositions interieures par son exterieur, qui inspiroit la devotion a celles qui la regardois avec atansion, par sa posture pleine de respect et aneantie, souvant prosternee la face contre terre des tamps considerables, menageant avec soin tous les momans qu'elle pouvoit se procurer pour cet exercice.

[236] Ma tres honoree sœur Le Jumeau a esté un modele de vertu en tous les offices qu'elle a exercé dans la Religion, soit de superieure ou elle a esté mise plusieurs fois dans cette maison, dont elle c'est tres bien acquitee et avec edification. Elle demandoit beaucoup de fidelité a la regle d'eloignement du monde, / d'humilité a chercher a se procurer le plus bas lieu en offices, en commoditee, habillemens pauvres, a reparer ces fautes contre les regles publiquement en disant ces coulpes,

de charité et suport du prochain, l'amour de la priere, et nous recommandoit ces vertus dans les advis generaux qu'elle donnoit en general et encorre en particulier, dans la direction, et disoit que c'estoit par ces pratiques que les Filles de *Saint Joseph* se santifièes autrement et qu'elles se conserverois dans la ferveur du premier esprit de l'institut, et que sans cela le relache viendret a grans pas dans leur maisons, en hosteroit la bauté et la bonne odeur, et deviendrois comme des corps sans ames, &c. Elle avoit beaucoup de fermeté a soutenir le bien et n'avoit rien de mou dans sa conduite, qui pourtant n'avoit point de severité aspre et rude en ces parolles qui estois asaisonnee de douceur et honnesteté. Quant elle estoit inferieure, rien de plus humble et rabaissee a l'égard des superieurs, tels qu'ils fusse en leurs personnes.

Sa santé estoit des meillieure qu'on ait veu isi. Elle n'a esté arestee de maladie que deux fois pendant 42 ans qu'elle a esté dans cette maison. La premiere fut un apcest dans l'estomac, qui persa a l'exterieur, for gros. Son ouverture estoit telle qu'on auroit pu y mettre le poing fermé. *Monsieur Forestier*, qui la pansa, ne pouvoit assé exagerer son bon tampernement de guerir d'un mal si grand et dangereux a l'aage de 82 ans. Sept ans apres, elle fut arestee par un grans flux avec la fievre, qui la mesna si loin qu'elle lessoit tout aller dans le lit, ce qui luy causoit une peine des plus sansibles, estant propre a l'excest / de son naturel. Quand nos medeciņs luy eurent fait tous les remedes qu'ils crurent la pouvoir guerir et qu'elle ut gardé un regisme conforme a son mal environ 15 jours sans que cela produisit aucun bon effet, elle demanda en grace qu'on la lessa manger ce qu'elle aimeroit le mieux. Ce qu'on luy acorda, et pour ce ragouter, disoit elle, pria instanment qu'on luy donna des prunes rouges sauvages, qui viennent dans les bois, et du let caillié, ce qui devoit ocmanter son mal considerablement, ces prunes ayant une calité opposee a sa maladie, servent de clisteres et sont laxatives de leur naturel. Ce qui pourtant guerit notre chere mourante, car avand de luy donner ce mest a manger, on luy voulut donner l'Extresme Onxion, mais elle s'i opposa disant qu'il n'estoit pas encorre tamps: En effet, en peu de jours son mal cessa, sa fievre diminua, et revingt en convalesance en

[237]

peu de tamps. Il est aisé a connestre par cet exemple qu'elle estoit d'un bon tamperament, aussy elle ne ce menageoit en rien et ne prit jamais aucun remede par precaution durant les quarantes annee qu'elle [a] esté avec nous dans cette maison.

Je ne croy pas qu'elle ait manqué un jour a ce trouver a l'oreison a 5 heure et demie au plus tard, car de coutume elle y estoit plu[s] tost que les sœurs ne fusse levee, excepté ces deux maladie dont je viens de parler et cinq ou six mois avand sa mort que les jambes luy enflerent, de telle sorte qu'on l'obligea par obeysance de demeurer au lit, dans l'infirmierie, jusqu'a la messe de communauté ou on la menoit par dessoubs les bras, ce qui estoit pour elle un petit martire a cause, disoit elle, de l'anbaras qu'elle donnoit a ces cheres infirmieres. /

LA MORT de ma sœur Le Jumeau.

Après la maladie dont je viens de parler, notre très honorée et chère mère Renee Le Jumeau, âgée de 89 ans, ut encore un intervalle de santé inespéré à une fille comme elle, d'environ dix huit mois, que sa ferveur et dévotion employa toute à la prière, je veux dire à l'oraison et à l'office du cœur, d'où elle sortoit peu pendant l'esté, car l'iver on l'obligeoit par obéissance de rester auprès du feu où elle fesoit ce qu'elle auroit fait là. Elle avoit les jambes enflées, fort grosse, et vouloit toujours aller et suivre l'observance et c'est mis bien des fois à genoux devant la supérieure pour en obtenir la permission, car toutes les sœurs souffrois de la voir marcher à bien dire sans jambes et sans yeux, ces deux dernières années. Et si elle tenoit ces heures au cœur, dans ces mains, comme si elle avoit veu quelques fois le haut en bas, à cause, disoit elle, que c'étoit la règle et l'obéissance, tous les jours sans y manquer elle alloit instruire les malades, appuyée sur son bâton, et leur parlait de Dieu comme un ange. Aussi avois il un grand plaisir à l'écouter et elle à leur parler.

Quand elle se trouvoit à la récréation et lecture commune dont elle ne s'absentoit que très rarement, elle avoit sa quenouille à son côté et filait par l'habitude de le faire et pour faire la règle, disoit elle, qui le veut ainsi, et cela avec tant de joie qu'on lui donnoit de la filasse pour ne la pas contrister, quoiqu'elle ne fut bon à rien. On lui disoit quelque fois qu'elle feroit aussi bien de ce reposer que de travailler, ce qui l'excitoit à rire prenant agréablement ce qu'on lui disoit. /

[239] Son humeur joviale et complaisante a paru jusqu'à sa mort, ce qui nous a été d'une grande consolation et édification dans l'état de souffrances où elle a été vers la fin de sa vie. Car, outre ce que j'ay dit qu'elle ne voyait pas [pour] ce conduire et ne marchait qu'avec peine, elle eut des peines intérieures très sensibles qu'elle n'aurait jamais éprouvées, — et il est rare de trouver des personnes religieuses d'un esprit aussi tranquille que le sien. Toutes ces peines ordinaires avoient pour fondement qu'elle n'aimait pas Dieu comme elle devoit l'aimer, se reprochant l'insensibilité et dureté de son cœur pour ce divin objet qui doit être l'origine et fondement de nos joies et solides contentements. C'est ce qu'elle nous répétoit avec son zèle tout ardent dans les occasions où elle jugeoit à propos de nous en faire resouvenir, mais dans ces derniers temps elle parloit d'un autre langage et disoit quelques fois d'une voix trébuchante, pensant être seule : « Hélas, mon Dieu, où m'avez-vous logée dans les ténèbres de la mort la plus sombre, où est le temps que je possédais mon âme dans une paix si profonde que rien ne la troublait. Hélas, Seigneur, votre conduite sur moy est bien changée, mais vous êtes juste, ô mon Dieu, vous ne me châtiez pas encore autant que je le mérites puis que j'ay mérité l'enfer tant de fois. J'adore votre justice et votre miséricorde qui m'afflige ici pour me pardonner en l'autre monde, » &c.

[240] Pour lors on vit ce qu'on n'avoit point encore vu. Ma sœur Le Jumeau tous les jours en direction, parlant à notre confesseur, Monsieur Caille, si souvant qu'il s'en trouva inopportun / et la renvoyait sans l'écouter autant qu'elle eut souhaité, ce qui l'obligea de prier la supérieure de luy permettre de conférer de sa conscience avec Monsieur Seguenot, grand directeur, ce qu'elle luy permit volontiers. Elle a porté cet état de peine pendant deux ans. Et comme j'étois supérieure dans ce temps là, j'eus connaissance de ces peines qui ne convenoient pas à son âge et qui étoient une espèce de martyre pour une âme qui aimoit Dieu aussi parfaitement que celle-ci. Sa plus grande consolation étoit la prière, prosternée dans le cœur devant le très Saint Sacrement, et s'il tenoit si longtemps que bien des fois il falloit luy aider à ce relever, ne le pouvant pas faire à cause de sa faiblesse, &c.

Six mois avand sa mort, ces douleurs ocmantèrent considerablement et sa vie fut veritablement mourante. Sa ferveur a la pratique des vertus propre de son estat parurent encorre plus eclatante qu'aupara[va]nd, particulièrement sa foy pour tous les mistere de notre *sainte* Religion, sa pieté et religion envers Dieu, l'asiduité a la priere, mais comme elle estoit a l'infirmierie, on ne luy permettoit pas d'estre devant le tres *Saint* Sacrement aussy lonstamps qu'elle l'ut voulu, ce qui la gesnoit un peu. L'amour qui est industrieux luy sugeroit des adresse pour ce recuperer de ces pertes. Pour cela elle se levoit de grand matin, quelques fois des 3 heures, et ce derobèt a petit bruit de ces infirmieres pour venir au cœur, ce qu'elle fit assé lonstamps premier qu'on s'an apersu. *Notre Reverande* mere Gallard l'ayant trouvee, la tansa fortement, d'ou vient qu'elle n'osoit plus le faire qu'avec de grans precautions, se cachant soubs le grand escalier et tantost / dans le refectoir soubs les tables, creyant qu'on ne la veiroit point, mais *notre Reverande* mere, qui se defièt d'elle, la cherchoit le matin et quand elle la trouvoit, luy en marquoit son resantiment. Pour lors, ma *sœur* Le Jumeau se mettoit a genoux, les mains jointes, luy demandoit pardon et toujours une nouvelle permission de le faire encorre une fois au moins, avec tant d'instances et avec des termes si humbles et soumis que la *superieure* se lessoit flechir, &c.

[241]

Ainsy se passa les derniers tamps de sa vie et dans le desir continuel de s'unir a son Dieu pour toujours. Le Seigneur, voulant contanter sa servante et mettre fin a ces travaux et gemissemens, lui envoya une fievre continue, tres ardante, avec des redoublemens comme si elle n'ut eü que 30 ans, qui nous fit connestre que sa fin estoit proche. Cette nouvelle ne la surprit point. Elle la receut avec tout l'agreement qu'on peut temoigner en pareille occasion, remercia le Seigneur avec un amour tandre de la retirer de ce monde et de mettre fin au peché en elle par la mort, adgra sa justice et sa misericorde dans cet arest, se soumit et abandona a tout qu'il luy pleiroit faire de son corps et de son ame. Il ne parut aucun trouble en son esprit qui avoit repris, un peu aupara-vant, sa tranquillité premiere dont elle avoit esté privee, comme je le dit si devant, resut le *saint* Viatique et l'Extresme

[242a]

Onxion avec un plain jugement et les dispositions telles qu'on les devoit atandre d'une ame aussy religieuse qu'elle l'avoit esté et advancee dans la pratique des vertus convenables a son estat, / particulièrement sa foy vive pour toutes les veritees de notre *sainte* Religion et des misteres que *Jesus Christ* a operé pour notre salut, isi bas, pour la terre, qui a produit en elle un esprit de pieté et religion envers Dieu tres singulier et qui a baucoup edifié et notre *communauté* et d'autres personnes qui l'ont connue, au dela de tout ce que j'an peux dire.

Quand je l'aprochois dans son lit, je la trouvois toujours dans le regret d'avoir esté si ingratte aux graces dont le Seigneur luy avoit esté si liberal, d'avoir aimé et estimé autres choses que luy, des actes de confiance, d'abandon de tout elle mesme pour le tamps et l'eternité, faisant incessamment le sacrifice de sa vie l'offrand a Dieu en union de celle de son sauveur, &c. La fievre l'aresta et la fit rester au lit sans s'an relever plus, le mardy 20e de may de l'annee 1709, et cessa de vivre sur la terre le samedi d'apres, 25 dudit mois, sur les onze heures du matin, qui echut en cette annee la veille de la feste de la tres *sainte* Trinité, mistere de sa grande devotion, et fut enterree le jour. Tous nos amis et autres personnes qui ont eu le bien de connestre cette grand Religieuse ont conservé une memoire et veneration pour sa vertu tres particuliere et l'estime vrayement *sainte*. On fit toucher cantité de chapelets a son corps, pendant qu'il fut exposé, et des neuveines apres son anterrement, la prenans pour advocate aupres de Dieu, &c., et sa memoire est en benediction avec bien du fondement.

Chapitre douze

QUELQUES REMARQUES sur les vertus d'obeissance et d'umilité. /

Toutes les personnes qui ont connu ma tres honoree sœur Le Jumeau et qui ont eu l'avantage de vivre et converser familièrement avec elle conviendront sans peine qu'elle a esté un modèle de toutes les vertus propres a une *Religieuse*, mais sepandant l'obeysance et l'humilité ont paru en elle avec un lustre tout singulier, qui sont comme la basse de toutes les autres, qui sont l'ornement le plus eclatant d'une ame parfaite. Celle dont je parles isi a tellement lié et ajusté les œuvres aux parolles qu'elle a excecuté et pratiqué ce qu'elle conceilloit aux autres. Il seroit difficile de trouver des *Religieuses* plus soumise et respectueuse a tous les ordres et volonteé de ces superieurs. Et je peux d'autant plus afirmer cesy que je l'é veue faire des actes heroïques en cette matiere, mais de si bonne grace que si je n'avois pas su ces santimens tout opposé, j'orois cru qu'elle y avoit beaucoup d'inclination naturelle a cause de la joie qui pardoit en elle et la prontitude avec laquelle elle se portoit a faire ce qu'on souhetoit ou a approuver ce qu'elle auroit voulu condanner, quand les superieurs estois de ce sentiment. Quand elle s'apersevoit que quelq'une avoit quelque obeysance difficile a faire, elle priét Dieu de luy donner la force de surmonter sa repugnance, et si elle avoit lieu de creire qu'elle trouverét bon qu'elle luy en parla, «o ma chere sœur, disoit [elle], voila un momant precieux pour vous, / menagé le bien pour l'eternité que ce momant de peine porté pour Dieu vous meritera de douces consolations qui n'oront point de fin». Puis elle disoit : «C'est bien vandre ces peines, de les donner de bonne grace a *Notre Seigneur*, qu'elles seront richement recompancee». Plusieurs fois, je luy ay ouy dire : «Si on savoit le merite d'un acte d'obeysance qui est fait en esprit de foy et d'amour, on l'acheteroit un million

[242b]

[243]

d'or, car sa recompance est eternelle. Quand une jeune fille ce donne a Dieu, quand elle n'oroit rien que ce qui couvre son corps, elle luy fait un presant des plus riches pour veu qu'elle luy donne sa volonté toute entierre, sans la rebrandre jamais que par surprise quand la passion nous domine, et pour lors il faut faire comme celuy qui auroit pris et derobé le bien d'autruy et la luy redonner tout de nouveau en renouveland son veu avec un desir tout nouveau de le mieux garder a l'advenir».

Son exatitute a demander permission pour de tres petites choses estoit charmante et de grande edification a notre communauté. Elle n'oroit pas esté prier au cœur, quelque atrait qu'elle y ut, n'auroit pas donné une pomme a un enfant, n'oroit pas fait la moindre chose pour son service particulier ou pour d'autres hors son office, sans obeissance. Estant supérieure, elle nous parloit souvant de la beauté et du merite de la sainte obeissance et nous exortoit a nous en prevaloir pour amasser des tresors de graces et de vertu solides. «Helas, disoit elle quelques fois, qu'il est injurieux a Dieu de voir des personnes qui luy sont consacree obeir de mauveisse grace / et comme avec regret et qu'il est de mauveisse odeur dans la maison d'y voir de tels serviteurs et servantes de Sa Majesté».

Je reviens a dire quelque chose de son humilité. Je comance par dire qu'apres avoir eu l'honneur de vivre quarantes annee avec elle, je n'é pas remarqué une seule fois qu'elle ait rien dit a son avantage sans y mesler quelque chose qui l'humilia, elle avoit pour cela une atansion toute particuliere. Quand on la pressoit de parler de ses santimens interieurs en la presance de Dieu ou qu'elle se trouvoit engagee a le faire, c'estoit toujours en des termes humbles ou la presumption n'avoit point de part, separant delicatement l'ouvrage de la grace avec celuy de la nature et de l'heurs. Son santiment estoit que nos plus saintes actions estois gastees par des recherches segrettes de nous mesmes, ce qui [lui] fesoit dire qu'elle estoit vuide de tout bien et que sa confiance en Dieu n'avoit d'apuy que sa grand misericorde et les merites de *Jesus Christ*.

J'ay admiré bien des fois que l'apetit continuel qu'elle avoit a parler de Dieu ne la fesoit point ecarter de l'atension et fidelité a cacher les effets de la grace en elle autant qu'ils se peuvent dicimuler, car il arives assé souvent qu'on ce manifestes plus par cette voie indirecte qu'autrement et sans danger de vanité et de maledifier les autres, &c.

Quand elle ariva de France, elle enploya toute son industrie pour faire creire qu'elle estoit une pauvre fille de village, non seulement dans notre maison mais encorre aux personnes qui la venois voir. / «Je suis une pauvre fille, leur disoit elle, qui suis bien hureuse d'estre venue en Religion. J'y suis bien a mon aise et plus que je ne serois chez mon pere qui estoit pauvre, mesme en Canada j'y suis beaucoup mieux. Que je suis doncques hureuse d'y estre venue, mais mes pauvres sœurs ne sont pas hureuse de m'avoir, moy qui ne suis bonne qu'a manger leur pain, car, hélas, je ne sçay faire que cela». Son antretien avec les premieres personnes d'icy estoit sur ce ton et affectant des manieres grossieres et champestres dans son parler. Monsieur Le Ber luy dit un jour, apres une longue conversation avec elle, qu'il ne croyèt pas ce qu'elle disoit, qu'elle avoit gardé les dindons en France chez une sienne tante qui l'avoit eslevee par charité. Elle demeura bien humilliee de cette reponse et ne luy en parla plus, mais elle l'a repeté plusieurs fois a Madame de Denonville et a Madame de Vaudreuil, gouvernante, a Madame de Champigny, intandante, quand elles luy randois visites, temoignant y prandre plaisir devant elle, et disois aux autres qu'elle avèt beau se contrefaire, qu'elles connessois bien qu'elle n'estoit pas ce qu'elle disoit et vouloit faire creire, la fille d'un pauvre homme. Cette humble dicimulation dura pendant quelques annee que Messieurs ces parans ne luy ecrivirent point a cause qu'elle avoit party de France pour venir en Canada sans leur faire savoir, ce quy leur fit beaucoup de peine, mais / le tamps qui ramesne tout a son terme leur guerit l'esprit et leur fit revenir l'estime et l'amitié qu'ils avois pour cette parante qui la meritèt au santuple puis qu'elle ne s'estoit eloignee d'eux que pour s'aprocher de Dieu davantage et luy donner des marques de son amour de preferance a tout ce qu'elle avoit de plus cher au monde. Notre chere mere,

[245]

[246]

qui ce trouvoit hureuse d'estre cachee et inconnue dans le Canada a ce qu'elle pansoit, fut bien estonnee que plusieurs de ces plus proches parans luy ecrivirent, qui se signois comptes, barons, marquis, chevalliers de Malte. Jamais elle ne parut si enbarassee pour cacher ces lettres et enpescher qu'on ne les lut, mais sa sollicitude ne servit qu'a manifester davantage se qu'elle vouloit tenir secret. Elle rougissoit quand on luy en parloit, comme si cela ut esté injurieux pour elle, et en detournoit adroitement le discours, &c.

[247] Sa maniere ordinere etoit de ne parler jamais d'elle qu'avec mespris, si fidellement qu'on ne la voiet point s'an ecarter, ce qui ne pleisoit pas a tous. Un prestre de nos amis me dit un jour que cette *Religieuse* etoit hipocrite et qu'il la failloit opserver. Je luy fis reponse qu'il ne la connessoit pas et qu'il changeroit bien de santiment s'il avoit eu un peu de conversation avec elle. En effet, rien de plus humble que cette fille de quelque maniere qu'on la prit, soit qu'on la blasma, reprit ou autrement. On la trouvoit toujours disposee a s'umillier. Elle se randoit inportune aux superieures pour avoir / la permission de dire sa coulpe au refectoir. Quand elle l'avoit optenue, c'etoit pour elle une consolation des plus grandes, elle s'y servoit des termes les plus humilians, comme qu'elle etoit orguillieuse, parlèt a ces sœurs avec hauteur, qu'elle etoit eclairee sur les fautes des autres et ne voyèt point les siennes, qu'elle donnoit mauveis exemple partout faisant la quecune, et des fautes qu'elle fesoit a l'office, dans le cœur, y estant comme un crapaut bouffy d'orgueil en la presance de Dieu. Plusieurs de nos sœurs estois touchee aux larmes de l'antandre, d'autres ne pouvois s'anpescher de rire de ces expressions, mais toutes estois tres edifiee de la voir au milieu du refectoir, la robbe *retroussee*, a demy prosternee, avec des maniere aussy humbles et contrittes que si elle avoit commis des fautes de scandalle, baygnee dans ces larmes le plus souvant, &c.

La superieure avoit peine a se defandre de ces humbles reproches qu'elle luy fesoit de tamps a autre, disand qu'elle ne la reprenoit point de ses fautes, qu'elle l'i lessoit croupir comme incorigible. «*Helas, ma chere mere, luy disoit elle, ayés pitié de moy, faites moy faire quelques penitances pour*

mes fautes en ce monde afin que j'an ais moins a satisfaire en l'autre monde. Que cerasse de moy quand je seré presante a votre jugement, o mon Dieu, quelle cera la santance que votre justice prononcera contre moy, je l'atant avec crainte a cause de mes pechés, mais j'espere en votre misericorde infinie et aux merites de votre fils, mon sauveur». Fin. /

PETIT RECUIL de ce qui c'est passé quant notre monastere brusla le 24 de fevrier de l'annee 1695, entre les trois a quatre heure du matin.

Sans qu'on ait jamais pu savoir au vray qui avèt causé cette grande insandie, quelque examen qu'on ait fait pour sela, plusieurs ont cru que le feu fut mis par dehors, ce qui estoit facille a faire a cause de la situation du batiment de notre vielle eglise qui estoit sur le bor de la grand rue *Saint Paul*. Une personne de nos amis, digne de foy, prestre du seminare des seigneurs, m'a dit que c'estant lesvé la nuit, entre minuit et une heure, il avoit veu du feu dans le clocher de la dite eglise et crut que le garçon de l'hospital y estoit monté pour quelque necesité, ne faisant lors reflexion que c'estoit une heure indue. La santinelle qui gardèt la porte de *Monsieur* notre Gouverneur vit aussy le feu, dans le mesme tamps, qui s'ocmantèt toujours, sans qu'il luy vint en pancee que se feu put brusler notre maison jusquasse qu'il vit la flame sortir dehors par le pignon de la dite eglise, du cauté de la rue *Saint Paul*, qui estoit fort enbrasé dans la couverture. Ce qui le fit crier au feu de toute sa force, mais comme tout le monde dormèt, personne ne l'antandit, ce qui l'obligea de venir fraper fortement a la porte de l'hospital. L'infirmiere et plusieurs malades convalesant sortirent dehors / dans la cour et crierent au feu d'un grand courage. Ma sœur *Maumousseau*, qui estoit au bout du dortoir, entendit leur voix, et sortant de sa cellule, bien esfreyee et courant le long du dortoir, crièt tant qu'elle pouvèt : « Nous brulons, mes sœurs, nous brulons ! Levés vous viste et vous sauvés ». Je ne croy pas que la closche du reveil nous ut fait lever si prontement que sa voix. Je fu des premieres qui l'antandit, et sortit dehors, et vis la charpante et couverture de notre eglise en feu d'un bout a l'autre, ce qui m'efreya beaucoup. Je rantré dedans la maison pour m'abiller, avec bien de la peine, a cause qu'on m'avoit lié les bras de

bandelettes le soir d'aparavant. Quelq'une de nos sœurs des plus diligentes coururent a l'église pour sonner le tocsin, furent bien estonnée d'an voir tomber la corde en feu, sans qu'il en parut dans tout le bas ni dans le viel hospital qui la joignèt. Ce qui a confirmé le santiment et parolles de ceux qui ont dit que le feu a esté mis par le plus haut de la maison et sy nous avions esté secourue, notre monastere n'oroit point bruslé, d'autant qu'il y avoit environ dix a 12 pieds d'espase entrè le vieux hospital et son eglise et notre batimant neuf, ce qui auroit esté sufisant pour nous garantir si des hommes, de haches et de scie, fusse venu a nous, mais nos voisins les arestois, creg[n]ant de brusler aussy par ce feu, et ne lessois venir a nous que des officiers qui estois / plains de bonne volonté de nous secourir, mais tout a fait incapable de faire ce qu'il failloit pour cela. Ce qui fait connestre que l'arest du Ciel estoit prononcé et que nous devions passer par ce feu, sans aucune reserve. Deux hommes forts laborieux et adrais, domestiques de notre communauté, qui avois a coutume de travailler dans nos cours journallemant, furent coucher a notre menagerie de Saint Joseph le soir d'aparavant, qui est a demie lieue de la ville, ce qui nous priva du grand secours qu'ils nous oirois donné en cette occasion. Plusieurs ont cru qu'eux seuls aurois coupé le chemin au feu et sauvé notre monastere, mais Dieu ne voulut pas.

[250]

Vous pouvés, mes tres cheres sœurs qui lisé cesy ou qui l'ecouteré lire, juger en quelle disposition interieure nous estions toutes, particulièrement celles qui sont les plus chargee de la maison comme la superieure et premieres officieres, de nous voir a un momand pres de tout perdre ce que le Seigneur nous avès donné, d'estre sur le pavé denuee de tout, au nombre de 30 Filles, et cela faute des secours que nos amis prenois pour eux par des terreurs, paniques et craintes mal fondee. O que ces momans furent douloureux. Il faut l'avoir resanty pour le creire.

Pendant cet intervalle, le garçon des salles avec les malades mieux portant sauverent leurs lits et ce qui se trouva dans les salles, les mettant dans la neige au milieu de la cour, puis ouvrant de force la porte de l'apotiquererie, porterent la plus grande partie des pots et flacons dans la cour de

[251] Monsieur de Calliere, qui estoit tout proche / de l'hospital, lequel ordonna au soldat qui estoit en sentinelle a sa porte de garder soigneusement ce qu'on y mettrèt et qu'on n'i fit point de tort. Cela n'anescha pas que plusieurs frians, croyant boire des sirops et de bon vin, prires des medecines et vomitifs qui les purgerent a l'exes, les ayant pri sans mesure. D'autres mangerent divers electueires pour des confitures, qui firent le mesme effet, ce qui apresta a rire a ceux qui le surent.

Nos pauvres malades etois fort bien en linges, estant un meuble des plus necessaires pour leur gouver[ne]ment, qui fut presque tout perdu a cause qu'il estoit au second estage de la maison, et qu'ils cregnirent de se trop risquer en y alant, sans raison pourtant, le feu n'i ayant pris c'apres un grand intervalle, le batiment estant separé de la vielle eglise d'une petite espase. Nos sœurs hospitalieres et apotiqueresse estant un peu revenue de leur effroy coururent au secours de leurs offices. Il n'i ut que la depositere de l'hospital qui y fut trop tart apres les autres, qui perdit tous les papiers et livres de comptes et ce quy estoit dans son depots, ce qu'on a beaucoup regretté.

[252] Je viens au dedans de notre monastere. Toutes nos sœurs furent bien en estat de sortir dehors. Chacune courèt de son cauté, une des plus alertes vingt prandre les clefs des portes de la superieure et n'an ouvrit aucune tant elle estoit transportee, ce qui obligea les plus effreyee de sortir par une fenestre et les personnes de dehors de les enfoncer / avec des haches et des buches. Peu apres ariva trois Peres recollets qui nous furent d'un grand secours. Le Reverand Pere Joseph Denys, leur superieur, prit le tres Saint Sacrement et le porta en la maison de Monsieur Arnaud, marchand. Ma tres honoree sœur Le Jumeau le suivit et demeura en priere dans cette maison, en sa presance, jusqu'au grand jour, quand on nous rasambla. Le Reverand Pere Guillaume sauva la farine qu'il portèt a pla[i]n sçacs sur ces epaules, travaillant comme un mercenere, et nous randit grand service, et le 3e aussy, &c. On peut dire qu'ils s'exposerent au feu pour nous en retirer. Plusieurs de nos sœurs signalerent leur courage et presance d'esprit, qui avec peu de secours de dehors sauverent

la plus grande partie du linge et ornemens de la sacristie. Ce fut mes sœurs Milot et Genevieve. La depositere, ma sœur Denis, ouvrit de force les archives et sauva les papiers de consequence, un livre de compte et un sac d'argent de 900 # qui n'estoit pas a nous. Ma sœur Leduc, avec ces novices, sauva presque tout ce qui leur apartenoit et aida encorre aux autres, particulièrement a sortir le linge blanc qui estoit en de grans cofres fermant a clef qu'on portèt dans les cours le croyant en assurance, mais il fut derobé et on ne nous en lessa qu'une petite quantité du plus mechant. Celuy qu'on avèt sally pendant l'iver estoit sur des perches dans le grenier ou il brusla tout. Mes sœurs Catherine, Marie et Genevieve sauverent la batrie de cuisine qu'elles cachèrent dans la neige, qui nous fit grand bien, et plusieurs de / nos paquets d'abis d'esté, les pots d'etin du refectoir et enfin travaillerent beaucoup pour soulager leurs sœurs. On sauva aussy tous nos lits par les fenestres et partie furent perdu pour nous, &c. Ma sœur Fidelet sortit son prie Dieu avec bien de la peine et tout ce qui estoit en sa cellule, qui supsiste encorre aujourdhy. Toutes les autres furent interdites, mesme la superieure. Elle fit le tour du dortoir creignant que quelque sœur n'i fut endormie, mais elle n'an trouva point. Elle entra en la cellule de la sainte Vierge, qui estoit dans le dortoir, dans laquelle il y avoit un hostel tres bien paré et sur yceluy une image de cette sainte Reine, belle et riche, sans rien enporter et de plusieurs images precieuses et autres chose de valleur qui estois en sa propre chambre. De mesme, la perte de la chapelle seule a esté estimee a mil livres au moins.

[253]

J'ay oublié de parler si devant de l'apartement des pantionneres qui estoit au dessus du noviciat, au nombre de neuf, qui firent des cris lamantables comme si elles avois esté dans le feu. Ma sœur Migeon estoit leur metresse, qui les rasurèt tant qu'elle pouvèt, et sauva tout leur butin, et les fit sortir dehors les premieres, et les randit a Messieurs leurs parans quand le grand jour fut venu, &c.

Enfin le feu s'aluma d'une grand force au feste de la maison et courut d'un bout a l'autre en peu de tamps. Toute la ville fut en rumeur a notre occation, les uns croyant de brusler avec nous, les autres deplorans nos pertes et le

[254] chagrin d'estre parmy le monde, qu'on ne pouvèt éviter. / Tout le monde entra en foule chez nous, voyant bien qu'ils ne courois aucun risque et s'eforçant de nous faire sortir dehors, ce qu'on ne voulut point faire qu'a l'extremité. Pendant ce tumulte, nos sœurs travaillerent incessamment et sortir[ent] tout ce qu'elles trouvois en leur chemin, eux [le] portans dans les maisons les plus proches pour le mettre a couvert du feu. On les en prièt mesme, croyant en sureté ce qu'on enportèt, mais on vit bien le contreire quand il fallut [le] rapporter, quelques jours apres, &c.

La superieure fit son possible pour engager quelques une de ces personnes, les prians mesme avec instance, de monter sur la maison pour couper le chemin au feu pour sauver une partie, ce qui auroit pu se faire par des charpentiers, mais il ne s'en trouva aucun la et nul autre ne voulut s'y risquer, ce qui luy fit connestre que Dieu les voulèt faire passer par le feu toutes. Et se jettant a genoux elle luy fit le sacrifice de ce cher monastere, qui luy avoit cousté tant de peines et de soins a le bastir et qui n'estoit achevé que depuis quatre mois, pour la construction duquel elles avois fait plusieurs deptes qui n'estois pas aquitee, et que cet accidant les reduisoit dans un estat a ne le pouvoir faire de bien des annee et peut estre point du tout, ce qui la touchèt vivement, mais enfin elle s'abandonna a toutes les peines qu'il voudrèt leur envoi[e]r, et voyant ce coup de foudre venir de sa main elle en adora tous les hevenemens, &c., et luy demanda la grace d'an profiter elle et ces sœurs.

[255] Je me suis trop divertie de mon sujet. Je reviens aussy / trouver mes sœurs, qui alois chacune de leur cauté, sortant et rantrant dans leur maison qui brulèt sans ce dire une parolle, ce qui provenoit du saisicement ou chacune estoit sans s'an apersevoir, ce croyant fort tranquille interieurement dans l'amour de la volonté du Seigneur qui nous afligèt. Monsieur Dollier, superieur du seminere, apporta le tres Saint Sacrement, acompagné de tous ces prestres et suivy presque de toute la ville, sur tous les enfans. Il fesoit lors un gros vand de noroist bien froit, qui jettèt les brandons de feu sur les batimens de la menagerie de l'hospital, qui est proche, qui auroit bruslé infailliblement et avec elle au moins la mottier

des maisons de la ville, ce qui causa une grosse alarme, mais aussy tots que Notre Seigneur fut arivé, le vand changea et devint sues[t], qui repoussèt les flames et estincelles de feu chez nous d'ou elles sortois. Tout le monde fut temoin de cette merveille et en randit gloire a Dieu qui vouloit nous affliger seule en cette occasion. Ce gros van alumina le feu en bas comme en haut, en peu de tamps, dans notre batiment et celuy de l'hospital et de la vielle eglise. Jamais on ne vit un sy grand feu dans le Canada de celuy, notre monastere estant de 190 pieds de long et 32 de large, l'hospital et son eglise de 200 pieds, de quatre estages de haut, du moins le notre. Tout cela fit de la chaleur et de la lumiere, qui fut veue et remarquee a vint lieues loin par dela Sorel, for clairement, et fit naistre la pancee a plusieurs de l'accidant / qui nous est arivé. Des habitans de Laprairie, de Longueuil, de Boucherville, de la Pointe aux Trembles ont dit qu'ils voyès sy clair chez eux et dans leurs fors qu'on auroit pu ramasser une epingle dans les chemins.

[256]

Avand le jour, voyant notre monastere embrazé de bas en haut, nous alames dans notre jardin, sur la neige. Il y fesoit bien froit et plusieurs d'antre nous eprouverent quelque part en la sainte pauvreté, n'ayant ni bas ni souliers mais de mechantes savates aux pieds nuds dedans, d'autre n'avois ni robbe ni voille, estois en coiffe de nuit. Sependant, je n'an vis aucun[e] pleurer ni ce lamenter avec aigreur de ces grosse pertes et de l'estat de soufrances qu'elles esprouvois deja par la nudité et du froit. Quelq'une jettois des larmes tranquillement, d'autres benissois Dieu de nous avoir mis dans la necessité de pratiquer le veu de la sainte pauvreté.

Entre les cinq a six heure que le jour commancèt a paroistre, Monsieur Dollier, dont j'ay deja parlé comme grand vicaire de Monseigneur l'evesque de Kebec, envoya un eclesiastique dire de sa part a la superieure de ce retirer dans la maison des Congreganistes avec toutes ces filles jusqu'a nouvel ordre et qu'il feroit mener tous nos pauvres malades dans une chambre de son seminere ou on auroit soin d'eux en atandant qu'on ut trouvé un lieu ou on les pu mettre. Tout fut excecuté comme il l'avoit dit. On fut ramasser ces

[257] pauvres souffrans, qui avois fuy chacun de son cauté comme Jeans eperdu, dont la plus grande partie avois fuy et sorty par les fenestres par la crainte de bruler dans l'hospital, mesme un agonisant sortit dehors, / qui mourut peu apres au seminere. Leur infirmier ordinere, apellé Lafrance, avois soin d'eux et Monsieur Dollier luy fesoit donner tout ce qu'il demandoit pour leur besoin.

Quand les flames de la maison furent un peu baissee et ranfoncée dedans les murailles, les hospitalieres, depositeire et pharmatiene passerent chez les pauvres, partie par la grand rue Saint Paul et partie par la cour de derriere, pour ramasser tout ce qu'elles pouvois trouver d'utile, qui n'estoit point pery par le feu. En effet, elles ramasserent sougneusement et avec grand soin ce qu'on avoit sauvé de l'apotiquerie, qu'on trouva bien doux dans le besoin, pour les mois, malgré tout le degats qu'on y avoit fait. Puis, elles vinrent se reunir a leurs sœurs qui s'estois retirée chez les Congreganistes, comme j'ay dit plus haut.

Il plut au Seigneur de preserver du feu notre boulangerie, quoy qu'elle joignit du bout le grans corps du batiment de notre monastere, a quoy on ne s'atandèt point. Plusieurs de nos amis, s'animant l'un l'autre, nous randirent ce bon office. S'estoit personnes intelligentes et zellee a nous secourir. Les plus considerables furent le Reverand Pere Guillaume, Recollet, et son compagnon dont je ne sçay pas le nom, les sieurs Saint Omer, Leduc, Jacques Moulinier, Antoine Tesse-
reau, notre domestique, et plusieurs autres de nos amis, Jeans de bien et autres, qui signalerent leur courage et charité en cette occasion, mettant leur vie au hazard pour nous conserver cette petite maison dans laquelle il y avoit un pain. Laquelle nous a esté a la suite d'un grand service, puis que pendant
[258] neuf mois elle a tenu lieu / et servy de cuisine, de refectoir, tant pour nous qu'aux hommes qui travaillois a retablir notre monastere bruslé, qui se mettois a table quand nous en estions sortie, &c., plus, de credance, de lingeerie et bouandrie pour couler les lesives qu'on lavoit ensuite, dehors, dans des cuves. Et pour comprandre mieux commant cela se pouvoit faire, vous devés vous resouvenir que notre enclos et celuy

des Congreganistes, chez qui nous estions logee, n'est separé que par une closture de pieux dans laquelle on fit une porte de communication pour aller de chez nous chez elles et revenir de chez elles chez nous, comme je diré sy apres.

Quand le jour fut un peu plus grand, bon nombre de nos amis nous randirent visites pour temoigner la part qu'ils prenois a notre desastre, en estant aussy touché que nous mesme. Un des premiers fut *Monsieur Le Ber* qui, a la fin de son compliment de compastion qui estoit fort scincere, dit a la *superieure* qu'il donnerét 4 000 # pour aider a notre retablissement et offrit encorre de prandre chez luy six de nos sœurs jusquasse que nous puissions vivre en communauté, mais on le remercia de cet article, personne ne pouvans se resoudre a s'eloigner de ces sœurs affligee. Vers les huit heures, mon dit sieur *Dollier*, grand vicaire, prit la peine d'y venir en personne, quoy que sa santé ne fut pas bonne, afin de voir ce qu'on pouvét faire pour nous loger et nos malades. On y trouva bien des opstacles, mais enfin il conclut avec la sœur *Barbier*, qui estoit *superieure*, et la sœur *Gariepy*, econosme, qu'elles nous donnerois pour nous mettre a couvert / l'apartement de leurs pantioneres, qui consistoit en deux moyennes chambres dans le second estage de leur maison, et un petit grenier au dessus, et trois cellules dans leur dortoir qui sont fort petites, ce qui les retr[ec]jissèt et incommodèt beaucoup. Nous n'avions pas aussy trop d'espace pour mettre nos [—] qui consistois en une paillasse, quelques couvertes et orilliers d'anprunt que l'on arangea le mieux qu'on put dans ces deux chambres, ce mettant deux sur chaque paillasse. La *superieure*, ma sœur *Macé*, assistante, et ma sœur *Denis*, econosme, se logerent dans les cellules susdite par la necesité de leur office. Ma sœur *Macé* s'y tenoit cachee le jour aussy bien que la nuit, souffrant un espece de martire de nous voir parmy les seculiers. Ma sœur *Le Jumeau* s'y tenoit avec elle, pendant le jour, pour y prier, lire et filler ensamble, faisant la ce que les *saints* hermites fesois dans les desers. Nos charitables hostesse nous donnerent a manger pendant les trois premiers jours.

[259]

Peu apres que *Monsieur Dollier* fut sorty d'avec nous, *Monsieur Juchereau*, lieutenant general, entra. Il estoit bau

frere de ma sœur Migeon et amy scincere de notre communauté, qui resantèt nos pertes comme nous mesme, qui alla de ce pas trouver Monsieur le Gouverneur luy dire ces santimens et prandre avec luy des mesures pour travailler incessamment a notre retablissement. Monsieur de Calliere l'ecouta favorablement pour nous, et conclurent qu'il failloit profiter de la feste de *saint Mathias*, qui obligeoit les habitans des environs de venir en ville pour assister au service divin, joint que l'insandie arivee la nuit precedante les y atiroit encorre et les randèt capables d'ecouter les propositions qu'on

[260] leur voulèt par la compassion qu'ils avois / de nous. Monsieur de La Touche, commicere des troupes que le Roy entretient en Canada, fut du mesme santiment, qui se trouvèt deja enbarassé des soldats malades, jugent (jugeant) bien qu'ils ne pouvois estre lonstamps dans le seminere. De notre part, nous les demandions a ces Messieurs avec enpressement, ce qui leur fesoit pleisir, et aussy la constance et generosité de nos cheres sœurs qui n'estois point tristes ni abatue par exces, quelq'unes sepandant jettois des larmes, mais avec paix et tranquillité, sans sortir de la soumission aux ordres du Seigneur qui permèt et ordonnes de tous les evenemens les plus facheux pour sa gloire et le bien de ces eslu, &c.

Cette premiere journee se passa a recevoir les visites de condoleances de nos amis et a recevoir quelques petis presans besoin. Celles qui ont leurs parans en cette ville furent bien tost munie de ce qui manquèt a leur vetement, par leur liberalité, et les autres par nos amis, &c, qui prirent grand part a nos desastres, mais personne ne pancèt a nous donner de quoy manger, quoy que bien informé que nous n'avions rien pour cela. Mademoiselle Migeon seule envoya un plat de poisson, un flacon de vin et un pot de confiture, Mademoiselle Le Ber, 3 ou 4 pots de confiture pour les malade, chacun se reposant sur l'onesteté de nos nouvelles hostesse qui n'i manquerent pas, mais de si bonne grace et avec aussy tant d'affection que leur belle mine vallèt mieux et fesoit plus de pleisir que leur repas. Mademoiselle Migeon, veuve d'une singuliere pieté, fit tant d'instances a Monsieur Seguenot, notre confesseur, qu'i luy permit d'anmener chez elle ma sœur Le Jumeau, ma sœur Migeon, sa fille, et ma sœur

Madelene Babonneau qui y demeurèrent quelques jours, a cause que nous / n'avions pas des lits pour toutes nos sœurs et elles se mettois en chacun de ceux qui les pouvois contenir. [261]

Monsieur de Calliere, ayant les raisons que Monsieur Dollier, Monsieur Juchereau et Monsieur le commicere expose[rent], fit aussy [tost] convoquer une assamblee generale en sa maison, ou tous les officiers du Roy et autres personnes de distinction ce devois trouver, avec les marchans, bourgeois et autres habitans des cautes voisines. Tous se trouverent a l'heure marquee chez mondit sieur le Gouverneur. Il leur parla a tous du malheur qui estoit arivés dans leur ville par l'insandie generale des batimens et meubles de l'hospital et des Hospitaliere, dont les charbons ardans et la fumee ce voyèt encorre, leur fit remarquer qu'ils ne pouvois point ce passer d'un hospital ni de personnes pour servir les malades et que s'ils avois quelque zelle pour leur retablissement, on pourèt encorre tirer du bois des forets pour faire les charpantes et autre besoins, &c., et par la les mettre en estat de retourner chez eux avand l'iver prochain, et bien autre chose qui serois trop longues a marquer isy. Tout cela acompagné de l'eloquence qui luy est naturelle, estant d'aillieurs vivement touché de nos pertes, ce que plusieurs personnes remarquerent avec etonnement, ne le croyant pas beaucoup dans nos interets. Il y en ut peu dans cette honorable assamblee qui n'antr[rent] en ces santimens favorables pour nous. Monsieur Juchereau demanda que chacun dit tout haut ce qu'il vouloit donner afin qu'on put / faire un reolle juste et regler la depance sur cela qu'on vouloit faire. Cette proposition fut agreez et, sur le cham[p], executee. Je vous en feré la liste sy apres dans le mesme qu'il fut escrit dans l'honorable assamblee dont j'ay parlé si devant. Je mesure que vous auré de la consolation que je fasse connestre isy aux cheres sœurs le zelle du bon homme Roy au grand né, que vous connessé. L'on m'a asuré qu'il se surpassa luy mesme de beaucoup par le desir de nous procurer du secours, lequel pansans que Monsieur de Calliere n'an avoit pas assé dit, commansa a parler bien haut afin que tous le pousse entendre et dit qu'il estoit de l'honneur des habitans de Ville Marie de secourir ces bonnes Filles qui servois le public depuis trante six ans, [262]

qu'il le savoit bien puis qu'il estoit passé de France avec celles qui avois esté les premieres isy et fondé le couvand, qu'il donnerèt une pistolle pour sa part et pria chacun d'an faire autant. Ce qui fit rire toute l'asamblee a cause du mauveys ordre ou le reduisoit sa pauvreté, &c. Monsieur de Calliere luy demanda ou il prendrèt cette pistolle qu'il promettoit. Luy, sans ce demonter, repondit qu'il donnerèt volontiers le bled qu'il avoit pour manger et que si on ne voulèt pas le prendre, il vandrèt son habitation plutots que de manquer a sa parolle, n'estant pas le fait d'un honneste homme de promettre et de ne pas donner, sur tout pour un si bon œuvre. Quand je panse a cesy, je me trouves consolee de voir que Notre Seigneur nous a fait assister par des pauvres plus en necesité que nous mesme, &c.

[263] Enfin, il fut resolu qu'on mettrèt la main a l'heuvre et que des le landemain on enveirèt bon nombre de travaillans dans la forest pour ecarir les bois necesseires, ce qui fut executé. / Monsieur de Catalogne, grand architecte et enseigne d'office dans les troupes de la marine, qui sont entretenue par sa Majesté pour la conservation du Canada, fut chargé par l'asamblee de faire ecarir tous les bois necesseire a retablir l'hospital et les Religieuses et le faire tresner sur la plasse, conjointement avec Monsieur Pothier, marchant bourgeois de cette ville et notre amy, qui l'accepterent de bon cœur et s'an sont aquité avec une affection et un zelle que Dieu leur donnèt pour en suporter toute la fatigue. Ils estois a cœur de journee dans le bois avec les travaillans afin que tout allat bien et prontement, y souffrant beaucoup de froit par les neiges fondue qui les fesoit marcher dans l'eau jusques vers les genoux, qui estoit aussy froide que la neige mesme, &c., les ecarisseurs et tresneurs dudit bois de mesme. Ce qui nous fesoit grand pitié et causèt de la devotion de voir combien ces bonnes Jeans avois une forte volonté de nous randre service, la plus grande partie d'eux travailans pour rien et nous faisois aumosne de leurs sueurs, ce qui est plus a estimer que de l'argent. Monsieur Le Ber avoit cet ouvrage sy a cœur qu'il ne rougissoit point de ce trouver sur la plasse, avec un gros levier en ces mai[n]s, pour aider aux tresneurs, et chartiers, et bouviers a decharger les plus grosse piece

de bois, ce qui les animoit et rejouissoit bien et les edifièt encorre davantage, &c.

Le landemain de la dite assemblée, Monsieur Dollier jugea a propos que la supérieure et premières officieres, avec Monsieur Seguenot, allasse chez Monsieur notre Gouverneur pour luy demander sa protection dans leur desastre et le remercier de ce qu'il avèt déjà fait / en leur faveur. Il nous resut avec toute l'honnesteté possible, paressant fort touché de nos pertes et disposé a nous servir en toutes occasions ou son autorité et affection a nos interest nous seroit avantageuse, promesse qu'il a executée fort autanquement et qui nous a beaucoup servy dans les occasions de faire qui ne luy ont pas manqué, &c.

[264]

Cette visite fut fort approuvée du plus grand monde, et Monsieur Dollier crut qu'il les faillèt continuer et aller dans les maisons des principaux de la ville qui contribuès tous par leurs aumosnes a nous rebatir. On choisit les anciennes pour cela, peu voulurent sortir et encorre par obeissance. Monsieur Seguenot et Mademoiselle Migeon nous acompagnerent. Une journée fut employée en ces visites, et si on ne fesoit qu'antrer et sortir en chaque maison, jamais nous ne fumes sy fatiguée et recrue de complimens, &c.

Le 28^e dudit fevrier suivant, qui tomba le dimanche, nous fumes comme en procession visiter la chapelle de Bon Secours, chaque Religieuse estoit acompagnée d'une de nos cheres hostesse qui marchèt a son cauté d'une maniere toute devote, pour implorer le secours de cette sainte et grande Reine qui nous a esté tres favorable. Pendant ce pellerinage, Madame Leduc fit venir deux treines a chevaux, dans la cour de nos sœurs Congreganistes, pour enmener chez elle ces deux filles et tout le noviciat, l'einee en estoit metresse, pour y passer la nuit et le jour d'apres, Monsieur Dollier luy ayant permis. Trois de nos sœurs domestiques se joignirent a elles afin d'aller voir notre menagerie de Saint Joseph, qui est proche / de la, ou elles n'avois jamais esté. Elles y alerent toutes le landemain et revinrent disner chez Monsieur Leduc. On les treita magnifiquement autant qu'on le peut faire en caresme. Elles revinrent toutes le mardy, bien lasse et fatiguée

[265]

de ces promenades et bien resoluë de ne plus sortir, et de nous ranfermer toutes et rejeter les propositions de sortir davantage, &c.

Le landemain, on nous apporta les malades, a la grande joie de leurs cœur et des notres. Ils estois 26 en nombre et disois hautement qu'ils avois trouvé les jours longt dans le seminere, ou ils estois privé de leurs hospitalieres, et nous resiproquement de la consolation de les servir. On dressa leurs lits et prepara toutes chose dans la vielle maison de la Providance ou *Monsieur* Guyotte, curé de Ville Marie, tenoit auparavant plusieurs pauvres filles pour les faire instruire et aprandre a gagner leur vie. Les Congreganistes en avois soin, cette maison estant proche la leur, ce qui nous facelitoit de servir nos malades tant le jour que la nuit. On traversèt une cour qui estoit bien salle et crottee. La couverture de cette maison etoit sy mauveise que quand il pleuvèt, tout etoit moullé dedans, mesme les lits des malades, ce qui donnoit bien de l'exercice de patience aux malades et a ceux qui les servois, mais dans ces mauvais jours on se trouvèt encorre hureuse de pouvoir hexercer l'hospitalité envers nos chers pauvres dans ce mauvais giste qui n'avoit aucune commodité. On ne gouverna point les fammes pendant notre seijour en ce pauvre hospice, et puis c'estoit le Roy qui norissoit les soldats malades. *Monsieur* le commicere ne voulut admettre, en leur depance, les habitans. C'estoit ma sœur Gallard qui leur fournissèt, comme depositere de l'hopital. /

[266]

Peu de jours apres notre insandie, *Monsieur* Dollier et *Monsieur* Juchereau voulurent bien aller en personne dans les cautes les plus proches de Ville Marie pour y faire la queste pour les pauvres malades et pour nous, tout a la fois. Ils prirent bien des fatiques, ils travaillerent baucoup et y gagnerent peu, les habitans estois deja changé et sorti de la compastion et bonne volonté qui avoit paru en eux, alequant des excuses qui n'estois pas de mise, et dans les tous premiers jours on nous dit des choses tres penibles sur nos pertes, comme si on s'an estoit rejouy et que cela nous estoit bien dub. *Notre Seigneur* le permit ainsy afin que ces servantes usse part aux rebuts et mepris qu'il a soufert de la part des hommes pendant qu'il estoit sur la terre, &c.

Dans ces premiers jours, *Monsieur* de Calliere ecrivit ce qui estoit arivé isi a *Monsieur* le compte de Frontenac, Gouverneur general, et a *Monsieur* de Champigny, Intendant. La *superieure* ecrivit aussy par la mesme voie. C'estoit un frere recolet qui alloit a Kebec et qui fit la queste pour son couvant chemin faisant, ce qui le retarda beaucoup alant de maison [en maison], et fut un mois antier par les chemins. Se retardement nous fit tort, d'autant que ces Messieurs aprirent notre insandie par un homme qui partit des environs de Ville Marie, le matin dont nous avions bruslé la nuit, sans aucune lettre, ne pansans qu'a ces propres afaire. Celuy ariva environ 3 semeines avand le frere recollet, ce qui facha *Monsieur* le compte et *Monsieur* l'Intendant, ce procedé leur paroissant indolant, comme si on vouloit ce passer de leur secours.

Quelques personnes considerables d'isy ecrivirent a ces Messieurs l'assamblee que *Monsieur* de Calliere fit chez luy, / qu'il y avoit deja la somme de vint mil livres d'asuree, sans y comprendre la queste que *Monsieur* Dollier et *Monsieur* Juchereau faisois dans les cautes d'alantour. Cela, dit par des personnes de distintion qu'on croyèt de nos amis, fit croire que nos affaires alois bien, ceux qui prenois part en nos interets se trouverent consolé et publiyès par tout la generosité des Messieurs de Ville Marie qui avois mis la main a la bource sy eficassement. Madame de Champi[gny] ne s'arestant a ce qu'on disoit, voulut faire aussy une queste dans la ville de Kebec ou elle gagna beaucoup pour son ame par les rebuts qu'elle y resut et recullit d'aumosne 1 200 #, qui jointes avec celles d'isy, ont produit la somme de huit mil livres en tout, y compris l'argent, le bled, le bois de charpante, planche, madriés, et les 4 00[0]# de *Monsieur* Le Ber seul estois du nombre. Pandant que plusieurs personnes de merite et de vertu se donnois bien des peines pour nous procurer des secours, de notre cauté nous estions toutes occupee a ramasser le peu que le fut n'avoit point consommé, qui consistoit en la ferrure des portes et fenestres du batiment et de quelque barils de clou qu'on ne sortit point. Nous alions toutes tour a tour chercher et foullier les sandres pour avoir ces tristes depouilles qui nous ont servy, quoy que mauveise, et plusieurs autres ferailles, &c. L'argenterie, qui resta dans le feu, fondit,

[267]

[268] mesme le cuivre de nos chaudières et la fonte de nos cloches qui entra sy advand dans la terre qu'on ne la pu trouver. De tout ce qu'on trouva dans les sandres, rien ne fit tant de plaisir q'un petit cœur d'or et une petite bague d'or q'une tres belle image du *saint* enfant / *Jesus*, de cire, avoit pandue au col et portoit en son doibt, qui n'estoit pas seulement noircie encorre qu'elle ut esté deux jours dans le feu, ce que nous primes pour quelque chose extrordi[nai]re et comme une promesse presante de l'amour et fidelité de notre divin et adorable espoux pour nous toutes, malgré les coups de verges qu'il nous donoit, &c.

Madame Coquet, femme de vertu et d'intelligence, qui c'estoit donnée a nous un an auparavant pour faire valoir notre menagerie de *Saint Joseph*, fut par toute la ville, de maison en maison, chercher ce qu'on y avoit porté pour le sauver du feu, avec quelq'uns de nos domestiques. On connut alors qu'on nous avoit soustrait bien des choses qu'on avoit envoyé, qui nous aurois fait honneur et plaisir, *Notre Seigneur* permettant cela afin que nous fussions tout a fait denuee des biens de la terre et du secours des creatures. Le tres *Saint Sacrement* fut aporté a la Congregation le matin que nous y entrasme, de la maison de *Monsieur Arnaud*. Ma sœur *Le Jumeau* le suivit, comme elle avoit fait quand on le sortit de chez nous, avec sa devotion et religion ordinere. Le *Reverand Pere Joseph Denys*, qui avoit porté *Notre Seigneur* en la dite maison, la ramena et avec elle la joie, car plusieurs pansois qu'elle estoit bruslee dans la maison, sans hoser le dire, a cause qu'on ne la voyèt point. Nous randismes nos actions de grace a Dieu toutes ensamble de ce qu'aucune n'avèt pery, &c., de nous avoir redonné cette chere mere qui nous estoit sy precieuse. On my reposer le tres *Saint Sacrement* dans la chapelle qui servoit aux externes, qui estoit si petite que quand on disoit la *sainte messe*, le prestre avec son cleir et notre communauté l'anplissois toute.

[269] Vous aurés du plaisir, je vous asure, mes chere sœur, que je vous fasse resouvenir isi / ce que j'ay appris de la *superieure* et des plus anciennes Filles de la maison ou nous estions logee, mesme la digne sœur *Bourgeoys* leur fonda-
trisse, qui est que quand notre monastere brusla, elles fesois

actuellement une neuveine de prieres et de veilles pour demander a *Notre Seigneur* qu'il vint loger chez elle[s] dans le tres *Saint Sacrement*, ce qui leur fut acordé sans delay, ne pansans pas qu'il nous en dub tant couster, mais Dieu le fit ainsy pour notre bien a toutes. Je vous les[se] a mediter quelle fut leur consolation, a l'arivee de ce divin hoste, de ce voir sy tots exausee. Je croy pourtant qu'elle furent traversee par le malheur qui estoit arivé et l'anb[ar]as que nous causions dans leur maison, &c. Il est aisé de comprandre que 30 Filles de surcrois les devoit incommoder, quoy que de notre part nous fussions fort reservee et incommodee par le peu de logement qu'elles nous donnerent. On fit toujours notre cuisine et celle de nos domestiques dans la petite boulangerie qu'on avoit sauvee du feu. On y prenois aussy les repas de disner et souper et puis on s'an retournèt en disans le miserere qu'on achevèt devant le tres *Saint Sacrement*, dans la chapelle susditte, ou dans l'eglise quand elle fut achevee. On n-i disoit aussy matines et laudes dans le commencement, mais nos chere hostesse nous inviterent de le dire dans notre chambre commune, qui estoit a peu de chose pres un arche de Noé. Quand le beau tamps fut venu, nous le recitions dans notre jardin, soubz un berceau qui est psatieux et commode. Les petis offices ce disois en particulier.

On fesoit le dejeuner et colation dans notre chambre commune, le seul pain en fesoit tout l'aprets. On fesoit nos lesives dans la dite boulangerie, ce qui obligeoit nos sœurs / domestiques a estre pendant tout le jour, apres la messe et l'oreison, dans ce pauvre giste, soignant aussy les animaux de la basse cour qui nous aidois a vivre.

[270]

Dans le bau tamps, on avoit assé pleisir de venir, plusieurs fois le jour, dans nos pauvres mesures ou on travaillèt incessamment pour les retablir en monastere, mais quand il pleuvoit, ce qui arivoit for souvant, nous estions moullée de la teste aux pieds. On n'avèt pas le loisir de ce seicher qu'il failloit retourner a la pluye et la crotte, qui estoit abondante dans les cours des Congreganistes et dans la notre, basse. Pour servir les malades, on traversèt une gran[d] cour pour aller a notre nouvel hospital, qui estoit bien fournie de boue et de fumier.

Nous fimes toujours nos opservances autant que le lieu et la commodité le put permettre, les novices fesois leurs exercices dans la seconde chambre qu'on nous avoit donné, qui leur servoit aussy de dortoir. Elles estois six en nombre qui marquois bien de la vocation, dont 4 estois postulantes et 2 voille blanc, dont je parleré si apres. Une des choses qui nous mortifia sensiblement a esté de n'avoir point de lieu commode et regulier pour parler aux personnes seculiere. C'estoit au milieu d'une cour, a la veue d'une grand rue fort hantee, asisze sur des caillieux ou a platte terre, et la treiter toutes nos afaire, beau tamps mauveis tamps, &c.

Celles qui viendrons apres nous doivent bien remercier Dieu de les avoir delivree de la necesité d'estre neuf mois sans closture et demeurer chez les autres, avec bien des incommoditee et mortifications. Sepandant nos cheres postulantes ne ce degouterent point de tant de peines, qui les animoit davantage en leur *sainte* vocation ou elles furent bien esprouvee. Plusieurs d'elles estois sortie des premier[e]s [271] familles de la ville. / Messieurs leurs parans les reti[n]rent chez eux pendant plusieurs jours apres notre insandie. Ils leur firent remarquer les peines ou elles s'angageois veu l'estat ou nous estions reduittes, qui leur paretroit pezant dans quelques annee plus qu'aujourd'uy, mais cela ne fit point de changemant dans leur cœur, &c. De la part de la communauté, elles furent aussy esprouvee pour s'asurer de leur fermeté, ce qui parut afermir leur vocation, et ocmanter le desir de prandre le *saint* habit des *Religieuses hospitaliere de Saint Joseph*, et ce consacrer entierement a *Notre Seigneur* en la personne des pauvres.

Et comme nos charitables hostesse n'avois point encorre d'eglise et que leur chapelle interieure estoit trop petite pour faire nos seremonies, *Monsieur Dollier* et *Monsieur Seguenot* jugerent a propos qu'on les fit dans la paroisse de *Ville Marie*, qui n'estoit pas bien loin de la maison des *sœurs*, et cela avec toute la solanité possible. Tous les prestres du seminere y assisterent et chanterent la grans messe, et nos *sœurs*, les motets. Le concours du peuple y estoit si nombreux que l'eglise, quoy que grande, avoit peine a les contenir pour voir ce qui ne s'estoit jamais veu, &c. La premiere ce fist le 11e

avril 1695 pour ma sœur Du Gué et ma sœur Marguerite qui furent preschee par Monsieur Seguenot, le 18e du mesme, celle de ma sœur Cuillierier qui ut pour predicateur Monsieur de Belmont, le 29e dudit, ma sœur d'Ailleboust qui fut preschee par Monsieur Caille, tres digne prestre du seminere, aussy bien que les deux precedans.

Voisy l'ordre que l'on gardoit en ces seremonie. Nous alasme processionnellement, deux a deux en silance, le voile baisé, depuis / la Congregation jusqu'au seminere par la grand rue Notre Dame, acompagnee de Monsieur Seguenot, [272] notre digne confesseur, qui nous menoit droit dans la salle interieure du seminere ou Messieurs ces confrere font leur recreation. La, Monsieur Dollier et plusieurs prestres nous venois voir d'une maniere toute prevenante et agreable et nous fesoit passer ce tamps en joie et consolation. Mesme, il ut la bonté de nous faire voir son seminere et nous mena depuis le grenier jusqu'a la cave, en atendant qu'on disposèt tout pour la seremonie. Le tamps arivé pour commancer la messe, on nous fesoit marcher comme nous estions venue, en rand de proesion, et passer par la gallerie des prestres pour se randre a l'eglise. Nos plasses estois marquee dans le sanctueire par des sieges le long du balustre, et le prie Dieu de celle qui prenoit l'abit estoit plassé proche les marches du grand hostel et au milieu d'iceluy. La superieure de la Congregation nous acompagna toujours et la notre luy donna toujours la droite par honneur, &c.

Messieurs les chantres voulurent bien permettre a nos sœurs de chanter la grand messe avec eux, a deux cœurs alternativement, ce qu'on estima fort solanel et honorable pour nous qui le comptons pour bien. Et aussy la foulle du monde qui estoit dans l'eglise ne nous gesna jamais, car il ne nous voyès point en face, ayant le dos tourné vers eux. La seremonie estant finie, on revenoit par le mesme chemin et dans le mesme ordre qu'an allant, gardant un profond silance, ce qui edifièt ceux qui nous voyès passer et opservois nos demarches, &c. /

Ma sœur Le Picard prit le saint habit dans l'eglise de la Congregation ou Notre Seigneur reposoit, sans estre achevee, [273]

dans le mois de septembre, qui fut aussy solanelle que le tamps et le lieu le put permettre. Ma sœur Le Vasseur y fit aussy sa profession sur la fin dudit mois, Madame sa mere estant venue expres de Kebec pour y assister, sachant que c'estoit la fin de l'annee de son voile bla[n]c, &c.

Je finis ce petit narré du sacrifice de nos cheres sœurs et de l'ordre qu'on y garda pour reprendre celuy des personnes qui donnerent pour aider a nous rebatir. Il me semble aussy a propos de les nommer isi afin que celles qui viendront apres nous les connesse et prie pour eux par devoir de reconnesance, a quoy nous nous sommes obligee les une pour les autres, a cause de l'union qui est entre nous, qui fait regarder comme personnel le bien qu'on fait a nos sœurs. Je le marques dans le mesme ordre qu'il fut escrit dans l'asamblee que l'on tint pour se sujet dans la chapelle des mors, &c.

Premierement Monsieur de Calliere, notre Gouverneur, qui n'estoit pas fort riche des biens de ce monde	100#
Monsieur Dollier pour son seminare	500#
Monsieur de Belmont en son particulier.....	200#
Monsieur Le Ber,	4 000# ,
Monsieur le commicere,	100#
Monsieur le lieutenant general, 50#	4 100#
Monsieur Adhemar,	20#
Monsieur de Maricourt et Monsieur Pascaud,	300# .. 300#
Monsieur Saint Germain, 100#, le sieur Petit, 50# ..	150#
Monsieur Bouat, 30# Monsieur Pothier, 50#	80#
[274] Monsieur de La Morille, 50#, Monsieur Cuillerier [—]	
Monsieur Du Fresne, 80#	80#

Il y a encore plusieurs personnes qui donnerent, qui du bois, de la pierre, du bled, des journee d'hommes, des journee de harnois, jusqu'au plus indigens, Notre Seigneur voulans que nous fussions aidee par les pauvres et leur redevables, ayant contribué par leurs sueurs et travail a rebatir notre monastere. Enfin, le Montreal et les environs donnerent 5 321 #. Les paroisse d'alantour, comme la chere Laprairie de la Madeleine, Longueuil, la Pointe aux Trembles, Boucherville, Repentigny, le Tremblay, le cap Varenne tous ensamble firent environ 150 # que Monsieur Dollier et Monsieur

Juchereau prirent la peine d'aller quester chez eux, comme j'ay deja dit, tout cela en ce[ux] qui purent donner.

Quand la suputation fut fait des aumosne, Monsieur Juchereau et Monsieur Fredin, nos amis, connurent aussy tots que ce qu'on avoit donné n'estoit pas sufisant de beaucoup aider les Religieuses et l'hospital, pour qui la queste avoit esté faite conjointement, proposerent a Monsieur notre Gouverneur, a Monsieur Dollier, a Monsieur de La Touche, commicere des troupes du Roy, et a la superieure de cette maison de represanter a Monsieur le compte de Frontenac, pour lors Gouverneur general du Canada, a Monsieur de Champigny, Intendant de sa Majesté, l'impossibilité ou l'on estoit de rebatir l'hospital sans le secours du Roy. Toutes ces personnes gouterent bien le santiment de ces messieurs, ecrivant chacun de leur cauté / conformement a cela, et mon dit sieur Fredin se chargea de le faire agreer a Monsieur de Champigny, qui seroit le plus fort a gagner, connessant bien qu'il avoit du pouvoir sur son esprit, luy qui jeirèt toutes les affaire de l'intendance, mesme du gouvernement, avec grand aplaudissement de sa capacité, pour pouvoir esperer d'y reusir. D'aillieurs ces Messieurs se trouvois bien enbarassé de leurs soldats malades qui estois fort mal logé. Monsieur l'Intendant promit doncques, avec l'agrement de Monsieur le Gouverneur general, de donner 4 000 #, mil [escus] de France, pour aider a rebatir l'hospital.

[275]

Monsieur de Catalogne fut choisy pour la conduite de cet ouvrage, qui s'an aquitta bien. On luy remit aussy l'argent pour peyer les ouvriers, ce qui n'acheva pas se batiment, puis que nos sœurs depositeres y ont depancé apres luy plus de huit mil livres de consert avec luy, &c., provenant des aumosnes des Outaouais et voiageus, joint a quelques confiscations et amandes qui y furent appliquee. L'on prit encorre sur les premieres aumosnes tout le bois du comble dudit hospital qu'on ocmanta d'un estage entier qu'on a donné aux fammes malade, avec la lingerie et robbrie, en 2 chambre. On a estimé ce qu'on prit sur la queste commune, pour l'hospital, a mil livres au moins, a cause que les ouvriers furent mis a travailler a leur batiment par l'ordre de Monsieur le commicere, le premier, ce qui ne plut pas beaucoup a Monsieur Pothier qui

[276] estoit chargé du batimant des *Religieuses* et a ma sœur Denis, notre depositere, qui se trouverent obligé / de faire ecarir de nouveau la plus grande partie du bois qu'il leur failloit, dans les forets et bois debout, qu'ils firent ecarir et amener en charette a grans frais, maistre Paillard ayant pris le premier pour l'hospital, comme j'ay deja dit. Monsieur Le Ber, qui voyèt tout ce qui se passèt et ne l'approuvoit pas, declara tout haut a Messieurs les officiers qu'il ne voulèt point du tout que l'hospital profita de son presant qui estoit pour les *Religieuses* seules. Il fit monter de Kebec maistre Bedard, habille charpantier, qui avoit avec luy deux grans garçons aussy forts et intelligens que luy mesme, afin de travailler pour nous. Ils n'ariverent isi qu'au commanement du mois de may, malgré toute la diligence et enpressemens de Monsieur Le Ber a qui il ennuyèt autant qu'a nous, mais la navigation qui fut tardive cette annee la, il fallut bien avoir patience.

On donna a ces trois maistres plusieurs demi charpantiers afin d'avancer l'ouvrage. Ils travaillerent avec grans zelle et asiduité, et s'ils n'acheverent la charpante du comble que au commanement de novembre suivant, aussy avois ils 190 pieds de long de comble a faire sur trante de large en mansarde, ce qui ocmanete de beaucoup le travail, &c.

Les premieres barques qui ariverent a Ville Marie apor-
terent la nouvelle que Madame de Champigny avoit ramassé
1 200 # dans une queste qu'elle ut la bonté de faire elle
mesme en notre faveur dans la ville de Kebec, sans y
comprendre l'aumosne de Monseigneur l'ancien evesque de
200 #, les Reverands Peres jesuittes 100 #, Monsieur de
Champigny 200 #, Monsieur de Montigny, prestre, 50 #,
Monsieur Le Vallet 100 # les Reverandes meres ursulines
[277] 200 #. Monsieur / le compte de Frontenac, qui se disposèt de
monter a Montreal, dit a Madame l'intandante qu'il y feroit
son presant, sans dire autre chose. Il le fit aussy dans l'ocation
que [je] vas dire.

Vers la fin du mois de juilliet, on mit en deliberation sy
on ne quitteroit point le travail commansé, le fonds des
questes estant deja epuisé, n'i ayant que se party a prendre
ou celuy de prendre de l'argent a constitut[ion] de rantes, a

quoy la *superieure* ne se pouvoit resoudre, la somme qu'il failloit pour cela estant bien considerable et l'estat ou nous estions ne convièt personne a nous confier des sommes considerables, joint que l'argent est rare en ce peys ou l'on y fait aussy peu de contrats de cette sorte, chacun aimant mieux commercer avec son argent. J'ajouste encorre pour 3e raison que l'estat ou [nous] estions reduittes ne nous donnoit pas du credit. Malgré toutes ces raisons et l'oposition de la *superieure* et de la communauté, et au jugement de *Monsieur Dollier* et *Monsieur Seguenot* qui estois du mesme santiment, ma *sœur Denis* persista toujours dans le sien et disoit d'un grand zelle qu'il faillet emprunter assé pour nous mettre a couvert chez nous et que c'estoit se ruiner mesme pour le spirituel que de ne le pas faire. Personne n'antrèt dans son santiment, Dieu le permettant ainsi pour l'exercer. Ma *sœur Denis* voiant qu'on ne l'ecoutèt pas, s'adressa a Dieu et prit pour mediatrisse aupres de luy la tres *sainte* Vierge et luy fit une neuveine de prieres devant une de ces ymages en relief, qui estoit restee dans la muraille de la maison bruslee / sans estre endomagee du feu, et l'on regardoibt avec estonnement que sa petite [278] chasse de bois ut resisté a un si grand embrasement. Elle prièt avec ferveur et confiance cette divine dame de nous ramener toutes dans la maison de son *saint* espoux, notre pere et patron special, luy semblant que le retardement nous causeroit beaucoup de pertes et du relasche dans l'opservance de la regle. Dans cet entretamps, *Monsieur* le compte de Frontenac vint se promener dans nos mesures. Aiant tout visité, il paru assé comptant de la diligence des ouvriers, mais demanda la *superieure* pour luy dire qu'il faillet apsolutement continuer a faire travaillier a retablir son monastere, et comme elle s'an excusèt sur le peu de moyens d'an soutenir la depance, «je vous feré present, luy dy il, de cent escu pour vous y aider, mais a condition que vous ne vous decourageré point et que vous feré l'impossible pour l'avancer et la mettre en estat de vous loger et recevoir en son sain», l'exortant a se confier en Dieu, d'une maniere for eloquante et persuasive, la remenant ensuittes a la maison des Congreganistes, par notre jardin, et ne l'antrétint point d'autres choses dans le chemin, parla ensuite du mesme ton a la communauté assé lonstamps. Ce qui releva le courage de la *superieure* et des *sœurs* et leur en

[279] donna de tout nouveau, croyant conestre la volonté de Dieu par celle de *Monsieur* le compte, qui ne manqua pas d'anvoier les cent escu le landemain, en argent sonnant, par *Monsieur* Juchereau, mais de la belle maniere, temoygnant du regret / de ne pouvoir faire davantage pour notre soulagement dans un besoin si pressant, &c.

Messieurs nos superieurs aprouverent les santimens de *Monsieur* le compte, ce qui consola beaucoup ma chere sœur Denis, conessant par se changement de disposition des esprits que Dieu les tourne et fait pancher du cauté qu'il luy plaist, particulièrement quand on prans la tres *sainte* Vierge pour mediatrice aupres de luy, dont les demandes sont toujours efficace. Notre chere *economie* profitant de ce bon momant, areste ces ouvriers pour le reste de l'esté, en ocmanta le nombre et fit si bien aupres des parans de nos sœurs novices, conjointement avec la *superieure*, qu'ils peyerent d'avance partie de leur dottes, dont ils contanterent les ouvriers. Je croy, mes sœurs, que vous desaprouveré d'abor cette *economie*, qui n'est louable qu'an pareil cas et qui serois des fautes hors de la. Le vieux proverbe qui dit que la necesité n'a point de loy peut estre apliqué isi for a propos, et nous ne nous sommes point repantie de nous estre abandonnee aveuglement a sa providance et sagesse.

[280] Ma sœur Denis se chargea, des lors, de la conduite entiere des travaux que *Monsieur* Pothier avoit partagé avec elle et fit si bien tout avancer qu'on previt pouvoir revenir chez nous apres la Toussa[i]nts, vers la fin de novembre, ce qui ariva le 21e que l'Eglise honore la presantation de la tres *sainte* Vierge, feste a laquelle toutes nos sœurs sont fort devotes. Nos malades retournerent chez eux au commencement du mois d'octobre, bien avand nous. Nos sœurs *hospitalieres*, apotiqueresse et depositere les suivirent pour avoir / soin d'eux.

Celles sy se trouvois au refectoir avec nous dans la boulangerie susditte, et couchois dans son grenier, une partie, et l'autre dans la cuisine des pauvres. Ces dernieres y passerent l'hiver, n'ayant pas d'autre lieu plus commode. Nous eumes pour tout logement, cette premiere annee, la chambre

de communauté qui servoit aussy de dortoir. Le refectoir servy de noviciat, leurs lits estois en un bout et les tables a l'autre. Une des chambres de l'infirmerie nous servit de chapelle. On y dit la *sainte* messe tous les jours et *Notre Seigneur* y repositoit. La seconde chambre servoit a nos sœurs malades, &c. La cuisine servoit aussy de credance et de panee.

Tous ces offices a mottier faits nous parurent des palais doré pour la consolation que chacune de nous resantoit de se revoir dans cette chere maison apres neuf mois d'exil, qui leur avoit duré un siecle entier, &c. La veille de ce jour tant désiré que nous sortimes, qui tomba le dimanche, la *superieure* et la *metresse* des novices alerent, sans autre compagnie, visiter la chapelle de la tres *sainte* Vierge de Bon Secours avec la permission de *Monsieur* le grand vicaire, avec des capes sciree sur la teste et des tabliers gris. Elles ne furent connue de personne de dehors et dedans la maison. Aussy prirent elle le tamps qu'on estoit a la grand messe de paroisse ou presque tout le monde assiste. Ce petit pellerinage se fit pour aquiter quelque promesse qu'on luy avoit fait et pour la remercier de nous avoir optenu de Dieu les moyens de retourner chez nous, apres nous avoir logé dans sa maison et comme dans son sain virginal qui nous servy d'asile.

Il me samble que nos dispositions / interieures estois [281] samblables a celles des enfants d'Israël, quand ils sortirent de l'Egypte, pour la joie et contantemens que nous resantions de retourner chez nous et debarasser nos bonnes et cheres hostesse, qui nous ont beaucoup edifié tout le tamps que nous avons esté chez elle[s].

Vers les quatre heure de relevee de ce mesme jour, *Mademoiselle* Louise Brucy de Lafrenaye entra dans notre communauté et commansa son noviciat avec grande ferveur. L'estat de pauvreté ou elle nous voyèt ne refroidit en rien le desir qu'elle conservoit, depuis lonstamps, de ce consacrer a Dieu sous l'habit et le tiltre de *Saint Joseph*, ce qu'elle a soutenu avec ferveur et toutes celles de nos sœurs dont je viens de parler et qui ont pris le voile blanc pendant notre demeure a la Congregation, qui ont toutes perseveré genereusement et fait profession et donnes lieu d'esperer, par la

fidélité qu'elles ont a se former et aquerir les vertus de leur estat, qu'elles seront un jour l'honneur de la Religion, la joie et l'exemple de leurs compagnes et le bonheur de celles qui seront resue.

[282] Le jour d'apres, 21^e novembre, Monsieur Dollier avec plusieurs prestres de son seminere, vers les 2 a 3 heures de relevee, porter[ent] le tres Saint Sacrement dans notre infirmerie qui estoit disposee et ornee pour cela. Nous suivimes toutes Notre Seigneur, le cierge a la main, comme notre divin espoux, le cœur plain de joie et de consolation de nous enfermer avec luy dans la closture d'amour que nous avons gardee pour luy plaire et ou il nous a gardee aussy, de sa part, avec grand soin des insultes des mechans qui aurois pud nous / faire bien des peines et enporter ce qui estoit chez nous, les portes et fenestres de notre maison n'étant que de simples planches qu'on pouvoit rompre ou enfoncer sans peine. C'étoit nos ranpars et le jour et la nuit, mais notre confiance estoit au Seigneur tout puissant qui vouloit bien demeurer parmy nous, &c.

La charpante de notre maison n'étoit couverte que de simples planches et encorre mal pozee, qui metoit l'eau chez nous quand il pleuvèt abondamment, &c., nos cours et nos jardins, ouvers a tous ceux qui voulois y passer et l'hospital de mesme, mais la maison des pauvres estoit plus achevee que la notre de baucoup.

Monseigneur de Saint Vallier, notre digne evesque, estoit en France quand notre monastere brusla. Il en aprit la nouvelle par les navires qui vont de [*Canada en France*] l'autonne de chaque annee. Il fut touché de nos pertes et employa son credit a la cour pour en optenir du secours pour nous aider. Monsieur Macé, notre bon pere et veritable amy, fit agir les siens¹. Tous ensemble ne purent optenir que 4 500 # de gratification qui furent employee a achever les offices du premier estage et a faire le segont estage du dortoir,

1. Erreur de Marie Morin : René Macé (s'il s'agit bien de lui) est mort en 1691. (Macé est ajouté au-dessus de *notre*.) Peut-être s'agit-il de Jean-Baptiiste Macé, frère de René Macé, Sulpicien lui aussi. Voir [*Maria Mondoux*], *op. cit.*, p. 255, note 7.

qui contenoit 18 cellule, belles et grande, et deux chambres pour le noviciat, spacieuse, avec trois parloirs grillé et deux escaliers, un pour monter au dortoir et l'autre au parloir, en dehors.

Aux offices du printemps, la superieure fut mise depositeire. On luy donna le soin des batimens. Elle fit travailler tans qu'elle ut de l'argent, ce qui dura pendant l'esté, et mit ces sœurs plus a leur aise et plus regulierement / qu'ils n'estois [283] auparavant. Le present de notre bon Roy nous fit un gros bien. Souvené vous, mes sœurs, de prier Dieu pour luy et pour ces enfans et toute la maison royalle, vous qui liré cesy, &c.

La seconde annee apres notre insandie, nous perdimes tout les rantes d'une annee que nous avions en France, qu'on avoit employee en provisions pour nous, comme estoffe, toilles, vin, au de vie et ferremens necesseire aux peys, ce qui nous fit grand tort et reculla beaucoup. Le navire ou ces choses furent chargee fut pris par les Anglois, ce qui est arivé plusieurs autres fois de ma connessance que nous perdions tout ce qui nous venèt de France, et d'autres fois, en partie. Ce qui nous doibt persuader que *Notre Seigneur* ne veut pas que nous soyons riches des biens de ce monde, mais de graces et des vertus comme *saint Joseph*. Nous perdisme encorre, la seconde et troisieme annee de notre insandie, de beaux ornemens pour notre eglise que plusieurs de nos amis envoyès de France. C'est les Anglois qui ont profité de nos pertes sur la mer. Fasse le Ciel que Sa Majesté divine se contantes de leur avoir donné une sy bonne part dans notre tample et qu'ils ne sois jamais nos maistres dans le spirituel, en fait de Religion. Ce qu'ils enbitionne beaucoup puis qu'ils ont tanté plusieurs fois de ce randre les maistres du Canada et nous menasse souvant que cela arivera un jour. Mais notre confiance est au Seigneur qui a conbatu pour nous bien visiblement, vous le savés toutes, mes sœurs, vous aussy bien que moy.

Mais afin qu'on ne l'oublie point en cette maison et que celles qui viendront apres nous en sois informee, / je veux [284]

vous en faire un petit detail et de la merveille qui ariva a Kebec quand il fut asiegé par trois mil Englois en l'annee 16[90], il y a 26 ans aujourdhy, le 21e octobre, pour la 1e fois². Ils commanserent par sommer la ville de ce randre a l'obeissance du Roy Jacques, leur maistre, &c. Monsieur le compte de Frontenac³, qui en estoit Gouverneur general du Canada, qui reside toujours audit lieu, leur fit dire par son interpreste qu'il leur repondrèt par la bouche de ces canons. Mesme Monseigneur de Laval⁴, premier evesque de ce peys, ordonna que l'on portat incessamment un grand tableau de la sainte Famille au plus haut du clocher de sa catedralle, afin qu'elle combatit pour l'Eglise du Canada les ennemis de notre sainte Religion, qui remarquerent for bien ce que c'estoit et a quelle intansion on avoit mis cette image. Et par la heine qu'ils ont tous pour elle, ils pointerent leurs canons droit la et tirerent deux cens coups bien comptés dedans, sans qu'elle en fut endomagee en rien, le vand du boulet faisant seulement enlever en l'air l'image qui se replassèt d'elle mesme, et cela a chaque canon qu'on tiroit. Ce qui fut admiré de tout le monde, qui estoit ramassé la de tous les cantons du Canada afin de defandre la ville principalle, qui dirent tous d'une voix que Dieu combatoit pour nous en consideration de la sainte Famille.

2. En 1690, les Anglais ayant décidé d'attaquer la Colonie, Winthrop, commandant à 3000 hommes, dont environ 1200 Iroquois, tente d'atteindre Montréal pour détruire la ville. L'entreprise échoue quand une épidémie de variole s'abat sur l'armée. Winthrop devait, dans un deuxième temps, rejoindre par terre Québec où Phips l'attend avec sa flotte depuis le 16 octobre. Ignorant le sort de l'armée de Winthrop, Phips, sans l'attendre, exige la reddition de Québec au nom de William et Mary d'Angleterre (non Jacques comme l'écrit Marie Morin). Devant le refus de Frontenac, Phips commence les combats le 18. Ils durent trois jours. G. Cerbelaud Salagnac, *les Français au Canada*, Paris, Editions France-Empire, 1962, p. 157-158.
3. Frontenac, nommé gouverneur une deuxième fois, revient à Québec en 1689. Un peu avant l'attaque de Phips, il est à Montréal qui vient d'échapper à l'armée de Winthrop. Le 10 octobre, il est informé de la présence de la flotte anglaise du côté de l'Acadie. Il rentre à Québec le 14 et Callière, gouverneur de Montréal, le rejoint le 16 avec un millier d'hommes. *Ibid.*
4. Laval n'est plus évêque depuis 1688; il continue cependant de résider à Québec.
L'épisode du «tableau de la Sainte Famille» est aussi rapporté dans *les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec* (éd. Jamet, p. 252).

En effet, l'armée des Anglois fut mise en deroute. Le premier combat, qui se fit sur l'eau, dura seize heure, puis nos ennemis firent une desante a Beauport, ce qui fit plaisir a nos Canadiens qui les furent visiter la et ce batirent vigoureusement⁵. Se second combat dura douze heure, et en tous deux nous ne perdisme pas trante hommes. / On coula a fond plusieurs de leurs vaisseaux, on prit de leurs canons et autres armes. D'autres eschouèrent sur les cautes, partie moururent dans les aux froides. Enfin, ceux qui ont le plus remarqué tout ce qui se passa et plus opservé leurs demarches ont cru qu'il ne s'an retour[n]a chez eux que quatre cens hommes au plus de trois mil qu'ils estois.

[285]

Nos guerriers n'atribuerent point la victoire a leurs armes et valleur, quoy que fort estimee de tous ceux qui les connesse, mais au bras du Seigneur par les prieres de Jesus, Marie, Joseph, Joachim et Anne. Ce qui a occmanté notablement la devotion et confiance des peuples envers elle. Je prie celles qui liront cesy ou qui l'antandront lire de joindre leurs actions de graces aux autres pour remercier l'auteur de tant de faveurs et de s'animer aussy a la confiance envers ces grans protecteurs du Canada, &c.

5. L'attaque terrestre précède l'attaque navale. Le 18 octobre, Phips envoie Walley à Beauport, à la tête de 1 500 hommes. Quelques heures plus tard, Phips commence à bombarder Québec. Constamment tenus en échec, les Anglais débarqués retournent à leurs vaisseaux le 21. C'est la fin des combats. Du côté anglais, on perd environ 900 hommes; on déclare moins de 10 morts et une vingtaine de blessés du côté français. Les forces en présence au départ : 2 300 hommes du côté anglais et 2 000 hommes du côté français.

PROTECXION de la tres sainte Vierge et de saint Joseph contre les Englois, arivee en 1711.

C'est avec bien du plaisir, mes cheres sœurs, que je fais isi quelques remarques sur ce qui ariva, il y a quatre ans, que les Englois firent un segond effort pour se randre maistre du Canada par la force de leurs armes. Pour cela ils envoyèrent 14 a 15 mil hommes for bien equipé de toutes munistions tant pour les armes que pour les vivres, avec de bons navires de ligne capables d'ataquer et se defandre pour asieger la ville de Kebec, capitale de toute la nouvelle France, du cauté de la mer, en bas, et par en haut une autre armee de trois mil hommes pour venir fondre sur la Ville Marie, comme le poste plus avancé et exposé aux coups de nos ennemis¹, /

[286] mais aussy la plus forte par la protecxion que la tres digne mere de Dieu a pour tous les habitans de cet ille, qui est consacree des son commansement, et sur laquelle ils fondes leurs esperances, comme je le diré plus bas.

Monsieur de Vaudreuil, Gouverneur general, fut averty de là cour du dessain des Englois afin qu'il se mit en estat de leur resister. Il le fut encorre par l'Acadie, Plaisance et l'isle Percee, du cauté du bas, et par en haut par les Sauvages, nos amis, en sorte qu'il n'an douta point. Profitant de ces lumieres et advis, il fit travailler incessamment a fortifier la ville de Kebec et donna des ordres pour la conservation des cautes et bourgates d'alantour, avec beaucoup de sagesse et

1. Du côté anglais, l'amiral Walker dispose d'une flotte de 88 bâtiments et de 12 000 hommes. Le général Nicholson commande à un peu moins de 3 000 soldats et à près de 700 Iroquois. Du côté français, Rigaud de Vaudreuil dispose d'environ 5 000 hommes. Cerbelaud Salagnac, *op. cit.*, p. 197; *Dictionnaire biographique*, II : «Walker».

prudance, et cela des le commencement du printemps de l'annee 1711, c'est a dire au mois d'avril ou vers la fin de mars, &c.

Monsieur de Ramezay, Gouverneur de Ville Marie, ne manqua aussy, de sa part, a donner des ordres a tous les habitans d'alentour et dans tout son gouvernement de ce tenir sur leurs gardes et pres a partir pour aller au devant des ennemis aussy tots qu'il les saurèt en marche pour venir a nous, et cela a pied au travers des bois. Il envoyèt incessamment des decouvreurs du cauté de l'Angleterre pour s'assurer sy leur armee estoit en marche. Pendant 4 mois on fut en mouvement continuel, du moi[n]s les hommes, a cause qu'on avoit esté averty que l'armee d'an bas asiegerèt Kebec au plus tart vers la my juillet² et que celle d'an h[aut] donnerèt sur le Montreal ou Ville Marie en mesme tamps, de consert et ordres de la cour d'Angleterre donné pour cela. Et ce qui fesoit plus de peine, c'est qu'on savoit que plusieurs nations sauvage des plus guerrieres c'étois mis de leur cauté et avois lesvé la hache sur le François, a leur sollicitation, qu'on redoutoit davantage que tous les Englois a cause de leur cruauté. /

Pendant toutes ces alarmes et mouvemens de guerre, on fesoit des prieres generalles par tout le Canada. Monseigneurs les grans vicaires ordonnerent beaucoup de prieres dans les principalles eglise et dans les commun[au]té. Je ne parleré que de ce qui se fit a Montreal, ou je suis, pour n'estre pas assés informee de ce que firent les autres. Chez nous, on fit plusieurs communions generalles, des saluts du tres Saint Sacremens, des processions pieds nuds et la corde au col, des jeunes et disciplines en commun. Et cela vers la fin, environ un mois avand que le Seigneur combatit pour nous et mit en fuitte nos ennemis. Mais les dames de la Sainte Famille signalerent leur pieté, devotion et confiance en la tres sainte Vierge et saint Joseph qu'elles invoquerent, particulierement depuis le mois de may jusque vers la fin de septembre, et dans tout ce tamps ne cesserent point de faire des neuveines dans

2. C'est au début d'août qu'on apprend l'arrivée de Walker à Boston (25 juin). Walker quitte Boston pour se diriger vers Québec le 30 juillet.

toutes les eglise, faire chanter des grans messes de la sainte Vierge, saint Joseph, les saints anges, saint Antoine, firent des veux, quelq'unes des plus devotes, de ne point dancer pendant un an, de porter toujours des mouchoirs, &c. Messieurs du seminere firent plusieurs processions et saluts du tres Saint Sacrement et prescheis la penitance et confiance en Dieu pour desarmer sa justice irritee contre nous a cause des pechés, lesquels connessant mieux le danger ou nous estions tous d'estre sous la domination des Englois, ennemis de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et penetrant aussy mieux que leurs forces surpassois les notres et que le malheur d'estre leur prisonniere, a nous autres, estoit plus grand que de mourir plusieurs fois, [...] leur donnoit beaucoup d'inquietude de ce sort incertain. /

[288]

Dans le mois d'aoust, Monsieur de Ramezay fut averty par des decouvreurs qu'il avoit envoyé aux bors de l'Angleterre pour savoir sy leur armee etoit en marche pour venir isi, lesquels virent sur le grand lac Ontario plus[ieurs] canots englois qui portois chacun 15 ou 16 hommes englois, ce qu'ils prirent pour des avans couriers de l'armee anglaise, et vinrent en diligence en apporter la nouvelle a Monsieur notre Gouverneur, qui fit partir aussy tots 15 ou 16 cens hommes françois et sauvages pour aller les atandre au passage dans un bois, bien resolu de leur disputer la victoire au peril de leur vie pour sauver leur patrie. Peut estre que quelque une de vous, mes sœurs, auré peine a croire que 15 a 16 cens hommes, chacun hose aller au devand de trois mil pour les terraser, mais vous devés savoir que cela est tout commun *en* Canada, par la grande confiance qu'on a en Dieu par l'expériançe qu'on a de son secours et de l'intersession de la tres sainte Vierge et saint Joseph aupres de luy. Ces kanost n'estois que des decouvreurs qui fesois a notre hegard ce qu'on fesoit au leur, qui furent taillé *en* piece par nos guerriers et ne porterent point de nouvelles en leur peys³.

3. L'épisode des «canots» ne se situe pas en 1711 mais en 1709 lors du «précédent» projet d'invasion. Nicholson commande, là aussi, l'armée de terre. La décision de l'Angleterre d'annuler l'expédition navale et plus encore la maladie et le manque de provision forcent les troupes de Nicholson à se retirer. Envoyé par Vaudreuil, le détachement de reconnaissance, commandé par Ramezay, ne connaît qu'une escarmouche. *Dictionnaire géographique*, II : «Nicholson».

Toutes les femmes et filles redoublèrent leurs ferveurs et prières, particulièrement les dames de la Sainte Famille qui surpasserent encore ce qu'elles avois fait jusque la.

Vers la my septembre 1711, Monsieur de Vaudreuil fut averty par les decouvreurs du cauté de la mer que l'armee engleise estoit a 80 lieues de Kebec. Il envoya aussy tost ces ordres pour faire desandre les hommes de Ville Marie a Kebec et des autres cautes, a proportion, / pour defandre la capitale qu'on venoit asieger. A cette nouvelle, les Reverandes [289] meres ursulines des Trois Rivieres se resolurent de se refugier chez nous aussy tots qu'elles sorois leur arivee a Kebec, qui est a 30 lieues d'elles, et commanserent a nous envoyer leurs bagages chez nous, avec Mademoiselle Bouteville, leur pantionnere, pour l'accompagner, qui c'est fait Religieuse chez nous peu apres ces alarmes, &c.

On travailloit incessamment a se preparer au combat a Kebec ou devois aborder les navires chargé de 15 mil hommes combatans, sans y comprendre cantité de familles et autres personnes pour s'establi dans le Canada, qui fesois bon nombre. Ce qui fait connestre qu'ils avois de grandes esperance de s'an randre les maistres et le prendre dans les formes. Cela auroit arivé infailliblement si le Seigneur n'avoit pas mis sa main. On l'a sçu depuis avec sertitude a n'an pouvoir douter.

Jour et nuit on estoit sur ces gardes en travaillant. Le tres Saint Sacrement estoit exposé dans toutes les eglises, y faisant tour a tour les prieres de 40 heure, &c. Il y avoit tous les jours des personnes intelligentes montee dans le faiste des plus hautes maisons, avec des longue voue, pour voir aprocher cette armee navalle.

Dans ces atantes, il s'eleva un vand de nordest for impetueux qui fit ariver a Kebec un gros navire de Roy, nommé «le Heros», qui avoit passé au milieu de l'armee engleise sans s'apercevoir l'un l'autre, qui estoit a l'Isle aux Œufs, et qui briza en mesme tamps plusieurs navires de nos ennemis contre les rochers, en sorte que plus de 4 mil hommes

se noyèrent, et sans les femmes et les enfans⁴. Nos François on[t] trouvés leurs corps flottans sur le bordage de la mer en cet endret. /

[290] Cet accident mit la terreur dans l'armée et la confusion en mesme temps. Tous prirent le chemin de Boston d'ou ils estois sortis et perdirent le desir de prendre le Canada, disant eux mesme que Dieu estoit contre eux. En y arivand, deux des plus grans vaisseaux brulerent au port sans qu'on les put sauver. Quelq'uns de nos François, qui estois la prisonniers, le virent et l'ont raporté.

Le navire qui ariva de France sans avoir veu nos ennemis fit croire qu'on s'etoit trompé. Monsieur de Vaudreuil, pour s'an asurer, envoya des hommes par terre, et par mer, des barques. Ils ariverent a l'Isle aux Oeufs et furent bien estonné de trouver ces bordage tous bordé de corps mors avec tous leurs meubles et ustancilles, mesme des vaches, cochons, moutons et chiens, et beaucoup de femmes et d'enfans, &c., et plusieurs gros navire a mottier brizé. On n'a point su au juste quel jour ariva le naufrage. La commune op[er]ation est que ce fut la veille ou le jour de la Saint Michel qu'on avoit beaucoup invoqué contre ces ennemis de la sainte Eglise. Les envoyés retournerent au plus viste apporter la nouvelle de ce qu'ils avois trouvé a Monsieur notre Gouverneur, [qui] y ranvoya en mesme temps plusieurs barques recueillir le butin des Anglois, qui fut vandu a l'ancamp au profit du Roy, qui monta a une somme considerable. Et les plus sages ont cru, apres avoir consideré leurs provisions, munitions, ustancilles et leurs armes sans nombre, &c., qu'ils aurois pris le peys infailliblement, leur force surpassans les notre de beaucoup. On trouva dans ces navires rompus tout ce qu'on peut avoir

4. Le 18 août, la flotte de Walker se trouvant à l'entrée du Saint-Laurent, des vents violents commencent à souffler, d'abord du nord-ouest, puis du sud-est. Une brume épaisse rend la navigation presque impossible. La flotte est entraînée du côté nord jusqu'à l'Île-aux-Oeufs où, la nuit du 22, 7 transports et 1 navire de ravitaillement échouent. Près de 900 personnes meurent noyées. Après deux jours, Walker décide de retourner à Boston. Il perd encore 4 bateaux à la hauteur du Cap-Breton. A son retour à Portsmouth, le vaisseau amiral saute avec plus de 400 hommes à bord. Carbelaud Salagnac, *op. cit.*, p. 200; *Dictionnaire biographique*, II : « Walker ».

besoin dans un nouveau peys, jusqu'a des cloches de 5 à 6 cens pezans / et plusieurs autres plus moyennes, ce qui a fait [291] plaisir a des eglise qui n'an avois point encorre, &c.

L'armee de trois mil hommes qui devoit venir fondre sur le Montreal ne parut point aux yeux des François, mais des Sauvages ont asuré qu'elle s'etoit mis en marche et que la defaite des canots qu'ils avois envoyé devand eux pour decouvrir ce qu'on fesoit isi les avoit fait retourner et abandonner leur entreprise⁵, &c.

Cet article confirme encorre le premier, que c'est le *Seigneur* qui a combatu pour nous, que tout le monde en convint. Mesme nos guerriers ont esté les premiers a publier que cette victoire sans combatre estoit du bras tout puissant et que la tres *sainte* Vierge et *saint* Joseph l'avois optenu et tous les autres *saints* c'on avoit invoqué avec tant de devotion et de persev[er]ance. Ce qui nous engage a une reconnaissance eternelle envers sa bonté de nous avoir delivré de leur domination sy a redouter pour tout le monde, mais beaucoup davantage pour des filles consacree a Dieu.

Ce qui me fait vous prier toutes, mes cheres sœurs, d'andrandre a Sa Majesté mil actions de graces pour nous. C'est a cette intansion que j'ay escrit ce petit recueil et vous animer a la confiance au secours divin, qui vient si a propos au secours de ceux qui ont recours a luy, sy vous vous trouvés en penible enbaras et ne vous lassé point de prier et faire de bonnes œuvres. C'est ce que les dames de la *Sainte Famille* nous ont monstré par leur exemple, &c., et toutes les autres fammes et filles qui ont signalé leur pieté et devotion en cette occasion, et toutes les communautee du Canada.

Et comme tout cela est vray, je le signe de nom, sœur Morin, *Religieuse hospitaliere de Saint Joseph*. /

5. Ce sont la nouvelle du désastre de l'Île-aux-OEufs et la décision d'abandonner le projet d'invasion qui font se retirer Nicholson.

[292] **S**ECONDE INSANDIE generale de notre monastere, arivee le 19^e juin 1721.

Il me samble, mes sœurs, que vous seré bien de voir, dans quelques annee d'isy, qu'on ait escrit ce qui c'est passé de plus remarquables quant notre eglise, notre couvant et la maison de notre hospital brusla tout a la fois. Voisy comme cela ariva.

La petite feste de Dieu, de cette annee, ariva le 19 juin. La procession generale du tres *Saint Sacrement* fut plus solanelle que de coutume a cause que la pluye avoit enpesché qu'on ne la fit le jour. Nos sœurs sacristines marquerent leur zelle a parer notre eglise tout de leur mieux et en firent une chapelle ardante a la mode de Rome, selon le santiment de Monseigneur notre evesque qui en est revenu, il y a peu d'annee, en ce peys. On fait de grandes decharges de fusils et mesme de canons a chaque eglise ou il y a des repositoires. Ce que l'on fit a la nostre, a la sortie de la procession qui n'etoit pas encorre randue a l'église paroissiale de cette ville, dont nous ne sommes pas loin, qu'un estourdy tira un gros coup de fusil dans le portail de notre eglise, qui porta le feu sur la couverture de la ditte eglise et dans la voute, en un momand, et qui s'i aluma d'une sy gran[de] vitesse que plusieurs de nos amis qui se trouverent la presans ne purent point l'etindre, quoy que bien adroits et intelligens. Ce qui fit sonner le toquesin pour appeller du monde a notre secours, voyant le mal sans remede. Il y en vingt bon no[m]bre d'abort, ce qui dura peu, a cause que le feu ce comunica en mesme tamps a la maison de nos malades et de nostre monastere par le toit de l'église, qui estoit haute / et couverte de bardeau de sedre, et les autres aussy, ce qui bruslas aussy viste que la paille, sur tout par un tamps chaud et acompagné de vand, comme il fesoit alors.

Nos sœurs se jetterent d'abord à déparer l'hôtel et sauver les ornemens, avec des layques, et sauverent presque tout, excepté le linge salle, qui estoit enfermé dans un coffre fort pezend et dans un second estage, tout préparé à blanchir et mettre au savonage, ce qu'on avoit à coutume de faire deux fois l'année, qui a bruslé sur la plasse, et il n'est resté que quelques aubes et surplis, qui estois blanc, en petit nombre.

Le feu alumé dans tout, nos batimens le porterent chez nos voisins qui ne purent enpescher qu'il ne s'i alumá malgré tout leurs soins et diligences à y porter de l'eau, &c. Les premiers pris par le feu fut le sieur *Saint Onge*, Mademoiselle *Renaud*, Monsieur *Perthuis*, Monsieur *Francheville*, Monsieur *Radisson*, Mademoiselle *Després*, Monsieur *de Belestre*, la vieille menagerie de notre hospital, tous lesquels estois batti sur ces terres à l'autre cauté de la grand rue *Saint Paul*, de sorte que ces maisons brulerent en mesme tamps que la nostre et firent une insandie qui fesoit freyeur à voir. On n'en avoit point veu de sy grande dans le Canada. Toute la basse ville brusla par ce mesme feu. On compte cent soixante maisons, les plus belles de la ville, [qui fu]rent consommée par le feu, qui apartenois à de riches marchans qui ont perdu, quelq'uns uns une partie de ce qui estoit dedans, et les autres, tout. Non qu'on negligeat de sortir ce qui estoit dans ces maisons, mais il bruslèt dehors dans la plasse et mesme sur le bor de la greve, ce qui donna occasion aux fripons de voller par tout.

Le zelle de nos sœurs pour sauver tout ce qui estoit dans l'église estoit si ardent qu'elles tarderent trop à faire sortir le *saint* tabernacle qui ranfermèt le tresor / du Ciel et de la terre. Il fut porté par 4 hommes layques sur le bort de la Riviere crainte qu'il ne brusla. Monsieur *de Belmont*, vicaire general du diocesse, acourut au secours avec quelq'uns uns des prestres du seminare. Il ouvrit le tabernacle et porta le *Saint Sacrement* vers l'andret de la ville plus à craindre, acompagné des femmes et des enfans, car les hommes travaillois tous à couper chemin au feu, mais inutilement. Monsieur *de Belmont* voyant que la presance de *Notre Seigneur* sambloit animer les flames au lieu de les apezer, dit tout haut qu'il voyèt bien que Dieu voulèt punir son peuple et que les peché qu'il avoit commis en ce lieu souflèt

le feu et attirèt ce fleau du Ciel, et leur fit conneestre que sa justice se declarèt contre nous. La troupe des fammes qui suivois se jetterent la face contre terre criant misericorde avec des voix lamantables.

Les flames courois d'une vitesse extrordinere contre le vant sorois, qui estoit grand, et se retirois du cauté du nort, et y firent peu de degast ou le vand les poussèt naturellement. Ce qui confirmèt la pancee de Monsieur de Belmont, qui porta le tres Saint Sacrement dans l'eglise paroissiale, lessant agir la justice de Dieu, et prièt d'un grand cœur d'avoir pitié de son peuple. Monsieur de Lescoat, notre confesseur, y alla aussy, sy penetré de douleur qu'il pleura tout le reste du jour devant le tres Saint Sacrement, faisant amande honorable a Notre Seigneur avec ceux qui se trouverent la en bonne disposition. Madame La Decouverte estoit la derniere maison dans le chemin du feu qui estoit sy proche que les brandons tombois desus, mais elle, plus sage que les autres, promit a Dieu une somme considerable en faveur des ames du purgatoire, et le feu s'aresta aussy tost.

[295] Je reviens trouver nos cheres sœurs qui estois dans une consternation telle qu'on peut pancer / en pareille congoncture. Les plus courageuse se mirent a sortir de la maison tout ce qu'elles pouvois porter, la plus grand partie alerent chacun de son cauté comme hors d'elles mesme et dans un grand effroy qui les randèt incapable de ce randre service a elle mesme et aux autres.

La plus grande partie des hommes qui acoururent d'abort pour nous secourir se retirerent pour aller secourir leurs amis, qui estois dans le mesme enbaras que nous, et il en demeura peu chez nous. Quelques Peres recollets nous aiderent et travaillerent baucoup, a leur ordinere en pareil cas. On sortit dehors plusieurs meubles, lits, linges qui furent consommé par le feu sur la plasse. Ce qui nous est resté de linge est le moins bon et tout vieux. Tous nos paquest d'iver ont bruslé. Il ne nous resta que ce qu'on avoit sur son corps, dont la plus grande partie est vieux, toute notre ressource et confiance au Seigneur, qui a fait le Ciel et la terre, dont nous avons esprové la bonté bien des fois. Notre segont

dortoir, qui contenoit dix huit belles cellules bien garnie et meublée de tout ce que la reigle permèt d'avoir, a bruslé entierement, ex[ce]pté la vailleur de deux en plusieurs pieces, et tout le premier, le feu ayant pris par le toit de la maison. Ce qui fesoit craindre les hommes qui aurois pu y monter a cause du danger d'y estre bruslé.

Tous nos batimans furent consommé en moins de trois heures, qui contenois plus de trois cens cinquante pieds solidemens faits et a profit. La cloche de notre eglise de 300 pezant y a fondu et celle de nos opservances, qui avois le son ou timbre fort estimé des savans en ce fait.

Pendant cette grande insandie, les premieres Filles de la Congregation alerent demander a Monsieur de Belmont, avec instance, de nous donner le couvert, ce qu'i leur acorda. Nous fument toutes chez elle[s], au nombre de 49, ma sœur Migeon estant morte deux mois auparavand. / Elles nous resurent d'une maniere tres gratieuse et des plus obligentes, nous norirent pendant trois jours et quitterent leur propre lit, quelq'unes d'antr'elles, pour les donner a nos sœurs infirmes, les autres coucherent a bas et firent des lits de camp dans le batiment de leurs pantionneres, qui est grand et beau, qu'elles firent desandre en bas, et nous donnerent le segont estage et le grenier. Nous n'etions pas des mieux ni des plus mal aussy en ce lieu d'anprund. Nous alions entendre la sainte messe, nous confesser et communier dans l'église de nos hostesse, qui sont devotes de nom et d'effet et des personnes toutes vertueuses et toutes apliquee a l'edification de la jeunesse et y reussisse bien.

[296]

Aussy tost que nous fument rangee dans cette maison, Monsieur de Belmont, vicaire general du diocesze et superieur du seminere Saint Sulpice, nous honora de sa visite et plusieurs de ces prestres de nos amis pour nous consoler et, quelques jours apres, nous firent des presans selon le besoin presans ou nous estions, comme de bled et de viandes pour nous faire vivre, de la toille a notre usage et de la leine pour faire des mathelas a nos sœurs en atendant que leur provisions de France sois arivee. Monsieur le Gouverneur general, qui arivèt de Kebec, y vingt aussy, qui fit apporter avec luy une

barrique de vin par son cocher pour notre Reverende mere Gallard, superieure, qui estoit malade depuis lonstamps, et nos autres sœurs malades, qui estoit touché aux larmes de notre accident. Aussy est il un amy scincere de notre monastere qui nous a randu de grans services, particulierement en cette ocation. Il commansa par ecrire a Monseigneur l'evesque et a Monsieur de Begon, notre Intendant, pour les inviter de venir a Ville Marie, ce qu'ils firent en peu de jours, pour conférer ensamble des moyens qu'on pourèt prendre pour nous trouver un logement capable de recevoir 49 Filles, y faire nos opservances et y faire un hospital pour les soldats et quelques pauvres habitans.

[297] Monsieur le general voulèt qu'on nous donna la maison de Monsieur Charon, qui est grande, ou il / fonda de son vivand un hospital pour les vieliars, qui est deservy par des layques qu'on apelles freres Charon¹, mais entiere et le soin des vieliars aussy, et qu'on mit les hospitaliers dans une maison de louage en ville. Monsieur l'Intendant le voulèt bien aussy, mais Monseigneur notre evesque s'y opposa fortement et a si bien fait que les dits freres sont demeuré chez eux, hospitaliers comme auparavand, ont des pansionneres, &c., seulement les a fait retirer dans un bout de leur maison, un peu a l'etroit a la verité, mais assé bien pour y passer quelques annee. Monsieur le general leur [a] fait bastir une cuisine et un four afin qu'ils sois plus a leur aise et commodement, et nous ont donné le surplus de la maison ou nous sommes un peu a l'etroit, quoy que spacieuse.

On a fait un dortoir pour nos sœurs dans une salle haute, au dessus des hommes, leurs lits sont sur des treteaux tout proche l'un de l'autre, n'ayant trouvé que douze cellules en tout la maison et six qu'on a lessee aux freres. Enfin nous y sommes demeurantes depuis 2 jours, avec contantement et

1. Riche marchand, Charon décide, en 1688, de fonder une maison de charité pour les vieillards, aidé de quelques associés. En 1692, commence la construction de l'hospice, futur Hôpital général. En 1700, les associés sont établis en communauté religieuse (vœux temporaires) : Frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, connus sous le nom de frères Charon. A sa mort, en 1719, Louis Turc, frère Chrétien en religion, le remplace. *Dictionnaire biographique*, II : «Charon».

action de grace au Seigneur de nous avoir donné une belle demeure apres nous estre veue sans auqun logement et comme dans la rue. Monsieur le general a esté l'in[s]trumand duquel il c'est servy pour cela, qui par sa charité et bonté pour nous a surmonté beaucoup d'optacles que ces freres formois tous les jours, et d'une grande resolution que nous n'i alassions point du tout par la crainte qu'ils ont puizé, je ne sçay pas ou, que leur maison nous demeurerèt, et sy nous n'avions pas eu ce puissant protecteur, nous n'orions pu surmonter tant d'opositions que je n'antreprans pas d'ecrire et marquer isi pour de bonnes reisons, mais qui sont connue de bien des personnes et leur fait dire que nous n'an sortiront jamais, tout hautement. Dieu seul en connois la verité. Nous savons par de bonnes experiances que les plus sages des hommes sont ygnorans dans l'advenir, &c.

On a fait des grandes reparations a cette maison qui commancèt a tomber en ruine. / On croit que la depance yra bien a mil escu. C'est le Roy qui la fait. Nos sœurs y ont travaillé pendant un mois, avec bien de la fatigue, a sortir les ordures qui estois dedans et l'aproprier. Aussy l'avons nous trouvee, en y entrans, agreable et commode au dela de nos esperances et tres propre. Nous n'i trouvons pas sependant nos commoditee comme chez nous, il s'an manque beaucoup, mais comme nous avons le logement d'anprunt et pour un tamps qui nous est caché, nous sommes hureuse d'avoir un tel hospice a nous mettre a couvert. Ce ne peut qu'estre moins que plusieurs annee puis qu'on ne travaille point a notre retablissement de cette annee si, a cause qu'il faut retablir les maisons bruslee pour s'y loger l'iver, ce qui occupes tous les ouvriers dont nous aurions besoin pour nous, premiere reison. La seconde est que les puissances du Canada et presque tout ce qu'il y a de plus considerables ne sont pas d'avis que nous rebatissions sur nos murailles, a cause que c'est notre maison, plus haute que toutes, qui a fait brusler la ville, ce qui pourèt ariver encorre a l'advenir. Ils en ecrivent cette annee en cour et ne peuvent avoir reponce que dans un an sy la maison de Monsieur Charon nous demeure. C'est par cet andret et le mauveis estat ou est la France qui ne donnent pas lieu d'esperer les secours dont

[298]

nous avons besoin pour nous rebatir et mesme pour vivre, nos fonds de France estant presque tous perdu, ayant eu la mesme disgrace que toutes les autres comm[un]autees, mesme celles du Canada, &c.

Tous nos amis ont paru prandre part a nos peines par des visites obligentes et frequantes. On n'a point fait de questes generalles par la ville, comme la premiere fois que nous avons bruslé, a cause que ceux qui aurois pu nous donner sont presque ruiné par le feu de notre maison.

[299] Voisy ce qu'on nous donna d'abort. Monsieur le general, 100 minots de bled et autant pour les pauvres, / les Reverands Pere jesuittes, dix cordes de bois, les Reverands Peres recollets, 20 minots de bled, eux qui sont ma[n]diens nous sont des amis scinceres et nous ont fait bien des plaisirs en plusieurs manieres, Monsieur de Lestage, 100 minots de bled et de la toille pour faire quelques pailliasse, plusieurs habitans, quelques minots de bled, du beure et des œufs pendant 15 jours, Monsieur Charest, du cuir pour 40 peire de souliers, Monsieur Fournel, 35 aulnes de toille de chanvre. Les Filles de la Congregation ont treitê de regalles, pendant 12 jours, dix a douze de nos sœurs, qui ont sorty les dernieres de leur maison pour venir isi, et nous ont fourny du bois pour la cuisine et le four. Sy les parans de nos sœurs ne leur donnois de quoy vivre et se coucher a plusieurs, nous serions a plaindre toutes. C'est une consolation d'an voir une partie n'estre pas tout a fait mal pour le present qu'i fait chaud, mais l'iver viendra pour lequel se defandre on [n']a rien du tout. Peut estre que le Seigneur inspirera ceux qui nous peuvent aider de le faire...

Une Religieuse de cette maison fit un songe assé particulier qui samblèt marquer l'accidant qui nous devèt ariver et ces suittes, par une grande et longue crois qu'elle vit se venir pozer sur le faiste de notre dite maison qui estoit haute, dont la veue imprimèt un grand recpet, en sorte qu'elle et plusieurs autres de nos sœurs qui la virent l'adorerent tres profondement, ce luy samblèt, avec amour et crainte de ce qu'elle signifièt. La crois ce cacha a leurs yeux et les murailles de la dite maison leur parut comme on les voit aujourdhy, a

mottier fondue et cailcinee par le feu, excepté l'église dont les murailles sont demeuree dans leur entier sans estre mesme noircie que tres peu, &c. Cette personne se tournant vers Dieu luy dit : « Helas, Seigneur, que deviendront nous ? » On luy montra deux grandes pieces de bois qui devois servir de chemain pour aller dans la maison quy nous estoit destinee, qu'elle a reconneue estre les mesmes qui font le pond pour passer chez Monsieur Charon. Ce fut la surveillance de la feste de la tres sainte [Trinité] qu'elle fit ce reve, qui estoit le 8e juin cette annee sy, et onze jours apres l'insandie ariva en plain midy, &c. /

Je ne vous donne pas se songe pour une revelation, chacun en jugera comme il luy pleira, &c. Sepandant, pour peu qu'on veille y reflechir, notre desastre y est represanté bien nayvement, joint que la fille qui l'a fait est d'une vertu solide, quoy que sœur domestique. Seulement le soir du mesme jour, la mesme personne demanda la permission d'aller se refugier a Saint Joseph avec deux de ces compagnes, ce qu'on leur acorda. Charbonneau, qui en estoit fermier, les resut bien courtoisement, leur lessa la chambre qu'il ocupèt et se retira dans la cuisine, d'ou elles ne sortois que pour aider a la fermiere au mesnage, quand la charité l'exigèt. Ce qui dura peu de tamps, pendant lequel elles veneis tous les dimanches et festes entendre la sainte messe et recevoir les sacremens, et mesme plus souvand, quoy qu'elles se trouvasse bien fatiguee de faire ce chemin a pied.

[300]

Après la recolte faite, le fermier sortit pour nous faire plaisir, quoy que son bail ne fut pas finy, afin de nous donner le moyen de ce procurer quelques secours pour la vie prenant le soin de cette menagerie et faisant valoir la terre. En effet, on y mit des hommes pour la cultiver et cinq de nos sœurs pour avoir soin du dedans de la maison, savoir trois domestiques et deux sœurs hospitalieres, une desquelles conmandèt les domestiques pour tous les travaux de dehors, et fesois de leurs mains, qui de la toile et des cordes pour gagner de l'argent et y reussissois tres bien, &c. Les trois autres estois toutes occupee a la basse cour pour elever des bestiaux, comme vaches, veaux, moutons, cochons, dindons, ouis (oies) et volailles, &c. Le Seigneur a beny leurs travaux et les

peines qu'elles ont pris a elever, de telle sorte que leur nombre a cru de mottier, &c., et l'on commence d'an gouster la douceur. Il y a deux ans maintenant qu'elles y sont demeurantes et y seront tant que nous demeu[re]ront ou nous sommes, dans la maison de *Monsieur Charon* éloignée de Saint Joseph de demie lieue.

[301] Nos sœurs les plus vigoureuse d'icy ont esté bien des fois aider a celles la a fener, a cœur de journée, le foin et / a javler le bled pendant les récoltes, a la force du soleil, a cause qu'on n'avèt pas de quoy peyer des hommes. Et des filles elevee bien doucement chez leurs parans s'y sont portees avec ferveur dans le desir de soulager leurs sœurs reduittes a la mandicité, sans avoir pourtant jamais sorty de chez nous pour mandier, mais de nos amis l'ont fait pour nous plusieurs fois, &c. Nos superieurs n'ont pas jugé a propos de continuer ce travail sy penible plus d'un esté, estant d'aillieurs for zellé pour l'opservance de nos regles qu'on ne sorèt pratiquer dans les champs.

On commence a batir.

Le printamps de la seconde année apres notre insandie, on commansa a faire travailler a reparer nos ruines, sa Majesté nous ayant acordé deux mil livres de gratification, qui est bien peu de choses pour de si grandes depances. Enfin, on commansa par retablir la maison des bas offices, qui est au bas de la basse cour, qui est un corps de logis de cent pieds de long qui est partagé en quatre chambres, savoir la lavandrie, la boulangerie, la chambre de nos domestiques et la 4^e sert a mestre des metiers pour plusieurs ouvrages et travaillans qui devois travailler au grand corps de logis. Quelques diligences qu'on put faire, le batiment ne put estre achevé au mois de juilliet suivant faute de planches [302] et madriers qu'on avoit peine a avoir, joint que les deux / mil livres ne sufirent pas a peyer la depance et 500 # d'homosne du Jubilé, qui ariva en ce tamps la.

Le 9^e dudit mois de juilliet 1723, ma sœur Joseph fut mise et chargée du soin et office des batimans, ayant beaucoup

d'intelligence, commansa par chercher et amasser les matérieux nécessaires pour le grands corps de logis et des ocmantations considerables qu'elle y a fait de plusieurs offices, qui ocmantes les commoditee qui y estois deja, sur tout pour des infirmerie et parloirs.

Elle avoit tres peu de choses entre les mains sur quoy elle put compter du secours pour la depance, mais sa confiance en Dieu et son courage, qui n'est pas petit, luy fesoit atandre des secours qui ne paressois point encorre que dans sa foy en la *sainte* providance. Dans le mois d'aoust, on ut nouvelle que sa Majesté, ou plutost son ministre avoit consanty a la priere instante que luy en fit Monsieur Raudot, que les 4 000 # qui restois du dom que la cour nous avoit acordé viendrois dans le navire de Roy, qui ne devèt pas tarder d'ariver, ce qui nous causa toutes bien de la consolation, particulièrement a ma sœur Saint Joseph qui redoubla son zelle pour avancer l'ouvrage, esperand qu'avec se secours elle pourèt mettre les deux ailles du batimand en estat de nous loger, un peu a l'etroit a la verité. A quoy toutes nos sœurs aspirois et aspire encorre avec anpressement. Mais la joie ne dura guere, car aussy tost que le navire fut arivé, Monsieur Grandmesnil, qui fait nos affaire a Kebec, ecrivit a notre Reverande mere que Monsieur l'Intendant avoit resu ordre [de] la cour d'arester et prendre trois mil six cens livres pour payer les frais / qu'il avoit fait a la maison ou nous sommes pour y loger les soldats malades et nous avec eux pour les servir, ce qui etonna beaucoup tout le monde et nous plus que personne. Sependant il en a fallu passer par la et essuier encorre cette croix avec bien d'autres dont je ne parles point pour reison, &c.

[303]

Nous fumes toutes dans la desolation de ce ranversement qui nous hostèt toute esperance de sortir d'isy, pour cette annee, et dans un grand enbaras ou prendre de quoy payer les ouvriers. Ma sœur Saint Joseph en resantèt la peine plus que personne, qui se remua d'une grande force aupres de nos amis pour qu'on luy presta de l'argent afin de payer ces ouvriers et n'an trouva point, a cause qu'il est fort rare et qu'on creignèt de le perdre, nous voyant dans la mandicité.

D'autre part, il estoit bien rude d'arester, dans un si beau chemin, le 3e estage de massonne monté et achevé, la charpante taillee preste a lever, toutes les portes et fenestres remise en pierre de taille neuves, ce qui avoit beaucoup couté. Malgré tous ces contretamps, on fit monter la charpante et la couvrir en planches vers la mottier pour mettre les murailles a couvert des plus grandes aux, puis on aresta la tous les travaux, atendant du secours du Seigneur et de sa sainte providance apres avoir tanté toutes les voi[e]s ou l'on esperèt d'an trouver, mais inutilement.

[304] On se resolut enfin de prendre de l'opital la somme de [—] pour satisfaire ceux qui ne voulurent point de delay et en mesme tamps on fit une obligation par escrit / de la randre audit hospital aussy tost qu'on le pourra faire. Premier de prendre cet argent, on en demanda la permission a Sa Grandeur par une requeste dans les formes, &c.

Nous nous trouvames sy desolee de voir nos esperances perdue d'achever les deux ailles du batimant pour nous loger dedans, bien pressee et a l'etroit, et nous tirer d'isy qu'on pansa fortement a ranvoier les malades solides et autres, n'ayant plus de quoy les faire vivre sy l'on ne nous aidèt. Monsieur de general de Vaudreuil et Monsieur de Begon, Intendant, s'i opposerent et offrirent pour tout secours la somme de 800 # en prest et a compte de ce qu'ils donnent par jour a chaque soldat malade, savoir onze sous dont il fallu se contanter pour le presans et faire comme on pourèt. Monsieur Normant, notre confesseur, ne pouvèt consantir au ranvoy des malades et pauvres qu'il aime beaucoup, s'ofrit alors de faire mettre la charpante sur les murailles dudit hospital bruslé, le couvrir en planches et reparer les ouverture, portes et fenestre. A quoy il travailles deja d'un sy grand zelle qu'on esperent qu'il le le fera tout entier, ce qui nous est une grande consolation dans nos miseres. Ma sœur Saint Joseph, de son cauté, emplois tout son savoir faire, qui n'est pas petit, pour amasser des materieux pendant cet hiver afin de recommancer a faire travailler quand Dieu nous aura donné de quoy. On nous fist esperer du cauté de la cour. En atendant, on se repose.

Dans le repos que nous avons pris en la somission et aux ordres de la divine providance dans le ranversement de nos afaire temporelles, le *Seigneur* nous a envoyé une croix des plus sensibles a notre communauté pour les circonstances / qui l'ont acompagnee.

[305]

Une de nos jeunes sœurs professe a perdu l'esprit tout d'un coup par une ymagination des plus fortes qu'elle se fit qu'on la voulèt faire sœur domestique, ce qui luy fesoit une peine extrordinaire. Ce qui fit croire que le fond de son chagrin provenèt d'orgueil et qu'il la faillèt un peu humillier pour luy aider a guerir son chagrin. Pour cela on luy hosta l'office de versic[u]lle au cœur qu'elle ne fesoit pas bien et celui de semeniere aux malades, ce qui la troubla tellement que peu de jours apres, elle prit la resolution de s'anfuir chez ces parans qui demurès en ville. Pendant qu'on estoit a l'oreison, une inquietude prit a ma sœur l'asistante de cette fille, qui n'estoit pas avec ces compagnes, et fut au noviciat la chercher. En revenant, elle la vit au milieu de la cour des freres a qui apartient cette maison, a genoux, au pied d'une grand croix qu'ils ont plantee qu'elle tenèt anbrassee et prièt avec beaucoup de ferveur, ce qui surprit beaucoup la dite asistente, qui connut par la que son esprit avoit tourné et n'estoit plus a elle, prit une sœur avec elle et alla querir ma sœur Daveluy, — s'estoit son nom de famille et comme on l'apellèt chez nous. Ils eurent peines a la ramener, voulant s'anfuir, sepandant ils en vinrent à bout, et *notre Reverande mere* la fit coucher dans l'infirmerie et faire les remedes propres aux vapeurs, par le conseil du medecin, esperant la guerir de ce transport par la, la fit garder jour et nuit pandans qu'elle y fut crainte qu'elle ne s'echapa encorre. Au bout de quelque jours, son esprit parut mieux disposé et on esperèt sa guerison, parlant a propos et avec jugement en aparance, ce qui nous rejouissoit bien croyant avoir trouvé le bon andret en luy faisant des remedes. On la treitèt comme bien malade, aussy l'etèt elle plus qu'il ne paressèt encorre car elle couvèt en elle mesme / la volonté de retourner chez son frere, et

[306]

voulant la mettre a execution elle se leva du lit ou elle estoit, prenant son tamps pendant que sa garde ecoutoit la lecture de la meditation a quatre pas de l'infirmierie, et sortit pour ce jetter par une fenestre du second estage, nue en chemise, et courut chez son frere qui demeurèt a l'autre bout de la ville.

Aucune personne de chez nous ne s'apersut de ces demarches. L'on fut bien estonné a la fin de l'oreison de ne la point trouver dans l'infirmierie et dans toute la maison. On aprit bien tost ou elle estoit. On l'anvoya querir dans une carosse apres que *Monsieur Priat*, notre superieur, et *Monsieur de Lescoat* luy eurent parlé. Elle ne fit aucune resistance et dit seulement qu'elle pancèt s'eschaper, mais que le Demon l'avoit trompee. Elle le voyèt bien. On la fit manger et prendre un peu de repos et pancer la playe qu'elle c'etoit fait au frond en tombant. On disposa une chambre pendant ce tamps la ou l'on baricada la fenestre crainte qu'elle ne s'i jetta encorre. On y mit son lit, son buffet, un pot a boire et a deboire, puis on la conduisit dedans, ce qu'elle fit sans violence. Puis on ferma la porte a clef, qu'on donna a la sœur *Archambault* pour en avoir soin, qui s'an aquita avec bien de la douceur et charité.

Ma sœur *Daveluy* fut quelques jours assé treitable dans cette chambre, mais enfin elle devingt furieuse et sans aucune reison, ne voulant manger ni boire ce qu'on luy presentèt, disant que tout estoit ensorcelé, qu'elle le voyèt bien, qu'on la voulèt faire mourir, se jettoit a la teste de celle qui luy presentèt, d'une grand force, et l'on fut contra[i]nt d'aller deux ensamble quand on luy portèt a manger et a boire, faisant de grans cris en les chargeans de beaucoup d'injures et de reproches comme ennemis et estoit toujours preste a fraper et donner des coups. / Ce qui la fesoit craindre et donnèt plus d'anvie de la fuir que de s'aprocher, &c.

Ma sœur *Gaudé*, qui estoit asistante, en prit soin, qui mit tout en usage pour l'apaiser et randre plus douce par sa charité qui n'est pas commune. On luy fit plusieurs remedes, pansans qu'il y avoit des vapeurs meslee dans sa folie. D'abort, elle se trouva mieux, ce qui dura peu, et retomba bien tost en ces furie, comme auparavant.

Monsieur Priat, notre superieur, Monsieur Normant, notre confesseur, la virent plusieurs fois, Monsieur de Lescoat et Monsieur de La Goudalie aussy, qui sont des eclesiastiques de nos amis, tres consideré en leurs personnes et pour leur vertu, qu'elle ne resu pas mieux, les apellans sorciers et mageciés qui venois pour anpoisonner ces alimans et la faire mourir, ce qui leur fit grand compassion et nous aussy d'estre chargee d'un tel sujet qui nous atirèt tant de crois. Ces parans nous en ont bien fait avoir, disant que c'estoit les mauvais treitemens qu'on luy avèt fait chez nous qui l'avois mis dans cet estat et le publiès partout disant que nous estions des filles cruelles et maratres.

Tout ce vacarme a duré depuis le 5 mars 1724 jusqu'au 29 de may de la meme annee qu'elle est decedee, faisant des efforts pour se jeter par la fenestre de sa chambre, mais elle ne la put ouvrir, estant trop bien condannee, ce qu'on avoit preveu, car elle se seroit tuee tombant sur un tas de pierre, &c.

Vers la fin du mois, le 19e, elle tomba malade d'une grosse fievre tres violante, ce qui la randit encorre plus furieuse. Et si elle ne prit presque point de noriture, tout pendant sa folie, croyant que tout ce qu'on luy presantèt estoit ençorcelé et le jettèt a la teste de celles qui luy presanteis, on fit beaucoup de prieres pour demander a Dieu sa santé ou sa mort. / On s'adressa a la sainte Famille comme on a coutume de faire en nos besoins premierement, puis a sainte Anne seule qui ne tarda pas de faire connestre qu'elle prièt le Seigneur d'avoir pitié de nous et de la sœur Daveluy qui estoit le sujet de nos instances aupres d'elle. Laquelle revingt dans son bon sans et jugement, temoigna beaucoup de douleur d'avoir injurié plusieurs prestres d'un merite tout distingué et de nos bons amis, notre Reverande mere Gallard qui avèt eu pour elle une charité des plus grandes et scincere et presques toutes les sœurs de la maison qui l'avois aprochee, puis ce confessa a Monsieur Chaumeaux qui luy donna aussy les saintes huilles vers les trois heures de relevee. On luy dit ensuittes toutes les prieres qu'on a coutume de dire aux moribons, ce qu'elle comprit bien et y repondèt avec devotion et joie de ce voir prest de la mort qu'elle desirèt de tout son

cœur pour aller en paradis, et j'ay remarqué en elle ce desir dans sa folie, baisant mesme les fers qu'on luy avèt mis aux mains, avec devotion, levand les yeux au Ciel et disèt : «Au mon bon Jesus, vous en avès bien souffert d'autres pour l'amour de moy».

Ma sœur Daveluy mourut la nuit suivante, antre onze heure et minuit, en bon jugement, le 28e may, et des santimens tous cretiens et religieux, le sixieme jour de la neuveine qu'on fesèt pour sa santé ou sa mort. On exposa son corps, des le matin, en l'eglise de nos freres et les seremonie de l'anterrement se firent plus solanellement que pour aucune des trois autres sœurs qui y ont esté mise devant elle, pour des reisons de prudance et charité crestienne. Ce qui n'a pas enpesché ces parans de continuer leurs murmures apres sa mort comme pendant sa maladie, &c. /

[309]

Je revient au batimant de l'hospital que je n'é pas suivy a cause de la folie et mort de la dite sœur Daveluy. Je veux dire aussy quelque chose de notre chere sœur Madeleine Bizard qui l'a suivie de pres, mais d'une maniere bien diférante, car celle sy estoit un bon esprit naturel, fervante, adroite a tout faire ce qui regardèt le service et soulagement des pauvres et des sœurs malades et s'y portèt avec un amour tres particulier. Et comme tres habille pharmatienne, elle a presque toujours esté dans cet office, premiere ou seconde, pendant qu'elle a eu la santé, 15 ou 16 ans durand. On avèt tant d'estime de son savoir et capacité que les personnes de distinxion la consultois souvant dans leurs maladie et y avois de la confiance et aux remedes qu'elle fesèt et composèt. Plusieurs de nos sœurs de mesme y avois autant de confiance qu'au medecin. Les Jeans de la campagne y venais a troupes. Elle les recevoit bien et leur donnèt du soulagement en leurs maux d'une maniere qui marquèt assé qu'elle les regardèt comme les manbres souffrans de Notre Seigneur. Mais luy mesme, pour la recompancer plus avantageusement de sa charité, mit sa vertu a l'épreuve, luy envoya une maladie des plus mortifiantes et douloureuse qu'on [n']avèt point encorre veu dans ce peys. La mottier de son corps devingt comme mort depuis la scinture en bas, sans pouvoir s'eider d'aucun de ces manbres, qui pairesseis comme si on les avèt disloqué,

sans pouvoir s'an aider pour peu que ce fut ni les remuer de leur plasse, avec des douleurs tres aigüe et une fievre ardante, randant tous ces excremans dans le lit, gros et menu, ce qui nous obligèt a ne la point quitter seule, ni le jour ni la nuit, mais a luy donner une garde, ce qu'on a fait avec une asiduité perpetuelle jusqu'a sa mort. Sa maladie commansa le 5e avril 1717. /

Elle a esté malade six ans et trois mois de suite. On luy a fait tous les remedes qu'on a cru la devoir soulager, plusieurs fois chaque annee, par le desir de la soulager et elle, de guerir. On l'a menee mesme a demie lieue d'icy prandre les bains du tan (temps), qui sont souverins a beaucoup de maladie, mais tout luy [a] esté inutile, Dieu le voulant ainsy pour sa santification et de celles qui la serveis. Quelque mois avand sa mort, il ce fit des playe profonde dans son siege, ce qui ocmanta ces maux considerablement et luy fit conneestre que sa fin aprochèt, ne doutant pas que la gangrene s'y mettrèt, quelque soin qu'on prit de l'an anpescher. Dieu luy donna pour lors un grand desir de mourir et d'aler en paradis, ce qui fut un lenitif dans l'estat ou elle se trouvèt, ne voyant pas de remedes a ces peines si extremes que par cet andret si terrible de luy mesme, et ne parla plus que de Dieu et du paradis avec anpressement d'y aller et souffrir du monde ou l'on eime si peu Dieu parce qu'on le connois peu, &c. Joie qui ariva le 8e juin 1724. C'est la 5e de nos sœurs qui ont esté enterree dans l'eglise des freres ou nous demeurent depuis trois ans. Fin. [310]

Monsieur Normant, toujours plain de charité pour les pauvres malades et de zelle pour les remettre dans leur maison, entreprit une queste dans les cautes pour luy aider. Je n'é point sud au juste ce qu'on luy donna, mais il paru assé comptant a son retour. Elle dura une semeine dans les neiges et mauveis chemins, ce qui le fatiqua beaucoup, ce que j'avance de moy mesme car il ne s'an pleignit jamais, mais la seison le voulèt ain[s]y, &c. Monsieur de Belmont, superieur de son seminere, luy promit douze cens frands en argent, qui estois peu de chose pour se dessain. Il ce confia dans le soin que Dieu prans des pauvres et commansa a faire chercher les materiaux dont il avoit besoin. Il ut assé de peine d'an trouver

a cause que plusieurs font bastir, ce qui les rand rares et plus chers, aussy bien que les ouvriers. Enfin, il en mit en œ[u]vre vers la my may derniere, 1724, mais en petit nombre, ne pouvand pas en avoir davantage a cause de la saison. /

- [311] Ma sœur Saint Joseph commansa a faire travailler au batimand des le mois d'avril, avand Monsieur Normant, et continua de le faire tant qu'elle ut de quoy peyer les ouvriers, mais il cessa enfin. Ce qui l'obligea de faire halte et n'an garder q'un petit nombre, car ces sortes de personnes ne peuvent faire de credit, aiant besoin de ce qu'ils gagnes chaque jour pour faire vivre leurs familles et eux mesme aussy. Ce qui atrista bien la dite batisseuse, qui avoit bien du zelle pour mettre la maison en estat de loger la communauté l'autonne prochain, mais se voyant sans moyen et esperance d'an avoir qu'apres l'arivee du navire de Roy, qui n'arives de France ordinerement que vers le 15e septembre pour le plu[s] tost, ce qui est une saison bien avancee pour faire autant de travaux qu'il en faillet pour nous mettre en estat d'aller chez nous. Nous mesme n'esperions plus d'avoir cette consolation, ce qui mettèt une grans partie de nos sœurs dans une peine telle qu'on pourèt luy donner le nom d'angoisse des plus sansibles. Et croyé, mes sœurs qui liré cesy, que je n'exagere point me servans de ces termes, car on orèt peine a ce le persuader, et moy qui l'ecris, je suis dans l'etonnement toutes les fois que j'y pance de voir l'ardeur qu'on a de retourner dans cette chere maison dans laquelle nous nous sommes consacree au Seigneur pour y vivre et mourir au service des pauvres malades, &c.

- Pendant cet intervalle qu'on fesèt peu d'avancement au batiment, Monseigneur de Saint Vallier, notre prelat, ecrivèt de tamps en tamps a notre Reverande mere Gallard, qui estoit superieure, qu'on fit l'impossible pour retourner chez nous, d'autant que nos freres avois besoin de leur maison, ce qui estoit vray, le connessant bien nous mesme. Mais que faire sans argent! Sa Grandeur ecrivit ces intantions a Monsieur
- [312] Normant, / notre confesseur, qui lut la lettre a la communauté et l'apuya de bonnes reisons, sans que cela opera rien. Peu de tamps apres, mondit seigneur ecrivit a Monsieur de La Goudalie, un de ces grans vicairre a Ville Marie, qui vingt en

personne de sa paroisse s'aquitter de sa commission et nous faire connestre de nouveau le desir de Sa Grandeur pour qu'on poussa a l'ouvrage malgré la disette, mais comme il ne donnèt point de moyen, on ne se pressèt pas, joint que la batisseuse croyèt la chose impossible a cause que la saison de batir estoit trop advancee, et des faux frais qu'il faudrèt faire innevitablement, et plusieurs autres bonnes reisons qu'elle alequèt pour persuader que cela ne se pouvèt pas et qu'on ferèt mieux de louer la maison des freres pour une annee afin de nous hoster d'anbaras et eux de peine. Mais ils ne le voulurent point disant qu'ils en avois besoin, en quoy il nous ont randu service.

Peu apres, [Sa Grandeur] se facha contre la batisseuse et l'interdit de son office, croyant qu'elle ne voulèt pas faire diligence, et nomma en sa plasse la depositere de la *communauté*, ma sœur Quenet, qui s'an aquita for bien pendant douze jours que dura son interdit. Pendant ce tamps la, le Pere François, Recolet, desandit a Kebec ou il aprit ce qui c'estoit passé chez nous, et comme amy intime de ma sœur Saint Joseph pleida si bien sa cause aupres de Monseigneur qu'il la remit dans son office, et monta au Montreal par ordre de ces superieurs, et chemin faisant aporta l'ordre de Sa Grandeur pour rebrandre son office, &c. Ce qui fut executé dans ce momand avec joie dans la *communauté*.

Reprenant son anploy, elle y travailla aussy avec un zelle nouveau, prit tous les ouvriers necesseire pour mettre la maison en estat de nous loger vers la fin du mois d'octobre. Ce que nous atandons et esperons en jubilation apres tant d'opositions et contretamps. Ce qui n'a pas arivé si tost pour n'avoir pu mettre ce bout de batiment que nous occupons en estat de nous recevoir, comme je le diré sy apres. /

Vers la my aoust que le plus fort de la recolte estoit faite, Monsieur Normant prit tous les ouvriers dont il avoit besoin pour avancer le batimant de l'hospital, qui ne l'etèt quere encorre, et y a sy bien reusy qu'aujourdhy, jour et feste de *saint Michel* que j'ecris cesy, la charpante y est, une partie de la couverture posee et des planchers, avec les portes et fenestre, &c. L'apotiquererie, le depots et la cuisine [313]

des pauvres ne sont pas sy avancés, mais on y travaille journellement aussy bien qu'aux salles pour que tout se trouve fait a la fois. Et s'il n'arives point de contretamps, les malades yront chez eux quand nous retourneront chez nous, par la bonté et charité de Monsieur Normant qui c'est donné biens des peines et des soins pour cela, de sorte que les pauvres malades, hommes et femmes, et les Religieuses, nos cheres sœurs qui viendront sy apres, sont obligee de beaucoup prier Dieu pour luy, &c.

Ma sœur Boucherville, depositere dudit hospital, a aussy part a ce grand œuvre, car depuis le 9e juillet qu'on l'a mis en cet office, elle y a esté journellement afin de supleer a Monsieur Normant qui ne peut y estre toujours, et veiller sur les travailland, et four[n]ir les materiaux, outils dont ils ont besoin, et leurs enpescher de faire plusieurs fautes et perdre le tamps. Ce qu'elle a fait avec bien du zelle et diligence, &c., et ma sœur Preville, sa compagne d'office.

Ma sœur Archambault a esté compagne a ma sœur Saint Joseph a notre batimant, la premiere annee, et ma sœur Dupré, la seconde, qui l'ont aidee et asistee en tous ces traveaux d'un grand cœur et ferveur. Plusieurs autres sœurs y ont aussy bien travaillé pendant les mois d'aoust, septembre et octobre, particulierem[en]t mes sœurs Menard, Dargy, Du Buisson et Saint Pierre, a crater les vieux randuits et les jetter dehors, charger les tomberaux qui les portois au loin, ramasser les pierre et bois rapandu dans la maison et aux alentours et aproprier par tout, &c.

[314] Enfin, le jour tant désiré de nous ariva. Ce fut le / onze de novembre 1724, feste de saint Martin. Voisy l'ordre qu'on y garda. Notre Reverande mere Gallard fit dire a la sœur Saint Joseph et plusieurs autres qui travailleis au batiment avec elle de ce randre, vers les deux heures apres midi, dans la maison des freres hospitaliers ou nous estions demeurantes depuis trois ans et demy. Ce qu'elles firent for ponctuellement malgré la pluye qui tombèt a verce. Peu apres leur arivee, nous repartimes toutes pour nous randre a la paroisse par l'ordre de Monsieur Priat, notre digne superieur. Notre Reverande mere partit la premiere, qui estoit en caleche, et

ma sœur Denis, et toutes les autres suiveis a pied, dans la crotte par dessus les souliers, et la pluye tombèt toujours, et malgré ces contretamps nous arivames a l'église, bien crottee. Nos malades marchois devant nous, partie en voiture et les autres a pied, &c.

Après avoir adoré le tres *Saint Sacrement*, Monsieur de Belmont, grand vicaire de Monseigneur et superieur du seminare des seigneurs de Montreal, nous fit entrer dans la sacristie. Tous ces prestres y estois aussy, qui nous complimenterent sur la joie qu'on remarquèt en toutes de retourner dans notre chere maison après un si long exil, et la volonté ou ils estois de nous faire honneur afin d'imprimer du respect pour notre closture, notre monastere n'étant logeable que d'un bout, encorre inpar[fai]tement. On nous donna des cierges du seminare et on nous fit marcher deux a deux devant le tres *Saint Sacrement*. Tout le clergé y estoit, chantant des himnes et motets en musiques avec les instrumans. Aussy tost que nous fumes en marche, la pluie cessa. / Toute la ville se trouva a cette seremonie tres devote. On entra en passant dans la salle de nos malades et on chanta un motet en musique a *saint Joseph*, qui fut trouvé tres beau et tres devot, puis on entra chez nous. L'on y avoit fait une espece de cœur dans le second estage, au dessus de la cuisine, proche la chambre de communauté, qui nous tiendra lieu d'église jusqu'a ce que la notre soit faite, &c.

[315]

C'est une consolation des plus grandes d'avoir *Notre Seigneur* sy proche de nous. La on dit tous les jours la *sainte messe*, on y dit l'*office* en commun, on y chantes les grans messe et vespres aux jours marqué, et toutes nos sœurs a l'anvy randes de frequantes visites a ce digne hoste qui veut bien estre sy proche de ces pauvres servantes pour estre leur consolation et refuge en toutes leurs peines.

J'oublîes a dire qu'on fit un tres beau salut en posant *Notre Seigneur* dans une petite custode, au lieu de tabernache, qu'on avoit ornee richement pour cet action. Le clergé le chanta, et nos sœurs chantres aussy meslerent leurs voix avec celles des prestres et des instrumans qui firent une melodie tres agreable qui portèt au Ciel tout vivand. A la

fin du salut, Monsieur Priat dit tout haut que le monde ut a sortir de chez nous et a n'i plus rantrer sans permission a cause de la closture, ce qu'ils avois peine a comprandre a cause du peu de preparation pour cela. Sepandant on la garda, car *Monsieur* notre confesseur ne donna point de repos qu'on ne fit une closture de pieux qui separèt notre terrin de celui des pauvres et anpeschèt les personnes resonable d'antrer parmy nous, ce qui a esté gardé religieusement. On fit fermer / de clef toutes les portes qui ont issue an dehors. On fit faire un tour et trois parloirs grillé, ce qui nous a mis veritablement en closture.

Nous passames l'iver bien tranquilles et joieuse de nous voir chez nous. Le froit, qui fut grand et long, et plusieurs autres incommodités nous parurent douces. On fit dans notre petite chapelle le service divin qu'on auroit fait dans notre eglise, avec bien du zelle, comme je le dit sy devand, &c.

Quand le printamps fut arivé, le *Reverand* Pere François, Recolet, entreprit de retablir notre eglise sur les fonds de la divine Providance. Notre prelat demanda luy mesme sa permission a *Monseigneur* et l'agreement de ces superieurs qui l'acorderent volontiers, estant porté tous a nous randre service quand ils en trouves l'ocation. Ce bon Religieux a si bien fait par son industrie et plus encorre par sa foy et confiance en Dieu qu'il y a fait mettre la charpante et couvrir de planches doubles, fait faire la porte et les fenestres d'un ouvrage qui n'est pas tout a fait commun, bien estimé, aussy bien que la voute de la dite eglise ou l'on travaille actuellement a l'orner d'anges et de fleurs tous dorés, pozé en tres bel ordre, qui donne un grand agreement a regarder cet ouvrage et atire le monde a la venir voir de loin d'ici, comme curieuse et belle, et la plus jolie qui soit en Canada [a] present.

Je lesse le Pere François travailler avec tant de ferveur et de sciance industrielle pour / (not)re eglise pour vous dire que notre *communauté* (fut) si penetree de consolation de voir la charité (de) ce bon Religieux a nous aider et vouloir bien (ce) charger de cet ouvrage, dans un tamps sy (cala)miteux, qu'elle se resolut de faire les depances necessaire afin de profiter de ce grand bien, malgré sa pauvreté, et s'aprocher de la dite eglise.

On chercha diligemment quelque amy qui voulut bien fournir a la depance et nous prester de l'argent sans interest pour quelque peu d'annee. Ce qu'on trouva enfin chez Monsieur Lesperance, marchand de cette ville, a qui on en a l'obligation, qui l'a fait de la meillieure grace et tres obligamment. Aussy tost, notre batisseuse mit la main (a l'euvre et ne) perdit pas un momand, avec (une confiance) desesperee de la prudance humaine, (fit travailler) incessamment avec l'agreement (de Monseign)eur notre evesque et de nos (superieure, su)balternes a luy, et a fait reparer (les breches des) murailles bruslee, mis la charpante (et couverture desus, et randre logeable le refectoire, la chambre de communauté et le chœur, cet automne vers la Toussaint. Ce qui nous a engagee a faire bien des dettes, les payra qui pourra. On [n']a pas consulté la prudence humaine en cette entreprise. Je crains beaucoup qu'on en ait du regret. La suite des annees fera connoître les desseins pour quoi le Seigneur a permis ces empressements pour ce batir. Je crois cependant et le supplie de tout mon cœur d'en tirer sa gloire et la sanctification de ces servantes.

J'ecris ceci le 16 7bre 1725²).

2. Le texte de Marie Morin est reproduit sur des papiers collés qui recouvrent une grande partie de la page. Les passages recopiés sont entre parenthèses.

NOTES CRITIQUES

Les majuscules et la ponctuation du manuscrit ne sont pas relevées. Les chiffres renvoient aux pages du manuscrit.

1- c'est a tel jour que, qui ont fondé cette maison, La Rochelle, quoy qu'elles fussent dans des dispositions sy saintes qu'elles ne devoient pas, Notre Seigneur permetoit, donner lieu a ses servantes] tel jour, -t fondé, ochelle, quoy qu'elles, devoient, Sgr permetoit, lieu a ses : *autre main*. (Voir Introduction, p. XI). 2- nos distes sœurs n'ecouterent point] sœurs : *ajouté dans la marge, autre main*; n'ecouterent : *répété*. — dans leur premier dessain] dessain : -ain *autre main*. — Kelus] *ajouté dans la marge, autre main*. 3- ou deux Religieuses] Religieuses : *ajouté dans la marge*. — a qui Mademoiselle Mance avoit lessé] Mance : *en marge, signe de renvoi dans le texte*. (A part quelques exceptions, ce mot est toujours renvoyé en marge). 4- pendant lesquels on les a sollicitée] pendant : *ajouté dans la marge*. — jesuites qui se mirent aussy de la partie] jesuites : *ajouté dans l'interligne à côté d'un signe de renvoi, autre main*; aussy : *ajouté dans l'interligne*. 6- pour estre sacrifiée] sacrifiée : *ms. sacrifiée*. — apres leur arivée en Canada] en Canada : *renvoi, en marge*. 8- fille d'une vertu sublime] fille : *ajouté dans la marge*. — dix ans apres les premieres] premieres : *ms. premierent*. — un amour tandre pour nous] nous : *autre main*. — plus elles decouvrais] plus : *autre main*. 9- Dix ans apres cette seconde bande] *signe de renvoi après bande, renvoi omis en marge*. 10- les filles du peys commanc[ent]] commanc[ent] : *fin de ligne*. — qu'il comptoit pour siennes] siennes : *ms. siennent*. — des premieres familles du Canada, et cela] premieres : *ms. premierent*; et cela : *ms. et si cela*. — de la ville de Kebec] de la ville : *renvoi, en marge*. 12- qu'on l'y feroit reconduire] l'y : *ms. luy*. 13- entra dans notre monastere] monastere : *ms. monasterent*. — Ce qu'elle surmonta genereusement] surmonta : *ms. surmonda*. — jusqu'a l'aage de 18 ans] júsqu'a : *renvoi, en marge; ms. a l'aage*. 15- progrez tres louable] tres louable : *effacé dans la manuscrit*. — qui estoit famme d'une vertu distinguee] famme : *renvoi, en marge*. 16- armees de François et Sauvages qui allois] allois : *ms. alloits, -s ajouté à -t*. 17- je ne veux plus te voir] te : *ms. de*. — en criant que c'etoit pour la derniere fois] que c'etoit : *ajouté dans l'interligne*. 18- qui avoit un don] qui avoit : *répété, première occurrence à la fin de la page 17*. — ni revenue en santé depuis] depuis : *renvoi, en marge*. — l'estat de vie qu'elle devoit embrasser] devoit : *ms. devoir*. 19- plu[s] tost] *ms. plutost*. — elle

rantra chez nous] nous : *ajouté dans l'interligne, autre main.* — trois statue en relief] relief : *ms. reliev.* — contribué pa[r] ses aumosne] pa[r] ses : *ms. pasas.* 20- ce qu'elle fit et prit pour cela] prit : *ajouté dans l'interligne.* — aucune fille ne reusit] fille : *ajouté dans l'interligne.* — famille tres honneste, vertueuse] vertueuse : *ajouté dans la marge, répété au-dessous, la deuxième occurrence est raturée.* — le plus considerable] considerable : *ms. consirelable.* — avec une voix charmante] voix : *ms. voie.* 21- Toutes ces belles calitee] ces : *ms. cet, ajouté dans l'interligne.* — ville et grefier] ville : *ajouté dans l'interligne.* — on l'obligea d'en sortir / a cause] *ms. sortir et / a cause.* 23- derision] *ms. derision.* — elle luy laisseroit de quoy] laisseroit : *ajouté au-dessus de leroit raturé, autre main.* — qui n'etoit pas petite] petite : *ms. commune raturé, petite au-dessus de la rature.* 24- 30 lieues] 30 : *ms. 34 ou 35 raturé, 30 ajouté au-dessus;* lieues : *ms. lieux.* — du moins pour ce qu'il y a d'abitué] du moins : *répété.* 25- 60 lieues] *ms. lieux.* — graces tamporesses] graces : *ms. grances.* — les navires ne pouvans pas aprocher plus pretz de 60 lieues] navires : *ms. navirent;* lieues : *ms. lieux.* 26- la Riviere n'etant pas assé profonde] *renvoi, en marge.* — nos premieres meres] premieres : *ms. premierent.* 27- puis qu'i fait de sy grandes depances] qu'i : *ms. qui.* — servy pour commanser cet ouvrage] *Après commanser, ajouté dans la marge, autre main : l'an 1640.* — Les anciennes Religieuses] Religieuses : *ajouté dans l'interligne.* — et toutes extrordineres] extrordineres : *ms. extrordinerent.* — barbares] *ms. barbarent.* — sans qu'il y ut un seul François] *renvoi, en marge.*

28- pour aller trouver Monsieur de Montreal] *ajouté dans l'interligne, autre main : c'est Monsieur Lauzon.* — un dessain particulier] particulier : *renvoi, en marge.* — celuy que Dieu avoit marqué] avoit : *ajouté dans l'interligne.*

29- au service des pauvres malades] au : *ms. aux.* 30- Jeanne Cohergne qui ont] Jeanné Cohergne : *ajouté dans la marge supérieure.* — s'an reconnoissois indignes] s'an : *ms. sans.* — ce qui portoit leur cœur] *ms. ce qui les portoit a, les ajouté dans l'interligne, a raturé;* leur *ajouté en fin de ligne, cœur ajouté dans la marge.* — des injures qu'on leur disoit] qu'on : *répété.*

31- ce qu'avèt fait celle sy] avèt : *ms. avec.*

32- fille spirituelle] spirituelle : *renvoi, en marge.* — dans le cavau] *renvoi, en marge.* — des sommes tres considerables] tres : *ajouté dans la marge.* 33- qu'il crut propre a cela] crut : *ajouté dans l'interligne.* — A ces deux filles] A : *ms. as.* — Anne de Ribere] Anne : *ajouté dans la marge.* — ne leur hostoit point] point : *ajouté dans la marge.* 34- d'une prudance si rare] si : *ajouté dans l'interligne.* — plusieurs personnes le desaprouverent] personnes : *renvoi, en marge.* — Saint Germain des Prés] Prés : *ms. preis.* 35- et grand aumosnier] *le manuscrit présente d'abord : profonde et d'une prudance rare, même début qu'à la page 34,*

raturé; et grand aumosnier : *suit la rature; et ajouté dans l'interligne.* — c'est la première maison] maison : *renvoi, en marge.* — de notre monastère] notre : *ajouté dans la marge.* 36- les dessains de Dieu] de Dieu : *renvoi, en marge.* — l'évêque d'Angers] d'Angers : *renvoi, en marge.* 37- elles se virent trante filles] filles : *ajouté dans l'interligne.* — charmes de l'espoux] *ms. charles de l'expoux.* 38- de l'agrement du] de : *renvoi, en marge* — des le commansemant] le : *ms. de.* — pour les tenir plus atachee] les tenir : *renvoi, en marge.* 39- mais non leur parler] non : *ms. nom.* — cette première maison] maison : *renvoi, en marge.* — estre Religieuse tout a fait] tout a fait : *renvoi, en marge.* — ce qu'il y avoit de plus bas et degoutant] y : *le manuscrit présente d'abord ly, l- raturé, y ajouté au-dessus de -y primitif, autre main.* — sur un asne] asne : *ms. anne.* — ce que sa bonne sœur acheptoit] *ms. ce que ce sa.* 40- ceux qui leur ont succédé] ceux : *ajouté dans l'interligne.* — ce qui causa bien du trouble] causa : *ajouté dans l'interligne, autre main.* — sur cet article] *renvoi, en marge.* 41- des ce tamps la] *renvoi, en marge.* — curé de Saint Sulpice] Sulpice : *ms. Germain des prez raturé, Sulpice ajouté au-dessus, autre main.* — ils y usse demeuré dix ans] ils y usse : *ms. ils sy usse.* 42- la gloire et le salut des ames] *ms. gloire de sa majesté, de sa majesté raturé.* — dont les noms me sont inconnu] *ajouté dans la marge, autre main :* Monsieur Saint-Firmin, d'Irval, Dumon, Monsieur Le Pretre et son frere, Monsieur Olier, Monsieur Bretonvilliers, l'abbé de Quelus, les dames, la princesse, la chanceliere, de Villesavin, Sanguin et surtout Madame de Bullion qui c'est bien employer pour le Montreal. (*La princesse : Charlotte de Montmorency, princesse de Condé; la chancelière : Madeleine Fabri, épouse de Pierre Seguier, garde des sceaux du roi.*) Mondoux, *op. cit.*, 82. Une liste de noms semblable apparaît dans l'« Histoire du Montréal » de Dollier de Casson, p. 23. 43- Mademoiselle Mance passa aussy] Mance : *ajouté dans la marge.* — Après les chapitres 3 et 4, on reprend une seconde fois cette numérotation. — Mademoiselle Mance est choisie] Mance : *renvoi, en marge.* — elle me l'a dit elle mesme bien des fois] bien des fois : *renvoi, en marge (vertical).* — qui estoit decedee il y avoit plusieurs annee] *decedee : renvoi, en marge.* — estre toute a Dieu] a Dieu : *ajouté dans la marge.*

44- le desir vingt / et en elle sy fort] et : *ajouté dans l'interligne.* — un honneste sujet ou pretexte] ou pretexte : *ajouté dans la marge.* — tout le bien qu'i leur estoit possible] qu'i : *ms. qui.* — par Madame la duchesse d'Aiguillon] *renvoi, en marge.* — du desir d'an faire autant] d'an : *ms. dans.* 45- elle ne savoit pas le motif] pas : *ajouté dans l'interligne.* — s'ofrit de l'i mener] de : *le manuscrit présente d'abord de, sur -e on a fait -y. (Nous conservons la forme primitive).* 46- Mademoiselle Mance retourna] Mance : *renvoi, en marge.* — respect qu'elle a eu du merite] eu du : *ms. euu.* 47- qui l'ont obligee de garder] l'ont : *ms. longt.* — Mademoiselle Mance receut] Mance : *renvoi, en marge* — pey[ements], che[se], Aussitost qu'e[lle]] *fin de ligne.* 48- d'Angoulesme] *ms. de dangoulesme.* — On nous fait esperer] *esperer : ms. esperet.*

— puis randit le fond] *Après ces mots, signe de renvoi par une autre main. La note est écrite en bas de la page* : Ces 22 mil livres ont aussi été employées du consantement de la fondatrice a faire du decouvert et les seigneurs ont donné pour cela a l'hospital cent arpans de terre. Ainsi les seigneurs de l'isle n'an ont point du tout profité. — en l'anné 1653] *renvoi, en marge, autre main.* — Mademoiselle Mance consantit] consantit : *ms. consandit.* — qu'elle n'a pas eu rien ... eux] *renvoi, en marge.* 49- aux portes de la ville] *renvoi, en marge.* — un autre contract de 200 arpans] un : *ms. une.* — en l'annee 1641] 1641 : *ms. 1640, 1 ajouté au-dessus de 0, autre main.* — furent conclue a Paris] a Paris : *renvoi, en marge.* — Mademoiselle Mance travailla] Mance : *renvoi, en marge.*

50- qu'i[l] *ms. qui.* — qui n'accepta cet employ] cet employ : *renvoi, en marge.* — jusqu'a l'annee 62] l'annee : *ajouté dans la marge.* — gener[at]ion] *ms. degré raturé, gener[at]ion* : *ajouté dans la marge.*

51- herauts du tamps passé] passé : *renvoi, en marge.* — treize cens lieues] lieues : *ms. lieux.* — la ville [de] Kebec] la ville : *renvoi, en marge.* — *Dans le titre, après Chomedey, une autre main ajoute dans l'interligne «arriva à Québec le 20 août» et après Mance, en fin de ligne, «arrive à Québec le 8 août». De plus, écrit par cette même main à la hauteur du titre : (deux mots illisibles) «mémoire du séminaire, Mr. Montmagny était alors gouverneur.»* — 1641] *ms. 1640, 1 ajouté au-dessus de 0, autre main.*

52- de voir arriver un navire] arriver : *renvoi, en marge.* — Madame Marie de Boullongne, son espouse] son espouse : *renvoi, en marge.* — vivant en union et cordialité] vivant : *renvoi, en marge.* 53- Mance dans son couvant] *ajouté dans la marge.* 54- Mademoiselle Mance ne perdirent] Mance : *ajouté dans l'interligne.* — soixante lieues] lieues : *ms. lieux.* — plus demie lieue de chemin] lieue : *ms. lieux.* — on n'avoit que prerie emaillees] on n'avoit : on *ajouté au-dessus de ce raturé; après ce, -n- fait sur -r- ou -v- précède -enoit. Il faut lire «on n'avoit» (-en- non corrigé) plutôt que «on ne voit».* 55- les nations qui nous font la guerre] font : *ms. fond.* — du plus fort des pluies] fort : *ajouté dans la marge.* — grandes et extrordineres] extrordineres : *ms. extrordinerent.* 56- petites pratiques de vertu et devotion] de vertu : *ajouté dans la marge.* — qui nous a servy depuis de tour] depuis : *renvoi, en marge.* — apres qu'on ut fait une eglise] eglise : *ms. aglise.* — aussy claire et reluisante pendant la nuit que] reluisante : *ms. relaisante; pendant la nuit : renvoi, en marge; que : ms. qui.* — cette premiere chapelle] chapelle : *renvoi, en marge.* 57- de l'apotiquererie des pauvres] de l'apotiquererie : *ajouté au-dessus de de la salle des malades raturé; des pauvres : renvoi, en marge.* — qui y logea en effet] en effet : *ajouté dans la marge.* — leurs vie en assurance, car [sans]] vie : *au-dessus de portes raturé; [sans] : ms. avec.* — n'avoit veillé] veillé : *au-dessus de voulu la raturé.* — De plus, une grande chambre] De plus : *ajouté dans la marge.* 58- on en portèt une carree] portèt : *ms. porter.* — Aussy [il] avoit réglé] avoit : *ms. avoir.* — du premier coup] *ajouté dans la marge.*

59- la conduite spirituelle de cet institut] spirituelle : *ajouté dans la marge*. 60- et partage avec personne] et partage : *renvoi, en marge*. — Se fut l'année [—] espace laissé en blanc. — qu'on ne leur put refuser] put : *ms. pur*. 61- des benedictions abondantes] des : *renvoi, en marge*. — qui y vivèt comme une personne du commun] vivèt : *renvoi, en marge*. — de l'année 1650] 1650 : *autre main*. — 2 decembre] *renvoi, en marge*. — qui estoit encorre novice] novice : *ms. noviciat raturé, novice ajouté dans la marge*. 62- fille du pere commeun de toutes] de toutes : *renvoi, en marge*. 63- besoins de celle ci pour vaquer a ceux de celle la] ci ... la : *ms. la ... ci, ci et la ajoutés dans l'interligne, autre main; vaquer : renvoi, en marge*.

64- on les demandèt encorres] encorres : *ajouté dans la marge*. — a s'an bien aquiter] *renvoi, en marge*. — ces eschanges ou changemens] ou changemens : *renvoi, en marge*. 65- ont dit plusieurs fois que] fois que : *ajouté au-dessus de de raturé*. — avec bien d'autres sommes encorres] sommes : *ajouté dans l'interligne*. — sœur Bourgeois] *renvoi, en marge*. — les achapts et provisions] provisions : *ms. provisions*. — dont les familles peuples Ville Marie aujourduy] aujourduy : *renvoi, en marge*. — [troisieme]] *ms. second*. 66- 13 cens lieues] lieues : *ms. lieux*. — venir avec luy en Canada] en Canada : *ajouté dans la marge*. 67- dans toute l'etandue de] l'etandue de : *ajouté dans l'interligne*. — ils atribuès d'abor] d'abor : *ms. dobor*.

68- deserts et champs de bleds] et champs de bleds : *renvoi, en marge*. — a ce qu'i me parois] qu'i : *ms. qui*. 69- avoir vu pratiquer cette louable devotion] vu : *au-dessus de pu raturé, autre main*. — Reine du Ciel] du Ciel : *renvoi, en marge*. 70- pour ce qui est de Mademoiselle Mance] Mance : *ajouté dans la marge*. — ou en estois les affaire de notre hospital] en estois : en *ajouté dans l'interligne; ms. estois, -s ajouté à -t*. — des sujets de chagrin] sujets : *ms. sujetes*. — Monsieur Souart] Souart : *renvoi, en marge*. — Je les ay veu rire] veu : *ms. veue*. 71- Il ne luy donnèt point le rand] point : *renvoi, en marge*. — ces provisions de la cour] provisions : *ms. provisions*. — l'asuraces qu'il les avèt] l'asuraces : *ms. l'asurances*. — la sœur Bourgeois me l'avoit dit] me l'avoit dit : *renvoi, en marge; me : ms. ma*. 72- et de faire litiere] faire : *renvoi, en marge*. — hospitaliere de Kebec] Kebec : *ajouté dans la marge*. — les encouragèt a souffrir] souffrir : *ms. souffrit*. — dont l'un prouves l'obeissance] prouves : *renvoi, en marge*. 73- y consantit aussy tost] aussy tost : *ajouté dans la marge*. — dantelles et linge fin] dantelles : *ms. dandettes; fin : ajouté dans la marge*. — dans la mer et fut perdu] perdu : *ms. pertu*. — veu de chasteté perpetuelle] perpetuelle : *renvoi, en marge*. — Jesuitte] *renvoi, en marge*. 74- en l'année 55] *renvoi, en marge*. 75- quelques fois en un jour] un jour : *ajouté dans la marge*. 76- pour habiller les fammes et pour vestir] et : *ajouté dans l'interligne*. — en grande odeur de vertu] *renvoi, en marge*. — dans une de ces etables a vaches] *renvoi, en marge*. — Elles ont randu depuis] depuis : *ms. dupuis*. — elles font beaucoup de

bien] font : *ms. fond.* 77- au service divin] divin : *ajouté dans l'interligne.* — ou plutôt sont nee] *renvoi, en marge.* 78- avec Mademoiselle Mance en France] *renvoi, en marge.* — pour honorer les trois vie] *renvoi, en marge.* — Messieurs de Saint Sulpice s'établisse] *etablis* : *ms. atablis*. — s'a esté en 56 ou 57] *signe de renvoi, en marge, autre main* : c'est le 27 janvier 1657. — qu'on pouvoit avoir en Canada] *pouvoit* : *ms. pouvoir.*

79- sans ce pouvoir aider en rien] *aider* : *ms. saider.* 80- ou il n'i avoit point encorre d'evesque] *avoit* : *ms. avoir.* — les batimens serois en estat] *serois* : *ms. seroist.* — et Mademoiselle Mance] *Mance* : *ajouté dans la marge.* — Reverandes meres hospitalieres] *Reverandes meres* : *renvoi, en marge.* 81- Mademoiselle Mance fut pressee] *Mance* : *renvoi, en marge.* — elle luy promit enfin] *promit* : *au-dessus de protit raturé, autre main.* 82- qu'elle l'avoit trouvé] *trouvé* : *ajouté dans la marge.* — seule avec une servante] *avec une servante* : *renvoi, en marge.* 83- et en mesme tamps] *tamps* : *renvoi, en marge.* — Le Jumeau qui y estoit lors *superieure*] *estoit* : *renvoi, en marge.* 84- cet établissement de Ville Marie] *de Ville Marie* : *renvoi, en marge.* — elle pansa a faire guerir] *elle* : *renvoi, en marge.* — medecin de sa Majesté] *Majesté* : *ms. majesta.* — volonté de Dieu] *de Dieu* : *renvoi, en marge.* 85- permission d'antrer dans la chapelle] *antrer* : *ms. antrel.* — et est encorre en benediction] *et est encorre* : *renvoi, en marge.* 86- peu devant sa mort] *sa mort* : *ajouté dans la marge.* — et comme une absurdité] *et* : *ajouté dans l'interligne.* 87- d'autres au contreire dise que non] *non* : *ms. nom.*

88- de ce qu'il faillèt disposer] *disposer* : *ajouté dans la marge.* — ce trouva ou randit a La Fleche] *ou randit* : *ajouté dans la marge.* — choisit les sujets] *choisit* : *ms. choisir.* 89- Je reviens a nos pellerines] *pellerines* : *ms. pellerinent.* — dispositions interieures] *interieures* : *ms. interieurent.* — sœur Marie Le Gras] *renvoi, en marge; ms. sœur Renee Busson raturé.* 90- les Jeans de bien mesme avois de l'horreur] *avois* : *renvoi, en marge.* — elles estois aussy tandrement aimee] *estois* : *ajouté dans la marge.* — un petit martire en son corps] *corps* : *renvoi, en marge.* — 2 filles] *2* : *ajouté dans l'interligne; filles : fin de ligne.* 91- plusieurs autres penitances] *autres* : *ajouté dans la marge.* 92- de la voix naturelle] *voix* : *ms. voie.* — pour qui tout estoit toujours trop bien] *pour* : *ajouté dans la marge; tout* : *renvoi, en marge.* — Il est vray aussy qu'elles] *qu'elles* : *ms. quellent.* 93- et que sa sainte providance] *que* : *renvoi, en marge.* — sans sortir pourtant de la sainte pauvreté] *pourtant* : *renvoi, en marge.* 94- de navire et hospital] *et hospital* : *renvoi, en marge.* — il avoit conservé un air enpesté] *avoit* : *ms. avoir.* — a son grand regret] *regret* : *renvoi, en marge.* 95- quoy qu'elle fut mechante] *qu'elle fut* : *renvoi, en marge; ms. estoit de raturé.* — plu[s] tost] *ms. plutost.* — superieur des Jesuittes] *renvoi, en marge.*

96- les satisfactions les plus innocentes de la vie] *de la vie* : *ajouté dans l'interligne.* 97- qui a continué jusqu'a aujourdhy] *jusqu'a*

aujourdhy : *ms.* jusqu'au aujourdhy. — Nos trois premieres meres] premieres : *ms.* premierent. 98- de leur arivee a [Montreal]] Montreal : *ms.* Kebec.

99- leur avèt ordonné des Kebec] des : *ms.* dest. — on en deman- des aujourdhy] aujourdhy : *renvoi, en marge.* 100- dans son comman- cement] commencement : *ms.* commancesnent. — dans l'ancienne France] ancienne : *ms.* anciennent. — sur tout les missionneres] *ms.* sur tous les missionnerent.

102- avoit environ 40 pieds de longt] avoit : *ms.* avoir. — sans cheminee] renvoi, en marge. — Mademoiselle Mance n'epargna] Mance : *renvoi, en marge.* 103- la sainte pauvreté avec la charité] avec la charité : *renvoi, en marge.* — elle disoit et fesoit croire] et fesoit : *ajouté dans la marge.* 104- quand ils s'etois mis entre ces mains] mis : *ajouté dans l'interligne.* — il n'i avèt aucun jour que celui que] que : *ms.* qui.

105- passerent la premiere annee] passerent : *renvoi, en marge;* premiere : *ms.* premierent; annee : *ajouté dans l'interligne.* — Nos trois premieres meres] premieres : *ms.* premierent. — de quoy contanter le desir] le desir : *renvoi, en marge.* — autant que le peuvent faire trois personnes] personnes : *ms.* personnent. — pour peyer les frais] peyer : *renvoi, en marge.* 106- quelque peu de poisson frais] frais : *ajouté dans l'interligne.* — superieur dudit seminare] dudit seminare : *renvoi, en marge.* — Mademoiselle Mance estois] Mance : *renvoi, en marge.* 107- qui avèt signé leur contrat] avèt : *ms.* avec. — le zelle de Monsieur de Quelus] *Après ces mots, rature d'une ligne et demie. La rature, volontairement très prononcée, rend le texte illisible à l'exception des deux derniers mots :* leur possible. *Un trait oblique marque la fin du passage raturé, suivi en fin de ligne de pour faire.* — le grenier, enfin par tout] par tout : *ms.* part tout. — proche des portes et fenestres] des portes : *ajouté dans l'interligne.* 108- cette premiere annee] annee : *renvoi, en marge.* — une annee dans le Canada] dans le Canada : *renvoi, en marge.* — leur plus fort apuy sur la terre] sur la terre : *renvoi, en marge.*

110- et une autre fois encorre] *renvoi, en marge, autre main. Un peu au-dessous, dans la marge, à la hauteur de la cinquième ligne : le monastere. Aucun signe de renvoi et le mot ne s'ajoute à aucune ligne. Peut-être s'agit-il ici d'un aide-mémoire, cependant le procédé serait exceptionnel.* — sans un sou de rante] sou : *ms.* sous. 112- Il estoit sy invantif] invantif : *ms.* invanfif. — Ce q'un an devant sa mort] q'un : *ajouté dans la marge; ms.* q'un on an devant. 113- par des discours qui luy] qui : *ms.* quils. — plu[s] tost] *ms.* plutost. — une fluxion sur la poitrine] fluxion : *répété.* 114- il avoit une tandresse merveilleuse] tandresse : *ms.* trandresse. — au tamps de l'abaissement des sans] au tamps : *ms.* autant.

- 119- dans le cours de l'année 61] *Après ces mots, le manuscrit présente un deuxième point raturé, illisible en partie : 2 ... de leurs malades. — 3-] ms. 4. — homme Joanneau se donne a elles] renvoi, en marge. — comme j'ai dit si devant] renvoi, en marge. 120- qu'il y avèr encorre de patrimoinne] de patrimoinne : renvoi, en marge. 121- a Messieurs du seminere] seminere : ms. seminerent. — pendant qu'elle demeura] pendant : répété. 122- l'an 61 que j'écris] que : ms. de que. — pour estre sœur domestique] signe de renvoi après tamps, en marge. — dans la dernière edification] dernière : ms. dernierent. — Gouverneur general] general : renvoi, en marge. — solides vertus crestiennes] crestiennes : ms. crestiennent. — 3 ans pantionnere] pantionnere : ms. pantionnerent. 123- une somme d'argent] d'argent : renvoi, en marge. — commansant lors a y tenir menage] lors : ajouté dans l'interligne. — advantagee de tallans naturels] naturels : renvoi, en marge. — Monseigneur l'evesque de Petrée] l'evesque : ajouté dans la marge. — cette devotion ayant esté reçue] cette devotion : renvoi, en marge. — odeur de sainteté] sainteté : ms. saninteté.*
- 124- tout le mesnage sur les bras] les bras : renvoi, en marge. — Madame d'Ailleboust] d'Ailleboust : renvoi, en marge. — cullir des herbes crue] crue : renvoi, en marge. — peu humble et beaucoup superbe] superbe : ms. suberbe. 125- 4 ou cinq cens livres] cens : ms. sans. — elles etois venue et anvoiee] et anvoiee : ajouté dans la marge. — toutes ses creatures] creatures : ms. creaturent. — nos premières meres a qui ces aquets] premières : ms. premierent; ces : ms. cet. 126- un zelle tout extraordinere] extraordinere : ms. extraaordinere. — et temoignant un jour] un jour : ajouté dans la marge. — Ce qu'il comprit autrement lors] lors : ajouté dans la marge. — l'economie du seminere] economie : ms. econonie. 128- estre extrordinere] extrordinere : ms. extrordinerent. — ils s'an defirent et vandirent] defirent et : ajouté dans la marge. — leur alegant la nessesité] alegant : renvoi, en marge. 129- tout de mesme que Monsieur Souart] Souart : renvoi, en marge. — faisant en outre beaucoup d'omosnes] en outre : renvoi, en marge. — Pourquoi il ce defièt tant de luy] tant : ajouté dans la marge. 130- selon son petit pouvoir] selon : ms. solon. — la charité de ces premières meres] premières : ms. premierent. — une charité incomparable a cette fille] le manuscrit présente d'abord après charité incomparable : pour luy hoster la peines que cette filles en resantèt, raturé à l'exception de cette fille, a ajouté au-dessus de que. 131- la tandresse qu'elle avoit pour ces parans] avoit : ms. avoir. — des voies de son salut] voies : ms. voix. — des vertus eminantes] eminantes : ms. enimantes. 132- plu[s] tost] ms. plutost. — a l'antree de l'iver] renvoi, en marge. 133- les trois premières filles] premières : ms. premierent. — Monsieur Souart y prescha] Souart : renvoi, en marge. — jugerent bien qu'il etoit a propos] bien : ajouté dans la marge. — plu[s] tost] ms. plutost. 134- depuis l'année 63] depuis : ms. despuis.
- 135- les premières personnes du Canada] premières : ms. premierent. — la ville de Kebec] la ville : renvoi, en marge de : ajouté dans

l'interligne. — meres hospitalieres de Kebec] hospitalieres : *au-dessus de ursulines raturé.* 137- traversee de tant d'alarmes] tant : *ms. tamps.* — en des lieux dangereux] des : *ms. deux.* — tombèt des lors en feblesse] des lors : *ajouté dans la marge.* — blessé ou mors apres de telles occurrances] qu mors : *renvoi, en marge.* 138- plu[s] tost] *ms. plutost.* 139- proche les fenestre de la maison de] la maison de : *ajouté dans la marge.* 140- aprandre qu'apres que le mal] aprandre : *ajouté dans la marge.* — tacha d'etouffer] etouffer : *ms. etosffer.* — veneration pour elle toutes singulieres] singulieres : *ms. singulierent.* 141- ou etoit le bon homme Joanneau] bon homme : *renvoi, en marge.* — et celle d'un autre les touchèt] *le manuscrit présente d'abord nommé sur lequel on a fait autre, suivi de deux mots effacés, illisibles. Peut-être Charles et, hypothèse, Rollin.* 142- qui estois couru au secours] couru : *ms. couroux, -e fait sur -x (courue).* — dont la veue avoit fait retirer l'ennemy] veue : *ms. veux; avoit : renvoi, en marge.* — ces Jeans n'ayant rien lessé] ces Jeans : *renvoi, en marge.* — plu[s] tost] *ms. plutost.* 143- ne mangeis q'une fois du lart par jour] après lart, *signe de renvoi, en marge* : une fois. — dix sous la livre] sous : *ms. sous.* — Monsieur Souart et Mademoiselle Mance] Mance : *renvoi, en marge.* — et mechantes] mechantes : *ajouté dans la marge; ms. et telles, telles raturé.* — qu'on ne pouvèt les cullir] ne pouvèt : *renvoi, en marge.* — racines] *ajouté dans la marge.* — que nos cheres meres preneis] meres : *renvoi, en marge.* 144- quelque portion qu'elles eussent] eussent : *ms. eut ajouté au-dessus de qu'elles.* — Ensuite, ce donnant ... sans cesser] *renvoi, en marge.*

145- Chapitre 19] *écrit au début de la ligne.* — Chevallier] *renvoi, en marge.* 146-a ce qu'il i avoit de bas] qu'il i : *ms. qui li.* — pour de bonnes reisons] *renvoi, en marge.* — qu'il y avoit plusieurs filles] plusieurs : *renvoi, en marge.* 148- et de Monsieur son pere] *renvoi, en marge.* 149- plu[s] tost] *ms. plutost.* — dans une hostellerie qu'i luy marca] qu'i luy : *ms. qui luy.* — aussy bien qu'elle] *ajouté au-dessus de yret l'i joindre.* 150- Elles partirent toutes les deux] *ms. partirent d'isie.* — si extrordinere et genereux] et genereux : *renvoi, en marge.* — qui estois dans les veux simples] veux : *ms. veaux.* 151- les meillieure chambres etois prise] prise : *ms. prisee.* 152- feste de tous les saints] saints : *ms. sanits.* — en mon pouvoir d'exprimer la joie] d'exprimer : *ms. de d'exprimer.* 153- a demie lieue] lieue : *ms. lieux.* — ne pouvant estre par tout] par tout : *ms. part tout.* — A quoy nos anciennes meres] anciennes : *ms. anciennent.* — deux jeunes professe des veux simples] des veux simples : *renvoi, en marge.*

154- ce qu'i leur acorda] qu'i leur : *ms. quileur.* — repondit a ... 1671] *renvoi, en marge (vertical).* — un jour avand leurs anciennes sœurs] anciennes : *ms. anciennent.* — le 27e octobre] *ajouté au-dessus de pour ne pas.* — croyent Religieuse encienne] croyent : *ms. croyents.* — 28e o. f. d. s. S. e. J.] *écrit en plus petits caractères au début de la ligne, entre honoree (fin de ligne) et sœurs (au milieu de la ligne);*

et Jude : *ajouté au-dessus de Simon*. — avec elles, a petit bruit] avec elles : *ajouté dans la marge*. — seigneurs proprieteres de Montreal] proprieteres : *ms. proprieterent*. 155- dattee du [—] *ajouté dans la marge, suivi d'un espace laissé en blanc (début de ligne)*. — au perils d'une mer] perils : *ms. perirls*.

156- luy fit verser des larmes pandans] verser : *le manuscrit présente d'abord versa, sur -a on a fait -er; luy fit : ajouté dans l'interligne; larmes : ms. larmes en abondance, en abondance raturé, suivi de pandans*. — pour de certaines pratiques] pratiques : *au-dessus de regles raturé*. — une amour tandre et estime] estime : *ms. d'estime*. 157- homme de probité et / for consideré] for consideré : *ajouté dans la marge*. — tout ce qu'il y avèt de plus penible] qu'il y avèt : *ms. qui ly avec*. — a faire dans la maison] dans la maison : *renvoi, en marge*. 158- Le tamps et les annee n'ont] ont : *ms. a*. — ce relevant l'une apres l'autre] l'autre : *ajouté dans l'interligne*. — a veiller la nuit tres souvant] tres souvant : *renvoi, en marge*. — nos cheres sœurs Gallard] Gallard : *ajouté dans l'interligne*. — que Monsieur Macé nous envoya] nous : *ajouté dans l'interligne*. 159- disant que nous ferions comme l'homme de l'evangille] ferions : *ajouté dans l'interligne*. — homme d'aillieurs d'un merite] d'aillieurs : *renvoi, en marge*. — avec toutes les nations sauvages] toutes : *ajouté dans l'interligne*.

160-Et peu apres] peu : *ms. peut* — septembre suivant] suivant : *renvoi en marge*. — jusqu'au printamps d'apres] jusqu'au : *ajouté dans la marge*. — On me chargea du soin de cet ouvrage] de : *ms. ce*. — ma chere sœur Maumousseau] Maumousseau : *renvoi, en marge*. — a trouver des materiaux necesseires] materiaux : *ms. matereriaux*. — nous commansames a travailler] a travailler : *ajouté dans l'interligne*. 161- dans les dites caves] les : *ms. la*. — d'une plasse a l'autre] a l'autre : *ajouté dans l'interligne*. — un homme sans teste qui marchèt] marchèt : *au-dessus de courèt raturé*. — une grosse chandelle en sa main] main : *au-dessus de maison raturé*. 162- comme s'il ... a bas] *renvoi, en marge*. — dans le plus haut de la maison] plus : *ajouté dans l'interligne*. — D'autres fois] *ms. dautres* fois. — avec toute l'edification] toute : *ajouté dans la marge*. — toujours preste a s'umilier] preste : *ms. prestee*. 163- toujours du reste a travailler] *renvoi, en marge*. — particulièrement sa bonne mere] bonne : *ajouté dans l'interligne*. — pour plusieurs reisons] *renvoi, en marge*. 164- laborieuse qu'elle l'avèt esté auparavant] auparavant : *au-dessus de en sa premiere condition raturé*. — humeur plus egalle que la sien[n]e] sien[n]e : *ms. sciene*. — et gouverné son ame] ame : *renvoi, en marge*. — elle parlèt peu souvant au directeur] souvant : *renvoi, en marge*. 165- nos sœurs de France qui estois seule en estat] seule : *ajouté dans l'interligne*. — par respect et amour] amour : *ajouté dans l'interligne*.

166- apres avoir esté munie] avoir : *ms. avoit*. — Elle s'oumilièt ... plaisir] *la phrase est ajoutée de chaque côté de Chapitre 24; Chapitre*

24 : *souligné de plusieurs traits*. — Cette amasonne chretienne] *le manuscrit presente d'abord c'est elle, elle raturé, -e ajouté à cest; ms. qui a esté ... et qui fut choisie : nous corrigeons en ôtant les deux qui. — fait assé ... capacité] renvoi, en marge (vertical).*

167- ceux qui l'ont connue a fond] l'ont : *ms. long*. — une des plus grandes servantes] plus : *ajouté dans l'interligne*. — Chapitre 25] *au-dessous du titre*.

168- de plus grand plaisir qu'an leur compagnie] qu'an : *ms. quand*. — Quand elle ut attaint l'aage] *ut : ms. un*. 169- cette / bonne dame] bonne : *ajouté dans la marge*. — dans l'hospital de la ville] de la ville : *renvoi, en marge*.

170- ne changerent point ceux] changerent : *ms. changea*. — la remettèt toujours d'un tamps a un autre] toujours : *renvoi, en marge*. — Enfin y luy dit un jour] un jour : *renvoi, en marge*. 171- Ce Reverand pere] *renvoi, en marge*. — et la discretion requise] discretion : *ajouté au-dessus de digression raturé, autre main*. 172- Fontevrault] *ms. Fonterevaul*. — ces circonstances si extrordineres] extrordineres : *ms. extrordinerent*. 173- ou la ferveur qui etoit grande] qui etoit : *ajouté dans l'interligne*. — tout ce qu'il i avèt de plus bas] qu'il i : *ms. qui li*.

174- l'arbre qui produit ces fruits] l'arbre : *renvoi, en marge*. — pour ne luy rien cacher] *renvoi, en marge*. — en cette matiere de ces mains etoit miraculeux] de ces mains : *renvoi, en marge*. 175- etoit toujours disposee a aider] disposee : *renvoi, en marge*. — pour vivre a Dieu seul] seul : *ajouté dans la marge*. — dans toutes les pratiques si dessus] si dessus : *ajouté dans la marge*. — l'office de metresse] de metresse : *renvoi, en marge; ms. dasistantes raturé*. 176- fermeté de l'omme qui soutint] de l'omme : *renvoi, en marge*. — 8 ou 9] *ms. 9 ou dix, 8 fait sur 9, 9 au-dessus de dix raturé*. — a la communauté] *ms. avec qu'il donna a la communauté, avec qu'il donna renvoyé en marge*. 177- recouvrer sa perte] recouvrer : *ms. recouvier*. — pour venir fonder une maison] venir : *ajouté dans l'interligne*. — de notre institut a Ville Marie] *notre institut : ms. l'institut, l' raturé; notre : au-dessus de de*. — pour son divin espoux crucifié] espoux : *renvoi, en marge*. 178- de la mesme annee] *renvoi, en marge*. — un mois dans le monastere] monastere : *ms. monasterent*. — en courage et fidelité] fidelité : *renvoi, en marge*. — de 60 lieues par eau] lieues : *ms. lieux*. — a la grande joie de leur cœur] cœur : *renvoi, en marge*.

179- *Dans la marge supérieure, autre main* : françois que sauvages, *l'expression était inachevée à la fin de la page 178*. — a cause ces grandes maladies] a cause : *ajouté dans l'interligne, autre main*. — qui l'obligeois de tamps en tamps] qui : *renvoi, en marge*. — elle se levèt pour aller chercher] elle : *ajouté dans l'interligne*. — [a] l'hospital quelq'un bien malade] l'hospital : *renvoi, en marge*. — coulant les lesives du linge] *renvoi, en marge; du linge : ms. du ler leur linge*. — et avèt a servir

journallement] journallement : *ajouté dans l'interligne*. — charitable hospitaliere et superieure] et superieure : *renvoi, en marge*. 180- en premier lieu] lieu : *ajouté au-dessus de* qu'elle. — ce qu'elle voulèt] *renvoi, en marge*. — qui a servy aussy d'infirmerie] aussy : *ajouté dans l'interligne*. — pour ce menager le couvert] *renvoi, en marge*. 181- une devotion des plus tandres] tandres : *ajouté dans l'interligne*. — dehors dans la cour] *suivi d'un passage effacé* : professèt (?) des (*mot illisible*) au saint enfant. — le salut eternel de tous ces malades] tous : *ajouté dans la marge*. 182- pour leur faire des boullons] leur : *ajouté dans l'interligne*; faire : *ms. faires*. — Ma sœur Bresoles] Bresoles : *ajouté dans l'interligne*. — Puis elle l'aprestèt] aprestet : *ms. aprester*. — qu'elle fesoit de ces mains] ces mains : *renvoi, en marge*. — lard megre bien petit et des herbes] et des herbes : *renvoi, en marge*. — qui joignèt le leur] *renvoi, en marge*. — Tout y croissèt aussy a plaisir] aussy : *ajouté dans l'interligne*. 183- des actes de religion] religion : *ms. riligion*. — se tenand asize la plus grande partie de la nuit] asize : *ms. asire*. — Vous seré peut estre estonnee] peut : *renvoi, en marge*.

184- Son detachement des creatures] Son detachement des : *au-dessus de sa mort aux raturé*. — et de santification sur elle] sur elle : *ajouté dans l'interligne*. — de La Fleche et de Laval] *renvoi, en marge*. — Ce qu'elle esprouva tres sansiblement] *renvoi, en marge*. — et ferveur admirables] admirables : *ms. admarables*. — n'anvisageant jamais] jamais : *ms. jamains*. 185- Mais ne ce trouvant pas contante de cela] trouvant : *ajouté dans l'interligne*. — qu'elle a esté dans le Montreal] qu'elle a esté : *renvoi, en marge*. — l'obeissance qu'elle devèt au confesseur] l'obeissance : *renvoi, en marge*. — un peu trop singuliere] trop : *ajouté dans la marge*. 186- des potages de ces croute] de ces croute : *renvoi, en marge*. — petit morceau de viande l'iver] l'iver : *ajouté dans la marge*. *Le mot est écrit dans l'interligne. On peut le rattacher à si elle mangeoit ... ou, comme nous l'avons fait, à c'etoit dans ...* — comme je l'ai promis] *renvoi, en marge*. — car ces plus proches parans] ces : *ajouté dans la marge*. 187- a Monsieur Macé a Paris] a Paris : *ajouté dans l'interligne*. — qui ramply son intansion] *renvoi, en marge*. — qui regardoit l'œuvre de sa santification] l'œuvre de : *renvoi, en marge*. — un grand eloge et qui a] et : *ajouté dans l'interligne*. — les plus tandres en amitié] en amitié : *renvoi, en marge*. — Et soutint ce commerce peu d'annee] d'annee : *ms. dennee*. 188- de tout son cœur] cœur : *ajouté dans l'interligne*. — pour demander a Dieu ... nos ennemis] *renvoi, en marge (vertical)*. 189- Elle mourut le troisieme jour] troisieme : *ajouté dans la marge*; jour : *ajouté dans l'interligne*. — la douleur que tout le peuple] douleur : *ms. doulour*. — Chapitre 30] 30 : *ms. premier. A partir de la page 189, Marie Morin commence une nouvelle pagination et à la page 210, elle en fera une troisième*. — de cette maison de Ville Marie] de Ville Marie : *renvoi, en marge*. — et tres chere [mere]] chere : *répété*. — jamais ouy parler de leur condition] parler de : *renvoi, en marge*. — prirent un grand soin

de son education] soin : *ajouté dans l'interligne*. — particularitee de son enfance] particularitee : *ms. particulieritee*.

190- dans la maison de Monsieur son pere] Monsieur : *ajouté dans l'interligne*. — le santiment d'estime] d'estime : *ajouté dans la marge*.

191- a sa chere sœur et la porta de faire] et la porta : *renvoi, en marge*.

192- Chapitre 31] 31 : *ms. second*.

193- de qui il voulèt tirer les sujets] tirer : *ajouté dans l'interligne*. — d'en parler a Monsieur La Dauversiere] a Monsieur La Dauversiere : *renvoi, en marge (vertical)*.

194- Il luy parla en mesme tamps] mesme : *ajouté dans l'interligne*. — pour aider a l'establissement de Montreal] a : *ms. et*. — qu'ils etablirent superieure] *renvoi, en marge (vertical)*.

195- qu'ils nomerent depositeere] *dans la marge supérieure*. — L'office d'asistente] d'asistente : *ms. desistente*. — elle a pris pour elle] elle a pris : *renvoi, en marge*. — a deux vaches l'iver] l'iver : *ajouté dans la marge*. — garder au champs l'esté] l'esté : *ajouté dans l'interligne*. — la porte de la cour] de la cour : *renvoi, en marge*. — qu'on norisèt pour avoir du lard] avoir : *ms. avoit*. — qui estois caché et anbusqué] et anbusqué : *renvoi, en marge*.

196- Enfin, elle ut voulu] Enfin : *ajouté dans la marge*. — de tant de remise] tant : *ms. tamps*. 197- Chapitre 32] 32 : *ms. troisieme*. — et non le mal] non : *ms. nom*. — contre la regularité] contre : *ms. quontre, -tre ajouté à quon*. — qu'on ne pouvoit en avoir] pouvoit en avoir : *ms. pouvoir en avoit*.

198- On ne pouvoit pas gagner] pouvoit : *ms. pouvoir*. — du pouvoir sur sa personne] sa personne : *renvoi, en marge; ms. sur elle, elle raturé*. — Son petit lit etoit composé] petit : *renvoi, en marge; etoit : ajouté dans l'interligne*. — avec une couverte ... du peys] *renvoi, en marge (vertical)*. — plu[s] tost] *ms. plutost*. 199- croix qu'elle pouvoit avoir] pouvoit : *renvoi, en marge*. 200- par la grande peine qu'elle souffroit] grande : *ajouté dans l'interligne*. — personne aussy ne l'i allèt voir] allèt : *ms. aller*. — les 3 annee qu'i luy] qu'i luy : *ms. qui luy*. 201- Absence d'indication de chapitre. L'intitulé se détache du reste du texte, plus centré et en gros caractères. — Reine du Ciel] du Ciel : *ajouté dans l'interligne*. — et desir d'onorer et servir Dieu] et : *au-dessus de les raturé; d'onorer: ms. denorer*.

202- tres vertueusement plusieurs annee] plusieurs annee : *renvoi, en marge*. — Elle avoit une grace particuliere] avoit : *ms. avoir*. — aparu a elle plusieurs fois] plusieurs fois : *renvoi, en marge*. 203-204- ces paroles chois] chois : *renvoi, en marge*. 205- faire honneur, amitié] amitié : *renvoi, en marge*. — coiffette de teste] *ms. coiffes, -tte ajouté à -s*. 206- L'indication de chapitre n'est pas donnée. L'intitulé sert de sujet à la phrase. — grand besoin dans le commencement] dans le commencement : *renvoi, en marge*. — par la grande devotion] grande : *ajouté dans l'interligne*. — brebis de son pere comme elle] comme elle : *ajouté dans l'interligne*.

207- Sa devotion et pieté etoit] pieté : *ms.* pieté et. — en elle de bon acort] de bon acort : *renvoi, en marge.* — tous l'ont estimee] l'ont : *ms.* longt. — une ame d'une grand eslevation et qui avèt] une : *ms.* ume; avèt : *ms.* avec. — qui l'ont dirigee] l'ont : *ms.* longt. 208- bon nombre d'elles avoit beaucoup d'eclat et de merites] d'elles : *ajouté dans la marge;* d'éclat : *ms.* d' *raturé, -é ajouté à -t.* Nous conservons la leçon primitive. — son petit air gay et humble] air : *ajouté dans l'interligne.* 209- ouy ou non] non : *ms.* nom.

210- Nouvelle numérotation des pages et des chapitres. — En l'annee 1669 ... maison] *renvoi, en marge, à la hauteur de l'intitulé du chapitre.* — a ma sœur Le Jumeau] *renvoi, en marge.* — et les services qu'elle y a randu] *renvoi, en marge (vertical).* — avoit une grosse famille] *ms.* qui a. u. g. f. 211- et sagesse convenable] convenable : *renvoi, en marge.* — et non comme sa niece] non : *ms.* nom. 212- qui estois les plus proches d'elle] d'elle : *ajouté dans l'interligne.* 213- elle changea en peu de tamps] tamps : *renvoi, en marge.* — et luy lessois faire tout ce que sa devotion] faire : *ajouté dans l'interligne.* — Enfin, il la fire treiter] Enfin : *renvoi, en marge.* 215- determinee de faire agreer son dessain] agreer : *renvoi, en marge.* — lesquels consantirent a tout] lesquels : *renvoi, en marge.*

216- dans l'esperance seule] seule : *renvoi, en marge.* — comme si elle en avoit esté la mere] en avoit : *renvoi, en marge;* esté : *au-dessus de en estoit raturé.* 217- plu[s] tost] *ms.* plutost. — gagné son estime par sa bonté] estime : *renvoi, en marge.* — manieres honnestes et toutes d'affection] d'affection : *ms.* affectionnee, -nee *raturé, d' ajouté.*

218- dans son atante puis que sitots] que : *ms.* quars.

219- de la reigle journaliere] journaliere : *ms.* journalierent. — la plus abjecte devant Dieu] Dieu : *renvoi, en marge.* — postulante donna des marques] donna : *renvoi, en marge.* 220- executereit avec pleisir] executereit : *ms.* executoiteit, -e- *fait sur -o-.* — quelques apprets particuliers] apprets : *renvoi, en marge.* 221- mais qu'elle n'an vouloit plus] qu'elle : *ajouté dans l'interligne.* — apres avoir fait ces veux] avoir : *ms.* avoit.

222- et elle atribuèt le relachement] et : *ajouté dans la marge.* — evité cet equeul for fidellement] for fidellement : *renvoi, en marge (vertical).* — inalterable pandans sa vie] vie : *ajouté dans l'interligne.* — Ces amis et connessances se pleignirent] pleignirent : *ms.* pleignat. — avoir esprouvé de grans biens] avoir : *ms.* avoit. — la priant souvant de] priant : *ms.* prier. 223- d'une mesme voix] voix : *ms.* voie. — regle vivante et animee] animee : *ms.* aminee.

224- je n'é point sçu de quelles part] sçu de : *ajouté dans l'interligne.* 225- bien spirituel et mesme tamporel] mesme : *ajouté dans la marge.*

226- Je n'en caché pas mes santimens] mes santimens : *renvoi, en marge*. — qu'an voulans aller trop viste] qu'an : *ms. quand*. — le cœur de ne pouvoir apporter] pouvoir : *ms. pouvois*. — De tamps en tamps] en tamps : *renvoi, en marge*. — apres bien des peines ... annee] *renvoi, en marge (vertical)*. — plu[s] tost] *ms. plutost*.

227- l'asurant qu'elle demandèt cette grace] l'asurant : *renvoi, en marge*. — que la seremonie en seroit magnifique] seroit : *ajouté dans l'interligne*. — ce qui estoit innouy] estoit : *ajouté dans la marge*.
 228- ou elle prit le voile blanc] ou : *ms. or*. — le voile qu'elle avoit pris] qu'elle : *renvoi, en marge*. — par les voies de la justice] voies : *ms. voix*. — nos premieres meres] meres : *ajouté dans la marge*.
 229- le sujet de ces demarches] de : *ms. des*. — d'aller en Canada] en Canada : *renvoi, en marge*. — qui de plus avoit cinquantes annee] de plus : *renvoi, en marge* — douze cens lieues] lieues : *ms. lieux*. 231- L'indication de chapitre et l'intitulé du titre ont été ajoutés au-dessus de la première ligne. — plu[s] tost] *ms. plutost*. — Dieu sçait la joie] sçait : *ajouté dans l'interligne*. — retenue dans les navires] navires : *ms. navirent*.

232- a l'amour qui leur fesoit enbraser] qui leur : *ms. quil leur*. — Elles eurent de quoy ce contanter] eurent : *renvoi, en marge*. — Elle nous a dit plusieurs fois] fois : *ajouté dans l'interligne*.

234- que je vous plains, ouy] ouy : *ajouté dans l'interligne* — et porté un an le voile blanc] blanc : *renvoi, en marge*. — des violances tres grandes] tres grandes : *renvoi, en marge*. 235- estoit des plus grand[es]] grand[es] : *fin de ligne*. — car encorre qu'elle parloit] encorre : *renvoi, en marge*. — par sa posture pleine de respect] par : *ms. pas*. 236- le plus bas lieu en offices] bas : *ajouté dans l'interligne*. — Quant elle estoit inferieure] estoit : *renvoi, en marge*. — ce qui luy causoit une peine] luy : *ajouté dans l'interligne*. 237- de son naturel] naturel : *ms. naturer*. — laxatives de leur naturel] naturel : *ms. naturer*. — plu[s] tost] *ms. plutost*.

238- a une fille comme elle] comme elle : *renvoi, en marge*. — je veux dire a l'oreison] veux : *ms. voux*. — On luy disoit quelque fois] disoit : *ms. desoit*. 239- se reprochant l'insancibi[li]té] *fin de ligne*. — Monsieur Caille] *renvoi, en marge*. 240- consiance] *ms. confiance*.
 242a- qui a beaucoup edifié] beaucoup : *renvoi, en marge*. — personnes qui l'ont connue] l'ont : *ms. long*. — Quand je l'aprochois dans son lit] dans son lit : *renvoi, en marge*. — de la tres sainte Trinité] Trinité : *ajouté dans la marge*. — personnes qui ont eu le bien] eu : *ajouté dans l'interligne*. — une memoire et veneration pour sa vertu] memoire : *renvoi, en marge, le signe de renvoi précède vertu; ms. estime raturé*.

242b- ont paru en elle avec un lustre] en elle : *ajouté dans l'interligne*. 244- Je reviens a dire] *nouveau paragraphe commencé en fin de ligne, précédé de chapitre treize raturé*. — apres avoir eu l'honneur

de vivre] eu : *ajouté dans l'interligne*. — elle avoit pour cela] avoit : *ms.* avoir. — en la presance de Dieu] de Dieu : *renvoi, en marge*. — ne la fesoit point ecarter] point : *renvoi, en marge*. 245- des manieres grossieres] des manieres : *répété*. — elle avèt beau se contrefaire] avèt : *ms.* avec. — qu'elles connessois bien qu'elle n'etoit pas] bien : *ajouté dans l'interligne*. — a cause qu'elle avoit party de France] qu'elle : *ajouté dans l'interligne*. 246- le tamps qui ramesne tout] le tamps : *renvoi, en marge*. — Elle rougissoit quand] quand : *répété*. — detournoit adroitement le discours] discours : *ms.* discourps, -r- *suscrit*. 247- et des fautes qu'elle fesoit] ee : *ajouté dans l'interligne*. — retroussee] *ms.* detroussee. — a satisfaire en l'autre monde] monde : *renvoi, en marge*. — o mon Dieu] Dieu : *ajouté dans l'interligne*.

248- Absence de division en chapitres. Nouvelle numérotation des pages. 249- entendit leur voix] voix : *ms.* voie. — il y avoit environ dix a 12 pieds] environ : *répété*. — ne lessois venir a nous que des officiers] que : *ms.* ques; des : *ajouté dans l'interligne*. 250- a demie lieue de la ville] lieue : *ms.* lieux. — juger en quelle disposition] juger : *renvoi, en marge*. 251- etois fort bien en linges] bien : *ajouté dans l'interligne*. — qui fut presque tout perdu] qui : *renvoi, en marge*. — separé de la vielle eglise] eglise : *répété*. — Il n'i ut que la depositere] depositere : *ms.* depositerent. — tous les papiers et livres de comptes] les : *ajouté dans l'interligne*; et livres de comptes : *renvoi, en marge*. — ce qui obligea les plus effreyee] plus : *ajouté dans l'interligne*. 252- prit le tres Saint Sacrement et le porta en la maison] Saint : *ajouté dans la marge*; en la : *renvoi, en marge*. — a sortir le linge blanc] blanc : *ajouté dans l'interligne*. — qu'on portèt dans les cours] portèt : *ms.* porter. — une petite cantité du plus mechant] du plus mechant : *renvoi, en marge*. 253- nos paquets d'abis d'esté] d'abis : *renvoi, en marge*. — On sauva aussy tous nos lits] sauva : *renvoi, en marge*. — et de plusieurs images precieuses] et : *ajouté dans l'interligne*. 254- fit son possible pour engager] engager : *ms.* engages. — au feu pour sauver une partie] pour sauver une partie : *renvoi, en marge (vertical)*. — et qui n'etoit achevé que depuis quatre mois] et qui n'etoit : *renvoi, en marge*. 255- nous affliger seule en cette occasion] occasion : *ms.* occasition. — un sy grand feu dans le Canada de celuy] de celuy : *ajouté dans la marge*. — a vint lieues loin] lieues : *ms.* lieux. 256- une epingle dans les chemins] dans : *renvoi, en marge*. — et de l'estat de soufrances] de : *ms.* le. 257- mois] *ms.* mais. — et son compaignon dont je ne sçay pas le nom] et son compaignon : *renvoi, en marge*. 260- et avec aussy tant d'affection] avec aussy : *renvoi, en marge*. — qu'i luy permit d'anmener] qu'i luy : *ms.* qui luy. 261- Il y en ut peu dans] peu : *renvoi, en marge*. — en ces santimens favorables] en : *ms.* et. 263- suporter toute la fatigue] suporter : *ms.* suportes. 264- Le 28e dudit fevrier] dudit : *renvoi, en marge*. — et grande Reine] et grande : *ajouté dans la marge*. 265- a la grande joie de leurs cœur] cœur : *renvoi en marge*. — auparavant plusieurs pauvres filles] auparavant : *renvoi, en marge*. —

en leur depace les habitans] les habitans : *ajouté dans la marge*. 267- qui resta dans le feu] feu : *ajouté dans l'interligne*. 269- a l'arivee de ce divin hoste] *renvoi, en marge*. — qu'elle furent traversee] furent : *ms. fut*. — dans la petite boulangerie] petite : *ajouté dans la marge*. — dans notre jardin soubz un berceau] notre : *renvoi, en marge*. 270- les animaux de la basse cour] cour : *ms. cœur*. — retourner a la pluye] retourner : *ms. retournel*. — Plusieurs d'elles estois sortie] sortie : *ajouté dans l'interligne*. 272- Mesme, il ut la bonté] Mesme : *ajouté dans la marge*. — les marches du grand hostel] hostel : *renvoi, en marge*. — qui le comptons pour bien] bien : *ajouté dans l'interligne*. — et dans le mesme ordre] le mesme : *renvoi, en marge*. 273- dans le mois de septembre] septembre : *ms. sepber*. — sur la fin dudit mois] mois : *renvoi, en marge*. — Je finis ce petit narré] ce petit : *répété*. — le bien qu'on fait a nos sœurs] le bien : *renvoi, en marge; ms. le bien fait sur celui raturé*. 274- Monsieur Cuillier] *le montant est effacé, fin de ligne*. — par les pauvres et leur redevables] leur : *répété, la deuxième occurrence est ajoutée dans la marge*. — en ce[ux] qui purent donner] donner : *renvoi, en marge*. — ecrivant chacun de leur cauté] de leur : *ms. de le leur*. 275- pour pouvoir esperer d'y reusir] pour : *ajouté dans l'interligne*. — [escus] *ms. livres*. — nos sœurs depositeres] depositeres : *ms. depositerent*. — aux fammes malade] malade : *renvoi, en marge*. — a cause que les ouvriers] *après ouvriers, signe de renvoi, le renvoi est illisible, peut-être charpentiers*. — notre depositere] depositere : *ms. depositerent*. 276- qu'il ne voulèt point du tout que] du tout : *ajouté dans la marge*. — ce qui ocmante] ocmante : *ms. occamte*. 277- qu'il y feroit son presant] y : *renvoi, en marge*. — party a prandre ou celui de prandre] celui : *renvoi, en marge*. — Malgré toutes ces reisons] ces : *ajouté dans l'interligne*. — Personne n'antrèt dans son santimant] n'antrèt : *répété, fin de ligne*. 278- luy dy il] *renvoi, en marge*. — vous ne vous décourageré point] ne vous : *répété*. — et ne l'antrétint] ne : *ms. le*. 279- Notre chere econosme] econosme : *ms. econosne*. — toutes nos sœurs sont fort devotes] sœurs : *renvoi, en marge*. — apotiqueresse et depositere] depositere : *ms. depositerent*. 280- ce jour tant desiré que nous sortimes] que nous sortimes : *renvoi, en marge; sortimes : ms. sortir*. 281- et toutes celles de nos sœurs] de nos sœurs : *renvoi, en marge*. — la joie et l'exemple de leurs compagnes] l'exemple : *ajouté dans la marge*. 282- rompre ou enfoncer sans peine] ou enfoncer : *renvoi, en marge*. — mais la maison des pauvres] des pauvres : *renvoi, en marge*. — Monseigneur de Saint Vallier] *début de paragraphe*. — de [Canada en France]] *ms. de France en Canada*. — Monsieur Macé, notre] Macé : *ajouté au-dessus de notre*. — le segont estage du dortoir] estage : *renvoi, en marge*. — pour le noviciat, spacieuse] spacieuse : *renvoi, en marge*. 283- ce qui nous fit grand tort] tort : *ajouté dans l'interligne*. — Ce qui nous doibt persuader] doibt : *ajouté dans l'interligne*. 284- un petit detail et de la merveille] et : *ajouté dans l'interligne*. — en l'annee 16[90]] 90 : *effacé*. — ils pointerent leurs canons] canons : *ajouté dans la marge*. 285- Enfin,

ceux qui ont le plus remarqué] Enfin : *ajouté dans la marge*. — envers elle] envers : *ms. envels*. — leurs actions de graces aux autres] aux : *ajouté dans l'interligne*.

288- armee anglaise] anglaise : *ms. angleire*. — chacun hose aller] chacun : *renvoi, en marge*. — tout commun en Canada] en : *ms. a*. — grande confiance] grande : *ms. grance*. — taillé en piece] en : *ms. et*. — a 80 lieues] lieues : *ms. lieux*. 289- a 30 lieues] lieues : *ms. lieux*. — qui briza en mesme tamps] en mesme tamps : *renvoi, en marge*.

290- veisseaux brulerent au port] au port : *renvoi, en marge*. — Monsieur de Vaudreuil] Vaudreuil : *ms. Vaudreur*. — ces ennemis de la sainte Eglise] sainte : *renvoi, en marge*. — navires] *ms. navirent*. 291- qu'ils avois envoyé devand eux] eux : *renvoi, en marge*. — mil actions de graces pour nous] pour nous : *renvoi, en marge*.

292- gran[de]] *fin de ligne*. 293- tous lesquels estois batti] batti : *renvoi, en marge; ms. battie* — [qui fu]rent consommee] -rent : *renvoi, en marge*. — tout ce qui estoit dans l'eglise] estoit : *renvoi, en marge*. — sortir le saint tabernache] saint : *ajouté dans l'interligne*. 294- faisant amande honorable a Notre Seigneur] a Notre Seigneur : *ajouté dans l'interligne*. 295- tout ce qu'elles pouvois porter] porter : *renvoi, en marge*. — a leur ordinere en pareil cas] ordinere : *ms. ordinerent*. — dix huit belles cellules] huit : *ajouté dans l'interligne*. — les premieres Filles de la Congregation] Filles : *ms. fillest*. — ce qu'i leur acorda] qu'i leur : *ms. qui leur*. 296- pantionneres] *ms. pantionnerent*. — des personnes toutes vertueuses et toutes appliquee] et : *ajouté dans la marge* — selon le besoin presans ou nous estions] besoin : *ms. bosoin; nous : renvoi, en marge*. — et nos autres sœurs malades] autres : *renvoi, en marge*. — Aussy est il un amy] un : *répété*. 297- qui est deservy par des layques] qui est deservy : *répété*. — le soin des vieliards aussy] aussy : *ajouté dans la marge*. — une maison de louage en ville] en ville : *renvoi, en marge*. — Monsieur l'Intendant le voulèt bien aussy] bien : *ajouté dans l'interligne*. — mais assé bien pour y passer] bien : *renvoi, en marge*. — pour nos sœurs dans une salle haute] sœurs : *ajouté dans l'interligne*. — que je n'antreprans pas d'ecrire] antreprans : -prans *renvoi, en marge*. 298- a sortir les ordures] ordures : *ms. ordurent*. — la mesme disgrace que toutes les autres comm[un]autees] autres : *renvoi, en marge*. — sont presque ruiné] presque : *ms. bresque*. 299- nous sont des amis scinceres] *renvoi, en marge (vertical)*. — pour le present qu'i fait chaux] qu'i : *ms. qui*. — en sorte qu'elle et plusieurs autres de nos sœurs qui la virent] plusieurs : *renvoi, en marge (vertical); qui la virent : renvoi, en marge (vertical)*. — les murailles de la dite maison leur parut comme on les voit aujourdhy] leur : *ajouté dans l'interligne; on : ajouté dans l'interligne*. — qu'elle fit ce reve] reve : *ms. revent*. 300- ce qu'on leur acorda] *renvoi, en marge (vertical)*. — pour nous faire plaisir] plaisir : *renvoi, en marge*. — afin de nous donner le moyen] donner : *renvoi, en marge*. — une desquelles commandèt les domestiques] une desquelles :

renvoi, en marge; *ms.* pour *raturé*. — d'an gouster la douceur] *douceur* : *ms.* *deucour*. — éloignee de Saint Joseph] *éloignee* : *ms.* *aloignee*.
301- mais nos amis l'ont fait pour nous] l'ont : *ms.* *long*. — Enfin, on commansa] *Enfin* : *ajouté dans l'interligne*.

302- Jubilé qui ariva en ce tamps la] la : *ajouté dans l'interligne*.
— pour avancer l'ouvrage] *avancer* : *ms.* *advances*. 303- puis on aresta la tous les travaux] *tous les travaux* : *renvoi, en marge (vertical)*.
304- savoir onze sous] *sous* : *ms.* *soubs*. — et pauvres qu'il aime beaucoup] *aime* : *ms.* *aiment*. — couvrir en planches] *couvrir* : *ms.* *couvril*; *planches* : *renvoi, en marge*. — dans le ranversement de nos afaire tamporelles] *tamporelles* : *-porelles* *renvoi, en marge (vertical)*.
305- qui l'ont acompagnee] l'ont : *ms.* *long*. — s'etoit son nom de famille] *nom* : *ajouté dans l'interligne*. 306- la volonté de retourner chez son frere] *son* : *ajouté dans l'interligne*. — et Monsieur de Lescoat] *de* : *ms.* *du*. — dit seulement qu'elle pancèt s'eschaper] *pancèt* : *ajouté dans l'interligne*. 307- Monsieur de Lescoat] *de* : *ms.* *du*. — Ces parans nous en ont bien fait avoir] *avoir* : *ajouté dans l'interligne*. — 29 de may ... decedee] *ajouté dans l'interligne, autre main*. — tuee] *ms.* *touee*. — une grosse fievre tres violante] *tres* : *renvoi, en marge*.
308- et presque toutes les sœurs de la maison] *toutes* : *renvoi, en marge*. — baisant mesme les fers] *mesme* : *ajouté dans la marge* — antre onze heure et minuit] *heure* : *renvoi, en marge*. — le 28e may] *renvoi, en marge*. — les seremonie de l'anterrement] *de l'anterrement* : *répété*. — des trois autres sœurs] *sœurs* : *ajouté dans la marge*. — continuer leurs murmures apres sa mort] *suivi de &c (dernière ligne), souligné*; *mumures* : *suivi d'un trait (fin avant-dernière ligne)*. 309- celle sy etoit un bon esprit naturel] *etait* : *renvoi, en marge*. — plus advantageusement de sa charité] *de sa charité* : *renvoi, en marge*. — sans pouvoir s'an aider] *mesme* : *ms.* *pouvois*. 310- On l'a menee mesme a demie lieue] *mesme* : *ajouté dans l'interligne*; *lieue* : *ms.* *lieux* — ne voyant pas de remedes] *pas* : *renvoi en marge*. — par cet andret] *andret* : *ms.* *antret*. — ou l'on eime si peu Dieu] *eime* : *ms.* *leime*. — Monsieur Normant, toujours plain de charité] *début de paragraphe*. — pour les remettre dans leur maison] *les* : *renvoi, en marge*. 311- mais il cessa enfin] *renvoi, en marge (vertical)*. — plu[s] tost] *ms.* *plutost*. — toutes les fois que j'y pance] *que* : *ms.* *qui*. 312- la saison de batir] *batir* : *ajouté dans la marge*. — Peu apres, [Sa Grandeur] se] [Sa Grandeur] : *effacé, écrit sur un mot effacé, illisible*; *se* : *ajouté dans l'interligne*. — et comme amy intime] *comme* : *ajouté dans la marge (vertical)*. — avec joie dans la communauté] *dans* : *renvoi, en marge (vertical)*. 313- outils dont ils ont besoin] *outils* : *renvoi, en marge (vertical)*. — qui l'ont aidee] l'ont : *ms.* *long*. 314- Ce qu'elles firent for ponctuellement] *firent* : *renvoi, en marge*. 315- toute la ville se trouva] *ville* : *ajouté dans l'interligne*. 316- et plusieurs autres incommodités] *autres* : *renvoi, en marge (vertical)*. — Quand le printemps fut arivé] *début de paragraphe*. — Notre prelat demanda luy mesme sa permission a

Monseigneur] mesme : *ms.* messe; a Monseigneur : *ajouté au-dessus de permission à la fin de la ligne précédente.* — et plus encorre par sa foy] et plus encorre : *répété.* — de sciance industrielleuse pour] pour : *répété au début de la page 317, autre main.* 317- Ce qu'on trouva enfin] enfin : *ajouté dans l'interligne.*

LEÇONS NON CONSERVÉES

(Sont regroupés ici les mots qui présentent une forme *-es* au lieu de *-é* au féminin singulier et *-ee, -ie, -ue* au lieu de *-é, -i, et -u* au masculin singulier. *-e* et *-s* sont parasites et n'interfèrent ni sur les habitudes de l'auteur ni sur celles de l'époque. Les formes verbales sont exclues du relevé). Les chiffres renvoient aux pages du manuscrit. Les leçons placées devant le crochet sont celles de l'édition.

1- veritable] h.s.e.veritables — diste] distes a p. — feste] a. festes d. 2- suite] d.l.suittes — petite] d.c.petites h. — providance] l.s.providances 3- suite] a l.suittes d. 4- autre] d.autres p. — compleisance] p.p.compleisances — entre] entres l.m. — toute] c.toutes f. — pleine] f.e.pleines d. 5- sorte] d.l.sortes — disgrace] l.disgraces d. 6- moindre] l.moindres p. — belle] l.belles m. — davantage] d.davantages — penetré] c.e.penetree — morte] q.e.mortes — fille] l.p. filles q. — presque] presques t. 7- suite] a l.suittes d. — petite] c.petites h. 8- voille] p.l.voilles b. — merite] q.merites d. 9- segonde bande] c.segondes bandes — feste] j.e.festes — susditte] l.susdittes a. — montagne] montagnes — entandu] f.entandue — faite] s.faites d.f. — cuitte] cuittes a l.e. — sandre] d.l.sandres — Inde] b.indes f. — repugnance] d.l.repugnances — bande] a.c.s.bandes — jeune] jeunes p. — voille] e.voilles b. — ensuite] e.suittes — Europe] Europes — cauté] t.l.cautee 10- nostre] m.l.nostres — advantagé] a advantagee — toute surnaturelle] toutes surnaturelles — peine] r.l.peines — autre] autres c.q. 11- asistente] o.d.asistantes — peine] l.peines d. — apuiyé] s.apuiyee — misericorde] l.f.misericordes — digne] n.dignes m. — voille] l.voilles b. — suite] a l.suittes 12- celle] r.celles c. — servante] d.servantes — reste] l.restes d. — contante] c.e.contantes — conduite] conduittes d. 13- fille] d.s.filles — monde] d.e.d.mondes — notre] d.nostres m. — personne] a personnes a — excelante] u.excelantes h. — t-elle] f.telles s. — telle] v.f.telles — perseverance] s.perseverances — suite] a l.suittes 15- elle] elles f.u.g. — conduite] s.l.conduittes d. — petite] petites d.t. — fervante] s.fervantes q. — petite taille] s.petites tailles e. — conduite] conduittes d.n.c. 16-souille] b.souilles — infirme] e.infirmes — petite taille] f.petites tailles — providance] d.providances 17- crainte] d.l.craintes q. — intandante] intandantes d.C. 18- reste] t.l.restes — fièvre] p.l.fivres — opservance] s.t.l.opservances — tourterelle gemissante] tourterelles gemissantes — merite] v.e.merites t. — retraite] u.retreites d. 19- perte] l.d.pertes — digne] l.dignes m. — morte] M.e.mortes a. 20- edifiante] m.t.edifiantes — presance] e.presances d. — chetive historique] chetives historiennes — porte] f.l.portes — fille] a.filles n. — petite] u.petites s. — jointe] s.jointes a — cauplaisante] cauplaisantes

— sorte] e.sortes q. — faite] q.f.faites t. — faite] b.faites d. — personne] d.s.personnes 21- voille] d.l.voilles b. — toute religieuse] toutes religieuses — sorte] e.sortes q. — celle] celles c.n. — faite] b.faites d.s. — personne] d.s.personnes e. 22- elle] q.q.elles f. — elle] elles b.c. — contante] e.b.contantes — Celle] Celles c.e. a p. — fille] c.filles p. 23- jeune] o.f.jeunes — forte] fortes c.n. — diligence] e.diligences — petite] e.p.petites 24- icelle] m.d.icelles — montagne] e.l.montagnes — toute] toutes l.i. — ille] l.d.illes — poste] l.postes l.p. — ville] d.l.villes o. 25- peine] d.l.peines q. — grande] u.grandes p. — nombre] c.e.nombres — ville] l.villes M. — mené] S.e.menee c. — bruslé] i.o.bruslee — fleuve] fleuves S.L. 26- faute] fautes d. — planté] plantee e.t. — ataché] s.atachee — defandre] p.n.defandres — nombre] p.g.nombres 27- utile] q.t.utilles — petite] u.petites r. — nissance] l.nessances d. — Vierge] s.Vierges y.

28- difficile] n.e.difficilles d. — experimanté] experimantee — conduite] e.l.conduites d.a. — ille] d.illes d. — famille] l.s.familles — conduite] a.p.conduites.

29- suite] l.suittes t. — prudance] prudances c. — paternelle] m.paternelles — excellente] v.excellantes e.s. 30- compagne] l.compagnes f. — estre] estres l.t. — queste] f.l.questes.

31- abandonné] m.e.abandonnee — elle] elles e.t. — premiere] l.premieres a — elle] p.q.elles a.

32- grande] p.grandes f. — conduite] l.conduites d.a. — ame] c.u.ames — celle] a.a.e. que celles — suite] a.l.suittes d. — depance] l.depances — sorte] e.sortes q. 33- conduite] s.l.conduites — architecte] architectes — pratique] pratiques d.v. 34- pratique] l.pratiques d.v. — instance] a.instances — personne] e.l.personnes — providance] d.s.providances — depance] a l.depances 35- regardé] q.e.regardee — suite] a l.suittes — retraite] b.u.retreites — toute] m.toutes c. 36- suite] a l. suittes — pratique] l.pratiques d.v. — memoire] l.memoires d. — conduite] s.conduites l. — necesseire] p.t.necesseires — jesuite] a.jesuittes 37- faire] c.p.faires — pratique] d.l.pratiques d. — sorte] e.sortes q. — ravalé] p.e.ravalee — silance] h.e.silances — toute] d. toutes s. 38- moindre] d.moindres c. — sorte] e.sortes q. — pleine] pleines d.b. — estonné] f.b.estonnee 39- conduite] l.conduites p. — suite] a l.suittes d. — campagne] m.d.campagnes 40- digne] n.dignes m. 41- familles] d.s.familles — Ville] d.Villes M. 42- inconnu] m.s.inconnue — convenu] e.convenue e. — personne] a.e.personnes 43- providance] l.s.providances q. — ville] d.l.villes d. — fille] p.s.filles — prudance] t.d.prudances — celle] celles d.a.

44- grande ville] e.c.grandes villes — porte ouverte] s.b.portes ouvertes — veuve] veuves d. — prudance] r.d.prudances 45- sorte] d.sortes q. — visite] d.r.visites — devote] f.devotes — toute] e.toutes a. — satisfaite] t.satisfaites d. — reste] e.a.restes 46- conduite]

d.l.conduites — retraite] f.u.retraites — conduite] s.l.conduites — reserve] a l.reserves — merite] merites d.c.d. — cette] d.cettes d. — reconnaissance] e.l.reconnassances 47- suite] a.d.suittes — rante] j.d.l.rantes — jugés] q.v.jugees — perte] r.c.pertes — pezante] e.m. pezantes 48- toute l.somme] toutes l.sommes — vandu] l.b.vandue — rante] p.l.rantes — toute] toutes l.c. — affectionnés] affectionnees a. 49- rante] p.l.rantes — connessance] f.connessances e. — animés] t.e. animees.

50- vigne] l.vignes d. — personne] e.l.personnes d. 51- tués] p.e.t.tuees — établi] s.s.establie — toute] c.toutes l.e. — semance] l.semances 52- mode] l.modes d.s. — toute] toutes s.j. — elle] c.q. elles u. — jointe] jointes a — merite] s.merites d. 53- toute] a.toutes l.b. — montagne] a l.montagnes — Jesuite] Jesuittes — merite rare] merites rares — conduite] s.conduites p. — sauvés] s.sauvees 54- Ursuline] r.Ursulines — troupe] v.troupes — amenés] l.a.amenees — terme] a c.termes — greve] d.l.greves — charmente] b.charmentes 55- chaloupe] d.l.chaloupes — sauvage e.toute] sauvages e.toutes — barbare] barbares — vrays] vrayes i. — rancontre] e.c.rancontres — Jesuite] Jesuittes — troupe] c.troupes e. — cautés] d.t.cautees 56- celle] celles d.p.q.D. — montagne] a l.montagnes — battu] q.s.battue — sorte] e.sortes q. — suite] d.suittes — petite] u.petites c. — faite] p.faites — lampe] b.u.lampes — reluisante] relaisantes p. 57- asurance] v.e.asurances — salle] c.d.salles — faite] p.faites d. — famille] d.s.familles 58- affaire] u.m.afaires — nouvelle] n.nouvelles c. — voile] d.voilles o. — gimbe] d.l.gimbés — reste] t.l.restes — toute] p.toutes l.v.

59- contante] d.contantes d. — toute] p.toutes l.v. — exacte observance] exactes observances — evangille] s.evangelles — conduite] l.conduites s. — reste] p.a.restes — merite] merites f.d. — laïque] q.q.laiques — faire] d.l.faires — suite] t.d.suittes — plume] u.m.plumes — quelque] c.quelques p. — merite] u.merites p. 60- relevés] c.relevees a — personne] p.a.personnes — crainte] d.l.craintes — supstance] d.s.supstances — ansuite] q.a.suittes — malade] d.malades d. 61- reduite] reduites c.d. — laquelle] s.laquelle o. — personne] a.e.personnes — conduite] l.b.conduites — ouvriere] g.ouvrieres — personne] personnes d.u.r.m. — merite] r.merites e.v. — domestique] u.s.domestiques 62- chose] g.a.choses — parfaite jouissance] parfaites jouissances — fille] filles d.p. 63- celle] b.d.celles c. — acte] u.actes.

64- autre] d.autres p. — considerable] s.considerables — caché] p.cachee — destruite] destruites p.l.y. 65- grande] a.grandes c. — prudence] prudances d.f. — personne] u.personnes — affaire] e.c.afaires — elle] f.p.elles — Champagne] e.Champagnes 66- merite] r.a.merites — personne] l.personnes q. — doute] e.e.doutes — connessance] d.s.connessances — active] s.v.actives — conversante] s.v.

conversantes — grande] p.grandes p. — personne capable] personnes capables 67- intelligence] d.intelligences — celle] f.c.celles — forte] f.fortes — evangille] d.l.evangelles — considerable] e.a.considerables — petite] l.petites v. — laquelle] d.laquelles i. — juste] a.justes — defandre] p.l.defandres — suite] a l.suites — acommodés] l.m.acommodees.

68- celle] celles a q. — quelque] quelques m. — elle] elles a.o. — disposé] b.disposee — pechés] pechees p. — decouverte] f.l.decouvertes — parfaite] p.parfaites c. — tués] e.tuees 69- doute] s.s.doutes — remarquable] f.b.remarquables — linge] d.s.linges — treite] treites d.c. — licite e.honneste] licites e.honnestes — porte] f.l.portes 71- sorte] e.sortes q. — merite] p.d.merites — asurance] l.asurances q. — personne d.merite] personnes d.merites 72- personne d.merite] personnes d.merites — bouteille] bouteilles d.v. — auberge] u.auberges — courage] courages d.f. — faire] c.d.faires — ville] villes d.P. — reste] p.restes d. 73- entante] s.s.entantes — linge] linges f. — perte] c.pertes q. — toute trablante] toutes trablantes — perte] a.c. pertes — debarassé] b.debarassee — delivrés] e.delivrees 74- conduite spirituelle] conduites spirituelles — personne] u.personnes q. — elle] elles p.o. — azille] u.azilles a. — anployé] e.employee — chapelle susditte] chapelles susdittes 75- toute] c.toutes d.p. — toute] p.toutes d.p. — feste] l.festes p. — promenade] l.promenades — ville] d.l.villes — ouvrage] c.ouvrages 76- escolle] f.l.escolles — campagne] l.campagnes — fille infatigable] filles infatigables — servante] servantes d.t. — personne] c.a personnes — vielle] q.q.vielles — toute] toutes d.p. 77- fille] filles s.n. — fille riche] filles riches — personne] p.a personnes — elle] l.elles f. — fille] c.filles h. — contemplative] v. contemplatives — monde] r.d.mondes — conversante] v.conversantes 78- elle] a.elles e. — sainte] a.t.saintes — France] c.e.Frances — espargné] p.espargnee.

79- acoutumés] s.acoutumees — infirme e.sujette] infirmes e.sujettes 80- nouvelle] nouvelles e. — nouvelle] l.nouvelles — contante] p.contantes — occupé] e.occupee 81- pretexte] s.pretextes — mademoiselle] mademoiselles M. — prudance] s.e.prudances — nouvelle] l.nouvelles d. — suivante] a.suivantes 82- viste] t.vistes — seule] e.seules — servante] a.u.servantes — sorte] e.sortes q. — conduite] b.d.conduites — celle] d.celles d. — elle] d.elles t. — elle] elles v.i. — merite] n.e.merites — vielle] e.vielles — route] s.l.routes — laquelle] laquelles m.a 83- apsante] e.s.apsantes — Rochelle] L.Rochelles — autre] p.e.d.autres — salle] salle d.m. — reste] a.restes — toute] toutes l.c. — evangille] l.s.evangelles 84- consulte] u.consultes — toute] toutes s.c. — reste] l.restes d. 85- feste] l.festes d. — feste] l.festes p. — priere] f.s.prieres — priere] d.s.prieres — petite] u.petites c. — liberale] m.liberalles — escharpe] s.escharpes 86- porte] portes d.l. — merveille] c.merveilles — edifié] edifiee d. — fille] a.c.filles — merveille] a c.merveilles — toute] toutes l.d. 87. voiage] s.voiaages — Rochelle] L.Rochelles.

88- suite] a l.suites — merite] l.merites — reste] l.restes d. — nommé] nommée M. — honeste] v.e.honestes — conduite spirituelle] conduites spirituelles 89- teste] c.l.testes — faire] v.faires d. — celle] p.q.celles d. — misericorde] p.s.misericordes — autre] p.e.d. autres — celle] p.celles d.c.s. 90- sorte] d.sortes q. — compliqués] m.compliquées — devote] devotes t. — feste] festes d.l. — Pantecoste] Pantecostes — auberge] l.auberges — visite] a.visites — route] s.l. routes — instance] a.instances 91- jeune] jeunes d.s. — porte] a l.portes — porte] portes d.c. — marque] c.marques — fille] q.c.filles — Rochelle] L.Rochelles — marquee] l.e.marquées — seduite] e.seduites 92- mode] modes d. — teste] d.s.testes — personne] personnes d.v. — toute] toutes l.d. — pere] c.b.peres — suite] a l.suites — fille] m.filles 93- conduite] d.l.conduites — garde] e.l.gardes — cette troupe] cetttes troupes — privé] f.p.privée 94- toute] toutes l.t. — merveille toute surnaturelle] merveilles toutes surnaturelles — heroyque] f.heroyques 95- estonné] s.p.estonnée — personne] a.e.personnes — triste crainte] tristes craintes.

96- perte] p.l.pertes — visite charitable e.pleine] visites charitables e.pleines — feste] festes d.l. — visite] p.visites — toute] toutes l.n.F. — prudance] r.d.prudances 97- parfaite] m.parfaites — suite] d.l. suites — grande] f.u.grandes — malade] d.f.malades — preste] s. prestes — elle] p.s.elles 98- monde] b.d.mondes — ville] d.l.villes — chaloupe] d.u.chaloupes — barque] r.l.barques — poupe] e.poupes — viste] f.vistes 99- pareille] r.l.pareilles — sitroulle cuite] sitroulles cuittes — sandre] d.l.sandres — Inde] b.d.indes 100- sufisance] sufisances — primitive] primitives — vigne] vignes 101- damoiselle] l.d.damoiselles — elle] e.a.elles — connessance] p.connessances — celle] a.q.celles — chargé] s.e.chargée — avancés] p.advancées — conduite] j.l.conduites — obligé] e.obligée.

102-naïve] d.naives — salle] salles d.h. — salle] l.d.salles — forte] fortes c. — egalle] egalles l. — salle] q.l.salles — salle] salles d.h. — celle] celles d.f. — lesive] l.lesives — blessés] d.blessees — salle] d.c.salles — porte] u.portes 103- porte] l.portes — ouverte] p.e.ouvertes — peuple] d.peuples — neige] neiges f. — reserve] a l.reserves — elle] a c.q.elles — depancier] depancieres — malade] t.s.malades 104- confiance] p.d.confiances — invantionnés] invantionnees — composé] composée d.h. — habille] habilles c. — habille] m. habilles — bonne] bonnes i. — gouvernés] gouvernees — merveille] d.l. merveilles — propre] m.propres — grille] u.grilles — suite] j.d.suites — retraite] f.m.retraites — large] p.d.larges.

105- personne] a.d.personnes — celle] celles q.e. — contante] j.e. contantes — bource] l.bources — engagés] d.d.engagees — mode] s.l. modes — Rochelle] L.Rochelles — anguille] anguilles s. — sitroulle] d.l.sitroulles — petite] e.petites c. — 106- beste sauvage faite] bestes sauvages faites — grande] grandes e.l. — neige] d.l.neiges — viande]

l.viandes d. — quelque] quelques p.d. — suite] a l.suites 107-
voille] p.l.voilles — celle] a.celles l. — celle] celles d.f. — extreme]
e.extremes — neige] e.l.neiges — sorte] d.sortes q. — prandre] prandres
d.p. — proche] proches d.p. 108- petite] s.petites p. — corde] p.
cordes — obeissance] p.obeissances — perte] l.pertes d. — peine] a
peines.

109- esperance] h.d.esperances — Rochelle] L.Rochelles — provi-
dance] s.providances — diste] l.distes f. 110- perte generalle] pertes
generalles — rante] s.d.rantes — personne] a.a personnes — ecrite]
l.ecrites s. — Jesuitte] u.Jesuittes — ecrite] l.ecrites a. — Jesuitte]
Jesuittes a. 111- costés] s.costees — conduite] p.l.conduites 112-
discipline] c.disciplines — etrille] etrilles — personne] m.n.personnes —
seule] d.u.seules — gravelle] l.gravelles — nefretique] c.nefretiques —
telle] telles n. 113- toute] toutes l.v. — raportés] f.raportees —
invantés] q.q.invantees — principalle] principalles c. — ratte] s.rattes —
squelleste] u.squellestes 114- soufrance] l.soufrances e. — perte]
p.l.pertes — famille] l.s.familles — lache] e.u.laches 115- toute]
toutes l.j. — obeissance] p.obeissances — bruslés] a bruslees — cautés]
d.t.cautees — tranquille] p.f.tranquilles — forte] v.fortes — ouverte] b.
ouvertes — sorte] e.sortes q. — toute] toutes m.m. 116- abondante]
s.abondantes — entre] entres t.e. — teste] b.l.testes — feste] a l.festes
— sorte] e.sortes q.p. — sorte] e.sortes q.3 — ditte] l.dittes p.
117- teste] s.l.testes — effroiable] c.effroiables — palme] u.palmes —
celle] d.celles d. — teste] s.s.testes — teste] d.l.testes — toute]
toutes l.e. — elite] a.d.elites 118- sauvés o.danné] sauvees o.dannee.

119- perte] a.l.pertes — engagé] e.engagee — usage] d.l.usages —
teste] g.l.testes 120- atante] c.s.atantes — reconnessance] s.recon-
nessances — petite] petites g. — grange] c.granges — Thebaïde]
Thebaides — porte] p.l.portes — vielle] u.vielles s. — grotte] c.grottes
— risque] g.risques — suite] a l.suites — grande] d.grandes a. —
conduite] s.s.conduites 121- docte] doctes e.e. — retorique] s.
retoriques — reprehensible] e.reprehensibles — jeune] p.s.jeunes —
cave] d.u.caves — elle] elles l.d. — grille] grilles o.j. — chapelle]
p.chapelles d. — Ville] Villes M. — petite grille] petites grilles —
pratique] d.l.pratiques — mademoiselle] mademoiselles d. 122- fille
adoptive d.mademoiselle] filles adoptives d.mademoiselles — personne]
d.s.personnes — fille] filles d.c. — beste e.s.ville] bestes e.s.villes —
domestique] e.s.domestiques — vide] n.vides — cause] a causes —
presque] presques t. — teste] testes e.m. — merite rare] merites rares
— continence] e.continences — pratique] d.l.pratiques — veufve] v.
veufves — libre d.s.personne] libres d.s.personnes — fille devote] filles
devotes — elle] a.d.elles — autre] p.e.d.autres — fille d.chambre] filles
d.chambres 123- perte] pertes d.s. — juste] a.justes — estable] g.e.
estables — cruelle visite] cruelles visites — personne] r.personnes —
sorte] e.sortes q. — Jesuitte] p.Jesuittes — famille] s.familles q. —
veufve e.devote] veufves e.devotes — famille] s.familles M.

124- fille] filles d.u. — mesnage] t.l.mesnages — assistante] assistantes e.d. — fille] a.l.filles — ecolle] e.c.ecolles — modelle] u.modelles — domestique] s.domestiques — modelle] p.modelles — elle] a.a.elles — contante] f.contantes — doute] s.doutes 125- celle] q.celles c. — famille] n.familles — conduite] b.conduittes — petite] u.petites p. — somme] d.c.sommes 126- route] s.l.routes — louange] l.louanges — prophetique] e.prophetiques 127- exposés] exposees a. — cachés] f.cachees — teste] c.l.testes — teste] m.s.testes — merveille] u.merveilles — merite] q.merites — ecrite] e.ecrites — toille] s.l.toilles — sorte] e.sortes q. — belle] f.e.belles — Jesuite] p.Jesuites 128- etonnés] c.etonnees — perte] l.pertes — laquelle] d.lauelles e. — longues] t.longues 129- inutile] e.inutiles — eclesiastique] b.eclesiastiques — revenu crainte] revenue craintes 130- suite] d.l.suites — bonne conduite] bonnes conduittes — fille] j.filles — charge] a.charges — incomparable] c.incomparables — fille] a.c.filles — peine] a.l.peines — elle] elles e.r. — seule] v.seules — aucune connessance] aucunes connessances — fillieule] e.fillieules — presque] s.presques — esperance] p.d.esperances 131- Ville] Villes M. — merite rare] merites rares — sorte] 3e sortes — samblable] j.samblables — modelle] e.e.modelles — elle] t.d.elles — telle] a.q.e.telles 132- parole] a.l.parolles — mortifié] b.mortifiee — sorte] d.sortes q. — personne] p.d.personnes — inutile] c.inutiles — fille] l.d.filles — solanelle] s.solanelles — lettre] c.lettres — sauvage] u.sauvages — facile] f.e.facilles 133- solanelle] a.solanelles — feste] f.l.festes — solanelle] f.t.solanelles — telle] f.telles s. — feste] a.c.festes — fille] d.l.filles — asurance] d.asurances — sorte] d.c.sortes.

135- zelle] p.l.zelles — jeune fille] jeunes filles — contante] v.contantes — bande] l.bandes — fille] d.s.filles 136- perseverance] s.perseverances — atante] atantes d.s. — assistante] assistantes m. — vivante] e.vivantes — compagne] c.compagnes — parce] parces q. — providance] s.providances — blessé] e.blessee — teste] a.l.testes — opservance] l.opservances — continuelle] p.continuelles 137- treités] e.treites — cruelle] m.s.cruelles — treités] s.m.treites — parole] d.s.parolles — alarme] l.alarms — retraite] l.retreites — retirés] retirees — forte e.constante] fortes e.constantes — blessé] a.blessee — homme] u.hommes 138- eloigné] p.eloignee — monde] t.l.mondes — zelle] p.u.zelles — arme] a.armes — louange] a.l.louanges — celle] q.celles c. — crainte] l.craintes q. — mechante] mechantes m. — facile] f.facilles 139- mademoiselle] m.d.mademoiselles M. — celle] celles d.c. — cachés] e.t.cachees — blessés] q.e.blessees 140- remede] s.remedes — santinelle] e.santinelles — porte] e.u.portes — celle] celles q.l. — Inde] b.indes — quitte] f.quittes — elle] v.p.elles — sauvage] n.sauvages 141- terre] d.l.terres — fille] c.s.filles — compagne] t.s.compagnes — jeune] e.m.jeunes — cabanne] d.l.cabannes — porte] f.s.portes — toute] toutes p. — celle] J.e.celles — reste] t.l.restes — reconnessance] d.d.reconnessances 142- confiance] d.p.confiances

— nouvelle] a.l.nouvelles — perte] p.c.pertes — depance] a l.depances — perte] l.pertes q. — peyé] q.e.peyee 143- conduite s.rude] conduites s.rudes — laquelle] v.a.laquelles — menage] p.d.menages — livre] s.l.livres — petite] petites p. — regalle] p.regalles — composé] e. composee — sitroulle] d.l.sitroulles 144- derniere] dernieres p. — celle] celles q.s. — faute griefve] fautes griefves — malade] m.l.malades — rapiestés] s.rapiestees — teste] l.testes — celle] a.celles d. — cautés] l.cautees — presante] q.e.presantes — faite] a.e.faites — etamine] etamines — reste] d.restes d. — linge] c.l.linges — monde] c.d.mondes — crainte] s.craintes.

145- celle] d.celles d. — quelque] quelques d.q. — formé] a. formee — honneste defaite] honnestes defaites 146- antre] antres a.u. — domestique] d.s.domestiques — celle] e.celles d. — ensuite] e.suites p. — boiste] l.boistes d. — personne] t.personnes d. — advantagés] v.e.advantagees — voiage] d.voyages 147- personne] personnes d.s. — informé] b.t.informee — ditte] dittes d. — vocalle] p.e.vocalles — fille] q.s.filles — obediante] s.obediantees 148- voiage] p.l.voyages — considerable] t.a.considerables — penitante] s.penitantes — suite] l.suites d. — suite] e.a l.suites — providance] s.povidances l. — conduite] l.a.conduites — pratique] pratiques d.v. 149- celle] celles d. — voile] l.voilles b. — toute] toutes l.c. — inutile] e.s.inutiles — fondé] fondee e.v. — advantagé] advantagee d.t. — opposé] l.p.opposee — route] s.l.routes — domestique] B.s.domestiques 150- toute] v.toutes s. — auberge] auberges i. — visite] r.visites — pratique] pratiques d.v. — guimpe] l.guimpes d. — reforme] l.reformes 151- toute] toutes l.d.p. — route] d.c.routes — auberge] auberges o.e. — obligé] n.obligee d. — suivante] l.a.suivantes — sorte] e.sortes q. — pompe] l.pompes d. — puante] t.f.puantes 152- petite] e.petites c. — celle] p.celles d.n. 153- Inde] b.indes — petite] u.petites m. — faite] p.c.faites — piqué] p.piquee.

154- proche] proches d.s. — requeste] requestes e.f. — compagne] s.compagnes d. — monde] J.d.mondes — ancienne] r.anciennes — celle] e.celles d.t.n.a. 155- suite] d.suites e. — solannelle] s.p.solannelles — toute l.opservance] toutes l.opservances — achevé] m.achevee — perte] d.s.pertes — vertueuse] e.t.vertueuses.

156- aparance] c.t.aparances — compagne] p.d.compagnes — personne] personnes d.l. — merite] l.merites e. 157- toute] toutes s.v. — sorte] d.l.sortes 158- reste] t.l.restes — blessé] m.e.blessee — route] d.l.routes — toute agreable e.courte] toutes agreables e.courtes — monastere] d.l.monasteres 159- petite] e.t.petites — faute] fautes d.f. — merite] merites t.s. — estimé] d.p.estimee — cauté] d.t.cautee — reste] a.restes — priere] a l.prieres.

160- pleine] pleines d.z. — œuvre] e.œuvres — large] p.d.larges — vaste] g.e.vastes 161- large] 31 d.larges — suite] a l.suites — providance] l.s.providances — cave] l.caves v. — large] a.larges

162- jetté] jettée a — barique vide] bariques vides — grace] graces a. — faute] r.l.fautes — toute] a.l.toutes l. — fervante] fervantes n. — preste] t.prestes 163- reste] t.d.restes — fille] e.c.filles q. — visite] f.s.visites — fille] a l.filles — retraite] m.e.retreites 164- contante] p.a.contantes — elle] d.elles m. — reste] restes d.j. 165- faire] p.l.faires — infidèle] f.o.infidelles — grace] d.l.graces — instance] instances — maline] f.t.malines.

166- convalesante] convalesantes d.l. — elle] v.d.elles — supérieure] p.superieures — petite] m.petites c.

167- vivre] h.d.vivres — demeurante] d.demeurantes — enfance] s.enfances — elle] a.d.elles — celle] celles d.l. — assistante] e.assistantes — elle] p.d.elles — considerable] r.considerables — petite fille] petites filles — elle] r.e.elles — sorte q.elle] sortes q.elles.

168- campagne] m.d.campagnes — petite] l.petites J. — elle] elles s.d. — elle] elles a.a. — elle] elles p.a. — sorte] e.sortes q. — campagne] a l.campagnes — fille] u.a.filles — elle] s.d.elles — elle] v.t.elles — abandonné] p.a.abandonnée — vigilante] vigilantes 169- campagne] a l.campagnes — toute] toutes l.l.

170- acompagné] acompagnée d.b. — fille] l.c.filles — postulante] b.l.postulantes — charge] b.a.charges — retraite] d.c.retraites — autre] t.a u.autres 171- route] d.l.routes — elle] elles v.e. — fugitive] c.fugitives — personne] a.q.personnes — fugitive] q.l.fugitives — porte] portes d.l.v. — toute] v.toutes m. 172- morte] mortes a.m. — toute l.route] toutes l.routes — ame] s.ames r. — Jesuite] p.Jesuites a — difficile] s.difficiles d. — servante] servantes d.a. — pere] peres e.m. — affligé] e.affligée 173- conduite] conduites q.D. — fille] c.filles i. — fugitive] n.p.fugitives — indicible] indicibles e.i. — celle] D.e.celles — grande] f.q.e.grandes — eclatante] v.eclatantes — postulante] n.c.postulantes.

174- infirme] d.e.infirmes 175- reconnaissance] d.reconnassances v.D. — inportune] inportunes a c. 176- ordiner] q.e.ordineres — salle] d.u.salles — morte] mortes o.p. — triste] s.e.tristes — découverte] d.l.decouvertes — toute l.ville] toutes l.villes — toute] toutes l.v.l. — toute] toutes l.v. 177- perte] r.s.pertes — personne] d.s.personnes — cruelle] m.cruelles — travesti] D.travestie — toute] s.toutes e. 178- uni] a.s.unie — supérieure] l.superieures q. — chaloupe] d.u.chaloupes — difficile] n.a.difficiles — digne] n.dignes s.

179- suite] a.d.suites — antre] d.i.antres — malade] f.b.malades — fièvre] a.l.fievres — moribonde] m.moribondes — malade] b.malades b. — autre] b.o.autres — autre] e.t.autres — linge] l.d.linges — reçu] i.e.recue — charitable] n.charitables h. — facile] o.e.facilles — prudence] r.d.prudances — providance] s.s.providances 180- ouvrage] ouvrages d.p. — petite] u.petites c. — incommode] incommodes p.e. —

compagne] s.s.compagnes — humble] c.e.humbles — contante] t.con-
tantes e. — veufve] veufves d. 181- petite e.sombre] petites e.sombres
— modelle] modelles d.v. 182- viande] viandes d.o. — degousté]
a.p.degoustee — suite] a l.suittes 183- petite fenestre] petites fenest-
res — carme] carmes — couverte] j.u.couvertes — suite] a.d.suittes.

184- quelque] s.quelques c. — mortelle] v.mortelles — penitance]
e.d.penitances — celle] celles d.j. — modelle] modelles e. — elle]
p.d.elles — personne] j.q.l.personnes 185- affligé] e.affligee d. —
contante] contantes d.c. — pauvre] n.pauvres e. — personne s.pleine]
personnes s.pleines — vivre aprochante] vivres aprochantes 186-
reste] p.d.restes — autre] s.autres a. — viande] m.d.viandes — inutile]
f.inutiles — elle] elles a.l.p. — tante] s.tantes 187- tante] s.c.tantes
— conduite] l.a.conduittes — toute] toutes s.v. — interprete] in-
terpretes f. — eloge] g.eloges — petite lettre] petites lettres — elle]
elles a.d. 188- toute] toutes s.v. — salle] salles d.p. — morte] e.t.
mortes — parole] s.parolles — oreille] d.l.oreilles 189- peuple] peup-
les d. — perte] d.l.pertes — grande] c.grandes h. — servante] servantes
d.p. — troupe] v.a troupes — merite] merites d.D. — Bretagne]
Bretagnes — connu] l.a.connue.

190- elle] e.a.elles — priere] d.l.prieres — caché] p.o.cachee —
visite] p.visites o. — autre] autres p.d.p. — toute l.ville] d.toutes l.villes
— retraite l.priere] retraites l.prieres — ville] villes d.L.F. — nessante]
c.nessantes 191- toute] toutes s.i.e. — jeune] l.jeunes e. — postu-
lante] n.c.postulantes — ferme] d.fermes c. — postulante] postulantes
s.v.d. 192- univercelle] univercelles — elle] r.d.elles.

193- eslevé] l.y.eslevee — sauvage] c.p.sauvages — connessance]
d.s.connessances 194- inportante] c.inportantes p. — celle] q.celles
q.v. — toute chetive] toutes chetives — contante] d.b.contantes —
intervalle] c.l.intervalles — veritable] s.s.veritables — compagne] p.t.
compagnes 195- asistente] o.d.asistantes — quelque] t.quelques h.
— toute] toutes l.p. — porte] o.l.portes — habille] a.s.habilles — tué]
e.tuee o. — caché e.anbusqué] cachee e.anbusquee — divine provi-
dance] divines providances — jeune fille] jeunes filles 196- linge]
l.d.linges — marqué] t.marquee — obeissance] q.p.obeisances — per-
sonne] a.e.personnes 197- personne] j.personnes — excesive] p.exce-
sives — digne] e.p.dignes — juste] s.justes t.

198- lié] f.s.liee — lessé c.usé] lessee c.usee — faite] t.faites a —
serpe] d.serpes — celle] celles d.b. 199- forte e.constante] fortes e.
constantes — neige] d.l.neiges — vivre] m.l.vivres 200- visite] r.r.
visites — merite] merites e.s. — retraite] p.l.retraites — petite] u.peti-
tes c. — vivante] r.vivantes — advocate] p.advocates — petite] u.petites
c. 201- neuve] e.neves — considerable] q.e.considerables — exacte]
r.exactes — toute] c.toutes i.

202- eminante] o.t.eminantes — defiance] l.defiances — œuvre] c.œuvres 203-4- toute] toutes t.d. — compagne] compagnes p.a. — jeune] e.m.jeunes — mode] l.modes — Inde] b.indes — viande] viandes d.o. — personne] o.a.personnes 205- sorte] e.c.sortes 206- doute] s.doutes.

207- toute] e.toutes c. — infatigable] infatigables a. — digne] f.dignes d. — elle] a.c.elles — celle] e.celles o. 208- reste] l.restes d. — toute] e.toutes r. — musique t.agreable] musiques t.agreables 209- celle] d.celles q. — chose] d.a.choses.

210- fille] filles l.d. — fille] 4e filles — voille] e.voilles b. — route] d.l.routes — fille] e.filles d. — pratique] pratiques d.v. — considéré] d.p.considerée — petite] petites r. — apprendre] p.aprendres t. — crestienne] f.crestiennes 211- tante] f.l.tantes — toute] toutes l.t. — fille] p.u.filles — sorte] e.sortes q. — fille cretienne] filles cretienes — fille] filles d.s. — toute] toutes s.m. — visite] v.e.visites 212- crainte] craintes d.q. — sorte] d.sortes q. — politique] l.politiques a. — multitude] multitudes d. — fortune] l.fortunes d. — parante] d.l.parantes 213- pechés] l.pechees — conduite] t.d.conduites — celle] celles q.D. 214- Jesuitte] u.Jesuittes — nessante] c.nessantes — elle] elles a.d.s. — humiliante] s.humiliantes — crainte] d.craintes d. — Jesuitte] Jesuitte a q. — estrangere] c.estrangeres 215- elle] a.p.elles — parante] p.l.parantes — susditte] m.susdittes — telle] f.telles q. — pretandante] l.pretandantes — opposé] p.opposee — quelque] quelques t.s. — parante] d.l.parantes — doute] s.doutes — voyage d.l.ville] voyages d.l.villes — celle] celles d.A. — reste] p.l.restes d.

216- pompe] pompes — nombre] nombres d.s. — joieuse] s.joieuses — tante] m.s.tantes — toute] toutes l.e. — celle] q.celles c. 217- avance] d.avances — somme] sommes d.a. — elle] elles p.l. — elle] elles f.u.v. — tante] M.s.tantes — digne] dignes d.c. — digne] l.dignes m. 218- atante] d.s.atantes — resu] d.b.resue.

219- elle] r.e.elles — suite] a l.suites — quelque] c.quelques c. — feste] d.s.festes — postulante] n.c.postulantes — pratique] l.pratiques e. — difficile] p.difficiles d. — solide] p.solides — exacte opservance] exactes opservances — obeissance] obeisances a.m. — abjecte] l.p.abjectes — elle] elles a.a. — monde] a.l.mondes — priere] a.l.prieres — priere] c.l.prieres — service] services d.p. — postulante] n.postulantes 220- toute] toutes l.c. — quelque] quelques h. — melancolique] melancoliques — triste] v.s.tristes — sorte] d.c.sortes — elle] elles l.e. — vivre] p.s.vivres — delicatte] f.delicattes — chere tante] cheres tantes 221- elle] elles a.p. — elle] p.elles l.a. — diferante] diferantes d.l. — vivre] d.s.vivres — vivre] vivres e.p.f. — pauvre fille e.servante] pauvres filles e.servantes — modelle] modelles d.v. — pratique] pratiques d.l.v. — sorte] d.l.sortes.

222- conduite commune] conduittes communes — grace e.atachee] graces e.atachees — interieure presque inalterable] interieures presque inalterables — ensuite] d.e.suittes — monde] J.d.mondes 223- toute] toutes s.v. — elle] d.d.elles q. — celle] d.celles d. — pratique] l.pratiques f. — regle vivante] regles vivantes.

224- instance] f.instances — superieure] c.d.superieures — elle] elles q.n.p. — nouvelle] u.nouvelles m. — consacré] t.consacree — amante] f.amantes — conduite] o.s.conduittes — digne] c.dignes s. — conduite] s.b.conduittes — pleine] pleines d.z. — opservance reguliere] opservances regulieres — elle] i.p.elles 225- assés] m.assees f. — exposé] f.e.exposee — conduite] l.conduittes o. — opservance] opservances j. — suite] p.suittes i. — infaillible] infaillibles.

226- pratique] l.pratiques d. — grande] t.s.grandes — conduite] d.d.conduittes — elle] p.d.elles — personne] p.a.personnes — crainte] s.craintes d. — opservance] l.opservances n. — remede] a.a.remedes — vivre] a.d.vivres — suspecte] e.suspectes d. — personne] s.a.personnes — opservance] f.e.l.opservances — celle] d.celles q.l.

227- voile] l.voilles b. — personne] p.s.personnes — voile] p.l.voilles b.e. — magnifique] s.magnifiques — voile] d.l.voilles — pleine] pleines d.c. — ordre] m.ordres — voyage] s.voyages 228- voile] l.voilles b. — dotte] r.s.dottes — voile] q.l.voilles — elle] j.a. elles — instance] f.instances 229- reusite] l.reusites — affaire] d.c.affaires — elle pauvre fille] elles pauvres filles — utile] e.utilles — teste] s.l.testes — merite] q.s.merites — elle] d.elles m. — preste] t.prestes — chose] d.a.choses — affaire] e.c.affaires — elle pauvre fille] elles pauvres filles — insigne] f.insignes 230- indigne] t.t.indignes — liberalle] m.liberalles — difficile] s.dificilles — ame p.reconnessante] ames p.reconnessantes — elle] q.elles l.e. — elle] p.elles e.p. — suite] a l.suittes — grande ame] grandes ames — susditte] a.susdittes 231- auberge] d.l.auberges — autre] p.e.d.autres — voile] d.voilles n. — sienne] d.l.siennes — merite] d.merites — route] l.routes.

232- pompe] e.l.pompes — puante] t.puantes — obligente] h.e.obligentes — elle] elles n.a d. — route] d.l.routes — providance] providances a. 233- noufrage] c.noufrages — quelle] quelles d.a. — fille] p.filles.

234- personne] e.m.personnes — menage] e.a.menages — ravallé] b.e.ravallee — elle] elles f.g. — inportune] s.r.inportunes — marque] u.marques — voile] l.voilles b. — elle] d.c.elles — elle] elles l.a.b. 235- elle] e.p.elles — vivre] vivres e.C. — novice] a.novices l. — obeisance depandance] obeisances depandances — opservance] opservances j. — presance] e.l.presances — elle] o.elles g. — elle] elles p.s.p. — modelle] modelles d.v. 236- priere] d.l.prieres — mou] d.moue — conduite] d.s.conduites — aspre e.rude] aspres e.rudes — peine] c.u.peines — propre] e.propres 237- conforme] r.conformes — elle] r.d.

elles — convalescence] e.convalescences — elle] a.elles n. — remède] j.a.remèdes — telle sorte] telles sortes — obeysance] p.obeysances — elle] d.elles d.

238- intervalle] u.intervalles — toute] e.toutes a — priere] a l.prieres — obeysance] o.p. obeysances — opservance] s.l.opservances 239- rare] i.e.rares — tranquille] e.a.tranquilles — origine] l.origines — elle] elles n.r. — langage] langages — trablante] v.trablantes — seule] p.e.seules — conduite] v.conduites — juste] e.justes 240- connessance] connessances d.s.p. — celle] q.celles c. — pratique] pratiques d.v. — eclatante] e.p.eclatantes — priere] a l.prieres 241- ardante] t.ardantes — pratique] pratiques d.v. 242a- vive] f.vives — ingratté] s.ingrattes — celle] d.celles d.s. — feste] v.d.l.festes — religieuse] c.g.religieuses — advocate] p.advocates.

242b- peine] peines — ame parfaite] ames parfaites — celle] celles — opposé] opposee 243- grace] d.b.graces — merite] s.l.merites — acte] actes d.o. — eternelle] r.e.ernelles — jeune fille] jeunes filles — toute] v.toutes e. — charmante] e.charmantes — obeysance] o.s. obeysances — merite] d.merites d. — obeysance] l.s.obeysances 244- toute] a.toutes p. — grace] d.l.graces — vuide] e.vuides d. — misericorde] s.g.misericordes — indirecte] v.indirectes — toute] toutes s.i. — pauvre fille] pauvres filles 245- longue] longues c. — tante] u.s.tantes — intandante] C.intandantes 246- terme] s.termes — parante] p.c.parantes — preference] d.preferences — elle] elles a.d.p. — hypocrite] e.hypocrites — quelque] d.quelques m. — inportune] r.inportunes 247- coulpe] d.s.coulpes — elle] elles e.o. — presance] presances d.D. — scandalle] d.scandalles — peine] a.peines a — autre] t.a autres — elle] elles l.i l. — incorigible] incorigibles — elle] l.d.elles — monde] e.c.mondes — crainte] a.craintes — pechés] m.pechees — misericorde] v.misericordes.

248- quelque] quelques e.q. — digne] dignes d.f. — porte] g.l.portes — flame] v.l.flames — toute] toutes s.f. — porte] portes d.l.o. 249- couverture] c.e.couvertures 250- reserve] s.a.reserves — faute] fautes d.s. — intervalle] p.c. intervalles — porte] f.l.portes 251- porte] portes d.g. — pri] l.a.prie — mesure] s.mesures — meuble] e.u.meubles — intervalle] u.g.intervalles — petite] u.petites e. — elle] elles e.t. 252- priere] e.prieres — livre] livres d.c. — petite] u.petites c. — neige] d.l.neiges 253- perdu] f.perdue p. — perte] pertes d.l.c. — toute] toutes l.v. 254- instance] instances — elle] p.elles e.s. 255- tranquille] c.f.tranquilles — toute] toutes l.v. — alarme] g.alarmes — merveille] d.c.merveilles 256- Pointe] Pointes a.T. — epingle] r.u.epingles — quelque] e.quelques p. — robbe n. voille] robbes n.voilles — grande] p.grandes p.a. 257- hutille] hutilles — domestique] n.domestiques — petite] c.petites m. 258- porte] portes d.c. — touché] e.a.touchee — personne] personnes n.p. 260- constance] constances e.g. — eslu] d.c.eslue — ville] e.c.villes — personne] personnes n.p. —

informé] informée — mine] b.mines — veuve] veuves 261- générale] i.générales 262- reolle juste] reolles justes — dépanche] r.l.dépanches — né] née — toute] toutes l.a. 263- enseigné] enseignes d.o. — aquté] s.aquitée a. — toute l.fatigue] toutes l.fatigues — froide] e.a.froides — neige] l.neiges m. — forte] u.fortes v. 264- toute] toutes l.h. — visite] c.visites f.f. — ville] p.d.l.villes — chapelle] v.l.chapelles — toute devote] toutes devotes — elle] e.c.elles 265- davantage] s.davantages — privé] i.e.privée — Providence] l.Providances — salle] salles e.c. — patience] e.d.patiances 266- changé e.sorti] changée e.sortie — quête] f.l.quests — Ville] Villes M. — lettre] s.a.lettres 267- consolé] t.consolee — quête] f.u.quests — mérite] d.merites — fonte] l.fontes d. — petite bague] petites bagues 268- quelque] p.quelques c. — toute l.ville] toutes l.villes — elle] e.a.elles — petite] e.s.petites — toute] l.a.toutes 269- neuveine] neuveines d.p. — cuisine e.celle] cuisines e.celles — petite] l.petites b. — susditte] c.susdittes 270- pauvre] c.pauvres g. — crotte] e.l.crottes — abondante] q.e.abondantes 271- personne] personnes d.p. — petite] e.t.petites — toute] toutes l.s.p. — celle] celles d.m.s. 272- toute prévenante e.agréable] toutes prévenantes e.agréables — cave] caves e.a. — celle] D.d.celles — droite] d.l.droites 273- voile] s.voilles b. — reconnaissance] d.d.reconnances 274- peine] p.l.peines — quête] p.q.l.quests — faite] e.faites c. 275- intendance] d.l.intandances — embarrassé] b.enbarassée — logé] f.m.logée — conduite] p.l.conduites — obligé] s.t.obligée 276- habille] B.habilles c. — toute] toutes l.d. — tardive] tardives c.a. — demi] demie c. — nouvelle] a.l.nouvelles 277- intandante] m.l.intandantes — personne] n.c.personnes — sorte] d.c.sortes — muraille] l.murailles 278- petite] s.petites c. — éloquante e.persuasive] éloquantes e.persuasives — celle] D.p.celles 279- avance] p.d.avances — proverbe] v.proverbes — conduite] conduites e. — feste a laquelle] festes a lesquelles 280- susditte] b.susdittes — cuisine] cuisines d.p. — autre] autres l.p. — doré] p.dorée — veille] l.veilles d. — autre] s.autres c. — personne] c.d.personnes 281- voile] l.voilles b. 282- couverte] couvertes q.d. — notre] q.l.notres d. — grillé] p.grillée 283- toute] toutes l.m. — royale] l.m.royales — connesance] d.m.connances 284- merveille] d.l.merveilles — interprete] p.s.interpretes — image] m.c.images — heine] p.l.heines — elle] p.elles i. — comptés] c.b.comptées — elle] elles e.f. — deroute] m.e.deroutes — desante] f.u.desantes 285- victoire] p.l.victoires — confiance] d.e.confiances — elle] p.e.elles — joindre] joindres l.a. — confiance] l.confiances e. — équipé] f.b.equipee — ligne] n.d.lignes — toute] c.d.toutes l. — autre] u.autres a. — poste] l.postes p.

286- forte] l.p.fortes p. — digne mere] dignes meres — ille] d.c.illes — laquelle] e.s.laquelles — sorte] e.sortes q. — prudence] s.e.prudances — celle] q.celles d.a.h. — donné] A.donnée p. 287- guerre] m.d.guerres — corde] cordes a.c. — fuite] m.e.fuites — famille] s.familles — confiance] d.e.confiances — Vierge] s.Vierges — péchés] d.pechés 288- famille] s.familles 289- nouvelle] a c.nouvelles —

chargé] n.chargee — navalle] a.navalles — sorte] e.sortes q. 290-
estonné] f.b.estonnee — bordé] b.t.bordee — envoyé] l.envoyee r. —
nouvelle] a.l.nouvelles 291- defaite] defaites d.c. — envoyé] a.envoyee
d. — invoqué] invoquee a.t. — éternelle] r.éternelles — trouvés] v.v.
trouvees.

292- petite] petites f. — ditte] l.dittes e. — voute] d.l.voutes —
remede] s.remedes 293- couverte] couvertes d.b. — paille] q.l.pailles
— salle] l.l.salles — sorte] d.sortes q. — toute] toutes l.b.v. greve]
l.greves 294- pêché] q.l.pechee — troupe] troupes d. — paroissiale]
e.paroissiales — amande honorable] amandes honorables — considera-
ble] s.considerables 295- pareille] pareilles c. — consommé] q.f.
consommee — toute] toutes n.r. — consommé] b.f.consommee —
celle] e.celles d. — instance] a.instances — morte] e.mortes 296-
visite] d.s.visites — toille] l.toilles — barrique] barriques d.v. — malade]
q.e.malades 297- louage] m.d.louages — demeuré] demeurée c.
— salle] u.salles h. — autre] u.d.l.autres — demeure] b.demeures
298- fatigue] d.l.fatigues — agreable e.commode] agreables e.commo-
des — propre] e.t.propres — perdu] p.t.perdue — disgrace] l.m.
disgraces — ruiné] s.p.ruinee 299- longue] g.e.longues — sorte] e.
sortes q. — crainte] a.e.craintes 300- mesnage] f.a.mesnages —
recolte faite] recoltes faites — toille] d.l.toilles — telle sorte] telles
sortes 301- zellé] f.zellee — opservance] opservances d.n. — faute]
fautes d.p.

302- office] s.e.offices — entre] entres l.m. — priere instante]
prieres instantes 303- personne] p.q.personnes — toute] h.toutes e.
— personne] p.p.q.personnes — taille] p.d.tailles — providance] l.s.
providances 304- requete] p.u.requestes — somme] s.l.sommes —
compte] e.a.comptes 305- domestique] f.s.domestiques — versicule]
d.versicles — asistente] l.d.asistantes — elle] elles y f. — crainte] f.
craintes q. 306- garde] s.gardes — personne] a.personnes d. —
toute] toutes l.m. — porte] f.l.portes — treitable] a.treitables — celle]
d.celles q.l. 307- considéré] t.considerée — elle] elles n.r. — vacar-
me] vacarmes — teste] testes d.c. 308- merite] merites t.d. —
crestienne] c.crestiennes 309- diferante] b.diferantes — celle] c.celles
c. — adroite] m.b.adroitesses — elle] elles l.r.b. — epreuve] a l.epreuves
— ardante] f.ardantes 310- quelque] quelques s.q. — remede] d.
remedes — queste] e.u.questes 311- halte] haltes — telle] p.telles q.
— intervalle] p.c.intervalles 312- personne] v.e.personnes — elle]
c.q.elles n. 313- recolte e.faitte] recoltes e.faittes — sorte] d.sortes q.
— compagne] compagnes d.o. — compagne] compagnes a m. — re-
pandu] e.b.repandue 314- verce] a verces — digne] n.dignes s. —
crotte] d.l.crottes 315- toute] toutes l.v. — salle] d.l.salles — faite]
n.s.faites — hoste] d.hostes — petite] u.petites c. — agreable] m.t.
agreables 316- grillé] t.p.grillee — petite] n.petites c. — providance]
d.providances — porté] e.portee t. — porte] portes e.l. — ouvrage] d.u.
ouvrages — voute] q.l.voutes — dorés] dorees p. — ouvrage] r.c.
ouvrages.

INDEX DES NOMS

Les chiffres renvoient aux pages du manuscrit. Seules les trois premières occurrences sont signalées. Les graphies du manuscrit sont relevées entre parenthèses. L'astérisque placé devant le nom indique que le personnage fait l'objet d'un article dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. Les articles élaborés à partir de *Marie Morin, premier historien canadien de Villemarie* d'Esther Lefebvre et de *l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal* de soeur Mondoux sont suivis de (Lef.) et de (Mon.). Certaines dates qui se rapportent aux années d'entrée, de profession religieuse et de mort des premières religieuses hospitalières sont sujettes à caution, les listes originales ayant été détruites. Une liste des noms de lieu suit l'index.

- *ADHÉMAR DE SAINT-MARTIN, ANTOINE : 273. (France \pm 1639 — Montréal 1714). Arrive au Canada en 1665 et à Montréal en 1687. Notaire et greffier de la justice seigneuriale. (D.Biog.II).
- AGNIER : L'une des tribus membres des Cinq-Nations (ligue iroquoise).
- AIGUILLON, duchesse d' : \rightsquigarrow VIGNEROT.
- *AILLEBOUST DE COULONGE, LOUIS D' : 51, 101, 122. (France \pm 1612 — Montréal 1660). Arrive au Canada et à Montréal en 1643. Gouverneur général du Canada de 1648 à 1651. (D.Biog.I).
- AILLEBOUST DE COULONGE, BARDE D' : \rightsquigarrow BOULLONGNE.
- AILLEBOUST DES MUSSEAUX, MARIE-MARGUERITE D' : 27. (Montréal 1675 — 1734). Fille de Charles-Joseph, juge. R.h.s.j., profession en 1695.
- *ALLET, ANTOINE D' : 79. (France \pm 1634 — \pm 1693). Vient au Canada une première fois en 1657. Sulpicien, secrétaire de l'abbé de Queylus. (D.Biog.I).
- ALLORY, JULIENNE : (ms. Alary) 29. R.h.s.j. de La Flèche, entrée en 1641.
- ARCHAMBAULT, CATHERINE, dite soeur Catherine : (ms. Archambaut) 21, 22, 165. (Montréal 1664 — 1738). Fille de Laurent et de Catherine Marchand. R.h.s.j., profession en 1682.
- ARCHAMBAULT, MARIE-GENEVIÈVE : (ms. Archambaut) 15, 21, 162. (Montréal 1666 — 1687). Soeur de la précédente. R.h.s.j., profession en 1685.
- ARGENSON : \rightsquigarrow VOYER D'ARGENSON.
- ARNAUD, soit BERTRAND, soit JEAN : 252, 268. Le premier est syndic des Récollets et marchand de Montréal, le second est marguillier de Montréal.
- ARNAULD, HENRY : (ms. Arnaud) 88, 177. (France 1597 — 1692). Evêque d'Angers.
- BABONNEAU, RENÉE, dite soeur Madeleine : 8, 149, 150. (Nantes 1617 — Montréal 1707). Arrive en 1669, soeur domestique.
- *BAILLY, GUILLAUME : (ms. Le Bally) 160. (†France 1696). Arrive au Canada en 1666, rappelé en France en 1691. Sulpicien, supérieur de la Congrégation Notre-Dame. (D.Biog.I).

- BARBIER, ADRIENNE : 124. Fille de Gilbert Barbier dit Le Minime et de Catherine de La Vau. Servante à l'Hôtel-Dieu pendant le séjour de madame d'Ailleboust.
- BARBIER, GILBERT, dit LE MINIME : 56. (France 1626 — Montréal 1693). Époux de Catherine de La Vau. Charpentier, arpenteur, procureur fiscal.
- *BARBIER, MARIE, dite de l'Assomption : 258. (Montréal 1663 — 1739). Fille de Gilbert Barbier. Soeur de la Congrégation Notre-Dame, profession en 1684. Supérieure de 1693 à 1698. (D.Biog.II.).
- BARRÉ, CHARLOTTE, dite de Saint-Ignace : 54, 56. Arrive en 1639 avec madame de La Peltrie dont elle est la dame de compagnie. Se fera Ursuline.
- BASSET, MARIE : 21. (Montréal 1666 — 1723). Fille de Bénigne Basset, notaire, greffier et arpenteur. R.h.s.j., profession en 1692.
- BÉDARD, soit JACQUES, soit LOUIS : 276. Charpentier.
- *BÉGON DE LA PICARDIÈRE, MICHEL : 296, 304. (France 1667 — 1747). Nommé intendant de la Nouvelle-France en 1710, arrive au Canada en 1712 et le quitte en 1726. (D.Biog.III.).
- BELESTRE : $\text{⌘} \rightarrow$ PICOTÉ DE BELESTRE.
- BELMONT : $\text{⌘} \rightarrow$ VACHON DE BELMONT.
- BIZARD, MARIE-MADELEINE : 309. (Montréal 1681 — 1724). Petite-fille d'Elisabeth Moyen et de Lambert Closse. R.h.s.j., profession en 1698.
- *BOCHART DE CHAMPIGNY, JEAN : 266, 274, 275. (France \pm 1645 — 1720). Intendant de la Nouvelle-France de 1686 à 1702. (D.Biog.II.).
- *BOUAT, FRANÇOIS-MARIE : 273. (Montréal 1676 — 1726). Lieutenant général au tribunal de la juridiction royale (1709), négociant. (Selon L. Pariseau, il s'agit d'Abraham Bouat, aubergiste de Montréal). (D.Biog.II.).
- BOUCHERVILLE, CHARLOTTE : 313. R.h.s.j., profession en 1703.
- BOUCHERVILLE, MARIE-ANTOINETTE, dite Saint-Pierre : 313. R.h.s.j., profession en 1713.
- BOULIC, MARIE-RENÉE, dite de la Nativité : 3, 81, 82. Arrive au Canada en 1654. Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec.
- *BOULLONGNE, MARIE-BARDE DE : 52, 54, 56. (France 1618 — Québec 1685). Épouse de Louis d'Ailleboust. Co-fondatrice de la Confrérie de la Sainte-Famille. Se donne à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1670. (D.Biog.I.).
- BOULLONGNE, PHILIPPINE-GERTRUDE DE, dite de Saint-Dominique : 54, 56. Soeur de la précédente. Arrive en 1643 avec sa soeur et son beau-frère. Entre chez les Ursulines en 1647.
- BOURDON, ANNE (GASNIER) : 123. (France 1611 — Québec 1698). Seconde épouse de Jean Bourdon.
- *BOURGEOYS, MARGUERITE : (ms. Bourgois) 65, 66, 69. (France 1620 — Montréal 1700). Fait partie dans les années 40 de la congrégation «externe» de la Congrégation Notre-Dame. Arrive au Canada en 1653, fonde à Montréal les «filles de la Congrégation» et se consacre à l'enseignement. (D.Biog.I.).
- BOUTTEVILLE : 289.?
- BRÉSOLES : $\text{⌘} \rightarrow$ MOREAU DE BRÉSOLES.
- BRETONVILLIERS : $\text{⌘} \rightarrow$ LE RAGEOIS DE BRETONVILLIERS.
- BRISACIER, madame de : 148, 230.
- *BRISAY DE DENONVILLE, JACQUES-RENÉ : 188. (France 1637 — 1710). Gouverneur général de la Nouvelle-France de 1685 à 1689. (D.Biog.II.).
- BRUCY DE LAFRENAYE, LOUISE : 287. (Montréal 1680 — 1723). Fille d'Antoine et d'Hélène Picoté de Belestre. R.h.s.j., profession en 1697.

- *BUADE DE FRONTENAC, LOUIS DE : 266, 274. (France 1622 — Québec 1698). Gouverneur général de la Nouvelle-France de 1672 à 1681, année où il est démis, et de 1689 à 1698, année de sa mort. (D.Biog.I).
 BULLION :  → FAURE DE BULLION.
 BUSSON, RENÉE : 35, 61. R.h.s.j. de La Flèche.
- CAILLE, MICHEL : (ms. 239 Cailje) 208, 209, 239. (†Montréal 1708). Sulpicien. Attaché aux Hospitalières de 1699 à 1708.
- *CALLIÈRE, LOUIS-HECTOR DE : (ms. Cailliere) 55, 200, 250. (France 1648 — Québec 1703). Gouverneur de Montréal en 1684 et gouverneur général de la Nouvelle-France en 1698. (D.Biog.II).
- *CATALOGNE, GÉDÉON DE : 263, 275. (France 1662 — Louisbourg 1729). Arrive au Canada en 1683. Arpenteur, cartographe et sous-ingénieur à Montréal de 1712 à 1720. (D.Biog.II).
- CATHERINE, soeur :  → ARCHAMBAULT, CATHERINE.
 CHAMPIGNY :  → BOCHART DE CHAMPIGNY.
 CHAMPIGNY, MARIE-MADELEINE DE : 17, 245, 267. Epouse de Jean Bochart de Champigny.
 CHARBONNEAU, ? : 300. Fermier.
 CHAREST, ? ÉTIENNE : (ms. Charay) 299. Seigneur de Lauson. ?
- *CHARON DE LA BARRE, FRANÇOIS : 27, 296, 298. (Québec 1654 — 1719). Fondateur de l'hôpital général de Montréal et des frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph. (D.Biog.II).
- CHASTEL, EDMÉE : 76. (†Québec 1695). Arrive au Canada, à Montréal en 1658. Quitte Montréal avec madame d'Ailleboust en 1663. Se donne à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1670 avec madame d'Ailleboust.
 CHAULNES, madame de : 118. Épouse de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes.
 CHAUMEAUX, FRANÇOIS CITOYS DE : (ms. Chomau) 308. Sulpicien. Secrétaire, économiste et procureur des Sulpiciens de 1712 à 1724 environ.
- *CHAUMONOT, PIERRE-JOSEPH-MARIE : 110. (France ± 1611 — Québec 1693). Arrive au Canada en 1639. Jésuite, missionnaire. Co-fondateur de la Confrérie de la Sainte-Famille. (D.Biog.I).
- CHAUVEAU, FRANÇOIS : (ms. Choveau) 40, 59. (France 1599 — 1647). Jésuite. Conseiller et confesseur de Le Royer de La Dauversière.
- *CHAUVIGNY DE LA PELTRIE, MARIE-MADELEINE : 52, 53, 54. (France 1603 — Québec 1671). Fondatrice séculière des Ursulines de Québec. Arrive à Québec en 1639. (D.Biog.I).
- CHEVALLIER, JEANNE : (ms. Chevaillier) 145, 146. Du couvent de La Flèche.
- *CHOMEDEY DE MAISONNEUVE, PAUL DE : (ms. Chomedy) 42, 50, 51. (France 1612 — 1676). Arrive à Québec en 1641 et à Montréal en 1642. Fondateur et premier gouverneur de Montréal. Sur l'ordre de Tracy, retourne en France en 1665. (D.Biog.I).
- CLÉRAUNAY, ANNE AUBERT DE : 61. R.h.s.j., supérieure de Laval en 1650.
- *CLOSSE, LAMBERT : 50, 56. (France ± 1618 — Montréal 1662). Arrive à Montréal vers 1647. Marchand, notaire, sergent-major, gouverneur intérimaire de Montréal. (D.Biog.I).
- COHERGNE, JEANNE : (ms. Cohergnes) 30. R.h.s.j. de La Flèche.
 COQUET, madame : 268. (Selon L. Pariseau, il s'agit peut-être de Louise Garnier, épouse de Pierre Coquet).
- CROLO, CATHERINE, dite Saint-Joseph : 76. (France 1619 — Montréal 1699). Arrive au Canada en 1658. Soeur de la Congrégation Notre-Dame.

- * CUILLÉRIER, RENÉ : 274. (France \pm 1639 — Montréal 1712). Arrive au Canada en 1659. Engagé de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (D.Biog.II).
- * CUILLÉRIER, VÉRONIQUE : 271. (Montréal 1680 — 1751). R.h.s.j., profession en 1696. Deuxième annaliste de l'Hôtel-Dieu. (D.Biog.III).
- DARGY, FRANÇOISE : (ms. Dargis) 313. (†Montréal 1745). R.h.s.j., profession en 1708.
- * DAVAUGOUR, PIERRE DUBOIS : (ms. Davancourt) 71. Gouverneur de la Nouvelle-France de 1661 à 1663. (Voir *Saffray de Mézy*). (D.Biog.I).
- DAVELUY, MARGUERITE : (ms. Davely) 305, 306, 308. (†Montréal 1724). R.h.s.j., profession en 1721.
- DENIS, CATHERINE : 10, 135, 153. (France 1645 — Montréal 1730). Fille de Simon Denys de la Trinité. Arrive au Canada vers 1650. R.h.s.j., profession en 1667. Remplit à plusieurs reprises l'office de «dépôttaire».
- * DENIS DE LA TRINITÉ, SIMON : 135. (France \pm 1599 — Canada \pm 1680). Arrive au Canada vers 1650. Membre du Conseil souverain de 1664 à 1666. (D.Biog.I, Denys).
- DENIS, JOSEPH : \rightsquigarrow DENYS.
- DENONVILLE, CATHERINE COURTIN DE : (ms. Dhenonville) 16, 245. Epouse de Brisay de Denonville.
- DENONVILLE : \rightsquigarrow BRISAY DE DENONVILLE.
- * DENYS, JOSEPH (baptisé JACQUES) : (ms. Denis) 252, 268. (Trois-Rivières 1657 — Québec 1736). Récollet. (D.Biog.II).
- DESBORDES, ? : 49.
- DESPRÉS, ? : 293. Peut-être Marie-Joseph Guyon Desprez, épouse de Paul Marin de La Malgue.
- DEVERNAY DU RONCERAY, ANDRÉE : 8, 147, 148. R.h.s.j. de Laval. Supérieure à Montréal de 1669 à 1672, année de son rappel à Laval.
- DIET, père : 167, 168, 175. Jésuite, confesseur de J. Moreau de Brésoles.
- DOLBEAU, Nicolas : (ms. Dolbeau) 44, 84, 87. Cousin de Jeanne Mance.
- * DOLLIER DE CASSON, FRANÇOIS : 255, 256, 258. (France 1636 — Montréal 1701). Arrive au Canada en 1666. Sulpicien, supérieur des Sulpiciens à deux reprises à partir de 1671, vicaire général. Administrateur de l'Hôtel-Dieu à la mort de Jeanne Mance. (D.Biog.II).
- DROUART, BERTRAND : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.
- DUBREUIL, père : 36, 37, 38. Jésuite, conseiller des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche.
- DU BUISSON, LOUISE-ANGÉLIQUE DU POITIERS : 313. (? Nouvelle-Angleterre 1684 — Montréal 1745). R.h.s.j., profession en 1717.
- DU FRESNE, soit JEAN-BAPTISTE, soit JENVRIN : 274. Le premier est notaire à Montréal, le second est marchand.
- DU GUÉ DE BOISBRIAND, JEANNE : 27. (Montréal 1677 — 1731). Fille de Sidrac de Du Gué, sieur de Boisbriand et de Marie Moyen des Granges. R.h.s.j., profession en 1696 (ms. 1695), soeur d'Elisabeth, elle aussi Hospitalière à Montréal.
- DUMON, ? : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.
- DU PERON, JOSEPH IMBERT : (ms. Du Pairon) 55, 57. Jésuite, réside au Canada de 1640 à 1658.
- DUPLESSYS, CHRISTOPHE, baron de MOMBART : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.
- DUPRÉ, MARIE-ANNE LECOMPTE : 313. R.h.s.j., profession en 1714.

HAVARD, MARIE : 35. R.h.s.j. de La Flèche.

HAVARD, THÉRÈSE : 35, 62, 145. R.h.s.j. de La Flèche. Soeur de la précédente.

HIOU, ANNE : (ms. You) 76, 133. (France 1638 — Montréal 1693). Arrive au Canada en 1658. Soeur de la Congrégation Notre-Dame.

HIROCOIS : \rightsquigarrow IROQUOIS.

HOUZÉ, MARIE : 61. R.h.s.j. de La Flèche.

IROCOIS : \rightsquigarrow IROQUOIS.

IROQUOIS : Nom donné aux cinq tribus réunies dans la confédération des Cinq-Nations, dont les Agniers.

IRVAL, JEAN-ANTOINE DE MESMES D' : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.

JOANNEAU, MATHURIN : (ms. Joineau, Joinneau) 119, 120, 141. Arrive à Montréal en 1653. Se donne à l'Hôtel-Dieu en 1660.

JOSEPH, soeur : \rightsquigarrow LEDUC, ANNE-FRANÇOISE.

*JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, CHARLES : 259, 261, 266. (Québec 1655 — Illinois 1703). Lieutenant général de la juridiction royale de Montréal. (D. Biog. II).

KÉLUS : \rightsquigarrow THUBIÈRES DE LEVY DE QUEYLUS.

LA BARDILLIÈRE, MARIE POURNIN DE : (aussi DE LA MARQUE, 82) 3, 82, 100. (France 1622 — Montréal 1699). Epouse de Jérôme de La Bardillière, puis de Jacques Testard et ensuite de Jacques Roch de La Marque. Administre l'Hôtel-Dieu en 1658-1659 pendant l'absence de Jeanne Mance.

LA BASME, monsieur de : 167.

LA BASME, madame de : 186.

LA BAUSSE, soeur : 223. R.h.s.j. de Baugé.

*LA COLOMBIÈRE, JOSEPH DE : 13, 18, 20. (France 1651 — Québec 1723). Vient au Canada, une première fois à Montréal de 1682 à 1691, une seconde fois à Québec en 1692. Sulpicien. Confesseur des Hospitalières de Montréal. Vicaire général en 1698. (D. Biog. II).

*LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER, JEAN-BAPTISTE DE : 59, 63, 282. (France 1653 — Québec 1727). Deuxième évêque de Québec (1688). (D. Biog. II).

LA DAUVERSIÈRE : \rightsquigarrow LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE.

LA DÉCOUVERTE, MADELEINE JUST YOU DE : 294. Épouse de Pierre You de la Découverte.

LA FERRE, MARIE DE : 4, 29, 30. (France 1592 — 1652). Première supérieure des Hospitalières de Saint-Joseph, en France.

LA FRANCE, ? : 257. Infirmier du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

*LA GOUDALIE, CHARLES DE : 307, 312. (France 1678 — 1753). Réside une première fois au Canada de 1707 à 1728, et une seconde fois en Acadie de 1729 à 1750. Sulpicien. (D. Biog. III).

LA HAYE, soeur de : \rightsquigarrow MELUN.

*LALEMANT, JÉRÔME : 53, 73, 110. (France 1593 — Québec 1673). Arrive au Canada en 1638. Jésuite. Supérieur des Jésuites de 1645 à 1650 et de 1659 à 1665. (D. Biog. I).

LA MARQUE : \rightsquigarrow LA BARDILLIÈRE.

LA MORILLE, FRANÇOIS LEMAÎTRE, dit : 274.

LA NAUDIÈRE : \rightarrow LE JUMEAU.

LA PELTRIE : \rightarrow CHAUVIGNY DE LA PELTRIE.

LA PORTE, mère : 228. R.h.s.j. de Laval.

*LA TOUCHE, LOUIS TANTOUIN DE : 260, 274. (France \pm 1662 — 1722). Garde-magasin à Montréal (1686), commissaire de la marine au Canada (1690). (D.Biog.II).

*LAUSON, JEAN DE : 28. (France \pm 1584 — 1666). Membre de la Compagnie des Cent-Associés. Propriétaire de l'île de Montréal. La vend en 1640 à la Société de Notre-Dame de Montréal. Gouverneur du Canada de 1651 à 1656. (D.Biog.I).

*LAVAL, FRANÇOIS-XAVIER DE : 154, 159, 284. (France 1623 — Québec 1708). Evêque in partibus de Pétrée. Vicaire apostolique en Nouvelle-France de 1658 à 1674, puis premier évêque de Québec de 1674 à 1688. (D.Biog.II).

LA VAU, CATHERINE : 51. Epouse de Gilbert Barbier, dit Le Minime.

LE BALLEUR, soeur : 62. R.h.s.j. de Moulins.

*LE BER, JACQUES : 245, 258, 263. (France \pm 1633 — Montréal 1706). Arrive à Montréal en 1657. Marchand et seigneur. (D.Biog.II).

*LE BER, JEANNE : 77, 260. (Montréal 1662 — 1714). Fille de Jacques Le Ber. Recluse. Voeu de simple réclusion en 1685 et voeux solennels en 1695. (D.Biog.II).

LEBOUC, CATHERINE : 29. R.h.s.j. de La Flèche.

LE COQ, CHARLES : 66.

*LEDUC, ANNE-FRANÇOISE, dite Saint-Joseph : 13, 302, 303. (Montréal 1666 — 1750). Fille de Jean Leduc et de Marie Souigny. R.h.s.j., profession en 1685. Deuxième supérieure canadienne. Dépositaire en 1724. (D.Biog.III).

LEDUC, JEAN : 257, 265. Père de Marie et d'Anne-Françoise, r.h.s.j. Habitant de Montréal.

LEDUC, LAMBERT, appelé de Saint-Omer : (ms. Saint-Aumer) 257. Fils de Jean Leduc.

LEDUC, MARIE : 12, 13, 252. (Montréal 1657 — 1712). Fille de Jean Leduc et de Marie Souigny. R.h.s.j., profession en 1680.

LEDUC, MARIE SOULIGNY : 264. Epouse de Jean Leduc.

LE GARDEUR, mademoiselle : 20. ?

LE GRAS DE VILLETTE, RENÉE : 61, 89. R.h.s.j. de Baugé et de La Flèche.

LE JUMEAU DES PERRIÈRES, RENÉE, de la Naudière : 8, 61, 83. (Blou \pm 1617 — Montréal 1709). Arrive à Montréal en 1669. R.h.s.j., quatre fois supérieure.

*LE MAISTRE, JACQUES : 88, 93, 98. (France \pm 1621 — Montréal 1661). Arrive à Montréal en 1659. Sulpicien. (D.Biog.I).

LE MEUNIER : 90. Aubergiste à La Rochelle.

LE MINIME : \rightarrow BARBIER.

*LE MOYNE, SIMON : 57, 68, 128 (note 2). (France 1604 — Cap-de-la-Madeleine 1665). Arrive au Canada en 1638. Jésuite, missionnaire. (D.Biog.I).

*LE MOYNE DE MARICOURT, PAUL : 273. (Montréal 1663 — 1704.) Soldat, interprète et négociateur des Indiens. (D.Biog.II).

LE PICARD, AGNÈS : 273. (Québec 1674 — Montréal 1734). R.h.s.j. (Lef.).

LE PICARD, MARGUERITE, dite soeur Marguerite : 271. (Repentigny 1676 — Montréal 1708). Soeur converse. (Lef.).

LE PRÊTRE, DENIS : 42. Membre de la Société de Notre-Dame de Montréal.

LE PRÊTRE, LOUIS : 42. Membre de la Société de Notre-Dame de Montréal.

MÉSY : \rightarrow SAFFRAY DE MÉSY.

MIGEON, CATHERINE GAUCHET DE BELLEVILLE : 90, 260, 264. (France 1644 — Montréal 1721). Arrive à Montréal en 1659. Epouse de Jean-Baptiste Migeon de Branssat. Veuve, se fait r.h.s.j. vers 1706.

*MIGEON DE BRANSSAT, JEAN-BAPTISTE : 156. (France 1636 — Montréal 1693). Arrive au Canada vers 1665, marchand à Montréal. Procureur fiscal (1667), juge (1677), subdélégué de l'intendant (1685). (D. Biog.I).

MIGEON, JEANNE-GABRIELLE : 18, 19, 20. (Montréal 1667 — 1700). Fille de Jean-Baptiste Migeon de Branssat et de Catherine Gauchet de Belleville. R.h.s.j., profession en 1689.

MILON, madame de : 210.

MILOT, MATHURINE : 16, 17, 18. Epouse de Jean Milot, taillandier et marchand de Montréal. Mère de Marie-Thérèse.

MILOT, MARIE-THÉRÈSE : 15, 16, 18. (Montréal 1669 — 1712). R.h.s.j., profession en 1687.

MINIME, madame : \rightarrow LA VAU.

*MONTIGNY, FRANÇOIS DE : 276. (France 1669 — 1742). Réside au Canada de 1692 à 1700. Prêtre, grand vicaire, missionnaire. (D.Biog.III).

MORANGIS, ANTOINE BARILLON : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.

*MOREAU DE BRÉSOLES, JUDITH : (ms. Judhit M. de Bresolles) 6, 18, 61. (Blois 1620 — Montréal 1687). Arrive en 1659. R.h.s.j., première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal. (D.Biog.I).

MOULINIER, JACQUES : (ms. Moulier) 257.

MOYEN, MARIE : 122. Fille de Jean-Baptiste Moyen Des Granges et d'Elisabeth Le Bret. Soeur d'Elisabeth (épouse de Lambert Closse en 1657). Protégée de Jeanne Mance après la mort de ses parents et son retour de captivité chez les Iroquois. Epouse en 1667 Michel Sidrac Du Gué de Boisbriand.

MULLOIS DE LA BORDE, MADELEINE : (ms. Muloy) 122. (†Canada 1704). Épouse d'Étienne Pezard de La Touche (1664), militaire, gouverneur nominal de Montréal.

NATIVITÉ, soeur de la : \rightarrow BOULIC.

*NORMANT DE FARADON, LOUIS : (ms. Normand) 304, 307, 310. (France 1681 — Montréal 1759). Arrive à Montréal en 1722. Sulpicien. (D.Biog.III).

OLIER, JEAN-JACQUES : (ms. Ollier) 41, 42, 53. (France 1608 — 1657). Fonde en 1645 la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Co-fondateur de la société de Notre-Dame de Montréal.

*PAILLARD, LÉONARD : 276. (France 1647 — Montréal 1729). Arrive au Canada vers 1670 et à Montréal en 1687. Maître charpentier. (D.Biog.III).

*PASCAUD, ANTOINE : 273. (France 1665 — 1717). Réside à Montréal de 1680 à 1710. Marchand, co-fondateur de la Compagnie de la Colonie. (D.Biog.II).

*PÉROT, GILLES : 131, 135. (France \pm 1625 — Montréal 1680). Arrive au Canada en 1665. Sulpicien, curé de Ville-Marie en 1666 en remplacement de l'abbé Souart, curé d'office en 1678. (D.Biog.I).

PÉROTIN, PIERRE : 13. ?

- *PERROT, FRANÇOIS-MARIE : (ms. Perot) 232. (France 1644 — 1691). Gouverneur de Montréal de 1669 à 1684 et de l'Acadie de 1684 à 1687. (D.Biog.I).
- PERROT, MADELEINE LAGUIDE : 151. Nièce de Jean Talon, épouse du précédent.
- PERTHUIS, ? : (ms. Pectuy) 293. ?
- PETIT BOISMOREL, JEAN : 273. Huissier à Montréal. (Lef.).
- PÉTRÉE : $\text{***} \rightarrow$ LAVAL. (évêque de Pétrée : 2, 4, 13.)
- *PICOTÉ DE BELESTRE, PIERRE : 293. (France \pm 1637 — Montréal 1679). Arrive à Montréal en 1659. Commerçant, officier de la garnison de Montréal. (Il s'agit peut-être, dans le passage, de sa maison.) (D.Biog.I).
- PICOTÉ DE BELESTRE, PERRINE : 90, 121. Soeur du précédent. Arrive en 1659. Epouse de Michel Godefroy de Lintot (1664).
- *PIJART, CLAUDE : (ms. Pijar) 57, 68. (France 1600 — Québec 1683). Arrive au Canada en 1637. Jésuite, missionnaire. Curé de Montréal de 1653 à 1657. (D.Biog.I).
- PILLET, JEANNE : 62. R.h.s.j. de Moulins.
- PILON, soeur : (ms. Pillon) 90, 91, 92. R.h.s.j. de Baugé.
- POTHIER, CLAUDE : (ms. Pottier) 263, 273, 275. Marchand de Montréal.
- POULET, capitaine : 151, 232.
- PRÉVILLE, MARIE DE : 313. (†Montréal 1734). R.h.s.j., profession en 1710.
- PRIAT, YVES : 306, 307, 314. Sulpicien.
- PRIMOT, ANTOINE : 50. (France \pm 1610 — ?). Arrive à Montréal en 1650. Cultivateur.
- *PROUVILLE DE TRACY, ALEXANDRE DE : 71 (note 6). (France \pm 1600 — 1670). Commandant en chef des troupes, lieutenant général de l'Amérique. Séjourne au Canada, à Québec, de 1665 à 1667. Intime à Maisonneuve l'ordre de retourner en France. (D.Biog.I).
- *PRUD'HOMME, LOUIS : 56. (France \pm 1611 — Montréal 1671). Arrive au Canada vers 1640. Un des premiers habitants de Montréal. Pionnier, brasseur, capitaine de la milice de la Sainte-Famille (1663), juge (1664). (D.Biog.I).
- QUÉLUS : $\text{***} \rightarrow$ THUBIÈRES DE LEVY DE QUEYLUS.
- *QUEN, JEAN DE : (ms. Dequin) 95. (France \pm 1603 — Québec 1659). Arrive au Canada en 1635. Jésuite, missionnaire, supérieur des missions des Jésuites de 1656 à 1658. (D.Biog.I).
- QUENET, MARIE-CLÉMENCE : 312. (Canada 1681 — Montréal 1745). Fille de Jean et d'Etienne Heurtibise. R.h.s.j., profession en 1708. (Mon.).
- RACINE, MARIE, dite soeur Marie : 252. R.h.s.j., profession en 1677.
- *RADISSON, ÉTIENNE VOLANT DE : 293. (Trois-Rivières 1664 — Montréal 1735). Arpenteur et marchand à Montréal. (D.Biog.II).
- *RAISIN, MARIE : (ms. Reisin) 76, 133, 135. (France 1636 — Montréal 1691). Arrive à Montréal en 1659. Soeur de la Congrégation Notre-Dame. (D.Biog.I).
- *RAMEZAY, CLAUDE DE : (ms. Ramezé) 286, 288. (France 1659 — Québec 1724). Gouverneur de Montréal (1704), gouverneur par intérim de la Nouvelle-France (1714-1716). (D.Biog.II).
- *RAUDOT, JACQUES : 302. (France 1638 — 1728). Intendant de la Nouvelle-France de 1705 à 1711. (Son fils le sera aussi en même temps que lui). Dans les années 1720, est conseiller de la Marine à Paris et conseiller honoraire à la Cour des aides. (L'année qui nous intéresse étant 1723,

nous croyons qu'il s'agit de Jacques à cause des fonctions qu'il occupe à Paris plutôt que d'Antoine-Denis, directeur de la Compagnie des Indes à la même époque.) (D.Biog.II).

RENAUD, ? : 293.

RENAUD, MARIE-GENEVIÈVE, dite Geneviève : 21, 22, 23. (Montréal 1668 — 1735). R.h.s.j., profession en 1689.

RENTY, GASTON : 42, 48, 111. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.

RIBÈRE, ANNE DE : 33. R.h.s.j. de La Flèche.

*RIGAUD DE VAUDREUIL, LOUISE-ÉLISABETH JOYBERT DE : 245. (Acadie 1673 — France 1740). Epouse de Philippe de Rigaud de Vaudreuil. (D.Biog.II).

*RIGAUD DE VAUDREUIL, PHILIPPE DE : 286, 304. (France ± 1643 — Québec 1725). Arrive au Canada en 1687. Gouverneur de Montréal de 1699 à 1703 et de la Nouvelle-France de 1703 à 1725. (D.Biog.II).

RONCERAY, soeur du : ➤ DEVERNAY DU RONCERAY.

ROY, ? JEHAN : 262.

RUIGNÉ, soeur de : 62. R.h.s.j. de Moulins.

*SAFFRAY DE MÉSY, AUGUSTIN DE : 71 (note 3). (†Québec 1665). Gouverneur de la Nouvelle-France de 1663 à 1665. (D.Biog.II).

SAINT-ANDRÉ, SUZANNE DE GABRIEL DE : 88, 90. (France ± 1625 — ?). Epouse de Claude Robutel de Saint-André marchand de Montréal. Le couple serait arrivé en 1659 et aurait accompagné les trois premières Hospitalières à partir de La Flèche.

SAINT-BARTHÉLEMY, ANNE DE, Soeur : (ms. Bertellemy) 206. Carmélite, compagne de Thérèse d'Avila. Soeur converse.

SAINT-FIRMIN : 42. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal.

SAINT-GERMAIN, PIERRE LAMOUREUX, dit : 273. Marchand de Montréal.

SAINT-JOSEPH : ➤ LEDUC, ANNE-FRANÇOISE.

SAINT-JURE, père : 46. Jésuite, conseiller et directeur de Jeanne Mance.

SAINT-OMER : ➤ LEDUC, LAMBERT.

SAINT-ONGE : 293. (Peut-être faut-il lire Saint-Ange plutôt que Saint-Onge. Il s'agirait dans ce cas de Jean-Baptiste *Charly Saint-Ange, commerçant de Montréal). (D.Biog.II).

SAINT-PAUL, soeur Agnès de : ➤ THOMAS.

*SAINT-PÈRE, JEAN DE : 50. (France ± 1618 — Montréal 1657). Beau-fils de Nicolas Godé. Arrive à Montréal en 1643. Greffier et notaire. (D.Biog.II).

SAINT-PIERRE, soeur : ➤ BOUCHERVILLE, MARIE-ANTOINETTE.

SAINT-QUENTIN, monsieur de : (ms. Saint-Cantin) 31, 32. Prêtre, conseiller des premières Hospitalières de La Flèche.

SAINT-SAUVEUR : ➤ LE SUEUR, JEAN.

SAINT-VALLIER : ➤ LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER.

SANGUIN, ISABELLE SEGUIER : (ms. Seguin) 42. (Selon Fauteux, il s'agit probablement d'Isabelle Segulier, épouse de Christophe Sanguin, seigneur de Livry. Fauteux, p. 43, note).

SÉGUENOT, FRANÇOIS : (ms. Segnot) 240, 260, 263. (†Montréal 1727). Arrive vers 1675. Sulpicien, confesseur des Hospitalières de Montréal de 1695 à 1699. (Lef.).

*SOUART, GABRIEL : (ms. Soudard) 9, 70, 79. (France ± 1611 — 1691). Réside au Canada de 1657 à 1686. Sulpicien, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de 1661 à 1668 et de 1674 à 1676. Chapelain de l'Hôtel-Dieu de 1661 à 1684. (D.Biog.II).

*TALON, JEAN : 151, 232. (France 1626 — 1694). Intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672. (D.Biog.I).

TESSERAU, ANTOINE : 257. Charpentier de Montréal.

THOMAS, JEANNE, dite de Sainte-Agnès, puis Agnès de Saint Paul : 3, 81, 82. (†Québec 1692). Arrive à Québec en 1648. Religieuse hospitalière de Québec.

*THUBIÈRES DE LEVY DE QUEYLUS : (ms. Quelus) 2, 3, 4. (France 1612 — 1677). Arrive au Canada en 1657. Membre de la société de Notre-Dame de Montréal. Sulpicien, fondateur et premier supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Grand vicaire de l'archevêque de Rouen au Canada. (D.Biog.I).

TRACY : \rightsquigarrow → PROUVILLE DE TRACY.

URBANNE, soeur : 62. R.h.s.j. de Laval.

*VACHON DE BELMONT, FRANÇOIS : 271, 273, 294. (France 1645 — Montréal 1732). Arrive à Montréal en 1680. Sulpicien, curé de Ville-Marie, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de 1701 à 1732. (D.Biog.II).

VASLIER, père : 59. Jésuite, conseiller des Hospitalières de La Flèche.

VAUDREUIL : \rightsquigarrow → RIGAUD DE VAUDREUIL.

*VÉRON DE GRANDMESNIL, ÉTIENNE : 302. (Trois-Rivières 1679 — Québec 1743). Marchand, receveur de l'Amiral de France. (D.Biog.III).

*VIGNAR, GUILLAUME : (ms. Vignard) 88, 93, 98. (France ± 1604 — Montréal 1661). Vient une première fois de 1648 à 1655, une deuxième fois de 1656 à 1658, une troisième fois définitivement en 1659. D'abord chapelain des Ursulines de Québec. A partir de 1659, devenu Sulpicien, il s'établit à Montréal. (D.Biog.I, Vignal).

VIGNEROT, MARIE-MADELEINE DE, DUCHESSE D'AIGUILLON : (ms. Déguillon, Deiguillon) 44, 81. Fondatrice séculière de l'Hôtel-Dieu de Québec.

VILLESAVIN, ISABELLE BLONDEAU DE : 42. Epouse de Jean de Phelypeaux, seigneur de Villesavin. (Fauteux, p. 43, note).

*VOYER D'ARGENSON, PIERRE DE : 96. (France 1625 — 1709). Gouverneur de la Nouvelle-France de 1658 à 1661. (D.Biog.II).

YROCOIS : \rightsquigarrow → IROQUOIS.

LISTE DES NOMS DE LIEU (Canada)

ACADIE : 286.

BOUCHERVILLE : (ms. Boucharville) 256, 274.

KEBEC : 1, 24, 44. (La graphie *Quebec* n'apparaît qu'une fois.)

LAPRAIRE DE LA MADELEINE : (ms. la prerie de la Madelene) 256, 274.

LONGUEUIL : (ms. Longueuil) 256, 274.

MONTRÉAL, île de : 1, 2, 8.

MONT-ROYAL : (ms. Mond Royal) 24.

OEUFS, île-Aux- : 289, 290.

ONTARIO : lac : 288.

OUTAOUAIS : (ms. Outaüaes) 275.

PERCÉE, île : (ms. persee) 286.

PIERRE, île à la : 125.

PLAISANCE : (ms. Pleissance) 286.

POINTE-AUX-TREMBLES : (ms. Pointes aux trambles) 256, 274.

REPENTIGNY : (ms. Repantigny) 274.

RIVIÈRE, la : 26, 95, 98. Fleuve Saint-Laurent .

SAINT-GABRIEL (ferme de) : 127.

SAINT-JOSEPH (ferme de) : 9, 119, 123.

SAINT-LAURENT : (ms. St Laurans) 25.

SOREL : (ms. Sorelles) 255.

TREMBLAY, LE : (ms. le Tramblet) 274.

TROIS-RIVIÈRES : 289.

VARENNE[S], cap : 274.

VILLE-MARIE : 1, 3, 12.

GLOSSAIRE

Les mots enregistrés dans le *Petit Robert* (1973) ne sont pas relevés. (F.) indique que la définition est tirée du *Dictionnaire universel...* de Furetière (1690); (F.E.W.) que la définition est tirée du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de W. von Wartburg; (Glos.) qu'elle est tirée du *Glossaire du parler français au Canada*. Seules les trois premières occurrences sont signalées. Les chiffres renvoient aux pages du manuscrit.

ABBAYER vb. 117, *aboyer*.

ABITUÉ s.m. 24, *celui qui a établi sa demeure quelque part* (F.). Voir HABITUER.

ABONDER vb. 153, *être en foule*.

ABORD s.m. 24, *affluence des personnes, ou des marchandises qui arrivent en un même lieu* (F.).

ABORT QUE (d'—) loc. conj. 114, *dès que, aussitôt que*.

ACTUELLEMENT adv. 92, 269, *effectivement*.

ANDRET s.m. par cet — 97, *à cet égard*. Par l'— de 208, *par rapport à, relativement à*.

ANPRISE s.f. 146, *entreprise, projet*.

ANTRET s.m. «*entrait*».

APARÉ p.p. 144, *préparé, arrangé*.

APPLAUDIR A qn. vb. 31, *féliciter, approuver qn*.

APOTIQUERERIE voir APOTIQUERIE.

APOTIQUERESSE s.f. 251, 279, *pharmatienne, religieuse chargée de l'«apothicairerie»*.

APOTIQUERIE s.f. (aussi APOTIQUERERIE) 102, 103, 141, *lieu où se préparent les remèdes; l'art de les préparer*.

APRESTER vb. — une terre 57, *mettre en état en vue d'une utilisation prochaine*. — à rire 82, 251, *donner, préparer une occasion de rire*.

APROPRIER vb. 298, 313, *rendre une chose propre, nette, agréable* (F.).

ATANT adv. 42, *à temps*.

AUCUNEMENT adv. 130, *un peu, jusqu'à un certain point*.

AVAND (de la en —) loc. 74, *à partir de ce moment*.

BANDE s.f. 9, 135, *troupe de plusieurs personnes associées pour un même dessein* (F.).

BLED'INDE s.m. 9, 99, 153, *maïs*.

BORDAGE s.m. 289, 290, *bord, rivage*.

BRENEE s.f. 124, *mouture de son*.

BRUIT s.m. faire — 38, 176, *avoir un grand retentissement*. A petit — 127, 154, *secrètement*.

BUTIN s.m. 253, *effets personnels, vêtements*.

CAPOT s.m. 69, *manteau à capuchon*.

CAUTE s.f. «*côte*» 261, 266, 286, *seigneurie, paroisse (sur les rives du Saint-Laurent)*. Plus précisément, *rang de peuplement*. Voir *Habitants et Marchands de Montréal*, p. 259-261.

- CHARMER vb. 170, *apaiser, adoucir, consoler.*
 CHARTIER s.m. 263, *qui mène une charrette, ou un chariot (F.).*
 CHETIVE adj. f. 20, *qui est de peu de valeur (F.).*
 CLAUSIERE s.f. 168, *métayère, fermière.*
 CLOSERIE s.f. 39, *petite ferme, petit domaine clos avec une maison d'habitation (F.E.W.).*
 COLLOQUE s.m. 183, *entretien, conversation.*
 COMME adv. 43, 115, 143, *comment.*
 COMMODITEES s.f.pl. 180, 302, *choses nécessaires à l'alimentation et aux besoins du ménage; pièces et dépendances d'un immeuble nécessaires pour son usage.*
 COMPTABLE adj. 109, *qui a des comptes à rendre.*
 CONFERER vb. 240, *discuter, s'entretenir.*
 CONFIER vb. se — 45, *avoir confiance.*
 CONGREGER vb. 36, *établir en communauté religieuse sous une règle commune; p.p.adj. 40.*
 CONSOMMER vb. 118, 267, 293, *consumer, brûler.* 116, *id. (fig.).* Se — 100, *se consumer, s'épuiser.*
 CONSULTE s.f. 84, *consultation (médicale).* 222, *action de prendre avis.*
 CONTRADICTION s.f. 5, 7, *opposition, obstacle.*
 CONVERSATION s.f. 15, 52, 213, *société, fréquentation.*
 CONVERSER vb. 41, 170, *fréquenter, vivre (avec qn.).*
 CORPS s.m. 39, *groupe formant un ensemble organisé sur le plan des institutions, communauté.*
 COULER vb. — la lessive 76, 102, 179, *verser de l'eau sur des cendres de bois neuf, ou de gravelée, qui en détache les sels qui blanchissent le linge (F.).*
 COURT s.m. du dernier — 144, *le plus court, le plus simple.*
 COUVERTE s.f. 183, 198, *couverture.*
 CREDANCE s.f. 258, 280, *chambre où l'on serre les vivres (F.).*
 CROTTE s.f. 270, 314, *boue, fange.*
 CROTTÉ p.p. 265, *rempli de boue, de fange.* 314, *éclaboussé.*
- DEBOUT adv. 49, 54, 56, *qui est debout dans les forêts, qui n'est pas abattu (F.).*
 DECOUVERT s.m. 48, 55, 56, *terrain découvert, où il n'y a point d'arbres.*
 DECOUVERTE s.f. faire la — 68, *aller en reconnaissance.*
 DECOUVREUR s.m. 288, *éclaireur.*
 DEFFUNET s.m. 116, 118, *erreur pour «deffunct».*
 DEPOSITERE s.f. 7, 121, 136, *économe.*
 DEPOTS s.m. «depost» 103, 251, 313, *lieu où l'on garde les registres.*
 DESANDRE vb. 288, 312, *aller d'un endroit à un autre (en aval du premier).*
 DESERT s.m. 67, 99, 127, *terrain, champ défriché.*
 DESISTER vb. 229, *abandonne: une entreprise, renoncer.*
 DEVANT prép. 86, 131, 308, *avant (dans le temps).*
- ECLATTER vb. 200, 208 (éclat), *faire paraître, faire briller.*
 EFFORT s.m. 116, *force, violence.*
 ENDRET «endroit». Voir ANDRET.
- FENER vb. 300, *couper, faucher.*
 FESTE s.f. petite — 292, *octave d'une fête.*

FREDOCHES s.f.pl. 127, *jeunes arbres dans une forêt de haute futaie, broussailles dans un terrain défriché* (Glos. Lire «ferdoches»).

GOVERNEMENT s.m. 251, *conduite*.

GOVERNER vb. 265, *entretenir, nourrir; s'occuper de*.

HABITUER vb. 129, *peupler*. Terre — 25, 138, *habité*. Voir ABITUÉ.

HANTEE adj.f. 270, *fréquentée*.

HEIRE, s.f. «haire».

HERGNE s.f. 113, *hernie*.

IMAGE s.f. 19, *représentation sous forme de peinture ou de sculpture*.

INFIRME adj. 16, 79, 174, *de santé précaire, de constitution faible*.

INFIRMITÉ s.f. 46, *faiblesse, peu de santé*.

INSTITUTEUR s.m. 107, 110, *celui qui établit une société avec une certaine règle et manière de vie* (F.).

INSTRUCTRISSE s.f. 61, *celle qui est chargée de l'enseignement et de la formation des novices*.

INTREPIDE adj. 13, *ferme, inébranlable*.

INVANTIONNÉ p.p.adj. 104, *inventé*.

JAVLER vb. 301, «javeler», *mettre en javelles*.

LAVANDRIE s.f. 301, «lavanderie», *lavoir, buanderie*.

LINCEUIL s.m. 113, *toile de lin*.

LORS adv. de — 90, *depuis ce temps*. Pour — 2, 27, 41, *alors*.

MAGECIÉ s.m. 307, *erreur pour «magicien»*.

MAL s.m. haut — 212, *épilepsie*.

MEDICINE s.f. 104, *femme exerçant la profession de médecin*.

MENAGE s.m. 142, *ferme* (voir ci-dessous «menagerie»). 123, MESNAGE 76, *soin de la ferme, travaux de l'écurie; soins donnés au bétail, à la terre* (F.E.W.).

MENAGERIE s.f. 9, 123, MESNAGERIE 76, *ferme, exploitation agricole*.

MESEIZE s.f. 151, *incommodité* (F.).

MESNAGE voir MENAGE.

MESNAGERIE voir MENAGERIE.

MON[S]TREUSSE adj.f. 118, *monstrueuse*.

MONTER vb. 135, 152, 159, *aller d'un endroit à un autre (en amont du premier)*.

NORDEST s.m. 289, *vent du nord-est*.

NOROIST s.m. 255, *vent du nord-ouest*.

OCCASION s.f. à l' — de (qn.) 33, *à propos de, au sujet de*.

OURAGAN s.m. 205, *plat en écorce de bouleau fait par les Indiens* (Glos.).

PAS s.m. 214, *moment, situation difficile*.

PASSER OUTRE vb. 74, *continuer, poursuivre*.

PASSIONER DE vb. 147, *désirer quelque chose avec passion* (F.).

PELTRIE s.f. «pelleterie».

PERFECTION s.f. 134, *accomplissement, achèvement*.

PERIODE s.m. 148, *terme, fin*.

- PEU adv. estre — 10, 11, être peu nombreux. En — 180, peu après, bientôt.
- PEZANT s.m. cent — 290, 295, ? un quintal.
- PLAINT s.m. 92, plainte, lamentation.
- PLASSE s.f. sortir de sa — 16, bouger, remuer.
- PLAT adv. refuser tout — 147, 228, refuser absolument, tout net. Refuser du — 230, id.
- POSTILATION s.f. 11, probation.
- PREMIER adv. — que 19, 240, avant que. — que de 68, 96, avant de. — de 304, id.
- PRESERVATIF s.m. 94, remède qui sert à se préserver, à se garantir des maladies.
- PROVIGNER vb. 50, se multiplier par génération.
- PROVISIONS s.f.pl. 71, lettres patentes par lesquelles un office civil est contéré.
- QUE rel. 9, 20, 47, où.
- ? QUECUNE s.f. 247, ? paresseuse, fainéante (mot inconnu). P.-ê. *quelcune pour* quelconque.
- QUESTEUR s.m. 33, celui qui quête pour les oeuvres charitables.
- RANDUIT s.m. 313, enduit.
- RECORDER vb. 82, enseigner, instruire.
- REGULARITÉ s.f. 155, 196, se dit particulièrement de l'état monastique, de l'observance exacte de la règle et de l'institut de l'ordre (F.).
- REGULIEREMENT adv. 153, conformément à la règle monastique.
- RELACHE s.m. 60, 226, 236, relâchement.
- RELEVÉE s.f. heure de — 281, 308, après-midi.
- SAGAMITÉ s.f. 9, 140, bouillie à base de farine de maïs.
- SEMENIERE s.f. «semainière».
- SOLEIL s.m. 186, ostensoir.
- SOROIS adj. 294, du sud-ouest.
- SORTIR vb. — de sa plasse. Voir PLASSE.
- STABILITÉ s.f. 61, 92, 107, état, règle monastique; résidence permanente dans un lieu (F.E.W.).
- SUCET s.m. — de bled'inde 203-4, tige de maïs dégarnie de son épi (Glos.).
- SUEST s.m. 255, vent qui souffle du sud.
- SUPERIORITÉ s.f. 157, 158, place ou autorité de supérieur.
- SURVEILLE s.f. 299, l'avant-veille de quelque fête ou de quelque jour particulier.
- TAMPERANMENT s.m. 174, 236, 237, état physiologique, constitution particulière du corps.
- TOUR s.m. 56, 121, 316, armoire ronde et tournant sur un pivot, posée dans l'épaisseur d'une muraille, pour faire passer diverses choses d'un côté à l'autre; chambre où se trouve cette armoire dans un couvent. 196, machine qui se meut circulairement et sert à arrondir les ouvrages (F.).
- TRANCHEES s.f.pl. 90, coliques aiguës.
- TRAVERCIER s.m. 198, traversin.
- TRAVERSE s.f. 94, 152, traversée.
- TRIANAL s.m. 6, 155, 225, «triennal», période de trois ans.
- VERSIC[U]LE s.f. 305, religieuse qui récite ou chante les versets à l'office.



Cet ouvrage a été composé en Helvetica, corps 10, et en
Médiéval, corps 10, aux ateliers typographiques D B Inc., et
achevé d'imprimer à Montréal par les Presses Élite, le vingt
septembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.

EDITION CRITIQUE PAR GIUSEPPE LEGGENDI

MARIO PAGURA

BLQ

BLQ

BLQ

BLQ

BLQ

BLQ

LA BIBLIOTHÈQUE DES LETTRES QUÉBÉCOISES a été créée pour permettre au lecteur d'aujourd'hui d'avoir sous les yeux l'éventail complet des œuvres qui, de la première *Relation* des Jésuites à *la Batèche* de Gaston Miron, témoignent de l'existence d'une culture d'expression française en Amérique, et de dégager, de cette littérature, l'image d'un destin collectif.

La B.L.Q. ne se propose pas de reprendre, indifféremment, tous les écrits des auteurs célèbres ou méconnus dont nos manuels conservent les noms. Si tel recueil de vers ou tel récit n'ont rien à dire au lecteur d'aujourd'hui, il n'est pas exclu que telle *Relation* écrite sous l'Ancien Régime, ou tel mandement épiscopal du siècle dernier, nous soient directement adressés, et de ce fait, puissent acquérir une véritable existence littéraire.

La B.L.Q. n'admet d'autres textes que ceux qui ont une valeur certaine de formation pour le «vrai» lecteur, c'est-à-dire pour celui qui, sa vie durant, lit pour apprendre à parler, à écrire, à penser, à vivre.



zelle et de La Charité,
Les seize mil liures ne
est bordes, qui ena puyé

Chapitre
Mademoiselle marce
2 elle ce vand a
et amitié particuliere
lequel de sa part, si
h il fait dispose
partir le nau
en la

aussy fort que les afa
le fille marie furent Co